BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES-PO
1750596

A.d.E.

COMPTE GÉNÉRAL

DE L'ADMINISTRATION

DES FINANCES

RENDU

POUR L'ANNÉE 1842

PAR LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES FINANCES.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

~~F 26~~
Coll folio 16

PARIS.
IMPRIMERIE ROYALE.

MARS 1843.

Coll folio 16

TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES.

			PAGES
NOTE PRÉLIMINAIRE			5 à 12.
COMPTES GÉNÉRAUX.	Compte des opérations de l'année 1842		15 à 38.
	——— des contributions et revenus publics		39 à 78.
	——— des dépenses publiques		79 à 138.
	——— du service de trésorerie		139 à 168.
	Comptes des budgets.	Compte définitif de l'exercice 1841	169 à 278.
		Situation provisoire de l'exercice 1842	279 à 344.
		Etat des opérations relatives à l'exercice 1843	345 à 348.
		Situation financière des travaux extraordinaires	349 à 360.
		Résultats généraux sur les budgets de 1814 à 1842	361 à 374.
	Bilan et situation générale de l'administration des finances		375 à 404.
COMPTES SPÉCIAUX.	Comptes de la dette publique.	Dette consolidée	409 à 444.
		Amortissement des rentes	445 à 472.
		Emprunts pour ponts, canaux et travaux divers	473 à 482.
		Cautionnements en numéraire	483 à 492.
		Rentes viagères	493 à 498.
		Pensions inscrites au trésor	499 à 506.
	Comptes de divers services.	Apurement des exercices clos	509 à 526.
		Débets, créances litigieuses et prêts au commerce	527 à 538.
		Opérations des comptables des finances en Algérie	539 à 556.
		Fabrication des monnaies et médailles	557 à 576.
		Ancien domaine extraordinaire	577 à584.
		Services en liquidation	585 à 592.
TABLE DÉTAILLÉE des matières			593 à 600.

TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES.

			Pages
Note préliminaire			5 à 12.
Compte des opérations de l'année 1842	Comptes des budgets.	COMPTES GÉNÉRAUX.	13 à 28.
— des contributions et revenus publics			29 à 78.
— des dépenses publiques			79 à 138.
— des services de trésorerie			139 à 168.
Compte définitif de l'exercice 1841			169 à 178.
Situation provisoire de l'exercice 1843			179 à 344.
État des opérations relatives à l'exercice 1843			345 à 348.
Situation financière des travaux extraordinaires			349 à 360.
Résultats généraux sur les budgets de 1841 à 1843			361 à 372.
Bilan et situation générale de l'administration des finances			373 à 394.
Dette consolidée	Comptes de la dette publique.	COMPTES SPÉCIAUX.	395 à 444.
Amortissement des rentes			445 à 472.
Emprunts pour ports, canaux et travaux divers			473 à 482.
Cautionnements en numéraire			483 à 492.
Fonds spéciaux			493 à 496.
Pensions inscrites au trésor			497 à 500.
Apurement des comptes des			501 à 502.
Budgets, créances litigieuses et jugés au contentieux			503 à 505.
Opérations du comptable des finances en Algérie	Comptes divers.		506 à 514.
Fabrication des monnaies et médailles			515 à 516.
Ancien domaine extraordinaire			517 à 524.
Services en liquidation			525 à 529.
Table générale des matières			531 à 600.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Compte général de l'administration des finances est établi dans les formes prescrites par les ordonnances royales des 10 décembre 1823 et 1er septembre 1827, dont les dispositions ont été résumées et complétées par le Règlement général du 31 mai 1838, sur la comptabilité publique.

DISPOSITIONS qui ont réglé la forme du compte général des finances; éléments d'après lesquels il est établi; justifications et contrôles qui garantissent l'exactitude de ses résultats.

Il est extrait du Journal et du Grand-livre tenus au Ministère des finances (Direction de la comptabilité générale) pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers dont les mouvements et la situation doivent être annuellement mis sous les yeux des Chambres.

Ces écritures officielles s'appuient, d'une part, sur la comptabilité des agents préposés à l'assiette des impôts ou à la liquidation des dépenses publiques, et, d'autre part, sur les comptes individuels des comptables chargés d'effectuer les recettes et les payements, ainsi que sur les arrêts judiciaires qui en fixent définitivement les résultats. Toutes ces garanties sont complétées par les vérifications d'une commission spéciale nommée chaque année en exécution de l'ordonnance du 10 décembre 1823, pour vérifier le compte des finances, ainsi que tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle, et par la publication du procès-verbal de ses travaux, à la suite duquel se trouvent imprimés la balance des comptes du Grand-livre et un résumé analytique du Journal. Enfin l'ordonnance du 9 juillet 1826 a placé ce système d'écritures contradictoires et de vérifications administratives sous le contrôle authentique de la Cour des comptes, qui est appelée à déclarer solennellement la conformité de ses arrêts avec les comptes d'exercices et d'année, publiés par les ministères, à l'appui des lois de finances.

DIVISION du compte des finances.

Le compte de l'administration des finances retrace les mouvements annuels et la situation, au commencement et à la fin de l'année, de tous les services financiers de l'État. Chacune de ses principales divisions est précédée d'une Note explicative qui en résume les résultats, et qui rappelle les dispositions législatives ou régle-

mentaires applicables à chaque matière spéciale. Ces explications sont destinées surtout à faciliter l'intelligence des tableaux et à éclairer les investigations des commissions d efinances.

Les documents dont se compose le compte de l'administration des finances se divisent en deux catégories principales : *Comptes généraux* et *Comptes spéciaux*. Les comptes généraux ont pour objet de retracer la série des opérations concernant les budgets et le service de trésorerie. Les comptes spéciaux se rapportent à la dette publique ainsi qu'à divers services financiers dont les mouvements comportent des détails particuliers. Ces deux catégories principales sont elles-mêmes subdivisées en sections distinctes, selon l'ordre des opérations et ainsi qu'on va le faire connaître.

1° COMPTES GÉNÉRAUX.

Les comptes généraux, au nombre de six, sont ceux qui suivent :

COMPTE des opérations de l'année. (*Pages 15 à 38.*)

Le *Compte des opérations de l'année* forme la première section des comptes généraux. Il constate les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables des finances au commencement de l'année, les recettes et les dépenses qu'ils ont effectuées pendant la gestion annuelle, et les soldes matériels restés entre leurs mains au 31 décembre. Les opérations de l'année y sont récapitulées, en ce qui concerne les budgets, par branches principales de revenus et par départements ministériels, et pour les mouvements de trésorerie, par nature principale de service. Cet exposé est accompagné d'un développement, par classes de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, et qui sert de base aux Déclarations générales que rend annuellement la Cour des comptes pour constater la conformité de ses arrêts, sur les comptes individuels soumis à son jugement, avec les comptes généraux que les ministres produisent aux Chambres.

COMPTE des contributions et revenus publics. (*Pages 39 à 78.*)

La section suivante, intitulée, *Compte des contributions et revenus publics*, développe, par nature de recettes, les produits des budgets, énoncés sommairement dans le compte des opérations de l'année. La série de tableaux dont elle se compose indique les droits liquidés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués pendant chacune des deux années des exercices en cours d'exécution, et les soldes à recouvrer sur les droits constatés. Cette section du compte des finances a ainsi pour destination de présenter, sous le point de vue distinct de la réalisation des impôts, l'ensemble des ressources applicables tant à l'exercice qui est parvenu au terme de sa clôture, qu'à l'exercice courant. Celles de ces ressources qui se rapportent à l'exercice expiré sont, en outre, l'objet d'un compte que le Ministre des finances publie séparément, à l'appui de la loi proposée aux Chambres pour le règle-

ment définitif de cet exercice, et dans lequel des développements administratifs font connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le trésor public.

COMPTE des dépenses publiques. (*Pages 79 à 138.*)

Il est procédé de la même manière à l'égard des dépenses publiques. Après avoir été inscrites, mais seulement par ministères, dans le compte des opérations de l'année, elles sont développées par chapitres législatifs dans la section intitulée *Compte des dépenses publiques*, dont les tableaux exposent les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les payements effectués, soit pendant l'année, soit antérieurement, d'après les ordonnances des ministres, et enfin les restes à payer sur les liquidations opérées. Cette section du compte des finances donne par conséquent la récapitulation des dépenses, que chaque département ministériel est tenu de justifier dans son compte particulier, et qui forment les éléments, soit du règlement de l'exercice expiré, soit de la situation provisoire de l'exercice courant. Les détails par articles de dépenses, accompagnés de toutes les justifications administratives qui s'y rattachent, ne se trouvent et ne peuvent être en effet produits que dans les comptes rendus par les divers départements ministériels, lesquels complètent ainsi, pour les dépenses, l'ensemble des documents nécessaires au contrôle législatif.

COMPTE du service de trésorerie. (*Pages 139 à 168.*)

Les informations relatives aux recettes et aux dépenses publiques sont suivies du *Compte du service de trésorerie*, dans lequel on explique les opérations qui, pendant l'année, ont affecté les créances actives, ainsi que les effets à payer, les comptes courants et autres créances passives de l'administration des finances; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; les moyens de crédits réalisés en vertu d'autorisations législatives; l'excédant au profit ou à la charge du service de trésorerie, qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les en-caisses matériels formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

On voit par ces explications, que les trois premières sections du Compte général des finances présentent l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses effectuées par tous les agents ou comptables préposés à la liquidation et à la réalisation des droits de l'État. Il reste à rapprocher entre elles ces opérations, et à les combiner avec les soldes des gestions précédentes, de manière à déterminer, à la fin de l'année dont le compte est rendu, la situation des différents services financiers qu'elle concerne. Tel est l'objet des sections suivantes.

COMPTES des budgets. (*Pages 169 à 374.*)

Les *Comptes des budgets* se composent d'abord de la série des tableaux qui établissent la situation définitive du dernier budget qui a atteint son époque de clôture, et dont la loi de règlement est proposée aux Chambres. Ces tableaux, dans lesquels on explique les modifications législativement apportées aux prévisions du budget primitif de l'exercice, et qui sont appuyés de plusieurs documents administratifs, comparent, en recette, les évaluations avec les produits réalisés; en dépense, les crédits accordés avec les dépenses faites; fixent les droits restés à recouvrer ou à payer, et déterminent enfin l'excédant ou l'insuffisance de ressources qui constitue la situation finale du budget. D'autres tableaux, offrant les mêmes rapprochements, font ensuite connaître la situation provisoire de l'exercice courant, ainsi que les opérations effectuées, pour les services urgents, sur le budget dont l'exercice s'ouvrira au 1er janvier suivant. Cette partie du Compte général des finances comprend aussi des tableaux analytiques présentant, pour la période de 1814 à 1829, et pour celle de 1830 à 1842, la situation financière du budget de chacun de ces exercices, telle qu'elle est résultée de leurs propres ressources et besoins, ou que le règlement législatif l'a définitivement arrêtée, en la combinant avec les résultats des budgets antérieurs. Des développements, publiés pour cette seconde période, permettent de comparer entre eux les termes correspondants des exercices dont elle est formée.

SITUATION générale des finances. (*Pages 375 à 404.*)

La *Situation générale des finances*, à la fin de l'année, se compose, 1° d'un bilan ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand livre de la comptabilité générale des finances, dans lequel les recettes et les dépenses de l'année sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque où s'arrête le compte; 2° d'un exposé de l'actif et du passif de l'administration des finances à cette dernière époque, comprenant les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables, les avances à recouvrer, les effets à payer, les créances passives, les excédants de recette et de dépense produits par le service des budgets et des fonds spéciaux, et enfin les découverts que les anciens budgets ont laissés à la charge du trésor, lesquels sont représentés par l'excédant du passif de l'administration des finances sur les articles constituant son actif.

2° COMPTES SPÉCIAUX.

Les comptes spéciaux forment deux séries. La première série comprend les comptes de la *Dette publique*, c'est-à-dire, ceux de la dette consolidée, de l'amortissement des rentes, des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers, des cautionnements en numéraire, des rentes viagères, et enfin des pensions inscrites au trésor. La seconde série s'applique à *divers services publics*, savoir : apurement des exercices clos, débets, créances litigieuses et prêts au commerce, opérations des comptables

des finances en Algérie, fabrication des monnaies et médailles, ancien domaine extraordinaire, et enfin, services en liquidation. L'on va successivement indiquer la nature des opérations que présentent chacun de ces comptes.

Le *Compte de la dette consolidée* se rapporte aux rentes 5, 4 et 1/2, 4 et 3 p. o/o. Il fait connaître l'origine de ces différentes natures de rentes; la situation des crédits qui en ont autorisé la création; l'emploi qui a été fait par le trésor de leur produit, selon qu'elles ont été négociées, remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation des fonds de réserve de l'amortissement, attribuées à divers services publics, ou annulées en vertu d'actes législatifs; leur classement par catégories de propriétaires; et, enfin, les mouvements qu'elles ont éprouvés sous ce rapport, pendant chacun des mois de l'année, avec la distinction des opérations d'*ordre* et des opérations *réelles*.

COMPTE de la dette consolidée. (*Pages 409 à 444.*)

Le *Compte de l'amortissement des rentes* résume les versements faits par le trésor à la caisse d'amortissement, ainsi que les rachats effectués par elle; les fonds de réserve qu'ont procurés les rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair; les consolidations successives de bons du trésor représentatifs de cette réserve, et les rentes qui forment la puissance de l'amortissement à la fin de l'année.

COMPTE de l'amortissement des rentes. (*Pages 445 à 472.*)

Le *Compte des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers* contient le tableau des emprunts de cette nature dont le trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital, les payements qu'il a successivement faits en atténuation de sa dette, et les sommes restant à amortir à la fin de l'année.

COMPTE des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers. (*Pages 473 à 482.*)

Le *Compte des cautionnements en numéraire* indique les mouvements des capitaux de cautionnements pendant l'année et les sommes qui restent dues par l'État à chaque classe de titulaires des emplois, avec la destination qu'ont reçue les fonds de cette origine, primitivement versés au trésor.

COMPTE des cautionnements en numéraire. (*Page 483 à 492.*)

Le *Compte des rentes viagères* présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement pendant cette période, de chaque classe de rentes viagères, suivant qu'elles ont été constituées sur une ou plusieurs têtes.

COMPTE des rentes viagères. (*Pages 493 à 498.*)

Le *Compte des pensions inscrites au trésor* énonce les différentes natures de pensions dont les arrérages sont payés sur les fonds généraux du budget; les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés et leur situation; les nouvelles pensions liquidées et inscrites; celles qui ont été éteintes pour cause de décès;

COMPTE des pensions inscrites au trésor. (*Pages 499 à 506.*)

et, enfin, la somme à laquelle s'élève, à la fin de l'année, cette partie de la dette publique.

COMPTE d'apurement des exercices clos. (*Pages 509 à 526.*)

Le *Compte d'apurement des exercices clos* rappelle les créances restées à payer sur ceux des exercices réglés législativement qui n'ont pas encore atteint le terme de leur prescription finale, oppose à ce premier résultat les créances dont le payement a été depuis ordonnancé, dans les formes déterminées par la loi, sur les budgets des exercices courants, et dégage les créances qui restent encore à solder. Il donne ainsi la preuve que la dette arriérée du trésor sur les budgets se réduit successivement des payements dont les exercices courants ont eu à supporter la charge.

COMPTE des débets et créances litigieuses. (*Pages 527 à 538.*)

Le *Compte des débets et créances litigieuses et des prêts au commerce* présente, par catégories, les mouvements annuels et la situation des débets et créances dont le recouvrement est poursuivi par les soins de l'agence judiciaire du trésor, et contient des développements particuliers sur la situation des prêts effectués, en 1830, au commerce et à l'industrie, ainsi que sur ceux qui, depuis 1840, ont eu lieu en faveur de diverses compagnies de chemins de fer.

COMPTE des opérations des comptables des finances en Algérie. (*Pages 539 à 556.*)

Le *Compte des opérations des comptables des finances en Algérie* a pour destination d'exposer, par nature de recettes et de dépenses et par classe de comptables, les opérations effectuées en l'Algérie pendant l'année, tant pour le compte de l'État que pour le service colonial, et d'en résumer les résultats de manière à déterminer les besoins de trésorerie auxquels l'administration des finances a eu à pourvoir.

COMPTE de la fabrication des monnaies et médailles. (*Pages 557 à 576.*)

Le *Compte de la fabrication des monnaies et des médailles* renferme des tableaux de développement sur les opérations des ateliers monétaires, sur les espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal, sur les fabrications faites en monnaie de billon et de cuivre, et sur le mouvement des médailles et des jetons fabriqués et vendus.

COMPTE de l'ancien domaine extraordinaire. (*Pages 577 à 584.*)

Le *Compte de l'ancien domaine extraordinaire,* dont la publication est prescrite par diverses lois, indique les créances de l'espèce, recouvrées pendant l'année, et la destination donnée aux produits de ces recettes spéciales.

SITUATION de divers services en liquidation. (*Pages 585 à 592.*)

Enfin, la *Situation de divers services en liquidation* a pour objet d'expliquer les opérations auxquelles ont donné lieu, pendant l'année, la liquidation de l'ancienne liste civile, ainsi que celle de la compagnie des salines et mines de sel de l'Est, dont le bail a été résilié par la loi du 17 juin 1840, et d'indiquer le résultat de ces liquidations au 31 décembre.

DOCUMENTS de finances, qui servent de base au contrôle législatif.

Le *Compte général des finances*, qui résume à la fois les comptes des ministres et les comptes individuels des comptables, forme la base authentique et invariable sur laquelle repose le règlement législatif des budgets. C'est ce compte, ainsi que ses nombreux développements, qui garantissent l'exactitude matérielle de tous les résultats soumis, chaque année, au contrôle des Chambres, contrôle dont elles trouvent les éléments dans l'ensemble des documents ci-après :

Comptes définitifs rendus par les ministres pour les recettes et les dépenses de l'exercice expiré;

Situation provisoire de l'exercice courant, réunie sous le titre de Documents divers *aux publications annuelles prescrites par différentes lois;*

Compte général de l'administration des finances;

Rapport au Roi et Déclaration générale de la Cour des comptes;

Éclaircissements publiés par les ministres, en réponse aux observations contenues dans les deux documents émanés de la Cour des comptes;

Rapport et procès-verbal de la Commission instituée par ordonnance royale, pour la vérification des comptes ministériels.

COMPTES GÉNÉRAUX.

Compte des opérations de l'année 1842.
Compte des contributions et revenus publics.
Compte des dépenses publiques.
Compte du service de trésorerie.
Comptes des budgets.
Bilan et situation générale de l'administration des finances.

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842.

NOTE

Sur le Compte des Opérations de l'année 1842.

Le compte des opérations de l'année forme la première section du compte général de l'administration des finances. On y récapitule les liquidations de droits ainsi que les recettes et les payements qui ont eu lieu, pendant l'année 1842, sur tous les services publics et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1842 sont ceux que l'on va exposer :

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1842.

Les valeurs de caisse et de portefeuille, qui formaient le solde du compte de l'année précédente, montaient à..... 224,840,703f 10c

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances, pendant l'année 1842, se sont élevées à 6,928,187,346 fr. 05 cent., savoir :

Recettes sur les produits ordinaires des budgets.....	1,250,036,264f 13c	
Produit de la consolidation en rentes de bons du trésor formant la réserve de l'amortissement.....	32,181,452 88	
Portion réalisée de l'emprunt de 150 millions.....	115,290,812 26	
Recettes sur des services spéciaux.....	26,079,418 19	
Recette en atténuation du découvert du trésor sur le budget de 1840.....	33,215,466 40	
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement.....	67,182,009 62	
Recettes provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances.....	2,759,431,577 00	
Idem de ses créances actives.....	34,196,754 07	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.....	2,610,573,591 50	
TOTAL de la recette.....	6,928,187,346 05	6,928,187,346 05

Le compte des finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une somme totale de 7,153,028,049 15

Les dépenses faites par l'administration des finances s'élèvent à 6,891,162,923f 32c, savoir :

Dépenses des budgets... Services ordinaires.....	1,326,157,031f 19c	
Dépenses des budgets... Travaux extraordinaires.....	105,312,127 12	
Dépenses des services spéciaux.....	18,733,617 72	
Augmentation des avances et découverts du trésor.....	5,200 00	
Bons du trésor remis par la caisse d'amortissement.....	65,467,128 30	
Payements provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances.....	2,717,422,443 95	
Idem de ses créances actives.....	35,399,589 93	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.....	2,622,665,785 11	
TOTAL de la dépense.....	6,891,162,923 32	6,891,162,923 32

En y ajoutant le solde en caisse et en portefeuille existant, le 31 décembre 1842, à la caisse centrale du trésor à Paris, à la banque de France et chez les agents extérieurs 261,865,125 83

On retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi..... 7,153,028,049 15

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1842.

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Ressources ordinaires.

EXERCICE 1840.

Une dépense du ministère des affaires étrangères montant à 5,000 francs, et relative à des frais de voyage, n'ayant pas été admise par la Chambre des Députés lors du règlement législatif du budget de l'exercice 1840, cette résolution a donné lieu, dans les écritures de la comptabilité générale des finances d'annuler la dépense au compte dudit budget, et d'en transporter le montant parmi les découverts du trésor, ci..... 5,000f 00c

EXERCICE 1841.

Les droits qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1842, sur les contributions et revenus de l'exercice 1841, s'élevaient à..... 55,487,465f 36c

Pendant l'année 1842, de nouvelles liquidations de droits ont eu lieu à la charge des redevables de l'État pour 9,831,132 fr. 14 cent.; des non-valeurs ont été constatées et des décharges de droits accordées pour 1,280,794 fr.; en résultat, le solde au commencement de l'année a été augmenté de la différence de..... 8,550,338 14

ENSEMBLE..... 64,037,803 50

Les recouvrements effectués pendant l'année 1842 n'ayant été que de..... 58,779,374 58

Le budget de l'exercice 1840 a présenté, à l'époque de sa clôture, un restant à recouvrer transporté à l'exercice suivant, de..... 5,258,428 92

EXERCICE 1842.

D'après les documents adressés périodiquement à la comptabilité générale des finances par les agents administratifs chargés de la liquidation des diverses natures d'impôts, des droits à recouvrer sur l'exercice 1842 ont été inscrits dans les écritures, pendant l'année 1842, pour une somme de. 1,252,340,463f 18c

Les recouvrements effectués, par les comptables des finances, ne se sont élevés qu'à..... 1,191,232,617 12

Et au 31 décembre 1842, il restait à recouvrer..... 61,107,846 06

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1842.

SUITE DES OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

EXERCICE 1843.

Quelques recettes ont été faites en 1842 sur les produits de l'exercice 1843, soit pour des droits liquidés sur les exercices précédents, mais que les redevables n'avaient pas acquittés avant la clôture de ces exercices, soit pour des ressources dont la réalisation devance l'ouverture de l'exercice auquel elles sont attribuées. Ces recettes montent à 19,272 francs 43 centimes.

RÉCAPITULATION.

En résumé, les produits ordinaires recouvrés pendant l'année 1842 s'élèvent ensemble à une somme de 1,250,036,264 francs 11 centimes, savoir :

Exercice 1840	5,000f 00c
——— 1841	58,779,374 58
——— 1842	1,191,232,617 12
——— 1843	19,272 43
	1,250,036,264 13

Ressources extraordinaires.

Le trésor a réalisé pendant l'année 1842, le produit de la consolidation des bons remis à la caisse d'amortissement, pour la réserve de l'amortissement formée pendant les six derniers mois de 1841 et attribuée par la loi de finances de 1841, à la dépense des travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837. Cette consolidation représentant, à un appoint près de 27 fr. 67 cent. les bons du trésor qui se trouvaient compris dans le passif de l'administration des finances au 31 décembre 1841, a eu lieu le 7 février 1842, pour la somme de 32,181,452f 88c

Le trésor a en outre recouvré sur l'emprunt de 150 millions, dont la négociation en rentes a été autorisée par l'article 35 de la loi des recettes de 1842 une somme de 115,290,812 francs 26 centimes dont la recette a été constatée au budget de l'exercice 1842, afin de compléter avec les 34,266,699 francs 13 centimes versés par les souscripteurs en 1841, les 75 millions attribués à ce budget pour subvenir à la dépense des travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841, ci 40,733,300f 87c

et au budget de l'exercice 1843, à valoir sur la somme semblable de 75 millions qui lui a été assignée pour la même nature de dépense 74,557,511 39

115,290,812 26

Total des ressources extraordinaires constatées par le trésor pendant l'année 1842. 147,472,265 14

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1842.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Dépenses sur les services ordinaires.

EXERCICE 1841.

Sur les droits précédemment liquidés par les ministères à la charge du budget de l'exercice 1841, il restait à payer au 1er janvier 1842, d'après le compte de l'année précédente..... 267,251,708f 30c

Pendant l'année 1842, ces liquidations ont éprouvé une réduction de..... 51,632,968f 19c

Mais de nouveaux droits ayant été reconnus au profit des créanciers pour..... 305,536 77

le reste à payer ci-dessus s'est trouvé atténué de la différence de..... 51,327,431 42

Les dépenses de l'exercice 1840 qui étaient à solder par le trésor pendant l'année 1842 ne s'élèvent, en conséquence, qu'à la somme de..... 215,924,276 88

Les payements ont eu lieu pour..... 211,861,755 55

Et les dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1841 montaient à..... 4,062,521 33

EXERCICE 1842.

Les dépenses liquidées pendant l'année 1842, et celles que l'on a présumé devoir encore être effectuées à la charge de l'exercice 1842, ont été constatées dans les écritures des différents ministères ordonnateurs de ces dépenses et résumées dans celles de la comptabilité générale des finances, pour une somme de..... 1,349,841,679 31

Sur cette somme il a été payé par les comptables des finances, celle de..... 1,109,572,522 02

et au 31 décembre 1842 les services restant à solder par le trésor montaient à.. 240,269,157 29

EXERCICE 1843.

Les approvisionnements d'urgence de vivres et de fourrages pour le service de la guerre, principalement en Algérie, les dépenses de la marine à ordonnancer avant l'ouverture de l'exercice, notamment celles qui se rapportent aux services coloniaux, et, enfin, l'admission des ordonnances des réimpositions des contributions directes, ont nécessité pour le trésor, pendant l'année 1842, des payements imputables sur les crédits du budget de l'exercice 1843 et montant ensemble à 4,722,753 francs 62 centimes.

RÉCAPITULATION.

La réunion des payements relatifs aux services ordinaires et effectués sur ces divers exercices fait ressortir, pour l'année 1842, un total de 1,326,157,031 francs 19 centimes, savoir :

Exercice 1841.....	211,861,755f 55c
——— 1842.....	1,109,572,522 02
——— 1843.....	4,722,753 62
	1,326,157,031 19

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1842.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Dépenses pour travaux extraordinaires.

Les travaux extraordinaires régis par les lois des 17 mai 1837, 25 juin 1841 et 11 juin 1842, ont donné lieu, pendant l'année 1842, à des payements montant ensemble à 105,312,127f 12c, savoir :

1° Travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837 :

Payements effectués sur le budget de 1841 ..... 10,128,191f 88c

2° Travaux extraordinaires auxquels s'appliquent les dispositions de la loi du 25 juin 1841, y compris les dépenses liquidées sur le solde des crédits ouverts en vertu de la loi du 17 mai 1837, qui sont restés à employer à la clôture du budget de l'exercice 1841, époque à laquelle les spécialités de ressources et de besoins dérivant de cette loi dont l'abrogation a été prononcée par l'article 37 de la loi sur le budget des recettes de 1842, ont cessé d'avoir leur effet :

Payements effectués sur le budget de 1842 ..... 94,640,694 52

3° Établissement de grandes lignes de chemins de fer exécutées en vertu de la loi du 11 juin 1842 :

Payements effectués sur le budget de 1842 ..... 543,240 72

TOTAL des payements pour les travaux extraordinaires... 105,312,127 12

Résultat du service des budgets pour l'année 1842.

D'après les résultats qui précèdent, les payements effectués pour les services ordinaires des budgets, s'élèvent ensemble à 1,326,157,031f 19c

Les recouvrements opérés sur les produits ordinaires, à 1,250,036,264 13

Les budgets ont en conséquence présenté pendant l'année 1842, pour les services ordinaires, un excédant des payements sur les recettes, de 76,120,767 06

D'une autre part, il a été constaté en recette, au profit des budgets, sur les moyens extraordinaires mis à la disposition du trésor, une somme de 147,472,265f 14c

Mais, pour ramener cette somme à l'expression exacte des ressources extraordinaires que le trésor a effectivement réalisées pendant l'année 1842, il est nécessaire d'en déduire le produit de l'échange de valeurs auquel a donné lieu la consolidation de la réserve de l'amortissement, et qui n'a pas été, pour l'administration des finances, un moyen réel de service 32,181,452 88

RESTE exprimant les recouvrements effectués sur l'emprunt en rentes. (A REPORTER.) 115,290,812 26 76,120,767 06

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1842.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Résultat du service des budgets pour l'année 1842. (Suite.)

REPORTS	115,290,812f 26c	76,120,767f 06c
Les payements faits pour les travaux extraordinaires à imputer sur ces ressources montent à	105,312,127 12	
Le service des travaux extraordinaires dégage ainsi pour l'année 1842 un excédant de recette de	9,978,685 14	9,978,685 14
Pendant l'année 1842, et sous un point de vue de trésorerie, le service des budgets, considéré dans son ensemble a, par conséquent, présenté un excédant des payements sur les recettes (*Voir* le tableau, page 158), de		66,142,081 92

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Les versements de capitaux de cautionnements en numéraire ont monté à 14,454,358 francs 02 cent. et les remboursements à 14,300,099 francs 31 centimes.

Des recettes ont été faites au profit du service spécial de la liquidation de l'ancienne liste civile, pour 927 francs, et ce service a donné lieu à des payements montant à 12,239 francs.

Les mouvements du service colonial de l'Algérie ont été, en recette, de 4,067,466 francs 51 cent., et en dépense, de 2,690,727 francs 70 centimes.

L'avance que la loi du 14 juin 1833 a autorisé le ministre des finances à faire à la Grèce, pour les intérêts annuels et l'amortissement de la portion de l'emprunt contracté par ce Gouvernement, qui a été garantie par la France, s'est augmentée, pendant l'année 1842, d'une somme de 12,048 francs 88 cent.

La liquidation de la compagnie des salines et mines de sel de l'Est, dont le bail a été résilié par la loi du 17 juin 1840, a donné lieu, de la part des comptables des finances, à des opérations qui ont été constatées au compte spécial prescrit par cette loi, en recette, pour 3,205,042 francs 15 centimes, et en dépense, pour 1,718,502 francs 83 centimes.

Le régime de comptabilité des produits éventuels affectés au service départemental a été changé, à partir du 31 décembre 1842, de concert avec le ministère de l'intérieur. La recette et l'emploi de ces produits, au lieu de faire partie des opérations de trésorerie, deviennent désormais l'objet d'un compte spécial dont les mouvements, constatés d'abord en dehors des budgets, y seront ensuite rattachés, au fur et à mesure de la mise desdits produits à la disposition des préfets. Cette nouvelle classification a donné lieu à un virement d'écritures pour le solde de 4,351,624 francs 51 cent. restant à employer au 1er janvier 1843.

Considérés dans leur ensemble, voici quels ont été les mouvements de ces différents services spéciaux :

Recette	26,079,418f 19c
Dépense	18,733,617 72
Il en est par conséquent résulté, pendant l'année 1842 (*Voir* le tableau page 158), un excédant de recette de	7,345,800 47

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1842.

OPÉRATIONS RELATIVES AUX DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

Le découvert du trésor sur le budget de 1840, qui figurait dans la situation générale des finances, au 31 décembre 1841, pour la somme de 138,009,529 francs 64 cent., d'accord avec le projet de loi primitivement présenté à la Chambre des Députés pour le règlement définitif de cet exercice, a été réduit à 138,004,529 francs 64 cent. pour le report à un article spécial de la dépense de 5,000 francs non admise, comme il a été dit ci-dessus dans le budget du ministère des affaires étrangères.

Le même découvert a été en outre atténué d'une somme de 33,215,466 francs 40 cent. (1) pour la consolidation des fonds de réserve de l'amortissement, restés disponibles pendant le premier semestre de l'année 1842; consolidation qui a eu lieu, en vertu de l'article 36 de la loi sur le budget des recettes de 1842, aux termes duquel les fonds non employés de l'amortissement sont, à partir du 1er janvier 1842, exclusivement affectés à l'extinction des découverts du trésor, sur les budgets des exercices 1840 et suivants. (On mentionne ici pour mémoire, que les bons remis à la caisse d'amortissement, pendant le deuxième semestre 1842 et qui figurent dans le passif de l'administration des finances, au 31 décembre, pour la somme de 33,896,326 francs 17 cent. ont été consolidés en rentes le 16 janvier 1843 et que cette consolidation a eu pour effet, d'atténuer encore de pareille somme le découvert de 1840, qui s'est trouvé ainsi réduit à 70,892,737 francs 07 cent.).

Enfin, le déficit sur le service des cautionnements s'est accru, en 1842, de 200 francs pour un nouveau remboursement fait à un titulaire français, ayant exercé des fonctions dans les départements retrocédés aux étrangers.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Les opérations de trésorerie de l'administration des finances ont présenté, pendant l'année 1842, les mouvements et le résultat ci-après :

Il a été remis à la caisse d'amortissement, pour les rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair, des bons du trésor s'élevant à		67,182,009f 62c
Mais l'abaissement momentané des cours a donné lieu de lui rembourser en numéraire de ces mêmes bons, jusqu'à concurrence de	70,209f 02c	
De plus ils se sont trouvés réduits par la consolidation en rentes de ceux qui ont été émis pour la réserve disponible des six premiers mois de 1842, ci	33,215,438 73	
		33,285,647 75
En sorte que le montant net des bons de cette nature, restant à consolider au 31 décembre 1842 et qui figurent dans le passif de l'administration des finances à la même époque (*Voir page* 385), n'est plus que de		33,896,361 87

(1) Cette somme provient d'un appoint de 27f 67c faisant partie des bons qui restaient à consolider au 31 décembre 1841 (Voir page 147) et de 33,215,438f 73c de bons remis à la caisse d'amortissement, pour les six premiers mois de 1842.

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1842.

Suite des OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Les créances passives de l'administration des finances se sont accrues de recettes s'élevant à..... 2,759,431,577f 00c
et ont été atténuées de remboursements montant à..... 2,717,422,443 95

Leur solde, au commencement de l'année, s'est ainsi augmenté de la différence de..... 42,009,133 05

Les payements faits en accroissement des créances actives à recouvrer par le trésor, y compris 15,973,883 francs 54 centimes, pour une opération intermédiaire que nécessite entre les préposés des douanes le payement de leurs traitements d'activité et de retraite, ont été de..... 35,399,589f 93c
et les recettes faites en atténuation de ces créances, y compris une somme de 16,049,536 francs 81 centimes pour la même opération intermédiaire, n'ayant été que de..... 34,196,754 07

Le résultat des opérations de l'année les a ainsi augmentées de..... 1,202,835 86

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE ET MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES.

Les valeurs de caisse et de portefeuille que les comptables conservent habituellement entre leurs mains, pour les besoins du service, s'élevaient au 1er janvier 1842 à..... 224,840,703f 10c
Pendant l'année 1842, ces comptables ont reçu du trésor ou de leurs collègues..... 2,610,573,591 50

ENSEMBLE..... 2,835,414,294 60

Les envois de fonds et de valeurs qu'ils ont faits au trésor ou à leurs collègues pendant la même année montent à..... 2,622,665,785f 11c
Le solde en caisse ou en portefeuille, au 1er janvier 1842, est de..... 261,865,125 83
2,884,530,910 94

L'encaisse des comptables a, par conséquent, éprouvé pendant l'année 1842, une augmentation (*Voir* le tableau page 159) de..... 49,116,616 34

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1842.

RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1842.

Le rapprochement des différents termes que l'on vient d'exposer fait ressortir pour l'ensemble du service de l'administration des finances, pendant l'année 1842, le résultat général qui suit :

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour la réserve des rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair et qui restaient à consolider au 31 décembre 1842.....		33,896,361f 87c
Augmentation des créances passives du trésor.....		42,009,133 05
ENSEMBLE.....		75,905,494 92

Ces ressources ont été employées de la manière suivante :

Accroissement des découverts sur le service des cautionnements et dépense non allouée dans le règlement du budget de 1840.....		5,200f 00c	
Payements effectués en excédant des recettes, sur les services ordinaires des budgets de 1841, 1842 et 1843.....		76,120,767 06	
ENSEMBLE.....		76,125,967 06	
A déduire l'excédant de recette réalisé sur le service extraordinaire des travaux publics, ci.....	9,978,685f 14c		
Et sur les services spéciaux qui s'exécutent en dehors du budget.....	7,345,800 47	17,324,485 61	
RESTE.....		58,801,481 45	
Ce dernier résultat se réduit encore de la recette réalisée en atténuation du découvert du budget de 1840 (consolidation des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour les 6 premiers mois de 1842).....		33,215,438 73	
Excédant de payement sur l'ensemble des budgets et des services spéciaux. (Voir page 158.).....		25,586,042 72	25,586,042f 72c
Augmentation des créances actives du trésor.....			1,202,835 86
Augmentation de l'en-caisse des comptables.....			49,116,616 34
RÉSULTAT comme ci-dessus.....			75,905,494 92

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1842.

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des payements de l'administration des finances pendant l'année 1842. Ce tableau sert de base au contrôle attribué à la Cour des comptes par l'ordonnance royale du 9 juillet 1826, et à la déclaration générale qu'elle rend annuellement pour certifier l'exactitude de tous les résultats du compte général des finances.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNEE 1842,

Présentant le tableau des Droits constatés au profit ou à la charge de l'État, sur les Contributions et les Dépenses publiques, et le Résumé des Recettes et des Payements faits sur tous les services de l'Administration des finances.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1842.

Numéraire	128,664,240f 59c	222,289,204f 19c	224,840,703f 10c
Effets à recevoir	93,624,963 60		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		2,551,498 91	

RECETTE.

Recette pour annulation d'une dépense du ministère des affaires étrangères, non admise dans la loi de règlement du budget de l'exercice 1840. 5,000 00

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

EXERCICE 1841.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1842.	DROITS constatés pendant l'année 1842.	ANNULATIONS de droits constatés antérieurement à 1842.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1842.	RESTE à recouvrer à la clôture de l'exercice.
Contributions directes	46,342,002f 60c	"	"	46,342,002f 60c	"
Enregistrement, timbre et domaines	935,760 00	2,417,960f 97c	"	949,386 87	2,404,334f 10c
Produits des forêts et de la pêche	629,032 74	27,776 01	"	656,808 75	"
Douanes et sels	18,000 00	"	9,515f 70c	8,484 30	"
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	2,935,097 04	2,704,797 80	"	2,786,400 02	2,853,494 82
Produits des postes	554,035 45	16,473 87	"	569,909 32	600 00
Produits universitaires	100,944 56	"	7,352 63	93,591 93	"
Produits éventuels affectés au service départemental	"	4,664,123 49	"	4,664,123 49	"
Produits et revenus de l'Algérie	12,800 00	"	348,068 85	(A) 335,268 85	"
Produits divers	3,959,792 97	"	915,856 82	3,043,936 15	"
	55,487,465 36	9,831,132 14	1,280,794 00	58,779,374 58	5,258,428 92
Ressources extraordinaires	32,181,452 88	"	"	32,181,452 88	"
	87,668,918 24	9,831,132 14	1,280,794 00	90,960,827 46	5,258,428 92
		8,550,338 14			
	96,219,256 38				

(A) Réduction sur les recettes de l'année précédente.

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES.

EXERCICE 1841.

		DROITS qui restaient à payer au 1er janvier 1842.	DROITS constatés pendant l'année 1842.	ANNULATIONS de droits constatés antérieurement à 1842.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1842.	RESTE À PAYER à la clôture de l'exercice.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Chambre des Députés		56,100 00	"	41,272 41	14,827 59	"
Dette publique	Dette perpétuelle	7,605,189 62	"	2,183 85	6,870,150 92	732,854 85
	Emprunts spéciaux pour ponts et canaux	203,745 58	180,144 62	"	205,234 00	178,656 20
	Intérêts de capitaux de cautionnements	8,993,380 37	"	"	8,567,852 12	425,528 25
	Intérêts de la dette flottante	5,870,620 34	"	155,244 56	5,715,375 78	"
	Rentes viagères	1,416,943 42	"	101,905 73	1,315,037 69	"
	Pensions	13,526,929 27	"	373,175 19	13,153,414 08	340 00
Dépenses générales des services publics.	Justice et cultes. Dépenses de la justice	1,515,430 92	"	146,707 22	1,360,025 73	8,697 97
	Justice et cultes. Dépenses des cultes	9,726,747 48	"	208,080 32	9,430,728 85	87,938 31
	Affaires étrangères	1,779,449 87	125,392 15	"	1,895,802 89	9,039 13
	Instruction publique	4,618,006 81	"	683,548 01	3,920,277 49	14,181 31
	Intérieur	32,673,515 90	"	4,268,146 80	28,295,973 98	109,395 12
	Agriculture et commerce	5,458,127 40	"	504,116 09	4,910,934 40	43,076 91
	Travaux publics	15,876,243 76	"	1,552,182 47	14,093,948 80	230,112 49
	Guerre	74,899,263 32	"	36,419,755 89	37,459,506 75	1,020,000 68
	Marine	37,551,483 52	"	5,443,346 85	31,028,190 58	1,079,946 09
	Finances	4,397,014 78	"	743,268 15	3,651,927 29	1,819 34
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics		22,307,723 03	"	229,256 88	21,974,187 91	104,278 24
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		18,775,792 91	"	760,777 77	17,998,358 70	16,656 44
		267,251,708 30	305,536 77	51,632,968 19	211,861,755 55	4,062,521 33
Travaux extraordinaires		14,638,414 62	"	4,439,781 59	10,128,191 88	70,441 15
		281,890,122 92	305,536 77	56,072,749 78	221,989,947 43	4,132,962 48
			55,767,213 01			
		226,122,909 91				

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842.

Suite de la RECETTE.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1842.	DROITS constatés pendant l'année 1842.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1842.	RESTE à recouvrer au 1er janvier 1843 sur les droits constatés.
EXERCICE 1842.				
Contributions directes	"	405,837,736f 48c	360,163,791f 64c	45,673,944f 84c
Enregistrement, timbre et domaines	"	247,908,987 83	247,032,387 83	876,600 00
Produits des forêts et de la pêche	"	35,099,003 03	34,661,442 45	437,560 58
Douanes et sels	"	204,560,268 70	204,550,268 70	10,000 00
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	267,349,688 83	264,753,104 36	2,596,584 47
Produits des postes	"	48,867,558 95	48,482,058 95	385,500 00
Produits universitaires	"	4,021,449 93	3,922,970 16	98,479 77
Produits éventuels affectés au service départemental	"	14,248,897 60	14,248,897 60	"
Produits et revenus de l'Algérie	"	3,351,611 82	3,341,211 82	10,400 00
Produit de la rente de l'Inde	"	1,050,000 00	568,245 71	481,754 29
Recettes des colonies. (Loi du 25 juin 1821.)	"	5,994,000 00	"	5,994,000 00
Produits divers	"	14,051,260 01	9,508,237 90	4,543,022 11
	"	1,252,340,463 18	1,191,232,617 12	61,107,846 06
Ressources extraordinaires	40,733,300f 87c	"	40,733,300 87	"
	40,733,300 87	1,252,340,463 18	1,231,965,917 99	61,107,846 06
	1,293,073,764 05			
EXERCICE 1843.				
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)		19,272 43	19,272 43	"
Ressources extraordinaires		75,000,000 00	74,557,511 39	442,488 61
		75,019,272 43	74,576,783 82	442,488 61
SERVICES SPÉCIAUX.				
Recettes de cautionnements en numéraire. (Capitaux.)				14,454,358 02
Recettes affectées à la liquidation de l'ancienne liste civile				927 00
Recettes pour le compte du service colonial de l'Algérie				4,067,466 51
Recettes provenant de la liquidation de l'ancienne compagnie des salines et mines de sel de l'Est				3,205,042 15
Recettes pour le compte du service départemental				4,351,624 51
				26,079,418 19
RECETTE EN ATTÉNUATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.				
Produit de la consolidation de la réserve de l'amortissement pour le premier semestre de l'année 1842				33,215,466 40

Suite de la DÉPENSE.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

		DROITS QUI RESTAIENT à payer au 1er janv. 1842.	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1842.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1842.	RESTE A PAYER au 1er janv. 1843 sur les droits constatés.
EXERCICE 1842.					
Liste civile		"	13,722,499f 98c	13,697,499f 98c	25,000f 00c
Chambre des Pairs		"	720,009 00	720,000 00	"
Chambre des Députés		"	744,000 00	650,000 00	94,000 00
Légion d'honneur		"	804,000 00	804,000 00	"
Dette publique	Dette perpétuelle	"	215,094,248 50	209,806,502 69	5,287,745 81
	Fonds d'amortissement	"	46,526,683 00	46,526,683 00	"
	Emprunts spéciaux pour ponts et canaux	"	10,612,557 67	10,427,411 44	185,146 23
	Intérêts de capitaux de cautionnements	"	9,261,958 83	271,701 07	8,990,257 76
	Intérêts de la dette flottante	"	14,500,000 00	5,724,683 25	8,775,316 75
	Rentes viagères	"	3,304,651 35	1,845,972 21	1,458,679 14
	Pensions	"	59,977,559 60	45,714,557 28	14,263,002 32
Dépenses générales des services publics.	Justice et cultes. — Dépenses de la justice	"	20,689,992 82	19,233,371 05	1,456,621 77
	Justice et cultes. — Dépenses des cultes	"	36,657,532 78	26,899,736 67	9,757,796 11
	Affaires étrangères	"	8,768,433 43	6,735,545 94	2,032,887 49
	Instruction publique	"	16,911,059 15	11,710,472 21	5,200,586 94
	Intérieur	"	112,828,279 69	81,121,051 69	31,707,228 00
	Agriculture et commerce	"	12,971,518 13	8,716,139 83	4,255,378 30
	Travaux publics	"	60,559,020 51	46,387,946 27	14,171,074 24
	Guerre	"	339,205,362 32	292,856,398 76	46,348,963 56
	Marine	4,810f 44c	129,795,160 58	86,837,390 23	42,962,580 79
	Finances	"	21,222,464 50	17,154,532 01	4,067,932 49
Frais de régie, de perception et d'exploitat. des impôts et revenus publics.		"	148,638,373 69	127,092,600 68	21,545,773 01
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		"	66,321,512 34	48,638,325 76	17,683,186 58
		4,810 44	1,349,836,868 87	1,109,572,522 02	240,269,157 29
Travaux extraordinaires.	Travaux publics	"	66,192,607 53	47,142,207 43	19,050,400 10
	Guerre	"	58,722,883 59	45,529,508 90	13,193,374 69
	Marine	"	3,055,819 51	2,512,218 91	543,600 60
		4,810 44	1,477,808,179 50	1,204,756,457 26	273,056,532 68
		1,477,812,989 94			
EXERCICE 1843.					
Dépenses du ministère des affaires étrangères			6,000 00	6,000 00	"
——— de la guerre			2,008,571 47	2,008,571 47	"
——— de la marine			1,922,329 69	1,899,399 72	22,929 97
Remboursements et restitutions non-valeurs, primes et escomptes			808,782 43	808,782 43	"
			4,745,683 59	4,722,753 62	22,929 97
SERVICES SPÉCIAUX.					
Remboursements de cautionnements en numéraire. (Capitaux.)					14,300,099 31
Payement sur le service spécial de la liquidation de l'ancienne liste civile					12,239 00
——— pour le compte du service colonial de l'Algérie					2,690,727 70
——— effectués à titre d'avance, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France					12,048 88
Payements pour la liquidation de l'ancienne compagnie des salines et mines de sel de l'Est					1,718,502 83
					18,733,617 72
DÉPENSE EN AUGMENTATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.					
Dépense du ministère des affaires étrangères, non allouée par les chambres, dans le règlement du budget de l'exercice 1840					5,000 00
Remboursement de cautionnement à un titulaire français dans les départements rétrocédés					200 00
					5,200 00

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842.

Suite de la RECETTE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement			67,182,009f 62c	
Recettes en augmentation des créances passives.	Bons du trésor remis à divers	165,026,886f 20c	387,801,869f 05c	2,860,810,340f 69c
	Émission de traites et mandats	222,774,982 85		
	Recette de fonds particuliers des comptables des finances		756,460,348 30	
	——— pour le compte des correspondants du trésor		616,644,621 57	
	——— des correspondants des comptables des finances		998,524,738 08	
			2,759,431,577 00	
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances.)			34,196,754 07	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)				2,610,573,591 50
				5,471,383,932 19

RÉCAPITULATION DES RECETTES

Recette pour annulation d'une dépense du ministère des affaires étrangères non admise dans le règlement du budget de 1840		5,000f 00c	
Contributions et revenus publics.	Exercice 1841	90,960,827f 46c	1,397,508,529f 27c
	——— 1842	1,231,965,917 99	
	——— 1843	74,576,783 82	
		1,397,503,529 27	
Services spéciaux			26,079,418 19
Recette en atténuation des découverts du trésor			33,215,466 40
Opérations de trésorerie.	Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	67,182,009 62	5,471,383,932 19
	Recettes en augmentation des créances passives	2,759,431,577f 00c	
	——— en atténuation des créances actives	34,196,754 07	
		2,793,628,331 07	
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)	2,610,573,591 50	
	TOTAL de la recette		6,928,187,346 05
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1842			224,840,703 10
	TOTAL GÉNÉRAL		7,153,028,049 15

Suite de la DÉPENSE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Bons remis par la caisse d'amortissement.	Bons remboursés en numéraire	70,209f 02c	65,467,128f 30c	2,818,289,162f 18c
	Bons consolidés en rentes	65,396,919 28		
Payements en atténuation des créances passives.	Remboursements de bons du trésor remis à divers. 188,860,551f 62c	410,268,895 21	2,717,422,443 95	
	——— de traites et mandats 221,408,343 59			
	——— des obligations de l'emprunt national	7,600 00		
	Remboursements de fonds particuliers des comptables des finances	751,902,374 73		
	Dépenses pour le compte des correspondants du trésor	560,564,449 05		
	——— des correspondants des comptables des finances	994,679,124 96		
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances constatés à la charge de divers.)			35,399,589 93	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)				2,622,665,785 11
				5,440,954,947 29

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1842.

Numéraire	166,016,169f 36c	259,485,542 90	261,865,125 83
Effets à recevoir	93,469,373 54		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		2,379,582 93	

ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1842.

Dépenses publiques	Exercice 1841	221,989,947 43	1,431,469,158 31
	——— 1842	1,204,756,457 26	
	——— 1843	4,722,753 62	
Services spéciaux			18,733,617 72
Dépense en augmentation des découverts du trésor			5,200 00
Opérations de trésorerie.	Bons du trésor remis par la caisse d'amortissement	65,467,128 30	5,440,954,947 29
	Payements en atténuation des créances passives	2,717,422,443f 95c	
	——— en augmentation de créances actives	35,399,589 93	
		2,752,822,033 88	
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)	2,622,665,785 11	
	TOTAL de la dépense		6,891,162,923 32
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1843			261,865,125 83
	TOTAL GÉNÉRAL		7,153,028,049 15

Développement, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances,* pendant l'année 1842.

	NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	CAISSIER du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. RECETTES.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. ANNULATIONS de recettes.	TOTAL des RECETTES.
	Recette pour annulation d'une dépense du ministère des affaires étrangères, non admise dans le règlement du budget de 1840	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5,000f 00c	"	5,000f 00c
	CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.												
Exercice 1841.	Contributions directes	"	"	"	"	"	46,342,002f 60	"	"	"	"	"	46,342,002 60
	Enregistrement, timbre et domaines	946,216f 41c	"	"	"	"	"	"	"	"	7,765 00	4,594f 54c	949,386 87
	Produits des forêts et de la pêche	395,196 80	"	"	"	"	278,947 75	"	"	"	"	17,335 80	656,808 75
	Douanes et sels	"	8,484f 30c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8,484 30
	Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	2,644,716f 55c	"	"	"	"	"	"	143,248 53	1,565 06	2,786,400 02
	Produits des postes	"	"	"	559,110f 32c	"	"	"	"	"	10,799 00	"	569,909 32
	Produits universitaires	"	"	"	"	"	93,591 93	"	"	"	"	"	93,591 93
	Produits éventuels affectés au service départemental	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,664,123 49	"	4,664,123 49
	Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	12,086f 21c	"	347,355 06	(*à déduire*) 335,268 85
	Produits divers	"	"	"	"	1,344f 94c	787,630 43	99,833f 06	52,319f 04	11,324 08	4,584,850 13	2,493,365 53	3,043,936 15
	Ressources extraordinaires	"	"	"	"	"	"	32,181,452 88	"	"	"	"	32,181,452 88
Exercice 1842.	Contributions directes	"	"	"	"	"	360,163,791 64	"	"	"	"	"	360,163,791 64
	Enregistrement, timbre et domaines	247,013,979 83	"	"	"	"	"	"	"	"	18,408 00	"	247,032,387 83
	Produits des forêts et de la pêche	4,486,366 18	"	"	"	"	30,185,846 27	"	"	"	"	10,770 00	34,661,442 45
	Douanes et sels	"	204,550,268 70	"	"	"	"	"	"	"	"	"	204,550,268 70
	Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	264,753,104 36	"	"	"	"	"	"	"	"	264,753,104 36
	Produits des postes	"	"	"	48,482,058 95	"	"	"	"	"	"	"	48,482,058 95
	Produits universitaires	"	"	"	"	"	3,922,970 16	"	"	"	"	"	3,922,970 16
	Produits éventuels affectés au service départemental	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14,248,897 60	"	14,248,897 60
	Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	3,443,724 23	"	102,512 41	3,341,211 82
	Produits de la rente de l'Inde	"	"	"	"	"	"	"	"	"	568,245 71	"	568,245 71
	Produits divers	"	1,166 89	"	"	1,126,478 42	4,116,909 70	1,895,029 86	747,668 36	3,821,622 32	2,818,384 44	5,019,022 09	9,508,237 90
	Ressources extraordinaires	"	"	"	"	"	"	115,290,812 26	"	"	"	74,557,511 39	40,733,300 87
Exercice 1843.	Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	19,272 43	"	"	"	"	"	"	"	"	19,272 43
	Ressources extraordinaires	"	"	"	"	"	"	"	"	"	74,557,511 39	"	74,557,511 39
	SERVICES SPÉCIAUX.	252,841,759 22	204,559,919 89	267,417,093 34	49,041,169 27	1,127,823 36	445,891,690 48	149,467,128 06	799,987 40	7,288,756 84	101,627,233 29	82,554,031 88	1,397,508,529 27
	Recettes de cautionnement en numéraire. (Capitaux.)	"	"	"	"	"	8,770,429 08	5,627,364 03	"	56,200 00	364 91	"	14,454,358 02
	Recettes affectées à la liquidation de l'ancienne liste civile	"	"	"	"	"	"	"	"	"	927 00	"	927 00
	Recettes pour le compte du service colonial de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	4,067,466 51	"	"	4,067,466 51
	Recettes provenant de la liquidation de l'ancienne compagnie des salines et mines de sel de l'Est	"	"	"	"	"	"	16,120 40	"	"	3,330,605 22	141,683 47	3,205,042 15
	Recette pour le compte du service départemental	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,351,624 51	"	4,351,624 51
	RECETTE EN ATTÉNUATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.												
	Produit de la consolidation de la réserve de l'amortissement pour le 1er semestre de 1842	"	"	"	"	"	"	33,215,466 40	"	"	"	"	33,215,466 40
	OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.	252,841,759 22	204,559,919 89	267,417,093 34	49,041,169 27	1,127,823 36	454,662,119 56	188,326,078 89	799,987 40	11,412,423 35	109,310,754 93	82,695,715 35	1,456,803,413 86
	Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	"	"	"	"	"	"	67,182,009 62	"	"	"	"	67,182,009 62
Recettes en augmentation des créances passives.	Bons du trésor remis à divers	"	"	"	"	"	"	165,026,886 20	"	"	"	"	165,026,886 20
	Émission de traites et mandats	"	"	"	"	"	140,791,920 20	65,372,941 55	"	3,188,511 70	13,421,699 40	90 00	222,774,982 85
	Recette de fonds particuliers des comptables des finances	5,120 83	102,864 41	61,077 09	"	34,504,451 81	721,744,081 77	"	34,133 36	2 93	8,616 10	"	756,460,348 30
	——— pour le compte des correspondants du trésor	1,910,868 12	70,757,526 41	14,919,353 29	22,162,684 80	139,683,147 68	210,992,180 99	89,173,025 39	1,396,282 06	2,084,097 63	63,576,359 76	10,904 56	616,644,621 57
	——— des correspondants des comptables des finances	"	"	"	"	"	994,846,177 21	"	3,678,560 87	"	"	"	998,524,738 08
	Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances.)	280,352 23	23,763,610 84	1,404,221 94	342,185 58	"	2,711,961 40	1,395,161 08	3,788,316 49	445,476 74	139,642 03	74,174 26	34,196,754 07
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)	1,145,578 96	11,370,137 52	14,526,990 46	6,391,865 44	194,286 61	670,293,488 88	649,483,274 55	1,189,451,377 90	60,897,042 29	6,836,363 80	16,814 91	2,610,573,591 50
	TOTAUX DES RECETTES	256,183,679 36	310,554,059 07	298,328,736 12	77,937,905 09	175,509,709 46	3,196,041,930 01	1,225,959,377 28	1,199,148,658 08	78,027,554 64	193,293,436 02	82,797,699 08	6,928,187,346 05
											110,495,736 94		

Développement, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1842.

	NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des monnaies.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	CAISSIER du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. PAYEMENTS.	AGENT RESPONSABLE — ANNULATIONS de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
	DÉPENSES PUBLIQUES.												
EXERCICE 1841.	Chambre des Députés	"	"	"	"	"	"	"	56,100f 00c	"	"	41,272f 41c	14,827f 59c
	Dette perpétuelle	"	"	"	"	"	"	"	6,868,439 42	1,731f 50c	"	20 00	6,870,150 92
	Emprunts spéciaux pour ponts et canaux	"	"	"	"	"	"	"	205,234 00	"	"	"	205,234 00
	Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	"	8,556,020 25	11,831 87	"	"	8,567,852 12
	Intérêts de la dette flottante	"	"	"	"	"	1,143,509f 91c	72f 00c	"	"	4,572,319f 03c	525 16	5,715,375 78
	Rentes viagères	"	"	"	"	"	"	"	1,314,932 69	105 00	"	"	1,315,037 69
	Pensions	"	74,370f 74c	"	"	"	"	"	13,064,919 16	14,124 18	116 50	116 50	13,153,414 08
	Ministère de la justice et des cultes — Dépenses de la justice	"	"	"	"	"	"	"	1,369,816 98	"	255 00	10,046 25	1,360,025 73
	Ministère de la justice et des cultes — des cultes	"	"	"	"	"	"	"	9,432,001 51	"	2,000 00	3,272 66	9,430,728 85
	——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	"	1,842,275 04	"	57,857 53	4,329 68	1,895,802 89
	——— de l'instruction publique	"	"	"	"	"	"	"	3,924,184 51	"	2,224 84	6,131 86	3,920,277 49
	——— de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	"	28,254,479 37	"	125,456 95	83,962 34	28,295,973 98
	——— de l'agriculture et du commerce	"	"	"	"	"	"	"	4,926,544 55	"	68 45	15,678 60	4,910,934 40
	——— des travaux publics — Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	"	13,977,332 47	"	163,302 60	46,686 27	14,093,948 80
	——— des travaux publics — Travaux extraordinaires	"	"	"	"	"	"	"	10,250,683 31	"	13,768 98	136,260 41	10,128,191 88
	——— de la guerre	"	"	"	"	"	"	"	42,638,630 78	7,061,228 15	7,536,798 95	19,777,151 13	37,459,506 75
	——— de la marine	"	"	"	"	"	"	"	33,348,691 82	51,476 58	3,626,206 56	5,998,184 38	31,028,190 58
	——— des finances	"	"	"	"	"	1,856,699 29	25,972 66	1,725,406 47	46,696 95	1,886 75	4,734 83	3,651,927 29
	Frais de régie, de percep^on et d'exp^on des impôts et revenus	98,747f 65c	2,620,759 90	2,865,072f 22c	2,618,447f 44c	"	2,320,016 13	"	5,657,371 76	"	5,846,368 83	52,596 02	21,974,187 91
	Remboursem^ts et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	"	4,072,144 99	52,479 73	9,536 58	"	13,569,904 22	"	276,959 19	2,507 48	16,032 58	1,206 07	17,998,358 70
	Liste civile	"	"	"	"	"	"	"	13,697,499 98	"	"	"	13,697,499 98
	Chambre des Pairs	"	"	"	"	"	"	"	720,000 00	"	"	"	720,000 00
	Chambre des Députés	"	"	"	"	"	"	"	650,000 00	"	"	"	650,000 00
	Légion d'honneur	"	"	"	"	"	"	"	804,000 00	"	"	"	804,000 00
	Dette perpétuelle	"	"	"	"	"	"	"	209,795,659 19	10,843 50	"	"	209,806,502 69
	Fonds d'amortissement	"	"	"	"	"	"	"	46,526,683 00	"	"	"	46,526,683 00
	Emprunts spéciaux pour ponts et canaux	"	"	"	"	"	"	"	10,427,411 44	"	"	"	10,427,411 44
	Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	"	271,510 62	190 45	"	"	271,701 07
	Intérêts de la dette flottante	"	"	"	"	"	2,516,617 47	3,059,079 54	"	"	380,854 39	231,868 15	5,724,683 25
	Rentes viagères	"	"	"	"	"	"	"	1,845,997 21	"	"	25 00	1,845,972 21
	Pensions	"	437,923 77	"	"	"	"	"	45,232,676 11	43,957 40	"	"	45,714,557 28
EXERCICE 1842.	Ministère de la justice et des cultes — Dépenses de la justice	4,242,386 88	"	"	"	"	"	"	14,990,944 42	"	39 75	"	19,233,371 05
	Ministère de la justice et des cultes — des cultes	"	"	"	"	"	"	"	26,899,812 67	"	"	76 00	26,899,736 67
	——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	"	6,700,791 06	"	35,618 88	864 00	6,735,545 94
	——— de l'instruction publique	"	"	"	"	"	"	"	11,710,683 87	"	"	211 66	11,710,472 21
	——— de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	"	80,598,497 21	"	522,640 03	85 55	81,121,051 69
	——— de l'agriculture et du commerce	"	"	"	"	"	"	"	8,722,182 11	"	"	6,042 28	8,716,139 83
	——— des travaux publics — Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	"	46,394,824 83	"	31 00	6,909 56	46,387,946 27
	——— des travaux publics — Travaux extraordinaires	"	"	"	"	"	"	"	47,142,678 01	"	"	470 58	47,142,207 43
	——— de la guerre — Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	"	232,715,093 75	52,188,050 03	10,903,117 47	2,949,862 49	292,856,398 76
	——— de la guerre — Travaux extraordinaires	"	"	"	"	"	"	"	45,128,962 94	"	555,150 05	154,604 09	45,529,508 90
	——— de la marine — Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	"	83,502,949 78	700,915 49	4,373,413 37	1,739,888 41	86,837,390 23
	——— de la marine — Travaux extraordinaires	"	"	"	"	"	"	"	2,513,645 70	"	"	1,426 79	2,512,218 91
	——— des finances	10,647 17	9,301 43	3,994 59	87,478 52	"	5,991,596 45	122,368 01	10,842,477 77	161,086 74	4,006 30	78,424 97	17,154,532 01
	Frais de régie, de percep^on et d'exp^on des impôts et revenus publ.	10,143,235 74	23,752,901 95	37,648,663 28	21,121,711 89	"	9,006,712 71	"	25,420,865 88	"	14,282 95	15,773 72	127,092,600 68
	Remboursem^ts et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	2,924,585 45	14,040,398 40	1,753,142 96	40,236 70	"	29,484,290 39	"	288,100 26	14,545 17	93,026 43	"	48,638,325 76
EXERCICE 1843.	Ministère des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	"	6,000 00	"	"	"	6,000 00
	——— de la guerre	"	"	"	"	"	"	"	926,058 76	1,082,512 71	"	"	2,008,571 47
	——— de la marine	"	"	"	"	"	"	"	826,273 01	813 75	1,072,312 96	"	1,899,399 72
	Remboursem^ts et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	"	"	"	"	"	808,782 43	"	"	"	"	"	808,782 43
PRÉLÈVEMENTS sur les recettes.	Frais de fabricat^on prélevés sur le prod^t des monnaies. Ex^ce 1841	"	"	"	"	41,286f 78c	"	"	"	"	57,605 33	98,892 11	"
	Idem Ex^ce 1842	"	"	"	"	1,053,252 43	"	"	"	"	33,307 07	1,086,559 50	"
	A reporter	17,419,602 89	45,007,801 18	42,323,352 78	23,877,411 13	1,094,539 21	66,698,129 00	3,207,492 21	1,162,992,302 86	61,392,616 95	40,010,069 53	32,554,159 43	1,431,469,158 31

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1842.

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS des MONNAIES et médailles.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	CAISSIER du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. PAYEMENTS.	ANNULATIONS de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
SERVICES SPÉCIAUX. *Report*.....	17,419,602f 89c	45,007,801f 18c	42,323,352f 78c	23,877,411f 13c	1,094,539f 21c	66,698,129f 00c	3,207,492f 21c	1,162,992,302f 86c	61,392,616f 95c	40,010,069f 53c	32,554,159f 43c	1,431,469,158f 31c
Remboursements de cautionnements en numéraire. (Capitaux.).....	"	"	"	"	"	"	"	14,281,599 31	18,500 00	"	"	14,300,099 31
Payement sur le service spécial de la liquidation de l'ancienne liste civile.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12,239 00	"	12,239 00
Payement pour le compte du service colonial de l'Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	2,690,727 70	"	"	2,690,727 70
Payements effectués, à titre d'avances, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France.....	"	"	"	"	"	"	"	12,048 88	"	"	"	12,048 88
Payements pour la liquidation de l'ancienne compagnie des salines et mines de sel de l'Est.....	"	"	"	"	"	"	1,718,502 83	"	"	"	"	1,718,502 83
DÉPENSE EN AUGMENTATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.	17,419,602 89	45,007,801 18	42,323,352 78	23,877,411 13	1,094,539 21	66,698,129 00	4,925,995 04	1,177,285,951 05	64,101,844 65	40,022,308 53	32,554,159 43	1,450,202,776 03
Dépense du ministère des affaires étrangères non allouée dans le règlement du budget de l'exercice 1840.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5,000 00	"	5,000 00
Remboursement de cautionnement à un titulaire français dans les départements rétrocédés.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	200 00	"	200 00
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.	17,419,602 89	45,007,801 18	42,323,352 78	23,877,411 13	1,094,539 21	66,698,129 00	4,925,995 04	1,177,285,951 05	64,101,844 65	40,027,508 53	32,554,159 43	1,450,207,976 03
Remboursement des bons du trésor remis par la caisse d'amortissement.....	"	"	"	"	"	"	65,467,128 30	"	"	"	"	65,467,128 30
PAYEMENTS en atténuation des créances passives. — Remboursement de bons du trésor remis à divers.....	"	"	"	"	"	"	188,860,551 62	"	"	"	"	188,860,551 62
— de traites et mandats.....	"	"	"	"	"	25,699,471 65	192,679,960 14	"	2,984,394 14	44,517 66	"	221,408,343 59
— des obligations de l'emprunt national.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7,600 00	"	7,600 00
— de fonds particul. des comptables des finances.	4,739 73	62,240 79	114,055 81	"	35,078,317 91	715,223,706 43	"	42,630 60	"	1,376,683 46	"	751,902,374 73
Dépenses pour le compte des correspondants du trésor.....	1,135,111 12	68,295,762 12	13,515,926 79	20,753,871 30	139,618,935 00	191,727,616 27	28,796,750 42	"	2,984,311 28	93,736,254 75	90 00	560,564,449 05
— des correspondants des comptables des finances.....	"	"	"	"	"	991,000,564 09	"	3,678,560 87	"	"	"	994,679,124 96
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances.).	403,517 73	23,641,593 40	1,400,084 27	375,264 67	"	3,521,856 40	"	4,075,381 88	515,494 55	5,541,778 91	4,075,381 88	35,399,589 93
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.).....	237,234,815 82	173,863,241 49	240,720,869 11	32,912,875 97	239,634 04	1,199,276,763 95	710,186,597 87	14,001,653 38	7,838,308 54	8,354,537 37	1,963,512 43	2,622,665,785 11
TOTAUX des payements.....	256,197,787 29	310,870,638 98	298,074,288 76	77,919,423 07	176,031,426 16	3,193,148,107 79	1,190,916,983 39	1,199,084,177 78	78,424,353 16	149,088,880 68	38,593,143 74	6,891,162,923 32
										110,495,736 94		

Résumé du Développement, par classe de Comptables, *des Recettes et des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1842.

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1842.	RECETTES ET VIREMENTS de fonds effectués pendant l'année 1842.	TOTAL. (Voir page 30.)	PAYEMENTS ET VIREMENTS de fonds effectués pendant l'année 1842.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1843.	TOTAL. (Voir page 31.)	OBSERVATIONS.
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines.....	243,791f 65c	256,183,679f 36c	256,427,471f 01c	256,197,787f 29c	229,683f 72c	256,427,471f 01c	
— des douanes.....	7,046,276 86	310,554,059 07	317,600,335 93	310,870,638 98	6,729,696 95	317,600,335 93	
— des contributions indirectes.....	1,848,256 96	298,328,736 12	300,176,993 08	298,074,288 76	2,102,704 32	300,176,993 08	
Directeurs des postes.....	699,263 99	77,937,905 09	78,637,169 08	77,919,423 07	717,746 01	78,637,169 08	
— des monnaies et médailles.....	3,740,511 45	175,509,709 46	179,250,220 91	176,031,426 16	3,218,794 75	179,250,220 91	
Receveurs généraux des finances.....	32,942,846 83	3,196,041,930 01	3,228,984,776 84	3,193,148,107 79	35,836,669 05	3,228,984,776 84	
Caissier du trésor public.....	158,811,997 56	1,225,959,377 28	1,384,771,374 84	1,190,916,983 39	193,854,391 45	1,384,771,374 84	
Payeurs du trésor public.....	4,747,943 27	1,199,148,658 08	1,203,896,601 35	1,199,084,177 78	4,812,423 57	1,203,896,601 35	
Comptables des finances en Algérie.....	14,759,814 53	78,027,554 64	92,787,369 17	78,424,353 16	14,363,016 01	92,787,369 17	
Agent responsable des virements de comptes.....	"	110,495,736 94	110,495,736 94	110,495,736 94	"	110,495,736 94	
	224,840,703 10	6,928,187,346 05	7,153,028,049 15	6,891,162,923 32	261,865,125 83	7,153,028,049 15	

Suite pour l'Administration des finances, pendant l'année 1842.

DIRECTIONS des MONNAIES	RECEVEURS des bureaux	CAISSIER de trésor public	PAYEURS trésor public	COMPTABLES des MAGASINS en algérie	AGENT RESPONSABLE des VIREMENTS de comptes par la comptabilité générale des finances.		TOTAL des PAYEMENTS
					PAYEMENTS.	ANNULATIONS de payements.	
[illegible]	85,028 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	40,010,065 [illegible]	32,324,120 [illegible]	1,491,468,152 [illegible]
				18,300 00			14,300,000 [illegible]
					13,323 00		13,323 00
					2,590,127 70		2,590,127 70
			13,045 88				13,045 88
		1,718,606 85					1,718,606 85
[illegible]	85,028 [illegible]	[illegible]	[illegible]	64,101,841 05	40,023,388 95	32,324,120 [illegible]	[illegible]
					2,000 00		
					200 00		
[illegible]	85,028 [illegible]	[illegible]	[illegible]	64,101,841 05	40,025,588 95	32,324,120 [illegible]	1,490,907,076 05
		65,507,138 [illegible]					55,467,198 [illegible]
		186,806,831 [illegible]					186,806,831 [illegible]
	75,499,471 05	193,629,000 [illegible]		1,095,101 14	46,077 [illegible]		271,164,343 [illegible]
					7,980 00		7,980 00
			18,690 00		4,379,087 40		4,397,777 40
15,078,316 91	215,243,700 43				97,736,424 75		328,058,441 [illegible]
139,216,095 00	121,224,418 87	86,300,750 [illegible]		2,041,711 [illegible]		90 00	300,564,456 [illegible]
			2,076,600 [illegible]				2,076,600 [illegible]
	391,000,301 00						391,000,301 00
	3,824,850 40		1,079,381 38	415,494 30	6,077,701 [illegible]		11,397,427 [illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	149,088,880 68	36,324,120 [illegible]	[illegible]
					110,764,760 [illegible]		

Payements faits par l'Administration des finances, pendant l'année 1842.

PAYEMENTS en numéraire du bank de France et par virement	MAILLONS de billets de banque	TOTAL (Voir page 31.)	OBSERVATIONS
[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	

COMPTE

DES

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

POUR L'ANNÉE 1842.

NOTE

Sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Le compte des contributions et revenus publics a pour objet de développer, par branche principale de revenus, les différentes ressources dont se compose le budget des recettes de l'État, SAVOIR:

Les contributions directes;

Les produits de l'enregistrement, du timbre et des domaines;

Le produit des forêts et de la pêche;

Les divers droits de douanes, et le droit de consommation sur les sels;

Les droits sur les boissons et les diverses taxes indirectes, le produit de la vente des tabacs et des poudres à feu, ainsi que celui de l'exploitation, au compte de l'État, des salines et mines de sel de l'Est;

Les produits des postes;

Les produits universitaires;

Les produits éventuels affectés au service départemental;

Les produits et revenus de l'Algérie;

Le produit de la rente de l'Inde;

Et, enfin, diverses recettes accessoires qui sont fixes ou accidentelles, mais qu'en raison de leur nombre et de leur variété, on est dans l'usage de classer au budget sous la désignation commune de *Produits divers.*

Un tableau général fait connaître par branche de revenus, pour l'exercice qui vient d'être clos et pour l'exercice courant, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits, soit antérieurement à la publication du compte, soit pendant l'année, et les sommes restant encore à recevoir.

Ces détails sont ensuite eux-mêmes développés, pour les recettes de l'exercice précédent, dans deux états qui font connaître, selon la nature des impôts et la législation qui les régit, les valeurs, matières ou quantités auxquelles les tarifs ont été appliqués, les perceptions qui en ont résulté au profit du trésor, les différences que ces perceptions font ressortir d'une année à l'autre, et les articles imposables qu'affecte l'accroissement ou la diminution des produits. Ces derniers développements, qui comprennent, en outre, le relevé des recettes effectuées dans chaque département, forment l'objet d'un volume séparé qui a été publié sous le titre de *Compte définitif des recettes de l'exercice 1841*, et dont la distribution aux Chambres a lieu à l'appui du projet de loi de règlement du budget de cet exercice.

Les différents résultats exposés dans le compte général des finances se résument de la manière suivante :

Contributions et Revenus de l'Exercice 1841.

Les droits constatés au profit de l'État, sur cet exercice, se sont élevés à 1,387,812,320 fr. 49 cent., savoir :

Recettes ordinaires	sur les Contributions directes	400,029,566f 07c	1,204,294,133f 40c
	——— Impôts et revenus indirects et produits de domaine.	731,554,083 25	
	——— Produits des forêts et de la pêche	34,387,398 73	
	——— Produits à différents titres	38,323,085 35	
Recettes extraordinaires.	Portion attribuée à l'exercice 1841, sur la consolidation en rentes, des bons du Trésor public remis à la caisse d'amortissement pour les fonds non employés au rachat des rentes dont le cours a atteint le pair		183,518,187 09
	TOTAL		1,387,812,320 49

Sur cette somme il a été reçu par le trésor public antérieurement au 1er janvier 1842	1,291,593,064 11	
Pendant l'année 1842	90,960,827 46	
		1,382,553,891 57
Et il restait à recouvrer, à la clôture de l'exercice 1841		5,258,428 92

Contributions et Revenus de l'Exercice 1842.

Les droits à recouvrer, qui ont été constatés au profit de l'État sur cet exercice, jusqu'au 31 décembre 1842, montent à 1,327,352,026 fr. 78 cent., savoir:

Recettes ordinaires.	Sur les Contributions directes	405,837,736 48	1,252,352,026 78
	——— Impôts et revenus indirects et produits de domaines	768,698,067 91	
	——— Produits des forêts et de la pêche	35,099,003 03	
	——— Produits à différents titres	42,717,219 36	
Recettes extra-ordinaires.	Portion de l'emprunt de 150 millions affecté aux travaux extraordinaires autorisés en vertu de la loi du 25 juin 1841		75,000,000 00
	TOTAL		1,327,352,026 78

Sur cette somme il a été reçu par le trésor antérieurement au 1er janvier 1842	34,278,262 73	
Pendant l'année 1842	1,231,965,917 09	
		1,266,244,180 72
Et il restait à recouvrer, au 1er janvier 1843, celle de		61,107,846 06

SAVOIR

Sur les Contributions directes	45,673,944 84
——— Impôts et revenus indirects et produits de domaines.	3,868,684 47
——— Produits des forêts et de la pêche	437,560 58
——— Produits à différents titres	11,127,656 17
SOMME PAREILLE	61,107,846 06

Contributions et Revenus de l'Exercice 1843.

Les recouvrements effectués pendant l'année 1842, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1843, ont été de 19,272 fr. 43 cent., pour les contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres) et de 74,557,511 fr. 39 cent. pour les versements effectués sur l'emprunt de 150 millions adjugé le 8 octobre 1841, dont 75 millions ont été affectés, par l'article 6 de la loi du 25 juin 1841, aux travaux extraordinaires de l'exercice 1843.

Récapitulation des Recouvrements de l'année 1842.

D'après les résultats qui précèdent, les recouvrements de toute nature effectués pendant l'année 1842 se sont élevés à 1,397,503,529 fr. 27 cent., et se résument ainsi qu'il suit :

	EXERCICE 1841.	EXERCICE 1842.	EXERCICE 1843.
Contributions directes	46,342,002f 60c	360,163,791f 64c	//
Impôts et revenus indirects et produits de domaines	4,314,180 51	764,817,819 84	19,272f 43c
Produits des forêts et de la pêche	656,808 75	34,661,442 45	//
Produits à différents titres	7,466,382 72	31,589,563 19	//
	58,779,374 58	1,191,232,617 12	19,272 43
Ressources extraordinaires	32,181,452 88	40,733,300 87	74,557,511 39
	90,960,827 46	1,231,965,917 99	74,576,783 82
SOMME PAREILLE		1,397,503,529 27	

Cette somme est celle qui se trouve portée en recette dans le tableau général des opérations de l'administration des finances de l'année 1842. (Page 30.)

Il a paru utile de faire suivre les résultats qui précèdent d'un tableau présentant, pour les deux exercices 1841 et 1842, la situation spéciale des impôts et revenus indirects dont l'état comparatif est publié au Moniteur à la fin de chaque trimestre, par les soins de l'administration des finances.

DÉSIGNATION DES IMPÔTS ET REVENUS indirects.	EXERCICE 1841. RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1842.	pendant l'année 1842.	TOTAL.	EXERCICE 1842. RECOUVREMENTS effectués jusqu'au 31 décembre 1842.	RESTE à recouvrer jusqu'à la clôture de l'exercice.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Droits d'enregistrement, et droits divers	194,433,036 54	748,486 19	195,181,522 73	202,934,582 95	731,700 00	203,666,282 95
Timbre	33,922,437 77	34 92	33,922,472 69	36,655,189 07	//	36,655,189 07
Droits de douanes à l'importation	86,056,088 38	//	86,056,088 38	95,134,186 50	//	95,134,186 50
Droits sur les sucres des colonies françaises	34,822,010 85	//	34,822,010 85	36,251,888 19	//	36,251,888 19
Droits sur les sucres étrangers	8,801,025 42	//	8,801,025 42	6,050,527 65	//	6,050,527 65
Droits de douanes à l'exportation, etc.	1,634,004 88	//	1,634,004 88	1,656,201 06	//	1,656,201 06
Droits de navigation et recettes diverses	5,689,114 57	8,484 30	5,697,598 87	6,010,365 17	10,000 00	6,020,365 17
Droits de consommation des sels	56,206,713 95	//	56,206,713 95	59,447,100 13	//	59,447,100 13
Droits sur les boissons	92,063,933 75	1,342,414 15	93,406,347 90	96,606,595 68	1,135,011 82	97,741,607 50
Droits à l'extraction des sels	8,822,002 71	15,481 24	8,837,483 95	9,583,777 05	129 67	9,583,906 72
Droit de fabrication du sucre indigène	6,789,603 21	232,084 20	7,021,687 41	8,990,443 45	225,972 50	9,216,415 95
Diverses taxes indirectes. (Voitures publiques, navigation, etc.)	35,661,949 01	954,197 70	36,616,146 71	37,037,860 14	1,147,703 04	38,185,563 18
Produit de la vente des tabacs	97,947,548 34	839 56	97,948,387 90	100,712,977 95	2,417 92	100,715,395 87
——— des poudres	5,304,526 59	5,053 00	5,309,579 59	5,778,955 53	4,703 50	5,783,659 03
Produit de la taxe des lettres et du droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent	41,792,687 93	559,110 32	42,351,798 25	42,692,562 84	385,500 00	43,078,062 84
Produit de la taxe du service rural des postes	2,402,632 51	//	2,402,632 51	2,442,912 55	//	2,442,912 55
Produit des malles-postes et des paquebots	3,393,335 85	10 799 00	3,404,134 85	3,346,583 56	//	3,346,583 56
	715,742,652 26	3,876,984 58	719,619,636 84	751,332,709 47	3,643,138 45	754,975,847 92

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1841, 1842 et 1843, au 1er Janvier 1843.

PAGES de RENVOI des états de développements.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1842. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1842.	pendant l'année 1842.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la clôture de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE	1841.				
50 et 52	Contributions directes	400,029,566f 07c	"		400,029,566f 07c	353,687,563f 47c	46,342,002f 60c	400,029,566f 07c	"	
54 et 56	Enregistrement, timbre et domaines	235,461,971 20	2,417,960f 97c	"	237,879,932 17	234,526,211 20	949,386 87	235,475,598 07	2,404,334f 10c	
58	Produits des forêts et de la pêche	34,359,622 72	27,776 01	"	34,387,398 73	33,730,589 98	656,808 75	34,387,398 73	"	
60	Douanes et sels	193,226,958 05	"	9,515f 70c	193,217,442 35	193,208,958 05	8,484 30	193,217,442 35	"	
62	Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)	249,592,745 32	2,704,797 80	"	252,297,543 12	246,657,648 28	2,786,400 02	249,444,048 30	2,853,494 82	
64	Produits des Postes	48,142,691 74	16,473 87	"	48,159,165 61	47,588,656 29	569,909 32	48,158,565 61	600 00	
66	Produits universitaires	3,985,248 60	"	7,352 63	3,977,895 97	3,884,304 04	93,591 93	3,977,895 97	"	
68	Produits éventuels affectés au service départemental	13,082,620 37	4,664,123 49	"	17,746,743 86	13,082,620 37	4,664,123 49	17,746,743 86	"	
70	Produits et revenus de l'Algérie	2,381,166 32	"	348,068 85	2,033,097 47	2,368,366 32	(A) 335,268 85	2,033,097 47	"	(A) Cette somme exprime une réduction sur les recettes effectuées pendant l'année 1842.
72 et 74	Produits divers	15,481,204 87	"	915,856 82	14,565,348 05	11,521,411 90	3,043,936 15	14,565,348 05	"	
		1,195,743,795 26	9,831,132 14	1,280,794 00	1,204,294,133 40	1,140,256,329 90	58,779,374 58	1,199,035,704 48	5,258,428 92	
	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.									
	Produit de la consolidation des bons du Trésor public formant la réserve de l'amortissement :									
	Portion afférente aux dépenses ordinaires du budget	121,013,174 00	"	"	121,013,174 00	121,013,174 00	"	121,013,174 00	"	
	——— aux travaux extraordinaires	62,505,013 09	"	"	62,505,013 09	30,323,560 21	32,181,452 88	62,505,013 09	"	
		1,379,261,982 35	9,831,132 14	1,280,794 00	1,387,812,320 49	1,291,593,064 11	90,960,827 46	1,382,553,891 57	5,258,428 92	
			8,550,338 14							

EXERCICE 1842.

SUITE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1841, 1842 et 1843, au 1er Janvier 1843.*

PAGES de RENVOI des états de développements.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1842. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1842.	pendant l'année 1842.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés au 1er janvier 1843.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1842.					
51 et 53	Contributions directes	"	405,837,736f 48c	"	405,837,736f 48c	"	360,163,791f 64c	360,163,791f 64c	45,673,944f 84c	
55 et 57	Enregistrement, timbre et domaines	"	247,908,987 83	"	247,908,987 83	"	247,032,387 83	247,032,387 83	876,600 00	
59	Produits des forêts et de la pêche	"	35,099,003 03	"	35,099,003 03	"	34,661,442 45	34,661,442 45	437,560 58	
61	Douanes et sels	"	204,560,268 70	"	204,560,268 70	"	204,550,268 70	204,550,268 70	10,000 00	
63	Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres).	11,563f 60c	267,349,688 83	"	267,361,252 43	11,563f 60c	264,753,104 36	264,764,667 96	2,596,584 47	
65	Produits des Postes	"	48,867,558 95	"	48,867,558 95	"	48,482,058 95	48,482,058 95	385,500 00	
67	Produits universitaires	"	4,021,449 93	"	4,021,449 93	"	3,922,970 16	3,922,970 16	98,479 77	
69	Produits éventuels affectés au service départemental	"	14,248,897 60	"	14,248,897 60	"	14,248,897 60	14,248,897 60	"	
71	Produits et revenus de l'Algérie	"	3,351,611 82	"	3,351,611 82	"	3,341,211 82	3,341,211 82	10,400 00	
69	Produit de la rente de l'Inde	"	1,050,000 00	"	1,050,000 00	"	568,245 71	568,245 71	481,754 29	
"	Recettes des colonies (Loi du 25 juin 1841)	"	5,994,000 00	"	5,994,000 00	"	"	"	5,994,000 00	Le tableau de développement de cette branche de revenu ne pourra être publié que dans le compte des finances de l'année 1843.
73 et 75	Produits divers	"	14,051,260 01	"	14,051,260 01	"	9,508,237 90	9,508,237 90	4,543,022 11	
		11,563 60	1,252,340,463 18	"	1,252,352,026 78	11,563 60	1,191,232,617 12	1,191,244,180 72	61,407,846 06	
	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.									
	Portion de l'emprunt de 150 millions affecté aux travaux extraordinaires autorisés en vertu de la loi du 25 juin 1841	75,000,000 00	"	"	75,000,000 00	34,266,699 13	40,733,300 87	75,000,000 00	"	
		75,011,563 60	1,252,340,463 18	"	1,327,352,026 78	34,278,262 73	1,231,965,917 99	1,266,244,180 72	61,107,846 06	EXERCICE 1843.

SUITE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1841, 1842 et 1843, au 1er Janvier 1843.*

PAGES de RENVOI des états de développements.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1842. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1842.	pendant l'année 1842.	TOTAL.	RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés au 1er janvier 1843.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1843.					
76	Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)..	"	19,272 43	"	19,272 43	"	19,272 43	19,272 43	"	
	Ressources extraordinaires. (Portion de l'emprunt de 150 millions affecté aux travaux extraordinaires autorisés en vertu de la loi du 25 juin 1841.).....	"	75,000,000 00	"	75,000,000 00	"	74,557,511 39	74,557,511 39	442,488 61	
		"	75,019,272 43	"	75,019,272 43	"	74,576,783 82	74,576,783 82	442,488 61	
					RÉCAPITULATION.					
	EXERCICE 1841.....	1,379,261,982 35	8,550,338 14	"	1,387,812,320 49	1,291,593,064 11	90,960,827 46	1,382,553,891 57	5,258,428 92	
	EXERCICE 1842.....	75,011,563 60	1,252,340,463 18	"	1,327,352,026 78	34,278,262 73	1,231,965,917 99	1,266,244,180 72	61,107,846 06	
	EXERCICE 1843.....	"	75,019,272 43	"	75,019,272 43	"	74,576,783 82	74,576,783 82	442,488 61	
	TOTAUX.....	1,454,273,545 95	1,335,910,073 75	"	2,790,183,619 70	1,325,871,326 84	1,397,503,529 27	2,723,374,856 11	66,808,763 59	

SUITE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions directes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1841.)

EXERCICE 1841.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (*Voir le développement qui suit.*)	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1842.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1842.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière	269,525,292f 87c				
——— personnelle et mobilière	57,036,305 09				
——— des portes et fenêtres	31,325,067 20	353,687,563f 47c	46,342,002f 60c	400,029,566f 07c	"
——— des patentes	41,439,593 80				
Taxe de premier avertissement	703,307 11				
	400,029,566 07	353,687,563 47	46,342,002 60	400,029,566 07	"

DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal	156,378,806 02	187,654,567 22
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale	31,275,761 20	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	14,733,056 11	51,853,350 47
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	7,836,838 36	
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	940,420 59	
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	7,872,733 28	
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	9,113,129 17	
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	6,734,074 53	
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	2,596,974 02	
	——— pour dépenses du cadastre	2,025,924 41	
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits		1,563,788 06	
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	7,848,945 75	26,400,337 37
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	9,770,515 16	
	Centimes pour dépenses des chemins vicinaux	5,155,837 57	
	——— de l'instruction primaire	2,857,088 20	
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	767,950 69	
Fonds pour non-valeurs et dégrèvements		1,563,788 06	81,870,725 65
——— de réimpositions		489,461 69	
			269,525,292 87

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1842.)

EXERCICE 1842.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (*Voir le développement qui suit.*)	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1842.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière	271,252,079f 31c		
——— personnelle et mobilière	57,309,881 15		
——— des portes et fenêtres	32,084,289 53	360,163,791f 64c	45,673,944f 84c
——— des patentes	44,478,123 44		
Taxe de premier établissement	713,363 05		
	405,837,736 48	360,163,791 64	45,673,944 84

DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal	156,806,498f 00c	188,167,797f 60c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale	31,361,299 60	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	14,773,094 53	52,082,811 02
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	7,858,029 01	
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	942,963 49	
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	7,894,347 50	
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	9,640,303 79	
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	6,849,769 49	
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	2,678,833 17	
	——— pour dépenses du cadastre	1,445,470 04	
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits		1,568,064 98	
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	7,868,211 74	27,336,060 70
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	10,382,310 08	
	Centimes pour dépenses des chemins vicinaux	5,389,734 22	
	——— de l'instruction primaire	2,899,851 76	
	Centimes pour frais de perception de diverses impositions communales	795,952 90	
Fonds pour non-valeurs et dégrèvements		1,568,064 99	83,084,281 71
——— de réimpositions		529,280 02	
			271,252,079 31

SUITE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Contributions directes.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1841.)

Suite de l'EXERCICE 1841.

Suite du DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		33,999,557f 39c	40,799,501f 72c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		6,799,944 33	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	3,195,973 77	10,637,513 78	
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	1,699,986 05		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	203,998 32		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	1,708,310 77		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	1,892,772 47		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,404,299 36		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	532,173 04		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			339,997 17	16,236,803 37
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	1,697,519 19	4,419,074 07	
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	1,196,230 75		
	Centimes pour dépenses des chemins vicinaux	929,023 16		
	——— de l'instruction primaire	471,030 78		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	125,270 19		
Fonds pour non-valeurs et dégrèvements			339,997 16	
Fonds de réimpositions			500,221 19	
				57,036,305 09

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		22,871,374 02	26,485,051 07
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		3,613,677 05	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	1,189,379 04	2,495,286 54	
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	945,520 25		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	360,387 25		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	750,010 63	1,658,588 46	4,840,016 13
	——— des chemins vicinaux	579,960 83		
	——— de l'instruction primaire	280,972 23		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	47,644 77		
Fonds pour décharges et non-valeurs			686,141 13	
				31,325,067 20

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal (*réduit de 13 centimes pour non-valeurs et attributions aux communes*)		29,324,579 28	31,536,496 47
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		2,211,917 19	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des départements approuvées par des lois spéciales	1,702,442 10	3,368,980 73	
	Centimes pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,225,826 72		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	440,711 91		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	836,672 65	1,707,902 82	9,903,097 33
	——— des chemins vicinaux	591,595 60		
	——— de l'instruction primaire	230,861 52		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	48,773 05		
Fonds de non-valeurs.	Fonds affectés, d'après les rôles et la loi de finances, aux réductions et décharges	1,371,500 98	4,826,213 78	
	aux attributions aux communes	2,883,935 16		
	aux dégrèvements extraordinaires pour cessation de commerce	570,777 64		
				41,439,593 80
Taxe de premier avertissement				703,307 11

RÉCAPITULATION.

Fonds applicables aux dépenses générales du budget	286,475,616 48
Fonds applicables aux services spéciaux des départements, des communes, des non-valeurs, etc	113,553,949 59
	400,029,566 07

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1842.)

Suite de l'EXERCICE 1842.

Suite du DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		34,000,165f 32c	40,800,195f 27c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		6,800,029 95	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	3,196,013f 90c	10,801,619 92	
	——— pour dépenses ordinaires, sur le fonds commun	1,700,007 39		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	204,000 88		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	1,708,332 38		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	2,024,297 31		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,421,892 73		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	547,075 33		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			340,001 47	16,509,685 88
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	1,697,363 77	4,543,550 07	
	——— extraordinaires, et pour frais de bourses et de chambres de commerce	1,270,743 57		
	——— des chemins vicinaux	965,092 82		
	——— de l'instruction primaire	481,054 67		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	129,295 24		
Fonds pour non-valeurs et dégrèvements			340,001 48	
Fonds de réimpositions			484,512 94	
				57,309,881 15

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		23,251,011 72	26,924,671 25
	Centimes additionnels généraux pour affectation spéciale		3,673,659 53	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	1,325,250 01	2,670,842 94	
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	969,352 41		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	376,240 52		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	832,511 02	1,791,245 01	5,159,618 28
	——— des chemins vicinaux	613,315 74		
	——— de l'instruction primaire	293,402 43		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	52,015 82		
Fonds pour décharges et non-valeurs			697,530 33	
				32,084,289 53

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal (*réduit de la somme présumée nécessaire pour former le fonds de non-valeurs et d'attributions aux communes.*)		31,350,359 67	33,711,904 25
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		2,361,544 49	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des départements approuvées par des lois spéciales	1,980,614 00	3,793,747 22	
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,327,604 66		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	485,528 56		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	895,182 35	1,857,751 03	10,766,219 19
	——— des chemins vicinaux	652,685 65		
	——— de l'instruction primaire	255,858 00		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	54,025 03		
Fonds de non-valeurs.	Fonds affectés d'après les rôles et la loi de finances, aux réductions et décharges	4,564,720 94	5,114,720 94	
	aux attributions aux communes			
	aux dégrèvements extraordres pour cessation de commerce	550,000 00		
				44,478,123 44
Taxe de premier avertissement				713,363 05

RÉCAPITULATION.

Fonds applicables aux dépenses générales du budget	289,604,568 37
Fonds applicables aux services spéciaux des départements, des communes, des non-valeurs, etc	116,233,168 11
	405,837,736 48

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Enregistrement, Timbre et Domaines.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1841.)

EXERCICE 1841.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — Antérieurement au 1er janvier 1842.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — Pendant l'année 1842.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Enregistrement.	Droits proportionnels.	Ventes.. de meubles	9,657,966f 74	9,656,744f 86	1,221f 88c	9,657,966f 74	"
		Ventes.. d'immeubles	88,483,416 05	88,445,560 17	14,612 51	88,460,172 68	23,243f 37
		Donations en ligne directe	6,462,903 80	6,462,072 69	755 48	6,462,828 17	75 63
		Donations entre époux	40,186 49	40,186 49	"	40,186 49	"
		Donations en ligne collatérale	1,279,540 46	1,279,019 06	414 15	1,279,433 21	107 25
		Donations entre personnes non parentes	848,193 97	847,956 37	237 60	848,193 97	"
		Successions en ligne directe	9,247,192 12	9,246,349 52	842 60	9,247,192 12	"
		Successions entre époux	3,923,268 38	3,920,300 56	1,681 14	3,921,981 70	1,286 68
		Successions en ligne collatérale	17,190,807 82	17,185,409 02	5,295 59	17,190,704 61	103 21
		Successions entre personnes non parentes	3,820,514 92	3,814,883 68	1,740 42	3,816,624 10	3,890 82
		Actes divers. Baux et antichrèses	1,631,678 32	1,631,678 32	"	1,631,678 32	"
		Actes divers. Adjudications au rabais et marchés	986,458 31	985,963 31	"	985,963 31	495 00
		Actes divers. Obligations	7,763,015 98	7,761,247 18	1,703 90	7,762,951 08	64 90
		Actes divers. Cautionnements	896,614 50	896,614 50	"	896,614 50	"
		Actes divers. Libérations	4,307,436 25	4,307,436 25	"	4,307,436 25	"
		Actes divers. Condamnations, collocations et liquidations	1,656,420 59	1,656,217 78	"	1,656,217 78	202 81
	Droits fixes.	Actes civils et administratifs	6,217,482 33	6,217,480 13	2 20	6,217,482 33	"
		—— judiciaires	4,070,523 60	4,070,520 30	"	4,070,520 30	3 30
		—— extrajudiciaires	8,769,780 30	8,769,780 30	"	8,769,780 30	"
		—— de l'état civil	4,121 70	4,121 70	"	4,121 70	"
	Droits et demi-droits en sus		2,241,615 47	2,203,908 55	15,661 35	2,219,569 90	22,045 57
	TOTAL de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*		179,499,138 10	179,403,450 74	44,168 82	179,447,619 56	51,518 54
Greffes, *y compris le décime pour franc*			4,459,386 27	4,459,217 97	"	4,459,217 97	168 30
Hypothèques (*idem*)			1,936,541 95	1,930,751 78	301 73	1,931,053 51	5,488 44
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts et la pêche			4,595,078 13	3,418,312 02	362,650 16	3,780,962 18	814,115 95
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe			112,948 96	112,947 26	"	112,947 26	1 70
Passe-ports et permis de port d'armes de chasse			2,819,128 00	2,819,128 00	"	2,819,128 00	"
Droits de chancell. pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers			42,150 00	42,150 00	"	42,150 00	"
Droits de sceau attribués au trésor public			180,084 33	180,084 33	"	180,084 33	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation			308,590 73	308,590 73	"	308,590 73	"
Recouvrements de frais de justice			2,839,217 71	1,725,975 18	337,682 16	2,063,657 34	775,560 37
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances			42,591 84	32,428 53	3,683 32	36,111 85	6,479 99
Droits de timbre			33,922,479 69	33,922,437 77	34 92	33,922,472 69	7 00
A REPORTER			230,757,335 71	228,355,474 31	748,521 11	229,103,995 42	1,653,340 29

(Les développements, par nature d'actes et de mutations, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1842.)

EXERCICE 1842.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1842.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Enregistrement.	Droits proportionnels.	Ventes.. de meubles	10,215,802f 49	10,215,802f 49	"
		Ventes.. d'immeubles	92,001,808 62	91,976,808 62	25,000f 00c
		Donations en ligne directe	6,813,290 92	6,812,290 92	1,000 00
		Donations entre époux	47,459 02	47,459 02	"
		Donations en ligne collatérale	1,288,821 24	1,288,821 24	"
		Donations entre personnes non parentes	853,261 94	853,261 94	"
		Successions en ligne directe	9,921,256 07	9,919,256 07	2,000 00
		Successions entre époux	4,145,888 58	4,144,388 58	1,500 00
		Successions en ligne collatérale	18,790,615 03	18,782,615 03	8,000 00
		Successions entre personnes non parentes	4,337,877 16	4,332,877 16	5,000 00
		Actes divers. Baux et antichrèses	1,692,528 38	1,692,528 38	"
		Actes divers. Adjudications au rabais et marchés	939,260 24	939,260 24	"
		Actes divers. Obligations	7,882,607 49	7,881,607 49	1,000 00
		Actes divers. Cautionnements	917,840 82	917,840 82	"
		Actes divers. Libérations	4,619,192 72	4,619,192 72	"
		Actes divers. Condamnations, collocations et liquidations	1,670,493 24	1,670,493 24	"
	Droits fixes.	Actes civils et administratifs	6,295,796 20	6,295,796 20	"
		—— judiciaires	4,117,780 20	4,117,780 20	"
		—— extrajudiciaires	8,848,601 08	8,848,601 08	"
		—— de l'état civil	4,365 90	4,365 90	"
	Droits et demi-droits en sus		2,302,720 09	2,277,720 09	25,000 00
	TOTAL de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*		187,707,267 43	187,638,767 43	68,500 00
Greffes, *y compris le décime pour franc*			4,644,272 52	4,644,272 52	"
Hypothèques (*idem*)			1,910,048 70	1,909,848 70	200 00
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts et la pêche. (*idem*)			3,740,135 83	3,420,135 83	320,000 00
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe			115,446 94	115,446 94	"
Passe-ports et permis de port d'armes de chasse			2,863,826 00	2,863,826 00	"
Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et de visa de passe-ports des étrangers			39,039 00	39,039 00	"
Droits du sceau attribués au trésor			125,999 29	125,999 29	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation			323,093 93	323,093 93	"
Recouvrements de frais de justice			2,160,061 25	1,820,061 25	340,000 00
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances			37,092 06	34,092 06	3,000 00
Droits de timbre			36,655,189 07	36,655,189 07	"
A REPORTER			240,321,472 02	239,589,772 02	731,700 00

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de *l'Enregistrement, Timbre et Domaines.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1841.)

Suite de l'EXERCICE 1841.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1842.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1842.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
	REPORT	230,757,335f 71	228,355,474f 31	748,521f 11	229,103,995f 42	1,653,340f 29
Revenus et prix de vente de domaines	Revenus des domaines	426,338 64	375,657 60	31,497 19	407,154 79	19,183 85
	Produits des terrains des fortifications. (Loi du 21 avril 1832.)	603,645 01	576,375 16	22,380 90	598,756 06	4,888 95
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	11,812 27	8,887 44	773 97	9,661 41	2,150 86
	Rentes. (Arrérages et rachats.)	51,436 29	39,614 13	9,446 81	49,060 94	2,375 35
	Prix de vente de mobilier et créances exigibles	132,291 05	116,774 96	2,492 59	119,267 55	13,023 50
	Épaves, déshérences et biens vacants	413,703 90	407,814 83	3,212 17	411,027 00	2,676 90
	Domaines et bois engagés ou échangés	1,278,265 35	895,470 85	4,531 42	900,002 27	378,263 08
	Biens vendus en exécution des lois du 25 ventôse an XII et antérieures	995,247 09	938,702 87	31,952 37	970,655 24	24,591 85
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire	542,618 26	534,455 45	7,784 22	542,239 67	378 59
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	136,913 91	93,752 95	6,712 40	100,465 35	36,448 56
		235,349,607 48	232,342,980 55	869,305 15	233,212,285 70	2,137,321 78
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.	Ministère de la justice et des cultes	12,639 58	12,639 58	"	12,639 58	"
	——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"
	——— de l'instruction publique	"	"	"	"	"
	——— de l'intérieur	56,339 09	51,997 86	526 36	52,524 22	3,814 87
	——— de l'agriculture et du commerce	3,258 38	3,258 38	"	3,258 38	"
	——— des travaux publics	44,276 25	43,906 35	280 00	44,186 35	89 90
	——— de la guerre	781,293 00	782,756 05	(A) 1,463 05	781,293 00	"
	——— de la marine	335,249 12	335,270 06	(A) 950 26	334,319 80	929 32
	——— des finances	183,789 54	183,654 54	135 00	183,789 54	"
	——— des travaux publics. (Fonds spécial des canaux soumissionnés)	72,200 75	55,995 86	2,813 68	58,809 54	13,391 21
	Divers ministères. (Prix de vente de terrains acquis pour travaux d'utilité publique)	27,874 65	26,916 46	715 59	27,632 05	242 60
	Divers ministères. (Vente de quatre hôtels à Paris.)	248,544 42	"	"	"	248,544 42
		237,115,072 26	233,839,375 69	871,362 47	234,710,738 16	2,404,334 10
Revenus de divers établissements spéciaux.	Écoles vétérinaires	36,715 56	36,715 56	"	36,715 56	"
	Bergeries	84,111 27	54,066 92	30,044 35	84,111 27	"
	Haras, dépôts d'étalons	441,279 37	393,299 32	47,980 05	441,279 37	"
	Écoles des arts et métiers	99,339 45	99,339 45	"	99,339 45	"
	Établissements thermaux	103,414 26	103,414 26	"	103,414 26	"
		237,879,932 17	234,526,211 20	949,386 87	235,475,598 07	2,404,334 10

(A) Ces sommes expriment des annulations de recette.

(Les développements par nature d'actes et de mutations, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1842.)

Suite de l'EXERCICE 1842.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1842.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
	REPORT	240,321,472f 02c	239,589,772f 02c	731,700f 00c
Revenus et prix de vente de domaines.	Revenus des domaines	421,171 47	391,171 47	30,000 00
	Produits des terrains des fortifications. (Loi du 21 avril 1832.)	614,513 68	594,513 68	20,000 00
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	12,451 75	11,451 75	1,000 00
	Rentes (arrérages et rachats)	41,420 24	33,420 24	8,000 00
	Prix de vente de mobiliers et créances exigibles	121,696 71	119,696 71	2,000 00
	Épaves, déshérences et biens vacants	337,149 76	334,149 76	3,000 00
	Domaines et bois engagés ou échangés	1,038,335 57	1,034,335 57	4,000 00
	Biens vendus en exécution des lois du 25 ventôse an XI et antérieures	1,443,846 86	1,413,846 86	30,000 00
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire	342,304 27	342,304 27	"
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	100,422 80	94,422 80	6,000 00
		244,794,785 13	243,959.085 13	835,700 00
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.	Ministère de la justice et des cultes	4,544 99	4,544 99	"
	——— des affaires étrangères	630 50	630 50	"
	——— de l'instruction publique	486 00	486 00	"
	——— de l'intérieur	61,136 85	60,136 85	1,000 00
	——— de l'agriculture et du commerce	1,431 48	1,431 48	"
	——— des travaux publics	48,270 94	48,270 94	"
	——— de la guerre	1,412,035 98	1,411,035 98	1,000 00
	——— de la marine	518,936 51	517,936 51	1,000 00
	——— des finances	187,572 90	187,572 90	"
	Ministère des travaux publics (fonds spécial des canaux soumissionnés)	70,382 69	70,382 69	"
	Divers ministères. (Prix de vente de terrains acquis pour travaux d'utilité publique.)	9,519 42	8,519 42	1,000 00
	——— (Soultes d'échange de portions de terrains provenant de routes, canaux, etc., et devenues inutiles.)	589 59	589 59	"
		247,110,322 98	246,270,622 98	839,700 00
Revenus de divers établissements spéciaux.	Écoles vétérinaires	44,289 85	42,389 85	1,900 00
	Bergeries	56,341 35	56,341 35	"
	Haras, dépôts d'étalons	353,477 57	318,477 57	35,000 00
	Écoles des arts et métiers	118,118 93	118,118 93	"
	Établissements thermaux	226,437 15	226,437 15	"
		247,908,987 83	247,032,387 83	876,600 00

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits des Forêts et de la Pêche.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1841.)

EXERCICE 1841.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1842.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842. — Recette.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842. — Annulation de recette.	MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits des coupes.						
Prix principal	25,621,233f 08c					
Charges additionnelles. — Décime pour franc	2,561,854 62	28,815,661f 64c	155,446f 60c	17,335f 80c	28,953,772f 44c	"
Charges additionnelles. — 3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparations	770,684 74					
Charges additionnelles. — 1 1/2 p. 0/0 pour frais d'adjudication	412,577 61	412,187 38	390 23	"	412,577 61	"
Prix de coupes de bois vendus en détail	562,263 35	537,857 55	24,405 80	"	562,263 35	"
	29,928,613 40	29,765,706 57	180,242 63	17,335 80	29,928,613 40	"
Produits divers et Droits de pêche.						
Menus produits des forêts. — Chablis, plants sur mesures, etc.	700,118 32	637,133 40	62,984 92	"	700,118 32	"
Menus produits des forêts. — Fruits, semences et herbes	83,521 45	82,929 88	791 57	"	83,521 45	"
Menus produits des forêts. — Minerai, terre, pierres et sables	27,458 54	26,989 25	469 29	"	27,458 54	"
Menus produits des forêts. — Redevances et indemnités	81,917 87	73,590 61	8,327 26	"	81,917 87	"
Menus produits des forêts. — Recettes diverses et imprévues	29,379 50	26,287 87	3,091 63	"	29,379 50	"
Menus produits des forêts. — Location de la chasse	175,939 12	173,720 29	2,218 83	"	175,939 12	"
Location de la pêche dans les fleuves, rivières et canaux navigables et flottables	489,148 57	485,924 14	3,224 43	"	489,148 57	"
Produits d'amendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc)	659,542 04	498,840 29	160,701 75	"	659,542 04	"
Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et délits de pêche	129,594 88	96,589 71	33,005 17	"	129,594 88	"
Recouvrements sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche	525,432 25	430,408 07	95,024 18	"	525,432 25	"
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abatage et de façon des coupes exploitées par économie, des menus produits des bois royaux, de la chasse, de la pêche et des travaux d'amélioration et d'entretien	39,839 65	39,077 91	761 74	"	39,839 65	"
	2,941,892 19	2,571,491 42	370,400 77	"	2,941,892 19	"
Contribution des communes et des Établissements publics.						
Portion contributive des communes et établissements publics pour les frais d'administration de leurs bois, à rembourser au trésor	1,516,893 14	1,393,391 99	123,701 15	"	1,516,893 14	"
RÉCAPITULATION.						
Produits de coupes de bois	29,928,613 40	29,765,706 57	180,242 63	17,335 80	29,928,613 40	"
Produits divers et droits de pêche	2,941,892 19	2,571,491 42	370,400 77	"	2,941,892 19	"
Contribution des communes et des établissements publics	1,516,893 14	1,393,391 99	123,501 15	"	1,516,893 14	"
	34,387,398 73	33,730,589 98	674,144 55	17,335 80	34,387,398 73	"
			656,808 75			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1842.)

EXERCICE 1842.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1842.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits des Coupes de bois.			
Prix principal payable en traites	26,731,668f 32c		
Charges additionnelles. — Décime pour franc	2,671,876 75	30,175,076f 27c	33,060f 58c
Charges additionnelles. — 3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparation	804,591 78		
Charges additionnelles. — 1 et 1 1/2 pour frais d'adjudication	423,376 56	423,076 56	300 00
Prix de coupes de bois vendues et détail	657,407 14	637,407 14	20,000 00
	31,288,920 55	31,235,559 97	53,360 58
Produits divers et Droits de pêche.			
Menus produits des forêts. — Chablis, plants, surmesures, etc.	803,691 79	753,691 79	50,000 00
Menus produits des forêts. — Fruits, semences et herbes	94,702 58	94,202 58	500 00
Menus produits des forêts. — Minerai, terre, pierres et sables	26,101 22	25,601 22	500 00
Menus produits des forêts. — Redevances et indemnités	69,107 43	64,107 43	5,000 00
Menus produits des forêts. — Recettes diverses et imprévues	43,537 14	41,037 14	2,500 00
Menus produits des forêts. — Location de la chasse	186,038 90	184,038 90	2,000 00
Location de la pêche dans les fleuves, rivières et canaux navigables et flottables	461,689 44	458,689 44	3,000 00
Produits d'mendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (*y compris le décime pour franc*)	635,956 35	475,956 35	160,000 00
Recettes provenant de dommages et intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'Etat et pour délits de pêche	118,267 07	88,267 07	30,000 00
Recouvrements sur les condamnés de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche	512,605 55	422,605 55	90,000 00
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abatage et de façon des coupes exploitées par économie, des menus produits des bois royaux, de la chasse, de la pêche et des travaux d'amélioration et d'entretien	46,963 85	46,263 85	700 00
	2,998,661 32	2,654,461 32	344,200 00
Contribution des Communes et des Établissements publics.			
Portion contributive des communes et établissements publics pour les frais d'administration de leurs bois, à rembourser au trésor (article 5 de la loi de finances de 1842)	811,421 16	771,421 16	40,000 00
RÉCAPITULATION.			
Produits des coupes de bois	31,288,920 55	31,235,559 97	53,360 58
Produits divers et droits de pêche	2,998,661 32	2,654,461 32	344,200 00
Contribution des communes et des établissements publics	811,421 16	771,421 16	40,000 00
	35,099,003 03	34,661,442 45	437,560 58

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Douanes et Sels.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1841.)

EXERCICE 1841.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1842.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1842.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Droits de douanes	à l'importation	Marchandises diverses	86,056,088f 38c	86,056,088f 38c	"	86,056,088f 38c	"
		Sucres des colonies françaises	34,822,010 85	34,822,010 85	"	34,822,010 85	"
		——— étrangers	8,801,025 42	8,801,025 42	"	8,801,025 42	"
	à l'exportation		1,422,478 97	1,422,478 97	"	1,422,478 97	"
	au transit		52,665 86	52,665 86	"	52,665 86	"
	à la réexportation des entrepôts		82,956 51	82,956 51	"	82,956 51	"
	à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger		533 00	533 00	"	533 00	"
	à l'entrée des voitures de voyageurs	Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	46,488 23	46,488 23	"	46,488 23	"
		Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	28,882 31	28,882 31	"	28,882 31	"
			131,313,129 53	131,313,129 53	"	131,313,129 53	"
Droits de navigation.	Francisation des navires		4,422 59	4,422 59	"	4,422 59	"
	Entrée des navires.	Droit et demi-droit de tonnage	1,661,021 90	1,661,021 90	"	1,661,021 90	"
		Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	437,566 98	437,566 98	"	437,566 98	"
	Sortie des navires.	Congés des bâtiments français	35,916 10	35,916 10	"	35,916 10	"
		Passe-ports des bâtiments étrangers	13,256 10	13,256 10	"	13,256 10	"
	Expédition pour entrée et sortie des navires		74,199 40	74,199 40	"	74,199 40	"
	Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires		99,946 55	99,946 55	"	99,946 55	"
	Taxes locales, affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration	du port du Havre	526,893 25	526,893 25	"	526,893 25	"
		——— de Boulogne	42,609 22	42,609 22	"	42,609 22	"
		du bassin de la Sèvre-Niortaise	261 99	261 99	"	261 99	"
		du port de Bordeaux	77,057 22	77,057 22	"	77,057 22	"
	Taxes locales, pour l'entretien du bassin à flot de la Rochelle		7,963 69	7,963 69	"	7,963 69	"
	——— du Havre		10,163 39	10,163 39	"	10,163 39	"
	Taxes locales, pour le séjour des navires de commerce dans le bassin de la marine royale à Dunkerque		15,015 45	15,015 45	"	15,015 45	"
Droits accessoires et produits divers.	Timbre des expéditions		377,335 95	377,335 95	"	377,335 95	"
	Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises, perçus par supplément		32 16	32 16	"	32 16	"
	Droit de magasinage et de dépôt		5,870 17	5,870 17	"	5,870 17	"
	Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques		47,875 00	47,875 00	"	47,875 00	"
	Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires		732 68	732 68	"	732 68	"
	Valeurs des objets réformés donnés en payement aux fournisseurs		5,538 47	5,538 47	"	5,538 47	"
	Recettes accidentelles		32,183 21	32,183 21	"	32,183 21	"
Produit des amendes et confiscations			1,136,598 07	1,128,113 77	8,484 30	1,136,598 07	"
Produit des taxes de plombage et d'estampillage			1,085,139 33	1,085,139 33	"	1,085,139 33	"
			137,010,728 40	137,002,244 10	8,484 30	137,010,728 40	"
Taxe de consommation des sels			56,206,713 95	56,206,713 95	"	56,206,713 95	"
			193,217,442 35	193,208,958 05	8,484 30	193,217,442 35	"

(Les développements, par nature de valeurs et de marchandises, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1842.)

EXERCICE 1842.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1842.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Droits de douanes	à l'importation	Marchandises diverses	95,134,186 50	95,134,186 50	"
		Sucres des colonies françaises	36,251,888 19	36,251,888 19	"
		——— étrangers	6,050,527 65	6,050,527 65	"
	à l'exportation		1,437,338 68	1,437,338 68	"
	au transit		50,480 07	50,480 07	"
	à la réexportation des entrepôts		94,499 20	94,499 20	"
	à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger		1,299 39	1,299 39	"
	à l'entrée des voitures de voyageurs.	Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	44,641 22	44,641 22	"
		Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	27,942 50	27,942 50	"
			139,092,803 40	139,092,803 40	"
Droits de navigation.	Francisation des navires		3,714 94	3,714 94	"
	Entrée des navires.	Droit et demi-droit de tonnage	1,903,476 77	1,903,476 77	"
		Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	477,555 26	477,555 26	"
	Sortie des navires.	Congés des bâtiments français	82,989 50	82,989 50	"
		Passe-ports des bâtiments étrangers	34,537 80	34,537 80	"
	Expédition pour entrée et sortie des navires		14,963 30	14,963 30	"
	Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires		98,355 30	98,355 30	"
	Taxes locales, affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration	du port du Havre	565,309 29	565,309 29	"
		——— de Boulogne	50,899 89	50,899 89	"
		du bassin de la Sèvre-Niortaise	141 94	141 94	"
		du port de Bordeaux	91,913 48	91,913 48	"
	Taxes locales, pour l'entretien du bassin à flot de la Rochelle		5,875 09	5,875 09	"
	——— du Havre		17,037 20	17,037 20	"
	Taxes locales, pour le séjour des navires de commerce dans le bassin de la marine royale à Dunkerque		9,110 25	9,110 25	"
Droits accessoires et produits divers.	Timbre des expéditions		385,753 50	385,753 50	"
	Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises, perçus par supplément		32 10	32 10	"
	Droit de magasinage et de dépôt		5,380 24	5,380 24	"
	Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques		49,500 00	49,500 00	"
	Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires		787 58	787 58	"
	Valeurs des objets réformés donnés en payement aux fournisseurs		6,192 92	6,192 92	"
	Recettes accidentelles		19,247 86	19,247 86	"
Produit des amendes et confiscations			1,066,210 34	1,056,210 34	10,000 00
Produit des taxes de plombage et d'estampillage			1,131,380 62	1,131,380 62	"
			145,113,168 57	145,103,168 57	10,000 00
Taxe de consommation des sels			59,447,100 13	59,447,100 13	"
			204,560,268 70	204,550,268 70	10,000 00

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions indirectes (Boissons, Droits divers, Tabacs et Poudres).

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1841.)

EXERCICE 1841.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1842.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1842.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, etc.	7,085,074f 16c	7,072,902f 47c	12,034f 37c	7,084,936f 84c	137f 32
—— de 15 centimes par expédition	770,119 95	769,907 15	212 80	770,119 95	//
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, etc.	40,349,862 91	39,793,475 13	546,567 79	40,340,042 92	9,819 99
—— de consommation	4,265,862 46	4,263,775 08	2,087 38	4,265,862 46	//
—— perçu à Paris en remplacement des droits de détail et d'entrée	11,208,359 94	11,208,359 94	//	11,208,359 94	//
—— d'entrée sur les vins, cidres, etc.	8,538,822 89	8,443,983 33	94,124 94	8,538,108 27	714 62
Taxe unique aux entrées	11,886,548 39	11,268,589 98	565,752 62	11,834,342 60	52,205 79
Droit de fabrication sur les bières	9,364,810 46	9,242,940 67	121,634 25	9,364,574 92	235 54
	93,469,461 16	92,063,933 75	1,342,414 15	93,406,347 90	63,113 26
Sels. (Droits perçus à l'extraction dans les départements de l'intérieur.)	8,837,483 95	8,822,002 71	15,481 24	8,837,483 95	//
Sucres indigènes. (Droit de fabrication.)	7,039,987 29	6,789,603 21	232,084 20	7,021,687 41	18,299 88
Droits divers.					
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc.	3,303,094 27	3,285,260 26	17,300 58	3,302,560 84	533 43
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	9,059,793 10	8,631,735 98	425,648 28	9,057,384 26	2,408 84
Cartes	650,857 08	612,971 84	37,216 04	650,187 88	669 20
Garantie des matières d'or et d'argent	2,066,531 63	2,066,241 24	290 39	2,066,531 63	//
Argues royales	51,673 66	51,673 66	//	51,673 66	//
Navigation sur les rivières et canaux	6,468,173 25	6,466,477 28	536 88	6,467,014 16	1,159 09
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Bassin de la Garonne	185,599 68	185,599 68	//	185,599 68	//
— Rivière de l'Allier	19,530 24	19,530 24	//	19,530 24	//
— de la Seine, de Rouen à la mer	82,827 30	82,827 30	//	82,827 30	//
— de la Sèvre-Niortaise	38,527 21	38,527 21	//	38,527 21	//
Péages sur les ponts	368,674 86	368,674 86	//	368,674 86	//
Timbre des expéditions délivrées et quittances	3,288,708 10	3,284,483 10	4,225 00	3,288,708 10	//
Bacs, passages d'eau, etc.	1,029,558 41	934,415 93	15,606 46	950,022 39	79,536 02
Dixième du produit des octrois	8,460,233 77	5,486,243 54	351,966 57	5,838,210 11	2,622,023 66
Portion du trésor dans la valeur des tabacs et des poudres saisis	10,518 30	10,518 30	//	10,518 30	//
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,240,519 27	1,216,178 45	16,002 34	1,232,180 79	8,338 48
Recettes extraordinaires	59,196 54	55,559 54	3,637 00	59,196 54	//
Produit des amendes et confiscations	1,779,110 24	1,716,563 99	9,404 80	1,725,968 79	53,141 45
Recouvrements d'avances pour divers services.					
Sur les communes. — Abonnement pour traitement des employés des octrois.	530,295 34	516,837 43	13,457 91	530,295 34	//
— pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	279,412 77	230,990 94	48,421 83	279,412 77	//
— pour frais d'impressions	118,737 33	103,984 90	10,480 92	114,465 82	4,271 51
Sur les fabricants de cartes	162,553 35	162,553 35	//	162,553 35	//
Sur les employés, pour prix d'instruments, etc.	39,658 80	39,656 10	2 70	39,658 80	//
Sur les cultivateurs de tabacs	94,443 89	94,443 89	//	94,443 89	//
	148,735,160 79	143,337,488 68	2,544,177 29	145,881,665 97	2,853,494 82
Produit de la vente des tabacs	97,948.387 90	97,947,548 34	839 56	97,948,387 90	//
—— des poudres	5,309,579 59	5,304,526 59	5,053 00	5,309,579 59	//
	251,993,128 28	246,589,563 61	2,550,069 85	249,139,633 46	2,853,494 82
Produit de l'exploitation des salines de l'Est. (4e trimestre 1841.)	304,414 84	68,084 67	236,330 17	(A) 304,414 84	//
	252,297,543 12	246,657,648 28	2,786,400 02	249,444,048 30	2,853,494 82

(A) Déduction faite de 1,458,688 fr. 74 cent. pour la valeur des sels et obligations mobilières dont le trésor a pris possession au 1er octobre 1841.

(Les développements par nature de valeurs et quantités seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1842.)

EXERCICE 1842.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1842.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1842.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, etc.	7,575,094 06	81 83	7,559,130 22	7,559,212 05	15,882 01
Droit de 15 centimes par expédition	798,094 95	0 10	797,956 10	797,956 20	138 75
Droit de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, etc.	44,482,333 14	3,851 76	43,858,132 70	43,861,984 46	620,348 68
Droit général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux.	6,173,655 44	0 01	6,172,718 03	6,172,718 04	937 40
Droit perçu à Paris en remplacement des droits de détail et d'entrée	11,224,763 56	//	11,224,763 56	11,224,763 56	//
Droit d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc.	9,673,740 11	187 49	9,538,575 28	9,538,762 77	134,977 34
Taxe unique aux entrées	7,575,128 14	116 04	7,328,317 14	7,328,433 18	246,694 96
Droit de fabrication sur les bières	10,238,798 10	274 96	10,122,490 46	10,122,765 42	116,032 68
	97,741,607 50	4,512 19	96,602,083 49	96,606,595 68	1,135,011 82
Sels. (Droits perçus à l'extraction dans les départements de l'intérieur.)	9,583,906 72	69 53	9,583,707 52	9,583,777 05	129 67
Sucres. (Droit de fabrication.)	9,216,415 95	0 10	8,990,443 35	8,990,443 45	225,972 50
Droits divers et recettes à différents titres.					
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc.	3,852,653 43	671 99	3,830,346 14	3,831,018 13	21,635 30
Navigation sur les rivières et canaux	6,293,410 80	//	6,291,320 09	6,291,320 09	2,090 71
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Bassin de la Garonne	173,068 27	//	173,068 27	173,068 27	//
— Rivière de l'Allier	16,296 83	//	16,296 83	16,296 83	//
— de la Seine, de Rouen à la mer	94,321 29	//	94,321 29	94,321 29	//
— de la Sèvre-Niortaise	8,724 76	//	8,724 76	8,724 76	//
Péages sur les ponts	383,379 62	//	382,488 67	382,488 67	890 95
Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès, etc.	976,688 92	81 54	888,073 43	888,154 97	88,533 95
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	9,510,108 94	531 56	9,080,822 77	9,081,354 33	428,754 61
Garantie des matières d'or et d'argent	2,096,666 67	//	2,096,031 86	2,096,031 86	634 81
Argues royales	42,254 46	//	42,254 46	42,254 46	//
Timbres	3,486,291 10	0 40	3,484,834 60	3,484,835 00	1,456 10
Cartes à jouer	676,704 43	346 50	640,061 14	640,407 64	36,296 79
Dixième du produit des octrois	6,146,618 91	199 37	5,755,987 82	5,756,187 19	390,431 72
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,212,924 61	5,024 41	1,120,674 13	1,125,698 54	87,226 07
Portion du trésor dans la valeur des tabacs et des poudres saisis	10,831 47	//	10,831 47	10,831 47	//
Recettes extraordinaires	55,871 64	//	49,957 21	49,957 21	5,914 43
Produit des amendes et confiscations	1,861,584 71	102 40	1,835,060 08	1,835,162 48	26,422 23
Prix des plombs apposés sur les sels et les sucres	4,523 75	//	4,523 75	4,523 75	//
Recouvrements d'avances pour divers services.					
Sur les communes. — Abonnement pour traitement des employés des octrois.	542,959 47	//	538,609 89	538,609 89	4,349 58
— pour frais d'impressions, etc.	130,742 34	0 48	114,306 62	114,307 10	16,435 24
— pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	294,764 48	22 73	258,113 35	258,136 08	36,628 40
Sur les fabricants de cartes	175,490 65	//	175,489 65	175,489 65	1 00
Sur les employés, pour prix d'instruments, etc.	41,299 30	0 40	41,298 15	41,298 55	0 75
Sur les cultivateurs de tabacs	97,381 93	//	97,381 93	97,381 93	//
	154,727,492 95	11,563 60	152,207,112 72	152,218,676 32	2,508,816 63
Produit de la vente des tabacs	100,715,395 87	//	100,712,977 95	100,712,977 95	2,417 92
Produit de la vente des poudres	5,783,659 03	//	5,778,955 53	5,778,955 53	4,703 50
	261,226,547 85	11,563 60	258,699,046 20	258,710,609 80	2,515,938 05
Produits de l'exploitation des salines de l'Est	6,134,704 58	//	6,054,058 16	6,054,058 16	80,646 42
	267,361,252 43	11,563 60	264,753,104 36	264,764,667 96	2,596,584 47

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits des Postes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1841.)

EXERCICE 1841.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1842.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1842.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	39,900,736f 05c	39,900,736f 05c	"	39,900,736f 05c	"
——— (Service rural.)	2,402,632 51	2,402,632 51	"	2,402,632 51	"
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,094,776 07	1,094,776 07	"	1,094,776 07	"
Droit sur le transport des espèces et matières d'or et d'argent sur les paquebots de la Méditerranée	183,830 21	183,830 21	"	183,830 21	"
Produit des places dans les malles-postes	2,235,905 14	2,235,905 14	"	2,235,905 14	"
——— dans les paquebots — de Calais à Douvres	42,596 75	42,596 75	"	42,596 75	"
——— dans les paquebots — de Toulon en Algérie	51,255 00	51,255 00	"	51,255 00	"
——— dans les paquebots — de Marseille à Constantinople	890,547 75	879,748 75	10,799f 00c	890,547 75	"
Droit de transit des correspondances étrangères	1,294,819 29	744,283 83	550,535 46	1,294,819 29	"
Recettes diverses. — Amendes pour transport frauduleux de lettres.	27,965 40	19,437 00	8,528 40	27,965 40	"
Recettes diverses. — Amendes pour contravention à la loi du 15 ventôse an XIII. (Droit de 25 centimes au profit des maîtres de postes.)	1,846 46	1,200 00	46 46	1,246 46	600f 00c
Recettes diverses. — Amendes imposées aux postillons	2,033 90	2,033 90	"	2,033 90	"
Recettes diverses. — Reversements d'appointements trop perçus	1,731 24	1,731 24	"	1,731 24	"
Recettes diverses. — Produit de vente du livre des postes	15,926 75	15,926 75	"	15,926 75	"
Recettes diverses. — Recettes accidentelles	12,563 09	12,563 09	"	12,563 09	"
	48,159,165 61	47,588,656 29	569,909 32	48,158,565 61	600 00

(Les développements par nature de produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1842.)

EXERCICE 1842.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1842.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	40,616,737 41	40,616,737 41	"
——— (Service rural.)	2,442,912 55	2,442,912 55	"
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,083,589 25	1,083,589 25	"
Droit sur le transport des espèces et matières d'or et d'argent par les paquebots de la Méditerranée	122,341 31	122,341 31	"
Produit des places dans les malles-postes	2,271,808 22	2,271,808 22	"
——— dans les paquebots — de Calais à Douvres	36,887 81	36,887 81	"
——— dans les paquebots — de Toulon en Algérie	22,837 00	22,837 00	"
——— dans les paquebots — de Marseille à Constantinople	892,709 22	892,709 22	"
Droits de transit des correspondances étrangères	1,286,514 48	909,514 48	377,000 00
Recettes diverses — Amendes pour transport frauduleux de lettres	30,944 83	22,444 83	8,500 00
Recettes diverses — Amendes pour contravention à la loi du 15 ventôse an XIII. (Droit de 25 centimes au profit des maîtres de postes.)	600 00	600 00	"
Recettes diverses — Amendes imposées aux postillons	2,140 15	2,140 15	"
Recettes diverses — Reversements d'appointements trop perçus	818 32	818 32	"
Recettes diverses — Forcements en recette prononcés par la cour des comptes	15 63	15 63	"
Recettes diverses — Produit de vente du livre des postes	16,233 08	16,233 08	"
Recettes diverses — Recettes accidentelles	40,469 69	40,469 69	"
	48,867,558 95	48,482,058 95	385,500 00

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits universitaires.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1841.)

EXERCICE 1841.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1842.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1842.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — MONTANT net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.
Rétribution	Colléges royaux	435,729 38	1,495,549 83	90,207 94	1,585,757 77	"
	Colléges communaux	466,285 21				
	Institutions	233,498 68				
	Pensions	450,241 50				
Droit annuel		61,832 18	59,022 63	2,809 55	61,832 18	"
Produits des facultés.	Facultés de droit — Inscriptions	264,435 00	264,435 00	"	264,435 00	"
	Facultés de droit — Examens	704,110 00	704,110 00	"	704,110 00	"
	Facultés de droit — Diplômes	95,963 00	95,963 00	"	95,963 00	"
	Facultés de médecine — Inscriptions	225,557 00	225,557 00	"	225,557 00	"
	Facultés de médecine — Examens	103,435 00	103,435 00	"	103,435 00	"
	Facultés de médecine — Diplômes	84,125 00	84,125 00	"	84,125 00	"
	Facultés de théologie, des sciences et des lettres — Inscriptions	1,410 00	1,410 00	"	1,410 00	"
	Facultés de théologie, des sciences et des lettres — Examens	150,698 00	150,698 00	"	150,698 00	"
	Facultés de théologie, des sciences et des lettres — Diplômes	139,472 00	139,472 00	"	139,472 00	"
Dotation	Produit d'arrérages de rentes	552,265 50	552,265 50	"	552,265 50	"
	——— de domaines	8,835 52	8,261 08	574 44	8,835 52	"
		3,977,895 97	3,884,304 04	93,591 93	3,977,895 97	"

RÉCAPITULATION.

Rétribution	1,585,757 77	1,495,549 83	90,207 94	1,585,757 77	"
Droit annuel	61,832 18	59,022 63	2,809 55	61,832 18	"
Produits des facultés	1,769,205 00	1,769,205 00	"	1,769,205 00	"
Dotation	561,101 02	560,526 58	574 44	561,101 02	"
	3,977,895 97	3,884,304 04	93,591 93	3,977,895 97	"

(Les développements, de ces produits, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1842.)

EXERCICE 1842.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1842.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Rétribution	Colléges royaux	443,039f 90c	1,507,931f 47c	92,922f 31c
	Colléges communaux	469,717 27		
	Institutions	246,014 29		
	Pensions	442,082 32		
Droit annuel		61,997 87	57,249 17	4,748 70
Produits des facultés.	de théologie	780 00	1,824,580 00	84 00
	de droit	976,691 00		
	de médecine	336,697 00		
	de sciences	43,418 00		
	de lettres	241,142 00		
	Écoles de pharmacie	225,936 00		
Dotation	Produit d'arrérages de rentes	522,471 00	533,209 52	724 76
	——— de domaines	11,463 28		
		4,021,449 93	3,922,970 16	98,479 77

RÉCAPITULATION.

Rétribution	1,600,853 78	1,507,931 47	92,922 31
Droit annuel	61,997 87	57,249 17	4,748 70
Produits des facultés	1,824,664 00	1,824,580 00	84 00
Dotation	533,934 28	533,209 52	724 76
	4,021,449 93	3,922,970 16	98,479 77

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits éventuels affectés au service départemental.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1841.)

EXERCICE 1841.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1842.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1842.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits éventuels ordinaires	624,499f 04c	184,654f 31c	439,844f 73c	624,499f 04c	"
——— éventuels pour dépenses facultatives	766,032 72	639,567 36	126,465 36	766,032 72	"
——— de subventions communales et particulières pour travaux de routes	939,556 19	529,053 72	410,502 47	939,556 19	"
Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	6,734,052 57	5,491,771 98	1,242,280 59	6,734,052 57	"
——— des contingents communaux et des souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	8,539,526 28	6,175,844 99	2,363,681 29	8,539,526 28	"
Produits spéciaux	143,077 06	61,728 01	81,349 05	143,077 06	"
	17,746,743 86	13,082,620 37	4,664,123 49	17,746,743 86	"

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1842.)

EXERCICE 1842.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1842.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits éventuels ordinaires	378,051f 12c	378,051f 12c	"
——— éventuels applicables aux dépenses facultatives	506,918 21	506,918 21	"
——— de subventions communales et particulières pour travaux de routes	1,009,163 16	1,009,163 16	"
Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	5,033,140 00	5,033,140 00	"
——— des contingents communaux et des souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	7,218,612 84	7,218,612 84	"
Produits spéciaux	103,012 27	103,012 27	"
	14,248,897 60	14,248,897 60	"

Produit de la rente de l'Inde.

EXERCICE 1841.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1842.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1842.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
NOTA. Ce n'est qu'à partir de l'exercice 1842 que le produit de la rente de l'Inde, a fait l'objet d'une spécialité législative; antérieurement à cette époque, la recette dont il s'agit était classée parmi les produits divers des budgets. (Voir page 74 pour l'exercice 1841.)	"	"	"	"	"

EXERCICE 1842.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1842.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000f 00c	568,245f 71c	481,754f 29c

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

Produits et Revenus de l'Algérie.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1841.)

EXERCICE 1841.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. Recette.	Opérations de l'année 1842. Annulation de recette.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Enregistrement, timbre et domaines.							
Enregistrement et timbre.	Droits d'enregistrement	228,714f 21c	228,714f 21c	"	"	228,714f 21c	"
	Droits de greffe. Mise aux rôles	6,886 50	6,886 50	"	"	6,886 50	"
	Droits de greffe. Rédaction et expéditions	13,954 19	13,954 19	"	"	13,954 19	"
	Amendes de contravention aux lois sur l'enregistrement	450 00	450 00	"	"	450 00	"
Domaines	Revenus des domaines. Biens urbains	8,946 54	8,619 04	327f 50c	"	8,946 54	"
	Revenus des domaines. Biens ruraux	5,155 72	4,725 72	430 00	"	5,155 72	"
	Prix de vente en rentes.—Biens urbains	11,045 17	11,045 17	"	"	11,045 17	"
	——— de mobilier de l'État	189 65	189 65	"	"	189 65	"
	——— d'objets mobiliers et immobiliers provenant du ministère de la guerre	64,430 28	411,785 34	"	347,355 06	64,430 28	"
Perceptions diverses.	Amendes de condamnation autres que celles attribuées aux communes	2,660 00	2,498 00	162 00	"	2,660 00	"
	Recouvremts de frais de justice criminelle et militaire	8,419 95	7,046 00	1,373 95	"	8,419 95	"
	Recouvrement de frais de poursuites et d'instances	2 75	2 75	"	"	2 75	"
	Recette provenant de vérification de régie des receveurs.	41 98	41 98	"	"	41 98	"
		350,896 94	695,958 55	2,293 45	347,355 06	350,896 94	"
Douanes et contributions diverses.							
Droits de douanes	à l'importation	706,351 70	704,719 39	1,632 31	"	706,351 70	"
	à l'exportation	9,861 58	9,860 76	0 82	"	9,861 58	"
Droits de navigation.	Droits de tonnage	516,320 75	516,320 75	"	"	516,320 75	"
	Droits de permis relatifs aux cargaisons	8,145 50	8,145 50	"	"	8,145 50	"
	Droits de passe-ports à la sortie des navires étrangers.	1,471 00	1,471 00	"	"	1,471 00	"
Recettes accessoires.	Droits de magasinage et de dépôt	681 81	680 61	1 20	"	681 81	"
	Recettes accidentelles	31 00	31 00	"	"	31 00	"
Produits indirects.	Patentes pour la pêche du corail	111,434 40	107,730 00	3,704 40	"	111,434 40	"
	Part revenant au trésor sur le produit des amendes et confiscations	76 25	76 25	"	"	76 25	"
		1,354,373 99	1,349,035 26	5,338 73	"	1,354,373 99	"
Postes et paquebots à vapeur.							
Produits de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)		174,267 74	171,279 91	2,987 83	"	174,267 74	"
——— (Service rural.)		602 20	590 80	11 40	"	602 20	"
Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent		9,976 76	9,783 96	192 80	"	9,976 76	"
Prix des places dans les paquebots		115,535 00	114,273 00	1,262 00	"	115,535 00	"
Recettes accidentelles		12 10	12 10	"	"	12 10	"
		300,393 80	295,939 77	4,454 03	"	300,393 80	"
Produit de la vente des poudres à feu		14,705 38	14,705 38	"	"	14,705 38	"
Produit de vente de denrées et chevaux pris sur l'ennemi		12,727 36	12,727 36	"	"	12,727 36	"
RÉCAPITULATION.							
Enregistrement, timbre et domaines		350,896 94	695,958 55	2,293 45	347,355 06	350,896 94	"
Douanes et contributions diverses		1,354,373 99	1,349,035 26	5,338 73	"	1,354,373 99	"
Postes et paquebots à vapeur		300,393 80	295,939 77	4,454 03	"	300,393 80	"
Produit de la vente des poudres à feu		14,705 38	14,705 38	"	"	14,705 38	"
Produit de vente de denrées et chevaux pris sur l'ennemi		12,727 36	12,727 36	"	"	12,727 36	"
		2,033,097 47	2,368,366 32	12,086 21	347,355 06	2,033,097 47	"
				335,268 85			

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1842.)

EXERCICE 1842.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1842. Recette.	Annulation de recette.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Enregistrement, timbre et domaines.						
Enregistrement et timbre.	Droits d'enregistrement	396,974f 63c	396,974f 63c	"	396,974f 63c	"
	Droits de greffe. Mise au rôle	4,814 25	4,814 25	"	4,814 25	"
	Droits de greffe. Rédaction et expéditions	8,853 56	8,853 56	"	8,853 56	"
	Droits d'hypothèques. Inscription de créances	2,383 99	2,383 99	"	2,383 99	"
	Droits d'hypothèques. Transcription d'actes de mutation	12,406 90	12,406 90	"	12,406 90	"
	Droits d'hypothèques. Moitié des salaires pour la transcriptonn des actes.	381 60	381 60	"	381 60	"
	Amendes de contraventions aux lois et de consignation	2,163 25	2,163 25	"	2,163 25	"
Domaines	Produits d'immeubles. Loyers et fermages	11,785 15	11,585 15	"	11,585 15	200 00
	Produits d'immeubles. Rentes foncières	8,023 80	7,723 80	"	7,723 80	300 00
	Prix de vente d'objets mobiliers provenant du ministère de la guerre	601,440 83	703,953 24	102,512f 41c	601,440 83	"
	Dommages-intérêts adjugés à l'État	50 00	50 00	"	50 00	"
Perceptions diverses.	Amendes de condamnation autres que celles attribuées aux communes	1,467 00	1,367 00	"	1,367 00	100 00
	Recouvrement de frais de justice criminelle et militaire	6,595 57	5,595 57	"	5,595 57	1,000 00
	——— de poursuites et d'instances	27 95	27 95	"	27 95	"
	Recette provenant de vérification de régie des receveurs	5 00	5 00	"	5 00	"
		1,057,373 48	1,158,285 89	102,512 41	1,055,773 48	1,600 00
Douanes et contributions diverses.						
Droits de douanes.	à l'importation	1,237,612 07	1,236,112 07	"	1,236,112 07	1,500 00
	à l'exportation	20,812 52	20,812 52	"	20,812 52	"
Droits de navigation.	Droits de tonnage	400,244 66	400,244 66	"	400,244 66	"
	Droits de permis relatifs aux cargaisons	6,628 50	6,628 50	"	6,628 50	"
	Droits de passe-ports à la sortie des navires étrangers	1,258 50	1,258 50	"	1,258 50	"
Recettes accessoires.	Droits de magasinage et de dépôt	3,082 04	3,082 04	"	3,082 04	"
	Vente de marchandises abandonnées en douane	299 25	299 25	"	299 25	"
	Recettes accidentelles	10 00	10 00	"	10 00	"
Produits indirects.	Patentes pour la pêche du corail	169,128 80	165,628 80	"	165,628 80	3,500 00
	Part revenant au trésor sur le produit des amendes et confiscations	153 25	153 25	"	153 25	"
		1,839,229 59	1,834,229 59	"	1,834,229 59	5,000 00
Postes et paquebots à vapeur.						
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire)		185,480 16	182,980 16	"	182,980 16	2,500 00
——— (Service rural)		663 00	663 00	"	663 00	"
Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent		12,916 56	12,816 56	"	12,816 56	100 00
Prix des places dans les paquebots		88,698 20	87,498 20	"	87,498 20	1,200 00
Recettes accidentelles		70 00	70 00	"	70 00	"
		287,827 92	284,027 92	"	284,027 92	3,800 00
Produit de la vente des poudres à feu		21,078 50	21,078 50	"	21,078 50	"
Prix de vente de denrées et chevaux pris sur l'ennemi		146,102 33	146,102 33	"	146,102 33	"
RÉCAPITULATION.						
Enregistrement, timbre et domaines		1,057,373 48	1,158,285 89	102,512 41	1,055,773 48	1,600 00
Douanes et contributions diverses		1,839,229 59	1,834,229 59	"	1,834,229 59	5,000 00
Postes et paquebots à vapeur		287,827 92	284,027 92	"	284,027 92	3,800 00
Produit de la vente des poudres à feu		21,078 50	21,078 50	"	21,078 50	"
Produit de vente de denrées et chevaux pris sur l'ennemi		146,102 33	146,102 33	"	146,102 33	"
		3,351,611 82	3,443,724 23	102,512 41	3,341,211 82	10,400 00

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits divers du budget.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1841.)

EXERCICE 1841.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1842.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842. Recette.	Annulation de recette.	MONTANT net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le développement, page 566.)	50,980f 13c	33,316f 64c	58,950f 27c	41,286f 78c	50,980f 13c	"
Produit des mines. — Redevances fixes et proportionnelles	306,998 32	223,364 28	83,634 04	"	306,998 32	"
Produit des mines. — Produits extraordinaires	4,950 00	4,950 00	"	"	4,950 00	"
Droit de vérification des poids et mesures	1,015,611 59	524,115 54	491,496 05	"	1,015,611 59	"
Produit de la taxe des brevets d'invention	578,844 00	578,844 00	"	"	578,844 00	"
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1839	77,480 59	77,480 59	"	"	77,480 59	"
Ressources extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	402,282 53	321,387 94	80,894 59	"	402,282 53	"
Pensions des élèves des écoles militaires. — École polytechnique	268,858 51	199,066 39	69,792 12	"	268,858 51	"
Pensions des élèves des écoles militaires. — École de Saint-Cyr	414,681 01	352,583 00	62,098 01	"	414,681 01	"
Pensions des élèves des écoles militaires. — Collége militaire de la Flèche	38,460 98	26,538 52	11,922 46	"	38,460 98	"
Recouvrements de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	33,830 00	33,830 00	"	"	33,830 00	"
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	87,296 10	85,429 39	1,866 71	"	87,296 10	"
Produit de vente de cartes des dépôts : de la guerre	14,613 20	11,414 40	3,198 80	"	14,613 20	"
Produit de vente de cartes des dépôts : de la marine	21,295 75	"	21,295 75	"	21,295 75	"
Produit de la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides sur les dépenses du matériel de la marine. — Complément de l'exercice 1840	209,836 13	"	209,836 13	"	209,836 13	"
Produit de la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides sur les dépenses du matériel de la marine. — A compte sur l'exercice 1841.	500,000 00	500,000 00	"	"	500,000 00	"
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides sur les dépenses du personnel de la guerre	918,693 71	854,950 22	63,772 92	29 43	918,693 71	"
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides sur la solde des officiers de la garde municipale et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	7,808 33	5,755 14	2,053 19	"	7,808 33	"
Pensions payées par la marine pour des marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	45,150 50	33,426 75	11,723 75	"	45,150 50	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	208,611 00	179,768 50	28,842 50	"	208,611 00	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles des arts et métiers	147,356 71	110,032 59	37,324 12	"	147,356 71	"
Recettes de diverses natures, attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Produits de compensation de valeurs données en payement de dépenses des budgets	221,179 94	48,484 18	172,695 76	"	221,179 94	"
Recettes de diverses natures, attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	516,189 14	2,504,372 10	405,592 12	2,393,775 08	516,189 14	"
Recettes de diverses natures, attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	4,184 02	14,452 11	1,248 35	11,516 44	4,184 02	"
Recettes de diverses natures, attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Indemnités pour remplacement de militaires	218,020 93	218,158 83	"	137 90	218,020 93	"
Recettes de diverses natures, attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remboursement de prix de journées d'hôpitaux	55,465 01	85,985 25	"	30,520 24	55,465 01	"
Recettes de diverses natures, attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires	132,659 89	141,998 42	"	9,338 53	132,659 89	"
Recettes de diverses natures, attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remplacement de moins value de mobilier	3,476 06	3,500 71	"	24 65	3,476 06	"
A reporter	6,504,814 08	7,173,205 49	1,818,237 64	2,486,629 05	6,504,814 08	"

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1842.)

EXERCICE 1842.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1842. Recette.	Annulation de recette.	MONTANT net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le développement, page 567.)	39,918f 92c	1,126,478f 42c	1,086,559f 50c	39,918f 92c	"
Produit des mines. — Redevances fixes et proportionnelles	333,124 66	230,290 88	"	230,290 88	102,833 78
Produit des mines. — Produits extraordinaires	4,825 00	4,825 00	"	4,825 00	"
Droit de vérification des poids et mesures	1,008,739 36	537,257 93	"	537,257 93	471,481 43
Produit de la taxe des brevets d'invention	548,428 00	548,428 00	"	548,428 00	"
Solde non employée du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1840	61,923 22	61,923 22	"	61,923 22	"
Ressources extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	417,692 53	417,692 53	"	417,692 53	"
Pensions des élèves des écoles militaires. — École polytechnique	221,267 69	218,063 43	"	218,063 43	3,203 26
Pensions des élèves des écoles militaires. — École de Saint-Cyr	461,567 66	385,822 76	"	385,822 76	75,744 90
Pensions des élèves des écoles militaires. — Collége militaire de la Flèche	56,408 34	41,335 93	"	41,335 93	15,072 41
Recouvrements de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	29,800 00	29,800 00	"	29,800 00	"
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	97,708 53	96,658 61	"	96,658 61	1,049 92
Moitié de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides sur les dépenses du matériel de la marine	600,000 00	"	"	"	600,000 00
Retenue de 2 p. 0/0, pour l'hôtel des invalides, sur les dépenses du personnel de la guerre	892,300 00	859,797 76	22 41	859,775 35	32,525 65
Retenue de 2 p. 0/0, pour l'hôtel des invalides, sur la solde des officiers de la garde municipale et des sapeurs-pompiers	6,390 99	6,390 99	"	6,390 99	"
Pensions payées par la marine pour des marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	33,835 39	33,835 39	"	33,835 39	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	253,853 00	235,365 50	"	235,365 50	18,487 50
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles des arts et métiers	152,059 98	126,583 83	"	126,583 83	25,476 15
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Produits de compensation de valeurs données en payement de dépenses des budgets	220,000 00	14,484 31	"	14,484 31	205,515 69
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	1,709,805 59	5,039,897 93	3,330,092 34	1,709,805 59	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	11,266 80	11,906 80	640 00	11,266 80	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Indemnités pour remplacement de militaires	149,699 93	150,960 82	1,260 89	149,699 93	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remboursement de prix de journées d'hôpitaux	58,001 02	99,732 94	41,731 92	58,001 02	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remboursement d'effets perdus ou dégradés par des militaires	269,978 72	310,652 43	40,673 71	269,978 72	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remplacement de moins value de mobilier	3,045 14	3,045 14	"	3,045 14	"
Produit de vente de cartes des dépôts : de la guerre	15,633 40	12,280 60	"	12,280 60	3,352 80
Produit de vente de cartes des dépôts : de la marine	13,000 00	"	"	"	13,000 00
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le ministère de la guerre. — au département de la marine	429,700 00	145,500 00	"	145,500 00	284,200 00
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le ministère de la guerre. — ——— des finances	2,598,900 00	"	"	"	2,598,900 00
Produit d'ateliers de condamnés et de pénitenciers militaires	134,285 92	134,285 92	"	134,285 92	"
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais de police et de surveillance	10,406 65	10,406 65	"	10,406 65	"
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations	1,744,846 30	1,744,846 30	"	1,744,846 30	"
Recouvrements sur prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie	686,945 83	686,945 83	"	686,945 83	"
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	6,000 00	6,000 00	"	6,000 00	"
A reporter	13,281,358 57	13,331,495 85	4,500,980 77	8,830,515 08	4,450,843 49

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits divers du budget.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1841.)

Suite de l'EXERCICE 1841.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1842.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842. Recette.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842. Annulation de recette.	MONTANT net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Report	6,504,814f 08c	7,173,205f 49c	1,818,237f 64c	2,486,629f 05c	6,504,814f 08c	"
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le ministère de la guerre { au département de la marine	1,296,555 00	"	1,296,555 00	"	1,296,555 00	"
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le ministère de la guerre { ——— des finances	2,287,656 02	"	2,287,656 02	"	2,287,656 02	"
Produit du pénitencier militaire de Saint-Germain-en-Laye	76,461 63	76,461 63	"	"	76,461 63	"
Produit de la rente de l'Inde { Année 1841	1,058,948 50	1,000,000 00	58,948 50	"	1,058,948 50	"
Produit de la rente de l'Inde { Solde de l'année 1840	2,613 07	"	2,613 07	"	2,613 07	"
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations	1,395,161 08	1,395,161 08	"	"	1,395,161 08	"
Recouvrements sur prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie	756,816 36	756,816 36	"	"	756,816 36	"
Recettes sur les débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'administration des finances	97,935 25	99,405 97	"	1,470 72	97,935 25	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire du trésor, et non compris dans l'actif de l'administration des finances	623,169 30	623,190 51	"	21 21	623,169 30	"
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janvier 1833.)	275,438 70	275,438 70	"	"	275,438 70	"
Produit des expéditions délivrées aux archives du royaume	1,966 00	1,966 00	"	"	1,966 00	"
Dixième du produit net de l'octroi dans l'île de Corse	16,788 97	16,788 97	"	"	16,788 97	"
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	914 83	914 83	"	"	914 83	"
Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du pont de cette ville	13,000 00	13,000 00	"	"	13,000 00	"
Produit des coupes de bois dépendant des forges de la Chaussade	56,022 98	"	56,022 98	"	56,022 98	"
Retenues sur traitements et pensions	9,526 89	9,604 89	"	78 00	9,526 89	"
Fonds provenant d'ordonnances de non-valeurs restés sans emploi	23,022 68	23,022 68	"	"	23,022 68	"
Redevance de la vallée d'Andorre. (Décret du 27 mars 1806.)	960 00	960 00	"	"	960 00	"
Recouvrements d'avances faites à diverses villes	6,000 00	6,000 00	"	"	6,000 00	"
Intérêts en faveur du trésor résultant du décompte de bonifications sur les contributions directes	7 30	7 30	"	"	7 30	"
Recette de droits de ports d'armes de chasse dont les permis n'ont pas été réclamés	6,325 85	6,325 85	"	"	6,325 85	"
Reliquat, sans emploi, sur les fonds de cotisations municipales	5,520 20	5,520 20	"	"	5,520 20	"
Prix de vente de documents inédits sur l'histoire de France	3,360 00	3,360 00	"	"	3,360 00	"
Recettes sur les exercices clos	24,847 18	24,844 65	2 53	"	24,847 18	"
Recettes à divers titres	21,516 18	9,416 79	12,111 52	12 13	21,516 18	"
Recettes faites en atténuation des frais de service et de négociations	"	"	5,154 42	5,154 42	"	"
TOTAL des produits divers	14,565,348 05	11,521,411 90	5,537,301 68	2,493,365 53	14,565,348 05	"
			3,043,936 15			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1842.)

Suite de l'EXERCICE 1842.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1842. Recette.	Annulation de recette.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Report	13,281,358f 57c	13,331,495f 85c	4,500,980f 77c	8,830,515f 08c	4,450,843f 49c
Recettes sur les débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'administration des finances	73,875 49	73,875 49	"	73,875 49	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire du trésor et non compris dans l'actif de l'administration des finances	268,933 89	271,629 55	2,695 66	268,933 89	"
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janvier 1833.)	15,233 58	15,233 58	"	15,233 58	"
Fonds versés par des départements, des communes et des particuliers pour concourir avec ceux de l'État, à l'exécution de travaux publics	32,553 66	32,553 66	"	32,553 66	"
Produits des expéditions délivrées aux archives du royaume	2,980 00	2,980 00	"	2,980 00	"
Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du pont de cette ville	12,450 00	12,450 00	"	12,450 00	"
Produit des coupes de bois dépendant des forges de la Chaussade	92,178 62	"	"	"	92,178 62
Retenues sur traitements et pensions	7,689 78	7,689 78	"	7,689 78	"
Fonds provenant d'ordonnance de non-valeurs restés sans emploi	25,745 08	25,747 58	2 50	25,745 08	"
Redevance de la vallée d'Andorre. (Décret du 27 mars 1806.)	960 00	960 00	"	960 00	"
Recouvrements d'avances faites à diverses villes	6,000 00	6,000 00	"	6,000 00	"
Recette de droits de ports d'armes de chasse dont les permis n'ont pas été réclamés	6,307 00	6,307 00	"	6,307 00	"
Contingent de la ville de Cambrai dans l'acquisition d'un champ de manœuvre	40,000 00	40,000 00	"	40,000 00	"
Reliquat sans emploi de la somme payée par le gouvernement portugais pour indemnités dues à des Français	19,774 20	19,774 20	"	19,774 20	"
Produit d'un affinage de lingots d'argent	5,782 56	5,782 56	"	5,782 56	"
Reversement au trésor par la caisse des dépôts et consignations, de sommes non payées aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	14,564 09	14,564 09	"	14,564 09	"
Prix de vente de documents inédits sur l'histoire de France	2,790 00	2,790 00	"	2,790 00	"
Portion revenant à l'État sur le prix d'une coupe de bois vendue, en 1840, dans la forêt d'Aumont (Aube)	18,168 68	18,168 68	"	18,168 68	"
Produit de la vente, par l'Imprimerie royale, de divers documents de comptabilité	515 00	515 00	"	515 00	"
Versement au trésor de l'excédant de recette de l'Imprimerie royale, pour l'exercice 1841	35,295 37	35,295 37	"	35,295 37	"
Recette provenant de l'application au budget de mandats sur les receveurs généraux, émis du 1er avril 1814 au 31 déc. 1832, et non acquittés au 31 décembre 1842	44,517 66	44,517 66	"	44,517 66	"
Recette provenant de l'application au budget des obligations de l'emprunt national non converties en rentes et restant à rembourser au 31 déc. 1842.	7,600 00	7,600 00	"	7,600 00	"
Recettes sur les exercices clos	18,455 32	18,455 32	"	18,455 32	"
Recettes à divers titres	17,531 46	25,681 78	8,150 32	17,531 46	"
Fonds provenant de l'ancien domaine extraordinaire	"	927 00	927 00	"	"
Fonds provenant de la liquidation de l'ancienne liste civile	"	7,638 00	7,638 00	"	"
Recettes faites en atténuation des frais de service et de négociations	"	283,922 12	283,922 12	"	"
Recettes applicables aux comptes du service de trésorerie	"	214,705 72	214,705 72	"	"
TOTAL des produits divers	14,051,260 01	14,527,259 99	5,019,022 09	9,508,237 90	4,543,022 11

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État des Recettes faites en 1842, sur les Droits et Produits constatés de l'Exercice 1843.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENT effectués pendant l'année 1842.	RESTE À RECOUVRER.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES. (BOISSONS, SELS, SUCRES ET DROITS DIVERS.)			
Droits sur les boissons. — Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie, etc.	70f 20c	70f 20c	"
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, etc.	5,356 00	5,356 00	"
—— général de consommation sur les eaux-de-vie et liqueurs	0 07	0 07	"
—— d'entrée sur les vins, cidres, etc.	371 39	371 39	"
Taxe unique aux entrées	146 70	146 70	"
Droit de fabrication sur les bières	100 07	100 07	"
	6,044 43	6,044 43	"
Sels. (Droits perçus à l'extraction dans les départements de l'intérieur.)	"	"	"
Sucres. (Droit de fabrication.)	0 28	0 28	"
Droits divers et recettes à différents titres. — Licences accordées aux brasseurs, bouilleurs, distillateurs, etc.	691 76	691 76	"
Bacs, passages d'eau, moins value des agrès, etc.	1,597 49	1,597 49	"
Voitures publiques, estampilles et 10c du prix de transport des marchandises	1,339 13	1,339 13	"
Timbre	0 10	0 10	"
Cartes à jouer	115 50	115 50	"
Dixième du produit des octrois	1,101 81	1,101 81	"
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	8,110 34	8,110 34	"
Produit des amendes et confiscations	252 68	252 68	"
Recouvrements d'avances pour divers services — sur les communes. — Abonnement pour frais d'impression	1 00	1 00	"
—— pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	17 91	17 91	"
sur les employés, pour prix d'instruments, etc.	"	"	"
TOTAL GÉNÉRAL	19,272 43	19,272 43	"
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Emprunt de 150 millions adjugé le 18 octobre 1841, en vertu de la loi du 25 juin 1841. (Portion affectée aux travaux extraordinaires de l'exercice 1843, par l'article 6 de la loi précitée). Voir page 442 le compte de cet emprunt	75,000,000 00	74,557,511 39	442,488 61

Développement, par classe de comptables et par départements, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1842.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de l'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des salines de l'Est.	DIRECTEURS des POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC. (*Produits divers.*)	TOTAL.
Ain	2,290,444 45	170,089 54	1,497,668 85	226,321 97	3,226,598 06	1,476 41	7,412,599 28
Aisne	4,679,515 46	85,282 94	4,683,864 60	614,195 04	7,864,280 64	8,202 43	17,935,341 11
Allier	1,760,666 05	"	1,098,596 02	234.076 82	3,593,417 16	2,639 88	6,689,395 93
Alpes (Basses-)	732,277 41	36,809 31	581,899 53	93,112 57	1,390,809 73	1,637 56	2,836,546 11
Alpes (Hautes-)	580,447 53	44,411 71	515,629 34	70,574 11	1,181,021 25	5,533 33	2,397,617 27
Ardèche	1,860,076 67	"	1,232,096 36	237,656 06	2,520,181 59	625 55	5,850,636 23
Ardennes	2,520,776 22	845,562 86	2,537,839 37	416,463 65	4,581,290 53	13,029 33	10,914,961 96
Ariége	896,051 55	19,032 05	649,552 71	116,427 88	1,692,018 97	1,712 50	3,374,795 66
Aube	2,260,809 90	"	1,510,615 89	275,545 73	4,377,594 98	1,680 10	8,426,246 60
Aude	1,433,930 41	2,108,213 70	957,930 05	261,390 87	4,239,550 87	5,227 19	9,006,243 09
Aveyron	1,671,828 68	"	961,950 68	179,424 71	3,500,090 54	1,026 78	6,314,321 39
Bouches-du-Rhône	3,907,614 91	35,253,300 08	5,871,443 06	1,541,134 19	6,088,248 24	14,553 84	52,676,294 32
Calvados	4,741,696 83	5,496,865 26	3,190,113 34	691,840 77	9,291,924 05	5,568 68	23,418,008 93
Cantal	1,316,422 67	"	882,226 88	136,941 75	2,471,941 62	1,215 94	4,808,748 86
Charente	2,363,241 18	"	1,119,536 97	263,789 43	4,555,401 27	1,125 62	8,303,094 47
Charente-Inférieure	2,747,380 74	4,918,814 23	1,916,864 52	419,310 63	6,047,262 80	10,987 97	16,060,620 89
Cher	2,324,335 14	"	1,250,998 90	203,103 88	3,107,342 86	5,084 69	6,890,865 47
Corrèze	1,387,182 68	"	1,069,829 33	131,723 17	2,091,543 19	4,262 81	4,684,541 18
Corse	356,706 29	510,598 59	"	85,515 04	714,515 74	10,425 29	1,677,760 95
Côte-d'Or	3,164,417 97	"	3,172,625 43	493,860 76	7,290,599 13	7,910 25	14,129,413 54
Côtes-du-Nord	1,597,718 95	1,109,675 26	3,954,318 12	257,759 31	3,873,605 96	3,578 34	10,796,655 94
Creuse	1,262,263 25	"	862,487 65	132,997 63	1,698,713 80	1,504 73	3,957,967 06
Dordogne	2,306,079 76	"	1,482,658 10	249,230 27	4,847,041 97	4,070 47	8,889,080 57
Doubs	2,025,493 99	424,195 91	3,187,365 98	408,127 13	3,621,078 74	12,515 24	9,678,776 99
Drôme	2,154,928 33	"	1,569,888 78	284,580 27	3,372,757 31	5,564 54	7,387,719 23
Eure	4,168,336 51	"	2,698,695 14	491,035 26	8,289,758 10	3,972 54	15,651,797 55
Eure-et-Loir	2,685,861 38	"	2,057,808 12	280.901 01	5,413,974 72	2,847 08	10,441,392 31
Finistère	1,786,331 56	1,863,441 02	4,879,078 74	377,141 25	3,863,993 00	6,502 62	12,776,488 19
Gard	2,492,856 67	963,240 17	2,563,579 89	455,248 30	4,472,482 74	5,426 03	10,952,833 80
Garonne (Haute-)	3,350,250 74	2,520,321 20	2,913,313 93	762,340 60	6,369,276 42	19,265 22	15,934,768 11
Gers	1,711,886 36	"	729,859 32	194,854 25	3,777,281 95	3,373 02	6,417,254 90
Gironde	4,873,768 16	17,740,219 39	5,265,478 50	1,459,265 41	8,632,583 95	9,277 97	37,980,593 38
Hérault	2,308,887 37	5,362,460 82	2,518,457 15	647,417 83	5,605,205 90	11,485 96	16,453,915 03
Ille-et-Vilaine	2,195,318 66	1,388,431 54	3,938,234 49	416,144 67	5,120,087 41	12,213 33	13,070,430 13
Indre	1,419,707 88	"	937,470 26	188,399 07	3,001,652 52	1,498 71	5,548,728 44
Indre-et-Loire	2,225,818 12	"	1,580,359 58	351,240 17	4,441,407 55	5,284 92	8,604,110 34
Isère	4,164,658 77	272,498 95	2,826,933 70	458,169 69	6,314,815 59	8,956 33	14,046,033 03
Jura	2,061,112 71	107,670 72	3,124,070 88	301,355 37	4,342,883 66	3,035 69	9,940,129 03
Landes	887,690 33	"	1,098,143 10	148,872 55	1,930,193 62	2,544 83	4,067,444 43
Loir-et-Cher	1,867,244 55	"	1,229,956 90	217,551 88	3,643,127 97	3,176 47	6,961,057 77
Loire	2,204,160 70	"	2,856,362 26	446,897 71	4,045,391 33	4,246 09	9,557,058 09
Loire (Haute-)	1,402,170 94	"	750,391 17	127,922 06	2,363,914 78	679 07	4,645,078 02
Loire-Inférieure	2,779,378 06	14,351,959 93	3,915,066 84	614,602 50	4,883,779 15	7,394 27	26,552,180 75
Loiret	2,839,953 47	4,055,116 34	2,578,363 89	423,114 07	5,313,325 05	3,418 09	15,213,290 91
Lot	1,010,218 20	"	765,431 08	117,270 95	2,970,818 29	2,092 71	4,865,831 23
Lot-et-Garonne	2,133,775 03	"	1,371,018 02	281,684 45	4,717,904 25	1,306 11	8.505,687 86
Lozère	609,453 93	"	340,944 39	67,308 28	1,318,668 36	740 65	2,337,115 61
Maine-et-Loire	3,043,333 98	"	3,006,091 50	420,890 37	6,208,165 86	10,058 55	12,688,154 26

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par départements, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1842.*

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de LENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des salines de l'Est.	DIRECTEURS des POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC. (*Produits divers.*)	TOTAL.
Manche	3,468,718 10	2,104,775 22	3,177,722 32	482,794 12	7,538,624 02	6,698 40	16,779,332 18
Marne	3,616,529 48	"	3,233,590 56	571,013 18	6,601,629 15	4,103 13	14,026,865 50
Marne (Haute-)	1,968,887 87	"	1,317,859 20	257,354 99	3,890,282 24	1,858 85	7,436,245 15
Mayenne	1,538,760 08	"	2,070,147 39	194,406 37	3,708,753 33	3,938 05	7,516,005 22
Meurthe	3,583,544 33	"	14,370,423 11	495,370 07	6,354,882 99	19,982 35	24,824,202 85
Meuse	2,513,286 06	33,994 75	1,965,438 06	305,830 65	5,475,827 03	14,634 36	10,309,010 91
Morbihan	1,181,003 40	1,173,131 32	3,259,543 98	226,168 00	3,413,502 63	8,878 25	9,262,227 58
Moselle	3,013,548 44	2,750,196 46	3,669,308 05	448,575 38	5,253,586 33	38,331 35	15,173,546 01
Nièvre	2,186,845 72	"	1,540,922 90	278,343 64	3,715,725 03	1,809 21	7,723,646 50
Nord	7,233,586 20	19,691,002 36	15,486,780 45	1,267,478 12	13,692,999 22	37,042 59	57,408,888 94
Oise	4,014,528 79	"	3,243,245 64	423,390 52	8,368,032 46	5,977 54	16 055,174 95
Orne	3,017,584 12	"	1,751,679 14	360,746 30	6,331,672 70	1,496 28	11,463,178 54
Pas-de-Calais	4,725,470 13	4,624,866 58	8,060,636 25	727,114 82	8,139,846 01	22,097 79	26,300,031 58
Puy-de-Dôme	3,097,311 63	"	1,915,286 57	354,512 66	5,459,395 35	7,899 00	10,834,405 21
Pyrénées (Basses-)	1,937,437 77	2,121,657 91	3,477,980 93	523,915 91	2,926,841 81	20,123 76	11,007,958 09
Pyrénées (Hautes-)	1,043,834 62	67,058 25	863,692 55	151,889 36	1,548,375 01	4,178 12	3,679,027 91
Pyrénées-Orientales	748,149 93	593,967 08	757,442 99	156,855 89	1,657,787 42	14,125 44	3,928,328 75
Rhin (Bas-)	3,962,238 55	3,727,348 70	3,295,838 44	649,202 62	6,387,904 32	28,849 23	18,051,381 86
Rhin (Haut-)	3,648,104 87	1,330,240 47	3,032,463 98	576,135 05	4,975,302 67	8,702 27	13,570,849 31
Rhône	6,345,545 18	7,574,015 14	7,507,953 07	1,734,866 70	7,488,182 20	23,141 92	30,673,704 21
Saône (Haute-)	1,800,722 47	"	1,490,639 97	296,782 86	3,507,489 73	3,392 02	7,099,027 65
Saône-et-Loire	3,535,504 66	"	3,370,609 78	477,687 75	6,788,885 21	3,380 23	14,176,067 63
Sarthe	2,655,087 11	"	2,423,134 33	345,798 68	5,710,808 84	3,571 88	11,138,400 84
Seine	34,718,705 85	20,229,524 89	37,179,826 30	13,344,140 16	33,898,751 21	173,649 18	139,544,597 59
Seine-Inférieure	8,108,420 53	32,978,575 47	9,473,697 65	1,802,266 89	14,582,085 93	7,329 59	66,952,376 06
Seine-et-Marne	3,537,962 22	"	3,096,296 92	461,449 78	7,433,946 25	9,443 06	14,539,098 23
Seine-et-Oise	5,693,344 22	"	5,988,602 38	828,305 20	10,215,507 99	16,038 40	22,741,798 19
Sèvres (Deux-)	1,970,126 60	"	1,099,233 99	174,560 33	3,637,357 56	6,261 00	6,887,539 48
Somme	3,904,552 34	3,167,098 42	4,240,081 66	553,780 83	8,332,703 62	1,479 05	20,099,695 92
Tarn	1,691,721 23	"	998,288 93	204,043 32	4,200,005 46	4,540 47	7,098,599 41
Tarn-et-Garonne	1,332,753 74	"	888,125 98	156,337 98	3,715,097 59	3,136 29	6,095,451 58
Var	2,113,103 29	1,855,849 00	3,077,898 27	1,364,509 56	3,807,981 05	12,445 24	12,231,786 41
Vaucluse	1,886,609 09	"	1,856,159 50	279,171 50	2,687,659 31	3,490 02	6,713,089 42
Vendée	1,635,497 55	888,406 35	1,431,857 11	193,180 90	3,770,211 91	4,387 04	7,923,540 86
Vienne	1,796,980 33	"	1,275,717 48	227,950 42	3,299,268 08	3,477 24	6,603,393 55
Vienne (Haute-)	1,581,146 49	"	1,516,541 30	247,407 19	2,411,203 00	3,040 12	5,759,338 10
Vosges	2,559,036 73	"	2,208,399 07	284,582 63	5,210,966 50	3,034 44	10,266,019 37
Yonne	2,911,088 40	"	2,100,917 83	338,517 60	5,573,086 12	4,067 91	10,927,677 86
	252,841,759 22	204,559,919 89	267,417,093 34	49,041,169 27	445,891,690 48	799,987 40	1,220,551,619 60
Directeurs de la fabrication des monnaies							33,284 15
Caissier du trésor public							149,467,128 06
Comptables des finances en Algérie							7,288,756 84
Agent responsable des virements de comptes							20,162,740 62
TOTAL GÉNÉRAL des recouvrements effectués pendant l'année 1842							1,397,503,529 27

COMPTE

DES DÉPENSES PUBLIQUES

POUR L'ANNÉE 1842.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

Suite du Développement, par classes de comptables et par départements, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1842.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de l'ENREGISTREMENT et des DOMAINES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS INDIRECTES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS DIRECTES.	RECEVEURS des DOUANES.	PAYEURS du TRÉSOR.	TOTAUX.
Ain	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Aisne	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Allier	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Alpes (Basses-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Alpes (Hautes-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ardèche	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ardennes	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ariège	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Aube	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Aude	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Aveyron	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bouches-du-Rhône	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Calvados	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cantal	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Charente	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Charente-Inférieure	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cher	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Corrèze	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Corse	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Côte-d'Or	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Côtes-du-Nord	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Creuse	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dordogne	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Doubs	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Drôme	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eure	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eure-et-Loir	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Finistère	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gard	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Garonne (Haute-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gers	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gironde	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hérault	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ille-et-Vilaine	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Indre	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Indre-et-Loire	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Isère	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Jura	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Landes	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Loir-et-Cher	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Loire	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Loire (Haute-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Loire-Inférieure	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Loiret	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lot	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lot-et-Garonne	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lozère	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Maine-et-Loire	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Manche	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Marne	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Marne (Haute-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mayenne	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Meurthe	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Meuse	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Morbihan	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Moselle	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nièvre	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nord	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Oise	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Orne	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pas-de-Calais	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Puy-de-Dôme	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pyrénées (Basses-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pyrénées (Hautes-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pyrénées-Orientales	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Rhin (Bas-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Rhin (Haut-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Rhône	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Saône (Haute-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Saône-et-Loire	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sarthe	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Seine	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Seine-Inférieure	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Seine-et-Marne	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Seine-et-Oise	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sèvres (Deux-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Somme	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tarn	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tarn-et-Garonne	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Var	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vaucluse	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vendée	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vienne	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vienne (Haute-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vosges	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Yonne	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total général des recouvrements effectués pendant l'année 1842.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

NOTE

Sur le Compte des Dépenses publiques.

Dans le compte des contributions et revenus publics qui précède, on a détaillé, par branche principale de revenus, les différentes ressources dont se compose le budget des recettes. Dans le compte des dépenses publiques, on fait connaître, par division principale de services, les diverses natures de dépenses représentant les besoins généraux de l'État. Ces deux comptes servent ainsi de développement au compte des budgets, qui a pour destination de retracer l'exécution des lois annuelles de finances, en opposant les recettes réalisées aux évaluations qui les ont prévues, et les dépenses effectuées aux crédits qui les ont autorisées.

Les dépenses de chaque exercice sont classées dans le compte des dépenses publiques, selon les distributions législatives du budget, savoir :

Dette publique, comprenant les rentes perpétuelles, le fonds d'amortissement, la dette viagère, les pensions, les intérêts des cautionnements et la dette flottante.

Dotations, titre sous lequel sont réunis la liste civile, les dépenses des deux Chambres, le supplément à la dotation de la Légion d'honneur.

Dépenses générales des services publics, divisées par département ministériel et par chapitre.

Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus, présentant la distinction de chaque nature d'impôts.

Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes indiquant les revenus auxquels s'appliquent les dépenses de cette espèce.

Les tableaux du compte des dépenses publiques, formés d'après ces divisions principales, n'énoncent les dépenses que par chapitre spécial du budget. Pour les détails par article, ainsi que pour les développements administratifs que comporte chaque nature de service, il est nécessaire de se reporter aux comptes que les ministres ordonnateurs publient à chaque session des Chambres, pour justifier l'emploi des fonds mis à leur disposition par la loi de finances.

Chacun de ces tableaux fait connaître :

Les dépenses résultant des services faits, c'est-à-dire, les droits constatés à la charge de l'État et au profit de ses créanciers;

Les payements effectués sur les ordonnances des ministres avec la distinction de l'année pendant laquelle ils ont eu lieu;

Les annulations de payements constatés pour fonds reversés dans les caisses du Trésor public, d'après les ordres des ministres, pour remboursements d'avances concernant d'autres ministères, et pour changements d'imputation dont la cour des comptes est appelée à reconnaître la régularité;

Enfin, les dépenses qui sont restées à payer, soit à la clôture de l'exercice expiré, soit à la fin de la première année de l'exercice courant.

Il est précédé d'un tableau général, qui récapitule les développements placés à la suite pour chaque branche de service, et dont on va résumer les résultats par exercice.

Le compte des dépenses publiques contient en outre, à partir de la présente année, le développement, par classe de comptables et par département, des payements effectués pendant la gestion sur les divers exercices en cours d'exécution.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1841.

Les dépenses constatées par les ministres, à la charge de cet exercice, se sont élevées à 1,429,373,905 fr. 22 c.,

SAVOIR :

Dette inscrite		304,362,619f 08c
Fonds d'amortissement		44,616,463 00
Liste civile		14,000,000 00
Chambre des Pairs		720,000 00
Chambre des Députés		659,327 59
Légion d'honneur		1,057,400 00
Dépenses générales des services publics		794,638,671 92
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts		139,462,285 52
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		67,424,514 88
		1,366,941,781 99
Travaux extraordinaires		62,432,123 23
TOTAL		1,429,373,905 22
Sur cette somme il a été payé par le Trésor public, antérieurement au 1er janvier 1842	1,203,250,995f 31c	
Pendant l'année 1842	248,172,122f 00c	
A déduire les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation	26,182,174 57	
	221,989,947 43	
		1,425,240,942 74
DÉPENSES restant à payer à la clôture de l'exercice 1841, et qui seront ordonnancées par les ministres sur le chapitre spécial ouvert, pour les exercices clos, aux budgets des exercices courants		4,132,962 48

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1842.

Les dépenses liquidées par les ministères ordonnateurs jusqu'au 1er janvier 1843, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de cet exercice, montent à 1,490,212,525 fr. 16 cent.;

SAVOIR :

Dette inscrite		312,750,975f 95c
Fonds d'amortissement		46,526,683 00
Liste civile		13,722,499 98
Chambre des Pairs		720,000 00
Chambre des Députés		744,000 00
Légion d'honneur		804,000 00
Dépenses générales des services publics		769,861,981 67
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts		148,638,373 69
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		67,037,758 82
		1,360,806,273 11
Travaux extraordinaires		129,406,252 05
TOTAL		1,490,212,525 16
Les payements faits par le Trésor public jusqu'au 1er janvier 1843 ne s'élèvent qu'à la somme de 1,217,155,992 fr. 48 cent., savoir:		
Payements antérieurs au 1er janvier 1842	12,399,535f 22c	
Payements de l'année 1842	1,209,942,990f 51c	
A DÉDUIRE les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation	5,186,533 25	
	1,204,756,457 26	
		1,217,155,992 48
Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1843		273,056,532 68

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1843.

Les payements faits par anticipation sur cet exercice ont eu lieu principalement pour les services des vivres et des fourrages de la guerre, tant en France qu'en Algérie; pour divers services de la marine, et pour l'acquittement d'ordonnances de réimpositions sur les contributions directes, etc. Ils s'élèvent ensemble à 4,722,753 francs 62 cent.

RÉCAPITULATION DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1842.

D'après les résultats qui viennent d'être exposés, les payements de toute nature effectués sur les dépenses publiques pendant l'année 1842 s'élèvent à une somme totale de 1,431,469,158 fr. 31 cent.;

SAVOIR :

	EXERCICE 1841.	EXERCICE 1842.	EXERCICE 1843.
Dette inscrite	35,827,064f 59c	273,790,827f 94c	//
Fonds d'amortissement	//	46,526,683 00	//
Liste civile	//	13,697,499 98	//
Chambre des Pairs	//	720,000 00	//
Chambre des Députés	14,827 59	650,000 00	//
Légion d'honneur	//	804,000 00	//
Dépenses générales des services publics	136,047,316 56	597,652,584 66	3,913,971f 19c
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts.	21,974,187 91	127,092,600 68	//
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	17,998,358 90	48,638,325 76	808,782 43
	211,861,755 55	1,109,572,522 02	4,722,753 62
Travaux extraordinaires	10,128,191 88	95,183,935 24	//
	221,989,947 43	1,204,756,457 26	4,722,753 62
		1,431,469,158 31	

Ces payements sont portés en dépense dans le tableau général des opérations de l'administration des finances de l'année 1842. (Voir page 31.)

DÉPENSES PUBLIQUES.

État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les exercices 1841, 1842 et 1843, au 1er janvier 1843.

PAGES de renvoi aux états de développements.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1842. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1842.	pendant l'année 1842.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1841.					
	Dette perpétuelle	207,730,525f 85c	"	2,183f 85c	207,728,342f 00c	200,125,336f 23c	6,870,150f 92c	206,995,487f 15c	732,854f 85c	
	Fonds d'amortissement	44,616,463 00	"	"	44,616,463 00	44,616,463 00	"	44,616,463 00	"	
	Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	10,605,793 16	180,144f 62c	"	10,785,937 78	10,402,047 58	205,234 00	10,607,281 58	178,656 20	
	Intérêts de capitaux de cautionnements	9,269,819 59	"	"	9,269,819 59	276,439 22	8,567,852 12	8,844,291 34	425,528 25	
	Intérêts de la dette flottante	14,700,000 00	"	155,244 56	14,544,755 44	8,829,379 66	5,715,375 78	14,544,755 44	"	
	Rentes viagères	3,420,000 00	"	101,905 73	3,318,094 27	2,003,056 58	1,315,037 69	3,318,094 27	"	
90	Pensions	50,440,845 39	"	333,902 22	50,106,943 17	37,248,749 03	12,858,194 14	50,106,943 17	"	
	Subvention aux fonds de retraite des finances, etc.	8,248,000 00	"	39,272 97	8,208,727 03	7,916,297 09	292,429 94	8,208,727 03	"	
	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	399,999 80	"	"	399,999 80	396,869 80	2,790 00	399,659 80	340 00	
	Liste civile	14,000,000 00	"	"	14,000,000 00	14,000,000 00	"	14,000,000 00	"	
	Chambre des Pairs	720,000 00	"	"	720,000 00	720,000 00	"	720,000 00	"	
	Chambre des Députés	701,100 00	"	41,272 41	659,827 59	645,000 00	14,827 59	659,827 59	"	
	Légion d'honneur	1,057,400 00	"	"	1,057,400 00	1,057,400 00	"	1,057,400 00	"	
92 et 94	Dépenses générales des services publics. — Justice et cultes	57,298,081 87	"	354,787 54	56,943,294 33	46,055,903 47	10,790,754 58	56,846,658 05	96,636 28	
96	Affaires étrangères	7,963,136 86	125,392 15	"	8,088,529 01	6,183,686 99	1,895,802 89	8,079,489 88	9,039 13	
98	Instruction publique	16,533,395 66	"	683,548 01	15,849,847 65	11,915,388 85	3,920,277 49	15,835,666 34	14,181 31	
100 et 102	Intérieur	111,748,700 27	"	4,268,146 80	107,480,553 47	79,075,184 37	28,295,973 98	107,371,158 35	109,395 12	
104	Agriculture et commerce	13,733,731 67	"	504,116 09	13,229,615 58	8,275,604 27	4,910,934 40	13,186,538 67	43,076 91	
106 et 108	Travaux publics (Service ordinaire)	61,340,948 95	"	1,552,182 47	59,788,766 48	45,464,705 19	14,093,948 80	59,558,653 99	230,112 49	
110 et 112	Guerre	422,976,826 14	"	36,419,755 89	386,557,070 25	348,077,562 82	37,459,506 75	385,537,069 57	1,020,000 68	
116 et 118	Marine	131,438,835 09	"	5,443,346 85	125,995,488 24	93,887,351 57	31,028,190 58	124,915,542 15	1,079,946 09	
120	Finances	21,448,775 06	"	743,268 15	20,705,506 91	17,051,760 28	3,651,927 29	20,703,687 57	1,819 34	
122 et 124	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	139,691,542 40	"	229,256 88	139,462,285 52	117,383,819 37	21,974,187 91	139,358,007 28	104,278 24	
126	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	68,185,292 65	"	760,777 77	67,424,514 88	49,409,499 74	17,998,358 70	67,407,858 44	16,656 44	
		1,418,269,213 41	305,536 77	51,632,968 19	1,366,941,781 99	1,151,017,505 11	211,861,755 55	1,362,879,260 66	4,062,521 33	
108	Travaux extraordinaires	66,871,904 82	"	4,439,781 59	62,432,123 23	52,233,490 20	10,128,191 88	62,361,682 08	70,441 15	
		1,485,141,118 23	305,536 77	56,072,749 78	1,429,373,905 22	1,203,250,995 31	221,989,947 43	1,425,240,942 74	4,132,962 48	
			55,767,213 01							

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1841, 1842 et 1843, au 1er janvier 1843.*

Pages de renvoi aux états de développemens.	Nature des dépenses.	Droits constatés au profit des créanciers de l'État, et dépenses présumées, — antérieurement au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. — Droits constatés et présumés.	Opérations de l'année 1842. — Annulations de droits constatés.	Total.	Payements effectués — antérieurement au 1er janvier 1842.	Payements effectués — pendant l'année 1842.	Payements effectués — Total.	Reste à payer sur les dépenses au 1er janvier 1843.	Observations.
	SERVICES ORDINAIRES.				**EXERCICE 1842.**					
91	Dette perpétuelle	"	215,094,248f 50c	"	215,094,248f 50c	"	209,806,502f 69c	209,806,502f 69c	5,287,745f 81c	
	Fonds d'amortissement	"	46,526,683 00	"	46,526,683 00	"	46,526,683 00	46,526,683 00	"	
	Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux.	"	10,612,557 67	"	10,612,557 67	"	10,427,411 44	10,427,411 44	185,146 23	
	Intérêts de capitaux de cautionnements	"	9,261,958 83	"	9,261,958 83	"	271,701 07	271,701 07	8,990,257 76	
	Intérêts de la dette flottante	"	14,500,000 00	"	14,500,000 00	"	5,724,683 25	5,724,683 25	8,775,316 75	
	Rentes viagères	"	3,304,651 35	"	3,304,651 35	"	1,845,972 21	1,845,972 21	1,458,679 14	
	Pensions	"	50,507,561 00	"	50,507,561 00	"	36,526,935 50	36,526,935 50	13,980,625 50	
	Subvention aux fonds de retraite des finances, etc	"	9,070,000 00	"	9,070,000 00	"	8,789,633 18	8,789,633 18	280,366 82	
	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	"	399,998 60	"	399,998 60	"	397,988 60	397,988 60	2,010 00	
	Liste civile	"	13,722,499 98	"	13,722,499 98	"	13,697,499 98	13,697,499 98	25,000 00	
	Chambre des Pairs	"	720,000 00	"	720,000 00	"	720,000 00	720,000 00	"	
	Chambre des Députés	"	744,000 00	"	744,000 00	"	650,000 00	650,000 00	94,000 00	
	Légion d'honneur	"	804,000 00	"	804,000 00	"	804,000 00	804,000 00	"	
93 et 95	Dépenses générales des services publics. — Justice et cultes	"	57,347,525 60	"	57,347,525 60	"	46,133,107 72	46,133,107 72	11,214,417 88	
97	Affaires étrangères	"	8,768,433 43	"	8,768,433 43	"	6,735,545 94	6,735,545 94	2,032,887 49	
99	Instruction publique	"	16,911,059 15	"	16,911,059 15	"	11,710,472 21	11,710,472 21	5,200,586 94	
101 et 103	Intérieur	"	112,828,279 69	"	112,828,279 69	"	81,121,051 69	81,121,051 69	31,707,228 00	
105	Agriculture et commerce	"	12,971,518 13	"	12,971,518 13	"	8,716,139 83	8,716,139 83	4,255,378 30	
107 et 109	Travaux publics	"	60,559,020 51	"	60,559,020 51	"	46,387,946 27	46,387,946 27	14,171,074 24	
111 et 113	Guerre	2,770,410f 25c	339,205,362 32	"	341,975,772 57	2,770,410f 25c	292,856,398 76	295,626,809 01	46,348,963 56	
117 et 119	Marine	7,482,747 51	129,795,160 58	"	137,277,908 09	7,477,937 07	86,837,390 23	94,315,327 30	42,962,580 79	
121	Finances	"	21,222,464 50	"	21,222,464 50	"	17,154,532 01	17,154,532 01	4,067,932 49	
123 et 125	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	"	148,638,373 69	"	148,638,373 69	"	127,092,600 68	127,092,600 68	21,545,773 01	
127	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	716,246 48	66,321,512 34	"	67,037,758 82	716,246 48	48,638,325 76	49,354,572 24	17,683,186 58	
		10,969,404 24	1,349,836,868 87	"	1,360,806,273 11	10,964,593 80	1,109,572,522 02	1,120,537,115 82	240,269,157 29	
	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
109	Ministère des travaux publics	"	66,192,607 53	"	66,192,607 53	"	47,142,207 43	47,142,207 43	19,050,400 10	
113	Ministère de la guerre	1,434,941 42	58,722,883 59	"	60,157,825 01	1,434,941 42	45,529,508 90	46,964,450 32	13,193,374 69	
119	Ministère de la marine	"	3,055,819 51	"	3,055,819 51	"	2,512,218 91	2,512,218 91	543,600 60	
	Total des travaux extraordinaires	1,434,941 42	127,971,310 63	"	129,406,252 05	1,434,941 42	95,183,935 24	96,618,876 66	32,787,375 39	
	Report des services ordinaires	10,969,404 24	1,349,836,868 87	"	1,360,806,273 11	10,964,593 80	1,109,572,522 02	1,120,537,115 82	240,269,157 29	
		12,404,345 66	1,477,808,179 50	"	1,490,212,525 16	12,399,535 22	1,204,756,457 26	1,217,155,992 48	273,056,532 68	

Exercice 1843.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1841, 1842 et 1843, au 1er janvier 1843.*

PAGES de renvoi aux états de développements.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1842. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1842.	pendant l'année 1842.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses au 1er janvier 1843.	OBSERVATIONS.
	SERVICES ORDINAIRES.				EXERCICE 1843.					
136	Dépenses du ministère des affaires étrangères	"	6,000f 00c	"	6,000f 00c	"	6,000f 00c	6,000f 00c	"	
	——— de la guerre	"	2,008,571 47	"	2,008,571 47	"	2,080,571 47	2,008,571 47	"	
	——— de la marine	"	1,922,329 69	"	1,922,329 69	"	1,899,399 72	1,899,399 72	22,929f 97c	
	Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	"	808,782 43	"	808,782 43	"	808,782 43	808,782 43	"	
		"	4,745,683 59	"	4,745,683 59	"	4,722,753 62	4,722,753 62	22,929 97	
					RÉCAPITULATION.					
	Exercice 1841	1,485,141,118f 23c	"	55,767,213f 01c	1,429,373,905f 22c	1,203,250,995f 31c	221,989,947 43	1,425,240,942 74	4,132,962f 48c	
	——— 1842	12,404,345 66	1,477,808,179 50	"	1,490,212,525 16	12,399,535 22	1,204,756,457 26	1,217,155,992 48	273,056,532 68	
	——— 1843	"	4,745,683 59	"	4,745,683 59	"	4,722,753 62	4,722,753 62	22,929 97	
		1,497,545,463 89	1,482,553,863 09	55,767,213 01	2,924,332,113 97	1,215,650,530 53	1,431,469,158 31	2,647,119,688 84	277,212,425 13	
			1,426,786,650 08							

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dette publique. — Liste civile et Dotations.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. Payements.	Opérations de l'année 1842. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
DETTE PUBLIQUE						
Dette perpétuelle. — rentes 5 p. 0/0	147,065,457f 50c	144,925,081f 23c	1,543,632f 92c	"	146,468,714f 15c	596,743f 35c
Dette perpétuelle. — 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,014,230 50	9,497 00	"	1,023,727 50	2,872 50
Dette perpétuelle. — 4 p. 0/0	20,364,249 00	20,331,563 50	27,522 50	"	20,359,086 00	5,163 00
Dette perpétuelle. — 3 p. 0/0	39,272,035 50	33,854,461 00	5,289,518 50	20f 00c	39,143,959 50	128,076 00
Fonds d'amortissement	44,616,463 00	44,616,463 00	"	"	44,616,463 00	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Intérêts et primes des emprunts	7,199,294 37	7,019,813 17	825 00	"	7,020,638 17	178,656 20
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Amortissement des emprunts	2,424,661 83	2,424,661 83	"	"	2,424,661 83	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses.	1,161,981 58	957,572 58	204,409 00	"	1,161,981 58	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	9,269,819 59	276,439 22	8,567,852 12	"	8,844,291 34	425,528 25
Intérêts de la dette flottante	14,544,755 44	8,829,379 66	5,715,900 94	525 16	14,544,755 44	"
Rentes viagères	3,174,463 49	1,859,425 80	1,315,037 69	"	3,174,463 49	"
Pensions — de la pairie	762,466 66	565,033 33	197,433 33	"	762,466 66	"
Pensions — civiles	1,419,028 86	1,086,085 79	333,059 57	116 50	1,419,028 86	"
Pensions — à titre de récompenses nationales	534,737 86	396,562 17	138,175 69	"	534,737 86	"
Pensions — militaires	43,923,251 55	32,642,856 75	11,280,394 80	"	43,923,251 55	"
Pensions — ecclésiastiques	1,483,864 64	999,975 26	483,889 38	"	1,483,864 64	"
Pensions — de donataires	1,300,395 21	875,037 34	425,357 87	"	1,300,395 21	"
Pensions — accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	"	"	600,000 00	"
Subvention aux fonds de retraite du ministère des finances, pensions et indemnités temporaires	8,208,727 03	7,916,297 09	292,429 94	"	8,208,727 03	"
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	399,999 80	396,869 80	2,790 00	"	399,659 80	340 00
	348,752,252 91	311,587,809 02	35,827,726 25	661 66	347,414,873 61	1,337,379 30
Rappels d'arrérages de rentes viagères antérieurs à 1841	143,630 78	143,630 78	"	"	143,630 78	"
——— de pensions, *idem*	83,198 39	83,198 39	"	"	83,198 39	"
	348,979,082 08	311,814,638 19	35,827,726 25	661 66	347,641,702 78	1,337,379 30
			35,827,064 59			
LISTE CIVILE ET DOTATIONS.						
Liste civile	14,000,000 00	14,000,000 00	"	"	14,000,000 00	"
Chambre des Pairs	720,000 00	720,000 00	"	"	720,000 00	"
Chambre des Députés	659,827 59	645,000 00	56,100 00	41,272 41	659,827 59	"
Légion d'honneur. (Supplément à sa dotation.)	1,057,400 00	1,057,400 00	"	"	1,057,400 00	"
	16,437,227 59	16,422,400 00	56,100 00	41,272 41	16,437,227 59	"
			14,827 59			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1842.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. Payements.	Opérations de l'année 1842. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1843.
DETTE PUBLIQUE.						
Dette perpétuelle. — Rentes 5 p. 0/0	147,034,080f 00c	"	144,763,262f 95c	"	144,763,262f 95c	2,270,817f 05c
Dette perpétuelle. — 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	"	1,015,045 50	"	1,015,045 50	11,554 50
Dette perpétuelle. — 4 p. 0/0	22,507,375 00	"	22,483,246 50	"	22,483,246 50	24,128 50
Dette perpétuelle. — 3 p. 0/0	44,526,193 50	"	41,544,947 74	"	41,544,947 74	2,981,245 76
Fonds d'amortissement	46,526,683 00	"	46,526,683 00	"	46,526,683 00	"
Emprunts spéciaux pour ports, canaux et travaux divers. — Intérêts et primes des emprunts	6,878,001 65	"	6,877,506 65	"	6,877,506 65	495 00
Emprunts spéciaux pour ports, canaux et travaux divers. — Amortissement des emprunts	2,567,298 35	"	2,567,298 35	"	2,567,298 35	"
Emprunts spéciaux pour ports, canaux et travaux divers. — Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses	1,167,257 67	"	982,606 44	"	982,606 44	184,651 23
Intérêts de capitaux de cautionnements	9,261,958 83	"	271,701 07	"	271,701 07	8,990,257 76
Intérêts de la dette flottante	14,500,000 00	"	5,956,551 40	231,868f 15c	5,724,683 25	8,775,316 75
Rentes viagères	3,304,651 35	"	1,845,997 21	25 00	1,845,972 21	1,458,679 14
Pensions — de la pairie	760,000 00	"	507,233 32	"	507,233 32	252,766 68
Pensions — civiles	1,524,728 00	"	1,166,105 04	"	1,166,105 04	358,622 96
Pensions — à titre de récompenses nationales	535,600 00	"	377,744 96	"	377,744 96	157,855 04
Pensions — militaires	44,200,118 00	"	32,098,577 30	"	32,098,577 30	12,101,540 70
Pensions — ecclésiastiques	1,573,908 00	"	879,661 49	"	879,661 49	694,246 51
Pensions — de donataires	1,313,207 00	"	897,613 39	"	897,613 39	415,593 61
Pensions — accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile.	600,000 00	"	600,000 00	"	600,000 00	"
Subvention aux fonds de retraite des finances; pensions et indemnités temporaires	9,070,000 00	"	8,789,633 18	"	8,789,633 18	280,366 82
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	399,998 60	"	397,988 60	"	397,988 60	2,010 00
	359,277,658 95	"	320,549,404 09	231,893 15	320,317,510 94	38,960,148 01
			320,317,510f 94c			
LISTE CIVILE ET DOTATIONS.						
Liste civile	13,583,333 32	"	13,583,333 32	"	13,583,333 32	"
Douaire de S. A. R. Madame la duchesse d'Orléans	139,166 66	"	114,166 66	"	114,166 66	25,000 00
Chambre des Pairs	720,000 00	"	720,000 00	"	720,000 00	"
Chambre des Députés	744,000 00	"	650,000 00	"	650,000 00	94,000 00
Légion d'honneur. (Supplément à sa dotation.)	804,000 00	"	804,000 00	"	804,000 00	"
	15,990,499 98	"	15,871,499 98	"	15,871,499 98	119,000 00
			15,871,499 98			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Justice et des Cultes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. Payements.	Opérations de l'année 1842. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Ire PARTIE. — DÉPENSES						
Administration centrale (personnel)	426,698f 86c	426,698f 86c	"	"	426,698f 86c	"
——— (matériel)	106,995 70	84,169 91	22,825f 79c	"	106,995 70	"
Conseil d'État (personnel)	599,005 81	554,421 65	44,584 16	"	599,005 81	"
——— (matériel)	28,898 02	16,634 66	12,263 36	"	28,898 02	"
Cour de cassation	966,406 65	966,218 32	105 00	"	966,323 32	83f 33c
Cours royales	4,216,081 26	3,949,824 06	265,758 15	100f 94c	4,215,481 27	599 99
——— d'assises	154,400 00	119,550 00	34,850 00	"	154,400 00	"
Tribunaux de première instance	6,238,827 54	5,768,248 02	466,388 09	1,174 77	6,233,461 34	5,366 20
——— de commerce	179,894 73	159,957 63	19,937 10	"	179,894 73	"
——— de police	62,396 35	55,987 11	6,366 19	"	62,353 30	43 05
Justices de paix	3,094,425 34	2,649,120 14	442,914 88	215 08	3,091,819 94	2,605 40
Frais de justice criminelle et des statistiques civile et criminelle et du conseil d'État	4,541,316 79	4,506,780 99	43,091 26	8,555 46	4,541,316 79	"
Pensions. — Fonds de subvention à la caisse des retraites du ministère de la justice	150,000 00	150,000 00	"	"	150,000 00	"
Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, etc	44,770 73	33,782 73	10,988 00	"	44,770 73	"
	20,810,117 78	19,441,394 08	1,370,071 98	10,046 25	20,801,419 81	8,697 97
Dépenses des exercices clos	1,333 12	1,333 12	"	"	1,333 12	"
	20,811,450 90	19,442,727 20	1,370,071 98	10,046 25	20,802,752 93	8,697 97
			1,360,025f 73c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1842.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. Payements.	Opérations de l'année 1842. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1843.
DE LA JUSTICE.						
Administration centrale (personnel)	426,700f 00c	"	425,569f 09c	"	425,569f 09c	1,130f 91c
——— (matériel)	107,000 00	"	97,863 28	"	97,863 28	9,136 72
Conseil d'État (personnel)	622,200 00	"	557,784 16	"	557,784 16	64,415 84
——— (matériel)	30,000 00	"	15,483 51	"	15,483 51	14,516 49
Cour de cassation	970,500 00	"	970,145 82	"	970,145 82	354 18
Cours royales	4,223,300 00	"	3,949,058 90	"	3,949,058 90	274,241 10
Cours d'assises	154,400 00	"	120,100 00	"	120,100 00	34,300 00
Tribunaux de première instance	6,306,045 00	"	5,811,975 42	"	5,811,975 42	494,069 58
——— de commerce	179,900 00	"	160,357 55	"	160,357 55	19,542 45
——— de police	62,400 00	"	55,612 33	"	55,612 33	6,787 67
Justices de paix	3,106,130 00	"	2,653,351 51	"	2,653,351 51	452,778 49
Frais de justice criminelle et des statistiques civile et criminelle et du conseil d'État	4,325,000 00	"	4,275,924 58	"	4,275,924 58	49,075 42
Pensions. — Fonds de subvention à la caisse des retraites du ministère de la justice	130,000 00	"	97,500 00	"	97,500 00	32,500 00
Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, etc	45,000 00	"	41,227 08	"	41,227 08	3,772 92
	20,688,575 00	"	19,231,953 23	"	19,231,953 23	1,456,621 77
Dépenses des exercices clos	1,417 82	"	1,417 82	"	1,417 82	"
	20,689,992 82	"	19,233,371 05	"	19,233,371 05	1,456,621 77
			19,233,371 05			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Justice et des Cultes.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — Opérations antérieures au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. — Payements.	Opérations de l'année 1842. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
						IIe PARTIE. — DÉPENSES
Personnel des bureaux des cultes	174,499f 59c	172,330f 32c	2,169f 27c	"	174,499f 59c	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	26,982 53	14,827 37	12,155 16	"	26,982 53	"
Subvention au fonds des retraites des employés des cultes	18,914 00	13,020 50	5,893 50	"	18,914 00	"
Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,019,907 85	797,221 84	222,118 25	"	1,019,340 09	567f 76c
Traitements et indemnités des membres des chapitres du clergé paroissial	28,411,257 68	21,000,897 90	7,400,896 15	560f 38c	28,401,233 67	10,024 01
Chapitre royal de Saint-Denis	110,838 27	92,983 76	17,854 51	"	110,838 27	"
Bourses des séminaires	996,425 66	748,202 86	246,671 44	19 00	994,855 30	1,570 36
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	1,054,124 00	1,011,592 00	38,319 00	"	1,049,911 00	4,213 00
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	482,492 37	339,849 78	141,275 59	"	481,125 37	1,367 00
Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	1,518,205 60	729,224 06	728,916 26	2,663 28	1,455,477 04	62,728 56
Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	799,691 00	535,100 00	261,141 00	"	796,241 00	3,450 00
Secours à divers établissements ecclésiastiques	156,300 00	117,975 00	38,325 00	"	156,300 00	"
Dépenses accidentelles	4,000 00	"	4,000 00	"	4,000 00	"
——— du personnel des cultes protestants	851,401 56	621,379 66	229,534 28	30 00	850,883 94	517 62
——— du matériel *idem*	120,000 00	75,450 00	41,050 00	"	116,500 00	3,500 00
Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	12,000 00	4,000 00	"	16,000 00	"
Dépenses du culte israélite	90,803 32	64,889 99	25,913 33	"	90,803 32	"
Frais d'installation de M. de Bonald, cardinal-archevêque de Lyon. (Loi du 17 juin 1841)	45,000 00	45,000 00	"	"	45,000 00	"
Réparation de la cathédrale de Troyes	41,628 11	30,000 00	11,628 11	"	41,628 11	"
Dépenses des exercices périmés	51,951 35	49,810 69	2,140 66	"	51,951 35	"
	35,990,422 89	26,471,755 73	9,434,001 51	3,272 66	35,902,484 58	87,938 31
Dépenses des exercices clos	141,420 54	141,420 54	"	"	141,420 54	"
	36,131,843 43	26,613,176 27	9,434,001 51	3,272 66	36,043,905 12	87,938 31
			9,430,728f 85c			

RÉCAPITULATION.

Ire PARTIE. — Dépenses de la justice	20,811,450 90	19,442,727 20	1,360,025 73	"	20,802,752 93	8,697 97
IIe PARTIE. — Dépenses des cultes	36,131,843 43	26,613,176 27	9,430,728 85	"	36,043,905 12	87,938 31
	56,943,294 33	46,055,903 47	10,790,754 58	"	56,846,658 05	96,636 28
			10,790,754 58			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1842.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. — Payements.	Opérations de l'année 1842. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1843.
DES CULTES.						
Personnel des bureaux des cultes	174,498f 94c	"	170,598f 28c	76	170,522f 28c	3,976f 66c
Matériel et dépenses diverses des cultes	27,000 00	"	18,698 20	"	18,698 20	8,301 80
Subvention au fonds de retraite des employés	23,694 00	"	20,020 50	"	20,020 50	3,673 50
Traitement et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,050,000 00	"	862,163 41	"	862,163 41	187,836 59
Traitement et indemnités des membres du chapitre et du clergé paroissial	28,590,000 00	"	21,080,449 21	"	21,080,449 21	7,509,550 79
Chapitre royal de Saint-Denis	112,000 00	"	86,093 98	"	86,093 98	25,906 02
Bourses des séminaires	995,000 00	"	744,177 67	"	744,177 67	250,822 33
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	1,070,000 00	"	1,021,439 11	"	1,021,439 11	48,560 89
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	457,000 00	"	309,275 47	"	309,275 47	147,724 53
Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	1,600,000 00	"	837,887 14	"	837,887 14	762,112 86
Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	800,000 00	"	507,513 00	"	507,513 00	292,487 00
——— à divers établissements ecclésiastiques	156,300 00	"	117,225 00	"	117,225 00	39,075 00
Dépenses accidentelles	5,000 00	"	2,500 00	"	2,500 00	2,500 00
——— du personnel des cultes protestants	868,050 00	"	629,906 36	"	629,906 36	238,143 64
——— du matériel (*idem*)	120,000 00	"	53,040 00	"	53,040 00	66,960 00
Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	"	11,891 00	"	11,891 00	4,109 00
Dépenses du culte israélite	96,000 00	"	62,653 26	"	62,653 26	33,346 74
Réparation de la cathédrale de Troyes	208,371 89	"	75,663 13	"	75,663 13	132,708 76
Dépenses des exercices périmés	4,775 30	"	4,775 30	"	4,775 30	"
	36,373,690 13	"	26,615,970 02	76	26,615,894 02	9,757,796 11
Dépenses des exercices clos	283,842 65	"	283,842 65	"	283,842 65	"
	36,657,532 78	"	26,899,812 67	76	26,899,736 67	9,757,796 11
			26,899,736 67			

LATION.

Ire PARTIE. — Dépenses de la justice	20,689,992 82	"	19,233,371 05	"	19,233,371 05	1,456,621 77
IIe PARTIE. — ——— des cultes	36,657,532 78	"	26,899,736 67	"	26,899,736 67	9,757,796 11
	57,347,525 60	"	46,133,107 72	"	46,133,107 72	11,214,417 88
			46,133,107 72			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Affaires étrangères.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. Payements.	Opérations de l'année 1842. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale (personnel)	528,880f 34c	513,954f 04c	14,926f 30c	"	528,880f 34c	"
Administration centrale (matériel)	161,909 07	122,838 24	39,070 83	"	161,909 07	"
Traitements des agents politiques et consulaires	4,313,406 75	3,207,429 21	1,105,087 96	593f 75c	4,311,923 42	1,483f 33c
Traitements des agents en inactivité	27,944 44	20,900 00	7,044 44	"	27,944 44	"
Frais d'établissement des agents politiques et consulaires	376,851 79	334,518 46	39,000 00	"	373,518 46	3,333 33
Frais de voyages et de courriers	597,946 84	361,961 23	236,721 54	735 93	597,946 84	"
Frais de service	787,942 94	487,283 19	296,659 65	"	783,942 84	4,000 10
Présents diplomatiques	30,096 10	23,835 30	6,260 80	"	30,096 10	"
Indemnités et secours	41,250 00	29,278 75	11,971 25	"	41,250 00	"
Dépenses secrètes	650,000 00	650,000 00	"	"	650,000 00	"
Missions extraordinaires et dépenses imprévues	384,708 03	248,690 96	138,794 70	3,000 00	384,485 66	222 37
Indemnités temporaires accordées en exécution de l'article 4 de la loi du 1er mai 1822	6,869 00	5,151 75	1,717 25	"	6,869 00	"
Subvention à la caisse des retraites	105,000 00	105,000 00	"	"	105,000 00	"
Indemnités relatives à l'établissement de la limite du Rhin	2,877 85	"	2,877 85	"	2,877 85	"
Dépenses des exercices périmés	10,950 88	10,950 88	"	"	10,950 88	"
	8,026,634 03	6,121,792 01	1,900,132 57	4,329 68	8,017,594 90	9,039 13
Dépenses des exercices clos	61,894 98	61,894 98	"	"	61,894 98	"
	8,088,529 01	6,183,686 99	1,900,132 57	4,329 68	8,079,489 88	9,039 13
			1,895,802f 89c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1842.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et DÉPENSES présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. Payements.	Opérations de l'année 1842. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1843.
Administration centrale (personnel)	529,122f 00c	"	513,805f 62c	"	513,805f 62c	15,316f 38c
——— (matériel)	162,000 00	"	122,849 14	"	122,849 14	39,150 86
Traitements des agents politiques et consulaires	4,478,800 00	"	3,502,590 59	"	3,502,590 59	976,209 41
Traitements des agents en inactivité	30,000 00	"	22,213 88	"	22,213 88	7,786 12
Frais d'établissemt des agents politiques et consulaires	250,000 00	"	166,222 19	"	166,222 19	83,777 81
Frais de voyages et de courriers	600,000 00	"	465,240 05	864f 00c	464,376 05	135,623 95
Frais de service	888,000 00	"	473,814 41	"	473,814 41	414,185 59
Présents diplomatiques	20,000 00	"	6,171 95	"	6,171 95	13,828 05
Indemnités et secours	52,500 00	"	29,161 81	"	29,161 81	23,338 19
Dépenses secrètes	650,000 00	"	650,000 00	"	650,000 00	"
Missions extraordinaires et dépenses imprévues	650,000 00	"	412,731 12	"	412,731 12	237,268 88
Indemnités temporaires accordées en exécution de l'article 4 de la loi du 1er mai 1822	6,869 00	"	5,151 75	"	5,151 75	1,717 25
Subvention à la caisse des retraites des employés	105,000 00	"	55,000 00	"	55,000 00	50,000 00
Indemnités relatives à l'établissement des limites du Rhin	43,749 62	"	9,064 62	"	9,064 62	34,685 00
Dépenses des exercices périmés	920 24	"	920 24	"	920 24	"
	8,466,960 86	"	6,434,937 37	864 00	6,434,073 37	2,032,887 49
Dépenses des exercices clos	301,472 57	"	301,472 57	"	301,472 57	"
	8,768,433 43	"	6,736,409 94	864 00	6,735,545 94	2,032,887 49
			6,735,545 94			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Instruction publique.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. Payements.	Opérations de l'année 1842. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)	405,999f 45c	404,105f 40c	1,894f 05c	"	405,999f 45c	"
Administration centrale. (Matériel.)	115,599 70	73,947 48	43,143 63	1,518f 41c	115,572 70	27f 00c
Conseil royal, inspecteurs généraux de l'Université	208,453 20	199,488 01	8,965 19	"	208,453 20	"
Services généraux	308,399 25	238,475 73	70,082 68	180 41	308,378 00	21 25
Administration académique	635,891 49	567,469 41	68,524 29	102 21	635,891 49	"
Inspection des écoles primaires	400,000 00	343,314 69	56,685 33	0 02	400,000 00	"
Instruction supérieure	2,450,780 88	2,145,490 23	305,254 65	"	2,450,744 88	36 00
——— secondaire	1,944,304 86	1,784,626 71	158,284 12	"	1,942,910 83	1,394 03
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget)	1,981,868 76	1,029,567 33	940,576 94	503 54	1,969,640 73	12,228 03
——— (Dépenses imputables sur les centimes spéciaux votés par les conseils généraux.)	3,999,069 59	2,251,204 63	1,749,883 68	2,018 72	3,999,069 59	"
——— (Dépenses imput. sur la portion des 5 cent. facultatifs votés par les conseils génér.)	100,578 88	52,404 86	48,174 02	"	100,578 88	"
——— (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires)	414,843 17	289,794 14	125,749 03	700 00	414,843 17	"
Institut	559,000 00	515,538 21	43,461 79	"	559,000 00	"
Collége de France	149,043 92	148,236 32	807 60	"	149,043 92	"
Muséum d'histoire naturelle	480,428 66	449,488 94	30,939 72	"	480,428 66	"
Bureau des longitudes et observatoires	121,757 68	94,936 12	26,821 56	"	121,757 68	"
Bibliothèque royale	279,999 60	259,430 90	21,677 25	1,108 55	279,999 60	"
Bibliothèque royale. (Crédit extraord. — 3e annuité.)	105,000 00	87,348 75	17,651 25	"	105,000 00	"
Service des bibliothèques publiques	167,117 77	135,519 14	31,598 63	"	167,117 77	"
Établissements divers	117,099 43	95,042 44	21,656 99	"	116,699 43	400 00
Souscriptions	199,996 75	160,363 50	39,633 25	"	199,996 75	"
Encouragements aux savants et hommes de lettres	271,596 56	198,006 00	73,515 56	"	271,521 56	75 00
Recueil et publications de documents inédits relatifs à l'histoire nationale	149,999 01	108,570 87	41,428 14	"	149,999 01	"
Subvention aux fonds de retraite	280,000 00	280,000 00	"	"	280,000 00	"
	15,846,828 61	11,912,369 81	3,926,409 35	6,131 86	15,832,647 30	14,181 31
Dépenses des exercices clos	3 019 04	3,019 04	"	"	3,019 04	"
	15,849,847 65	11,915,388 85	3,926,409 35	6,131 86	15,835,666 34	14,181 31
			3,920,277 49			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1842.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et DÉPENSES présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. Payements.	Opérations de l'année 1842. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1843.
Administration centrale. (Personnel.)	406,000 00	"	404,256f 71c	"	404,256f 71c	1,743 29
Administration centrale. (Matériel.)	115,600 00	"	78,557 50	"	78,557 50	37,042 50
Conseil royal, inspecteurs généraux de l'Université	218,000 00	"	204,157 03	"	204,157 03	13,842 97
Services généraux	313,400 00	"	259,188 91	"	259,188 91	54,211 09
Administrations académiques	635,900 00	"	576,997 80	"	576,997 80	58,902 20
Inspection des écoles primaires	400,000 00	"	343,075 28	95f 00c	342,980 28	57,019 72
Instruction supérieure	2,678,556 00	"	2,294,121 14	"	2,294,121 14	384,434 86
Instruction secondaire	1,967,800 00	"	1,702,464 72	"	1,702,464 72	265,335 28
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget)	2,000,000 00	"	873,703 11	58 33	873,644 78	1,126,355 22
——— (Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels votés par les conseils généraux)	4,764,508 55	"	2,167,951 93	58 33	2,167,893 60	2,596,614 95
——— (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	425,767 99	"	279,846 39	"	279,846 39	145,921 60
Institut	562,000 00	"	506,311 43	"	506,311 43	55,688 57
Collége de France	162,044 00	"	159,292 00	"	159,292 00	2,752 00
Muséum d'histoire naturelle	480,450 00	"	433,437 90	"	433,437 90	47,012 10
Bureau des longitudes et observatoires	121,760 00	"	88,154 43	"	88,154 43	33,605 57
Bibliothèque royale. (Dépenses ordinaires)	283,600 00	"	257,499 45	"	257,499 45	26,100 55
Bibliothèque royale. (Crédit extraord. — 4e annuité.)	105,000 00	"	81,293 92	"	81,293 92	23,706 08
Service des bibliothèques publiques	167,223 00	"	125,869 11	"	125,869 11	41,353 89
Établissements divers	118,100 00	"	90,634 80	"	90,634 80	27,465 20
Souscriptions	200,000 00	"	160,652 00	"	160,652 00	39,348 00
Encouragements aux savants et hommes de lettres	276,000 00	"	211,114 26	"	211,114 26	64,885 74
Recueil et publications des documents inédits de l'histoire nationale	150,000 00	"	119,484 34	"	119,484 34	30,515 66
Subvention aux fonds de retraite	280,000 00	"	280,000 00	"	280,000 00	"
Dépenses à la charge du legs de M. Janson de Sailly	31,879 90	"	5,150 00	"	5,150 00	26,729 90
Réimpression des œuvres scientifiques de Laplace	40,000 00	"	"	"	"	40,000 00
	16,903,589 44	"	11,703,214 16	211 66	11,703,002 50	5,200,586 94
Dépenses des exercices clos	7,469 71	"	7,469 71	"	7,469 71	"
	16,911,059 15	"	11,710,683 87	211 66	11,710,472 21	5,200,586 94
			11,710,472 21			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Intérieur.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. Payements.	Opérations de l'année 1842. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	782,199f 10c	775,215f 38c	6,983f 72c	"	782,199f 10c	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux	295,060 56	212,795 89	71,662 63	"	284,458 52	10,602f 04c
Archives du royaume	85,999 40	83,407 20	2,592 20	"	85,999 40	"
SERVICES GÉNÉRAUX.						
Dépenses secrètes ordinaires de police générale	2,232,000 00	1,932,000 00	"	"	1,932,000 00	"
Dépenses secrètes extraordinaires	"	150,000 00	150,000 00	"	300,000 00	"
Dépenses du personnel des lignes télégraphiques	893,999 54	828,799 24	65,450 30	250f 00c	893,999 54	"
Dépenses du matériel des lignes télégraphiques	173,773 84	110,552 71	63,281 13	60 00	173,773 84	"
Dépenses du service extraordinaire des lignes télégraphiques	26,398 57	7,079 63	19,318 94	"	26,398 57	"
Dépenses générales du personnel des gardes nationales	124,340 86	113,823 18	10,517 68	"	124,340 86	"
——— du matériel *idem*	5,855 75	4,435 33	1,420 42	"	5,855 75	"
Subvention aux caisses de retraite de l'administration centrale	63,552 00	47,470 25	16,081 75	"	63,552 00	"
BEAUX-ARTS.						
Établissements des beaux-arts	458,703 23	385,233 82	58,175 15	"	443,408 97	15,294 26
Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	399,973 92	317,515 01	79,849 79	"	397,364 80	2,609 12
Conservation d'anciens monuments historiques	399,942 89	128,127 92	270,351 80	"	398,479 72	1,463 17
Encouragements et souscriptions	310,082 24	298,959 26	10,869 48	"	309,828 74	253 50
Indemnités ou secours à des artistes	136,701 66	101,175 00	35,225 00	"	136,400 00	301 66
Subventions aux théâtres royaux	1,085,286 55	1,023,389 20	51,897 35	"	1,085,286 55	"
Subventions à la caisse des pensions de l'Académie royale de musique	187,000 00	147,000 00	40,000 00	"	187,000 00	"
SECOURS GÉNÉRAUX.						
Secours aux établissements généraux de bienfaisance	500,429 00	458,726 55	41,702 45	"	500,429 00	"
Secours généraux aux bureaux de charité	617,269 51	571,579 92	45,189 59	"	616,769 51	500 00
Secours à des personnes dans l'indigence	324,221 97	282,465 30	41,034 12	"	323,499 42	722 55
Subventions aux compagnies pour l'exécution de travaux	237,500 00	217,500 00	30,000 00	"	237,500 00	"
Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	78,575 00	41,425 00	"	120,000 00	"
Secours aux étrangers réfugiés en France	3,556,293 01	3,172,643 68	386,027 06	4,056 26	3,554,614 48	1,678 53
Secours aux condamnés politiques	263,142 47	210,770 15	52,023 99	"	262,794 14	348 33
Secours aux orphelins et aux combattants de juillet 1830 et de juin 1832	22,000 00	21,500 00	500 00	"	22,000 00	"
A reporter	13,301,726 07	11,680,739 62	1,591,579 55	4,366 26	13,267,952 91	33,773 16

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1842.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et DÉPENSES présumées.	OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. Payements.	Opérations de l'année 1842. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1843.
ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	782,200 00	"	776,680f 82c	"	776,680f 82c	5,519 18
Matériel et dépenses diverses des bureaux	234,900 00	"	195,587 05	"	195,587 05	39,312 95
Archives du royaume	86,000 00	"	85,465 05	"	85,465 05	534 95
SERVICES DIVERS.						
Dépenses secrètes de police générale	1,932,000 00	"	1,832,000 00	"	1,832,000 00	100,000 00
——— du personnel des lignes télégraphiques	915,750 00	"	833,104 78	"	833,104 78	82,645 22
——— du matériel des lignes télégraphiques	155,000 00	"	81,336 51	"	81,336 51	73,663 49
——— générales du personnel des gardes nationales	130,000 00	"	120,353 17	"	120,353 17	9,646 83
——— du matériel des gardes nationales	16,000 00	"	5,609 15	"	5,609 15	10,390 85
Subventions aux caisses de retraite de l'administration centrale et du conservatoire de musique	63,122 00	"	45,976 50	"	45,976 50	17,145 50
BEAUX-ARTS.						
Établissements des beaux-arts	458,500 00	"	372,827 00	"	372,827 00	85,673 00
Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	400,000 00	"	350,718 53	"	350,718 53	49,281 47
Conservation d'anciens monuments historiques	600,000 00	"	147,801 08	"	147,801 08	452,198 92
Encouragements et souscriptions	311,000 00	"	299,304 43	"	299,304 43	11,695 57
Indemnités ou secours à des artistes, etc	137,700 00	"	98,799 71	"	98,799 71	38,900 29
Subventions aux théâtres royaux	1,084,200 00	"	1,078,351 50	"	1,078,351 50	5,848 50
——— à la caisse des pensions de l'Académie royale de musique	185,000 00	"	130,000 00	"	130,000 00	55,000 00
SECOURS GÉNÉRAUX.						
Secours aux établissements généraux de bienfaisance	501,000 00	"	459,249 96	"	459,249 96	41,750 04
——— généraux aux hospices, bureaux de charité, etc.	320,000 00	"	297,539 03	"	297,539 03	22,460 97
——— à des personnes dans l'indigence	224,000 00	"	183,668 22	"	183,668 22	40,331 78
Subventions aux compagnies pour exécution de travaux, etc	380,000 00	"	240,419 29	"	240,419 29	139.580 71
Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	"	103.560 00	"	103,560 00	16,440 00
——— aux étrangers réfugiés en France	2,475.000 00	"	2,164,586 72	85f 55c	2,164,501 17	310,498 83
——— aux condamnés politiques	260,000 00	"	206,346 83	"	206,346 83	53,653 17
——— aux orphelins et aux combattants de juillet 1830 et de juin 1832	22,000 00	"	20,719 44	"	20,719 44	1,280 56
A reporter	11,793,372 00	"	10,130,004 77	85 55	10,129,919 22	1,663,452 78

Suite des *Dépenses du ministère de l'Intérieur.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1842.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Report	13,301,726f 07c	11,680,739f 62c	1,591,579f 55c	4,366f 26c	13,267,952f 91c	33,773f 16c
SERVICES DÉPARTEMENTAUX À LA CHARGE DE L'ÉTAT.						
Traitem. et indemnités aux fonctionnaires administrat.	3,039,430 54	2,815,755 26	222,568 12	220 71	3,038,102 67	1,327 87
——— des commissaires de police	99,622 17	86,326 81	13,295 36	"	99,622 17	"
Abonnements pour frais d'administration. (Préfectures et sous-préfectures.)	4,686,682 72	4,521,991 69	164,501 03	"	4,686,492 72	190 00
Inspections administrat. de services départementaux	122,679 20	102,583 23	19,762 64	"	122,345 87	333 33
Dép. ord. des maisons cent. de force et de correction	4,929,323 46	3,888,430 93	1,023,320 84	2,088 29	4,909,663 48	19,659 98
Transport des condamnés aux travaux forcés	536,766 03	493,254 01	43,307 91	"	536,561 92	204 11
Bâtiments des cours royales	480,433 02	356,682 48	78,101 24	"	434,783 72	45,649 30
Agrandissement du palais de justice (Seine)	500,000 00	500,000 00	"	"	500,000 00	"
Grosses réparations des maisons centrales de force	166,121 11	62,913 02	103,208 09	"	166,121 11	"
Dépenses extraordinaires.						
Trav. de peintures et sculptures à la Chamb. des Pairs	201,555 90	112,600 00	92,955 90	4,000 00	201,555 90	"
Anniversaire des journées de juillet	197,470 81	197,307 85	162 96	"	197,470 81	"
Solde des dépenses de translation des restes de l'empereur Napoléon	146,640 25	77,696 97	63,447 21	"	141,144 18	5,496 07
Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	2,003 10	"	2,003 10	"	2,003 10	"
Transport et pose de la statue de l'empereur Napoléon sur la colonne de la grande armée à Boulogne	27,986 66	951 50	24,273 86	"	25,225 36	2,761 30
Dépenses des exercices périmés	880 42	"	16,880 42	"	16,880 42	"
	28,455,321 46	24,897,233 37	3,459,368 23	10,675 26	28,345,926 34	109,395 12
Dépenses des exercices clos	205,424 29	205,424 29	"	"	205,424 29	"
TOTAL des dép. imput. sur les fonds gén. du budget	28,660,745 75	25,102,657 66	3,459,368 23	10,675 26	28,551,350 63	109,395 12
SERVICE DÉPARTEMENTAL.						
Dépenses ordinaires.						
Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements et sur le produit du fonds commun	26,982,692 05	20,375,235 11	6,719,759 87	12,302 93	26,982,692 05	"
Dépenses sur produits éventuels ordinaires	578,263 74	163,421 00	414,842 74	"	578,263 74	"
Dépenses facultatives.						
Dépenses facultatives d'utilité départementale sur le produit des centimes facultatifs et du fonds commun	10,345,130 30	6,401,174 24	3,976,080 07	32,124 01	10,345,130 30	"
Dépenses sur produits éventuels facultatifs	782,747 17	782,747 17	"	"	782,747 17	"
——— sur subventions communales et particulières pour travaux de routes	848,661 80	528,949 58	319,712 22	"	848,661 80	"
Dépenses extraordinaires.						
Dépenses sur le produit des centimes d'impositions extraordinaires autorisées par des lois spéciales	13,535,223 51	9,139,514 11	4,407,361 66	11,652 26	13,535,223 51	"
Dép. sur fonds d'emprunts autor. par des lois particul.	6,476,685 96	4,000,571 25	2,480,110 21	3,995 50	6,476,685 96	"
Dépenses spéciales.						
Dépenses des chemins vicin. sur cent. d'imp. spéciales	10,685,502 97	7,811,380 21	2,883,831 39	9,708 63	10,685,502 97	"
Dépenses sur subv. commun. et souscrip. particulières	8,438,747 58	4,734,926 11	3,707,325 22	3,503 75	8,438,747 58	"
Dépenses sur produits spéciaux	146,152 64	34,607 93	111,544 71	"	146,152 64	"
TOTAL des dépenses imput. sur ressources spéciales	78,819,807 72	53,972,526 71	24,920,568 09	73,287 08	78,819,807 72	"
Report des dép. imput. sur les fonds gén. du budget	28,660,745 75	25,102,657 66	3,459,368 23	10,675 26	28,551,350 63	109,395 12
	107,480,553 47	79,075,184 37	28,379,936 32	83,962 34	107,371,158 35	109,395 12
			28,295,973 98			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1842.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et Dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1842.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1843.
Report	11,793,372 00	"	10,130,004f 77	85f 55	10,129,919f 22	1,663,452 78
SERVICES DÉPARTEMENTAUX À LA CHARGE DE L'ÉTAT.						
Traitem. et indemnités aux fonctionn. administrat., etc.	3,044,400 00	"	2,808,301 52	"	2,808,301 52	236,098 48
——— des commissaires de police	100,000 00	"	83,719 57	"	83,719 57	16,280 43
Abonn. pour frais d'administ. des préfect. et sous-préf.	4,690,300 00	"	4,514,234 25	"	4,514,234 25	176,065 75
Inspections administrat. des services départementaux	124,000 00	"	100,698 40	"	100,698 40	23,301 60
Dép. ord. des maisons centr. de force et de correction	5,296,000 00	"	4,347,473 31	"	4,347,473 31	948,526 69
Transport des condamnés aux travaux forcés	590,000 00	"	555,905 19	"	555,905 19	34,094 81
Bâtiments des cours royales	500,000 00	"	270,662 70	"	270,662 70	229,337 30
Agrandissement du Palais de Justice (Seine)	500,000 00	"	500,000 00	"	500,000 00	"
Entretien et réparations des maisons centrales de force, etc.	95.000 00	"	46,000 00	"	46,000 00	49,000 00
Dépenses extraordinaires.						
Trav. de peinture et sculpture à la Chambre des Pairs	153,600 00	"	62,880 70	"	62,880 70	90,719 30
Anniversaires des journées de Juillet	200,000 00	"	193,940 56	"	193,940 56	6,059 44
Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	23,434 25	"	23,434 25	"	23,434 25	"
Obsèques de S. A. R. le duc d'Orléans	465,000 00	"	240,876 88	"	240,876 88	224,123 12
	27,575,106 25	"	23,878,132 10	85 55	23,878,046 55	3,697,059 70
Dépenses des exercices clos	235,629 59	"	235,629 59	"	235,629 59	"
TOTAL des dép. imp. sur les fonds génér. du budget	27,810,735 84	"	24,113,761 69	85 55	24,113,676 14	3,697,059 70
SERVICE DÉPARTEMENTAL.						
Dépenses ordinaires.						
Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements et sur le produit du fonds commun	28,738,198 59	"	20,868,047 28	"	20,868,047 28	7,870,151 31
Dépenses sur produits éventuels ordinaires	495,746 84	"	195,799 18	"	195,799 18	299,947 66
Dépenses facultatives.						
Dépenses facultatives d'utilité départementale sur le produit des centimes facultatifs et du fonds commun	12,045,753 12	"	7,440,598 57	"	7,440,598 57	4,605,154 55
Dépenses sur produits éventuels	892,376 79	"	59,714 48	"	59,714 48	832,662 31
Dépenses sur le produit des subventions communales	1.176,681 15	"	694,852 79	"	694,852 79	481,828 36
Dépenses extraordinaires.						
Dépenses sur le produit des centimes d'impositions extraordinaires autorisées par des lois spéciales	17,139,855 79	"	10,284,876 88	"	10,284,876 88	6,854,978 91
Dépenses sur fonds d'emprunt autorisées par des lois particulières	5,511,262 18	"	3,758,643 48	"	3,758,643 48	1,752,618 70
Dépenses spéciales.						
Dépenses des chemins vicinaux sur centimes d'impositions spéciales	11,351,656 85	"	8,076,238 40	"	8,076,238 40	3,275,418 45
Dépenses sur subventions communales et souscriptions particulières	7,502,503 58	"	5,546,171 99	"	5,546,171 99	1,956,331 59
Dépenses sur produits spéciaux	163,508 96	"	82,432 50	"	82,432 50	81,076 46
TOTAL des dépenses imputab. sur ressources spéciales	85,017,543 85	"	57,007,375 55	"	57,007,375 55	28,010,168 30
Report des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	27,810,735 84	"	24,113,761 69	85 55	24,113,676 14	3,697,059 70
	112,828,279 69	"	81,121,137 24	85 55	81,121,051 69	31,707,228 00
			81,121,051 69			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Ministère de l'Agriculture et du Commerce.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1842.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	465,299f 86	459,274f 10	6,025f 76	"	465,299f 86	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux	121,972 31	90,979 41	28,971 11	"	119,950 52	2,021f 79
Subvention à la caisse des retraites	11,697 00	8,772 75	2,924 25	"	11,697 00	"
AGRICULTURE ET HARAS.						
Écoles vétérinaires et bergeries	635,201 91	413,851 67	218,023 36	0f 75	631,874 28	3,327 63
Encouragements à l'agriculture	820,297 61	550,163 62	251,682 33	350 00	801,495 95	18,801 66
Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons	1,999,763 36	5,745,315 52	262,627 69	8,699 85	1,999,243 36	520 00
MANUFACTURES, COMMERCE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR						
Conservatoire et écoles des arts et métiers	826,956 35	564,790 61	262,265 74	100 00	826,956 35	"
Encouragements aux manufactures et au commerce; publication des brevets d'invention; travaux statistiques	229,468 58	134,819 72	94,613 86	"	229,433 58	35 00
Encouragement aux pêches maritimes	3,508,187 65	2,137,625 12	1,369,984 33	"	3,507,609 45	578 20
Poids et mesures	699,708 11	569,166 98	130,141 11	"	699,308 09	400 02
ÉTABLISSEMENTS THERMAUX ET SANITAIRES.						
Établissements thermaux, lazarets, service sanitaire	244,185 38	172,763 09	64,453 10	"	237,216 19	6,968 19
SECOURS.						
Secours aux colons	877,243 98	739,632 65	136,948 00	"	876,580 65	663 19
Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations ou autres cas fortuits	1,903,033 11	651,904 67	1,251,134 44	6 00	1,903,033 11	"
Secours extraordinaires pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations, etc.	850,056 01	"	846,817 92	6,522 00	840,295 92	9,760 09
Dépenses des exercices périmés	10,993 19	10,993 19	"	"	10,993 19	"
	13,234,064 41	8,250,053 10	4,926,613 00	15,678 60	13,160,987 59	43,076 91
Dépenses des exercices clos	25,551 17	25,551 17	"	"	25,551 17	"
	13,229,615 58	8,275,604 27	4,926,613 00	15,678 60	13,186,538 67	43,076 91
			4,910,934 40			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1842.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1842.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1843.
ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitemt du ministre et personnel de l'administration centrale	465,300f 00	"	459,349f 42c	"	459,349f 42c	5,950f 58c
Matériel et dépenses diverses des bureaux	102,000 00	"	71,378 44	"	71,378 44	30,621 56
Subvention à la caisse des retraites	11,697 00	"	8,242 25	"	8,242 25	3,454 75
Subvention à la caisse des retraites de haras et des écoles vétérinaires	32,000 00	"	24.000 00	"	24,000 00	8,000 00
AGRICULTURE ET HARAS.						
Écoles vétérinaires et bergeries	637,000 00	"	495,684 41	"	495,684 41	141,315 59
Encouragements à l'agriculture	800,000 00	"	634,932 56	"	634,932 56	165,067 44
Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons	2,000,000 00	"	1,793,846 19	2,552f 55c	1,791,293 64	208,706 36
MANUFACTURES, COMMERCE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR.						
Conservatoire et écoles des arts et métiers	828,000 00	"	634,140 54	3,489 73	630,650 81	197,349 19
Encouragements aux manufactures et au commerce; publication des brevets d'invention; travaux statistiques	230,000 00	"	128,269 62	"	128,269 62	101,730 38
Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	8,000 00	"	7,500 00	"	7,500 00	500 00
Encouragements aux pêches maritimes	4,000,000 00	"	2,164,634 59	"	2,164,634 59	1,835,365 41
Poids et mesures	700,000 00	"	568,751 48	"	568,751 48	131,248 52
ÉTABLISSEMENTS THERMAUX ET SANITAIRES.						
Établissements thermaux, lazarets, service sanitaire	309,500 00	"	219,117 71	"	219,117 71	90,382 29
SECOURS.						
Secours aux colons	876,000 00	"	752,874 88	"	752,874 88	123,125 12
Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations ou autres cas fortuits	1,926,611 75	"	714,050 64	"	714,050 64	1,212,561 11
Dépenses des exercices périmés	7,618 52	"	7,618 52	"	7,618 52	"
	12,933,727 27	"	8,684,391 25	6,042 28	8,678,348 97	4,255,378 30
Dépenses des exercices clos	37,790 86	"	37,790 86	"	37,790 86	"
	12,971,518 13	"	8,722,182 11	6,042 28	8,716,139 83	4,255,378 30
			8,716,139 83			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Ministère des Travaux publics.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1842.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842. Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur LES DÉPENSES à la clôture de l'exercice.
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	445,942f 02	444,567f 51c	1,232f 49	"	445,800f 00c	142f 02c
Matériel et dépenses des bureaux	66,996 60	38,185 62	28,793 98	"	66,979 60	17 00
Personnel du corps des ponts et chaussées	2,913,545 31	2,602,149 28	310,945 78	989f 33c	2,912,105 73	1,439 58
Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime et des inspecteurs de la navigation	179,970 52	152,322 12	27,619 25	"	179,941 37	29 15
Personnel des conducteurs embrigadés	1.049,973 26	920,750 22	129,440 09	259 25	1,049,931 06	42 20
Personnel du corps des mines, enseignement, écoles.	499,861 56	398,008 54	103,154 41	1,611 05	499,551 90	309 66
Matériel des mines. (Services divers.)	139,507 28	73,359 71	66,107 22	"	139,466 93	40 35
Conseil des bâtiments civils et bureau du contrôle	65,999 28	65,890 95	108 33	"	65,999 28	"
Subvention à la caisse des retraites des ponts et chaussées et des mines	306,164 65	306,164 65	"	"	306,164 65	"
Routes royales et ponts	28,561,013 36	22,994,483 75	5,537,207 69	17,857 48	28,513,833 96	47,179 40
Navigation intérieure. (Rivières, quais et bacs.)	7,320,033 61	5,223,901 38	2,081,250 24	4,115 30	7,301,036 32	18,997 29
——— (Canaux)	4,509,605 05	3,153,851 84	1,373,318 75	21,142 30	4,506,028 29	3,576 76
Ports maritimes et services divers	4,962,222 75	3,602,163 27	1,358,200 21	334 65	4,960,028 83	2,193 92
Études de chemins de fer	49,133 90	43,406 19	5,727 71	"	49,133 90	"
Subvention aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage	407,750 00	180,000 00	227,750 00	"	407,750 00	"
Frais généraux du service des départements, secours.	55,996 37	50,819 44	5,176 93	"	55,996 37	"
Entretien et réparations ordinaires des bâtiments et édifices publics d'intérêt général à Paris	464,725 17	33,026 15	425,049 06	88 91	457,986 30	6,738 87
Constructions et grosses réparations d'intérêt général à Paris	624,784 49	365,284 80	257,871 20	"	623,156 00	1,628 49
Travaux de la Chambre des Pairs. (Loi du 15 juin 1836.)	432,298 55	242,680 00	189,618 55	"	432,298 55	"
Achèvement de divers monuments de la capitale. (Loi du 16 juillet 1836.)	92,915 07	44,449 06	47,748 39	"	92,197 45	717 62
Achèvement de divers édifices publics. (Loi du 18 juillet 1838.)	1,910,471 56	1,220,263 32	626,590 11	"	1,846,853 43	63,618 13
Travaux divers du service des monuments et édifices publics	720,803 81	304,465 78	382,191 69	"	686,657 47	34,146 34
Reconstruction et réparation dans les bâtiments des bureaux du ministère de la guerre	113,452 58	47,120 00	66,332 58	"	113,452 58	"
Frais de publication des comptes rendus des ponts et chaussées et des mines	21,261 21	15,000 00	"	"	15,000 00	6,261 21
Rétablissement des communications interrompues par les inondations	496,661 19	339,353 36	157,101 44	"	496,454 80	206 39
A reporter	56,411,089 15	42,861,666 94	13,408,536 10	46,398 27	56,223,804 77	187,284 38

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1842.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1842.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842. Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1843.
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Traitement du ministre et personnel de l'admon centrale	456,000f 00c	"	451,794f 04c	142f 50c	451,651f 54c	4,348f 46c
Matériel et dépenses diverses des bureaux	85,000 00	"	60,167 29	"	60,167 29	24,832 71
Personnel du corps des ponts et chaussées	3,007,500 00	"	2,656,950 41	1,078 41	2,655,872 00	351,628 00
Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime et des inspecteurs de la navigation	190,000 00	"	158,861 71	"	158,861 71	31,138 29
Personnel des conducteurs embrigadés	1,096,000 00	"	939,628 44	"	939,628 44	156,371 56
Personnel du corps des mines, enseignements, écoles.	509,000 00	"	399,757 21	"	399,757 21	109,242 79
Matériel des mines. (Services divers.)	140,000 00	"	76,323 30	"	76,323 30	63,676 70
Conseils des bâtiments civils et bureau du contrôle	66,000 00	"	65,814 02	31 00	65,783 02	216 98
Subvention à la caisse des retraites des ponts et chaussées et des mines	345,000 00	"	193,530 15	"	193,530 15	151,469 85
Routes royales et ponts	28,597,000 00	"	23,374,945 75	5,500 00	23,369,445 75	5,227,554 25
Navigation intérieure. (Rivières, quais et bacs.)	7,460,000 00	"	5,688,441 89	"	5,688,441 89	1,771,558 11
——— (Canaux.)	4,600,000 00	"	3,461,474 79	"	3,461,474 79	1,138,525 21
Ports maritimes et services divers	5,010,000 00	"	3,695,566 81	"	3,695,566 81	1,314,433 19
Chemins de fer. (Études et frais de police.)	126,600 00	"	93,578 04	157 65	93,420 39	33,179 61
Travaux d'exploitation des chemins de fer de Lille et Valenciennes, etc	57,740 00	"	9,602 52	"	9,602 52	48,137 48
Subvention aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage	350,000 00	"	95,000 00	"	95,000 00	255,000 00
Frais généraux du service des départements, secours	56,000 00	"	46,776 49	"	46,776 49	9,223 51
Entretien et réparation des bâtiments civils et édifices publics d'intérêt général à Paris	465,000 00	"	34,268 48	"	34,268 48	430,731 52
Construction et grosses répar^ons d'intérêt général à Paris	570,000 00	"	213,068 68	"	213,068 68	356,931 32
Achèvement de divers monuments de la capitale. (Loi du 16 juillet 1836.)	201,132 88	"	5,116 63	"	5,116 63	196,016 25
Travaux de la Chambre des Pairs. (Loi du 15 juin 1836.)	37,834 39	"	"	"	"	37,834 39
Achèvement de divers édifices publics. (Loi du 18 juillet 1838.)	867,003 95	"	391,947 89	"	391,947 89	475,056 06
Travaux à exécuter dans les bâtiments occupés par les bureaux du ministère de la guerre. (Loi du 10 juin 1840.)	206,567 73	"	69,492 63	"	69,492 63	137,075 10
Travaux divers du service des monumts et édifices publics	207,240 04	"	99,913 40	"	99,913 40	107,326 64
Construction d'un édifice à affecter à l'école normale	165,829 52	"	125,699 54	"	125,699 54	40,129 98
Frais de publication des comptes rendus des ponts et chaussées	15,000 00	"	13,032 59	"	13,032 59	1,967 41
Rétablissement des communications interrompues par les inondations	320,000 00	"	179,307 36	"	179,307 36	140,692 64
Secours extraordinaire accordé aux départements par suite du débordement des eaux	135,691 27	"	100,618 72	"	100,618 72	35,072 55
Réparation des dommages causés par les inondations	600,000 00	"	354,328 13	"	354,328 13	245,671 87
Subvention aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus	200,000 00	"	99,088 02	"	99,088 02	100,911 98
A reporter	56,143,139 78	"	43,154,094 93	6,909 56	43,147,185 37	12,995,954 41

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Ministère des Travaux publics.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1842.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842. Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Report	56,411,089f 15c	42,861,666f 94c	13,408,536f 10c	46,398f 27c	56,223,804f 77c	187,284f 38c
Secours extraordinaire aux départements qui ont souffert du débordement des eaux	329,066 18	253,892 12	74,994 36	"	328,886 48	179 70
Réparation des dommages causés par les inondations aux routes royales et départementales	2,055,023 84	1,550,472 41	503,686 44	288 00	2,053,870 85	1,152 99
Subvention aux compagnies concessionnaires des ponts endommagés par les eaux	177,666 00	126,111 00	51,555 00	"	177,666 00	"
Reconstruction du pont de Cubzac	15,000 00	15,000 00	"	"	15,000 00	"
Construction d'un édifice pour l'école normale	204,170 48	163,035 20	41,135 28	"	204,170 48	"
Travaux à faire à la bibliothèque de l'Arsenal	59,992 10	8,755 05	51,237 05	"	59,992 10	"
Travaux au palais de la Chambre des Pairs pour le procès relatif à l'attentat du 15 octobre 1840	9,490 84	"	9,490 84	"	9,490 84	"
Idem à l'attentat du 13 septembre 1841	41,495 42	"	"	"	"	41,495 42
	59,302,994 01	44,978,932 72	14,140,635 07	46,686 27	59,072,881 52	230,112 49
Dépenses des exercices clos	485,772 47	485,772 47	"	"	485,772 47	"
	59,788,766 48	45,464,705 19	14,140,635 07	46,686 27	59,558,653 99	230,112 49
			14,093,948 80			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	11,003,852 56	8,178,451 85	2,808,265 79	4,772 89	10,981,944 75	21,907 81
——— depuis le 1er janvier 1837	424,285 53	347,620 53	76,575 68	"	424,196 21	89 32
Routes royales et ports maritimes de la Corse	1,373,193 71	1,204,768 16	166,602 41	"	1,371,370 57	1,823 14
Achèvement des routes stratégiques de l'Ouest	120,949 22	75,652 41	45,128 01	"	120,780 42	168 80
Reconstructions de ponts	500,112 41	381,517 46	113,594 95	"	495,112 41	5,000 00
Améliorations de rivières	9,544,489 67	7,538,920 87	2,116,556 39	128,403 97	9,527,073 29	17,416 38
——— (Loi du 8 juillet 1840.)	1,083,055 30	804,006 34	278,950 51	0 20	1,082,956 65	98 65
Achèvement des canaux de 1821 à 1822	2,131,966 67	1,693,644 75	428,317 16	"	2,121,961 91	10,004 76
Études de navigation	"	"	"	"	"	"
Améliorations des ports maritimes	11,818,717 70	9,350,361 10	2,469,823 46	3,000 00	11,817,184 56	1,533 14
Chemins de fer	11,066,751 35	10,557,044 91	506,582 25	"	11,063,627 16	3,124 19
Établissements de nouveaux canaux	12,222,844 29	11,341,939 02	871,713 66	83 35	12,213,569 33	9,274 96
——— (Loi du 8 juillet 1840.)	1,000,000 00	617,657 98	382,342 02	"	1,000,000 00	"
	62,290,218 41	52,091,585 38	10,264,452 29	136,260 41	62,219,777 26	70,441 15
Dépenses des exercices clos	141,904 82	141,904 82	"	"	141,904 82	"
	62,432,123 23	52,233,490 20	10,264,452 29	136,260 41	62,361,682 08	70,441 15
			10,128,191 88			
RÉCAPITULATION.						
Ire SECTION. Service ordinaire	59,788,766 48	45,464,705 19	14,140,635 07	46,686 27	59,558,653 99	230,112 49
IIe SECTION. Travaux extraordinaires	62,432,123 23	52,233,490 20	10,264,452 29	136,260 41	62,361,682 08	70,441 15
	122,220,889 71	97,698,195 39	24,405,087 36	182,946 68	121,920,336 07	300,553 64

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1842.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1842.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842. Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1843.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	56,143,139f 78c	"	43,154,094f 93c	6,909f 56c	43,147,185f 37c	12,995,954f 41c
Réparation des dommages causés aux voies navigables. (Loi du 13 juin 1841.)	1,170,000 00	"	804,315 98	"	804,315 98	365,684 02
Réparation des dommages causés aux digues et levées de la vallée du Rhône	3,000,000 00	"	2,234,116 40	"	2,234,116 40	765,883 60
Translation provisoire de la bibliothèque Sainte-Geneviève	60,000 00	"	16,520 77	"	16,520 77	43,479 23
Dépenses des exercices périmés	9,540 37	"	9,467 39	"	9,467 39	72 98
	60,382,680 15	"	46,218,515 47	6,909 56	46,211,605 91	14,171,074 24
Dépenses des exercices clos	176,340 36	"	176,340 36	"	176,340 36	"
	60,559,020 51	"	46,394,855 83	6,909 56	46,387,946 27	14,171,074 24
			46,387,946 27			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	9,732,174 61	"	6,014,305 12	"	6,014,305 12	3,717,869 49
——— depuis le 1er janvier 1837	483,898 57	"	247,787 66	"	247,787 66	236,110 91
Routes royales et ports maritimes de la Corse	1,414,494 70	"	831,897 59	"	831,897 59	582,597 11
Routes stratégiques de l'Ouest	60,809 21	"	9,362 08	"	9,362 08	51,447 13
Ponts	512,863 90	"	403,448 83	"	403,448 83	109,415 07
Améliorations de rivières	7,635,177 97	"	6,798,562 49	5 43	6,798,557 06	836,620 91
——— (Loi du 8 juillet 1840.)	1,213,891 17	"	963,105 73	"	963,105 73	250,785 44
Service des canaux de 1821 et 1822	1,775,226 43	"	923,475 29	"	923,475 29	851,751 14
Études de navigation	1.909 84	"	1,213 50	"	1,213 50	696 34
Améliorations de ports maritimes	9,489,880 07	"	7,181,533 71	"	7,181,533 71	2,308,346 36
Chemins de fer. (Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies.)	3,000,000 00	"	1,550,000 00	"	1,550,000 00	1,450,000 00
Chemins de fer construits par l'État	9,299,360 23	"	6,398,974 71	"	6,398,974 71	2,900,385 52
Établissements de nouveaux canaux	14,016,149 97	"	12,646,353 26	465 15	12,645,888 11	1,370,261 86
——— (L. du 8 juil. 1840.)	3,002,541 52	"	2,575,187 98	"	2,575,187 98	427,353 54
Établissement de grandes lignes de chemins de fer	2,000,000 00	"	543,240 72	"	543,240 72	1,456,759 28
Prêts et subventions aux compagnies de chemins de fer de Paris à Rouen et de Rouen au Havre	2,500,000 00	"	"	"	"	2,500,000 00
	66,138,378 19	"	47,088,448 67	470 58	47,087,978 09	19,050,400 10
Dépenses des exercices clos	54,229 34	"	54,229 34	"	54,229 34	"
	66,192,607 53	"	47,142,678 01	470 58	47,142,207 43	19,050,400 10
			47,142,207 43			
RÉCAPITULATION.						
Ire Section. Service ordinaire	60,559,020 51	"	46,394,855 83	6,909 56	46,387,946 27	14,171,074 24
IIe Section. Travaux extraordinaires	66,192,607 53	"	47,142,678 01	470 58	47,142,207 43	19,050,400 10
	126,751,628 04	"	93,537,533 84	7,380 14	93,530,153 70	33,221,474 34

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Guerre.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. Payements.	Opérations de l'année 1842. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)		1,456,088f 44	1,442,984f 36	13,104f 08	"	1,456,088f 44	"
——— (Matériel.)		244,740 34	191,229 74	54,107 50	645f 45	244,691 79	48f 55
Frais généraux d'impressions		204,863 69	151,060 58	56,013 28	2,210 17	204,863 69	"
États-majors		16,053,141 89	14,769,183 13	1,302,989 83	19,031 07	16,053,141 89	"
Gendarmerie		18,962,865 64	18,006,450 17	1,019,406 80	62,991 34	18,962,865 64	"
Subvention à la ville de Paris. (Garde municipale.)		1,655,121 94	1,440,000 00	215,121 93	"	1,655,121 94	"
Recrutement		455,295 17	427,771 01	27,377 90	"	455,148 91	146 26
Justice militaire		328,985 77	263,930 94	65,537 09	657 26	328,810 77	175 00
Solde et entretien des troupes.	Solde et abonnements payables comme la solde	121,528,739 70	119,475,396 36	4,454,884 73	2,401,541 39	121,528,739 70	"
	Vivres et chauffage	40,140,278 38	41,113,466 07	7,122,163 56	8,577,287 75	39,658,341 88	481,936 50
	Hôpitaux	19,072,560 64	16,371,370 88	2,957,834 83	257,452 01	19,071,753 70	806 94
	Service de marche	5,040,590 96	4,218,744 83	1,023,774 21	201,988 94	5,040,530 10	60 86
Habillement et campement		20,848,548 39	13,840,912 13	7,697,475 39	691,197 70	20,847,189 82	1,358 57
Lits militaires		8,176,733 60	7,185,509 51	991,494 32	3,948 20	8,173,055 63	3,677 97
Transports généraux		3,731,260 76	3,142,938 63	734,004 07	197,288 42	3,679,654 28	51,606 48
Remonte générale		10,981,815 99	8,587,366 23	2,963,836 75	570,240 64	10,980,962 34	853 65
Harnachement		1,256,918 27	625,698 80	633,984 64	2,781 17	1,256,902 27	16 00
Fourrages		42,940,651 99	42,862,334 11	4,312,266 63	4,394,294 96	42,780,305 78	160,346 21
Solde de non-activité		272,660 00	247,898 92	28,375 23	3,614 15	272,660 00	"
Dépenses temporaires		2,004,223 65	1,733,552 83	288,379 74	17,708 92	2,004,223 65	"
Subvention aux fonds de retraite des employés		478,378 81	449,219 56	29,159 25	"	478,378 81	"
Dépôt de la guerre, et nouvelle carte de France		400,869 70	347,612 28	54,134 72	883 05	400,863 95	5 75
Matériel de l'artillerie		16,455,449 47	8,654,998 15	7,951,327 18	197,513 79	16,408,811 54	46,637 93
Poudres et salpêtres. (Personnel.)		462,476 20	437,234 35	27,193 35	1,951 50	462,476 20	"
——— (Matériel.)		4,323,553 73	3,248,714 28	1,073,592 74	7,017 00	4,315,290 02	8,263 71
Matériel du génie		33,599,231 10	27,450,458 88	7,391,415 18	1,501,140 70	33,340,733 36	258,497 74
Écoles militaires		2,199,165 64	1,643,629 56	550,541 69	"	2,194,171 25	4,994 39
Invalides de la guerre		2,712,157 81	2,465,461 06	246,705 37	8 62	2,712,157 81	"
A REPORTER		375,987,367 67	340,795,137 35	53,286,202 00	19,113,394 19	374,967,935 16	1,019,432 51

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1842.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. Payements.	Opérations de l'année 1842. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1843.
Ire SECTION. — DIVISIONS TERRITORIALES DE L'INTÉRIEUR. — IIe SECTION. — ALGÉRIE.							
Administration centrale (Personnel)		1,465,100f 00c	"	1,443,303f 30	300f 00	1,443,003f 30	22,096f 70
——— (Matériel)		244,750 00	"	193,060 22	"	193,060 22	51,689 78
Frais généraux d'impressions		200,000 00	"	118,106 03	"	118,106 03	81,893 97
États-majors		16,827,140 00	"	14,883,606 94	750 00	14,882,856 94	1,944,283 06
Gendarmerie		19,890,778 00	"	18,441,730 15	4,622 19	18,437,107 96	1,453,670 04
Subvention à la ville de Paris pour accroissement de la garde municipale		1,954,257 00	"	1,880,000 00	"	1,880,000 00	74,257 00
Recrutement		674,750 00	"	428,918 96	"	428,918 96	245,831 04
Justice militaire		592,138 00	"	309,145 45	"	309,145 45	282,992 55
Solde et entretien des troupes.	Solde et abonnements payables comme la solde	120,972,625 00	5,993f 16c	112,492,102 32	1,154,417 61	111,343,677 87	9,628,947 13
	Vivres et chauffage	39,268,687 00	1,970,436 41	36,690,313 54	1,208,746 39	37,452,003 56	1,816,683 44
	Hôpitaux	16,473,308 00	"	13,152,796 50	1,058 15	13,151,738 35	3,321,569 65
	Service de marche	6,213,066 00	"	4,144,058 13	29 70	4,144,028 43	2,069,037 57
Habillement et campement		17,174,206 00	"	10,339,670 24	"	10,339,670 24	6,834,535 76
Lits militaires		6,696,373 00	"	4,756,779 75	"	4,756,779 75	1,939,593 25
Transports généraux		3,108,321 00	"	2,202,756 23	500 00	2,202,256 23	906,064 77
Remonte générale		4,847,011 00	"	4,320,117 16	51,470 89	4,268,646 27	578,364 73
Harnachement		671,948 00	"	124,488 67	"	124,488 67	547,459 33
Fourrages		36,030,233 00	793,980 68	34,016,478 90	155,999 78	34,654,459 80	1,375,773 20
Solde de non-activité et de réforme		477,545 00	"	336,178 80	"	336,178 80	141,366 20
Dépenses temporaires		1,918,200 00	"	1,615,622 48	"	1,615,622 48	302,577 52
Subvention aux fonds de retraite des employés		534,000 00	"	468,429 45	"	468,429 45	65,570 55
Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France		401,000 00	"	333,112 42	"	333,112 42	67,887 58
Matériel de l'artillerie		7,432,980 00	"	4,677,776 94	47,300 00	4,630,476 94	2,802,503 06
Poudres et salpêtres. (Personnel)		482,044 00	"	408,500 07	"	408,500 07	73,543 93
——— (Matériel)		3,552,671 00	"	2,715,882 99	"	2,715,882 99	836,788 01
Matériel du génie		14,146,000 00	"	11,648,535 16	9,730 35	11,638,804 81	2,507,195 19
Écoles militaires		2,407,380 00	"	1,709,362 38	295 90	1,709,066 48	698,313 52
Invalides de la guerre		2,720,619 00	"	2,422,472 50	18,484 53	2,403,987 97	316,631 03
A REPORTER		327,377,130 00	2,770,410 25	286,273,305 68	2,653,705 49	286,390,010 44	40,987,119 56

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Ministère de la Guerre.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par le ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. — Payements.	Opérations de l'année 1842. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
REPORT	375,987,367f 67c	340,794,127f 35c	53,286,202f 00c	19,113,394f 19c	374,967,935f 16c	1,019,432f 51c
Gouvernement de l'Algérie	389,846 10	312,364 18	128,471 90	50,989 98	389,846 10	"
Services militaires irréguliers en Algérie	5,762,272 71	3,931,207 16	2,178,368 53	347,302 98	5,762,272 71	"
Services civils en Algérie	1,534,297 92	1,323,903 28	358,509 80	148,683 33	1,533,729 75	568 17
Travaux publics extraordinaires en Algérie	1,742,883 78	1,274,008 84	504,174 11	35,299 17	1,742,883 78	"
Dépenses secrètes en Algérie	449,331 72	209,101 80	321,711 40	81,481 48	449,331 72	"
Dépenses des exercices périmés	14,836 28	8,764 67	6,071 61	"	14,836 28	"
	385,880,836 18	347,854,477 28	56,783,509 35	19,777,151 13	384,860,835 50	1,020,000 68
Dépenses des exercices clos	223,085 54	223,085 54	"	"	223,085 54	"
Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1841	453,148 53	"	453,148 53	"	453,148 53	"
	386,557,070 25	348,077,562 82	57,236,657 88	19,777,151 13	385,537,069 57	1,020,000 68
			37,459,506 75			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1842.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. — Payements.	Opérations de l'année 1842. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1843.
Suite de la Ire SECTION. — DIVISIONS TERRITORIALES DE L'INTÉRIEUR. — IIe SECTION. — ALGÉRIE.						
REPORT	327,377,130f 00c	2,770,410f 25c	286,273,305f 68c	2,653,705f 49c	286,390,010f 44c	40,987,119f 56
Gouvernement de l'Algérie	396,000 00	"	347,041 33	"	347,041 33	48,958 67
Services militaires irréguliers en Algérie	8,619,000 00	"	5,200,293 50	74,533 63	5,125,759 87	3,493,240 13
Services civils en Algérie	2,035,000 00	"	1,457,643 60	221,623 37	1,236,020 23	798,979 77
Travaux publics extraordinaires en Algérie	2,300,000 00	"	1,526,928 57	"	1,526,928 57	773,071 43
Dépenses accidentelles et secrètes en Algérie	450,000 00	"	202,406 00	"	202,406 00	247,594 00
Dépenses des exercices périmés	2,030 52	"	2,030 52	"	2,030 52	"
	341,179,160 52	2,770,410 25	295,009,649 20	2,949,862 49	294,830,196 96	46,348,963 56
Dépenses des exercices clos	796,612 05	"	796,612 05	"	796,612 05	"
	341,975,772 57	2,770,410 25	295,806,261 25	2,949,862 49	295,626,809 01	46,348,963 56
			292,856,398 76			
IIIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Travaux de fortification de Paris	44,417,825 01	"	36,709,913 68	154,604 09	36,555,309 59	7,862,515 42
——— des autres places	6,940,000 00	1,153,217f 14c	3,805,260 38	"	4,958,477 52	1,981,522 48
Travaux pour les bâtiments militaires	7,500,000 00	281,724 28	4,876,320 65	"	5,158,044 93	2,341,955 07
Constructions pour le service de l'artillerie	800,000 00	"	121,893 26	"	121,893 26	678,106 74
Construction aux établissements des poudres et salpêtres	500,000 00	"	170,725 02	"	170,725 02	329,274 98
	60,157,825 01	1,434,941 42	45,684,112 99	154,604 09	46,964,450 32	13,193,374 69
			45,529,508 90			
RÉCAPITULATION.						
1re et 2e Section. — Divisions territoriales de l'intérieur et Algérie	341,975,772 57	2,770,410 25	292,856,398 76	"	295,626,809 01	46,348,963 56
3e Section. — Travaux extraordinaires	60,157,825 01	1,434,941 42	45,529,508 90	"	46,964,450 32	13,193,374 69
	402,133,597 58	4,205,351 67	338,385,907 66	"	342,591,259 33	59,542,338 25

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des Dépenses du ministère de la Guerre.

DÉVELOPPEMENT, PAR SECTION LÉGISLATIVE, DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1842.

NATURE DES DÉPENSES.	Ire SECTION. DIVISIONS TERRITORIALES DE L'INTÉRIEUR. Dépenses résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	Ire SECTION. Payements effectués.	Ire SECTION. Reste à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	IIe SECTION. ALGÉRIE. Dépenses résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	IIe SECTION. Payements effectués.	IIe SECTION. Reste à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	TOTAL. Dépenses résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	TOTAL. Payements effectués.	TOTAL. Reste à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	OBSERVATIONS.
Administration centrale. (Personnel.)	1,390,088f 44c	1,390,088f 44c	"	66,000f 00c	66,000f 00c	"	1,456,088f 44c	1,456,088f 44c	"	
(Matériel)	238,740 34	238,691 79	48f 55c	6,000 00	6,000 00	"	244,740 34	244,691 79	48f 55c	
Frais généraux d'impressions	194,863 69	194,863 69	"	10,000 00	10,000 00	"	204,863 69	204,863 69	"	
États-majors	14,854,637 56	14,854,637 56	"	1,198,504 33	1,198,504 33	"	16,053,141 89	16,053,141 89	"	
Gendarmerie	18,451,223 72	18,451,223 72	"	511,641 92	511,641 92	"	18,962,865 64	18,962,865 64	"	
Subvention à la ville de Paris. (Garde municipale.)	1,655,121 94	1,655,121 94	"	"	"	"	1,655,121 94	1,655,121 94	"	
Recrutement	455,295 17	455,148 91	146 26	"	"	"	455,295 17	455,148 91	146 26	
Justice militaire	279,925 21	279,750 21	175 00	49,060 56	49,060 56	"	328,985 77	328,810 77	175 00	
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnements payables comme la solde	105,113,564 01	105,113,564 01	"	16,415,175 69	16,415,175 69	"	121,528,739 70	121,528,739 70	"	
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	22,857,352 53	22,752,542 44	104,810 09	17,282,925 85	16,905,799 44	377,126f 41c	40,140,278 38	39,658,341 88	481,936 50	
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux	12,583,423 78	12,583,352 93	70 85	6,489,136 86	6,488,400 77	736 09	19,072,560 64	19,071,753 70	806 94	
Solde et entretien des troupes. — Service de marche	4,322,272 26	4,322,211 40	60 86	718,318 70	718,318 70	"	5,040,590 96	5,040,530 10	60 86	
Habillement et campement	17,162,540 65	17,162,540 65	"	3,686,007 74	3,684,649 17	1,358 57	20,848,548 39	20,847,189 82	1,358 57	
Lits militaires	7,363,542 56	7,359,864 59	3,677 97	813,191 04	813,191 04	"	8,176,733 60	8,173,055 63	3,677 97	
Transports généraux	1,849,508 99	1,843,390 80	6,118 19	1,881,751 77	1,836,263 48	45,488 29	3,731,260 76	3,679,654 28	51,606 48	
Remonte générale	9,462,124 64	9,462,124 64	"	1,519,691 35	1,518,837 70	853 65	10,981,815 99	10,980,962 34	853 65	
Harnachement	914,239 29	914,239 29	"	342,678 98	342,662 98	16 00	1,256,918 27	1,256,902 27	16 00	
Fourrages	36,535,025 79	36,534,026 78	999 01	6,405,626 20	6,246,279 00	159,347 20	42,940,651 99	42,780,305 78	160,346 21	
Solde de non-activité	272,660 00	272,660 00	"	"	"	"	272,660 00	272,660 00	"	
Dépenses temporaires	2,004,223 65	2,004,223 65	"	"	"	"	2,004 223 65	2,004,223 65	"	
Subvention aux fonds de retraite des employés	478,378 81	478,378 81	"	"	"	"	478,378 81	478,378 81	"	
Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	396,909 13	396,903 38	5 75	3,960 57	3,960 57	"	400,869 70	400,863 95	5 75	
Matériel de l'artillerie	16,012,449 97	15,965,812 04	46,637 93	442,999 50	442,999 50	"	16,455,449 47	16,408,811 54	46,637 93	
Poudres et salpêtres. (Personnel.)	462,476 20	462,476 20	"	"	"	"	462,476 20	462,476 20	"	
(Matériel.)	4,323,553 73	4,315,290 02	8,263 71	"	"	"	4,323,553 73	4,315,290 02	8,263 71	
Matériel du génie	28,304,109 08	28,045,611 34	258,497 74	5,295,122 02	5,295,122 02	"	33,599,231 10	33,340,733 36	258,497 74	
Écoles militaires	2,199,165 64	2,194,171 25	4,994 39	"	"	"	2,199,165 64	2,194,171 25	4,994 39	
Invalides de la guerre	2,712,157 81	2,712,157 81	"	"	"	"	2,712,157 81	2,712,157 81	"	
Gouvernement de l'Algérie	"	"	"	389,846 10	389,846 10	"	389,846 10	389,846 10	"	
Services militaires irréguliers en Algérie	"	"	"	5,762,272 71	5,762,272 71	"	5,762,272 71	5,762,272 71	"	
Services civils en Algérie	"	"	"	1,534,297 92	1,533,729 75	568 17	1,534,297 92	1,533,729 75	568 17	
Travaux publics extraordinaires en Algérie	"	"	"	1,742,883 78	1,742,883 78	"	1,742,883 78	1,742,883 78		
Dépenses accidentelles et secrètes	"	"	"	449,331 72	449,331 72	"	449,331 72	449,331 72	"	
Dépenses des exercices périmés	4,485 71	4,485 71	"	10,350 57	10,350 57	"	14,836 28	14,836 28	"	
	312,854,060 30	312,419,554 00	434,506 30	73,026,775 88	72,441,281 50	585,494 38	385,880,836 18	384,860,835 50	1,020,000 68	
DÉPENSES ÉTRANGÈRES À L'EXERCICE 1841.										
Dépenses des exercices clos	145,485 18	145,485 18	"	77,600 36	77,600 36	"	223,085 54	223,085 54	"	
Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1841	282,804 85	282,804 85	"	170,343 68	170,343 68	"	453,148 53	453,148 53	"	
	313,282,350 33	312,847,844 03	434,506 30	73,274,719 92	72,689,225 54	585,494 38	386,557,070 25	385,537,069 57	1,020,000 68	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Marine.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. Payements.	Opérations de l'année 1842. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)	722,435f 46c	715,925f 16	6,480f 00	"	722,405f 16	30f 30
Administration centrale. (Matériel.)	298,670 86	173,030 41	107,783 70	1,514 11	279,300 00	19,370 86
Officiers militaires et civils	7,531,821 08	6,491,129 75	1,045,602 19	17,421 12	7,519,310 82	12,510 56
Maistrance, gardiennage et surveillance	1,388,425 18	1,176,884 24	211,585 75	44 81	1,388,425 18	"
Solde et entretien des équipages et des troupes	31,349,947 70	24,891,728 69	6,687,086 25	1,062,587 65	30,516,227 29	833,720 41
Hôpitaux	1,854,052 30	1,353,200 59	572,240 41	97,110 39	1,828,330 61	25,721 69
Vivres	14,079,213 80	10,277,680 28	4,706,951 86	964,966 28	14,019,665 86	59,547 94
Travaux du matériel naval. (Ports.)	41,612,470 14	26,235,931 68	15,850,014 78	520,621 57	41,565,324 89	47,145 25
——— (Établissements hors des ports.)	2,228,543 94	1,446,669 59	781,874 35	"	2,228,543 94	"
Travaux de l'artillerie. (Ports.)	3,367,198 87	1,462,901 53	2,098,039 50	206,997 15	3,353,943 88	13,254 99
——— (Établissements hors des ports.)	647,859 55	228,455 17	956,264 77	536,860 39	647,859 55	"
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	6,520,261 43	5,372,524 42	1,133,391 02	2,985 35	6,502,930 09	17,331 34
École navale de l'Orion	71,766 68	68,487 97	4,331 63	1,052 92	71,766 68	"
Affrétements et transports par mer	323,803 19	272,648 35	51,462 19	417 82	323,692 72	110 47
Chiourmes	268,292 22	213,335 76	54,824 66	"	268,160 42	131 80
Frais généraux d'impressions et achats de livres	186,156 58	126,464 27	54,045 98	1,991 02	178,519 23	7,637 35
Matériel des services d'administration des ports et objets divers	500,818 46	293,778 08	180,490 56	100 00	474,168 64	26,649 82
Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	407,910 51	376,938 98	31,664 41	1,972 49	406,630 90	1,279 61
——— (Matériel.)	402,119 11	333,564 79	64,918 89	420 13	398,063 55	4,055 56
Dépenses temporaires	55,253 75	46,718 48	8,334 18	"	55,052 66	201 09
A REPORTER	113,817,021 11	81,557,998 19	34,607,387 08	3,417,063 20	112,748,322 07	1,068,699 04

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1842.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. Payements.	Opérations de l'année 1842. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Administration centrale. (Personnel.)	730,600f 00c	"	725,417f 13	"	725,417f 13c	5,182f 87
——— (Matériel.)	208,800 00	"	168,832 26	343f 37c	168,488 89	40,311 11
Officiers militaires et civils	8,101,800 00	96,286 04	6,511,664 09	704 67	6,607,245 46	1,494,554 54
Maistrance, gardiennage et surveillance	1,690,600 00	"	1,437,779 36	27 31	1,437,752 05	252,847 95
Solde et habillement des équipages et des troupes	30,321,642 00	1,667,800 12	21,403,756 41	19,176 39	23,052,380 14	7,269,261 86
Hôpitaux	1,841,600 00	20,000 00	1,233,610 39	58,829 02	1,194,781 37	646,818 63
Vivres	16,393,200 00	301,323 00	8,642,302 67	43,879 50	8,899,746 17	7,493,453 83
Travaux du matériel naval. (Ports.)	43,988,400 00	20,000 00	28,131,095 89	52,281 14	28,098,814 75	15,889,585 25
——— (Établissements hors des ports.)	2,500,000 00	"	2,035,363 31	"	2,035,363 31	464,636 69
Travaux de l'artillerie. (Ports.)	2,385,000 00	"	1,397,906 64	46,394 04	1,351,512 60	1,033,487 40
——— (Établissements hors des ports.)	650,000 00	"	544,848 45	"	544,848 45	105,151 55
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	5,374,000 00	"	3,604,212 28	215 79	3,603,996 49	1,770,003 51
École navale de l'Orion	76,000 00	"	70,182 20	"	70,182 20	5,817 80
Affrétements et transports par mer	418,000 00	"	188,387 43	"	188,387 43	229,612 57
Chiourmes	319,700 00	"	281,963 30	"	281,963 30	37,736 70
Frais généraux d'impressions	186,000 00	"	162,338 80	"	162,338 80	23,661 20
Matériel du service d'administration des ports et objets divers	442,500 00	"	324,305 91	3,831 02	320,474 89	122,025 11
Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	435,000 00	"	362,123 42	"	362,123 42	72,876 58
——— (Matériel.)	480,600 00	"	329,202 35	22 30	329,180 05	151,419 95
Dépenses temporaires	100,000 00	"	103,411 73	42,950 00	60,461 73	39,538 27
A REPORTER	116,643,442 00	2,105,409 16	77,658,704 02	268,654 55	79,495,458 63	37,147,983 37

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Ministère de la Marine.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministre.)

Suite de l'EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. Paiements.	Opérations de l'année 1842. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
REPORT	113,817,021 11	81,557,998 19	34,607,387 08	3,417,063 20	112,748,322 07	1,068,699 04
Colonies. (Services militaires)	8,623,414 60	7,144,493 44	1,534,390 24	65,648 99	8,613,234 69	10,179 91
——— (Services accessoires)	2,140,998 42	1,499,167 24	839,097 64	198,333 60	2,139,931 28	1,067 14
Secours à la colonie de la Martinique pour couvrir le déficit de son budget	600,000 00	554,500 00	45,500 00	"	600,000 00	"
Dépenses des exercices périmés	8,276 34	8,276 34	"	"	8,276 34	"
Payements faits par le trésor sur les traites de la marine restant à régulariser au 31 décembre 1841	"	2,317,138 59	"	2,317,138 59	"	"
	125,189,710 47	93,081,573 80	37,026,374 96	5,998,184 38	124,109,764 38	1,079,946 09
Dépenses des exercices clos	805,777 77	805,777 77	"	"	805,777 77	"
	125,995,488 24	93,887,351 57	37,026,374 96	5,998,184 38	124,915,542 15	1,079,946 09
			31,028,190 58			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1842.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. Payements.	Opérations de l'année 1842. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1843.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Report	116,643,442f 00c	2,105,409f 16c	77,658,704f 02c	268,654f 55c	79,495,458f 63c	37,147,983f 37c
Colonies. — Services militaires	9,165,032 00	3,500,266 67	3,781,732 64	55 84	7,281,943 47	1,883,088 53
Administration générale des colonies. (Martinique, Guyane française, Guadeloupe et Bourbon.)	4,366,770 00	201,083 34	1,084,744 84	0 12	1,285,828 06	3,080.941 94
Administration intérieure des colonies. (Martinique, Guyane française, Guadeloupe et Bourbon.)	3,869,970 00	50,000 00	259,215 50	"	309,215 50	3,560,754 50
Subvention à divers établissements coloniaux	1,350,884 83	150,000 00	610,090 14	"	760,090 14	590,794 69
Payements faits par le trésor sur les traites de la marine à régulariser au 31 décembre 1841	"	1,471,177 90	"	1,471,177 90	"	"
	135,396,098 83	7,477,937 07	83,394,487 14	1,739,888 41	89,132,535 80	46,263,563 03
Dépenses des exercices clos	1,881,809 26	"	1,881,809 26	"	1,881,809 26	"
	137,277,908 09	7,477,937 07	85,276,296 40	1,739,888 41	91,014,345 06	46,263,563 03
			83,536,407 99			
Payements faits par le trésor sur traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1842 — À AJOUTER					3,300,982 24	"
Payements faits par le trésor sur traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1842 — À DÉDUIRE					"	3,300,982 24
					94,315.327 30	42,962,580 79
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRE.						
Fort Boyard	354,835 51	"	279,852 21	1,426 79	278,425 42	76,410 09
Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon	700,000 00	"	467,781 00	"	467,781 00	232,219 00
Établissements à créer à Castineau	984 00	"	984 00	"	984 00	"
Digue et Arsenal de Cherbourg	2,000,000 00	"	1,765,028 49	"	1,765,028 49	234.971 51
	3,055,819 51	"	2,513,645 70	1,426 79	2,512,218 91	543,600 60
			2,512,218 91			
RÉCAPITULATION.						
Ire SECTION. — Service ordinaire	137,277,908 09	7,477,937 07	85.276,296 40	1,739,888 41	94,315,327 30	42,962,580 79
IIe SECTION. — Travaux extraordinaire	3,055,819 51	"	2,513,615 70	1,426 79	2,512,218 91	543,600 60
	140,333,727 60	7,477,937 07	87,789,942 10	1,741,315 20	96,827,546 21	43,506,181 39
			86,048,626 90			

Sute des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Finances.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. Payements.	Opérations de l'année 1842. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
COUR DES COMPTES.						
Personnel	1,084,197f 98c	1,082,428f 53c	1,769f 45c	"	1,084,197f 98c	"
Matériel et dépenses diverses	67,300 00	55,300 00	12,000 00	"	67,300 00	"
ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	5,518,782 60	5,449,804 63	68,466 33	"	5,518,270 96	511f 64
Matériel	634,387 51	433,537 09	200,766 02	"	634,303 11	84 40
Dépenses diverses	258,930 59	170,311 40	87,929 22	"	258,240 62	689 97
MONNAIES ET MÉDAILLES.						
Personnel	151,990 12	115,215 17	36,774 95	"	151,990 12	"
Matériel et dépenses diverses	88,673 96	68,186 43	20,487 53	"	88,673 96	"
Pertes sur la fabrication des monnaies résultant des tolérances en fort	17,424 89	"	17,424 89	"	17,424 89	"
CADASTRE.						
Dépenses à la charge du fonds commun	971,955 06	846,046 70	125,908 36	"	971,955 06	"
Dépenses à la charge du produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux des départements.	1,707,013 36	645,340 23	1,061,778 70	105f 57c	1,707,013 36	"
SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	3,045,416 13	2,299,536 65	750,508 74	4,629 26	3,045,416 13	"
Traitements fixes des receveurs généraux et particuliers des finances	1,175,999 99	1,071,099 99	104,900 00	"	1,175,999 99	"
Taxations aux receveurs généraux sur les contributions directes et sur autres taxes perçues en vertu de rôles.	1,182,237 72	878,158 32	304,079 40	"	1,182,237 72	"
Taxations aux receveurs généraux sur produits indirects	934,251 77	762,515 42	171,736 35	"	934,251 77	"
Remises aux receveurs généraux sur produits divers et de coupes de bois	172,164 40	59,105 62	113,058 78	"	172,164 40	"
Bonifications aux mêmes sur les anticipations de recouvrements des contributions directes	1,615,576 93	1,126,236 39	489,340 54	"	1,615,576 93	"
Traitements et frais de service des payeurs	979,982 82	897,033 46	82,416 03	"	979,449 49	533 33
SERVICES EXTRAORDINAIRES.						
Dépenses des exercices périmés	168,325 99	167,009 16	1,316 83	"	168,325 99	"
Dépenses de la Cour des Pairs	16,000 00	10,000 00	6,000 00	"	16,000 00	"
	19,790,611 82	16,136,865 19	3,656,662 12	4,734 83	19,788,792 48	1,819 34
Dépenses des exercices clos	914,895 09	914,895 09	"	"	914,895 09	"
	20,705,506 91	17,051,760 28	3,656,662 12	4,734 83	20,703,687 57	1,819 34
			3,651,927 29		"	

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1842.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. Payements.	Opérations de l'année 1842. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1843.
COUR DES COMPTES.						
Personnel	1,086,600f 00c	"	1,009,796f 90	"	1,009,796f 90c	76,803f 10c
Matériel et dépenses diverses	64,900 00	"	64,900 00	"	64,900 00	"
ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	5,524,000 00	"	5,439,678 30	"	5,439,678 30	84,321 70
Matériel	634,400 00	"	379,223 95	"	379,223 95	255,176 05
Dépenses diverses	279,000 00	"	217,935 68	16,722f 56c	201,213 18	77,786 82
MONNAIES ET MÉDAILLES.						
Personnel	152,000 00	"	116,173 49	"	116,173 49	35,826 51
Matériel et dépenses diverses	89,196 00	"	68,110 38	"	68,110 38	21,085 62
CADASTRE.						
Dépenses à la charge du fonds commun	1,058,600 49	"	783,147 48	"	783,147 48	275,453 01
Dépenses à la charge du produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux des départements	1,799,349 51	"	584,155 14	"	584,155 14	1,215,194 37
SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	3,100,000 00	"	2,348,684 40	47,553 97	2,301,130 43	798,869 57
Traitements fixes des receveurs généraux et particuliers des finances	1,203,000 00	"	1,070,500 00	"	1,070,500 00	132,500 00
Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	1,580,000 00	"	1,052,926 66	"	1,052,926 66	527,073 34
Taxations pour la centralisation du produit de l'impôt direct	1,150,000 00	"	942,213 55	"	942,213 55	207,786 45
Idem des impôts indirects	998,000 00	"	811,539 68	"	811,539 68	186,460 32
Remises sur les produits des coupes de bois et les produits divers	150,000 00	"	54,389 00	"	54,389 00	95,611 00
Traitements et frais de service des payeurs	980,000 00	"	950,725 81	"	950,725 81	29,274 19
SERVICES EXTRAORDINAIRES.						
Dépenses des exercices périmés	88,529 24	"	41,728 30	"	41,728 30	46,800 94
Frais de translation de la Cour des comptes au palais du quai d'Orsay	13,500 00	"	13,500 00	1,909 50	11,590 50	1,909 50
Liquidation des dettes de l'ancienne liste civile	"	"	12,239 00	12,239 00	"	"
	19,951,075 24	"	15,961,567 72	78,424 97	15,883,142 75	4,067,932 49
Dépenses des exercices clos	1,271,389 26	"	1,271,389 26	"	1,271,389 26	"
	21,222,464 50	"	17,232,956 98	78,424 97	17,154,532 01	4,067,932 49
			17,154,532 01			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Frais de Régie, de Perception et d'Exploitation des impôts et revenus.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. Payements.	Opérations de l'année 1842. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements — Personnel	1,990,508f 17	1,774,148f 07	215,779f 95	"	1,989,928f 02	580f 15c
Service administratif et de perception dans les départements — Matériel et dépenses diverses	1,817,190 25	1,374,688 27	442,456 07	"	1,817,144 34	45 91
Service administratif et de perception dans les départements — Frais de perception	11,209,242 03	8,884,843 90	2,323,503 63	"	11,208,347 53	894 50
Frais de recensement de la matière imposable des contributions directes	481,101 48	210,328 70	260,878 43	"	471,207 13	9,894 35
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.						
Enregistrement et domaines — Personnel	8,981,485 96	8,978,135 97	3,349 99	"	8,981,485 96	"
Enregistrement et domaines — Matériel	269,126 22	227,461 90	41,664 32	"	269,126 22	"
Enregistrement et domaines — Dépenses diverses	747,349 78	659,112 02	74,521 60	"	733,633 62	13,716 16
Timbre — Personnel	383,084 33	382,897 52	107 93	"	383,005 45	78 88
Timbre — Matériel	482,663 26	461,044 83	21,618 43	"	482,663 26	"
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements — Personnel	3,150,055 62	2,830,655 07	319,121 60	125f 01c	3,149,651 66	403 96
Service administratif et de surveillance dans les départements — Matériel	1,571,192 01	757,828 84	790,740 44	"	1,548,569 28	22,622 73
Service administratif et de surveillance dans les départements — Dépenses diverses	825,898 58	482,097 82	333,612 78	"	815,710 60	10,187 98
DOUANES.						
Service administratif et de perception dans les départements — Personnel	22,905,900 21	20,662,648 40	2,242,950 42	"	22,905,598 82	301 39
Service administratif et de perception dans les départements — Matériel	504,439 56	186,971 73	313,541 06	"	500,512 79	3,926 77
Service administratif et de perception dans les départements — Dépenses diverses	933,995 50	756,838 42	176,570 23	"	933,408 65	586 85
Renfort du service des douanes sur la frontière des Pyrénées	110,577 60	104,311 38	6,266 22	"	110,577 60	"
Frais résultant, pour le service des douanes, de l'ouverture d'une section de chemin de fer de Strasbourg à Bâle	7,362 38	7,362 38	"	"	7,362 38	"
Contingent de l'État dans les frais de construction d'un bâtiment pour la douane de Paris	200,000 00	200,000 00	"	"	200,000 00	"
Réparations extraordinaires aux bâtiments de la douane de Bordeaux	71,841 53	24,000 00	47,841 53	"	71,841 53	"
Remplacement des poids de 25 kilogrammes	31,690 15	12,828 72	7,244 41	"	20,073 13	11,617 02
Reconstruction de bâtiments de douanes nécessitée par le débordement du Rhône	1,215 80	"	1,215 80	"	1,215 80	"
CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET POUDRES A FEU.						
Contributions indirectes — Personnel	18,711,959 55	17,202,135 34	1,509,824 21	"	18,711,959 55	"
Contributions indirectes — Matériel	631,986 81	247,475 63	384,511 18	"	631,986 81	"
Contributions indirectes — Dépenses diverses	1,889,983 12	1,752,470 02	137,513 10	"	1,889,983 12	"
Traitements des employés du service de la banlieue de Paris pour les fortifications	45,920 64	41,599 62	4,321 02	"	45,920 64	"
Service des sels dans le pays de Gex	8,124 34	8,124 34	"	"	8,124 34	"
Poudres à feu — Personnel	58,128 25	56,790 73	1,337 52	"	58,128 25	"
Poudres à feu — Matériel et dépenses diverses	2,526,363 94	221,799 80	2,304,461 84	"	2,526,261 64	102 30
A reporter	80,548,387 07	68,508,599 42	11,964,953 71	125 01	80,473,428 12	74,958 95

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1842.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. Payements.	Opérations de l'année 1842. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1843.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements — Personnel	2,014,800f 00	"	1,775,249f 87c	"	1,775,249f 87c	239,550 13
Service administratif et de perception dans les départements — Matériel et dépenses diverses	1,832,027 83	"	1,387,860 60	"	1,387,860 60	444,167 23
Service administratif et de perception dans les départements — Frais de perception	11,329,945 22	"	9,015,075 21	"	9,015,075 21	2,314,870 01
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.						
Enregistrement et domaines — Personnel	9,172,175 00	"	9,172,174 97	"	9,172,174 97	03
Enregistrement et domaines — Matériel	348,500 00	"	163,063 21	"	163,063 21	185,436 79
Enregistrement et domaines — Dépenses diverses	771,300 00	"	678,732 20	"	678,732 20	92,567 80
Timbre — Personnel	386,150 00	"	380,932 22	"	380,932 22	5,217 78
Timbre — Matériel	521,200 00	"	390,411 31	"	390,411 31	130,788 69
Frais de concours pour la fabrication d'un papier de sûreté	60,000 00	"	60,000 00	"	60,000 00	"
Frais de timbrage des connaissements et lettres de voiture	10,125 00	"	7,213 74	"	7,213 74	2,911 26
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements — Personnel	3,170,700 00	"	2,857,077 89	"	2,857,077 89	313,622 11
Service administratif et de surveillance dans les départements — Matériel	1,620,000 00	"	926,617 57	"	926,617 57	693,382 43
Service administratif et de surveillance dans les départements — Dépenses diverses	816,900 00	"	459,350 12	"	459,350 12	357,549 88
Dépenses d'entretien et d'amélioration dans les forêts	12,128 98	"	"	"	"	12,128 98
DOUANES.						
Service administratif et de perception dans les départements — Personnel	22,768,000 00	"	22,399,917 68	"	22,399,917 68	368,082 32
Service administratif et de perception dans les départements — Matériel	505,300 00	"	231,349 06	160f 55c	231,188 51	274,111 49
Service administratif et de perception dans les départements — Dépenses diverses	1,248,000 00	"	1,051,961 08	"	1,051,961 08	196,038 92
Reconstruction de bâtiments de douanes nécessitée par le débordement du Rhône	89,026 04	"	21,978 01	"	21,978 01	67,048 03
Frais de surveillance et de perception au chemin de fer de Strasbourg à Bâle	40,500 00	"	38,260 13	"	38,260 13	2,239 87
Frais de nouveaux services des douanes	72,000 00	"	67,592 08	"	67,592 08	4,407 92
CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET POUDRES À FEU.						
Contributions indirectes — Personnel	18,816,900 00	"	17,315,078 05	"	17,315,078 05	1,501,821 95
Contributions indirectes — Matériel	632,100 00	"	336,002 15	"	336,002 15	296,097 85
Contributions indirectes — Dépenses diverses	1,911,500 00	"	1,788,054 42	"	1,788,054 42	123,445 58
Service des sels dans le pays de Gex	35,100 00	"	35,095 02	"	35,095 02	4 98
Remplacement des poids de 25 kilogrammes	45,500 00	"	"	"	"	45,500 00
Traitements des employés du service de la banlieue de Paris pour les fortifications	67,150 00	"	61,239 43	"	61,239 43	5,910 57
Frais de surveillance et de perception concernant les droits sur le sucre indigène	234,264 00	"	167,263 78	"	167,263 78	67,000 22
Poudres à feu — Personnel	63,000 00	"	56,756 76	"	56,756 76	6,243 24
Poudres à feu — Matériel	2,869,666 00	"	191,217 53	"	191,217 53	2,678,448 47
A REPORTER	81,463,958 07	"	71,035,524 09	160 55	71,035,363 54	10,428,594 53

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Frais de Régie de perception et d'exploitation des Impôts et Revenus.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

Suite de l'EXERCICE 1841.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. Payements.	Opérations de l'année 1842. Annulations des payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
REPORT		80,548,387f 07	68,508,599f 42	11,964,953f 71	125f 01	80,473,428f 12	74,958f 95
TABACS.							
Exploitation	Personnel	968,452 33	968,452 33	"	"	968,452 33	"
	Matériel	26,348,873 00	24,074,455 82	2,274,348 63	"	26,348,804 45	68 55
	Dépenses diverses	258,857 38	244,608 41	14,346 42	97 45	258,857 38	"
Renouvellement de l'approvisionnement des tabacs de réserve		796,234 45	"	796,234 45	"	796,234 45	"
Frais de construction de nouveaux magasins		399,731 16	399,731 16	"	"	399,731 16	"
POSTES.							
Administration et perception	Personnel	8,914,747 02	8,657,374 33	256,780 70	"	8,914,155 03	591 99
	Matériel	704,546 62	496,935 50	206,757 06	"	703,692 56	854 06
	Dépenses diverses	1,357,162 69	1,014,333 27	338,811 84	"	1,353,145 11	4,017 58
Transport des dépêches	Personnel	2,160,622 34	1,699,210 69	461,061 65	"	2,160,272 34	350 00
	Matériel	8,700,146 91	7,808,722 95	930,816 93	51,899 32	8,687,640 56	12,506 35
	Dépenses diverses	3,856,949 95	2,916,794 69	936,178 05	474 24	3,852,498 50	4,451 45
Complément de frais de premier établissement de deux paquebots pour établir une correspondance entre la France et le Levant		207,030 46	"	207,030 46	"	207,030 46	"
Frais de confection de poids décimaux à l'usage des bureaux de poste		7,700 00	"	6,737 50	"	6,737 50	962 50
Frais de construction de six paquebots à vapeur pour établir une correspondance entre Marseille et Alexandrie		261,169 14	200 00	260,969 14	"	261,169 14	"
Frais de construction de trois paquebots pour établir une correspondance entre Marseille et la Corse		42,500 00	"	42,500 00	"	42,500 00	"
SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.							
Salines et mines de sel de l'Est		100,594 53	86,436 59	14,157 94	"	100,594 53	"
Service administratif et d'exploitation des salines et mines de sel de l'Est et établissements accessoires	Personnel	22,290 81	21,465 81	825 00	"	22,290 81	"
	Matériel	383,285 79	382,644 13	641 66	"	383,285 79	"
	Dépenses diverses	109,587 84	101,171 07	2,899 96	"	104,071 03	5,516 81
Charges résultant de la résiliation du bail des salines de l'Est		3,308,832 88	"	3,308,832 88	"	3,308,832 88	"
Frais de surveillance des fabriques de sel	Douanes	2,683 20	2,683 20	"	"	2,683 20	"
	Contributions indir.	1,899 95	"	1,899 95	"	1,899 95	"
		139,462,285 52	117,383,819 37	22,026,783 93	52,596 02	139,358,007 28	104,278 24
				21,974,187 91			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1842.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. Payements.	Opérations de l'année 1842. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1843.
REPORT		81,463,958f 07c	"	71,035,524f 09	160f 55	71,035,363f 54	10,428,594f 53
TABACS.							
Exploitation	Personnel	980,000 00	"	979,703 67	"	979,703 67	296 33
	Matériel	28,559,000 00	"	25,531,865 09	"	25,531,865 09	3,027,134 91
	Dépenses diverses	305,439 00	"	279,699 40	503 45	279,195 95	26,243 05
Acquisition de bâtiments pour l'exploitation des tabacs		99,600 00	"	"	"	"	99,600 00
POSTES.							
Administration et perception dans les départements	Personnel	9,020760 00	"	8,778,880 97	"	8,778,880 97	241,879 03
	Matériel	739,500 00	"	492,369 23	"	492,369 23	247,130 77
	Dépenses diverses	1,502,400 00	"	1,084,958 84	"	1,084,958 84	417,441 16
Transport des dépêches	Personnel	2,264,353 00	"	1,764,420 03	"	1,764,420 03	499,932 97
	Matériel	9,336,219 76	"	8,483,633 98	15,073 10	8,468,560 88	867,658 88
	Dépenses diverses	4,169,073 00	"	3,140,093 72	36 62	3,140,057 10	1,029,015 90
Frais de construction de six paquebots à vapeur destinés à établir une correspondance entre Marseille et Alexandrie		4,441,530 86	"	2,009,588 36	"	2,009,588 36	2,431,942 50
Frais de construction de trois paquebots à vapeur destinés à établir une correspondance entre Marseille et la Corse		1,208,260 00	"	577,418 99	"	577,418 99	630,841 01
Complément des frais de premier établissement de deux paquebots à vapeur pour le Levant		600,000 00	"	310 00	"	310 00	599,690 00
SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.							
Service administratif et d'exploitation des salines et mines de sel de l'Est et établissements accessoires	Personnel	138,000 00	"	85,000 79	"	85,000 79	52,999 21
	Matériel	2,965,800 00	"	2,285,531 73	"	2,285,531 73	680,268 27
	Dépenses diverses	819,000 00	"	563,175 87	"	563,175 87	255,824 13
Frais de surveillance des fabriques de sel. — Douanes.		25,480 00	"	16,199 64	"	16,199 64	9,280 36
		148,638,373 69	"	127,108,374 40	15,773 72	127,092,600 68	21,545,773 01
				127,092,600 68			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.

EXERCICE 1841.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. Payements.	Opérations de l'année 1842. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
RESTITUT. ET NON-VAL. SUR CONTRIBUT. DIR.						
Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	2,106,516f 46	140,255f 79	1,966,260f 67	"	2,106,516f 46	"
Décharges, réductions et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	441,733 83	115,020 31	326,494 23	"	441,514 54	219f 29c
Décharges, réductcn et non-val. sur la contrib. des patent.	1,367,373 09	487,428 05	879,470 22	"	1,366,898 27	474 82
Attributions aux communes sur patentes	2,883,790 60	"	2,883,790 60	"	2,883,790 60	"
Non-val. extraord. sur patent. pr cessation de commerce.	570,309 90	443,239 32	126,934 15	"	570,173 47	136 43
Décharges et réduct. imput. sur le produit des réimpos.	989,185 24	989,138 46	1 50	"	989,139 96	45 28
Restitutions sur centimes communaux ordinaires	9,546,464 89	7,595,237 16	1,951,227 73	"	9,546,464 89	"
——— extraordinaires	12,528,872 37	10,033,976 03	2,490,887 79	"	12,524,863 82	4,008 55
——— imposés pour dépenses de l'instruction primaire	3,839,952 73	2,997,911 99	842,040 74	"	3,839,952 73	"
Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses des chemins vicinaux	7,256,417 16	5,698,480 95	1,557,936 21	"	7,256,417 16	"
Idem pour frais de rôles spéciaux des imposit. commun.	24,494 78	19,962 10	4,241 83	"	24,203 93	290 85
Idem pour frais de perception des imposit. communales.	989,638 48	502,057 91	487,580 57	"	989,638 48	"
	42,544,749 53	29,022,708 07	13,516,866 24	"	42,539,574 31	5,175 22
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.						
Restitut. sur la taxe additionn. des bois des communes.	134,410 78	111,771 71	22,602 03	"	134,373 74	37 04
Non-valeurs sur les redevances des mines	4,568 02	"	4,476 63	"	4,476 63	91 39
Idem sur les produits universitres et sur le droit annuel.	8,919 00	666 64	8,194 76	"	8,861 40	57 60
Idem sur le droit de vérification des poids et mesures.	7,044 22	45 81	6,962 99	"	7,008 80	35 42
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (*a*).						
Enregistrement et domaines	1,381,956 68	1,381,956 68	"	"	1,381,956 68	"
Forêts	55,247 03	43,487 03	11,760 00	"	55,247 03	"
Douanes	176,236 50	176,236 50	"	"	176,236 50	"
Contributions indirectes	107,734 74	55,964 79	51,769 95	"	107,734 74	"
Postes	28,446 00	23,675 22	4,770 78	"	28,446 00	"
Produits divers	255,693 93	171,307 63	84,425 48	39 18	255,693 93	"
Prélèvement sur la taxe de plombage et d'estampillage.	1,075,035 16	1,075,035 16	"	"	1,075,035 16	"
RESTIT. DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCAT. (*b*).						
Enregistrement	1,529,004 39	1,529,004 39	"	"	1,529,004 39	"
Forêts	201,520 00	"	200,460 00	"	200,460 00	1,060 00
Douanes	1,111,359 74	1,111,359 74	"	"	1,111,359 74	"
Contributions indirectes	1,256,365 61	1,256,365 61	"	"	1,256,365 61	"
Postes	12,530 20	7,764 40	4,765 80	"	12,530 20	"
Primes à l'exportation des marchandises (*b*)	15,005,296 26	10,933,208 48	4,063,035 74	1,147 73	14,995,096 49	10,199 77
Escompte sur le droit de consommation des sels et sur les droits de douanes (*b*)	2,513,661 98	2,494,452 31	19,228 83	19 16	2,513,661 98	"
Escompte sur le droit de fabrication du sucre	14,735 11	14,489 57	245 54	"	14,735 11	"
	67,424,514 88	49,409,499 74	17,999,564 77	1,206 07	67,407,858 44	16,656 44
			17,998,358 70			

(*a*) Voir les développements, pages 130 et 132.
(*b*) Voir les développements, page 134.

EXERCICE 1842.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1842.	Opérations de l'année 1842. Payements.	Opérations de l'année 1842. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer au 1er janvier 1843.
RESTITUT. ET NON-VAL. SUR CONTRIBUT. DIR.						
Restitutions sur centimes ordinaires des communes	9,565,575f 51c	"	7,687,456f 80	"	7,687,456f 80	1,878,118f 71
——— extraordinaires *idem*	13,360,968 55	"	10,780,824 95	"	10,780,824 95	2,580,143 60
Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses des chemins vicinaux	7,620,828 43	"	6,002,115 55	"	6,002,115 55	1,618,712 88
Restitutions sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire	3,930,166 86	"	3,102,762 38	"	3,102,762 38	827,404 48
Idem pour frais de rôles spéciaux des imposit. commun.	19,778 47	"	15,368 13	"	15,368 13	4,410 34
Idem pour frais de percept. des imposit. communales.	1,031,288 99	"	530,135 33	"	530,135 33	501,153 66
Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	2,295,607 78	"	159,630 32	"	159,630 32	2,135,977 46
Décharges, réductions et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	697,530 33	"	134,820 95	"	134,820 95	562,709 38
Décharges, réduct. et non-val. sur la contrib. des patent.	4,564,720 94	"	640,125 80	"	640,125 80	3,924,595 14
Attributions aux communes sur patentes						
Non-val. extraord. sur patent. pr cessation de commerce.	550,000 00	"	110,847 89	"	110,847 89	439,152 11
Décharges et réduct. imput. sur le produit des réimpos.	1,013,792 96	716,246 48	296,796 81	"	1,013,043 29	749 67
	44,650,258 82	716,246 48	29,460,884 91	"	30,177,131 39	14,473,127 43
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.						
Non-valeurs sur les redevances des mines	6,000 00	"	162 28	"	162 28	5,837 72
Idem sur les produits universitair. et sur le droit annuel.	25,000 00	"	3,061 81	"	3,061 81	21,938 19
Idem sur le droit de vérification des poids et mesures.	10,000 00	"	388 96	"	388 96	9,611 04
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (*a*).						
Enregistrement et domaines	1,353,551 40	"	1,353,551 40	"	1,353,551 40	"
Forêts	174,730 26	"	154,981 31	"	154,981 31	19,748 95
Douanes	100,180 74	"	100,180 74	"	100,180 74	"
Contributions indirectes	149,338 50	"	142,012 86	"	142,012 86	7,325 64
Postes	29,157 09	"	28,405 81	"	28,405 81	751 28
Produits divers	340,042 01	"	251,553 65	"	251,553 65	88,488 36
Prélèvemt sur la taxe de plombage et d'estampillage	1,145,000 00	"	1,123,963 73	"	1,123,963 73	21,036 27
RESTIT. DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCAT. (*b*).						
Enregistrement	1,571,034 05	"	1,571,034 05	"	1,571,034 05	"
Forêts	192,920 58	"	"	"	"	192,920 58
Douanes	1,100,628 79	"	1,100,628 79	"	1,100,628 79	"
Contributions indirectes	1,319,797 79	"	1,319,797 79	"	1,319,797 79	"
Postes	18,518 79	"	15,071 45	"	15,071 45	3,447 34
Primes à l'exportation des marchandises (*b*)	12,000,000 00	"	9,181,665 84	"	9,181,665 84	2,818,334 16
Escompte sur divers droits (*b*)	2,851,600 00	"	2,830,980 38	"	2,830,980 38	20,619 62
	67,037,758 82	716,246 48	48,638,325 76	"	49,354,572 24	17,683,186 58
			48,638,325 76			

(*a*) Voir les développements, pages 131 et 133.
(*b*) Voir les développements, page 135.

Suite des DEPENSES PUBLIQUES.

Développement des Annulations de payements constatées pendant l'année 1842, sur les dépenses des Ministères.

EXERCICE 1841.

MINISTÈRES.		MOTIFS DES ANNULATIONS. Fonds reversés dans les caisses du trésor public sur les ordonnances des ministres.	Remboursements d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	Changements d'imputation.	Recettes formant annulation de payements.	TOTAL.
Dette publique		20f 00c	"	116f 50c	525f 16c	661f 66c
Chambre des Députés		41,272 41	"	"	"	41,272 41
Justice	Dépenses de la justice	10,046 25	"	"	"	10,046 25
	Dépenses des cultes	1,272 66	"	2,000 00	"	3,272 66
Affaires étrangères		4,329 68	"	"	"	4,329 68
Instruction publique		4,382 02	"	1,749 84	"	6,131 86
Intérieur		10,658 18	"	73,304 16	"	83,962 34
Agriculture et commerce		15,678 60	"	"	"	15,678 60
Travaux publics.	Service ordinaire	12,338 73	"	34,347 54	"	46,686 27
	Travaux extraordinaires	3,131 75	"	133,128 66	"	136,260 41
Guerre		4,454,306 04	520,659f 47c	14,802,185 62	"	19,777,151 13
Marine		499,538 61	1,803,124 26	3,695,521 51	"	5,998,184 38
Finances	Services divers	105 57	"	"	4,629 26	4,734 83
	Frais de régie, de perception, etc	97 45	52,373 56	125 01	"	52,596 02
	Remboursements et restitutions	1,166 89	"	39 18	"	1,206 07
		5,058,344 84	2,376,157 29	18,742,518 02	5,154 42	26,182,174 57

EXERCICE 1842.

MINISTÈRES.		MOTIFS DES ANNULATIONS. Fonds reversés dans les caisses du trésor public sur les ordonnances des ministres.	Remboursements d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	Changements d'imputation.	Recettes formant annulation de payements.	TOTAL.
Dette publique		25f 00c	"	"	231,868f 15c	231,893f 15c
Justice	Dépenses de la justice	"	"	"	"	"
	Dépenses des cultes	76 00	"	"	"	76 00
Affaires étrangères		864 00	"	"	"	864 00
Instruction publique		211 66	"	"	"	211 66
Intérieur		85 55	"	"	"	85 55
Agriculture et commerce		6,042 28	"	"	"	6,042 28
Travaux publics.	Service ordinaire	6,878 56	"	31f 00c	"	6,909 56
	Travaux extraordinaires	470 58	"	"	"	470 58
Guerre	Service ordinaire	427,404 42	28,217f 58c	2,494,240 49	"	2,949,862 49
	Travaux extraordinaires	154,604 09	"	"	"	154,604 09
Marine	Service ordinaire	48,137 65	138,684 72	1,553,066 04	"	1,739,888 41
	Travaux extraordinaires	1,426 79	"	"	"	1,426 79
Finances	Services divers	18,632 00	"	12,239 00	47,553 97	78,424 97
	Frais de régie, etc	664 00	15,109 72	"	"	15,773 72
	Remboursements et restitutions	"	"	"	"	"
		665,522 58	182,012 02	4,059,576 53	279,422 12	5,186,533 25

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.

EXERCICE 1841. (Voir page 126.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		1,170,232f 05c	1,381,956f 68c
	——— d'amendes consignées		58,261 14	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		54,900 86	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		98,562 63	
Forêts	Remboursem. pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts.			55,247 03
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	143,823f 67c	176,236 50
		——— d'exportation	2,760 98	
		——— de transit	2,396 92	
		——— de réexportation d'entrepôts	173 56	
		——— de fonds consignés pour voitures de voyageurs	425 02	157,510 43
		——— de navigation	6,320 92	
		——— de consommation des sels	1,405 42	
		Produit de vente de marchandises non retirées dans les délais prescrits	203 94	
		Recettes accidentelles	"	
	Remboursements et restitutions diverses		18,726 07	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	23,255 02	107,734 74
		sur les licences	198 15	
		sur les voitures publiques	12,458 30	
		sur la navigation, bacs, etc	6,381 38	
		sur le dixième des octrois	2,098 44	
		sur les frais de casernement	1,004 99	52,401 23
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes	103 01	
		sur les divers produits	4,810 58	
		sur les tabacs	231 49	
		sur les poudres	64 49	
	Décharges accordées à des receveurs pour fonds enlevés de vive force dans leur caisse.		1,795 38	
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières	19,756 85	55,333 51
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	35,576 66	
Postes	Remboursements sur le produit de la taxe des lettres et le droit de 5 p. 0/0 pour envois d'argent		2,170 86	28,446 00
	——— du prix des places dans les malles-postes		26,275 14	
		A REPORTER		1,749,620 95

EXERCICE 1842. (Voir page 127.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		1,063,542f 79c	1,353,551f 40c
	——— d'amendes consignées		54,400 50	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		135,666 46	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		99,941 65	
Forêts	Remboursem. pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts.			154,981 31
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	57,316f 49c	100,180 74
		——— d'exportation	9,988 02	
		——— de transit	2,179 43	
		——— de réexportation d'entrepôts	560 08	
		——— de fonds consignés pour voitures de voyageurs	929 18	84,917 22
		——— de navigation	9,340 93	
		——— de consommation de sels	3,934 62	
		——— de magasinage	45 55	
		Recettes accidentelles	622 92	
	Remboursements et restitutions diverses			15,263 52
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	56,110 89	142,012 86
		sur les licences	123 30	
		sur les voitures publiques	17,752 84	
		sur la navigation et passages d'eau	8,023 23	
		sur le dixième des octrois	20,932 53	105,154 45
		sur les frais de casernement	147 71	
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes	1,035 54	
		sur divers produits	511 59	
		sur les tabacs	164 82	
		sur les poudres	352 00	
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières et exportation de boissons	19,227 93	36,858 41
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	17,630 48	
Postes	Remboursements sur le prix de la taxe et le droit de 5 p. 0/0 pour envois d'argent		5,373 59	28,405 81
	——— du prix des places dans les malles-postes		23,032 22	
		A REPORTER		1,779,132 12

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

Suite de l'EXERCICE 1841. (Voir page 126.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et chapitres.
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.		
	REPORT		1,749,620f 95c
Produits divers.	Remboursement de consignations et dépôts faits à l'ancienne caisse d'amortissement antérieurement au 1er janvier 1816	104,203f 47c	
	Remboursements à divers de sommes provenant de retenues ou de produits éventuels portés en recette au budget	1,605 34	
	Restitutions, à la caisse des dépôts et consignations, du produit de successions vacantes, ou de successions de militaires décédés, versé au trésor et compris parmi les recettes du budget	587 08	
	Restitutions de sommes appartenant à des communes, à des établissements publics et à différents corps de troupes, dont le montant avait été reçu par le Trésor	27,392 37	
	Remboursements de trop payé sur débets	11,177 33	
	Restitutions à divers de trop payé sur les contributions directes	2,639 65	255,693 93
	Restitutions de prix de coupes de bois indûment reçu par le trésor	726 00	
	Remboursements à diverses communes de fonds de cotisations municipales et particulières, portés en recette au budget	19,667 62	
	Restitutions d'indemnités de remplacements versées par des militaires	330 00	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention	23,686 00	
	Remboursements à des receveurs des finances d'avances faites sur le prix de la pension de divers élèves des écoles militaires, vétérinaires et des arts et métiers	35,677 10	
	Restitutions de sommes indûment perçues à différents titres	28,001 97	
	TOTAL des restitutions de sommes indûment reçues		2,005,314 88

Suite de l'EXERCICE 1842. (Voir page 127.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.		
	Report		1,779,132f 12c
Produits divers.	Remboursement de consignations et depôts faits à l'ancienne caisse d'amortissement antérieurement au 1er janvier 1816	75,423f 41c	
	Restitution de prix de coupes de bois indûment reçu par le trésor	1,894 61	
	Remboursements à divers de sommes provenant de retenues ou de produits éventuels portés en recette au budget	2,334 12	
	Restitutions, à la caisse des dépôts et consignations, du produit de successions vacantes ou de successions de militaires décédés, versé au trésor et compris parmi les recettes du budget	54 00	
	Restitutions de sommes appartenant à des communes, à des établissements publics et à différents corps de troupes, dont le montant avait été reçu par le trésor	4,666 16	
	Remboursements de trop payé sur débets	27,085 06	
	Restitutions à divers de trop payé sur les contributions directes	641 55	
	Remboursement au département du Haut-Rhin de fonds reçus par le trésor de la caisse des dépôts et consignations, pour le payement de créances dues en raison de fournitures faites aux troupes étrangères en 1814 et 1815	98,572 69	
	Remboursements à diverses communes de fonds de cotisations municipales et particulières, portés en recette au budget	19,184 75	
	Restitutions d'indemnités de remplacements versées par des militaires	560 00	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention	8,756 00	
	Remboursements à des receveurs des finances d'avances faites sur le prix de la pension de divers élèves des écoles militaires	3,759 46	
	Ordonnancement à la décharge de divers receveurs de l'enregistrement de droits de sceau portés en recette dans leurs comptes et non réalisés	6,113 50	
	Restitutions de sommes indûment perçues à différents titres	15,006 05	
	Décharge accordée à un percepteur du département du Lot pour fonds enlevés de vive force dans sa caisse	1,224 52	
	TOTAL des ordonnances délivrées jusqu'au 1er janvier 1843	265,275 88	
	A DÉDUIRE les ordonnances restant à payer à la même époque	13,722 23	
	RESTE pour payements effectués pendant l'année 1842	251,553 65	251,553 65
	TOTAL des restitutions de sommes indûment reçues		2,030,685 77

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

Suite de l'EXERCICE 1841. (Voir page 126.)

DÉSIGNATION des CHAPITRES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et chapitres.
	RESTITUTIONS DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉES À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Restitutions des amendes attribuées aux communes et hospices	1,187,763f 32c	1,529,004f 39c
	——— à divers	341,241 07	
Forêts	Restitutions d'amendes attribuées aux agents forestiers	.....	200,460 00
Douanes	Répartition aux ayants droit	788,466 98	1,111,359 74
	Payements sur les fonds réservés provenant de saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	19,712 68	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	303,180 08	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	25,813 13	1,256,365 61
	Remboursement de frais de poursuite	189,573 34	
	Prélèvements des droits fraudés	6,166 51	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	97,417 39	
	Part des employés saisissants et des indicateurs	582,615 88	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	354,779 36	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres	.....	12,530 20
	TOTAL des restitutions de produits d'amendes et confiscations attribués à divers		4,109,719 94
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
	Sucres raffinés	8,530,292 45	14,995,096 49
	Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine	4,196,923 62	
	Cotons filés	19,499 46	
	Tissus de coton	778,694 65	
	Savons	873,988 15	
	Acides nitrique et sulfurique	7,678 38	
	Soufres raffinés	21,916 39	
	Meubles en acajou et feuilles de placage	606 90	
	Chapeaux de paille, d'écorce et de sparterie	73,097 54	
	Plomb ouvré	37,093 58	
	Cuivre et laiton ouvrés	5,323 52	
	Peaux apprêtées	58,549 76	
	Machines à vapeur pour navires	52,800 00	
	Viandes salées	285,576 50	
	Sel ammoniac	»	
	Beurre salé	53,055 59	
	ESCOMPTE SUR LE DROIT DE CONSOMMATION DES SELS ET SUR LES DROITS DE DOUANES.		
	Escompte sur la taxe de consommation des sels	1,677,187 11	2,513,661 98
	——— sur les droits de douanes à l'importation	836,474 87	

Suite de l'EXERCICE 1842. (Voir page 127.)

DÉSIGNATION des CHAPITRES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RESTITUTIONS DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Restitutions des amendes attribuées aux communes et hospices	1,217,126f 68c	1,571,034f 05c
	——— à divers	353,907 37	
Douanes	Répartition aux ayants droit	729,846 28	1,100,628 79
	Payements sur les fonds réservés provenant de saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	18,857 06	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	351,925 45	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	33,474 49	1,319,797 79
	Remboursement de frais de poursuite	192,346 64	
	Prélèvements des droits fraudés	5,516 71	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	99,798 42	
	Part des employés saisissants et des indicateurs	613,480 51	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	375,181 02	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		15,071 45
	TOTAL des restitutions de produits d'amendes et confiscations attribués à divers		4,006,532 08
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
	Sucres raffinés	4,946,420 67	9,181,665 84
	Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine	2,521,099 19	
	Cotons filés	17,511 93	
	Tissus de coton	384,065 98	
	Savons	869,445 65	
	Acides nitrique et sulfurique	5,747 10	
	Soufres raffinés	45,579 81	
	Meubles en acajou et feuilles de placage	537 79	
	Chapeaux de paille, d'écorce et de sparterie	41,951 07	
	Plomb ouvré	46,042 74	
	Cuivre et laiton ouvrés	3,858 35	
	Peaux apprêtées	50,399 44	
	Machines à vapeur pour navires	14,720 00	
	Viandes salées	192,487 11	
	Beurre salé	41,799 01	
	ESCOMPTE SUR DIVERS DROITS.		
	Escompte sur la taxe de consommation des sels	1,963,975 11	2,830,980 38
	——— sur les droits de douanes à l'importation	846,276 19	
	——— sur le droit de fabrication du sucre indigène	20,729 08	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses constatées et Payements effectués par anticipation sur l'Exercice 1843.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1842.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.			
Frais de voyage et de courriers	6,000f 00c	6,000f 00c	"
GUERRE.			
Solde et entretien des troupes — Solde et abonnements payables comme la solde	4,601f 71c	4,601f 71c	"
Solde et entretien des troupes — Vivres et chauffage	901,766 18	901,766 18	"
Fourrages	1,020,203 58	1,020,203 58	"
Matériel du génie (Algérie)	82,000 00	82,000 00	"
	2,008,571 47	2,008,571 47	"
MARINE.			
Officiers militaires et civils	66,573f 49c	66,573f 49c	"
Solde et habillement des équipages et des troupes	264,003 67	242,757 02	21,246f 65c
Vivres	6,000 00	6,000 00	"
École navale en rade de Brest	4,000 00	4,000 00	"
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	599,190 72	598,857 39	333 33
Dépenses des services militaires aux colonies. (Matériel.)	100,000 00	100,000 00	"
Dépenses du service général des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de Bourbon	7,178 31	6,294 99	883 32
Dépenses du service local des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de Bourbon	166 67	"	166 67
Subvention à divers établissements coloniaux	100,817 19	100,517 19	300 00
	1,147,930 05	1,125,000 08	22,929 97
Payements faits par le trésor sur traites de la marine et restant à régulariser, au 31 décembre 1842, en atténuation des restes à payer que le budget de la marine pour l'exercice 1841, présente à la clôture de cet exercice	774,399 64	774,399 64	"
	1,922,329 69	1,899,399 72	22,929 97
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.			
Restitutions sur les contributions directes (décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions)	808,782 43	808,782 43	"

Développement, par classe de comptables et par départements, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1842.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de l'enregistrement, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des contributions indirectes.	DIRECTEURS DES POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TOTAL.
Ain	168,096f 27	612,742f 63	244,392f 31	143,208f 70	636,995f 51	3,495,616f 61c	5,301,052f 03c
Aisne	275,807 89	268,797 98	423,658 71	250,164 03	1,494,324 91	9,680,112 02	12,392,865 54
Allier	130,703 21	"	166,109 85	288,624 83	460,129 72	3,677,886 69	4,723,454 30
Alpes (Basses-)	99,785 10	291,422 18	106,512 69	90,877 15	245,627 95	2,403,187 50	3,237,412 57
Alpes (Hautes-)	73,629 40	149,764 44	90,902 51	76,352 60	209,745 52	3,151,567 22	3,751,961 69
Ardèche	140,373 37	"	162,292 35	107,866 11	448,383 06	3,510,994 80	4,369,909 69
Ardennes	260,472 49	988,688 69	295,362 33	241,358 26	656,917 60	9,776,848 84	12,219,648 21
Ariége	96,237 40	171,206 16	97,402 48	78,609 09	326,082 42	2,091,363 10	2,860,900 65
Aube	171,820 54	"	205,688 51	224,879 12	669,625 69	4,905,678 51	6,177,692 37
Aude	117,499 93	299,917 77	155,629 13	108,757 68	630,094 76	4,580,793 70	5,892,692 97
Aveyron	164,403 57	"	194,265 70	117,469 68	544,318 98	3,263,618 43	4,284,076 36
Bouches-du-Rhône	241,453 77	10,891,395 32	775,823 01	1,695,456 66	1,329,782 95	20,892,847 86	35,826,759 57
Calvados	278,508 39	637,822 53	396,620 74	344,512 52	1,441,988 35	8,623,198 18	11,722,650 71
Cantal	116,864 04	"	138,997 76	111,767 24	447,794 99	2,540,746 97	3,356,171 00
Charente	147,550 69	"	194,879 91	122,182 22	700,125 48	4,130,088 71	5,294,827 01
Charente-Inférieure	201,993 19	1,001,536 43	291,598 66	174,625 33	994,607 78	14,893,656 38	17,558,017 77
Cher	134,937 92	"	148,501 51	112,567 80	456,602 16	5,659,888 17	6,512,497 56
Corrèze	113,357 50	"	143,234 95	79,854 60	318,942 51	3,173,749 34	3,829,138 90
Corse	191,914 92	363,574 93	"	73,666 32	264,561 64	5,523,598 17	6,417,315 98
Côte-d'Or	219,639 03	"	409,657 34	217,862 04	935,555 09	8,535,934 62	10,318,648 12
Côtes-du-Nord	150,986 25	515,228 80	318,325 06	128,263 11	528,198 89	4,161,043 61	5,802,045 72
Creuse	113,893 18	"	130,083 98	87,880 32	298,870 91	2,665,001 27	3,295,729 66
Dordogne	189,856 65	"	240,009 79	161,975 97	698,723 16	4,749,614 09	6,040,179 66
Doubs	155,306 11	982,755 94	396,824 96	289,312 68	441,226 46	7,658,361 12	9,923,787 27
Drôme	166,821 00	"	167,453 04	154,714 16	699,480 93	5,202,232 37	6,390,701 50
Eure	259,049 17	"	266,282 76	220,668 96	1,067,969 39	6,171,579 96	7,985,550 24
Eure-et-Loir	175,375 01	"	203,763 31	140,536 44	834,491 86	3,526,254 77	4,880,421 39
Finistère	158,593 80	936,075 67	686,121 91	331,548 84	610,680 26	26,932,047 20	29,655,067 68
Gard	183,175 86	219,772 75	250,679 37	180,775 52	880,124 22	8,966,461 97	10,680,989 69
Garonne (Haute-)	235,181 96	133,689 10	615,690 73	800,769 05	967,943 87	11,284,175 70	14,037,450 41
Gers	122,356 90	"	141,394 97	134,035 61	609,716 06	4,191,996 68	5,199,500 22
Gironde	266,133 80	1,960,062 53	1,056,188 52	720,067 75	1,657,916 11	17,385,628 86	23,045,997 57
Hérault	179,627 27	873,277 81	290,599 33	305,269 49	779,933 68	10,297,749 92	12,726,457 50
Ile-et-Vilaine	177,653 37	683,256 26	900,500 50	221,741 72	727,089 75	11,864,715 59	14,574,957 19
Indre	107,473 34	"	141,743 55	108,898 86	544,644 97	2,620,196 72	3,522,957 44
Indre-et-Loire	205,303 55	"	165,348 04	273,897 76	604,665 15	5,985,286 59	7,234,501 09
Isère	252,356 10	814,347 15	276,295 07	201,370 42	1,171,114 05	8,772,098 47	11,487,581 26
Jura	143,115 66	333,587 63	617,091 90	139,690 44	485,192 12	4,307,451 07	6,026,128 82
Landes	89,585 68	"	152,232 83	112,043 26	310,798 21	3,069,839 95	3,734,499 03
Loir-et-Cher	133,997 39	"	156,828 43	120,186 56	521,595 89	3,606,890 78	4,539,499 05
Loire	158,452 35	"	229,346 21	503,096 41	622,755 61	3,863,094 17	5,376,744 75
Loire (Haute-)	123,692 80	"	108,339 98	76,679 27	416,818 98	1,996,239 46	2,721,770 49
Loire-Inférieure	172,911 39	1,448,743 54	328,224 67	446,983 56	742,530 55	10,631,172 41	13,770,566 12
Loiret	272,062 68	185,960 95	326,323 42	185,845 32	733,449 97	5,049,207 62	6,752,849 96
Lot	113,809 85	"	1,522,035 92	100,807 27	459,094 43	3,549,207 65	5,744,955 12
Lot-et-Garonne	147,555 81	"	1,746,936 64	107,327 97	725,774 04	7,857,096 39	10,584,690 85
Lozère	84,280 96	"	87,310 55	65,992 24	235,377 84	1,898,865 25	2,371,826 84
Maine-et-Loire	200,360 58	"	357,565 82	170,257 11	769,032 37	7,807,913 80	9,305,129 68

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par départements, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1842.*

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de l'enregistrement, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des contributions indirectes.	DIRECTEURS DES POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TOTAL.
Manche	227,899f 45	1,065,590f 13	354,209f 63	214,165f 57	1,111,362f 90	14,266,796f 50c	17,240,024f 18c
Marne	238,457 92	"	341,447 31	209,158 02	1,113,836 16	10,506,039 53	12,408,938 94
Marne (Haute-)	152,379 84	"	186,942 17	147,065 96	444,948 70	3,539,363 09	4,470,699 76
Mayenne	107,276 63	"	163,665 08	85,786 48	538,713 21	3,409,226 67	4,304,668 07
Meurthe	245,216 48	"	3,018,763 13	188,467 49	756,281 54	15,990,312 47	20,199,041 11
Meuse	217,177 14	196,797 77	248,127 20	145,626 30	594,101 59	11,479,899 88	12,881,729 88
Morbihan	130,781 65	764,843 86	317,337 34	104,032 35	538,260 59	11,720,964 60	13,576,220 39
Moselle	231,986 97	1,336,032 18	325,988 99	300,027 23	694,352 10	16,358,433 66	19,246,821 13
Nièvre	160,629 10	"	215,041 31	148,186 42	531,038 97	7,777,192 28	8,832,088 08
Nord	424,821 75	3,466,585 35	3,863,011 84	503,042 05	2,360,296 06	24,481,755 70	35,099,512 75
Oise	255,746 20	"	280,896 60	206,262 45	1,440,628 95	6,440,545 06	8,624,079 26
Orne	199,522 92	"	201,158 85	173,960 30	689,027 49	4,730,800 73	5,994,470 29
Pas-de-Calais	314,812 72	752,233 00	1,500,143 41	433,923 20	1,547,251 02	11,770,383 93	16,318,747 28
Puy-de-Dôme	246,215 27	"	262,329 96	149,205 64	858,267 96	5,713,983 96	7,230,002 79
Pyrénées (Basses-)	157,974 58	1,230,291 26	347,282 57	457,709 99	553,634 99	11,138,054 76	13,884,948 15
Pyrénées (Hautes-)	104,170 02	146,421 24	142,306 69	84,994 40	256,804 56	3,335,475 03	4,070,171 94
Pyrénées-Orientales	86,723 60	585,791 09	108,696 36	129,073 62	228,336 72	5,513,326 53	6,651,947 92
Rhin (Bas-)	305,843 13	938,951 35	3,208,503 37	450,029 57	742,476 27	18,401,056 83	24,046,860 52
Rhin (Haut-)	225,451 42	1,004,248 75	288,089 46	284,804 42	654,990 75	6,158,192 82	8,615,777 62
Rhône	267,032 86	589,913 95	1,005,072 34	706,310 24	1,243,074 76	15,748,420 39	19,559,824 54
Saône (Haute-)	151,661 48	"	196,527 54	145,133 86	440,752 58	4,818,035 37	5,752,110 83
Saône-et-Loire	233,135 07	"	345,723 47	210,712 29	834,671 65	5,592,096 19	7,216,338 67
Sarthe	162,826 25	"	224,197 10	170,849 69	706,023 57	4,496,983 87	5,760,880 48
Seine	1,743,340 37	3,228,832 33	4,175,033 59	3,144,843 96	3,094,872 91	503,980,369 00	519,367,292 16
Seine-Inférieure	413,803 27	2,989,254 66	1,216,437 30	696,221 19	2,120,012 86	13,087,667 01	20,523,396 29
Seine-et-Marne	233,327 74	"	299,031 53	246,272 66	1,412,527 86	8,304,944 75	10,496,104 54
Seine-et-Oise	337,819 30	"	499,770 36	388,420 20	1,869,806 10	12,343,291 29	15,439,107 25
Sèvres (Deux-)	125,539 02	"	145,475 18	104,543 98	538,853 08	4,873,281 48	5,787,692 74
Somme	258,231 12	400,914 89	519,046 74	227,119 69	1,469,532 11	6,664,343 67	9,539,188 22
Tarn	148,088 94	"	143,457 89	121,994 11	609,423 17	4,968,582 19	5,991,546 30
Tarn-et-Garonne	113,701 53	"	118,273 98	96,029 56	536,466 00	6,313,147 86	7,177,618 93
Var	162,862 54	931,179 83	284,839 86	285,981 26	570,261 01	31,634,860 05	33,869,984 55
Vaucluse	137,008 95	"	150,939 56	118,393 35	497,617 58	5,185,293 90	6,089,253 34
Vendée	120,347 88	616,292 35	167,611 70	113,870 48	576,083 75	3,647,001 98	5,241,208 14
Vienne	138,856 64	"	179,265 42	147,887 84	491,815 49	4,301,573 58	5,259,398 97
Vienne (Haute-)	126,743 86	"	208,612 59	521,967 94	381,297 78	3,669,690 70	4,908,312 87
Vosges	212,747 56	"	274,584 22	123,508 20	423,905 30	4,139,848 71	5,174,593 99
Yonne	215,424 63	"	274,439 43	190,605 79	869,104 11	5,908,267 58	7,457,841 54
Paquebots de la Méditerranée	"	"	"	549,925 33	"	"	549,925 33
	17,419,602 89	45,007,801 18	42,323,352 78	23,877,411 13	66,698,129 00	1,162,992,302 86	1,358,318,599 84

Caissier du trésor public	3,207,492 21
Comptables des finances en Algérie	61,392,616 95
Agent responsable des virements de comptes	8,550,449 31
TOTAL GÉNÉRAL des payements effectués pendant l'année 1842	1,431,469,158 31

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1842.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement*, par classe de comptables et par départements, de l'ensemble des paiements effectués pendant l'année 1842.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS des finances. Total des sommes versées au Trésor.	DÉPENSES [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	DÉPENSES [illegible]	TOTAUX.
Nièvre	251,[illegible] 45	1,003,505 [illegible]	[illegible]	814,103 [illegible]	1,141,[illegible]	[illegible]	17,[illegible]
Nord	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Oise	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Orne	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pas-de-Calais	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Puy-de-Dôme	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pyrénées (Basses-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pyrénées (Hautes-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pyrénées-Orientales	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Rhin (Bas-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Rhin (Haut-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Rhône	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Saône (Haute-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Saône-et-Loire	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sarthe	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Seine	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Seine-Inférieure	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sèvres (Deux-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Somme	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tarn	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tarn-et-Garonne	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Var	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vaucluse	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vendée	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vienne	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vienne (Haute-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vosges	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Yonne	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]

NOTE

Sur le compte de Trésorerie.

Le compte des opérations de trésorerie faites par l'administration des finances expose les mouvements de fonds, les émissions et les remboursements d'effets à payer, ainsi que les recettes et les dépenses en compte courant, qui ont eu lieu, tant pour maintenir l'équilibre entre les ressources et les besoins de l'État pendant le cours de l'année 1842, que pour assurer, dans toutes les localités, l'acquittement ponctuel des dépenses publiques.

Les résultats de ces opérations expliquent les modifications qu'a éprouvées la situation de l'administration des finances pendant l'année 1842, et démontrent ainsi l'exactitude de tous les articles de son actif et de son passif au 1er janvier 1843.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842.

L'état général qui suit la présente note comprend l'ensemble des recettes et des payements du service de trésorerie, et se résume ainsi qu'il suit, savoir :

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1842.

Soldes existant chez les comptables des finances :

Numéraire	128,664,240f 59c	224,840,703f 10c
Valeurs de portefeuille	93,624,963 60	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	2,551,498 91	

RECETTE.

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement et formant la réserve des rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair 67,182,009 62

Recettes en augmentation des créances passives.

Émission d'effets à payer :			
Bons du trésor négociés à divers	165,026,886f 20c	387,801,869f 05c	
Traites et mandats	222,774,982 85		
Recettes de fonds particuliers			
des receveurs généraux des finances	721,744,081 77	756,460,348 30	2,759,431,577 00
d'autres comptables	34,716,266 53		
Recettes pour le compte des correspondants			
du trésor	616,644,621 57	1,615,169,359 65	
des receveurs généraux	994,846,177 21		
des payeurs du trésor	3,678,560 87		

À REPORTER 3,051,454,289 72

Note sur le compte de Trésorerie.

REPORT			3,051,454,289f 72c
Recettes en atténuation des créances actives.			
Avances pour divers services		32,736,236f 82c	34,196,754 07
Créances sur divers		1,430,347 61	
Débets de comptables		30,169 64	
Mouvements de fonds.			
Recettes provenant des mouvements de fonds entre les comptables des finances			2,610,573,591 50
Service des budgets.			
Recette, par échange de valeurs, provenant de la consolidation en rentes, de bons du trésor remis à la caisse d'amortissement			32,181,480 55
TOTAL			5,728,406,115 84
DÉPENSE.			
Bons remis par la caisse d'amortissement :			
Bons remboursés en numéraire		70,209f 02c	65,467,128 30
Bons consolidés en rentes ;			
Bons qui restaient à consolider au 31 décembre 1841 (1)	32,181,480f 55c	65,396,919 28	
Bons émis pendant le premier semestre de l'année 1842	33,215,438 73		
Payements en atténuation des créances passives.			
Remboursements d'effets à payer :			
Bons du trésor négociés à divers	188,860,551f 62c	410,276,495f 21c	2,717,422,443 95
Traites et mandats	221,415,943 59		
Remboursements de fonds particuliers			
des receveurs généraux des finances	716,600,278 29	751,902,374 73	
d'autres comptables	35,302,096 44		
Dépenses pour le compte des correspondants			
du trésor	560,564,449 05	1,555,243,574 01	
des receveurs généraux	991,000,564 09		
des payeurs du trésor	3,678,560 87		
Payements en augmentation des créances actives.			
Avances pour divers services		33,626,970f 87c	35,399,589 93
Créances constatées à la charge de divers		1,744,846 32	
Débets de comptables		27,772 74	
Mouvements de fonds.			
Dépenses provenant des mouvements de fonds entre les comptables des finances			2,622,665,785 11
A REPORTER			5,440,954,947 29

(1) Cette somme représente les bons qui restaient à consolider au 31 décembre 1841 (*voir, page 361 du compte de l'année 1841*); elle se compose, 1° de 32,181,452 fr. 88 cent. de bons dont la consolidation a eu lieu le 7 février 1842, pour le deuxième semestre de 1841; 2° d'un appoint de 27 fr. 67 cent. resté en dehors de cette consolidation, et dont il a été fait emploi dans la consolidation qui a eu lieu, le 11 juillet 1842, pour le premier semestre de cette dernière année.

La recette qui résulte pour le service de trésorerie, des bons remis à la caisse d'amortissement, étant réalisée au moment de l'émission de ces bons, les consolidations ne peuvent être considérées que comme un simple échange de valeurs; on n'a pas dû, en conséquence, comprendre ladite somme de 32,181,480 francs 55 centimes, provenant de bons émis en 1841, dans le résultat général du service de trésorerie pour l'année 1842.

Note sur le Compte de Trésorerie.

REPORT..... 5,440,954,947f 29c

Budgets, services spéciaux, avances et découverts du Trésor.

Excédant des payements sur les recettes, pour les opérations effectives de l'année. 25,586,042 72

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 1842.

Soldes existant chez les comptables des finances :

Numéraire	166,016,169f 36c	261,865,125 83
Valeurs de portefeuille	93,469,373 54	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	2,379 582 93	
TOTAL		5,728,406,115 84

RÉSULTAT DU SERVICE DE TRÉSORERIE PENDANT L'ANNÉE 1842.

Il a été remis à la caisse d'amortissement, en échange des fonds provenant de la réserve des rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair, des bons du trésor montant, déduction faite de ceux que le trésor lui a remboursés en numéraire (70,209f 02c), et de ceux qui ont été consolidés pour le 1er semestre de 1842 (33,215,438f 73c), à..... 33,896,361f 87c

Les créances passives de l'administration des finances se sont accrues d'une somme de 42,009,133f 05c. Cette augmentation est le résultat des mouvements que présentent, pendant l'année 1842, les articles ci-après de la dette flottante du trésor :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Bons du trésor remis à divers	//	23,833,665 42	
Traites et mandats	1,359,039 26	//	
Fonds particuliers des receveurs généraux	5,143,803 48	//	
——— des directeurs de la fabrication des monnaies.	//	573,866 10	
——— des autres comptables des finances	//	11,963 81	
Fonds placés au trésor par les communes et établissemts publics.	5,074,652 88	//	
Fonds déposés par divers corps de troupes de la guerre et de la marine	3,494,000 00	//	
Caisse des invalides de la marine	846,790 37	//	
Compte courant de la caisse des dépôts et consignations	//	3,604,506 03	
Compte de la même caisse pour les fonds sans emploi des caisses d'épargne	54,703,544 76	//	
Fonds spéciaux à la disposition de divers ministères	//	4,570,231 90	
Fonds reçus pour divers services publics	112,389 58	//	
Fonds déposés par divers établissements particuliers	34,734 90	//	
Fonds à rembourser à divers	//	98,893 20	
Divers L/C de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	50,918 46	//	
Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects	518,487 21	//	
Correspondants du trésor	//	481,714 51	
Correspondants des receveurs généraux des finances	3,845,613 12	//	
	75,183,974 02	33,174,840 97	
RÉSULTAT en augmentation	42,009,133 05		42,009,133 05
TOTAL de l'excédant de recette réalisé par le trésor, pendant l'année 1842.			75,905,494 92

Note sur le Compte de Trésorerie.

Cet excédant de recette a été employé de la manière suivante :

Les créances actives de l'administration des finances présentent, pendant l'année 1842, une augmentation de 1,202,835 fr. 86 cent., qui affecte celles qui suivent :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Avances pour divers services	890,734f 05c	"	
Créances administratives	314,498 71	"	
Débets de comptables et créances litigieuses	"	2,396f 90c	
	1,205,232 76	2,396 90	
RÉSULTAT en augmentation	1,202,835 86		1,202,835 86

Les opérations relatives aux budgets des exercices courants, aux services spéciaux qui s'exécutent en dehors du budget, et aux avances et découverts du trésor, présentent un excédant de dépense qui se résume ainsi qu'il suit :

		EXCÉDANTS de recette.	EXCÉDANTS de dépense.	
Services ordinaires des budgets.	Exercice 1840	5,000f 00c	"	
	——— 1841	"	153,082,380f 97c	
	——— 1842	81,660,095 10	"	
	——— 1843	"	4,703,481 19	
Travaux extraordinaires.	Exercice 1841	"	10,128,191 88	
	——— 1842	"	54,450,634 37	
	——— 1843	74,557,511 39	"	
Services spéciaux.	Cautionnements en numéraire (capitaux)	154,258 71	"	
	Service départemental s/c de produits éventuels	4,351,624 51	"	
	Service colonial de l'Algérie	1,376,738 81	"	
	Liquidation de l'ancienne compagnie des salines et mines de sel de l'Est	1,486,539 32	"	
	Divers services spéciaux	"	23,360 88	
Avances et découverts du trésor		33,210,238 73	"	
		196,802,006 57	222,388,049 29	
EXCÉDANT de dépense		25,586,042 72		25,586,042 72
			A REPORTER	26,788,878 58

Note sur le compte de Trésorerie.

REPORT			26,788,878f 58c

Les valeurs de caisse et de portefeuille existant entre les mains des comptables ont éprouvé, pendant l'année, une augmentation de 49,116,616 fr. 34 cent., ainsi qu'il résulte des rapprochements qui suivent :

Au 1er janvier 1842, le montant de ces valeurs était de		224,840,703f 10c	
Les fonds que les comptables ont reçus pendant l'année 1842, du trésor ou de leurs collègues, montent à		2,610,573,591 50	
ENSEMBLE		2,835,414,294 60	
Les envois qu'ils ont faits, pendant la même année, au trésor ou à leurs collègues, sont de	2,622,665,785f 11c		
Le solde des valeurs dont ils se trouvaient dépositaires, au 31 décembre 1842, s'élève à	261,865,125 83		
		2,884,530,910 94	
RÉSULTAT en augmentation		49,116,616 34	49,116,616 34
SOMME pareille à l'excédant de recette qui vient d'être établi			75,905,494 92

Le tableau général des opérations de trésorerie indique les états de développements auxquels il est nécessaire de se reporter pour les détails sur chaque nature de service.

On joint à ces états de développements plusieurs autres tableaux dont la destination est de présenter les résultats qui suivent :

1° Le mouvement des bons du trésor, par mois et par classe de prêteurs, le taux des intérêts auquel ils ont été émis, les lois qui en ont autorisé la création, et les bons qui sont restés en circulation de cinq en cinq jours, pendant l'année 1842 ;

2° Résumé des opérations faites par les receveurs généraux pour le compte du trésor, pendant l'année 1842, et qui ont déterminé l'accroissement qu'ont éprouvé leurs avances en compte courant, comparativement au solde de l'année précédente;

3° Enfin le relevé, par département, de l'ensemble des recettes et des payements que tous les comptables des finances ont effectués sur les services des budgets pendant l'année 1842, faisant ressortir l'excédant qui en est résulté, dans chaque département, pour le service de trésorerie.

SERVICE DE TRÉSORERIE.

État général des Recettes et des Payements de l'Année 1842.

Valeurs en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1842.

Pages des états de développement.				Numéraire.	Effets à recevoir.	Total.	
159.	Comptables dépositaires des valeurs.	Caisse centrale du trésor public.	Valeurs existant au Trésor	2,648,798f 90c	55,433,585f 45c	58,082,384f 35c	
			Numéraire en dépôt à la Banque	100,729,613 21	"	100,729,613 21	
		Receveurs généraux des finances		10,789,521 31	22,153,325 52	32,942,846 83	
		Receveurs des impôts et revenus indirects		5,609,416 07	5,417,185 93	11,026,602 00	
		Payeurs du trésor public.	Service ordinaire	1,972,822 48	"	1,972,822 48	
			Service spécial à Toulon	2,775,120 79	"	2,775,120 79	
		Comptables en Algérie.	Trésorier payeur à Alger	4,084,699 49	10,620,866 70	14,705,566 19	
			Receveurs de l'enregistrement	7,743 16	"	7,743 16	
			Receveurs des douanes	46,463 18	"	46,463 18	
			Entrepos^r des poudres à Alger	42 00	"	42 00	
				128,664,240 59	93,624,963 60	222,289,204 19	
		Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces chez les directeurs de la fabrication des monnaies				2,551,498 91	224,840,703f 10c

RECETTE.

Pages des états de développement.			
160.	Bons du trésor remis pendant l'année à la caisse d'amortissement		67,182,009 62
	RECETTES EN AUGMENTATION DES CRÉANCES PASSIVES.		
148 et 160 à 163.	Émission d'effets à payer.	Bons du Trésor remis à divers	165,026,886f 20c
		Traites et mandats émis par le caissier du Trésor	65,372,941 55
		Idem par les comptables extérieurs	157,402,041 30
			387,801,869f 05c
149.	Recettes de fonds particuliers des receveurs généraux		721,744,081 77
	——— des autres comptables des finances		34,716,266 53
			756,460,348 30
150 et 151	Recettes pour le compte des correspondants du Trésor		616,644,621 57
152.	——— des receveurs généraux		994,846,177 21
	——— des payeurs		3,678,560 87
			1,615,169,359 65
			2,759,431,577 00
	RECETTES EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES ACTIVES.		
153.	Recouvrements d'avances pour divers services		32,736,236 82
154.	——— de créances administratives		1,430,347 61
155.	——— de débets de comptables et de créances litigieuses		30,169 64
			34,196,754 07
	MOUVEMENTS DE FONDS.		
	Fonds reçus par les receveurs des impôts et revenus indirects		33,628,858 99
	——— les receveurs généraux		670,276,673 97
	——— le caissier du Trésor		649,483,274 55
156.	——— les payeurs du Trésor		1,196,287,741 70
	——— le trésorier payeur à Alger		60,726,341 24
	——— les receveurs des revenus indirects en Algérie		170,701 05
			2,610,573,591 50
	BUDGETS.		
	Recette, par échange de valeurs, provenant de la consolidation en rentes, de bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour la réserve antérieure à 1842, des rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair. (*Voir ci-contre, à la dépense.*)		32,181,480 55
	Total		5,728,406,115 84

DÉPENSE.

Pages des états de développement.				
161.	Bons remis par la caisse d'amortissement.	Bons remboursés	70,209f 02c	65,467,128f 30c
		Bons consolidés en rentes 3 p. 0/0. — 1re consolidation. Bons émis pend^t le 2e sem^tre de 1841.	32,181,452f 88c	
		2e consolidation. Appoint restant sur la consolidation précédente	27f 67c	
		2e consolidation. Bons émis pendant le 1er semestre de 1842.	33,215,438 73	
			33,215,466 40	
			65,396,919 28	
	PAYEMENTS EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES PASSIVES.			
148 et 160 à 163.	Remboursements d'effets à payer.	Bons du Trésor remis à divers	188,860,551f 62c	2,717,422,443 95
		Traites et mandats du caissier du Trésor	62,363,528 52	
		——— des comptables extérieurs	159,052,415 07	
			410,276,495 21	
149.	Remboursements de fonds particuliers des receveurs généraux		716,600,278 29	
	——— des autres comptables des finances		35,302,096 44	
			751,902,374 73	
150 et 151	Dépenses pour le compte des correspondants du Trésor		560,564,449 05	
152.	——— des receveurs généraux		991,000,564 09	
	——— des payeurs		3,678,560 87	
			1,555,243,574 01	
	PAYEMENTS EN AUGMENTATION DES CRÉANCES ACTIVES.			
153.	Avances pour divers services		33,626,970 87	35,399,589 93
154.	Créances administratives		1,744,846 32	
155.	Débets de comptables et créances litigieuses		27,772 74	
	MOUVEMENTS DE FONDS.			
157.	Fonds envoyés par les receveurs des impôts et revenus indirects		685,013,280 36	2,622,665,785 11
	——— les receveurs généraux		1,198,901,413 50	
	——— le caissier du Trésor		710,076,964 42	
	——— les payeurs du Trésor		20,838,017 18	
	——— le trésorier-payeur à Alger		730,921 04	
	——— les receveurs des revenus indirects, en Algérie		7,105,188 61	
	BUDGETS, SERVICES SPÉCIAUX, AVANCES ET DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.			
158.	Excédant des payements sur les recettes pour les opérations effectives de l'année			25,586,042 72

Valeurs en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1843.

Pages des états de développement.				Numéraire.	Effets à recevoir.	Total.	
159.	Comptables dépositaires des valeurs.	Caisse centrale du trésor public.	Valeurs existant au Trésor	2,789,786f 26c	57,323,462f 45c	60,113,248f 71c	
			Numéraire en dépôt à la Banque	133,741,142 74	"	133,741,142 74	
		Receveurs généraux des finances		10,532,597 60	25,304,071 45	35,836,669 05	
		Receveurs des impôts et revenus indirects		3,571,503 18	7,047,539 64	10,619,042 82	
		Payeurs du trésor public.	Service ordinaire	2,181,644 34	"	2,181,644 34	
			Service spécial à Toulon	2,630,779 23	"	2,630,779 23	
		Comptables en Algérie.	Trésorier-payeur à Alger	10,454,054 64	3,794,300 00	14,248,354 64	
			Receveurs de l'enregistrement	80,169 27	"	80,169 27	
			Receveurs des douanes	34,478 60	"	34,478 60	
			Entreposeur des poudres à Alger	13 50	"	13 50	
				166,016,169 36	93,469,373 54	259,485,542 90	
		Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces chez les directeurs de la fabrication des monnaies				2,379,582 93	261,865,125 83
		Total					5,728,406,115 84

SUITE DU SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Effets à payer pendant l'année 1842.

DÉSIGNATION DES EFFETS.	EFFETS ÉMIS.	EFFETS REMBOURSÉS.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES EFFETS émis.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES EFFETS remboursés.
Bons du Trésor. (Voir, pages 160 et 161.) — Remis à divers, à 2 p. 0/0	"	4,162f 40c	"	4,162f 40c
Bons du Trésor. (Voir, pages 160 et 161.) — Remis à divers, à 3 p. 0/0	143,102,886f 20c	71,201,871 05	71,901,015f 15c	"
Bons du Trésor. (Voir, pages 160 et 161.) — Remis à divers, à 3 1/2 p. 0/0	"	16,281,695 75	"	16,281,695 75
Bons du Trésor. (Voir, pages 160 et 161.) — Remis à divers, à 4 p. 0/0	"	79,448,822 42	"	79,448,822 42
Bons du Trésor. (Voir, pages 160 et 161.) — Remis à la caisse des dépôts et consignations	21,924,000 00	21,924,000 00	"	"
Obligations de l'emprunt national remboursables en numéraire	"	7,600 00	"	7,600 00
Traites du caissier du Trésor sur lui-même	48,451,423 60	45,456,899 00	2,994,524 60	"
Mandats du caissier du Trésor sur les receveurs généraux	16,921,517 95	16,899,029 52	22,488 43	"
Traites tirées sur le Trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	146,091,062 38	147,575,503 54	"	1,484,441 16
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	8,122,467 22	8,429,304 85	"	306,837 63
Mandats du trésorier-payeur à Alger sur ses préposés	1,117,202 53	991,381 69	125,820 84	"
Traites du même comptable sur les receveurs généraux	70,530 64	63,212 54	7,318 10	"
Mandats des préposés du même comptable	2,000,778 53	1,993,012 45	7,766 08	"
	387,801,869 05	410,276,495 21	75,058,933 20	97,533,559 36
EXCÉDANT des effets remboursés			22,474,626 16	

État présentant le mouvement des Fonds particuliers des Comptables des finances, pendant l'année 1842.

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	FONDS REÇUS.	FONDS REMBOURSÉS.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, des fonds reçus.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, des fonds remboursés.
Receveurs généraux (A)	721,744,081f 77c	716,600,278f 29c	5,143,803f 48c	"
Receveurs des revenus indirects. — Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	5,120 83	4,739 73	381 10	"
Receveurs des revenus indirects. — des douanes et sels	102,864 41	62,240 79	40,623 62	"
Receveurs des revenus indirects. — des contributions indirectes	61,077 09	114,055 81	"	52,978f 72c
Directeurs de la fabrication des monnaies	34,504,451 81	35,078,317 91	"	573,866 10
Payeurs du trésor public	42,749 46	42,742 20	7 26	"
Comptables en Algérie	2 93	"	2 93	"
	756,460,348 30	751,902,374 73	5,184,818 39	626,844 82
EXCÉDANT des fonds reçus			4,557,973 57	

(A) Les mouvements des fonds particuliers des receveurs généraux n'expriment pas ceux de leurs avances en compte courant avec le trésor. Ces avances sont, pour leur résultat annuel, l'objet d'un développement spécial, qui se trouve ci-après, pages 164 et 165.

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1842.

	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
Communes et établissements publics *L/C* de fonds placés au Trésor.... Ville de Paris	5,000,000f 00c	4,500,000f 00c	500,000f 00c	"
Établissements publics à Paris	3,787,748 96	3,010,838 00	776,910 96	"
Départements	72,048,382 51	68,250,640 59	3,797,741 92	"
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *L/C* de fonds déposés au Trésor	10,885,000 00	7,391,000 00	3,494,000 00	"
Caisse des invalides de la marine	10,080,264 26	9,233,473 89	846,790 37	"
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant	68,919,493 97	72,524,000 00	"	3,604,506f 03c
——— *s/c* de fonds non employés des caisses d'éparg.	54,703,544 76	"	54,703,544 76	"
DIVERS SERVICES PUBLICS.				
Imprimerie royale	993,885 87	1,053,000 00	"	59,114 13
Ministère de la marine *s/c* de fonds coloniaux	751,942 66	1,092,713 27	"	340,770 61
——— de l'intérieur *s/c* de ressources éventuelles pour dépenses départementales	19,131,811 93	23,264,645 60	"	4,132,833 67
——— de l'instruction publique *s/c* de produits extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	402,718 15	498,587 12	"	95,868 97
Divers *L/C* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	21,895,651 02	21,898,973 04	"	3,322 02
Départements *L/C* de produits éventuels affectés à divers services locaux	4,653,546 24	4,491,004 82	162,541 42	"
Chancelleries consulaires *L/C* de fonds commun	94,534 31	95,292 96	"	758 65
Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	98,416,189 21	98,397,229 43	18,959 78	"
Légion d'honneur *s/c* chez les receveurs généraux	5,362,781 68	5,369,457 15	"	6,675 47
ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS. (Fonds déposés au Trésor.)				
Caisse des employés et artisans	141,411 60	143,000 00	"	1,588 40
Tontine du pacte social	39,985 95	38,000 00	1,985 95	"
——— d'épargnes	1,325,240 13	1,310,000 00	15,240 13	"
Ministère de l'instruction publique *s/c* de fondations anglaises	126,102 05	113,592 18	12,509 87	"
——— écossaises	23,327 50	24,703 77	"	1,376 27
——— irlandaises	75,447 95	37,000 00	38,447 95	"
Divers établissements *L/C* de placements de fonds sans intérêts	81,882 17	112,366 50	"	30,484 33
FONDS À REMBOURSER À DIVERS.				
Ex-receveurs généraux *L/C* d'avances à leur rembourser	1,419,954 65	1,430,646 87	"	10,692 22
Caisse des dépôts et consignations *s/c* de recettes à lui verser pour divers services spéciaux	3,417,575 53	3,590,394 80	"	172,819 27
Idem pour le service des retraites du ministère des finances	5,214,838 09	5,082,121 24	132,716 85	"
——— de la justice	697,178 34	759,275 46	"	62,097 12
Fonctionnaires de l'instruction publique *L/C* de fonds de retraite	268,754 84	254,756 28	13,998 56	"
A reporter	389,959,194 33	333,966,712 97	64,515,388 52	8,522,907 16

	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
Report	389,959,194f 33c	333,966,712f 97c	64,515,388f 52c	8,522,907f 16c
COMPTES DE DIVERS AVEC LES RECEVEURS DES REVENUS INDIRECTS.				
Caisse des dépôts et consignations *s/c* intermédiaire avec les receveurs de l'enregistrement	797,206 66	795,778 99	1,427 67	"
Divers *L/C* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	44,537,824 95	43,976,981 93	560,843 02	"
——— *L/C* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	21,996,267 44	22,074,367 78	"	78,100 34
——— chez les directeurs des postes	25,399 55	27,940 65	"	2,541 10
Receveurs des douanes *L/C* de fonds de retenues pour l'habillement, le service de santé et celui du casernement des préposés des brigades	2,323,986 81	2,202,762 94	121,223 87	"
——— *L/C* de saisies faites à la requête d'autres administrations	9,510 33	9,872 34	"	362 01
——— *L/C* de primes pour saisies de tabacs et arrestations de fraudeurs	31,916 52	31,777 13	139 39	"
Receveurs des contributions indirectes *L/C* de consignations à juger ou à répartir	941,507 18	950,943 51	"	9,436 33
Villes et communes *L/C* avec les receveurs des contributions indirectes. (*Service des octrois*)	3,493,448 28	3,487,868 76	5,579 52	"
Administration des douanes *s/c* du service des saisies à l'intérieur	5 65	5 65	"	"
Maison d'éducation de la Légion d'honneur à Saint-Denis *s/c* avec le receveur des contributions indirectes	147,605 85	147,605 85	"	"
Communes et établissements publics *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	144,266 62	162,145 23	"	17,878 61
Receveurs de l'enregistrement *L/C* de frais de délimitation des forêts de l'État à recouvrer sur les riverains	286 96	1,233 27	"	946 31
Divers *L/C* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	69,391,691 61	69,340,773 15	50,918 46	"
Directeurs de la fabrication des monnaies *L/C* intermédiaire de conversion de matières à fabriquer	70,249,602 53	70,249,602 53	"	"
Retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes par le commerce	17,657 67	21,213 86	"	3,556 19
Retenues pour frais d'affinage d'or et d'argent	2,781 44	2,781 44	"	"
Retenues pour frais de viroles brisées servant à la fabrication des pièces de 5 fr.	2,740 45	3,314 93	"	574 48
Bonifications allouées aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent	1,249 09	1,249 09	"	"
Divers *L/C* de recouvrement de mandats exécutoires décernés par les préfets	90,442 63	67,765 87	22,676 76	"
Divers *L/C* avec les receveurs des douanes et contributions diverses en Algérie	1,316,558 51	1,322,781 44	"	6,222 93
Divers *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	334,245 76	357,613 77	"	23,368 01
Établissements d'aliénés *L/C* de recouvrements de pensions	95,396 56	95,900 87	"	504 31
Légion d'honneur *s/c* avec les receveurs de l'enregistrement	25,390 97	12,281 24	13,109 73	"
Divers *L/C* avec les receveurs des salines et mines de sel de l'Est	8,861,409 86	8,929,508 67	"	68,098 81
Ville de Toulouse *s/c* de versements pour frais de construction d'un hangar	5,076 68	"	5,076 68	"
DIVERS CORRESPONDANTS.				
Receveurs généraux *L/C* intermédiaire de dépôts antérieurs au 1er juin 1816	63,014 83	68,872 13	"	5,857 30
Ministères *L/C* de service d'estafettes	63,603 42	46,382 71	17,220 71	"
Maîtres des postes *L/C* de services d'estafettes	56,279 52	84,253 04	"	27,973 52
Directeurs des monnaies *L/C* intermédiaire de frais de fabrication	33,307 07	40,180 44	"	6,873 37
Budgets *L/C* de recouvrements à faire sur diverses villes (avances du Trésor et obligations en remplacement de droits sur les boissons)	"	6,000 00	"	6,000 00
Directeurs des monnaies *L/C* d'avances pour tolérances en fort	17,424 89	17,424 89	"	"
Divers comptables *L/C* intermédiaire de mouvements de fonds	1,517,876 44	1,963,512 43	"	445,635 99
Receveurs généraux *L/C* de versements anticipés	82,202 10	82,202 10	"	"
Divers correspondants	8,242 41	14,837 45	"	6,595 01
	616,644,621 57	560,564,449 05	65,313,604 33	9,233,431 81
Excédant des recettes			56,080,172 52	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants des Comptables des Finances, pendant l'année 1842.

	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.				
Receveurs particuliers d'arrondissement *L/C* avec les receveurs généraux	753,140,311f 07c	751,851,900f 58c	1,288,410f 49c	"
Percepteurs *L/C* courant avec les receveurs particuliers	6,460,452 21	6,252,266 63	208,185 58	"
Divers comptables *L/C* de mandats des receveurs généraux	103,456,756 44	103,187,815 38	268,941 06	"
Communes et établissemts publics *L/C* de produits de coupes extraordin. de bois	9,297,497 06	8,503,601 49	793,895 57	"
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *L/C* d'obligations	8,424,101 98	9,293,037 52	"	868,935f 54c
Adjudicatres de coupes ordinres de bois des communes *L/C* d'obligations en dépôt	3,536,552 54	3,662,777 85	"	126,225 31
Receveurs des communes *L/C* d'obligations pour coupes de bois, en dépôt	3,662,777 85	3,536,078 44	126,699 41	"
Trésorier des invalides de la marine	7,177,083 00	6,924,769 84	252,313 16	"
Divers *L/C* de fournitures de l'Imprimerie royale	324,537 27	336,656 50	"	12,119 23
—— *L/C* d'effets à payer	5,794,141 04	6,082,799 75	"	288,658 71
—— *L/C* d'achats de rentes sur l'État	37,337,779 67	36,355,679 96	982,099 71	"
—— *L/C* de ventes de rentes sur l'État	20,730,263 08	20,696,674 95	33,588 13	"
—— *L/C* d'engagements pour la taxe des brevets d'invention	314,950 00	290,900 00	24,050 00	"
Officiers et employés militaires *L/C* de retenues applicables aux contrib.ns directes	28,561 82	27,873 70	688 12	"
Ministères *L/C* de dépôts en numéraire des soumissionres de fournit. et de travaux	17,237,676 61	16,420,795 05	816,881 56	"
——— en effets publics des mêmes	2,074,360 00	2,334,545 00	"	260,185 00
Soumissionnaires de fournit. et de travaux publics *L/C* de dépôt en effets publics	1,384,545 00	1,055,770 00	328,775 00	"
Receveur particulier de Bastia *S/C* de caisse de réserve	2,112,660 47	2,048,480 48	64,179 99	"
Compagnies de chemins de fer	2,017 50	3,798 65	"	1,781 15
Receveurs d'hospices *L/C* de versements pour le service des enfants trouvés	6,924,590 03	6,902,485 31	22,104 72	"
Agents comptables des facultés universitaires *L/C* courant	2,063,339 00	1,969,882 00	93,457 00	"
Condamnés libérés *L/C* de masse	260,330 30	250,400 54	9,929 76	"
Divers correspondants	3,100,893 27	3,011,574 47	89,318 80	"
CORRESPONDANTS DES PAYEURS.	994,846,177 21	991,000,564 09	5,403,518 06	1,557,904 94
Divers *L/C* de retenues exercées à leur profit	3,678,560 87	3,678,560 87	"	"
	998,524,738 08	994,679,124 96	5,403,518 06	1,557,904 94
EXCÉDANT des recettes			3,845,613 12	

État présentant le Mouvement des Avances pour divers services, pendant l'année 1842.

DÉSIGNATION DES AVANCES.	AVANCES CONSTATÉES.	AVANCES RECOUVRÉES.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE DES AVANCES constatées.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE DES AVANCES recouvrées.
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Frais de régie de l'administration des forêts	73,698f 78c	65,898f 37c	7,800f 41c	"
Frais judiciaires. (Justice militaire.)	26,589 20	23,714 38	2,874 82	"
Frais de poursuites et d'instances concernant l'administration des domaines	295,447 90	187,652 56	107,795 34	"
Divers services	3,937 19	3,086 92	850 27	"
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES.				
Appointements des préposés, à payer par les contrôleurs des brigades. (Compte intermédiaire.)	15,973,883 54	16,049,536 81	"	75,653f 27c
Pensions de retraites acquittées pour le compte des receveurs des finances	3,464,669 95	3,456,154 26	8,515 69	"
Fonds de masse d'habillement des brigades	77,028 91	73,263 08	3,765 83	"
Frais de saisies	297,518 84	305,782 75	"	8,263 91
Parts de saisies	143,643 54	169,847 55	"	26,204 01
Primes d'arrestation de fraudeurs	1,654 04	1,461 33	192 71	"
Plombage, estampillage et marque de bestiaux	172,457 51	189,997 00	"	17,539 49
Remboursements de consignations	2,865,960 92	2,894,147 79	"	28,186 87
Divers services	644,776 15	623,420 27	21,355 88	"
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.				
Frais judiciaires	1,387,769 51	1,404,221 94	"	16,452 43
AVANCES DES DIRECTEURS DES POSTES.				
Timbre de reconnaissances de dépôts de valeurs	196,000 00	190,715 00	5,285 00	"
Service des voyages de la Cour	130,097 68	113,089 20	17,008 48	"
Frais de poursuites	7,349 17	6,099 94	1,249 23	"
Divers services	38,340 77	35,046 44	3,294 33	"
AVANCES DES RECEVEURS GÉNÉRAUX DES FINANCES.				
Frais de poursuites pour le recouvrement des contributions directes	899,368 90	910,249 60	"	10,880 70
Avances pour timbres de formules de patentes	2,622,487 50	1,801,711 80	820,775 70	"
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES EN ALGÉRIE.				
Traitements des préposés de l'enregistrement payés à titre d'avance. (Compte intermédiaire.)	71,658 07	68,175 59	3,482 48	"
Divers services	23,519 78	17,660 15	5,859 63	"
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES EN ALGÉRIE.				
Appointements des préposés, à payer par les contrôleurs des brigades. (Compte intermédiaire.)	283,470 86	252,546 02	30,924 84	"
Divers services	136,845 84	104,329 98	32,515 86	"
AVANCES DES PAYEURS DU TRÉSOR PUBLIC.				
Avances de diverses natures	479 83	111 60	368 23	"
OPÉRATION D'ORDRE.				
Virement d'écritures, pour l'application aux budgets, des traites de la marine, restant à régulariser au 1er janvier 1842 dans la comptabilité de l'agent spécial de ces traites	3,788,316 49	3,788,316 49	"	"
	33,626,970 87	32,736,236 82	1,073,914 73	183,180 68
EXCÉDANT des avances constatées			890,734 05	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Etat des Créances administratives constatées pendant l'année 1842, et des Recettes effectuées sur ces créances pendant la même année.

CRÉANCES CONSTATÉES.	MONTANT DES CRÉANCES constatées.
Créance constatée à la charge de la caisse des dépôts et consignations, pour le versement à faire par elle au Trésor sur le produit de ses bénéfices de l'année 1848	1,744,846f 30c
Avances à diverses villes. (Résultat de la liquidation de la créance sur la ville de Nantes.)	0 02
TOTAL	1,744,846 32

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR LES CRÉANCES.	MONTANT des RECOUVREMENTS.
Recouvrements sur prêts faits à diverses villes	29,186f 53c
Recouvrement sur avances du ministère de la guerre pour le service des lits militaires dans la place de Toulouse, pendant les années 1831 à 1840	6,000 00
Idem par la caisse des dépôts et consignations sur les bénéfices réalisés pendant l'année 1841	1,395,161 08
TOTAL	1,430,347 61

RÉSULTAT.

Les créances constatées sont de	1,744,846f 32c
Les recouvrements effectués sur les créances s'élèvent à	1,430,347 61
EXCÉDANT des créances constatées	314,498 71

État présentant le Mouvement des Débets de Comptables et des créances litigieuses, pendant l'année 1842.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.	ACCROISSEMENTS.	ATTÉNUATIONS. VERSEMENTS effectués dans les caisses du trésor public.	ATTÉNUATIONS. RÉDUCTIONS prononcées par arrêts de la cour des comptes, ordonnances royales, et décisions ministérielles.
DÉBETS DE COMPTABLES.			
Receveurs généraux des finances	"	"	"
Receveurs particuliers et percepteurs	"	782f 22c	"
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	3,844f 66c	9,375 84	"
Receveurs des douanes	"	270 00	"
Receveurs des contributions indirectes	12,314 76	4,742 27	"
Directeurs des postes	3,477 05	2,449 00	3,180f 68c
Receveurs de la loterie	"	613 36	"
Payeurs du trésor public	8,136 27	8,136 27	"
Ex-caissier du trésor public	"	620 00	"
CRÉANCES LITIGIEUSES.			
NÉANT	"	"	"
		26,988 96	3,180 68
	27,772 74	30,169 64	
EXCÉDANT des atténuations de débets		2,396 90	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le Mouvement des Fonds entre les Comptables des finances, pendant l'année 1842.

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
RECEVEURS de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Receveurs généraux	112,800f 00c	1,145,578f 96c
	Leurs collègues	1,032,778 96	
RECEVEURS des douanes	Receveurs généraux	4,920,928 59	11,370,137 52
	Leurs collègues	6,449,208 93	
RECEVEURS des contributions indirectes	Receveurs généraux	4,880,000 00	6,893,132 33
	Caissier du Trésor	1,117,071 13	
	Leurs collègues	896,061 20	
RECEVEURS des salines et mines de sel de l'Est	Receveurs des contributions indirectes	7,631,101 03	7,633,858 13
	Leurs collègues	2,757 10	
DIRECTEURS des postes	Receveurs généraux	4,412,267 85	6,391,865 44
	Caissier du Trésor	175,000 00	
	Receveurs des douanes	23,212 13	
	Leurs collègues	1,781,385 46	
DIRECTEURS de la fab. des monnaies	Leurs collègues	194,286 61	194,286 61
RECEVEURS GÉNÉRAUX	Receveurs de l'enregistrement	201,762,833 58	670,276,673 97
	——— des douanes	94,682,770 32	
	——— des contributions indirectes	176,274,815 73	
	——— des salines et mines de sel de l'Est	9,200,312 93	
	Directeurs des postes	21,319,824 62	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	25,500 19	
	Caissier du Trésor	146,933,006 27	
	Payeurs	340,000 00	
	Agent comptable des traites de la marine	120 42	
	Leurs collègues	19,737,489 91	
CAISSIER DU TRÉSOR	Receveurs de l'enregistrement	34,182,834 09	649,483,274 55
	——— des douanes (numéraire)	9,751,123 55	
	——— (traites de douanes)	63,008,718 92	
	——— des contributions indirectes (numéraire)	33,677,249 86	
	——— (obligations des redevables)	11,046,729 47	
	——— des salines et mines de sel de l'Est	1,604,167 86	
	Directeurs des postes	9,680,884 71	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	19,847 24	
	Receveurs généraux	485,870,156 27	
	Trésorier-payeur à Alger	637,152 08	
	Agent comptable des traites de la marine	4,410 50	
PAYEURS DU TRÉSOR	Receveurs généraux	674,469,368 52	1,182,623,423 58
	Caissier du Trésor	507,858,721 50	
	Leurs collègues	295,333 56	
TRÉSORIERS des colonies	Payeurs	6,836,363 80	6,836,363 80
AGENT comptable des traites de la marine	Caissier du trésor	6,827,954 32	6,827,954 32
TRÉSORIER-PAYEUR à Alger	Receveurs généraux	416 69	60,726,341 24
	Caissier du Trésor	40,387,146 87	
	Payeurs	13,437,180 00	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	1,959,546 38	
	Receveurs des douanes en Algérie	4,920,944 30	
	Receveurs des contributions indirectes en Algérie	21,107 00	
RECEVEURS de l'enregistrement en Algérie	Trésorier-payeur à Alger	96,600 00	140,743 40
	Leurs collègues	44,143 40	
RECEVEURS des douanes en Algérie	Leurs collègues	29,957 65	29,957 65
	TOTAL des fonds reçus		2,610,573,591 50

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
RECEVEURS de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Receveurs généraux	202,019,202f 77c	237,234,815f 82c
	Caissier du Trésor	34,182,834 09	
	Leurs collègues	1,032,778 96	
RECEVEURS des douanes	Receveurs généraux	94,630,977 96	173,863,241 49
	Caissier du Trésor (numéraire)	9,751,123 55	
	——— (Traites de douanes)	63,008,718 92	
RECEVEURS des contributions indirectes	Directeurs des postes	23,212 13	229,914,026 22
	Leurs collègues	6,449,208 93	
	Receveurs généraux	176,662,884 66	
	Caissier du Trésor (numéraire)	33,677,249 86	
	——— (Obligations des redevables	11,046,729 47	
	Receveurs des salines et mines de sel de l'Est	7,631,101 03	
	Leurs collègues	896,061 20	
RECEVEURS des salines et mines de sel de l'Est	Caissier du Trésor	1,604,167 86	10,848,810 89
	Receveurs généraux	9,241,885 93	
	Leurs collègues	2,757 10	
DIRECTEURS des postes	Receveurs généraux	21,441,758 86	32,912,751 90
	Caissier du Trésor	9,680,884 71	
	Leurs collègues	1,790,108 33	
DIRECTEURS de la fabrication des monnaies	Receveurs généraux	25,500 19	239,634 04
	Caissier du Trésor	19,847 24	
	Leurs collègues	194,286 61	
RECEVEURS GÉNÉRAUX	Receveurs de l'enregistrement	112,800 00	1,198,901,413 50
	——— des douanes	4,920,928 59	
	——— des contributions indirectes	4,880,000 00	
	Directeurs des postes	4,412,267 85	
	Caissier du Trésor	485,787,095 01	
	Payeurs	674,264,440 61	
	Trésorier-payeur à Alger	416 69	
	Trésoriers des colonies	4,705,000 00	
	Leurs collègues	19,818,464 75	
CAISSIER DU TRÉSOR	Receveurs généraux	147,426,070 60	710,076,964 42
	——— des contributions directes	1,117,071 13	
	Directeurs des postes	175,000 00	
	Payeurs	507,858,721 50	
	Agents comptables des traites de la marine	6,827,954 32	
	Trésorier-payeur à Alger	46,672,146 87	
	Receveurs généraux	340,000 00	
PAYEURS DU TRÉSOR	Trésorier-payeur à Alger	12,737,000 00	20,833,486 26
	Trésoriers des colonies	7,472,363 80	
	Leurs collègues	284,122 46	
AGENT comptable de traites de la marine	Caissier du Trésor	4,410 50	4,530 92
	Receveurs généraux	120 42	
TRÉSORIER-PAYEUR à Alger	Caissier du Trésor	634,321 04	730,921 04
	Receveurs de l'enregistrement en Algérie	96,600 00	
Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	Trésorier-payeur à Alger	1,987,869 04	2,032,012 44
	Receveurs de l'enregistrement en Algérie	44,143 40	
Receveurs des douanes en Algérie	Trésorier-payeur à Alger	5,022,111 52	5,052,069 17
	Leurs collègues	29,957 65	
RECEVEURS des contributions indirectes en Algérie	Trésorier-payeur à Alger	21,107 00	21,107 00
	TOTAL des fonds envoyés		2,622,665,785 11

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le Mouvement, pendant l'année 1842, des Fonds des Budgets et des Services spéciaux, ainsi que des avances et des découverts du Trésor sur les mêmes services.

SERVICES ET EXERCICES.		RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT de Recette.	EXCÉDANT de Payement.
		fr. c.	fr. c.	fr. c	fr. c.
BUDGETS.					
Services ordinaires.	Exercice 1840. (Recette pour annulation de dépense.)	5,000 00	"	5,000 00	"
	——— 1841	58,779,374 58	211,861,755 55	"	153,082,380 97
	——— 1842	1,191,232,617 12	1,109,572,522 02	81,660,095 10	"
	——— 1843	19,272 43	4,722,753 62	"	4,703,481 19
Travaux extraordinaires.	——— 1841	"	10,128,191 88	"	10,128,191 88
	——— 1842	40,733,300 87	95,183,935 24	"	54,450,634 37
	——— 1843	74,557,511 39	"	74,557,511 39	"
SERVICES SPÉCIAUX.					
Cautionnements en numéraire. (Capitaux.)		14,454,358 02	14,300,099 31	154,258 71	"
Service départemental, S/C de produits éventuels		4,351,624 51	"	4,351,624 51	"
Service colonial de l'Algérie		4,067,466 51	2,690,727 70	1,376,738 81	"
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France		"	12,048 88	"	12,048 88
Liquidation de l'ancienne liste civile		927 00	12,239 00	"	11,312 00
Liquidation de l'ancienne compagnie des salines et mines de sel de l'Est		3,205,042 15	1,718,502 83	1,486,539 32	"
AVANCES ET DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.					
Dépense non allouée dans le règlement du budget de 1840		"	5,000 00	"	5,000 00
Déficit sur le service des cautionnements		"	200 00	"	200 00
Découvert du trésor sur l'exercice 1840		33,215,438 73	"	33,215,438 73	"
		1,424,621,933 31	1,450,207,976 03	196,807,206 57	222,393,249 29
				25,586,042 72	
RÉSULTAT GÉNÉRAL.					
Services des budgets.	Services ordinaires	1,250,036,264 13	1,326,157,031 19	"	76,120,767 06
	Travaux extraordinaires	115,290,812 26	105,312,127 12	9,978,685 14	"
		1,365,327,076 39	1,431,469,158 31	9,978,685 14	76,120,767 06
Services spéciaux		26,079,418 19	18,733,617 72	7,345,800 47	"
Avances et découverts du Trésor		33,215,438 73	5,200 00	33,210,238 73	"
		1,424,621,933 31	1,450,207,976 03	50,534,724 34	76,120,767 06
EXCÉDANT des payements sur les recettes pendant l'année 1842				25,586,042 72	

État des Valeurs de Caisse et de Portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1842.

DÉSIGNATION DES VALEURS ET DES COMPTABLES.		AU 1er janvier 1842.	AU 1er janvier 1843.	DIFFÉRENCES AU 1er JANVIER 1843. Augmentations.	DIFFÉRENCES AU 1er JANVIER 1843. Diminutions.
NUMÉRAIRE.					
Receveurs de l'enregistrement et des domaines		243,791f 65c	229,683f 72c	"	14,107f 93c
——— des douanes		3,114,603 17	1,466,765 68	"	1,647,837 49
——— des contributions indirectes		372,758 58	328,109 81	"	44,648 77
Directeurs des postes		689,250 13	707,732 15	18,482f 02c	"
Directeurs de la fabrication des monnaies		1,189,012 54	839,211 82	"	349,800 72
Receveurs généraux		10,789,521 31	10,532,597 60	"	256,923 71
Caissier du Trésor public		103,378,412 11	136,530,929 00	33,152,516 89	"
Payeurs du Trésor		4,747,943 27	4,812,423 57	64,480 30	"
Comptables en Algérie.	Trésorier-payeur à Alger	4,084,699 49	10,454,054 64	6,369,355 15	"
	Receveurs de l'enregistrement	7,743 16	80,169 27	72,426 11	"
	Receveurs des douanes	46,463 18	34,478 60	"	11,984 58
	Entreposeur des poudres à Alger	42 00	13 50	"	28 50
		128,664,240 59	166,016,169 36	39,677,260 47	2,325,331 70
				37,351,928 77	
MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT À CONVERTIR EN ESPÈCES.					
Directeurs de la fabrication des monnaies		2,551,498 91	2,379,582 93	"	171,915 98
EFFETS À RECEVOIR.					
Receveurs des douanes		3,931,673 69	5,262,931 27	1,331,257 58	"
Receveurs des contributions indirectes		1,475,498 38	1,774,594 51	299,096 13	"
Directeurs des postes		10,013 86	10,013 86	"	"
Receveurs généraux		22,153,325 52	25,304,071 45	3,150,745 93	"
Caissier du Trésor		55,433,585 45	57,323,462 45	1,889,877 00	"
Trésorier-payeur à Alger		10,620,866 70	3,794,300 00	"	6,826,566 70
		93,624,963 60	93,469,373 54	6,670,976 64	6,826,566 70
				155,590 06	
RÉCAPITULATION.					
Numéraire		128,664,240 59	166,016,169 36	37,351,928 77	"
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces		2,551,498 91	2,379,582 93	"	171,915 98
Effets à recevoir		93,624,963 60	93,469,373 54	"	155,590 06
		224,840,703 10	261,865,125 83	37,351,928 77	327,506 04

Augmentation, pendant l'année 1842, sur les valeurs de caisse et de portefeuille dont les comptables des finances étaient dépositaires au 1er janvier de la même année. 37,024,422 73

Mais cette augmentation s'élève réellement à 49,116,618 francs 32 centimes résultant des mouvements de fonds qui ont eu lieu, pendant l'année 1842, entre tous les comptables des finances. (Voir pages 156 et 157.)

En effet,

Les fonds envoyés ont été de 2,622,665,785f 11c

Les fonds reçus se sont élevés à 2,610,573,591 50

EXCÉDANT des fonds envoyés 12,092,193 61

représentant des fonds en route non encore parvenus au 1er janvier 1842, qui viennent en accroissement de l'augmentation qu'a éprouvée l'en-caisse des comptables pour lesquels les envois ont été faits 12,092,193 61

AUGMENTATION effective des valeurs de caisse et de portefeuille pendant l'année 1842 ..... 49,116,616 34

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Développement sur les Bons du Trésor émis et remboursés pendant l'année 1842.

Solde des bons restant en circulation et à payer au 31 décembre 1841	affectés à l'amortissement			32,181,480f 55c	155,862,190f 87c
	à la caisse des dépôts et consignations		10,962,000f 00c	123,680,710 32	
	à divers particuliers		112,718,710 32		

		BONS AFFECTÉS à l'amortissement.	BONS remis à divers.	TOTAL.	
Bons émis pendant chaque mois.	Janvier 1842	5,293,219f 96c	8,067,930f 80c	13,361,150f 76c	
	Février	5,078,349 30	9,982,279 75	15,060,629 05	
	Mars	5,742,464 00	8,357,538 50	14,100,002 50	
	Avril	5,494,840 00	15,257,404 15	20,752,244 15	
	Mai	5,283,500 00	15,842,473 70	21,125,973 70	
	Juin	6,323,104 74	15,875,193 60	22,198,298 34	
	Juillet	5,446,240 00	14,116,833 50	19,563,073 50	232,208,895 82
	Août	5,291,040 42	18,379,412 45	23,670,452 87	
	Septembre	5,531,124 00	15,117,349 05	20,648,473 05	
	Octobre	5,494,840 00	15,295,520 80	20,790,360 80	
	Novembre	5,272,952 75	14,668,069 30	19,941,022 05	
	Décembre	6,930,334 45	14,066,880 60	20,997,215 05	
		67,182,009 62	165,026,886 20	232,208,895 82	
					388,071,086 69

		CAPITAL.	INTÉRÊTS attachés aux bons.	TOTAL.
Montant, par taux d'intérêt, des bons émis pendant l'année.	Aux particuliers, à 3 p. 0/0 de 6 mois à un an	140,804,430f 83c	2,298,455 37	143,102,886f 20c
	A la caisse des dépôts, 3 p. 0/0 à 6 mois	21,600,000 00	324,000 00	21,924,000 00
		162,404,430 83	2,622,455 37	165,026,886 20

RESUMÉ.

DATES DES LOIS qui ont limité la somme des bons en circulation.	MONTANT des crédits.	BONS en circulation au 31 décembre 1841.	BONS émis pendant l'année 1842.	TOTAL.	BONS remboursés à déduire.	BONS RESTANT en circulation au 31 décembre 1842.
Loi du 25 juin 1841	250,000,000 00	123,680,710f 32c	165,026,886f 20c	288,707,596f 52c	188,860,551f 62c	99,847,044f 90c
Loi du 10 juin 1833	Illimité	32,181,480 55	67,182,009 62	99,363,490 17	65,467,128 30	33,896,361 87
		155,862,190 87	232,208,895 82	388,071,086 69	254,327,679 92	133,743,406 77

		BONS AFFECTÉS à l'amortissement, consolidés en rentes, ou remboursés en numéraire.	BONS remboursés à divers.	TOTAL.	
Bons remboursés pendant chaque mois.	Janvier 1842	//	11,210,027f 25c	11,210,027f 25c	
	Février	32,181,452f 88c	9,992,496 97	42,173,949 85	
	Mars	//	10,772,075 65	10,772,075 65	
	Avril	//	24,410,777 50	24,410,777 50	
	Mai	//	17,144,370 75	17,144,370 75	
	Juin	//	16,326,744 25	16,326,744 25	254,327,679f 92c
	Juillet	33,285,675 42	14,086,713 15	47,372,388 57	
	Août	//	21,133,792 15	21,133,792 15	
	Septembre	//	13,178,087 55	13,178,087 55	
	Octobre	//	19,378,937 75	19,378,937 75	
	Novembre	//	15,340,907 20	15,340,907 20	
	Décembre	//	15,885,621 45	15,885,621 45	
		(A) 65,467,128 30	188,860,551 62	254,327,679 92	
Solde des bons restant en circulation et à payer au 31 décembre 1842	affectés à l'amortissement			33,896,361 87	
	remis à la caisse des dépôts et consignations		10,962,000 00	99,847,044 90	133,743,406 77
	remis à divers particuliers		88,885,044 90		
					388,071,086 69

Développement, par classe de parties prenantes et par taux d'intérêts, des bons du trésor émis pendant l'année 1842.

		CAPITAL.	INTÉRÊTS.	TOTAL des bons émis.
Remis à divers particuliers	à 3 p. 0/0	140,804,430f 83c	2,298,455f 37c	143,102,886f 20c
Remis à la caisse des dépôts	à 3 p. 0/0	21,600,000 00	324,000 00	21,924,000 00
		162,404,430 83	2,622,455 37	165,026,886 20
Remis à l'amortissement	à 3 p. 0/0	66,745,624 03	(B) 436,385 59	67,182,009 62
		229,150,054 86	3,058,840 96	232,208,895 82

(A) Bons remboursés en numéraire 70,209f 02c; Bons consolidés en rentes 65,396,919 28 } 65,467,128f 30c

(B) Intérêts acquis à l'amortissement sur les bons de 1842 et années antérieures.

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant, de cinq en cinq jours, 1° le montant des Bons du Trésor qui restaient en circulation et à payer; 2° les avances faites par la Banque de France, pendant l'année 1842.

		AFFECTÉS à L'AMORTISSEMENT.	NÉGOCIÉS à DIVERS.	AVANCES de LA BANQUE.	TOTAL.
Janvier 1842	1er	32,181,480f 55c	123,680,710f 32c	(A) "	155,862,190f 87c
	5	32,804,700 55	123,731,340 82	"	156,536,041 37
	10	33,670,580 51	121,828,230 57	"	155,498,811 08
	15	34,727,280 51	121,191,165 37	"	155,918,445 88
	20	35,572,640 51	121,449,575 62	"	157,022,216 13
	25	36,418,000 51	121,016,384 37	"	157,434,384 88
Février	1er	37,474,700 51	120,538,613 87	"	158,013,314 38
	5	38,537,589 81	121,004,185 30	"	159,541,775 11
	10	7,201,496 93	121,110,074 90	"	128,311,571 83
	15	8,046,856 93	120,584,781 65	"	128,631,638 58
	20	8,892,216 93	119,610,293 90	"	128,502,510 83
	25	9,948,916 93	120,721,068 40	"	130,669,985 33
Mars	1er	10,371,596 93	120,528,396 65	"	130,899,993 58
	5	11,428,296 93	149,774,727 15	"	131,203,024 08
	10	12,273,656 93	119,236,749 65	"	131,510,406 58
	15	13,119,016 93	119,557,157 40	"	132,676,174 33
	20	13,964,376 93	119,461,600 40	"	133,425,977 33
	25	15,057,360 93	118,578,651 90	"	133,636,012 83
Avril	1er	16,114,060 93	118,113,859 50	"	134,227,920 43
	5	16,959,420 93	115,032,658 50	"	131,992,079 43
	10	17,804,780 93	114,832,024 00	"	132,636,804 93
	15	18,861,480 93	112,741,926 25	"	131,603,407 18
	20	19,706,840 93	110,348,338 50	"	130,055,179 43
	25	20,552,200 93	108,642,584 50	"	129,194,785 43
Mai	1er	21,608,900 93	108,960,486 15	"	130,569,387 08
	5	22,242,920 93	109,149,785 40	"	131,392,706 33
	10	23,088,280 93	108,915,539 15	"	132,003,820 08
	15	23,933,640 93	107,943,290 15	"	131,876,931 08
	20	24,990,340 93	108,101,941 15	"	133,092,282 08
	25	25,835,700 93	107,994,309 90	"	133,830,010 83
Juin	1er	26,892,400 93	107,658,589 10	"	134,550,990 03
	5	27,737,760 93	107,420,551 60	"	135,158,312 53
	10	28,794,460 93	108,176,416 35	"	136,970,877 28
	15	29,639,820 93	108,106,033 20	"	137,745,854 13
	20	30,485,180 93	107,310,861 20	"	137,796,042 13
	25	32,157,061 93	106,594,234 95	"	138,751,296 88
Juillet	1er	33,215,505f 67c	107,207,038f 45c	"	140,422,544f 12c
	5	34,060,865 67	108,501,764 55	"	142,562,630 22
	10	34,906,225 67	108,540,311 05	"	143,446,536 72
	15	2,747,459 27	108,379,950 55	"	111,127,409 82
	20	3,592,819 27	108,370,183 05	"	111,863,002 32
	25	4,367,970 25	107,965,275 30	"	112,333,245 55
Août	1er	5,376,070 25	107,237,158 80	"	112,613,229 05
	5	6,199,830 25	105,940,463 80	"	112,140,294 05
	10	7,705,532 42	106,648,592 90	"	113,736,305 32
	15	7,087,712 42	105,423,971 90	"	113,129,504 32
	20	8,735,232 42	104,977,776 60	"	113,713,009 02
	25	9,610,410 67	104,537,148 35	"	114,147,559 02
Septembre	1er	10,667,110 67	104,482,779 10	"	115,149,889 77
	5	11,512,470 67	104,822,219 60	"	116,334,690 27
	10	12,569,170 67	105,697,059 40	"	118,266,230 07
	15	13,414,530 67	105,845,158 60	"	119,259,689 27
	20	14,259,890 67	106,009,698 60	"	120,269,589 27
	25	15,141,534 67	106,448,017 10	"	121,589,551 77
Octobre	1er	16,198,234 67	106,422,040 60	"	122,620,275 27
	5	17,043,594 67	104,578,961 85	"	121,622,556 52
	10	17,888,954 67	103,669,333 10	"	121,558,287 77
	15	18,945,654 67	103,225,571 15	"	122,171,225 82
	20	19,791,014 67	103,271,829 40	"	123,062,844 07
	25	20,636,374 67	102,121,681 90	"	122,758,056 57
Novembre	1er	21,693,074 67	102,338,623 65	"	124,031,698 32
	5	22,533,034 67	103,062,948 65	"	125,595,983 32
	10	23,373,247 42	101,390,411 90	"	124,763,659 32
	15	24,218,607 42	101,502,413 15	"	125,721,020 57
	20	25,063,967 42	101,564,239 40	"	126,628,206 82
	25	26,120,667 42	101,660,189 40	"	127,780,856 82
Décembre	1er	26,966,027 42	101,665,785 75	"	128,631,813 17
	5	27,811,387 42	101,760,415 75	"	129,571,803 17
	10	28,868,087 42	100,549,636 50	"	129,417,723 92
	15	29,713,447 42	100,364,149 05	"	130,077,596 47
	20	30,558,807 42	100,095,265 80	"	130,654,073 22
	25	32,609,436 42	99,615,672 55	"	132,225,108 97
	31	33,896,361 87	99,847,044 90	"	133,743,406 77

(A) Il n'a été fait aucune avance par la Banque pendant l'année 1842.

Le maximum des bons délivrés aux particuliers et à la caisse des dépôts et consignations a été, le 5 janvier 1842, de... 123,731,340f 32c

Et le minimum a été, à la date du 25 décembre 1842, de..... 99,615,672 55

État des Opérations que les Receveurs généraux ont faites pour le compte du Trésor public, pendant l'année 1842.

RECETTES.

SERVICE DES BUDGETS.

		EXERCICE 1841.	EXERCICE 1842.	
Recettes sur les contributions et revenus publics.	Contributions directes	46,342,002f 60c	360,163,791f 64c	
	Produit des forêts et de la pêche	278,947 75	30,185,846 27	
	Produits universitaires	93,591 93	3,922,970 16	
	Produits divers	787,630 43	4,116,909 70	
		47,502,172 71	398,389,517 77	
		445,891,690 48		(1)445,891,690f 48c

SERVICES SPÉCIAUX.

Versements de cautionnements en numéraire			8,770,429 08

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Recettes pour le compte des correspondants du trésor.	Communes et établissements publics *l/c* de fonds placés au trésor	68,965,811f 97c		
	Ministère de l'intérieur *s/c* de ressources éventuelles pour dépenses départementales	18,642,134 06		
	Ministère de l'instruction publique *s/c* de ressources extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	401,984 82		
	Départements *l/c* de produits éventuels pour divers services locaux	4,653,546 24		
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* de recettes pour le service des retraites des finances	53,066 35		
	Caisse des invalides de la marine	3,188,479 86	210,992,180f 99c	
	Ministère de la marine *s/c* de fonds coloniaux	5,405 62		
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *l/c* de fonds déposés au trésor	10,885,000 00		
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	98,416,189 21		
	Légion d'honneur *s/c* ..... *idem*	5,362,781 68		
	Fonctionnaires de l'instruction publique *l/c* de fonds de retraite	246,394 62		
	Divers établissements *l/c* de placements de fonds sans intérêts	81,882 17		
	Ministère de l'instruction publique *s/c* de fondations anglaises	89,504 39		
Émission de mandats.	Mandats sur le caissier du trésor	132,669,452 98		1,024,789,551 47
Recouvrements d'avances.	Mandats sur les receveurs généraux pour le compte du trésor	8,122,467 22	140,791,920 20	
	Poursuites pour le recouvrement des contributions	910,249 60		
	Timbre des formules de patentes	1,801 711 80	2,711,961 40	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.	Versements des receveurs de l'enregistrement et des domaines	201,762,833 58		
	——— des douanes	94,682,770 32		
	——— des contributions indirectes	176,274,815 73		
	Versements des directeurs des postes	21,319,824 62		
	——— de la fabrication des monnaies	25,500 19	(2) 670,293,488 88	
	——— des receveurs des salines et mines de sel de l'Est	9,200,312 93		
	——— des agents de la compagnie des salines et mines de sel de l'Est.	16,814 91		
	Remises du caissier central du trésor	146,933,006 27		
	——— des receveurs généraux	19,737,489 91		
	——— des payeurs du trésor	340,120 42		
	TOTAL des recettes			1,479,451,671 03

(1) Voir le développement par département, page 78.

(2) Ces mouvements de fonds, comparativement à ceux qui sont portés dans le tableau page 156, se trouvent réduits d'une somme de 16,814f 91c versée dans les caisses des receveurs généraux par les agents de l'ancienne compagnie des salines et mines de sel de l'Est, et qui a été appliquée par virement de comptes, au compte de liquidation de ladite compagnie.

DÉPENSES.

SERVICE DES BUDGETS.

		EXERCICE 1841.	EXERCICE 1842.		
Dépenses sur le budget du ministère des finances.	Intérêts alloués aux receveurs généraux en compte courant, y compris 1/3 p. 0/0 sur les intérêts dus aux communes	1,143,509f 91c	2,516,617f 47c		
	Commissions, frais de transport et d'emballage de fonds alloués aux receveurs généraux à titre de frais de service	673,584 22	2,060,027 56		
	Traitements, taxations, remises et bonifications des receveurs des finances. — Traitements fixes	104,900 00	1,070,500 00		
	Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	537,864 43	1,052,926 66		
	Taxation pour la centralisation du produit de l'impôt direct	255,555 51	942,213 55		
	——— ——— des impôts et revenus indirects	171,736 35	811,539 68		
	Remises sur les produits de coupes de bois et les produits divers	113,058 78	54,389 00		
	Frais de perception des contributions directes. — Remises des percepteurs	2,234,885 63	8,760,596 60		
	Taxes de premier avertissement	40,716 67	243,515 97		
	Frais de perception des redevances des mines (remises des percepteurs et premier avertissement)	5,080 81	1,806 20		
	Frais de perception des droits de vérification des poids et mesures (remises des percepteurs)	39,333 02	793 94		
	Restitutions et non-valeurs, décharges et réductions sur contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles	13,569.904 22	29,484,290 39		
		18,890,129 55	46,999,217 02		
		65,889,346 57			
	Décharges à réimposer sur les contributions directes de l'exercice 1843	808,782 43			
		66,698,129 00			(1) 66,698,129f 00c

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Payements pour le compte des correspondants du trésor.	Communes et établissements publics *l/c* de fonds placés au trésor	68,250,640f 59c		
	Départements *l/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	4,491,004 82		
	Caisse des invalides de la marine	6,668,773 53		
	Ministère de la marine *s/c* de fonds coloniaux	476,620 71		
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *s/c* de fonds déposés au trésor	7,391,000 00		
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	98,397,229 43	191,727,616f 27c	
	Légion d'honneur *s/c* ..... *idem*	5,369,457 15		
	Divers établissements *l/c* de placement de fonds sans intérêts	112,366 50		
	Ex-receveurs généraux *l/c* d'avances à leur rembourser	501,651 41		
	Compte intermédiaire de remboursements de dépôts antérieurs au 1er juin 1816	68,872 13		
Remboursement de mandats.	Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux	16,769,084 37		
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	8,429,304 85		
	Traites des receveurs généraux sur le caissier central du trésor	437,869 89	25,699,471 65	1,420,225,708 27
	Traites du trésorier-payeur à Alger sur les receveurs généraux	63,212 54		
Avances à recouvrer.	Poursuites pour le recouvrement des contributions	899,368 90		
	Timbre des formules de patentes	2,622,487 50	3,521,856 40	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.	Versements aux payeurs du trésor	674,260,203 30		
	Fonds de subvention aux receveurs de l'enregistrement	112,800 00		
	——— ——— des douanes	4,914,996 59		
	——— ——— des contributions indirectes	4,880,000 00		
	——— ——— aux directeurs des postes	4,455,380 85	(2) 1,199,276,763 95	
	Envois au caissier central du trésor	485,825,221 90		
	——— aux receveurs généraux	20,122,645 68		
	——— au trésorier-payeur à Alger	515 63		
	——— aux trésoriers des colonies	4,705,000 00		
	TOTAL des dépenses			1,486,923,837 27

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Les receveurs généraux étaient en avance envers le trésor public, à l'époque du 1er janvier 1842 (Voir page 378 du compte des finances de l'année 1841, déduction faite du solde des caisses de réserve), d'une somme de..... 53,185,582f 10c

Les opérations de toute nature qu'ils ont effectuées pour son compte, pendant l'année 1842, se sont élevées, savoir :

En dépense, ... 1,486,923,837f 27c

En recette, ... 1,479,451,671 03

Et font ainsi ressortir un excédant de dépense, représentant l'augmentation que leurs avances ont éprouvée pendant l'année 1842, de..... 7,472,166 24

A déduire l'avance des receveurs généraux sortis de fonctions, lesquels en ont été crédités pendant la même année, à un titre particulier et en dehors de leur compte courant..... 1,376,571 86

RESTE pour augmentation..... 6,095,594 38 — 6,095,594 38

En conséquence les avances des receveurs généraux sont, au 31 décembre 1842 (Voir page 404 du présent compte), de..... 59,281,176 48

(1) Voir le développement par département, page 138.

(2) Ces envois de fonds, rapprochés de ceux que présente la page 157, se trouvent atténués d'une somme de 375,350 fr. 45 cent., provenant des opérations constatées par virement de comptes, pour régularisation des fonds en route à la fin de chaque année.

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État de l'excédant de recette ou de dépense réalisé dans chaque département pendant l'année 1842, sur les Contributions et les Dépenses publiques.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES sur les contributions et revenus publics.	PAYEMENTS sur les dépenses publiques.	EXCÉDANT de RECETTES.	EXCÉDANT de PAYEMENTS.	OBSERVATIONS.
Ain	7,412,599f 28c	5,301,052f 03c	2,111,547f 25c	"	
Aisne	17,935,341 11	12,392,865 54	5,542,475 57	"	
Allier	6,689,395 93	4,723,454 30	1,965,941 63	"	
Alpes (Basses-)	2,836,546 11	3,237,412 57	"	400,866f 46c	
Alpes (Hautes-)	2,397,617 27	3,751,961 69	"	1,354,344 42	
Ardèche	5,850,636 23	4,369,909 69	1,480,726 54	"	
Ardennes	10,914,961 96	12,219,648 21	"	1,304,686 25	
Ariége	3,374,795 66	2,860,900 65	513,895 01	"	
Aube	8,426,246 60	6,177,692 37	2,248,554 23	"	
Aude	9,006,243 09	5,892,692 97	3,113,550 12	"	
Aveyron	6,314,321 39	4,284,076 36	2,030,245 03	"	
Bouches-du-Rhône	52,676,294 32	35,826,759 57	16,849,534 75	"	
Calvados	23,418,008 93	11,722,650 71	11,695,358 22	"	
Cantal	4,808,748 86	3,356,171 00	1,452,577 86	"	
Charente	8,303,094 47	5,294,827 01	3,008,267 46	"	
Charente-Inférieure	16,060,620 89	17,558,017 77	"	1,497,396 88	
Cher	6,890,865 47	6,512,497 56	378,367 91	"	
Corrèze	4,684,541 18	3,829,138 90	855,402 28	"	
Corse	1,677,760 95	6,417,315 98	"	4,739,555 03	
Côte-d'Or	14,129,413 54	10,318,648 12	3,810,765 42	"	
Côtes-du-Nord	10,796,655 94	5,802,045 72	4,994,610 22	"	
Creuse	3,957,967 06	3,295,729 66	662,237 40	"	
Dordogne	8,889,080 57	6,040,179 66	2,848,900 91	"	
Doubs	9,678,776 99	9,923,787 27	"	245,010 28	
Drôme	7,387,719 23	6,390,701 50	997,017 73	"	
Eure	15,651,797 55	7,985,550 24	7,666,247 31	"	
Eure-et-Loir	10,441,392 31	4,880,421 39	5,560,970 92	"	
Finistère	12,776,488 19	29,655,067 68	"	16,878,579 49	
Gard	10,952,833 80	10,980,989 69	271,844 11	"	
Garonne (Haute-)	15,934,768 11	14,037,450 41	1,897,317 70	"	
Gers	6,417,254 90	5,199,500 22	1,217,754 68	"	
Gironde	37,980,593 38	23,045,997 57	14,934,595 81	"	
Hérault	16,453,915 03	12,726,457 50	3,727,457 53	"	
Ille-et-Vilaine	13,070,430 13	14,574,957 19	"	1,504,527 06	
Indre	5,548,728 44	3,522,957 44	2,025,771 00	"	
Indre-et-Loire	8,604,110 34	7,234,501 09	1,369,609 25	"	
Isère	14,046,033 03	11,487,581 26	2,558,451 77	"	
Jura	9,940,129 03	6,026,128 82	3,914,000 21	"	
Landes	4,067,444 43	3,734,499 93	332,944 50	"	
Loir-et-Cher	6,961,057 77	4,539,499 05	2,421,558 72	"	
Loire	9,557,058 09	5,376,744 75	4,180,313 34	"	
Loire (Haute-)	4,645,078 02	2,721,770 49	1,923,307 53	"	
Loire-Inférieure	26,552,180 75	13,770,566 12	12,781,614 63	"	
Loiret	15,213,290 91	6,752,849 96	8,460,440 95	"	
Lot	4,865,831 23	5,744,955 12	"	879,123 89	
Lot-et-Garonne	8,505,687 86	10,584,690 85	"	2,079,002 99	
Lozère	2,337,115 61	2,371,826 84	"	34,711 23	
Maine-et-Loire	12,688,540 26	9,305,129 68	3,383,410 58	"	
Manche	16,779,332 18	17,240,024 18	"	460,692 00	
Marne	14,026,865 50	12,408,938 94	1,617,926 56	"	
Marne (Haute-)	7,436,243f 15c	4,470,699f 76c	2,965,543f 39c	"	
Mayenne	7,516,005 22	4,304,668 07	3,211,337 15	"	
Meurthe	24,824,202 85	20,199,041 11	4,625,161 74	"	
Meuse	10,309,010 91	12,881,729 88	"	2,572,718f 97c	
Morbihan	9,262,227 58	13,576,220 39	"	4,313,992 81	
Moselle	15,173,546 01	19,246,821 13	"	4,073,275 12	
Nièvre	7,723,646 50	8,832,088 08	"	1,108,441 58	
Nord	57,408,888 94	35,099,512 75	22,309,376 19	"	
Oise	16,055,174 95	8,624,079 26	7,431,095 69	"	
Orne	11,463,178 54	5,994,470 29	5,468,708 25	"	
Pas-de-Calais	26,300,031 58	16,318,747 28	9,981,284 30	"	
Puy-de-Dôme	10,834,405 21	7,230,002 79	3,604,402 42	"	
Pyrénées (Basses-)	11,007,958 09	13,884,948 15	"	2,876,990 06	
Pyrénées (Hautes-)	3,679,027 91	4,070,171 94	"	391,144 03	
Pyrénées-Orientales	3,928,328 75	6,651,947 92	"	2,723,619 17	
Rhin (Bas-)	18,051,381 86	24,046,860 52	"	5,995,478 66	
Rhin (Haut-)	13,570,949 31	8,615,777 62	4,955,171 69	"	
Rhône	30,673,704 21	19,559,824 54	11,113,879 67	"	
Saône (Haute-)	7,099,027 65	5,752,110 83	1,346,916 82	"	
Saône-et-Loire	14,176,067 63	7,216,338 67	6,959,728 96	"	
Sarthe	11,138,400 84	5,760,880 48	5,377,520 36	"	
Seine	139,544,597 59	519,367,292 16	"	379,822,694 57	
Seine-Inférieure	66,952,376 06	20,523,396 29	46,428,979 77	"	
Seine-et-Marne	14,539,098 23	10,496,104 54	4,042,993 69	"	
Seine-et-Oise	22,741,798 19	15,439,107 25	7,302,690 94	"	
Sèvres (Deux-)	6,887,539 48	5,787,692 74	1,099,846 74	"	
Somme	20,099,695 92	9,539,188 22	10,560,507 70	"	
Tarn	7,098,599 41	5,991,546 30	1,107,053 11	"	
Tarn-et-Garonne	6,095,451 58	7,177,618 93	"	1,082,167 35	
Var	12,231,786 41	33,869,984 55	"	21,638,198 14	
Vaucluse	6,713,089 42	6,089,253 34	623,836 08	"	
Vendée	7,923,540 86	5,241,208 14	2,682,332 72	"	
Vienne	6,603,393 55	5,259,398 97	1,343,994 58	"	
Vienne (Haute-)	5,759,338 10	4,908,312 87	851,025 23	"	
Vosges	10,266,019 37	5,174,593 99	5,091,425 38	"	
Yonne	10,927,677 86	7,457,841 54	3,469,836 32	"	
Paquebots de la Méditerranée	"	549,925 33	"	549,925 33	
	1,220,551,619 60	1,358,318,599 84	320,760,161 53	458,527,141 77	
Directeurs de la fabrication des monnaies	33,284 15	"	33,284 15	"	
Caissier du trésor	117,285,675 18	3,207,492 21	114,078,182 97	"	
Comptables en Algérie	7,288,756 84	61,392,616 95	"	54,103,860 11	
	1,345,159,335 77	1,422,918,709 00	434,871,628 65	512,631,001 88	
Excédant de payements effectués pendant l'année 1842			77,759,373 23		

Le présent tableau a pour objet de faire connaître l'excédant de payement qui est résulté, pour le service de trésorerie, du mouvement des recettes et des dépenses des budgets pendant l'année 1842.

Cet excédant, montant à 77,759,373 fr. 23 cent., se justifie par celui qu'ont produit en sens inverse, comme il suit, les opérations autres que celles qui se rapportent au service des budgets, savoir:

Mouvement de divers services spéciaux	7,345,800f 47c	
Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	67,111,800 60	
Accroissement des créances passives de l'administration des finances	42,009,133 05	
Opérations constatées par virements de comptes	11,612,291 31	
Ensemble	128,079,025 53	
A déduire:		
Accroissement du déficit du Trésor sur le service des cautionnements	260f 00c	
Idem des créances actives de l'administration des finances	1,202,835 86	
Augmentation des valeurs de caisse et de portefeuille existant entre les mains des comptables des finances	49,116,616 34	
		50,319,652 20
Résultat, en excédant de recette, des opérations autres que celles qui concernent le service des budgets		77,759,373 23

Le rapprochement de l'excédant de payements ci-dessus de 77,759,373 fr. 23 cent., avec celui de 25,586,042 fr. 72 cent., qui est déterminé dans le tableau page 147, fait ressortir une différence de 52,173,380 fr. 51 cent. qui provient du résultat du mouvement des *services spéciaux* (7,345,800f 47c); de celui des *avances et découverts du trésor* (33,215,238f 73c), et enfin des opérations constatées par *virement de compte* (11,612,291f 31c).

On a dû déduire dans le présent tableau, comparativement aux états par département qui terminent le compte des *Contributions et revenus publics*, page 77, et celui des *Dépenses publiques*, page 137, les opérations constatées au compte de l'agent responsable des virements de comptes, lesquelles ont été en recette de 20,162,740 fr. 62 cent., et en dépense de 8,550,449 fr. 31 cent., et l'échange de valeur montant à 32,181,452 fr. 38 cent., qui a eu lieu pour la consolidation des fonds de l'amortissement mis en réserve pendant le deuxième semestre de l'année 1841.

DE TRÉSORERIE.

Résultat l'année 1872, sur les Contributions et les Dépenses publiques.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES.	PATENTES.	CONTRIBUTIONS.			OBSERVATIONS.
	Recettes opérées en vertu des rôles publics.	Patentes des départements publiques.	Contributions directes.	Contributions indirectes.	Contributions diverses.	
Ain	7,150,347 15	4,470,698 70	5,000,329 35			
Aisne	7,316,005 32	4,304,052 67	7,111,237 1			
Allier	24,824,304 85	24,120,011 11	1,095,161 15			
Alpes (Basses-)	10,309,010 81	11,381,240 60				
Alpes (Hautes-)	3,123,327 38	13,370,210 20				
Alpes-Maritimes	13,178,317 01	10,210,021 13				
Ardèche	7,775,044 50	5,212,086 10				
Ardennes	27,468,385 91	25,005,375 15				
Ariège	10,052,174 25	6,811,070 9				
Aube	11,523,178 24	5,884,470 29				
Aude	20,200,031 25	16,312,027 32				
Aveyron	10,834,405 21	7,364,005 76				
Bouches-du-Rhône	11,607,952 09	13,881,962 17				
Calvados	5,070,077 91	4,070,177 91				
Cantal	3,078,328 73	6,021,347 23				
Charente	18,051,561 20	13,010,800 32				
Charente-Inférieure	13,576,426 31	8,613,277 62	1,293,161 03			
Cher	30,073,701 41	10,349,824 [illegible]	11,113,285 [illegible]			
Corrèze	7,000,327 23	5,543,110 [illegible]	1,316,010 [illegible]			
Corse	14,176,007 83	7,210,352 67	6,930,[illegible] 90			
Côte-d'Or	11,178,400 84	5,760,[illegible] 45	[illegible]			
Côtes-du-Nord	12,414,107 [illegible]	319,527,[illegible] 10				
Creuse	66,084,476 00	20,273,300 [illegible]	[illegible]			
Dordogne	14,720,008 21	10,128,104 [illegible]	[illegible]			
Doubs	22,741,108 19	12,489,107 [illegible]	7,205,000 21			
Drôme	6,867,120 [illegible]	3,787,732 [illegible]	1,000,000 [illegible]			
Eure	20,000,[illegible] 29	9,320,128 [illegible]	13,000,007 [illegible]			
Eure-et-Loir	7,009,300 41	3,891,440 30	1,107,[illegible]			
Finistère	6,095,[illegible] 30	7,[illegible] 03				
Gard	12,121,[illegible] 41	20,000,[illegible] 56				
Garonne (Haute-)	9,724,[illegible] 41	6,000,[illegible] 31	817,[illegible] 06			
Gers	7,923,[illegible] 20	3,847,[illegible] 14	2,[illegible] 79			
Gironde	6,027,[illegible] 20	7,[illegible] 10	[illegible]			
Hérault	5,734,[illegible] 10	4,005,[illegible] 67	8,[illegible] 33			
Ille-et-Vilaine	10,[illegible] 13	[illegible] 29	3,[illegible] 32			
Indre	10,027,[illegible] 29	[illegible]	3,[illegible] 29			
Indre-et-Loire	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Isère	1,314,125,[illegible] 27	1,299,[illegible] 00	424,[illegible] 05			
Jura	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Landes	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Loir-et-Cher	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Loire	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Loire (Haute-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Loire-Inférieure	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Loiret	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Lot	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Lot-et-Garonne	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Lozère	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Maine-et-Loire	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Manche	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Marne	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Marne (Haute-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Mayenne	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Meurthe-et-Moselle	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Meuse	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Morbihan	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Nièvre	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Nord	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Oise	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Orne	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Pas-de-Calais	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Puy-de-Dôme	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Pyrénées (Basses-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Pyrénées (Hautes-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Pyrénées-Orientales	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Rhin (Bas-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Rhin (Haut-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Rhône	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Saône (Haute-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Saône-et-Loire	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Sarthe	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Savoie	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Savoie (Haute-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Seine	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Seine-Inférieure	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Sèvres (Deux-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Somme	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Tarn	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Tarn-et-Garonne	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Var	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Vaucluse	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Vendée	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Vienne	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Vienne (Haute-)	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Vosges	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Yonne	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Belfort (Territoire de)	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Seine (Département de la)	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Seine-et-Oise	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Algérie	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies et pays de protectorat	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Cochinchine	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Nouvelle-Calédonie	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Guadeloupe	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Martinique	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Guyane	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Réunion	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de l'Inde	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Cochinchine	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Nouvelle-Calédonie	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Guadeloupe	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Martinique	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Guyane	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Réunion	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de l'Inde	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Cochinchine	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Nouvelle-Calédonie	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Guadeloupe	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Martinique	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Guyane	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Réunion	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de l'Inde	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Cochinchine	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Nouvelle-Calédonie	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Guadeloupe	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Martinique	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Guyane	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Réunion	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de l'Inde	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Cochinchine	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Nouvelle-Calédonie	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Guadeloupe	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Martinique	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Guyane	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Réunion	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de l'Inde	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Cochinchine	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Nouvelle-Calédonie	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Guadeloupe	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Martinique	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Guyane	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Réunion	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de l'Inde	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Cochinchine	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Nouvelle-Calédonie	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Guadeloupe	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Martinique	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Guyane	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de la Réunion	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Colonies de l'Inde	[illegible]	[illegible]	[illegible]			

COMPTES DES BUDGETS

POUR L'ANNÉE 1842.

Compte définitif de l'exercice 1841.

Compte provisoire de l'exercice 1842.

État des opérations relatives à l'exercice 1843.

Situation financière des travaux extraordinaires.

Résultats généraux sur les budgets de 1814 à 1842.

NOTE GÉNÉRALE

Indiquant les divers documents dont se composent les Comptes des Budgets.

Les comptes des budgets font connaître la situation financière de l'État sur les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par les Chambres; ils comparent, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits établis et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux ministres avec les services faits et avec les payements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense, et déterminent les non-valeurs sur les revenus ou les excédants de recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépenses.

Ils se composent, pour l'année 1842, des documents qui suivent :

1° *Compte définitif du budget de l'exercice 1841;*

2° *Compte provisoire du budget de l'exercice 1842;*

3° *État des recettes et des payements effectués sur le budget de l'exercice 1843;*

4° *Situation financière des travaux extraordinaires autorisés par les lois des 17 mai 1837, 25 juin 1841 et 11 juin 1842.*

Les comptes des budgets trouvent le développement, la justification et le contrôle des opérations qu y sont retracées, relativement aux droits liquidés au profit ou à la charge de l'État et à leur réalisation par le trésor public, dans les autres sections du compte général des finances désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, selon qu'elles ont eu lieu en 1842 ou que la situation en est établie à la fin de l'année; savoir :

Compte des opérations de l'année;
Compte des contributions et revenus publics;
Compte des dépenses publiques;
Compte du service de trésorerie;
Situation générale des finances.

Les comptes des budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du Trésor et sur la situation générale des finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés, conformément à l'ordonnance royale du 9 juillet 1826, par les *Déclarations générales* émanées chaque année de la Cour des comptes, pour attester, d'après les arrêts rendus par elle sur les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, l'exactitude des comptes publiés par les ministres à chaque session des Chambres.

On joint aux comptes des budgets, sous le titre de *Résultats généraux sur les budgets de 1814 à 1842,* une série de tableaux dont l'objet est, 1° de rappeler, en les considérant dans leur ensemble, la situation financière des budgets de la période politique de 1814 à 1829, et 2° de résumer, par exercice et par branches principales de service, la situation financière de chacun des budgets de la période du Gouvernement actuel, c'est-à-dire ceux de 1830 à 1842, de manière à déterminer, soit que l'on examine séparément ces différents budgets, soit qu'on les compare entre eux, leurs ressources et leurs besoins respectifs, ainsi que leur résultat final. (Voir pages 361 à 374.)

NOTE GÉNÉRALE

Indiquant les divers documents dont se composent les Comptes des Budgets.

Les comptes des budgets font connaître la situation financière de l'État sur les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par les Chambres; ils comparent, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits établis et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux ministres avec les services faits et avec les payements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense, et déterminent les non-valeurs sur les revenus ou les excédants de recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépenses.

Ils se composent, pour l'année 1842, des documents qui suivent :

1° Compte définitif du budget de l'exercice 1841;

2° Compte provisoire du budget de l'exercice 1842;

3° État des recettes et des payements effectués sur le budget de l'exercice 1842;

4° Situation financière des travaux extraordinaires autorisés par les lois des 17 mai 1837, 25 juin 1841 et 11 juin 1842.

Les comptes des budgets trouvent le développement, la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées, relativement aux droits liquidés au profit ou à la charge de l'État et à leur réalisation par le trésor public, dans les autres sections du compte général des finances désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, selon qu'elles ont eu lieu en 1842 ou que la situation en est établie à la fin de l'année; savoir :

Compte des opérations de l'année;

Compte des contributions et revenus publics;

Compte des dépenses publiques;

Compte du service de trésorerie;

Situation générale des finances.

Les comptes des budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du Trésor et sur la situation générale des finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés, conformément à l'ordonnance royale du 9 juillet 1829, par les Déclarations générales dressées chaque année de la Cour des comptes, pour attester, d'après les arrêts rendus par elle sur les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, l'exactitude des comptes publiés par les ministres à chaque session des Chambres.

On joint aux comptes des budgets, sous le titre de Résultats généraux sur les budgets de 1841 à 1842, une série de tableaux dont l'objet est, 1° de rappeler, en les considérant dans leur ensemble, la situation financière des budgets de la période politique de 1814 à 1829, et 2° de résumer, par exercice et par branches principales de service, la situation financière de chacun des budgets de la période du Gouvernement actuel, c'est-à-dire ceux de 1830 à 1842, de manière à déterminer, soit que l'on examine séparément ces différents budgets, soit qu'on les compare entre eux, leurs ressources et leurs besoins respectifs, ainsi que leur résultat final. (Voir pages 361 à 371.)

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET

DE L'EXERCICE 1841.

Résultat du vote primitif du budget.

Les lois de finances votées pendant la session de 1840, et portant la date du 16 juillet 1840, ont fixé, ainsi qu'il suit, les ressources et les besoins du budget de l'exercice 1841, savoir :

Recettes...	Ressources ordinaires.....	1,139,885,666f	1,211,885,666f
	Ressources extraordinaires.....	72,000,000	
Dépenses...	Services ordinaires.....	1,115,842,234	1,187,842,234
	Travaux extraordinaires.....	72,000,000	

Le budget de l'exercice 1841 présentait, par conséquent, d'après son vote primitif, un excédant présumé de recette de..... 24,043,432

Modifications que les prévisions du budget ont éprouvées.

Les prévisions de ce budget ont, depuis, éprouvé les modifications qui sont l'objet des tableaux spéciaux ci-après, pages 194 à 210; ces tableaux les récapitulent par branche de revenus et par ministère, et les justifient, par catégorie, en citant les actes législatifs d'où elles résultent.

1° Évaluations des recettes.

Les modifications portant sur les évaluations de recettes sont celles qui suivent :

Les recettes de l'exercice 1841 ont été évaluées dans la loi de finances, comme on vient de le dire, à..... 1,211,885,666f 00c

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux s'accroissent du montant de la plus-value réalisée sur lesdites ressources. Cette plus-value a été de..... 12,096,726 29

Ensemble..... 1,223,982,392 29

Les ressources spéciales affectées aux travaux extraordinaires avaient été fixées, par le budget primitif, à une somme égale au montant des crédits ouverts pour cette nature de dépense, c'est-à-dire, à..... 72,000,000f 00c

Mais comme, par l'effet des dispositions combinées, d'une part, de la loi du 11 juin 1841, qui a attribué aux dépenses générales du budget de 1841 les fonds de réserve de l'amor-

A reporter..... 72,000,000 00 1,223,982,392 29

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1841.

REPORT.....	72,000,000f 00c	1,223,982,392f 29c
tissement restant à consolider au 31 décembre 1840, et, d'autre part, de l'article 36 de la loi sur le budget des recettes de 1842 qui, à partir du 1er janvier 1842, affecte à l'extinction des découverts du trésor les fonds disponibles de la réserve de l'amortissement, la ressource prévue au budget de 1841 n'a pu résulter que des fonds de cette origine à réaliser pour l'année 1841, il y a lieu de ramener l'évaluation de cette ressource au montant de la somme qu'elle a réellement produite, et, par conséquent, de la réduire de.....	10,794,986 91	
RESTE.....	61,205,013 09	
Cette évaluation rectifiée s'augmente de la portion de la consolidation des fonds de réserve de l'amortissement, autorisée par l'article 15 de la loi des recettes de 1841, et qui a dû être reportée du budget de 1840 à celui de 1841, en somme égale au virement de crédit opéré entre ces deux exercices par la loi générale des crédits supplémentaires, en date du 11 juin 1841.....	1,300,000 00	
La resssource spéciale applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1841 se trouve ainsi employée, dans le compte définitif de l'exercice, pour.....	62,505,013 09	
Elle présente, par conséquent, comparativement à l'évaluation primitive, une atténuation de.....		9,494,986 91
RESTE.....		1,214,487,405 38
Les voies et moyens assignés à cet exercice s'augmentent, en outre, des ressources extraordinaires ci-après :		
Portion de la réserve de l'amortissement, non consolidée au 31 décembre 1840, et qui a été affectée aux dépenses générales du budget de 1841 par l'article 8 de la loi du 11 juin 1841, ci.....		105,013,174 00
Attribution aux besoins généraux du même exercice de la portion des fonds de réserve de l'amortissement consolidés en 1840, devenue libre par l'effet de la réduction de pareille somme qu'ont éprouvée les crédits alloués pour les travaux extraordinaires de l'exercice 1840.....		16,000,000 00
Excédant disponible de recette du budget de 1839, pour ses services ordinaires.....		14,387,894 02
Fonds restés sans emploi sur le service des travaux extraordinaires :		
De l'exercice 1839.....	2,111,655f 18c	10,888,181 04
——— 1840.....	8,776,525 86	
A REPORTER.....		1,360,776,654 44

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1841.

REPORT		1,360,776,654f 44c
Fonds restés disponibles, à la clôture des exercices 1839 et 1840, sur le service départemental et sur divers services spéciaux, savoir :		
Exercice 1839	7,908,484f 11c	7,949,739 59
——— 1840	41,255 48	
TOTAL des recettes affectées législativement au budget de 1841		1,368,726,394 03

Les modifications relatives aux crédits se résument de la manière suivante :

2° Crédits ouverts aux ministres.

La loi de finances de 1841 a ouvert aux ministres des crédits qui s'élèvent ensemble, ainsi qu'on l'a annoncé d'autre part, à		1,187,842,234f 00c
Ceux de ces crédits qui se rapportent au service départemental, ainsi qu'aux autres services spéciaux dont la dépense se règle d'après les ressources particulières que la loi leur assigne, ont été ramenés au montant des produits recouvrés (voir, d'autre part, la modification correspondante qu'ont éprouvée les évaluations du budget des recettes)		12,096,726 29
Les crédits applicables aux dépenses des mêmes services, dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds des budgets de 1839 et de 1840, ont été transportés, avec la même destination, à l'exercice 1841 (voir ci-dessus)		7,949,739 59
Diverses lois spéciales, rendues pendant les sessions de 1840, de 1841 et de 1842, ont ouvert aux ministres des crédits supplémentaires et extraordinaires pour une somme de 315,429,218 fr. 19 cent., qui, réduite des annulations opérées par les mêmes lois (15,454,250 fr. 10 cent.), et d'une autre annulation de 24,417,825 fr. 01 cent. proposée, pour les fortifications de Paris, dans la loi générale des crédits supplémentaires présentée à l'ouverture de la présente session, ensemble 39,872,075 fr. 11 cent., accroissent les crédits primitifs de la différence de		275,557,143 08
Le budget avait alloué, pour les travaux extraordinaires autorisés sous le régime de la loi du 17 mai 1837, un crédit total de	72,000,000f 00c	
Mais l'article 4 et le tableau D de la loi générale des crédits supplémentaires de 1841, en date du 11 juin 1841, ayant réduit cette allocation primitive de	5,700,000 00	
elle s'est trouvée ainsi ramenée à	66,300,000 00	
Elle a été augmentée par la loi générale des crédits supplémentaires, en date du 25 mai 1842, pour crédits reportés de 1839 et 1840, de	13,987,039 71	
De plus, une ordonnance royale, rendue en exécution de la loi du 6 juin 1840, a ouvert, pour l'achèvement des		
A REPORTER	80,287,039 71	1,483,445,842 96

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1841.

REPORT.....	80,287,039f 71c	1,483,445,842f 96c
routes stratégiques de l'Ouest, un autre crédit de.....	30,000 00	
Les crédits applicables aux travaux extraordinaires de l'exercice 1841 se trouveraient ainsi portés à.....	80,317,039 71	
Mais il y a lieu d'en déduire les crédits dont l'annulation sur le budget de 1841, et le report aux budgets de 1842 et 1843, sont proposés dans la loi générale des crédits supplémentaires (tableau L), qui a été présentée à l'ouverture de la présente session.....	16,695,000 00	
Les crédits concernant les travaux extraordinaires, et qui servent de base au règlement définitif de l'exercice 1841, ne montent donc plus qu'à.....	63,622,039 71	
Ils font, en conséquence, ressortir, comparativement au crédit primitif de 72 millions, une réduction de.....		8,377,960 29
RESTE.....		1,475,067,882 67

Enfin, la loi du 23 mai 1834 qui, par les articles 8, 9 et 10, a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des dépenses des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués chaque année, pour ces dépenses, sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins primitifs de l'exercice 1841 s'accroissent, en vertu de cette loi, d'une somme de 3,010,078 fr. 83 cent., qui s'applique :

Aux services ordinaires du budget, pour.....	2,868,174f 01c	3,010,078 83
Aux travaux extraordinaires, pour.....	141,904 82	
TOTAL des crédits rectifiés de l'exercice 1841.....		1,478,077,961 50

Résultat des votes législatifs pour le budget de 1841.

D'après l'exposé que l'on vient de faire, de l'ensemble des dispositions législatives qui ont déterminé les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du budget de 1841, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Dépenses.....		1,478,077,961 50
Recettes.....		1,368,726,394 03
Excédant { de dépense pour les services ordinaires....	118,980,817f 07c	
Excédant { de recette pour les travaux extraordinaires..	9,629,249 60	
RESTE en excédant de dépense sur l'ensemble du budget.	109,351,567 47	(1). 109,351,567 47

(1) Cet excédant de dépense est de 255,640,816f 53c déduction faite des ressources extraordinaires, montant à 146,289,249f 06c qui ont été attribuées au budget de 1841, et dont le détail se trouve à la fin de la page 176.

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1841.

L'on va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés, et pour présenter ainsi la situation définitive de l'exercice 1841, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque de sa clôture.

Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés.

Les évaluations des ressources de 1841 ont été formées d'après les diverses bases indiquées dans les développements mis sous les yeux des Chambres, à l'appui du projet de budget de cet exercice :

1° Situation des recettes, en clôture d'exercice.

Elles s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'établir, à.....		1,368,726,394f 03c
Les droits liquidés à la charge des redevables de l'État, sur les différentes branches de revenus dont se composent les ressources du budget, montent à.....	1,387,812,320f 49c	
Les recouvrements effectués en atténuation de ces droits n'ont été que de.....	1,382,553,891 57	
Et il est resté à recouvrer.....	5,258,428 92	

Ce solde s'applique à diverses natures d'impôts indirects, ou à des revenus de domaines, pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément. Ils représentent des ressources assurées pour le trésor; mais, à raison des délais plus ou moins longs dans lesquels les redevables pourront se libérer, la recette successive en sera portée au compte de l'exercice courant, au moment où elle aura lieu.

L'on ne doit, en conséquence, comparer avec les prévisions du budget que les recouvrements obtenus jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, ci.....	1,382,553,891f 57c	
En ajoutant à ces recouvrements les fonds disponibles des exercices 1839 et 1840, dont le budget de 1841 profite à divers titres, ci.....	33,225,814 65	
l'ensemble des ressources réalisées, sur ce dernier exercice, est de.....	1,415,779,706 22	1,415,779,706 22
Elles excèdent, par conséquent, les évaluations (voir le tableau, page 218) de		47,053,312 19

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et revenus :

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1841.

	RECETTES excédant les évaluations.	RECETTES inférieures aux évaluations.
Contributions directes	3,156,036f 48c	"
Produits de domaines	664,586 67	"
Produits des forêts et de la pêche	"	75,494f 41c
Impôts et revenus indirects	40,377,143 68	"
Produits universitaires	"	185,604 03
Salines et mines de sel de l'Est (3 derniers mois de 1841)	304,414 84	"
Produits et revenus de l'Algérie	"	81,902 53
Produits divers	2,894,131 49	"
	47,396,313 16	343,000 97
EXCÉDANT des recettes sur les évaluations	47,053,312f 19c	

Les prévisions du budget, quoique établies, en général, sur les recettes d'une année antérieure, renfermant nécessairement plusieurs éventualités, la cause précise des excédants ci-dessus ne saurait être expliquée. Les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve ci-après (page 274). Le compte définitif des recettes du budget de 1841, que le ministre des finances a publié à l'appui de la loi de règlement de cet exercice, fait au surplus connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le trésor public.

2° Situation des dépenses, en clôture d'exercice.

Les crédits ordinaires et extraordinaires accordés aux ministres, tant par le vote primitif du budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a dit plus haut, à.. 1,478,077,961f 50c

Les dépenses liquidées à la charge de l'exercice 1841 montent à..... 1,429,373,905f 22c

Les payements effectués sur ces dépenses, jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, ont été de..... 1,425,240,942 74

Et il est resté à payer, par imputation sur les fonds des exercices suivants, selon le mode réglé par la loi du 23 mai 1834, pour l'apurement des dépenses des exercices clos..... 4,132,962 48

En comparant les crédits mis à la disposition des ministres avec les dépenses payées par le trésor public, ci..... 1,425,240,942 74

il résulte du compte définitif de l'exercice 1841 que, dans leur ensemble, ces dépenses sont restées inférieures aux crédits, de..... 52,837,018 76

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1841.

Ce dernier résultat se décompose, ainsi qu'on va le faire connaître, d'après la situation des différents services auxquels les crédits ont été attribués (voir page 254).

Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :		
Sur le service ordinaire	40,282,865f 51c	41,614,686f 81c
Sur le service extraordinaire	1,331,821 30	
Crédits non consommés par les payements, et représentant les dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice		4,132,962 48
Crédits pour dépenses départementales ou spéciales, à transporter au budget de l'exercice 1843 :		
Service départemental	8,917,751f 47c	9,234,488 90
Divers services spéciaux	316,737 43	
TOTAL des crédits à annuler ou à transporter		54,982,138 19
A déduire : Crédits complémentaires à accorder pour des dépenses constatées en excédant des prévisions législatives		2,145,119 43
TOTAL semblable à celui qui vient d'être établi		52,837,018 76

Les résultats que les dépenses liquidées présentent, comparativement aux allocations législatives, se résument ainsi qu'il suit, par branches principales de services.

		DÉPENSES excédant les crédits. (*Crédits complémentaires à accorder.*)	CRÉDITS excédant les dépenses. (*Crédits à annuler définitivement.*)
Dette publique		427,516f 05c	4,499,262f 47c
Liste civile et dotations		"	41,272 41
Ministère de la justice et des cultes.	Justice	"	146,707 22
	Cultes	1,425 66	293,668 12
——— des affaires étrangères		34,708 03	358,878 73
——— de l'instruction publique		"	133,660 03
——— de l'intérieur		43,096 81	1,237,646 91
——— de l'agriculture et du commerce		"	503,801 88
——— des travaux publics. (Service ordinaire.)		88,549 09	3,197,035 87
——— de la guerre	Divisions territoriales de l'intérieur	317,590 87	9,168,522 69
	Algérie	368,849 78	2,789,552 79
——— de la marine		666,178 36	6,109,525 21
——— des finances		"	166,307 54
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus		112,128 58	10,914,005 35
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		85,076 20	723,018 29
		2,145,119 43	40,282,865 51
EXCÉDANT des crédits pour les services ordinaires des budgets		38,137,746f 08c	
Travaux extraordinaires (excédant de crédits)		1,331,821 30	
TOTAL de l'excédant des crédits sur les dépenses		39,469,567 38	

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1841.

Les crédits qui doivent être annulés, pour les dépenses restant à payer sur les budgets des exercices courants, résultent du règlement des budgets des ministères dont le détail suit :

Ministère de la justice et des cultes			96,636f 28c
——— des affaires étrangères			9,039 13
——— de l'instruction publique			14,181 31
——— de l'intérieur			109,395 12
——— de l'agriculture et du commerce			43,076 01
——— des travaux publics. (Service ordinaire.)			230,112 49
——— de la guerre			1,020,000 68
——— de la marine			1,079,946 09
——— des finances...	Dette publique	1,337,379f 30c	1,460,133 32
	Divers services	122,754 02	
			4,062,521 33
Travaux extraordinaires			70,441 15
			4,132,962 48

Les crédits à transporter à l'exercice 1843, pour conserver aux dépenses ci-après, non soldées sur l'exercice 1841, les ressources qui leur étaient spécialement affectées dans le budget de ce dernier exercice, sont ceux que l'on va résumer par service :

Service départemental.	Dépenses de l'instruction primaire	602,087f 73c	8,917,751f 47c
	Dépenses départementales	7,783,276 09	
	Dépenses cadastrales sur centimes facultatifs	532,387 65	
Divers services spéciaux.	Dépenses des écoles normales primaires	28,694 84	316,737 43
	Secours spéciaux aux départements	27,130 19	
	Dépenses cadastrales sur le fonds commun	97,847 96	
	Non-valeurs sur contributions directes	163,064 44	
			9,234,488 90

Les explications sommaires publiées dans le compte définitif du budget de 1841 font connaître, pour chaque ministère et par chapitre législatif, les opérations qui ont donné lieu aux excédants de crédits ou de dépenses dont on vient de présenter le relevé. Ce sont les comptes rendus par les ministres, à l'appui du projet de la loi du règlement de cet exercice, qu'il faut consulter pour les détails par article de dépense, ainsi que pour les éclaircissements administratifs que comporte l'emploi fait par eux, sous leur responsabilité, des crédits mis à leur disposition.

Indépendamment de ce point de vue de contrôle législatif, sous lequel les charges de l'exercice 1841 doivent être examinées, il est encore essentiel de les apprécier comparativement à celles que l'exercice précédent a eues à supporter, et cette comparaison est établie ci-après, page 275.

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1841.

Résultat général du budget de l'exercice 1841, à l'époque de sa clôture.

L'ensemble des ressources réalisées sur le budget de l'exercice 1841 s'élève, comme on l'a annoncé plus haut, et y compris les fonds disponibles reportés des exercices 1839 et 1840, à..... 1,415,779,706f 22c

De cette somme, il est nécessaire de déduire les fonds non employés à l'époque de la clôture du budget de 1841, tant pour le service départemental que pour divers services spéciaux, et qui sont à transporter, avec la même affectation, à l'exercice 1843..... 9,234,488 90

Reste, pour les ressources applicables aux dépenses de l'exercice 1841. 1,406,545,217 32

Les dépenses ordinaires et extraordinaires payées à la charge de cet exercice s'étant élevées à..... 1,425,240,942 74

Les dépenses ont ainsi excédé les recettes de..... 18,695,725 42

Mais il est nécessaire de considérer isolément le résultat général de la situation définitive de 1841, quant aux services ordinaires du budget et aux travaux extraordinaires; les termes suivants établissent cette distinction.

Service ordinaire.

Dépense....	Dépenses payées pendant l'exercice.....	1,362,879,260f 66c	1,372,113,749f 56c	
	Fonds reportés aux exercices suivants.....	9,234,488 90		
Recette.....	Fonds reportés des exercices précédents.....	7,949,739 59	1,342,386,512 09	
	Excédant de recette de l'exercice 1839.....	14,387,894 02		
	Recettes effectuées pendant l'exercice.....	1,320,048,878 48		
	Excédant de dépense (1).....		29,727,237 47	29,727,237f 47c

Travaux extraordinaires.

Recette.....	Fonds restés sans emploi sur les exercices 1839 et 1840.....	10,888,181f 04c	73,393,194f 13c	
	Prélèvement sur la réserve de l'amortissement consolidée en 1840.....	1,300,000 00		
	Ressources réalisées pendant l'exercice.....	61,205,013 09		
Dépense....	Payements effectués pendant l'exercice.....		62,361,682 08	
	Excédant de recette (2).....		11,031,512 05	11,031,512 5
	Résultat égal à celui ci-dessus, pour l'ensemble des résultats du budget.....			18,695,725 42

(1) Ce découvert est inférieur de 5,683,515 francs à celui qui a été annoncé dans les développements à l'appui du projet de budget de 1844, page 140; la différence porte presque en totalité sur les dépenses de la guerre, et provient principalement d'achats de vivres et de fourrages payés sur les fonds de 1841, et qui ont dû être réimputés aux exercices suivants, pendant lesquels la consommation desdits approvisionnements a eu ou aura lieu. Ces réimputations n'étaient pas connues à l'époque de la publication de la précédente situation de 1841.

(2) Ce résultat est développé et justifié par la note qui se trouve ci-après, page 184.

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1841.

Comparaison de la situation du budget de 1841, d'après les votes législatifs, avec celle que présente le règlement définitif de l'exercice.

On a vu, page 178, que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le budget de l'exercice 1841 paraissait devoir présenter, pour le service ordinaire, un excédant de dépense de..... 118,980,817f 07c

Le compte définitif de l'exercice 1841, dont on vient d'analyser sommairement les résultats, ne fait ressortir qu'un excédant de dépense de 29,727,237 fr. 47 cent.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Augmentation réalisée sur les ressources prévues.....	47,053,312f 19c	
2° Dépenses non effectuées par les ministres, sur celles qui avaient été autorisées par les Chambres, et pour lesquelles des crédits sont à annuler en somme égale (40,282,865 fr. 51 cent., déduction faite de 2,145,119 fr. 43 cent. de crédits complémentaires), ci.....	38,137,746 08	
3° Dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1841.....	4,062,521 33	
Ensemble.....	89,253,579 60	ci. 89,253,579 60
Excédant de dépense, d'accord avec celui qui vient d'être établi pour le service ordinaire du budget de 1841.....		29,727,237 47

Quant aux travaux extraordinaires, service qui se balançait en recette et en dépense, d'après les fixations primitives du budget, les dispositions législatives votées jusqu'à la fin de la session de 1842 ont, comme on l'a dit ci-dessus, page 178, fait ressortir, sur cette partie des opérations de l'exercice 1841, un excédant de recette de..... 9,629,249f 60c

D'après la situation définitive, cet excédant de recette est, en clôture d'exercice, de 11,031,512 fr. 05 cent.

La différence entre ces deux termes résulte des crédits non employés dont le report aura lieu sur les exercices subséquents.....	1,331,821f 30c	
Et des dépenses liquidées qui sont restées à payer.....	70,441 15	
Ensemble.....	1,402,262 45	ci. 1,402,262 45
Excédant de recette à l'époque du règlement définitif.....		11,031,512 05

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1841.

Comparaison de la situation provisoire de 1841, publiée au 1er janvier 1842, avec la situation définitive établie en clôture d'exercice.

D'après la situation provisoire publiée dans le compte des finances de l'année 1841 (page 269), le budget de 1841 paraissait devoir présenter :

Pour les services ordinaires du budget, un excédant de dépense de	79,174,610f 54c
Pour les travaux extraordinaires, un excédant de recette de	6,521,289 31
Et, pour l'ensemble des services de l'exercice, une insuffisance de ressources, de	72,653,321 23

Ces résultats, rapprochés de ceux de la situation définitive du budget de 1841, font ressortir les différences dont les causes vont être indiquées distinctement pour les deux grandes divisions de services du budget de 1841.

1° *Services ordinaires du budget.*

(Voir la note comparative, page 273.)

Résultat des modifications que les recettes ont présentées en situation définitive :

Augmentations (dont 4,664,123 fr. 49 cent. sur les produits éventuels applicables au service départemental)	4,721,400f 24c	
Diminutions (dont 915,856 fr. 82 cent. sur les produits divers et accidentels du budget)	1,429,491 02	
Reste en augmentation de recette	3,291,909 22	3,291,909 22

Résultat des modifications portant sur les dépenses probables que prévoyait la situation provisoire :

Diminutions (dont 12,001,930f 88c sur les services de la guerre) ci	22,464,633 15	
Augmentations (dont 4,664,123f 49c pour les services départementaux imputables sur les produits éventuels), ci	4,789,515 64	
Reste en diminution de dépense	17,675,117 51	17,675,117 51
Dépenses des fortifications de Paris réimputées de 1841 à 1842, ci		24,417,825 01
Dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1841		4,062,521 33
Au moyen de ces diverses causes d'atténuations, s'élevant ensemble à		49,447,373 07
l'excédant de dépense, annoncé par la situation provisoire pour		79,174,610 54
ne ressort plus, d'accord avec la situation définitive, que pour		29,727,237 47

2° *Travaux extraordinaires.*

L'excédant de recette, porté, comme il est dit ci-dessus, dans la situation provisoire pour	6,521,289 31
s'est augmenté de la réduction qu'ont éprouvée les dépenses probables prévues dans cette situation	4,439,781 59
et des dépenses restées à payer en clôture d'exercice	70,441 15
Il s'est ainsi élevé à la somme pour laquelle il figure dans la situation définitive, ci	11,031,512 05

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1841.

Situation du budget de l'exercice 1841 considéré sous le rapport des ressources et des besoins qui lui sont propres.

Si l'on considère le budget de l'exercice 1841 sous le rapport des ressources et des besoins qui lui sont propres, voici les résultats que l'on obtient :

Ressources ordinaires réalisées pendant l'exercice		1,199,035,704f 48c
Dépenses des services ordinaires, payées également pendant l'exercice	1,360,011,086f 65c	
Excédant des fonds départementaux et spéciaux transportés aux exercices suivants, sur les fonds de même origine que le budget de 1841 a reçus des exercices précédents (1)	1,284,749 31	
		1,361,295,835 96
Insuffisance des ressources de l'exercice 1841, comparativement à ses besoins, en ce qui concerne le service ordinaire		162,260,131 48

Ce découvert, comparé à celui de 29,727,237 fr. 47 cent., qui ressort de la situation définitive du budget de 1841, présente une différence en plus de 132,532,894 fr. 01 cent. provenant d'opérations étrangères à l'exercice, savoir :

Application faite aux dépenses générales de 1841, des ressources extraordinaires ci-après :

Excédant de recette de l'exercice 1839	14,387,894f 02c	135,401,068f 02c
Prélèvement sur les fonds de réserve de l'amortissement attribués aux travaux extraordinaires de 1839 et de 1840	16,000,000 00	
Réserve de l'amortissement restée disponible au 31 décembre 1840	105,013,174 00	
A déduire :		
Dépenses d'exercices clos payées à la charge du budget de 1841		2,868,174 01
Résultat des opérations étrangères à l'exercice 1841, qui ont atténué le découvert propre à cet exercice		132,532,894 01

Il n'y a pas lieu de rechercher, sous le même point de vue, quelle a été la situation de 1841, quant au service des travaux extraordinaires, attendu, d'une part, qu'une partie des dépenses de l'exercice, sans qu'on puisse la distinguer, a été soldée avec les fonds reportés de 1839 et de 1840; et que, d'autre part, les ressources attribuées spécialement à l'exercice n'ont pas été entièrement employées pour les dépenses auxquelles elles étaient assignées, des reports de crédits ayant dû être faits de 1841 aux exercices subséquents.

(1) Fonds transportés du budget de 1841 à l'exercices 1843, pour le service départemental et pour divers services spéciaux 9,234,488f 90c

Fonds reportés des exercices 1839 et 1840 au budget de 1841, pour les mêmes services 7,949,739 59

Différence représentant les dépenses du service départemental et de divers services spéciaux non payées en 1841, et pour lesquelles des fonds ont été reportés à l'exercice 1843 ..... 1,284,749 31

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1841.

Comparaison des recettes et des dépenses de 1841 avec celles de 1840.

Ainsi qu'on vient de l'expliquer, les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, ces deux termes exprimant seuls des faits positifs, dont la corrélation permet de signaler aux Chambres les résultats qu'il leur importe principalement de connaître, c'est-à-dire les variations de l'impôt d'une année à l'autre. On a fait, en même temps, remarquer, quant aux dépenses, la nécessité d'en apprécier le montant pour l'exercice expiré, comparativement à celles que l'exercice précédent a eues à supporter. Ces deux sortes de comparaisons, établies, cette année, sur les résultats des budgets des exercices 1841 et 1840, sont l'objet des tableaux placés ci-après (*pages 274 et 275*).

Des états de recettes, dressés par branche de revenus, et qui sont publiés dans les documents composant le compte définitif des recettes de 1841, présentent la comparaison des recettes des exercices 1841 et 1840, en indiquant les causes des augmentations ou des diminutions survenues en 1841. Des états semblables, pour les dépenses, sont joints aux comptes des ministères ordonnateurs, et font également connaître, par nature de services, les causes des différences qui ressortent entre les mêmes exercices.

Avant d'analyser ces tableaux de comparaison, il y a lieu d'en comparer les termes avec ceux qui ont servi de base au règlement législatif des deux budgets.

Ainsi que les résultats qui précèdent viennent de l'établir, le règlement de l'exercice 1841 détermine, en ce qui concerne les services ordinaires du budget, un excédant de dépense de...	29,727,237f 47c
D'après le nouveau projet de loi présenté à la Chambre des Députés, à l'ouverture de la session actuelle, pour le règlement définitif de 1840, le budget de cet exercice se solde par un découvert de	138,004,529 64
L'excédant de dépense qui ressort du budget de l'exercice 1840 est donc inférieur à celui de 1840 de	108,277,292 17

Ce résultat est produit par les causes ci-après :

1° Excédant de recette du budget de 1839 qui a été transporté à l'exercice 1841, tandis que le budget de 1840 n'a pas profité d'une ressource de même nature		14,387,894f 02c
2° Application, aux besoins généraux de l'exercice 1841, d'une portion du produit de la réserve de l'amortissement, consolidée au 31 décembre 1840.....		121,013,174 00
3° Augmentation, en 1841, des revenus du budget :		
Recettes de 1841.....	1,199,035,704f 48c	
Recettes de 1840.....	1,160,147,651 77	
	38,888,052 71	38,888,052 71
4° Différence au profit du budget de 1841, provenant de ce que, comparati-		
A REPORTER.....		174,289,120 73

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1841.

REPORT.....			174,289,120f 73c
vement aux dépenses liquidées à la charge des deux exercices, les payements de 1841 ont été inférieurs à ceux de 1840 :			
Dépenses restées à payer sur l'exercice 1841.		4,062,521f 33c	
Dépenses restées à payer sur l'exercice 1840.		3,802,206 20	
		260,315 13	260,315 13
TOTAL des opérations qui ont accru les ressources de 1841.....			174,549,435 86
5° Augmentation, en 1841, sur les dépenses constatées à la charge du budget :			
Dépenses de 1841.....	1,366,941,781f 99c		
Dépenses de 1840.....	1,302,304,834 59		
	64,636,947 40	64,636,947 40	
6° Augmentation, en 1841, des fonds reportés en recette et en dépense pour le service départemental et pour divers services spéciaux :			
Reports à la charge de 1841.	1,284,749f 31c		
Reports au profit de 1840...	950,446 98		
	1,635,196 29	1,635,196 29	66,272,143 69
RESTE une somme égale à la différence établie ci-dessus, entre les résultats que présentaient, en situation définitive, les services ordinaires des budgets des exercices 1841 et 1840 (1).....			108,277,292 17

L'augmentation de recette de la somme de 38,888,052 francs 71 centimes, qui ressort à l'exercice 1841, comparativement à l'exercice 1840, se répartit de la manière suivante entre les diverses branches de revenus, savoir :

	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1841.	
	Augmentations.	Diminutions.
Contributions directes.....	4,317,507f 51c	"
Enregistrement, timbre et domaines.....	5,772,326 99	"
Produits des forêts et de la pêche.....	1,197,424 28	"
Douanes et sels.....	14,812,617 64	"
Contributions indirectes, tabacs et poudres.....	11,564,490 51	"
Produit des postes.....	2,063,862 02	"
Produits universitaires.....	"	147,403f 61c
Salines et mines de sel de l'Est.....	"	1,938,079 50
Produits éventuels affectés au service départemental.....	459,735 83	"
Produits et revenus de l'Algérie.....	200,059 55	"
Produits divers.....	585,511 49	"
	40,973,535 82	2,085,483 11
AUGMENTATION à l'exercice 1841. (*Voir page 274.*).....	38,888,052f 71c	

(1) Pour le service des travaux extraordinaires il ne pourrait y avoir lieu de comparer que les dépenses des deux exercices 1841 et 1840, et cette comparaison se trouve établie dans le tableau pag. 275.

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1841.

L'augmentation de 64,636,947 fr. 40 cent., que présentent les dépenses de l'exercice 1841, comparées à celles de l'exercice 1840, s'applique aux services ci-après :

		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1841.	
		Augmentations.	Diminutions.
Dette publique		11,699,227f 36c	"
Dotations		"	308,906f 51c
Ministère de la justice et des cultes	Service de la justice	"	43,847 18
	Service des cultes	241,650 47	"
——— des affaires étrangères		"	2,588,884 95
——— de l'instruction publique		503,176 35	"
——— de l'intérieur		"	105,741 39
——— de l'agriculture et du commerce		"	5,313,794 22
——— des travaux publics. (Service ordinaire.)		"	405,733 99
——— de la guerre		18,560,632 34	"
——— de la marine		26,377,561 03	"
——— des finances		"	377,708 99
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus		8,653,787 32	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		7,745,529 76	"
		73,781,564 63	9,144,617 23
AUGMENTATION à l'exercice 1841. (*Voir page 275.*)		64,636,947f 40c	

Un état particulier (*page 277*) présente la comparaison des dépenses qui sont restées à payer à la clôture de chacun des deux exercices 1841 et 1840.

Enfin, comme les impôts et revenus indirects sont les seules ressources du budget dont les variations se rattachent aux mouvements des valeurs mobilières et immobilières, des transactions civiles, des consommations, du commerce et de l'industrie, il a paru utile d'en établir une comparaison spéciale pour les deux exercices dont on vient de rapprocher les termes généraux.

Cette comparaison se trouve à la page 276, et fait ressortir, à l'exercice 1840, une augmentation de 32,170,796 fr. 26 cent., savoir :

Enregistrement, timbre et droits divers			4,034,240f 93c
Droits divers de douanes, de navigation et droits sur les sels			4,742,597 37
Droits sur les sucres	des colonies françaises	5,957,924f 85c	12,305,243 08
	étrangers	4,112,095 42	
	indigènes	2,235,222 81	
Droits sur les boissons, à l'extraction des sels et diverses taxes indirectes			6,243,166 71
Produit de la vente des tabacs			2,781,686 15
Produits des postes			2,063,862 02
			32,170,796 26

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1841.

Analyse des suppléments de crédits accordés sur le budget de 1841.

Les crédits définitifs de l'exercice 1841, à fixer par la loi de règlement de ce budget (*voir page 255*), non compris les travaux extraordinaires, dont les résultats sont analysés distinctement dans la présente note, s'élèvent à 1,362,879,260f 66c

Ceux qui ont été accordés aux ministres par le budget primitif (*voir page 198*) ne montent qu'à 1,115,842,234 00

Il ressort de ces deux termes, comme crédits supplémentaires ouverts depuis le vote du budget, une différence de 247,037,026 66

Mais il est nécessaire de déduire de cette différence le résultat de deux modifications purement d'ordre, qui s'y trouve compris pour les services départementaux, savoir :

1° Rectification des crédits primitifs du budget, d'après la plus-value des recettes réalisées pour le service départemental et pour divers services spéciaux. (Exécution de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834.) (*Voir page 198*) 12,096,726f 29c

2° Crédits ajoutés au budget de 1841 par les lois de règlement des exercices 1839 et 1840, pour le report des fonds attribués aux mêmes services et non employés sur ces deux exercices. (*Voir page 198*) 7,949,739 59

20,046,465 88

En sorte que les crédits primitifs du budget de 1841 n'ont été réellement augmentés que de la somme de 226,990,560 78

Ce dernier résultat s'explique et se justifie de la manière suivante :

Voici, d'abord, la composition de l'augmentation de 226,990,560 fr. 78 cent., que présentent les dépenses soldées à la charge de 1841, comparées aux allocations primitives :

1° Nouveaux crédits accordés aux ministres 320,442,511f 63c

2° Annulations de crédits restés disponibles sur les dépenses autorisées 80,154,940 62

Excédant des accroissements sur les annulations de crédits 240,287,571 01

A déduire :

3° Crédits non consommés par les payements, et dont l'annulation est proposée par la loi de règlement :

Pour dépenses générales restées à payer à l'époque de la clôture de l'exercice 4,062,521f 33c
Pour les dépenses du service départemental et de divers services spéciaux, transportées aux budgets des exercices courants . . . 9,234,488 90 } 13,297,010 23

Montant net des augmentations qu'ont éprouvées les crédits primitifs du budget, déduction faite des annulations de crédits résultant de diverses lois 226,990,560 78

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1841.

On va maintenant faire connaître la nature et le caractère général des dépenses d'où résulte l'excédant ci-dessus, entre les accroissements et les annulations de crédits, selon le détail qui en est donné par ministère et par service dans les développements annexés au projet de loi de règlement du budget de l'exercice 1841. (*Tableau pages 136 à 137.*)

1° Dépenses résultant de circonstances qui ne pouvaient pas être prévues au budget primitif :

Crédits accordés	252,537,644f 30c	
A déduire : Crédits annulés ou transportés aux exercices suivants	43,593,655 19	
		208,943,989f 11c

2° Dépenses qui ont dû avoir lieu pour l'exécution des services votés par les Chambres, mais dont le montant n'a pu être porté que par approximation au budget primitif :

Crédits accordés	67,780,652f 25c	
A déduire : Crédits annulés	22,308,652 94	
		45,471,999 31
Ensemble		254,415,988 42

A déduire :

3° Réductions sur les dépenses prévues et fixés par le budget primitif :

Crédits annulés	14,252,632f 49c	
A déduire : Crédits accordés	124,215 08	
		14,128,417 41
Reste, en définitive, pour les suppléments de crédits excédant les premières fixations du budget de 1841		240,287,571 01

Un développement spécial joint au projet de loi précité (*page 139*) fait connaître, pour les crédits complémentaires demandés par la loi de règlement du budget de 1841, et montant à 2,145,119 fr. 43 cent., comment ils se divisent sous le point de vue de la faculté accordée, par l'article 6 de la loi de finances de cet exercice, d'ouvrir provisoirement des crédits par ordonnances royales, en l'absence des Chambres.

Situation définitive des services spéciaux rattachés pour ordre au budget de 1841.

Conformément à l'article 17 de la loi du 9 juillet 1836 qui a soumis les divers services spéciaux rattachés pour ordre au budget à toutes les règles prescrites par les lois de finances, pour le règlement définitif de chaque exercice, un état spécial est annexé pour lesdits services au projet de loi de règlement du budget de 1841. Cet état, semblable à ceux dont il est fait usage pour les services généraux du budget, contient, relativement aux services spéciaux, tous les termes servant à fixer la situation de chacun d'eux, en recette et en dépense.

Ce tableau législatif est appuyé d'états de développement dans lesquels les recettes et les dépenses de chaque service spécial sont énoncées par chapitre.

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1841.

Ces derniers états sont, eux-mêmes, le résumé des comptes détaillés qui se trouvent annexés, en conformité de la loi précitée, aux comptes des ministères auxquels ressortissent les divers services spéciaux; savoir : pour l'Imprimerie royale et la Légion d'honneur, au compte du ministère de la justice; et pour la Caisse des invalides de la marine, au compte du ministère de la marine et des colonies. Quant à la Fabrication des monnaies et des médailles, les recettes et les dépenses énoncées pour ordre au budget, ne se rapportant qu'aux opérations des ateliers monétaires, le compte du mouvement de ces opérations se trouve annuellement publié dans le compte de l'administration des finances, dont il forme une subdivision. Toutefois, pour recomposer les résultats du compte sommaire de 1841, il est nécessaire de recourir aux comptes des deux années pendant lesquelles se sont effectuées les recettes et les dépenses qu'embrasse cet exercice, c'est-à-dire, aux développements publiés dans le compte des finances de 1841 (*page 527*), et à ceux que contient le compte de l'année 1842 (*pages 558 à 575*).

Les comptes que l'on met, pour 1841, sous les yeux des Chambres, présentent les résultats suivants en recette et en dépense :

Légion d'honneur	8,241,403f 96c
Imprimerie royale	2,566,600 45
Caisse des invalides de la marine	10,920,037 13
Service de la fabrication des monnaies et médailles	1,265,874 29
	22,993,915 83

L'article 17 de la loi du 9 juillet 1836 est également applicable au service spécial des chancelleries consulaires; mais les explications publiées dans les comptes rendus par le ministère des affaires étrangères, ainsi que dans le compte général des finances, pour les années précédentes, ont fait connaître qu'à l'époque où le règlement législatif d'un exercice est soumis aux Chambres, il n'a pas encore été possible de réunir tous les éléments du compte du même exercice pour ledit service spécial. La loi de règlement du budget de 1841 ne comprend, en conséquence, que les résultats, en recette et en dépense, de l'exercice 1840, pour la somme de 417,914 fr. 57 cent. (*Voir le tableau pages 268 et 269.*)

Service départemental pour l'exercice 1841.

D'après les explications données à la Chambre des Députés, dans la séance du 3 février 1842, sur la disposition qui était proposée relativement au service départemental de 1839, et les motifs exprimés dans le discours du ministre des finances, lors de la présentation de la loi des comptes de cet exercice à la Chambre des Pairs (séance du 1er mars), il n'y a pas eu lieu pour l'exercice 1841, comme pour l'exercice 1840, de soumettre le règlement spécial de ce service à la sanction législative.

BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

TABLEAUX MODIFICATIFS

A L'APPUI

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS

QUI SERVENT DE BASE

AU

RÈGLEMENT DU BUDGET DE 1841.

BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Tableau modificatif des évaluations de recettes de la loi de finances de l'exercice 1841.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DE RECETTES de la loi de finances du 16 juillet 1840.	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE LA RÉALISATION des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. (Exécution de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834.) (A)		MODIFICATIONS RÉSULTANT DE CHANGEMENTS apportés législativement au budget primitif de l'exercice 1841. (B)		ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget de l'exercice 1841.
		Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.	
Contributions directes	390,676,810f 00c	6,196,719f 59c	"	"	"	396,873,529f 59c
Enregistrement, timbre et domaines	226,421,200 00	26,815 98	"	"	"	226,448,015 98
Produits des forêts et de la pêche	34,462,166 00	727 14	"	"	"	34,462,893 14
Douanes et sels	177,411,000 00	"	75,334f 14c	"	"	177,335,665 86
Contributions indirectes	235,625,000 00	"	2,172 70	"	"	235,622,827 30
Postes	45,543,000 00	"	"	"	"	45,543,000 00
Produits universitaires	4,163,500 00	"	"	"	"	4,163,500 00
Produits éventuels affectés au service départemental	12,000,000 00	5,746,743 86	"	"	"	17,746,743 86
Produits et revenus de l'Algérie	2,115,000 00	"	"	"	"	2,115,000 00
Produits divers	11,467,990 00	203,226 56	"	"	"	11,671,216 56
	1,139,885,666 00	12,174,233 13	77,506 84	"	"	1,151,982,392 29
Moyens extraordinaires — attribués aux besoins généraux de l'exercice 1841	"	"	"	121,013,174f 00c	"	121,013,174 00
Moyens extraordinaires — attribués aux travaux extraordinaires	72,000,000 00	"	"	1,300,000 00	10,794,986f 91c	62,505,013 09
	1,211,885,666 00	12,174,233 13	77,506 84	122,313,174 00	10,794,986 91	1,335,500,579 38
Fonds reportés des exercices 1839 et 1840 pour le service départemental et pour divers services spéciaux :						
Exercice 1839 ..... 7,908,484f 11c	"	"	"	7,949,739 59	"	7,949,739 59
Exercice 1840 ..... 41,255 48						
Excédant disponible de recette sur les services ordinaires de l'exercice 1839	"	"	"	14,387,894 02	"	14,387,894 02
Fonds restés sans emploi sur le service des travaux extraordinaires :						
de l'exercice 1839 ..... 2,111,655f 18c	"	"	"	10,888,181 04	"	10,888,181 04
de l'exercice 1840 ..... 8,776,525 86						
	1,211,885,666 00	12,174,233 13	77,506 84	155,538,988 65	10,794,986 91	1,368,726,394 03
		12,096,726f 29c		144,744,001f 74c		

SERVICES SPÉCIAUX RATTACHÉS POUR ORDRE AU BUDGET.

Justice et cultes	Légion d'honneur	8,110,098f 00c	"	"	"	"	8,110,098f 00c
	Imprimerie royale	2,408,000 00	"	"	"	"	2,408,000 00
Affaires étrangères	Chancelleries consulaires	250,000 00	"	"	"	"	250,000 00
Marine	Caisse des invalides	8,445,000 00	"	"	"	"	8,445,000 00
Finances	Monnaies et médailles	1,350,494 00	"	"	"	"	1,350,494 00
		20,563,592 00	"	"	"	"	20,563,592 00

OBSERVATIONS.

(A) Voir le développement par nature de produits et par chapitre, page 196.

(B) Voir le développement, page 197.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Développement des modifications aux évaluations de recettes, résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES. (Augmentation : 6,196,719f 59c)		
Fonds pour dépenses départementales. — Centimes additionnels concédés aux départements pour dépenses ordinaires	85,115f 88c	"
Centimes additionnels pour fonds commun réparti entre les départements — applicables aux dépenses ordinaires	45,274 41	"
Centimes additionnels pour fonds commun réparti entre les départements — aux dépenses facultatives	5,432 91	"
Centimes votés par les conseils généraux pour dépenses facultatives	61,044 05	"
Centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales pour dépenses extraordinaires	2,257,722 78	"
Centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux de grande communication et autres chemins vicinaux	709,720 86	"
Centimes additionnels spéciaux pour dépenses de l'instruction primaire	"	29,753f 78c
——— pour dépenses du cadastre	"	124,075 59
Fonds pour secours en cas de grêle, incendie, inondations ou autres cas fortuits	5,475 23	"
Fonds pour dépenses communales. — Centimes affectés aux dépenses ordinaires	26,464 94	"
——— aux dépenses extraordinaires et aux frais de bourse et de chambre de commerce	1,408,926 91	"
Centimes affectés aux dépenses des communes pour les chemins vicinaux	1,131,417 16	"
——— pour l'instruction primaire	162,952 73	"
——— pour frais de confection de rôles spéciaux de diverses impositions communales	73,978 70	"
Centimes affectés aux dépenses des communes pour frais de perception de diverses impositions communales	"	55,497 72
Fonds de non-valeurs. — Fonds de non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière	5,475 22	"
——— des portes et fenêtres	7,841 13	"
Fonds de non-valeurs des patentes et attributions aux communes. — Réductions, décharges et non-valeurs	"	128,499 02
Fonds de non-valeurs des patentes et attributions aux communes. — Attributions aux communes	483,935 16	"
Fonds de non-valeurs des patentes et attributions aux communes. — Non-valeurs extraordinres pour cessation de commerce	70,777 64	"
Fonds de réimpositions	"	10,317 12
Taxe de premier avertissement	3,307 11	"
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES. (Augmentation : 26,815f 98c)		
Produits d'établissements spéciaux régis par l'État. (Produits consommés en nature provenant de ces établissements.)	26,815 98	"
PRODUITS DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE. (Augmentation : 727f 14c)		
Contribution des communes et établissements publics pour frais de régie de leurs bois	727 14	"
DOUANES. (Diminution : 75,334f 14c)		
Produits de taxes locales affectés à des travaux de navigation	"	75,334 14
CONTRIBUTIONS INDIRECTES. (Diminution : 2,172f 70c)		
Produits de droits de péage pour travaux de navigation	"	2,172 70
PRODUITS ÉVENTUELS AFFECTÉS AUX DÉPENSES DÉPARTEMENTALES. (Augmentation : 5,746,743f 86c)		
Produits affectés aux dépenses ordinaires	424,499 04	"
——— facultatives	1,105,588 91	"
——— extraordinaires	1,734,052 57	"
——— spéciales sur subventions communales	2,459,526 28	"
——— spéciales sur diverses natures de recettes	23,077 06	"
PRODUITS DIVERS. (Augmentation : 203,226f 56c)		
Ressources extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	202,282 53	"
Fonds avancés par divers propriétaires pour dépenses cadastrales	914 83	"
Redevances et produits extraordinaires des mines	29 20	"
	12,522,376 36	425,650 07
RÉSULTAT en augmentation. — Ressources applicables au service départemental.. 8,757,225f 38c; ——— à divers services spéciaux.. 3,339,500 91	12,096,726f 29c	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

MOYENS EXTRAORDINAIRES.

Ressources spéciales attribuées aux besoins généraux du budget.

Produit de la consolidation en rentes, opérée le 7 juillet 1841, en exécution de l'article 8 de la loi du 11 juin précédent, des bons du Trésor formant la réserve de l'amortissement au 31 décembre 1840	105,013,174f 00c
Portion restée disponible sur le produit de la consolidation opérée en vertu de l'article 15 de la loi du 16 juillet 1840, par l'effet de l'annulation de pareille somme prononcée sur les crédits des travaux publics de l'exercice 1840 (Article 9 de la loi précitée du 11 juin 1841), ci	16,000,000 00
TOTAL	121,013,174 00

Ressources spéciales affectées aux travaux extraordinaires.

D'après le tableau D annexé à la loi des recettes de 1841, il a été attribué aux travaux extraordinaires de cet exercice, montant à 72 millions, un prélèvement de pareille somme à faire sur le fonds spécial créé pour les dépenses de cette nature par l'article 2 de la loi du 17 mai 1837, ci		72,000,000f 00c
Cette allocation s'est accrue de la somme de 1,300,000 francs provenant d'une portion de la consolidation du fonds de réserve de l'amortissement opérée le 12 octobre 1840, avec affectation à l'exercice 1840. Ces 1,300,000 francs ont été reportés à l'exercice 1841 comme représentant des crédits, en somme égale, transportés par la loi des crédits supplémentaires du 11 juin 1841, de l'exercice 1840 à l'exercice 1841, ci		1,300,000 00
ENSEMBLE		73,300,000 00
Mais, d'après les dispositions de la loi précitée du 11 juin 1841, les ressources affectées aux travaux extraordinaires de l'exercice 1841 ne devant se composer que du montant de la consolidation des bons du Trésor formant la réserve de l'amortissement pour l'année 1841, et le produit de cette consolidation ne s'étant réellement élevé qu'à	61,205,013f 09c	
Au lieu des 72 millions portés au budget, ci	72,000,000 00	
EXCÉDANT de l'évaluation	10,794,986 91	
Il y a lieu de déduire cette dernière somme de l'évaluation primitive des ressources, afin de ramener cette évaluation au chiffre qui doit résulter des nouvelles dispositions législatives relatives aux travaux extraordinaires de l'exercice 1841, ci		10,794,986 91
En sorte que les ressources attribuées aux travaux extraordinaires pour l'exercice 1841 ne sont réellement que de		62,505,013 09

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Tableau modificatif des crédits accordés par la loi de finances de l'exercice 1841.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par la loi de finances du 16 juillet 1840.	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES affectées au service départemental et à divers services spéciaux (A).		CRÉDITS REPORTÉS des exercices 1839 et 1840 pour le service départemental et pour divers services spéciaux (B).	AUGMENTATIONS et DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de lois spéciales (C).		AUGMENTATIONS et DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant des lois générales de crédits supplémentaires (D).		CRÉDITS pour DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1841 (E).	CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
		Augmentations.	Diminutions.		Crédits accordés.	Crédits annulés.	Crédits accordés.	Crédits annulés.			
Dette publique	324,623,900f	"	77,506f 84c	"	333,333f 34c	"	28,171,102f 00c	"	"	353,050,828f 50c	(A) Exécution de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834. (Voir, à la page suivante, le développement de ces modifications, qui affectent, pour des sommes semblables, les évaluations de recettes.)
Dotations	16,478,500	"	"	"	"	"	"	"	"	16,478,500 00	
Services généraux des ministères. — Justice et cultes — Justice	20,291,625	"	"	"	50,200 00	"	615,000 00	"	1,333f 12c	20,958,158 12	(B) Voir le développement par ministère et par chapitre, page 201.
Services généraux des ministères. — Justice et cultes — Cultes	36,045,714	"	"	"	145,000 00	"	91,951 35	"	141,420 54	36,424,085 89	(C) Voir *idem*, pages 202 et 203.
Services généraux des ministères. — Affaires étrangères	7,847,291	"	"	"	37,562 85	"	465,950 88	"	61,894 98	8,412,699 71	(D) Voir *idem*, pages 204 à 209.
Services généraux des ministères. — Instruction publique	15,638,497	212,829f 14c	"	722,445f 07c	30,000 00	"	7,500 00	"	3,019 04	16,614,290 25	(E) Exécution de l'article 8 de la loi de finances du 28 mai 1834. Il n'est pas publié de développement pour cette nature de modifications, parce que les dépenses des exercices clos forment un chapitre spécial dans le budget de chaque ministère, et que le présent tableau n'avait pas à contenir à cet égard d'autres indications que celles qui s'y trouvent énoncées.
Services généraux des ministères. — Intérieur	94,821,500	8,870,754 36	"	6,547,679 45	4,328,000 00	398,444f 10c	2,083,465 66	"	205,424 29	116,458,379 66	
Services généraux des ministères. — Agriculture et commerce	12,795,278	32,291 21	"	26,378 07	"	"	881,049 20	"	25,551 17	13,760,547 65	
Services généraux des ministères. — Travaux publics (service ordinaire)	53,124,300	"	"	"	6,955,512 72	"	5,403,668 07	3,072,000f 00c	485,772 47	62,897,253 26	(F) Voir le développement, page 210.
Services généraux des ministères. — Guerre — 1re section. — Divisions territoriales de l'intérieur	215,149,240	"	"	"	39,244,929 00	"	103,995,258 98	36,401,631 01	145,485 18	322,133,282 15	
Services généraux des ministères. — Guerre — 2e section. — Algérie	36,392,041	"	"	"	53,260 00	"	39,172,521 57	"	77,600 36	75,695,422 93	
Services généraux des ministères. — Marine	74,028,300	"	"	"	15,524,500 00	"	41,080,257 32	"	805,777 77	131,438,835 09	
Services généraux des ministères. — Finances	19,797,196	"	123,160 76	287,441 32	"	"	625,678 41	"	914,895 09	21,502,050 06	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	128,832,582	4,063 45	"	"	12,437,660 00	"	8,989,856 84	"	"	150,264,162 29	
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	59,976,270	3,177,455 73	"	365,795 68	"	"	4,706,000 00	"	"	68,225,521 41	
	1,115,842,234	12,297,393 89	200,667 60	7,949,739 59	79,139,957 91	398,444 10	236,289,260 28	39,473,631 01	2,868,174 01	1,414,314,016 97	
Travaux extraordinaires. — Crédits pour dépenses de l'exercice 1841	72,000,000	"	"	"	"	"	19,617,039 71	27,995,000 00	"	(F) 63,622,039 71	
Travaux extraordinaires. — Crédits pour dépenses d'exercices clos payées pendant l'année 1841	"	"	"	"	"	"	"	"	141,904 82	141,904 82	
	1,187,842,234	12,297,393 89	200,667 60	7,949,739 59	79,139,957 91	398,444 10	255,906,299 99	67,468,631 01	3,010,078 83	1,478,077,961 50	
		12,096,726f 29c			78,741,513f 81c		188,437,668f 98c				
SERVICES SPECIAUX RATTACHÉS POUR ORDRE AU BUDGET.											
Justice et cultes — Légion d'honneur	8,110,098	"	"	"	"	"	"	"	"	8,110,098 00	
Justice et cultes — Imprimerie royale	2,408,000	"	"	"	"	"	216,000 00	"	"	2,624,000 00	
Affaires étrangères — Chancelleries consulaires	250,000	"	"	"	"	"	"	"	"	250,000 00	
Marine — Caisse des invalides	8,445,000	"	"	"	"	"	"	"	"	8,445,000 00	
Finances — Frais de fabrication des monnaies et médailles	1,350,494	"	"	"	"	"	"	"	"	1,350,494 00	
	20,563,592	"	"	"	"	"	216,000 00	"	"	20,779,592 00	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Développement des modifications de crédits résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MODIFICATIONS. AUGMENTATIONS.	MODIFICATIONS. DIMINUTIONS.
	DETTE PUBLIQUE. (Diminution : 77,506f 84c)		
8	Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses, pour ponts, canaux, etc...	"	77,506f 84c
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. (Augmentation : 212,829f 14c)		
9	Dépenses de l'instruction primaire sur les centimes additionnels	"	29,753 78
10	——— sur les centimes facultatifs	40,300f 39c	"
11	Dépenses des écoles normales primaires. (Fonds spéciaux.)	202,282 53	"
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. (Augmentation : 8,870,754f 36c)		
34	Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements	85,115 88	"
	——— sur le fonds commun	45,274 41	"
	——— sur produits éventuels ordinaires	424,499 04	"
35	Dépenses facultatives sur les centimes votés par les conseils généraux	70,175 07	"
	——— sur le fonds commun	5,432 91	"
	——— sur produits éventuels et subventions communales	466,032 72	"
	——— sur subventions communales	639,556 19	"
36	Dépenses extraordinaires sur le produit de centimes extraordinaires	2,208,291 37	"
	——— sur produits éventuels (emprunts autorisés)	1,734,052 57	"
37	Dépenses spéciales sur centimes votés pour les chemins vicinaux	709,720 86	"
	——— sur subventions communales pour les chemins vicinaux	2,459,526 28	"
	——— sur produits spéciaux	23,077 06	"
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE. (Augmentation : 32,291f 21c)		
4	Écoles vétérinaires et bergeries	"	955 65
5	Encouragements à l'agriculture	27,771 63	"
13	Secours pour perte résultant d'incendie, grêle, etc	5,475 23	"
	MINISTÈRE DES FINANCES. (Augmentation : 123,160f 76c)		
32	Dépenses du cadastre sur centimes facultatifs votés par les conseils généraux	"	124,075 59
	——— sur fonds avancés par divers propriétaires	914 83	"
	FRAIS DE PERCEPTION DES IMPÔTS ET REVENUS. (Augmentation : 4,063f 45c)		
38	Service administratif des contributions directes dans les départements. (Dépenses diverses.)	2,740 61	"
39	Frais de perception des contributions directes	1,322 84	"
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS. (Augmentation : 3,177,455f 73c)		
66	Remises et modérations sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	5,475 22	"
	——— sur la contribution des portes et fenêtres	7,841 13	"
	Décharges et réductions sur la contribution des patentes... Décharges et réductions	"	128,499 02
	Décharges et réductions sur la contribution des patentes... Attributions aux communes	483,935 16	"
	Non-valeurs extraordinaires sur patentes pour cessation de commerce	70,777 64	"
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	"	10,317 12
	Restitutions sur le produit des centimes additionnels pour dépenses ordinaires des communes	26,464 94	"
	——— pour dépenses extraordinaires des communes	1,408,926 91	"
	——— pour dépenses des chemins vicinaux	1,131,417 16	"
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	162,952 73	"
	Restitution des centimes imposés pour frais de confection des rôles spéciaux des impositions communales	73,978 70	"
	Restitution des centimes imposés pour frais de perception de diverses impositions communales	"	55,497 72
		12,523,332 01	426,605 72
	RÉSULTAT en augmentation... Crédits applicables au service départemental... 8,757,225f 38c ; ——— à divers services spéciaux... 3,339,500 91	12,096,726f 29c	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Développement des crédits reportés des exercices 1839 et 1840, pour les dépenses du service départemental et de divers services spéciaux.

CHAPITRES spéciaux du budget de 1841.	MINISTÈRES ET SERVICES.			MONTANT DES CRÉDITS reportés à 1841
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
	CRÉDITS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1839.			
9	Dépenses de l'instruction primaire sur centimes additionnels	637,873f 45c	681,189f 59c	
10	——— sur centimes facultatifs	43,316 14		722,445f 07c
	CRÉDITS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1840.			
11	Dépenses des écoles normales primaires sur fonds spéciaux		41,255 48	
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
	CRÉDITS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1839.			
34	Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements	972,416f 55c	1,139,439 79	
	——— sur produits éventuels ordinaires	167,023 24		
35	Dépenses facultatives sur les centimes votés par les conseils généraux	1,092,193 20	1,302,822 30	
	——— sur produits éventuels	96,002 91		
	——— sur subventions communales	114,626 19		6,547,679 45
36	Dépenses extraordinaires sur produits de centimes extraordinaires	2,092,823 12	2,266,255 61	
	——— sur produits éventuels (emprunts autorisés)	173,432 49		
37	Dépenses spéciales sur centimes votés pour les chemins vicinaux	1,512,464 80	1,839,161 75	
	——— sur subventions communales pour les chemins vicinaux	296,557 72		
	——— sur produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838	30,139 23		
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.			
	CRÉDITS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1839.			
13	Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendie, grêle, etc.			26,378 07
	MINISTÈRE DES FINANCES.			
	CRÉDITS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1839.			
32	Dépenses cadastrales imputables sur le fonds commun		69,803 02	
	——— le produit des centimes facultatifs		217,638 30	653,237 00
66	Non-valeurs, sur contributions foncière, personnelle et mobilière		365,795 68	
	TOTAL. Loi de règlement de l'exercice 1839 (du 3 mai 1842)		7,908,484 11	7,949,739 59
	TOTAL. Loi de règlement de l'exercice 1840		41,255 48	

NOTA. Le résultat général ci-dessus se développe ainsi qu'il suit, sous le rapport des services auxquels les reports sont applicables :

Crédits reportés de l'exercice 1839.	Service départemental	7,446,507f 34c	7,908,484f 11c
	Services spéciaux	461,976 77	
Crédits reportés de l'exercice 1840.	Services spéciaux		41,255 48

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Développement des augmentations et des diminutions de crédits résultant de lois spéciales.

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS ACCORDÉS.		
		DETTE PUBLIQUE.		
16 mai 1841.....	15	Pensions militaires.....	333,333f 34c	333,333f 34c
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.		
		DÉPENSES DE LA JUSTICE.		
25 juin.....	8	Tribunaux de première instance.....	50,200 00	195,200 00
		DÉPENSES DES CULTES.		
17 juin.....	"	Frais d'installation de M. de Bonald, promu au cardinalat..... 45,000f	145,000 00	
25 juin.....	"	Réparations à la cathédrale de Troyes..... 100,000		
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
11 juin 1842.....	"	Exécution de la convention conclue entre la France et le grand-duché de Bade, pour le règlement des limites.....	37,562 85	37,562 85
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
15 juillet 1840...	6	Instruction supérieure. (Facultés.).....	25,000 00	30,000 00
	13	Collége de France.....	5,000 00	
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
19 avril 1840....	40	Travaux de sculpture et de peinture à la chambre des Pairs.....	600,000 00	
27 avril 1841.....	4	Dépenses secrètes de police générale.....	1,000,000 00	
	19	Secours généraux aux hospices, bureaux de charité, etc.....	300,000 00	
Idem.....	20	Secours éventuels à des personnes dans l'indigence, qui ont des droits à la bienveillance du Gouvernement.....	100,000 00	
13 juin.....	41	Anniversaire des journées de juillet 1830.....	200,000 00	4,328,000 00
Idem.....	23	Secours aux étrangers réfugiés en France.....	1,400,000 00	
	42	Solde des dépenses de translation des restes mortels de l'Empereur Napoléon.....	200,000 00	
25 juin.....	"	Construction du tombeau de l'Empereur Napoléon.....	500,000 00	
Idem.....	"	Transport et pose de la statue de l'Empereur Napoléon sur la colonne de la grande armée, à Boulogne.....	28,000 00	
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
		SERVICE ORDINAIRE.		
15 juillet 1840...	19 *bis*.	Travaux divers du service des monuments et édifices publics.....	534,512 72	
	26	Réparations de dommages causés par les inondations aux routes royales et départementales, etc.....	3,000,000 00	
31 janvier 1841...	27	Subventions aux compagnies concessionnaires de ponts suspendus qui ont été endommagés par les eaux.....	600,000 00	6,955,512 72
24 mars.....	29	Construction d'un édifice à affecter à l'école normale.....	800,000 00	
Idem.....	30	Travaux à faire à la bibliothèque de l'Arsenal.....	60,000 00	
13 juin.....	23	Réparations des dommages causés par les inondations aux voies navigables.....	1,500,000 00	
Idem.....	19	Achèvement de divers édifices publics.....	241,000 00	
24 mai 1842.....	19 *bis*.	Travaux divers du service des monuments et édifices publics.....	220,000 00	
		A REPORTER.....		11,879,608 91

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite du *Développement des augmentations et des diminutions de crédits résultant de lois spéciales.*

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS. PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS. PAR MINISTÈRE.
		REPORT		11,879,608f91c
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
		1re SECTION. — Divisions territoriales de l'intérieur.		
3 avril 1841	23	Matériel du génie. (Fortifications de Paris.)	35,000,000f00c	
26 avril	5	Gendarmerie	1,496,675 00	
Idem	5	*Idem*	9,824 00	39,244,929 00
16 mai	13	Remonte de la cavalerie	2,500,000 00	
10 juin	6	Subvention à la ville de Paris pour augmentation de la cavalerie de la garde municipale	238,430 00	
		2e SECTION. — Algérie.		
26 avril	5	Gendarmerie	53,260 00	53,260 00
		MINISTÈRE DE LA MARINE.		
16 juillet 1840	//	Construction, armement et installation des paquebots à vapeur transatlantiques	10,000,000 00	
	1	Administration centrale. (Personnel.)	10,000 00	
	8	Travaux du matériel. (Ports.)	3,837,000 00	
	9	——— (Établissements hors des ports.)	500,000 00	15,524,500 00
15 juin 1841	10	Travaux de l'artillerie. (Ports.)	333,000 00	
	20	Colonies. Services militaires	830,000 00	
	21	——— Services accessoires	14,500 00	
		FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS.		
17 juin 1840	93	Salines et mines de sel de l'Est. Charges du service antérieur au 1er octobre 1841	5,000,000 00	
	80	Frais de construction de six paquebots à vapeur destinés à établir une communication directe entre Marseille et Alexandrie	5,923,500 00	12,437,660 00
14 juin 1841	81	Frais de construction de trois paquebots à vapeur destinés au service des communications entre Marseille et la Corse	1,514,160 00	
		TOTAL des crédits accordés		79,139,957 91
		2° CRÉDITS ANNULÉS.		
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
11 juin 1842	40	Travaux de peinture et de sculpture au palais de la Chambre des Pairs		398,444 10
		TOTAL des crédits annulés		398,444 10

Résultat des modifications apportées aux crédits par des lois spéciales.

Crédits ouverts	79,139,957f 91c
Crédits annulés	398,444 10
RESTE pour crédits ouverts	78,741,513 81

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Développement des modifications de crédits résultant des lois générales de crédits supplémentaires, en date des 11 juin 1841 et 25 mai 1842.

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS ACCORDÉS.		
		DETTE PUBLIQUE.		
11 juin 1841.....	3	Rentes 4 p. 0/0.....	11,077,357f 00c	28,171,102f 00c
	4	Rentes 3 p. 0/0.....	1,144 00	
	9	Intérêts de capitaux de cautionnements.....	250,000 00	
	10	Intérêts de la dette flottante.....	6,000,000 00	
	13	Pensions civiles.....	40,000 00	
	15	Pensions militaires.....	650,000 00	
	19	Subvention aux fonds de retraite des finances.....	6,675,000 00	
25 mai 1842.....	4	Rentes 3 p. 0/0.....	3,477,601 00	
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.		
		DÉPENSES DE LA JUSTICE.		
11 juin 1841.....	3	Conseil d'État. (Personnel.).....	3,100 00	615,000 00
	4	——— (Matériel.).....	11,900 00	
25 mai 1942.....	12	Frais de justice criminelle.....	600,000 00	
		DÉPENSES DES CULTES.		
11 juin 1841.....	9	Dépenses du service intérieur des édifices diocésains.....	40,000 00	91,951 35
25 mai 1842.....	"	Dépenses des exercices périmés.....	51,951 35	
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
11 juin 1841.....	14	Subvention à la caisse des retraites.....	105,000 00	465,950 88
	"	Dépenses des exercices périmés.....	10,950 88	
25 mai 1842.....	5	Frais d'établissement.....	100,000 00	
	11	Missions extraordinaires et dépenses imprévues.....	250,000 00	
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
25 mai 1842.....	12	Institut.....	6,500 00	7,500 00
	18	Établissements divers.....	1,000 00	
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
25 mai 1842.....	2	Matériel et dépenses diverses des bureaux.....	50,000 00	2,083,465 66
	4	Dépenses secrètes de police générale.....	300,000 00	
	6	Dépenses du matériel des lignes télégraphiques.....	15,000 00	
	23	Secours aux étrangers réfugiés en France.....	200,000 00	
	30	Dépenses ordinaires des maisons centrales de force et de correction, et indemnités aux départements pour frais de séjour des condamnés dans les prisons.	1,400,000 00	
	33	Grosses réparations des maisons centrales de force et de correction.....	100,000 00	
	"	Dépenses des exercices périmés.....	18,465 66	
		À REPORTER.....		31,434,969 89

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite du *Développement des modifications de crédits résultant des lois générales de crédits supplémentaires, en date des 11 juin 1841 et 25 mai 1842.*

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS. PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS. PAR MINISTÈRE.
		REPORT		31,434,969f 89c
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.		
25 mai 1842	2	Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	20,000f 00c	881,049 20
	13 *bis.*	Secours extraordinaires par suite de pertes résultant d'inondations. (Loi du 23 novembre 1840.)	850,056 01	
	"	Dépenses des exercices périmés	10,993 19	
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
		SERVICE ORDINAIRE.		
11 juin 1841	18 *bis.*	Travaux de la Chambre des Pairs. (Loi du 15 juin 1836.)	470,000 00	5,403,668 07
	18 *ter.*	Achèvement de divers monuments de la capitale. (Loi du 6 juillet 1836.)	273,000 00	
	19	Achèvement de divers édifices publics. (Loi du 18 juillet 1838.)	2,950,000 00	
	19 *ter.*	Reconstructions et réparations dans les bâtiments des bureaux du ministère de la guerre. (Loi du 10 juin 1840.)	185,000 00	
25 mai 1842	18 *bis.*	Travaux à la Chambre des Pairs. (Loi du 15 juin 1836.)	132 94	
	18 *ter.*	Achèvement de divers monuments de la capitale. (Loi du 6 juillet 1836.)	21,444 49	
	19	Achèvement de divers édifices publics. (Loi du 18 juillet 1838.)	46,927 93	
	19 *bis.*	Monuments et édifices publics. (Loi du 15 juillet 1840.)	118,735 12	
	19 *ter.*	Reconstructions et réparations dans les bâtiments des bureaux du ministère de la guerre. (Loi du 10 juin 1840.)	20 31	
	24	Rétablissement des communications interrompues par les inondations. (Loi du 23 novembre 1840.)	841,158 99	
	25	Secours extraordinaires accordés aux départements par suite des inondations. (Loi du 23 novembre 1840.)	471,757 45	
	28	Subvention à la compagnie du pont de Cubzac	16,000 00	
	31	Travaux au palais de la Chambre des Pairs, pour le procès relatif à l'attentat du 15 octobre 1840	9,490 84	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
		Ire SECTION. — Divisions territoriales de l'Intérieur.		
11 juin 1841	1	Administration centrale. (Personnel.)	45,000 00	
	2	——— (Matériel.)	5,000 00	
	3	Frais généraux d'impressions	15,000 00	
	4	États-majors	313,249 00	
	5	Gendarmerie	212,635 00	
	8	Justice militaire	50,430 00	
	9	Solde et entretien des troupes	43,545,224 00	
	10	Habillement et campement	6,937,715 00	
	11	Lits militaires	4,189,500 00	
	12	Transports généraux	548,813 00	
	13	Remonte générale	4,057,530 00	
	14	Harnachement	1,633,127 00	
	15	Fourrages	12,540,661 00	
	19	Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	20,000 00	
	20	Matériel de l'artillerie	9,187,614 00	
	21	Poudres et salpêtres. (Personnel.)	125,534 00	
	22	——— (Matériel.)	2,227,256 00	
	23	Matériel du génie	100,000 00	
	24	Écoles militaires	358,805 00	
	"	Dépenses des exercices périmés	38 87	
		A REPORTER	86,113,131 87	37,719,687 16

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite du *Développement des modifications de crédits résultant des lois générales de crédits supplémentaires, en date des 11 juin 1841 et 25 mai 1842.*

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		REPORT.	.....	37,719,687f 16c
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
		1re SECTION. — Divisions territoriales de l'intérieur.		
		REPORT.	86,113,131f 87c	
25 mai 1842	5	Gendarmerie	918,225 00	103,995,258 98
	12	Transports généraux	486,000 00	
	15	Fourrages	8,061,625 00	
	20	Matériel de l'artillerie	762,703 95	
	23	——— du génie	7,649,126 32	
	//	Dépenses des exercices périmés	4,446 84	
		2e SECTION. — Algérie.		
11 juin 1841	4	États-majors	413,570 00	39,172,521 57
	5	Gendarmerie	2,280 00	
	8	Justice militaire	11,240 00	
	9	Solde et entretien des troupes	13,447,303 00	
	10	Habillement et campement	1,275,994 00	
	11	Lits militaires	225,000 00	
	12	Transports généraux	205,325 00	
	13	Remonte générale	403,000 00	
	14	Harnachement	68,167 00	
	15	Fourrages	3,610,980 00	
	20	Matériel de l'artillerie	300,000 00	
	23	——— du génie	2,500,000 00	
	27	Services militaires irréguliers en Algérie	3,874,000 00	
25 mai 1842	9	Solde et entretien des troupes	8,977,312 00	
	10	Habillement et campement	414,000 00	
	11	Lits militaires	225,000 00	
	12	Transports généraux	1,707,000 00	
	13	Remonte générale	1,016,000 00	
	14	Harnachement	286,000 00	
	30	Dépenses secrètes	200,000 00	
	//	Dépenses des exercices périmés	10,359 57	
		MINISTÈRE DE LA MARINE.		
11 juin 1841	3	Officiers militaires et civils	346,100 00	41,080,257 32
	4	Maistrance, gardiennage et surveillance	8,000 00	
	5	Solde et habillement des équipages et des troupes	11,703,408 00	
	6	Hôpitaux	473,184 00	
	7	Vivres	6,608,000 00	
	8	Travaux du matériel naval. (Ports.)	7,807,000 00	
	9	——— (Établissements hors des ports.)	650,000 00	
	10	Travaux de l'artillerie. (Ports.)	1,802,000 00	
	11	——— (Établissements hors des ports.)	150,000 00	
	12	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	2,062,000 00	
	13	Affrétements et transports par mer	325,100 00	
	20	Colonies. (Services militaires.)	4,127,739 00	
	//	Dépenses des exercices périmés	6,401 31	
25 mai 1842	2	Administration centrale. (Matériel.)	70,500 00	
	6	Hôpitaux	339,800 00	
	8	Travaux du matériel naval. (Ports.)	4,400,000 00	
	14	Chiourmes	46,000 00	
	16	Matériel des services d'administration des ports	126,056 08	
	21	Colonies. (Services accessoires.)	27,093 90	
	//	Dépenses des exercices périmés	1,875 03	
		A REPORTER		221,967,725 03

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite du *développement des modifications de crédits résultant des lois générales de crédits supplémentaires, en date des 11 juin 1841 et 25 mai 1842.*

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		REPORT.		221,967,725f 03c
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
11 juin 1841	33	Frais de trésorerie	150,000f 00c	
	36 *b s.*	Dépenses des exercices périmés	116,180 00	
25 mai 1842	33	Frais de trésorerie	200,000 00	625,678 41
	90	Dépenses de la Cour des Pairs	16,000 00	
	91	Service des monnaies. Pertes sur les tolérances en fort	20,000 00	
	36 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	123,498 41	
		FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS.		
	39	Contributions directes. Frais de perception; remises des percepteurs	216,600 00	
	43	Timbre. Personnel	4,400 00	
	48	Douanes. Personnel	30,950 00	
	50	Douanes. Dépenses diverses	1,300 00	
	51	Contributions indirectes. Personnel	20,000 00	
	55	Poudres à feu. Matériel et dépenses diverses	281,600 00	
	57	Tabacs. Matériel	1,205,000 00	
	58	Tabacs. Dépenses diverses	10,000 00	
	64	Postes. Transport des dépêches; dépenses diverses	54,000 00	
11 juin 1841	72	Renfort temporaire du service des douanes sur la ligne des Pyrénées	112,500 00	
	73	Complément du contingent de l'État dans les frais de construction d'un bâtiment pour la douane de Paris	200,000 00	
	74	Réparation extraordinaire au bâtiment de la douane de Bordeaux	72,000 00	
	75	Remplacement des poids de 25 kilogrammes pour le service des douanes	32,000 00	
	76	Achat de tabacs en feuilles pour le renouvellement de la réserve	800,000 00	
	77	Frais de construction de nouveaux magasins pour le service des tabacs	400,000 00	
	78	Complément de frais de premier établissement de deux paquebots pour la correspondance avec le Levant	852,000 00	
	79	Frais de confection de poids décimaux à l'usage des bureaux de poste	9,000 00	
	85	Contributions directes. Frais de recensement de la matière imposable	500,000 00	8,989,856 84
	40	Enregistrement et domaines. Personnel	140,000 00	
	46	Forêts. Matériel	350,000 00	
	47	Forêts. Dépenses diverses	200,000 00	
	82	Douanes. Reconstructions des bâtiments de douanes nécessitées par les inondations du Rhône	90,241 84	
	83	Douanes. Frais résultant de l'ouverture d'une section du chemin de fer de Strasbourg à Bâle	10,350 00	
	51	Contributions indirectes et poudres à feu. Contributions indirectes. Personnel	100,000 00	
25 mai 1842	54	Contributions indirectes et poudres à feu. Poudres à feu. Personnel	6,000 00	
	84	Contributions indirectes et poudres à feu. Frais de surveillance, de visite et de perception dans la banlieue de Paris, en raison des travaux des fortifications	53,515 00	
	94	Contributions indirectes et poudres à feu. Service des sels dans le pays de Gex	10,500 00	
	57	Tabacs. Matériel	2,000,000 00	
	59	Postes. Administration et perception. Personnel	174,500 00	
	64	Postes. Transport des dépêches. Dépenses diverses	50,000 00	
	86	Salines et mines de sel de l'Est. Service administratif et d'exploitation des salines de l'Est et des établissements accessoires. Personnel	34,500 00	
	87	Salines et mines de sel de l'Est. Service administratif et d'exploitation des salines de l'Est et des établissements accessoires. Matériel	741,450 00	
	88	Salines et mines de sel de l'Est. Service administratif et d'exploitation des salines de l'Est et des établissements accessoires. Dépenses diverses	204,750 00	
	92	Salines et mines de sel de l'Est. Frais de surveillance des fabriques de sel	22 700 00	
		A REPORTER		231,583,260 28

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite du *Développement des modifications de crédits résultant des lois générales de crédits supplémentaires, en date des 11 juin 1841 et 25 mai 1842.*

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		REPORT.....	.....	231,583,260f 28c
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS ET PRIMES.		
11 juin 1841.....	66	Restitutions et non-valeurs sur contributions directes. (Remises et modérations sur la contribution additionnelle des bois des communes.) 120,000f	122,000f 00c	
		Dégrèvements et non-valeurs sur les redevances des mines..... 2,000		
25 mai 1842.....	68	Répartition des produits de plombage, d'estampillage, etc. en matière de douanes.....	85,000 00	4,706,000 00
	69	Répartition de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers..	724,000 00	
	70	Primes à l'exportation des marchandises.....	3,500,000 00	
	71	Escomptes sur droits divers.....	275,000 00	
		TOTAL des crédits accordés sur les services ordinaires...		236,289,260 28
		2° CRÉDITS ANNULÉS.		
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
		SERVICE ORDINAIRE.		
25 mai 1842.....	18 *bis.*	Achèvement de divers monuments de la capitale. (Loi du 6 juillet 1836.)..	186,000 00	3,072,000 00
	19	Reconstruction ou achèvement de divers édifices publics. (Loi du 18 juillet 1838.).....	1,060,000 00	
	19 *bis.*	Travaux du service des monuments et édifices publics. (Loi du 15 juillet 1840.).....	96,000 00	
	19 *ter.*	Travaux à exécuter dans les bâtiments occupés par les bureaux du ministère de la guerre. (Loi du 10 juin 1840.).....	30,000 00	
	23	Réparations des dommages causés aux voies navigables ainsi qu'aux digues et levées par la crue et le débordement des eaux. (Loi du 13 juin 1841.)...	800,000 00	
	24	Rétablissement des communications interrompues sur les routes royales et sur les voies navigables. (Loi du 23 novembre 1840.).....	100,000 00	
	25	Secours extraordinaires aux départements qui ont souffert des inondations, pour le rétablissement des communications sur les routes départementales. (Loi du 23 novembre 1840.).....	50,000 00	
	26	Réparations des dommages causés par les inondations aux routes royales et départementales, aux voies navigables et aux digues et levées. (Loi du 31 janvier 1841.).....	100,000 00	
	27	Subventions aux compagnies concessionnaires de ponts suspendus qui ont été emportés ou endommagés par les eaux. (Loi du 31 janvier 1841.).....	100,000 00	
	29	Construction d'un édifice à affecter à l'école normale. (Loi du 14 mars 1841.)	550,000 00	
		A REPORTER.....		3,072,000 00

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite du *Développement des modifications de crédits résultant des lois générales de crédits supplémentaires, en date des 11 juin 1841 et 25 mai 1842.*

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.		MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		REPORT			3,072,000f 00c
		Suite des CRÉDITS ANNULÉS.			
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
		1re SECTION. Divisions territoriales de l'intérieur.			
25 mai 1842	4	États-majors	374,016f 00c	11,983,806f 00c	36,401,631 01
	5	Gendarmerie	803,449 00		
	9	Solde et entretien des troupes	6,757,637 00		
	10	Habillement et campement	190,000 00		
	14	Harnachement	943,550 00		
	15	Fourrages	1,500,000 00		
	16	Solde de non-activité	107,100 00		
	17	Dépenses temporaires	134,150 00		
	20	Matériel de l'artillerie	955,904 00		
	22	Poudres et salpêtres. Matériel	218,000 00		
Loi générale des crédits supplémentaires présentée le 10 janvier 1843.	23	Matériel du génie. Fortifications de Paris. (Crédits reportés à 1842.)		24,417,825 01	
		TOTAL des crédits annulés sur les services ordinaires			39,473,631 01

Résultat des modifications apportées aux crédits par les lois générales des crédits supplémentaires.

Crédits accordés	236,289,260f 28c
Crédits annulés	39,473,631 01
RESTE pour crédits ouverts	196,815,629 27

3e CRÉDITS ACCORDÉS SUR LES SERVICES SPÉCIAUX

RATTACHÉS POUR ORDRE AU BUDGET.

IMPRIMERIE ROYALE.

25 mai 1842	3	Dépenses d'exploitation non susceptibles d'une évaluation fixe. (Salaires des ouvriers et indemnités pour travaux extraordinaires, 116,000 francs; approvisionnements et achats pour le service des ateliers, 100,000 francs.)	216,000 00
		TOTAL des crédits accordés sur les services spéciaux	216,000 00

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Développement des modifications apportées législativement aux crédits ouverts pour les travaux extraordinaires.

D'après le tableau A, annexé à la loi de finances du 16 juillet 1840, les crédits ouverts pour le service des travaux extraordinaires étaient de				72,000,000f 00c
Mais ces crédits ont depuis éprouvé les modifications ci-après, SAVOIR :				
Crédits ouverts par les lois des crédits supplémentaires :				
Loi du 11 juin 1841.	Crédits restés sans emploi sur l'exercice 1840....	1,300,000f 00c		
	Crédits supplémentaires.....	4,500,000 00		
		5,800,000 00		
	Ces crédits s'appliquent aux chapitres ci-après :			
	CHAPITRE 2. Routes royales classées depuis le 1er janvier 1837		200,000f 00c	5,600,000f 00c
	——— 4. Achèvement des routes stratégiques de l'Ouest		100,000 00	
	——— 6. Amélioration de rivières		1,300,000 00	
	——— 7. Service des canaux de 1821 et 1822		3,000,000 00	
	——— 9. Amélioration de ports maritimes		1,000,000 00	
Loi du 25 mai 1842.	Crédits restés sans emploi			
	sur l'exercice 1839. 1,857,039f 71c	9,487,039f 71c		
	sur l'exercice 1840. 7,630,000 00			
	Crédits supplémentaires.....	4,500,000 00		
		13,987,039 71		
	Ces crédits s'appliquent également aux chapitres suivants :			19,617,039 71
	CHAPITRE 1. Routes royales classées avant le 1er janvier 1837		750,005f 51c	
	——— 2. Routes royales classées depuis le 1er janvier 1837		565,016 81	
	——— 3. Routes royales et ports maritimes de la Corse		541,239 94	
	——— 5. Ponts		345,734 54	
	——— 6. Amélioration de rivières		509,336 78	
	——— 6 *bis*. Amélioration de rivières. (Loi du 8 juillet 1840.)		100,000 00	13,987,039 71
	——— 7. Service des ponts et canaux de 1821 et 1822		777,514 65	
	——— 9. Amélioration de ports maritimes		4,224,771 51	
	——— 10. Chemins de fers		5,850,000 00	
	——— 11. Établissement de nouveaux canaux		223,419 97	
	——— 11 *bis*. Établissement de nouveaux canaux. (Loi du 8 juillet 1840.)		100,000 00	
Ordonnance royale du 3 juillet 1842, rendue en exécution de l'article 3 de la loi du 6 juin 1840.	CHAPITRE 4. Achèvement des routes stratégiques de l'Ouest			30,000 00
	TOTAL			91,617,039 71
A DÉDUIRE :				
Crédits annulés sur l'exercice 1841, par les lois de crédits supplémentaires ci-après.				
Ces annulations de crédits portent sur les chapitres ci-dessous :				
Loi du 11 juin 1841.	CHAPITRE 1. Routes royales classées avant le 1er janvier 1837		1,500,000f 00c	
	——— 3. Routes royales et ports maritimes de la Corse		400,000 00	
	——— 6. Amélioration de rivières		3,200,000 00	
	——— 6 *bis*. Amélioration de rivières. (Loi du 8 juillet 1840.)		500,000 00	11,300,000f 00c
	——— 9. Amélioration de ports maritimes		4,500,000 00	
	——— 10. Chemins de fer		500,000 00	
	——— 11 *bis*. Établissement de nouveaux canaux. (Loi du 8 juillet 1840.)		700,000 00	
Loi présentée le 10 janvier 1843.	CHAPITRE 1. Routes royales classées avant le 1er janvier 1837		1,420,000 00	27,995,000 00
	——— 2. Routes royales classées depuis le 1er janvier 1837		520,000 00	
	——— 3. Routes royales et ports maritimes de la Corse		600,000 00	
	——— 5. Ponts		400,000 00	
	——— 6. Amélioration de rivières		1,500,000 00	16,695,000 00
	——— 6 *bis*. Amélioration de rivières. (Loi du 8 juillet 1840.)		295,000 00	
	——— 7. Service des canaux de 1821 et 1822		1,500,000 00	
	——— 9. Amélioration de ports maritimes		3,800,000 00	
	——— 10 *bis*. Chemins de fer exécutés par l'État		5,500,000 00	
	——— 11 *bis*. Établissement de nouveaux canaux. (Loi du 8 juillet 1840.)		1,160,000 00	
	RESTE pour crédits attribués à l'exercice 1841			63,622,039 71

BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

TABLEAUX DÉFINITIFS

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841,

À L'ÉPOQUE DE SA CLÔTURE.

BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Tableau définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	269,007,925f 65c	269,525,292f 87c	269,525,292f 87c	"	"	517,367f 22c	269,525,292f 87c	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1841, pages 23 à 73.
——— personnelle et mobilière	57,036,803 37	57,036,305 09	57,036,305 09	"	498f 28c	"	57,036,305 09	
——— des portes et fenêtres	31,082,396 13	31,325,067 20	31,325,067 20	"	"	242,671 07	31,325,067 20	
——— des patentes	39,043,097 33	41,439,593 80	41,439,593 80	"	"	2,396,496 47	41,439,593 80	
Taxe de premier avertissement	703,307 11	703,307 11	703,307 11	"	"	"	703,307 11	
	396,873,529 59	400,029,566 07	400,029,566 07	"	498 28	3,156,534 76	400,029,566 07	
					3,156,036 48			
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	186,831,000 00	196,834,856 02	195,181,522 73	1,653,333 29	"	8,350,522 73	195,181,522 73	Voir, comme ci-dessus, pages 77 à 110.
Droit de timbre	33,910,000 00	33,922,479 69	33,922,472 69	7 00	"	12,472 69	33,922,472 69	
Revenus et prix de ventes de domaines	3,503,000 00	4,592,271 77	4,108,290 28	483,981 49	"	605,290 28	4,108,290 28	
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	1,460,000 00	1,765,464 78	1,498,452 46	267,012 32	"	38,452 46	1,498,452 46	
Produits d'établissements spéciaux régis par l'État	744,015 98	764,859 91	764,859 91	"	"	20,843 93	764,859 91	
	226,448,015 98	237,879,932 17	235,475,598 07	2,404,334 10	"	9,027,582 09	235,475,598 07	
					9,027,582 09			
PRODUITS DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE.								
Produits des coupes de bois	30,342,500 00	29,928,613 40	29,928,613 40	"	413,886 60	"	29,928,613 40	Voir, comme ci-dessus, pages 113 à 129.
Produits divers et droits de pêche	2,603,500 00	2,941,892 19	2,941,892 19	"	"	338,392 19	2,941,892 19	
Contribution des communes et établissem. publics pour frais de régie de leurs bois.	1,516,893 14	1,516,893 14	1,516,893 14	"	"	"	1,516,893 14	
	34,462,893 14	34,387,398 73	34,387,398 73	"	413,886 60	338,392 19	34,387,398 73	
					75,494 41			
DOUANES ET SELS								
Droits de douanes. Marchandises diverses	75,955,000 00	87,690,093 26	87,690,093 26	"	"	11,735,093 26	87,690,093 26	Voir, comme ci-dessus, pages 133 à 189.
Droits de douanes. Sucres coloniaux et étrangers	39,213,000 00	43,623,036 27	43,623,036 27	"	"	4,410,036 27	43,623,036 27	
Droits de navigation et recettes diverses	5,343,665 86	5,697,598 87	5,697,598 87	"	"	353,933 01	5,697,598 87	
Droit de consommation des sels	56,824,000 00	56,206,713 95	56,206,713 95	"	617,286 05	"	56,206,713 95	
	177,335,665 86	193,217,442 35	193,217,442 35	"	617,286 05	16,499,062 54	193,217,442 35	
					15,881,776 49			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite du *Tableau définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DESIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.								
Droits sur les boissons	87,918,000f 00c	93,469,461f 16c	93,406,347f 90c	63,113f 20c	"	5,488,347f 90c	93,406,347f 90c	
Sels. (Droits à l'extraction dans les départements de l'intérieur.)	8,334,000 00	8,837,483 95	8,837,483 95	"	"	503,483 95	8,837,483 95	
Sucre indigène. (Droit de fabrication.)	8,250,000 00	7,039,987 29	7,021,687 41	18,299 88	1,228,312f 59c	"	7,021,687 41	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1841, pages 193 à 237.
Droits divers et recettes à différents titres	33,938,827 30	39,388,228 39	36,616,146 71	2,772,081 68	"	2,677,319 41	36,616,146 71	
Produit de la vente des tabacs	92,000,000 00	97,948,387 90	97,948,387 90	"	"	5,948,387 90	97,948,387 90	
Produit de la vente des poudres à feu	5,182,000 00	5,309,579 59	5,309,579 59	"	"	127,579 59	5,309,579 59	
	235,622,827 30	251,993,128 28	249,139,633 46	2,853,494 82	1,228,312 59	14,745,118 75	249,139,633 46	
Produit de l'exploitation des salines pendant le 4e trimestre de 1841	"	304,414 84	304,414 84	"	"	304,414 84	304,414 84	
	235,622,827 30	252,297,543 12	249,444,048 30	2,853,494 82	1,228,312 59	15,049,533 59	249,444,048 30	
					13,821,221 00			
PRODUITS DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres	39,983,000 00	42,303,368 56	42,303,368 56	"	"	2,320,368 56	42,303,368 56	Voir, comme ci-dessus, pages 241 à 254.
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	881,000 00	1,094,776 07	1,094,776 07	"	"	213,776 07	1,094,776 07	
Droits sur le transport des matières d'or et d'argent par les paquebots de la Méditerranée	101,000 00	183,830 21	183,830 21	"	"	82,830 21	183,830 21	
Produit des places dans les malles-postes	2,211,000 00	2,235,905 14	2,235,905 14	"	"	24,905 14	2,235,905 14	
——— dans les paquebots	1,336,000 00	984,399 50	984,399 50	"	351,600 50	"	984,399 50	
Droit de transit des correspondances étrangères	982,000 00	1,294,819 29	1,294,819 29	"	"	312,819 29	1,294,819 29	
Recettes accidentelles	49,000 00	62,066 84	61,466 84	600 00	"	12,466 84	61,466 84	
	45,543,000 00	48,159,165 61	48,158,565 61	600 00	351,600 50	2,967,166 11	48,158,565 61	
					2,615,565 61			
PRODUITS UNIVERSITAIRES.								
Rétribution et droits divers	3,563,000 00	3,416,794 95	3,416,794 95	"	146,205 05	"	3,416,794 95	Voir, comme ci-dessus, pages 257 à 285.
Produit des rentes et domaines	600,500 00	561,101 02	561,101 02	"	39,398 98	"	561,101 02	
	4,163,500 00	3,977,895 97	3,977,895 97	"	185,604 03	"	3,977,895 97	
					185,604 08			
DIVERS REVENUS.								
Produits éventuels affectés aux dépenses ordinaires et extraord. des départements	17,746,743 86	17,746,743 86	17,746,743 86	"	"	"	17,746,743 86	Voir, comme ci-dessus, pages 289 à 295.
Produits et revenus de l'Algérie	2,115,000 00	2,033,097 47	2,033,097 47	"	81,902 53	"	2,033,097 47	Voir, comme ci-dessus, pages 299 à 307.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite du *Tableau définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
PRODUITS DIVERS.								
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et médailles	70,100f 00c	50,980f 13c	50,980f 13c	"	19,119f 87c	"	50,980f 13c	
Redevances et produits extraordinaires des mines	318,029 20	311,948 32	311,948 32	"	6,080 88	"	311,948 32	
Droit de vérification des poids et mesures	1,020,000 00	1,015,611 59	1,015,611 59	"	4,388 41	"	1,015,611 59	
Produit de la taxe des brevets d'invention	621,000 00	578,844 00	578,844 00	"	42,156 00	"	578,844 00	
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires	18,000 00	77,480 59	77,480 59	"	"	59,480f 59c	77,480 59	
Ressources extraordinaires pour dépenses des écoles primaires	402,282 53	402,282 53	402,282 53	"	"	"	402,282 53	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	594,200 00	722,000 50	722,000 50	"	"	127,800 50	722,000 50	
Recouvrements de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	36,800 00	33,830 00	33,830 00	"	2,970 00	"	33,830 00	
Pensions des élèves de l'école navale	74,000 00	87,296 10	87,296 10	"	"	13,296 10	87,296 10	
Moitié de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides sur les dépenses du matériel de la marine	490,000 00	709,836 13	709,836 13	"	"	219,836 13	709,836 13	
Retenue de 2 pour 0/0 pour l'hôtel des invalides sur les dépenses du personnel de la guerre	863,000 00	926,502 04	926,502 04	"	"	63,502 04	926,502 04	
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,000 00	45,150 50	45,150 50	"	2,849 50	"	45,150 50	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1841, pages 310 à 333.
Revenus de divers établissements spéciaux. (Écoles vétérinaires et écoles des arts et métiers.)	388,000 00	355,967 71	355,967 71	"	32,032 29	"	355,967 71	
Produit de compensation de valeurs données en payement de dépenses publiques, reversements de fonds et autres recettes attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique	1,115,000 00	1,151,174 99	1,151,174 99	"	"	36,174 99	1,151,174 99	
Produit de la vente de cartes des dépôts de la guerre et de la marine	38,000 00	35,908 95	35,908 95	"	2,091 05	"	35,908 95	
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le ministère de la guerre — au département de la marine	237,640 00	1,296,555 00	1,296,555 00	"	"	1,058,915 00	1,296,555 00	
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le ministère de la guerre — au département des finances	2,112,250 00	2,287,656 02	2,287,656 02	"	"	175,406 02	2,287,656 02	
Produit du pénitencier militaire de Saint-Germain-en-Laye	124,000 00	76,461 63	76,461 63	"	47,538 37	"	76,461 63	
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,061,561 57	1,061,561 57	"	"	11,561 57	1,061,561 57	
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations	1,000,000 00	1,395,161 08	1,395,161 08	"	"	395,161 08	1,395,161 08	
Recouvrements des prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie	300,000 00	756,816 36	756,816 36	"	"	456,816 36	756,816 36	
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	150,000 00	721,104 55	721,104 55	"	"	571,104 55	721,104 55	
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au trésor pour cause de déchéance	200,000 00	275,438 70	275,438 70	"	"	75,438 70	275,438 70	
Recettes de différentes origines	400,914 83	189,779 06	189,779 06	"	211,135 77	"	189,779 06	
	11,671,216 56	14,565,348 05	14,565,348 05	"	370,362 14	3,264,493 63	14,565,348 05	
					2,894,131 49			
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Produit des ressources extraordinaires réalisées en exécution des articles 2 et 3 de la loi du 17 mai 1837 (Consolidation en rentes de bons du trésor formant la réserve de l'amortissement) :								
Portion affectée aux besoins généraux du budget. — Prélèvement effectué sur les fonds de réserve de l'amortissement, attribués aux travaux extraordinaires de 1839 et de 1840 ..... 16,000,000f 00c; Réserve de l'amortissement restée disponible au 31 décembre 1840 ..... 105,013,174 00	121,013,174 00	121,013,174 00	121,013,174 00	"	"	"	121,013,174 00	Voir, comme ci-dessus, pages 336 et 337.
Portion affectée au service des travaux extraordinaires. — Portion de la réserve de l'amortissement applicable à une pareille somme, de crédits reportés de 1840 ..... 1,300,000 00; Réserve de l'amortissement pendant l'année 1841 ..... 61,205,013 09	62,505,013 09	62,505,013 09	62,505,013 09	"	"	"	62,505,013 09	
	183,518,187 09	183,518,187 09	183,518,187 09	"	"	"	183,518,187 09	
					"			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite du *Tableau définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.

Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture des exercices 1839 et 1840, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1841 ; savoir :			
Par la loi du 3 mai 1842 portant règlement de l'exercice 1839 :			
Service départemental	7,446,507f 34c	7,908,484f 11c	7,949,739f 59c
Divers services spéciaux	461,976 77		
Par la loi de règlement de l'exercice 1840 :			
Divers services spéciaux	41,255 48		
Excédant disponible de recette sur les services ordinaires de l'exercice 1839			14,387,894 02
			22,337,633 61
Fonds restés sans emploi sur le service des travaux extraordinaires :			
De l'exercice 1839	2,111,655 18		10,888,181 04
De l'exercice 1840	8,776,525 86		
			33,225,814 65

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Contributions directes	396,873,529f 59c	400,029,566f 07c	400,029,566f 07c	"	"	3,156,036f 48c	400,029,566f 07c	
Enregistrement, timbre et domaines	226,448,015 98	237,879,932 17	235,475,598 07	2,404,334f 10c	"	9,027,582 09	235,475,598 07	
Produit des forêts et de la pêche	34,462,893 14	34,387,398 73	34,387,398 73	"	75,494f 41c	"	34,387,398 73	
Douanes et sels	177,335,665 86	193,217,442 35	193,217,442 35	"	"	15,881,776 49	193,217,442 35	
Contributions indirectes	235,622,827 30	252,297,543 12	249,444,048 30	2,853,494 82	"	13,821,221 00	249,444,048 30	
Produits des postes	45,543,000 00	48,159,165 61	48,158,565 61	600 00	"	2,615,565 61	48,158,565 61	
Produits universitaires	4,163,500 00	3,977,895 97	3,977,895 97	"	185,604 03	"	3,977,895 97	
Produits éventuels affectés aux dépenses ordinaires et extraordinaires des départements	17,746,743 86	17,746,743 86	17,746,743 86	"	"	"	17,746,743 86	
Produits et revenus de l'Algérie	2,115,000 00	2,033,097 47	2,033,097 47	"	81,902 53	"	2,033,097 47	
Produits divers	11,671,216 56	14,565,348 05	14,565,348 05	"	"	2,894,131 49	14,565,348 05	
	1,151,982,392 29	1,204,294,133 40	1,199,035,704 48	5,258,428 92	343,000 97	47,396,313 16	1,199,035,704 48	
Ressources extraordinaires affectées aux besoins généraux du budget	121,013,174 00	121,013,174 00	121,013,174 00	"	"	"	121,013,174 00	
——— aux travaux extraordinaires	62,505,013 09	62,505,013 09	62,505,013 09	"	"	"	62,505,013 09	
	1,335,500,579 38	1,387,812,320 49	1,382,553,891 57	5,258,428 92	343,000 97	47,396,313 16	1,382,553,891 57	
					47,053,312 19			
Fonds reportés des exercices précédents { pour les dépenses générales des budgets 22,337,633f 61c ; pour les travaux extraordinres 10,888,181 04 }	33,225,814 65						33,225,814 65	
	1,368,726,394 03						1,415,779,706 22	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Tableau définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1841.
							DETTE PUBLIQUE.				
	1° *Dette consolidée et amortissement.*										
1	Rentes 5 p. 0/0	147,112,481f 00c	147,065,457f 50c	146,468,714f 15c	596,743f 35c	(a) 47,023f 50	"	"	47,023f 50c	596,743f 35c	146,468,714f 15c
2	—— 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,026,600 00	1,023,727 50	2,872 50	"	"	"	"	2,872 50	1,023,727 50
3	—— 4 p. 0/0	23,056,123 00	20,364,249 00	20,359,086 00	5,163 00	(b) 2,691,874 00	"	"	2,691,874 00	5,163 00	20,359,086 00
4	—— 3 p. 0/0	39,272,035 00	39,272,035 50	39,143,959 50	128,076 00	"	0f 50c	0f 50c	"	128,076 00	39,143,959 50
5	Fonds d'amortissement	44,616,463 00	44,616,463 00	44,616,463 00	"	"	"	"	"	"	44,616,463 00
	2° *Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers.*										
6	Intérêts et primes des emprunts à rembourser par le trésor	7,019,916 00	7,199,294 37	7,020,638 17	178,656 20	"	(e) 179,378 37	179,378 37	"	178,656 20	7,020,638 17
7	Amortissement des emprunts à rembourser par le trésor	2,425,384 00	2,424,661 83	2,424,661 83	"	(d) 722 17	"	"	722 17	"	2,424,661 83
8	Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses	1,160,493 16	1,161,981 58	1,161,981 58	"	"	(e) 1,488 42	1,488 42	"	"	1,161,981 58
	3° *Intérêts de capitaux remboursables à divers titres.*										
9	Intérêts de capitaux de cautionnements	9,250,000 00	9,269,819 59	8,844,291 34	425,528 25	"	(f) 19,819 59	19,819 59	"	425,528 25	8,844,291 34
10	—— de la dette flottante du trésor	15,000,000 00	14,544,755 44	14,544,755 44	"	(g) 455,244 56	"	"	455,244 56	"	14,544,755 44
	4° *Dette viagère.*										
11	Rentes viagères	3,420,000 00	3,174,463 49	3,174,463 49	"	(h) 245,536 51	"	"	245,536 51	"	3,174,463 49
12	Pensions de la pairie, de veuves de pairs et d'anciens sénateurs	830,000 00	762,466 66	762,466 66	"	(h) 67,533 34	"	"	67,533 34	"	762,466 66
13	—— civiles	1,480,000 00	1,419,028 86	1,419,028 86	"	(h) 60,971 14	"	"	60,971 14	"	1,419,028 86
14	—— à titre de récompenses nationales	553,000 00	534,737 86	534,737 86	"	(h) 18,262 14	"	"	18,262 14	"	534,737 86
15	—— militaires	44,533,333 34	43,923,251 55	43,923,251 55	"	(h) 610,081 79	"	"	610,081 79	"	43,923,251 55
16	—— ecclésiastiques	1,600,000 00	1,483,864 64	1,483,864 64	"	(h) 116,135 36	"	"	116,135 36	"	1,483,864 64
17	—— de donataires dépossédés	1,340,000 00	1,300,395 21	1,300,395 21	"	(h) 39,604 79	"	"	39,604 79	"	1,300,395 21
18	—— accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	600,000 00	"	"	"	"	"	"	600,000 00
19	Subvention aux fonds de retraite des finances; pensions et indemnités temporaires	8,355,000 00	8,208,727 03	8,208,727 03	"	(i) 146,272 97	"	"	146,272 97	"	8,208,727 03
20	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	400,000 00	399,999 80	399,659 80	340 00	(j) 0 20	"	"	0 20	340 00	399,659 80
		353,050,828 50	348,752,252 91	347,414,873 61	1,337,379 30	4,499,262 47	200,686 88	200,686 88	4,499,262 47	1,337,379 30	347,414,873 61
20 *bis*	Rappels d'arrérages de rentes viagères, antérieurs à 1841	"	143,630 78	143,630 78	"	"	143,630 78	143,630 78	"	"	143,630 78
20 *ter*	Rappels d'arrérages de pensions, antérieurs à 1841	"	83,198 39	83,198 39	"	"	83,198 39	83,198 39	"	"	83,198 39
		353,050,828 50	348,979,082 08	347,641,702 78	1,337,379 30	4,499,262 47	427,516 05	427,516 05	4,499,262 47	1,337,379 30	347,641,702 78
									5,836,641 77		
							LISTE CIVILE ET DOTATIONS.				
21	Liste civile	14,000,000 00	14,000,000 00	14,000,000 00	"	"	"	"	"	"	14,000,000 00
22	Chambre des Pairs	720,000 00	720,000 00	720,000 00	"	"	"	"	"	"	720,000 00
23	Chambre des Députés	701,100 00	659,827 59	659,827 59	"	(k) 41,272 41	"	"	41,272 41	"	659,827 59
24	Légion d'honneur. (Supplém^t à sa dotation.)	1,057,400 00	1,057,400 00	1,057,400 00	"	"	"	"	"	"	1,057,400 00
		16,478,500 00	16,437,227 59	16,437,227 59	"	41,272 41	"	"	41,272 41	"	16,437,227 59
									41,272 41		

OBSERVATIONS.

(a) Rentes dont les arrérages étaient à servir à l'ouverture de l'exercice 147,099,114f 85c
A ajouter pour arrérages de promesses nominatives de rentes de l'arriéré mises en payement 133 50
147,099,248 35

A déduire pour l'annulation au profit de l'État :
1° De la rente provenant de la dotation de l'Université. (Exécution de l'article 2 de la loi du 24 mars 1841.), ci 30,359f 00c
2° De la rente inscrite au nom du conseil d'administration du pénitencier militaire de Saint-Germain 775 00
3° De diverses portions de rentes par suite d'extinction de dotations, successions tombées en déshérence, compensations de débets, etc 2,656 85
} 33,790 85

Reste pour les charges de l'exercice 1841 ..... 147,065,457 50
Le crédit accordé par le budget étant de 147,112,481 00
Le crédit excède les dépenses de 47,023 50

(b) Rentes dont les arrérages étaient à servir à l'ouverture de l'exercice 11,978,766 00
A ajouter pour les arrérages des rentes provenant des consolidations de la réserve de l'amortissement, opérées, le 12 octobre 1840, avec jouissance du 22 septembre 1840 ..... 6,242,357f
le 7 juillet 1841, avec jouissance du 22 mars 1841 2,143,126
} 8,385,483 00
Total des charges pour l'exercice 1841 ..... 20,364,249 00
Les crédits accordés par le budget et par la loi du 11 juin 1841 étant de 23,056,123 00
Le crédit excède les dépenses de 2,691,874 00

Cet excédant de crédit résulte de ce que, dans la loi précitée du 11 juin 1841, les arrérages de la consolidation à opérer en 1841 avaient été évalués pour l'exercice à 4,835,000 00
Tandis qu'ils ne se sont réellement élevés (voir ci-dessus) qu'à 2,143,126 00
Reste égal à l'excédant de crédit 2,691,874 00

(e) Somme que le trésor a dû payer à la compagnie de la navigation de l'Oise, aux termes des dispositions consenties par la loi du 5 août 1821, comme représentant l'excédant des produits sur les prélèvements pour frais et amortissement de l'emprunt contracté, et qui n'a pas été portée en prévision au budget, attendu l'éventualité des produits affectés à cette dépense, ci 178,656f 20c
Les intérêts prévus au budget, et qui se rattachent à l'emprunt pour la navigation du Tarn, étaient inférieurs à ceux réellement dus, de 722 17
Cette dernière augmentation de dépense est balancée par l'excédant du crédit alloué pour l'amortissement de l'emprunt concernant la navigation du Tarn. (*Voir la note (d) ci-dessous.*)
Reste 179,378 37

(d) Somme demeurée libre sur l'amortissement des emprunts, par suite de l'application qui en a été faite aux intérêts de l'emprunt contracté pour la navigation du Tarn. (*Voir la note (c) qui précède.*)

(e) Déficit du péage du pont de Libourne.

(f) Le crédit ouvert chaque année au budget pour une même somme est purement éventuel, et ne saurait exprimer ni limiter la dépense en intérêts de cautionnement que le trésor aura à supporter pendant l'année qui donne son nom à l'exercice, attendu que cette dépense est subordonnée au montant des cautionnements versés au trésor et au temps pendant lequel il en demeure dépositaire. D'après les décomptes établis par titulaires, et consignés sur les livres de la dette inscrite, les cautionnements existant au 1er janvier 1841, ou ceux que le trésor a reçus pendant le cours de l'année, en calculant les intérêts suivant les époques de jouissance, ont mis à la charge de l'exercice 1841 une dépense qui s'est trouvée supérieure de 19,819,59f au crédit primitif (9,000,000 francs), augmenté du crédit supplémentaire de 250,000 francs accordé par la loi du 11 juin 1841.

(g) Les intérêts de la dette flottante constituent une dépense éventuelle comme la dette flottante elle-même, dont l'importance varie en raison des besoins et des ressources qui peuvent y être appliquées. Cette dépense n'est donc pas susceptible d'une évaluation rigoureuse : elle est restée au-dessous des prévisions, de 455,244 fr. 56 cent., et cette différence trouve son explication dans les faits accomplis.

(h) Les crédits accordés pour le payement de la dette viagère du trésor sont, chaque année, basés sur le montant des inscriptions représentant la dette que le trésor pouvait avoir à supporter au moment où l'administration préparait la loi de finances; mais les budgets étant proposés et votés longtemps d'avance, les besoins présumés d'un exercice sont nécessairement éventuels dans la plupart de leurs termes, à raison des extinctions ultérieures pour cause de décès des titulaires ou des nouvelles concessions de pensions. Il en résulte que les différences ressortant, dans le tableau ci-contre, de la comparaison des dépenses constatées avec les crédits alloués, n'expriment aucun fait positif qui procède de l'action du ministère ordonnateur, et sur lequel, par conséquent, le contrôle législatif puisse avoir à s'exercer. Quant à la dépense qui a formé la charge réelle du budget, d'après les titres préexistants de chaque nature de dettes, on la justifie en la comparant avec celle de l'exercice précédent, et en expliquant les causes des modifications qu'elle a éprouvées pendant le cours de l'exercice dont le règlement est soumis aux Chambres. Ces explications sont l'objet de développements spéciaux que l'on publie à l'appui du compte de la dette inscrite, et auxquels il est nécessaire de se reporter.

(i) Décès et replacements d'employés réformés.

(j) Appoint non distribué.

(k) Sur les 701,100 francs qu'elle avait reçus du trésor public, la Chambre n'ayant employé que 659,827 fr. 59 c. d'après le rapport de sa commission de comptabilité, elle a fait reverser la différence de 41,272 fr. 41 cent. le 10 juin 1842.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
	DÉPENSES DE LA JUSTICE.					MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.						
1	Administration centrale. (Personnel.)	426,700f 00c	426,698f 86c	426,698f 86c	"	(a) 1f 14c	"	"	1f 14c	"	426,698f 86c	(a) Excédants de crédits sur les besoins du service.
2	Administration centrale. (Matériel.)	107,000 00	106,995 70	106,995 70	"	(a) 4 30	"	"	4 30	"	106,995 70	
3	Conseil d'État. (Personnel.)	616,200 00	599,005 81	599,005 81	"	(b) 17,194 19	"	"	17,194 19	"	599,005 81	(b) Résultat de l'application de la loi sur le cumul de traitements.
4	Conseil d'État. (Matériel.)	28,900 00	28,898 02	28,898 02	"	(a) 1 98	"	"	1 98	"	28,898 02	
5	Cour de cassation	970,500 00	966,406 65	966,323 32	83f 33c	(c) 4,093 35	"	"	4,093 35	83f 33c	966,323 32	(c) Produit de vacances de places, privations de traitement résultant de l'application de la loi précitée sur le cumul, etc.
6	Cours royales	4,228,550 00	4,216,081 26	4,215,481 27	599 99	(c) 12,468 74	"	"	12,468 74	599 99	4,215,481 27	
7	Cours d'assises	154,400 00	154,400 00	154,400 00	"	"	"	"	"	"	154,400 00	
8	Tribunaux de première instance	6,256,145 00	6,238,827 54	6,233,461 34	5,366 20	(c) 17,317 46	"	"	17,317 46	5,366 20	6,233,461 34	
9	Tribunaux de commerce	179,900 00	179,894 73	179,894 73	"	(c) 5 27	"	"	5 27	"	179,894 73	
10	Tribunaux de police	62,400 00	62,396 35	62,353 30	43 05	(c) 3 65	"	"	3 65	43 05	62,353 30	
11	Justices de paix	3,106,130 00	3,094,425 34	3,091,819 94	2,605 40	(c) 11,704 66	"	"	11,704 66	2,605 40	3,091,819 94	
12	Frais de justice criminelle et des statistiques civile et criminelle	4,625,000 00	4,541,316 79	4,541,316 79	"	(a) 83,683 21	"	"	83,683 21	"	4,541,316 79	
13	Pensions. — Fonds de subvention à la caisse des retraites du ministère de la justice	150,000 00	150,000 00	150,000 00	"	"	"	"	"	"	150,000 00	
14	Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés	45,000 00	44,770 73	44,770 73	"	(a) 229 27	"	"	229 27	"	44,770 73	
		20,956,825 00	20,810,117 78	20,801,419 81	8,697 97	146,707 22	"	"	146,707 22	8,697 97	20,801,419 81	
15	Dépenses des exercices clos	1,333 12	1,333 12	1,333 12	"	"	"	"	"	"	1,333 12	
		20,958,158 12	20,811,450 90	20,802,752 93	8,697 97	146,707 22	"	"	146,707 22	8,697 97	20,802,752 93	
									155,405 19			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	Dépenses résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses excédant les crédits.	Résultats pour le règlement définitif du budget. Crédits complémentaires à accorder.	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1841.
	Suite du MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.										
	DÉPENSES DES CULTES.										
	ADMINISTRATION CENTRALE.										
1	Personnel des bureaux des cultes	174,500f 00	174,499f 59	174,499f 59	"	0f 41	"	"	0f 41	"	174,499f 59
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	27,000 00	26,982 53	26,982 53	"	(a) 17 47	"	"	17 47	"	26,982 53
3	Subvention au fonds de retraites des employés des cultes	18,914 00	18,914 00	18,914 00	"	"	"	"	"	"	18,914 00
	CULTE CATHOLIQUE.										
4	Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,037,000 00	1,019,907 85	1,019,340 09	567f 76	(b) 17,092 15	"	"	17,092 15	567f 76	1,019,340 09
5	Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	28,525,000 00	28,411,257 68	28,401,233 67	10,024 01	(c) 113,742 32	"	"	113,742 32	10,024 01	28,401,233 67
6	Chapitre royal de Saint-Denis	112,000 00	110,838 27	110,838 27	"	(d) 1,161 73	"	"	1,161 73	"	110,838 27
7	Bourses des séminaires	995,000 00	996,425 66	994,855 30	1,570 36	"	(l) 1,425f 66	1,425f 66	"	1,570 36	994,855 30
8	Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	1,070,000 00	1,054,124 00	1,049,911 00	4,213 00	(e) 15,876 00	"	"	15,876 00	4,213 00	1,049,911 00
9	Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	485,000 00	482,492 37	481,125 37	1,367 00	(f) 2,507 63	"	"	2,507 63	1,367 00	481,125 37
10	Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	1,600,000 00	1,518,205 60	1,455,477 04	62,728 56	(g) 81,794 40	"	"	81,794 40	62,728 56	1,455,477 04
11	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	800,000 00	799,691 00	796,241 00	3,450 00	(h) 309 00	"	"	309 00	3,450 00	796,241 00
12	Secours à divers établissements ecclésiastiques	156,300 00	156,300 00	156,300 00	"	"	"	"	"	"	156,300 00
13	Dépenses accidentelles	5,000 00	4,000 00	4,000 00	"	(i) 1,000 00	"	"	1,000 00	"	4,000 00
	CULTES NON CATHOLIQUES.										
14	Dépenses du personnel des cultes protestants	853,000 00	851,401 56	850,883 94	517 62	(j) 1,598 44	"	"	1,598 44	517 62	850,883 94
15	——— du matériel des cultes protestants	120,000 00	120,000 00	116,500 00	3,500 00	"	"	"	"	3,500 00	116,500 00
16	Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	16,000 00	16,000 00	"	"	"	"	"	"	16,000 00
17	Dépenses du culte israélite	91,000 00	90,803 32	90,803 32	"	(d) 196 68	"	"	196 68	"	90,803 32
	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.										
"	Frais d'installation de M. de Bonald, promu au cardinalat. (Loi du 17 juin 1841.)	45,000 00	45,000 00	45,000 00	"	"	"	"	"	"	45,000 00
"	Réparation de la cathédrale de Troyes. (Loi du 25 juin 1841.)	100,000 00	41,628 11	41,628 11	"	(k) 58,371 89	"	"	58,371 89	"	41,628 11
19	Dépenses des exercices périmés	51,951 35	51,951 35	51,951 35	"	"	"	"	"	"	51,951 35
		36,282,665 35	35,990,422 89	35,902,484 58	87,938 31	293,668 12	1,425 66	1,425 66	293,668 12	87,938 31	35,902,484 58
18	Dépenses des exercices clos	141,420 54	141,420 54	141,420 54	"	"	"	"	"	"	141,420 54
		36,424,085 89	36,131,843 43	36,043,905 12	87,938 31	293,668 12	1,425 66	1,425 66	293,668 12	87,938 31	36,043,905 12
									381,606 43		
	RÉCAPITULATION.										
	Dépenses de la justice	20,958,158 12	20,811,450 90	20,802,752 93	8,697 97	146,707 22	"	"	146,707 22	8,697 97	20,802,752 93
	Dépenses des cultes	36,424,085 89	36,131,843 43	36,043,905 12	87,938 31	293,668 12	1,425 66	1,425 66	293,668 12	87,938 31	36,043,905 12
		57,382,244 01	56,943,294 33	56,846,658 05	96,636 28	440,375 34	1,425 66	1,425 66	440,375 34	96,636 28	56,846,658 05
									537,011 62		

OBSERVATIONS.

(a) Excédant de crédit sur l'ensemble des dépenses.

(b) Fonds restés libres sur les crédits affectés aux services ci-après :

Traitements des évêques	23,105f 28c
Frais de visites diocésaines	5,500 00
Frais de bulles et d'informations	1,486 87
	30,092 15
A déduire la somme dont les frais d'établissement ont excédé les prévisions du budget	13,000 00
RESTE	17,092 15

(c) Excédant de crédit qui s'explique par l'éventualité même des prévisions du budget, pour un service aussi étendu, soumis aux modifications résultant du nombre et de l'âge des prêtres, ainsi que des décès parmi les pensionnaires.

(d) Produit de vacances d'emplois.

(e) Résultat de décès d'ecclésiastiques et d'anciennes religieuses, tous fort âgés, avant le payement des secours qui leur avaient été accordés.

(f) Inachèvement de quelques dépenses avant la fin de l'année.

(g) Retard de la liquidation définitive des dépenses dans quelques départements.

(h) Secours pour lesquels les conditions du payement n'ont pas été remplies.

(i) Excédant de crédit sur une dépense qui n'est comprise que par approximation au budget.

(j) Produit de vacances dans les emplois et du payement pour une portion de l'année seulement, de ceux qui ont été créés dans le cours de la même année.

(k) Somme à reporter à l'année 1842, suivant la loi du 25 juin 1841.

(l) Excédant de dépense produit par un moins grand nombre de vacances que celui calculé au budget.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. —— Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.											
	ADMINISTRATION CENTRALE.											
1	Administration centrale. (Personnel.)	529,122f 00c	528,880f 34c	528,880f 34c	"	(a) 241f 66c	"	"	241f 66c	"	528,880f 34c	(a) Économies sur les prévisions du budget. Les besoins du service n'ont point exigé l'emploi de la totalité des crédits ouverts.
2	Administration centrale. (Matériel.)	162,000 00	161,909 07	161,909 07	"	(a) 90 93	"	"	90 93	"	161,909 07	
	TRAITEMENT DES AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR.											
3	Traitements des agents politiques et consulaires	4,578,800 00	4,313,406 75	4,311,923 42	1,483f 33c	(a) 265,393 25	"	"	265,393 25	1,483f 33c	4,311,923 42	
4	——— des agents en inactivité	30,000 00	27,944 44	27,944 44	"	(a) 2,055 56	"	"	2,055 56	"	27,944 44	
	DÉPENSES VARIABLES.											
5	Frais d'établissement des agents politiques et consulaires	400,000 00	376,851 79	373,518 46	3,333 33	(a) 23,148 21	"	"	23,148 21	3,333 33	373,518 46	
6	—— de voyage et de courriers	600,000 00	597,946 84	597,946 84	"	(a) 2,053 16	"	"	2,053 16	"	597,946 84	
7	—— de service des résidences politiques et consulaires	788,000 00	787,942 94	783,942 84	4,000 10	(a) 57 06	"	"	57 06	4,000 10	783,942 84	
8	Présents diplomatiques	50,000 00	30,096 10	30,096 10	"	(a) 19,903 90	"	"	19,903 90	"	30,096 10	
9	Indemnités et secours	52,500 00	41,250 00	41,250 00	"	11,250 00	"	"	11,250 00	"	41,250 00	
10	Dépenses secrètes	650,000 00	650,000 00	650,000 00	"	"	"	"	"	"	650,000 00	
11	Missions extraordinaires et dépenses imprévues	350,000 00	384,708 03	384,485 66	222 37	"	(b) 34,708f 03c	34,708f 03c	"	222 37	384,485 66	(b) Solde des dépenses occasionnées par la mission en Perse de deux artistes, et frais de stations dans divers consulats.
12	Indemnités temporaires	6,869 00	6,869 00	6,869 00	"	"	"	"	"	"	6,869 00	
14	Subvention à la caisse des retraites	105,000 00	105,000 00	105,000 00	"	"	"	"	"	"	105,000 00	
	SERVICES EXTRAORDINAIRES.											
16	Indemnités relatives à l'établissement de la limite du Rhin. (Loi du 11 juin 1842)	37,562 85	2,877 85	2,877 85	"	(c) 34,685 00	"	"	34,685 00	"	2,877 85	(c) Cette somme n'ayant pu être ordonnancée avant la clôture de l'exercice 1841, un crédit égal a été demandé sur l'exercice 1842, dans la loi des crédits supplémentaires présentée le 10 janvier 1843.
15	Dépenses des exercices périmés	10,950 88	10,950 88	10,950 88	"	"	"	"	"	"	10,950 88	
		8,350,804 73	8,026,634 03	8,017,594 90	9,039 13	358,878 73	34,708 03	34,708 03	358,878 73	9,039 13	8,017,594 90	
13	Dépenses des exercices clos	61,894 98	61,894 98	61,894 98	"	"	"	"	"	"	61,894 98	
		8,412,699 71	8,088,529 01	8,079,489 88	9,039 13	358,878 73	34,708 03	34,708 03	358,878 73	9,039 13	8,079,489 88	
									367,917 86			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au service départemental et à divers services spéciaux, transportés à l'exercice 1843.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.												
	Administration centrale.												
1	Personnel	406,000f 00	405,999f 45	405,999f 45	"	(b) 0f 55	"	"	0f 55c	"	"	405,999f 45	(a) Fonds restés libres sur les crédits affectés aux frais de tournées des inspecteurs généraux.
2	Matériel	115,600 00	115,599 70	115,572 70	27f 00	(b) 0 30	"	"	0 30	27f 00c	"	115,572 70	
	Université.												
3	Conseil royal et Inspecteurs généraux de l'Université	218,000 00	208,453 20	208,453 20	"	(a) 9,546 80	"	"	9,546 80	"	"	208,453 20	(b) Appoints restés libres.
3 *bis.*	Services généraux	308,400 00	308,399 25	308,378 00	21 25	(b) 0 75	"	"	0 75	21 25	"	308,378 00	
4	Administrations académiques	635,900 00	635,891 49	635,891 49	"	(b) 8 51	"	"	8 51	"	"	635,891 49	
5	Inspection des écoles primaires	400,000 00	400,000 00	400,000 00	"	"	"	"	"	"	"	400,000 00	(c) Résultat de l'ajournement qui a eu lieu relativement à l'organisation de l'enseignement dans les facultés de théologie, et excédant de crédit sur les dépenses des autres facultés.
6	Instruction supérieure. — Facultés	2,533,720 00	2,450,780 88	2,450,744 88	36 00	(c) 82,939 12	"	"	82,939 12	36 00	"	2,450,744 88	
7	Instruction secondaire. — Colléges royaux	1,952,600 00	1,944,304 86	1,942,910 83	1,394 03	(d) 8,295 14	"	"	8,295 14	1,394 03	"	1,942,910 83	
8	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.)	2,000,000 00	1,981,868 76	1,969,640 73	12,228 03	(e) 18,131 24	"	"	18,131 24	12,228 03	"	1,969,640 73	(d) Excédant du crédit affecté aux remises de distribution et de droit annuel.
9	*Idem.* (Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels votés par les conseils généraux.)	4,568,119 67	3,999,069 59	3,999,069 59	"	(i) 569,050 08	"	"	"	"	569,050f 08f	3,999,069 59	
10	*Idem.* (Dépenses imputables sur la portion des 5 centimes facultatifs spéciaux votés par les conseils généraux.)	133,616 53	100,578 88	100,578 88	"	(i) 33,037 65	"	"	"	"	33,037 65	100,578 88	(e) Somme qui n'a pu être employée en temps utile par les communes auxquelles elle avait été allouée.
11	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	443,538 01	414,843 17	414,843 17	"	(j) 28,694 84	"	"	"	"	28,694 84	414,843 17	
	Établissements scientifiques et littéraires.												
12	Institut	568,500 00	559,000 00	559,000 00	"	(f) 9,500 00	"	"	9,500 00	"	"	559,000 00	(f) Prix de l'Institut non décernés.
13	Collége de France	149,044 00	149,043 92	149,043 92	"	(b) 0 08	"	"	0 08	"	"	149,043 92	
14	Muséum d'histoire naturelle	480,450 00	480,428 66	480,428 66	"	(b) 21 34	"	"	21 34	"	"	480,428 66	(g) Prix de l'académie de médecine non décernés.
15	Bureau des longitudes	121,760 00	121,757 68	121,757 68	"	(b) 2 32	"	"	2 32	"	"	121,757 68	
16	Bibliothèque royale	280,000 00	279,999 60	279,999 60	"	(b) 0 40	"	"	0 40	"	"	279,999 60	
16 *bis.*	——— (Crédit extraordinaire. — 3e annuité.)	105,000 00	105,000 00	105,000 00	"	"	"	"	"	"	"	105,000 00	(h) Résultat de décès parmi les artistes qui ont dû cesser d'habiter dans les bâtiments de la Sorbonne et qui reçoivent des indemnités de logement.
17	Service des bibliothèques publiques	167,223 00	167,117 77	167,117 77	"	(b) 105 23	"	"	105 23	"	"	167,117 77	
18	Établissements divers	118,600 00	117,099 43	116,699 43	400 00	(g) 1,500 57	"	"	1,500 57	400 00	"	116,699 43	
19	Souscriptions	200,000 00	199,996 75	199,996 75	"	(b) 3 25	"	"	3 25	"	"	199,996 75	
20	Encouragements et secours aux savants et hommes de lettres	275,200 00	271,596 56	271,521 56	75 00	(h) 3,603 44	"	"	3,603 44	75 00	"	271,521 56	(i) Excédant des produits des centimes départementaux votés par les conseils généraux, reportés à l'exercice 1843.
21	Recueil et publication des documents inédits de l'histoire nationale	150,000 00	149,999 01	149,999 01	"	(b) 0 99	"	"	0 99	"	"	149,999 01	
22	Subvention aux fonds de retraite	280,000 00	280,000 00	280,000 00	"	"	"	"	"	"	"	280,000 00	(j) Excédant des produits spéciaux reportés à l'exercice 1843.
		16,611,271 21	15,846,828 61	15,832,647 30	14,181 31	764,442 60	"	"	133,660 03	14,181 31	630,782 57	15,832,647 30	
23	Dépenses des exercices clos	3,019 04	3,019 04	3,019 04	"	"	"	"	"	"	"	3,019 04	
		16,614,290 25	15,849,847 65	15,835,666 34	14,181 31	764,442 60	"	"	133,660 03	14,181 31	630,782 57	15,835,666 34	
									147,841 34				

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses,* *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au service départemental, transportés à l'exercice 1843.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
	DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.												
	Administration centrale.												
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale..	782,200f 00c	782,199f 10c	782,199f 10c	"	(a) 0f 90c	"	"	0f 90c	"	"	782,199f 10c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	287,600 00	295,060 56	284,458 52	10,602f 04c	"	(b) 7,460f 56c	7,460f 56c	"	10,602f 04c	"	284,458 52	
3	Archives du royaume	86,000 00	85,999 40	85,999 40	"	(a) 0 60	"	"	0 60	"	"	85,999 40	
	Services généraux.												
4	Dépenses secrètes de police générale	1,932,000 00	1,932,000 00	1,932,000 00	"	"	"	"	"	"	"	1,932,000 00	
"	Dépenses secrètes extraordinaires	300,000 00	300,000 00	300,000 00	"	"	"	"	"	"	"	300,000 00	
5	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques (service ordinaire).	900,550 00	893,999 54	893,999 54	"	(c) 6,550 46	"	"	6,550 46	"	"	893,999 54	
6	Dépenses du matériel *idem* (service ordinaire)	173,900 00	173,773 84	173,773 84	"	(d) 126 16	"	"	126 16	"	"	173,773 84	
7	Dépenses du service extraordinaire des lignes télégraphiques	26,400 00	26,398 57	26,398 57	"	(a) 1 43	"	"	1 43	"	"	26,398 57	
8	Dépenses générales du personnel des gardes nationales	132,000 00	124,340 86	124,340 86	"	(e) 7,659 14	"	"	7,659 14	"	"	124,340 86	
9	——— du matériel *idem*	26,000 00	5,855 75	5,855 75	"	(f) 20,144 25	"	"	20,144 25	"	"	5,855 75	
10	Subvention aux caisses de retraite de l'administration centrale et du conservatoire de musique	74,300 00	63,552 00	63,552 00	"	(g) 10,748 00	"	"	10,748 00	"	"	63,552 00	
	Beaux-Arts.												
11	Établissements des beaux-arts	443,500 00	458,703 23	443,408 97	15,294 26	"	(h) 15,203 23	15,203 23	"	15,294 26	"	443,408 97	
12	Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	400,000 00	399,973 92	397,364 80	2,609 12	(a) 26 08	"	"	26 08	2,609 12	"	397,364 80	
13	Conservation d'anciens monuments historiques	400,000 00	399,942 89	398,479 72	1,463 17	(a) 57 11	"	"	57 11	1,463 17	"	398,479 72	
14	Encouragements et souscriptions	311,000 00	310,082 24	309,828 74	253 50	(i) 917 76	"	"	917 76	253 50	"	309,828 74	
15	Indemnités ou secours à des artistes, auteurs dramatiques, etc....	137,700 00	136,701 66	136,400 00	301 66	(j) 998 34	"	"	998 34	301 66	"	136,400 00	
16	Subvention aux théâtres royaux	1,086,000 00	1,085,286 55	1,085,286 55	"	(k) 713 45	"	"	713 45	"	"	1,085,286 55	
17	Subvention à la caisse des pensions de l'Académie royale de musique.	196,000 00	187,000 00	187,000 00	"	(g) 9,000 00	"	"	9,000 00	"	"	187,000 00	
	Secours généraux.												
18	Secours aux établissements généraux de bienfaisance	501,000 00	500,429 00	500,429 00	"	(l) 571 00	"	"	571 00	"	"	500,429 00	
19	Secours généraux aux hospices, bureaux de charité et institutions de bienfaisance	620,000 00	617,269 51	616,769 51	500 00	(m) 2,730 49	"	"	2,730 49	500 00	"	616,769 51	
20	Secours à des personnes dans l'indigence et qui ont des droits à la bienveillance du Gouvernement, frais de rapatriement de français indigents	330,000 00	324,221 97	323,499 42	722 55	(n) 5,778 03	"	"	5,778 03	722 55	"	323,499 42	
21	Subventions aux compagnies pour établissement, par voie de concession de péage, de travaux de pont sur les chemins communaux.	400,000 00	237,500 00	237,500 00	"	(o) 162,500 00	"	"	162,500 00	"	"	237,500 00	
22	Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	120,000 00	120,000 00	"	"	"	"	"	"	"	120,000 00	
23	Secours aux étrangers réfugiés en France	3,750,000 00	3,556,293 01	3,554,614 48	1,678 53	(p) 193,706 99	"	"	193,706 99	1,678 53	"	3,554,614 48	
24	Secours aux condamnés politiques	265,000 00	263,142 47	262,794 14	348 33	(q) 1,857 53	"	"	1,857 53	348 33	"	262,794 14	
25	Secours aux orphelins et aux combattants de juill. 1830 et de juin 1832	22,000 00	22,000 00	22,000 00	"	"	"	"	"	"	"	22,000 00	
	Services départementaux à la charge de l'État.												
26	Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs	3,044,400 00	3,039,430 54	3,038,102 67	1,327 87	(r) 4,969 46	"	"	4,969 46	1,327 87	"	3,038,102 67	
27	Traitements et indemnités des commissaires de police	100,000 00	99,622 17	99,622 17	"	(r) 377 83	"	"	377 83	"	"	99,622 17	
28	Abonnement pour frais administratifs (préfectures et sous-préfectures)	4,690,300 00	4,686,682 72	4,686,492 72	190 00	(s) 3,617 28	"	"	3,617 28	190 00	"	4,686,492 72	
29	Inspections administratives des services départementaux	124,000 00	122,679 20	122,345 87	333 33	(t) 1,320 80	"	"	1,320 80	333 33	"	122,345 87	
30	Dépenses ordinaires des maisons de force et de correction	5,120,000 00	4,929,323 46	4,909,663 48	19,659 98	(u) 190,676 54	"	"	190,676 54	19,659 98	"	4,909,663 48	
31	Transport des condamnés aux travaux forcés, indemnités, etc....	560,000 00	536,766 03	536,561 92	204 11	(v) 23,233 97	"	"	23,233 97	204 11	"	536,561 92	
32	Bâtiments des cours royales	460,000 00	480,433 02	434,783 72	45,649 30	"	(x) 20,433 02	20,433 02	"	45,649 30	"	434,783 72	
32 *bis.*	Agrandissement du palais de justice de la Seine	500,000 00	500,000 00	500,000 00	"	"	"	"	"	"	"	500,000 00	
33	Grosses réparations des maisons de force et de correction	200,000 00	166,121 11	166,121 11	"	(y) 33,878 89	"	"	33,878 89	"	"	166,121 11	
	A REPORTER	28,501,850 00	27,862,784 32	27,761,646 57	101,137 75	682,162 49	43,096 81	43,096 81	682,162 49	101,137 75	"	27,761,646 57	

(a) Appoints restés libres.

(b) Travaux d'entretien exécutés aux bâtiments du ministère de l'intérieur et dépense d'installation des bureaux.

(c) Produit de vacances d'emplois; économies faites sur des traitements d'employés n'ayant pas le grade de leurs prédécesseurs ou n'ayant pas l'ancienneté nécessaire pour obtenir le maximum du traitement affecté à leur classe, etc.

(d) Portion de crédit non employée.

(e) Excédant de crédit provenant de secours, non distribués à des gardes nationaux blessés.

(f) Excédant des crédits affectés aux frais d'impression et à la révision annuelle des contrôles cantonnaux de la garde nationale mobile.

(g) Sommes restées libres par suite de décès de pensionnaires.

(h) Complément de dépenses de l'école de Rome..... 12,258f 25c
Idem de l'école des beaux arts..... 3,036 01

TOTAL..... 15,294 26

A déduire pour appoint resté libre..... 91 03

RESTE ÉGAL à l'excédant de dépense..... 15,203 23

l'insuffisance de l'allocation votée annuellement pour les besoins permanents de l'école de Rome motive chaque année la demande d'un crédit complémentaire.

(i) Excédant de crédit résultant du dépôt tardif de quelques livraisons d'ouvrages.

(j) Indemnités qu'il n'y a pas eu lieu d'allouer.

(k) Économie provenant de la non exploitation du théâtre de l'Odéon.

(l) Secours qui n'ont pas été réclamés.

(m) Secours réservés à des établissements qui n'ont pas suffisamment justifié de leurs besoins.

(n) Excédant de la portion de crédit réservée aux frais de rapatriement; extinction de secours annuels.

(o) Travaux non exécutés en temps utile et auxquels on appliquera les crédits des exercices suivants au fur et à mesure de leur exécution.

(p) Somme dont les prévisions ont excédé les besoins réels.

(q) Crédit devenu inutile à cause d'extinctions survenues dans le cours de l'exercice.

(r) Crédit devenu inutile par suite de mutations, congés, ou vacances d'emplois.

(s) Restant libre provenant de portions d'abonnement affectées à des dépenses matérielles et non employées par les intérimaires.

(t) Économies faites sur le crédit affecté aux impressions d'utilité générale.

(u) Les crédits demandés ont excédé les besoins de ce service.

(v) Résultat de la liquidation des dépenses faites.

(x) Solde des travaux urgents exécutés aux bâtiments des cours royales de Caen, Dijon, Besançon, Riom, Limoges, Paris et Toulouse.

(y) Les réparations extraordinaires de la maison centrale de Loos sont restées au-dessous de leur évaluation.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au service départemental, transportés à l'exercice 1843.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.												
	REPORT.....	28,501,850f00c	27,862,784f32c	27,761,646f57c	101,137f 75c	682,162f 49c	43,096f 81c	43,096f 81c	682,162f 49c	101,137f 75c	"	27,761,646f 57c	
	Dépenses extraordinaires.												
40	Travaux de peinture et sculpture à la Chambre des Pairs.....	201,555 90	201,555 90	201,555 90	"	"	"	"	"	"	"	201,555 90	
41	Anniversaire des journées de Juillet.....	200,000 00	197,470 81	197,470 81	"	(a) 2,529 19	"	"	2,529 19	"	"	197,470 81	(a) Économies réalisées sur le crédit alloué.
42	Solde des dépenses de translation des restes mortels de l'empereur Napoléon.....	200,000 00	146,640 25	141,144 18	5,496 07	(b) 53,359 75	"	"	53,359 75	5,496 07	"	141,144 18	(b) Sommes restées libres sur le crédit accordé.
	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon.....	500,000 00	2,003 10	2,003 10	"	(c) 497,996 90	"	"	497,996 90	"	"	2,003 10	(c) Cette somme est reportée de l'exercice 1842 dans la loi des crédits supplémentaires présentée le 10 janvier 1843.
43	Transport et pose de la statue de l'empereur Napoléon sur la colonne de la grande armée à Boulogne.....	28,000 00	27,986 66	25,225 36	2,761 30	(d) 13 34	"	"	13 34	2,761 30	"	25,225 36	(d) Appoint resté libre.
39	Dépenses des exercices périmés.....	18,465 66	16,880 42	16,880 42	"	(e) 1,585 24	"	"	1,585 24	"	"	16,880 42	(e) Créances non payées en temps utile.
		29,649,871 56	28,455,321 46	28,345,926 34	109,395 12	1,237,646 91	43,096 81	43,096 81	1,237,646 91	109,395 12	"	28,345,926 34	
38	Dépenses des exercices clos.....	205,424 29	205,424 29	205,424 29	"	"	"	"	"	"	"	205,424 29	
	TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.	29,855,295 85	28,660,745 75	28,551,350 63	109,395 12	1,237,646 91	43,096 81	43,096 81	1,237,646 91	109,395 12	"	28,551,350 63	
	SERVICE DÉPARTEMENTAL.												
34	Dépenses ordinaires. — Dépenses sur centimes additionnels concédés aux départements.....	18,901,646 43	26,982,692 05	26,982,692 05	"	1,455,778 79	"	"	"	"	1,455,778f 79c	26,982,692 05	
	Dépenses sur le fonds commun.....	9,536,824 41											
	Dépenses sur produits éventuels ordinaires.....	791,522 28	578,263 74	578,263 74	"	213,258 54	"	"	"	"	213,258 54	578,263 74	
35	Dépenses facultatives. — Dépenses sur les centimes votés par les conseils généraux.....	10,632,368 27	10,345,130 30	10,345,130 30	"	1,431,656 88	"	"	"	"	1,431,656 88	10,345,130 30	
	Dépenses sur le fonds commun.....	1,144,418 91											
	Dépenses sur produits éventuels.....	862,035 63	782,747 17	782,747 17	"	79,288 46	"	"	"	"	79,288 46	782,747 17	
	Dépenses sur le produit des subventions communales.	1,054,182 38	848,661 80	848,661 80	"	205,520 58	"	"	"	"	205,520 58	848,661 80	
36	Dépenses extraordinaires. — Dépenses sur le produit des centimes extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.....	15,941,114 49	13,535,223 51	13,535,223 51	"	2,405,890 98	"	"	"	"	2,405,890 98	13,535,223 51	
	Dépenses sur produits d'emprunts autorisés par des lois particulières.....	6,907,485 06	6,476,685 96	6,476,685 96	"	430,799 10	"	"	"	"	430,799 10	6,476,685 96	
37	Dépenses spéciales. — Dépenses des chemins vicinaux, imputables sur les centimes votés par les conseils généraux.....	11,822,185 66	10,685,502 97	10,685,502 97	"	1,136,682 69	"	"	"	"	1,136,682 69	10,685,502 97	
	Dépenses imputables sur le produit des subventions communales et des souscriptions particulières.....	8,836,084 00	8,438,747 58	8,438,747 58	"	397,336 42	"	"	"	"	397,336 42	8,438,747 58	
	Dépenses sur produits spéciaux.....	173,216 29	146,152 64	146,152 64	"	27,063 65	"	"	"	"	27,063 65	146,152 64	
	TOTAL des dépenses imputables sur ressources spéciales.	86,603,083 81	78,819,807 72	78,819,807 72	"	7,783,276 09	"	"	"	"	7,783,276 09	78,819,807 72	
	RÉCAPITULATION.												
	Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.....	29,855,295 85	28,660,745 75	28,551,350 63	109,395 12	1,237,646 91	43,096 81	43,096 81	1,237,646 91	109,395 12	"	28,551,350 63	
	Dépenses départementales imputables sur ressources spéciales....	86,603,083 81	78,819,807 72	78,819,807 72	"	7,783,276 09	"	"	"	"	7,783,273 09	78,819,807 72	
		116,458,379 66	107,480,553 47	107,371,158 35	109,395 12	9,020,923 00	43,096 81	43,096 81	1,237,646 91	109,395 12	7,783,276 09	107,371,158 35	
									1,347,042 03				

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables aux secours spéciaux des départements, transportés à l'exercce 1843.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.												
	Administration centrale.												
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale.	465,300f00c	465,299f86c	465,299f86c	"	(a) 0f 14c	"	"	0f 14c	"	"	465,299f86c	(a) Appoints non employés. (b) Résultat d'extinction de pension.
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	122,000 00	121,972 31	119,950 52	2,021f 79c	(a) 27 69	"	"	27 69	2,021f 79c	"	119,950 52	
3	Subvention à la caisse des retraites de l'administration centrale	12,168 00	11,697 00	11,697 00	"	(b) 471 00	"	"	471 00	"	"	11,697 00	
	Agriculture et haras.												
4	Écoles vétérinaires et bergeries	636,044 35	635,201 91	631,874 28	3,327 63	(c) 842 44	"	"	842 44	3,327 63	"	631,874 28	
5	Encouragements à l'agriculture	827,771 63	820,297 61	801,495 95	18,801 66	(c) 7,474 02	"	"	7,474 02	18,801 66	"	801,495 95	
6	Haras, dépôts d'étalons, primes et achat d'étalons	2,000,000 00	1,999,763 36	1,999,243 36	520 00	(c) 236 64	"	"	236 64	520 00	"	1,999,243 36	
	Manufactures, commerce intérieur et extérieur.												
7	Conservatoire et écoles des arts et métiers	828,000 00	826,956 35	286,956 35	"	(d) 1,043 65	"	"	1,043 65	"	"	826,956 35	
8	Encouragements au commerce et aux manufactures, publication des brevets d'invention, travaux statistiques	230,000 00	229,468 58	229,433 58	35 00	(d) 531 42	"	"	531 42	35 00	"	229,433 58	
9	Encouragements aux pêches maritimes	4,000,000 00	3,508,187 65	3,507,609 45	578 20	(e) 491,812 35	"	"	491,812 35	578 20	"	3,507,609 45	
10	Poids et mesures	700,000 00	699,708 11	699,308 09	400 02	(d) 291 89	"	"	291 89	400 02	"	699,308 09	
	Établissements thermaux et sanitaires.												
11	Établissements thermaux, lazarets, service sanitaire	244,500 00	244,185 38	237,216 19	6,969 19	(d) 314 62	"	"	314 62	6,969 19	"	237,216 19	
	Secours.												
12	Secours aux colons	878,000 00	877,243 98	876,580 65	663 33	(f) 756 02	"	"	756 02	663 33	"	876,580 65	
13	Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations et autres cas fortuits, etc	1,930,163 30	1,903,033 11	1,903,033 11	"	(g) 27,130 19	"	"	"	"	27,130f 19c	1,903,033 11	
13 *bis*.	Secours extraordinaires. (Loi du 23 novembre 1840.)	850,056 01	850,056 01	840,295 92	9,760 09	"	"	"	"	9,760 09	"	840,295 92	
15	Dépenses des exercices perimés	10,993 19	10,993 19	10,993 19	"	"	"	"	"	"	"	10,993 19	
		13,734,996 48	13,204,064 41	13,160,987 50	43,076 91	530,932 07	"	"	503,801 88	43,076 91	27,130 19	13,160,987 50	
14	Dépenses des exercices clos	25,551 17	25,551 17	25,551 17	"	"	"	"	"	"	"	25,551 17	
		13,760,547 65	13,229,615 58	13,186,538 67	43,076 91	530,932 07	"	"	503,801 88	43,076 91	27,130 19	13,186,538 67	
									546,878 79				

	CHAP. IV.	CHAP. V.	CHAP. VI.
(c) Crédits du budget	637,000f 00c	800,000f 00c	2,000,000f 00c
Modifications résultant de la différence qui existe entre la valeur réelle des produits consommés en nature, et celle à laquelle ils ont été évalués au budget. (Art. 10 de la loi du 4 mai 1834.) SAVOIR :			
Plus value	"	27,771 63	"
Moins-value	955 65	"	"
Montant réel des crédits	636,044 35	827,771 63	2,000,000 00
Dépenses effectuées	635,201 91	820,297 61	1,999,763 36
Sommes qui se trouvent sans emploi par le résultat final de la liquidation des dépenses	842 44	7,474 02	236 64

(d) Excédants de crédits sur les besoins du service.

(e) Cet excédant de crédit a pour cause principale le changement opéré dant l'imputation des dépenses par exercice, et d'après lequel l'exercice 1840 s'est trouvé grevé de primes qui, par le mode précédemment suivi, eussent appartenu à l'exercice 1841.

(f) Économie obtenue par suite de décès.

(g) Somme à reporter à l'exercice 1843.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.											
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.											
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	445,800f00c	445,942f02c	445,800f00c	142f 02c	//	(a) 142f 02c	142f02c	//	142f 02c	445,800f00c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administ^on centrale	67,000 00	66,996 60	66,979 60	17 00	(a) 3f 40c	//	//	3f 40c	17 00	66,979 60	
3	Personnel du corps des ponts et chaussées	2,912,500 00	2,913,545 31	2,912,105 73	1,439 58	//	(a) 1,045 31	1,045 31	//	1,439 58	2,912,105 73	
4	Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime et des inspecteurs de la navigation	180,000 00	179,970 52	179,941 37	29 15	(a) 29 48	//	//	29 48	29 15	179,941 37	
5	Personnel des conducteurs embrigadés	1,050,000 00	1,049,973 26	1,049,931 06	42 20	(a) 26 74	//	//	26 74	42 20	1,049,931 06	
6	——— du corps des mines, enseignements, écoles	500,000 00	499,861 56	499,551 90	309 66	(a) 138 44	//	//	138 44	309 66	499,551 90	
7	Matériel des mines. (Services divers.)	140,000 00	139,507 28	139,466 93	40 35	(a) 492 72	//	//	492 72	40 35	139,466 93	
8	Conseil des bâtiments civils et bureau du contrôle	66,000 00	65,999 28	65,999 28	//	(a) 0 72	//	//	0 72	//	65,999 28	
9	Subv^on à la caisse des retraites des ponts et chaussées et des mines.	355,000 00	306,164 65	306,164 65	//	(b) 48,835 35	//	//	48,835 35	//	306,164 65	
10	Routes royales et ponts	28,597,000 00	28,561,013 36	28,513,833 96	47,179 40	(a) 35,986 64	//	//	35,986 64	47,179 40	28,513,833 96	
11	Navigation intérieure (rivières, quais et bacs)	7,460,000 00	7,320,033 61	7,301,036 32	18,997 29	(c) 139,966 39	//	//	139,966 39	18,997 29	7,301,036 32	
12	——— (canaux)	4,530,000 00	4,509,605 05	4,506,028 29	3,576 76	(a) 20,394 95	//	//	20,394 95	3,576 76	4,506,028 29	
13	Ports maritimes et services divers	5,010,000 00	4,962,222 75	4,960,028 83	2,193 92	(a) 47,777 25	//	//	47,777 25	2,193 92	4,960,028 83	
14	Études de chemins de fer	50,000 00	49,133 90	49,133 90	//	(a) 866 10	//	//	866 10	//	49,133 90	
15	Subventions aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage	600,000 00	407,750 00	407,750 00	//	(d) 192,250 00	//	//	192,250 00	//	407,750 00	
16	Frais généraux du service des départements, secours, etc.	56,000 00	55,996 37	55,996 37	//	(a) 3 63	//	//	3 63	//	55,996 37	
17	Entretien et réparations ordinaires des bâtiments civils et édifices publics d'intérêt général	465,000.00	464,725 17	457,986 30	6,738 87	(a) 274 83	//	//	274 83	6,738 87	457,986 30	
18	Constructions et grosses réparations d'intérêt général	625,000 00	624,784 49	623,156 00	1,628 49	(a) 215 51	//	//	215 51	1,628 49	623,156 00	
18 *bis.*	Travaux de la Chambre des Pairs. (Loi du 15 juin 1836.)	470,132 94	432,298 55	432,298 55	//	(e) 37,834 39	//	//	37,834 39	//	432,298 55	
18 *ter.*	Achèvement de divers monuments de la capitale. (Loi du 6 juillet 1836.)	108,444 49	92,915 07	92,197 45	717 62	(f) 15,529 42	//	//	15,529 42	717 62	92,197 45	
19	Achèvement de divers édifices publics	2,177,927 93	1,910,471 56	1,846,853 43	63,618 13	(g) 307,061 50	(h) 39,605 13	39,605 13	307,061 50	63,618 13	1,846,853 43	
19 *bis.*	Travaux divers du service des monuments et édifices publics. (Loi du 15 juillet 1840.)	777,247 84	720,803 81	686,657 47	34,146 34	(i) 56,444 03	//	//	56,444 03	34,146 34	686,657 47	
19 *ter.*	Reconstructions et réparations dans les bâtiments des bureaux du ministère de la guerre (Loi du 18 juin 1840.)	155,020 31	113,452 58	113,452 58	//	(e) 41,567 73	//	//	41,567 73	//	113,452 58	
20	Frais de publication des comptes rendus des ponts et chaussées, des mines et des travaux publics	15,000 00	21,261 21	15,000 00	6,261 21	//	(j) 6,261 21	6,261 21	//	6,261 21	15,000 00	
23	Réparation des dommages causés aux voies navigables	700,000 00	//	//	//	(k) 700,000 00	//	//	700,000 00	//	//	
24	Rétablissement des communications interrompues	741,158 99	496,661 19	496,454 80	206 39	(l) 244,497 80	//	//	244,497 80	206 39	496,454 80	
25	Secours extraordinaires accordés aux départements par suite du débordement des eaux	421,757 45	329,066 18	328,886 48	179 70	(m) 92,691 27	//	//	92,691 27	179 70	328,886 48	
26	Réparations de dommages causés par les inondations	2,900,000 00	2,055,023 84	2,053,870 85	1,152 99	(n) 844,976 15	//	//	844,976 16	1,152 99	2,053,870 85	
27	Subvention aux compagnies concessionnaires de ponts	500,000 00	177,666 00	177,666 00	//	(o) 322,334 00	//	//	322,334 00	//	177,666 00	
28	——— pour le pont de Cubzac (Ordonnance royale du 12 avril 1841.)	16,000 00	15,000 00	15,000 00	//	(p) 1,000 00	//	//	1,000 00	//	15,000 00	
29	Construction d'un édifice à affecter à l'école normale	250,000 00	204,170 48	204,170 48	//	(e) 45,829 52	//	//	45,829 52	//	204,170 48	
30	Travaux à faire à la bibliothèque de l'Arsenal	60,000 00	59,992 10	59,992 10	//	(q) 7 90	//	//	7 90	//	59,992 10	
31	Travaux à la Cour des Pairs pour l'attentat du 15 octobre 1840.	9,490 84	9,490 84	9,490 84	//	//	//	//	//	//	9,490 84	
32	——— ——— pour l'attentat du 13 septemb. 1841	//	41,495 42	//	41,495 42	//	(r) 41,495 42	41,495 42	//	41,495 42	//	
		62,411,480 79	59,302,994 01	59,072,881 52	230,112 49	3,197,035 87	88,549 09	88,549 09	3,197,035 87	230,112 49	59,072,881 52	
21	Dépenses des exercices clos	485,772 47	485,772 47	485,772 47	//	//	//	//	//	//	485,772 47	
		62,897,253 26	59,788,766 48	59,558,653 99	230,112 49	3,197,035 87	88,549 09	88,549 09	3,197,035 87	230,112 49	59,558,653 99	
									3,427,148 36			

(a) Résultat de la liquidation des dépenses.

(b) Les besoins toujours croissants du service ont fait ajourner des pensions de retraite qu'on s'était proposé de régler en 1841.

(c) Cet excédant de crédit provient en partie de la suspension des travaux, occasionnée sur quelques points par la hauteur des eaux.

(d) La somme de 407,750 francs a été suffisante, eu égard au degré d'avancement des travaux auxquels l'État doit contribuer par une subvention.

(e) Cette portion de crédit est reportée à 1842, dans le projet de loi des crédits supplémentaires présenté aux Chambres le 10 janvier 1843.

(f) Sur cette somme 15,132 francs 88 cent. sont reportés à 1842 par le même projet de loi.

(g) Même observation à l'égard de cet excédant de crédit dont 307,003 francs 95 cent. sont reportés à 1842.

(h) Cet excédant porte sur le crédit général alloué pour les travaux des ministères de l'intérieur et du commerce. Ce crédit, qui était de 1,320,000 fr., a été réduit à 1,183,560 francs 23 cent. par la loi du 15 juillet 1840. C'est cette dernière somme qui a été dépassée de 39,605 francs 13 cent. L'augmentation concerne principalement les frais de déplacement des bureaux du ministère de l'intérieur et les loyers des locaux à y affecter pendant la durée des travaux, qui ont été plus considérables qu'on ne l'avait prévu.

(i) Sur cet excédant de crédit une somme de 1,240 francs 03 cent. est reportée comme ci-dessus à l'exercice 1842. Le surplus sera reporté ultérieurement sur le même exercice pour solder les dépenses en liquidation.

(j) Les frais de ces publications, qui ont eu lieu pour satisfaire au vœu des Chambres, ont dépassé de 6,261 francs 21 cent. le crédit alloué pour cet objet.

(k) Cette somme est transportée à 1842, comme ci-dessus.

(l) Sur cette somme il a été reporté 220,000 francs à 1842, comme ci-dessus.

(m) Cette somme est également transportée à 1842 par le projet de loi des crédits supplémentaires.

(n) Sur cette somme, 800,000 francs sont transportés aux exercices 1842 et 1843, par le même projet de loi.

(o) Même observation à l'égard d'une somme de 300,000 francs transportée aux exercices 1842 et 1843.

(p) Le payement de cette somme a dû être suspendu jusqu'à ce que la compagnie concessionnaire ait complétement rempli ses obligations.

(q) Résultat de la liquidation des dépenses.

(r) Un crédit de cette somme a été provisoirement ouvert par ordonnance royale du 29 décembre 1842.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Suite du MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.	
					IIe SECTION. — SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.								
1	Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	11,330,005f 51	11,003,852f 56	10,981,944f 75	21,907f 81	326,152f 95	"	"	326,152f 95	21,907f 81	10,981,944 75	(a) Les crédits accordés par le budget et par diverses lois spéciales s'élevaient primitivement à	80,317,039f 71c
2	*Idem* depuis le 1er janvier 1837	445,016 81	424,285 53	424,196 21	89 32	20,731 28	"	"	20,731 28	89 32	424,196 21	Mais ces crédits sont réduits, dans la loi des crédits supplémentaires présentée à la Chambre des Députés le 10 janvier 1843, d'une somme de 16,695,000 francs, reportée par la même loi aux exercices 1842 et 1843, ci, à déduire	16,695,000 00
3	Routes royales et ports maritimes de la Corse	1,492,739 94	1,373,193 71	1,371,370 57	1,823 14	119,546 23	"	"	119,546 23	1,823 14	1,371,370 57		
4	Achèvement des routes stratégiques de l'Ouest	130,000 00	120,949 22	120,780 42	168 80	9,050 78	"	"	9,050 78	168 80	120,780 42		
5	Ponts	545,734 54	500,112 41	495,112 41	5,000 00	45,622 13	"	"	45,622 13	5,000 00	495,112 41	Les crédits propres à l'exercice 1841 ne s'élèvent plus, en conséquence, qu'à	63,622,039 71
6	Amélioration de rivières	9,581,044 78	9,544,489 67	9,527,073 29	17,416 38	36,555 11	"	"	36,555 11	17,416 38	9,527,073 29		
6 *bis.*	Améliorations de rivières. (Lois spéciales.)	1,105,000 00	1,083,055 30	1,082,956 65	98 65	21,944 70	"	"	21,944 70	98 65	1,082,956 65		
7	Service des canaux de 1821 et 1822	2,277,514 65	2,131,966 67	2,121,961 91	10,004 76	145,547 98	"	"	145,547 98	10,004 76	2,121,961 91	(b) La demande du report de ces crédits aux exercices suivants sera ultérieurement faite aux Chambres.	
8	Études de navigation	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"		
9	Amélioration de ports maritimes	12,101,563 51	11,818,717 70	11,817,184 56	1,533 14	282,845 81	"	"	282,845 81	1,533 14	11,817,184 56		
10	Chemins de fer	11,350,000 00	11,066,751 35	11,063,627 16	3,124 19	283,248 65	"	"	283,248 65	3,124 19	11,063,627 16		
11	Établissements de nouveaux canaux	12,223,419 97	12,222,844 29	12,213,569 33	9,274 96	575 68	"	"	575 68	9,274 96	12,213,569 33		
11 *bis.*	Établissements de nouveaux canaux. (Lois spéciales.)	1,040,000 00	1,000,000 00	1,000,000 00	"	40,000 00	"	"	40,000 00	"	1,000,000 00		
		63,622,039 71	62,290,218 41	62,219,777 26	70,441 15	1,331,821 30	"	"	1,331,821 30	70,441 15	62,219,777 26		
12	Dépenses des exercices clos	(a) 141,904 82	141,904 82	141,904 82	"	"	"	"	(b) "	"	141,904 82		
		63,763,944 53	62,432,123 23	62,361,682 08	70,441 15	1,331,821 30	"	"	1,331,821 30	70,441 15	62,361,682 08		
									1,402,262 45				

RÉCAPITULATION.

Ire SECTION. — Service ordinaire	62,897,253 26	59,788,766 48	59,558,653 99	230,112 49	3,197,035 87	88,549 09	88,549f 09	3,197,035 87	230,112 49	59,558,653 99	
IIe SECTION. — Service des travaux extraordinaires	63,763,944 53	62,432,123 23	62,361,682 08	70,441 15	1,331,821 30	"	"	1,331,821 30	70,441 15	62,361,682 08	
	126,661,197 79	122,220,889 71	121,920,336 07	300,553 64	4,528,857 17	88,549 09	88,549 09	4,528,857 17	300,553 64	121,920,336 07	
								4,829,410 81			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. Crédits complémentaires à accorder.	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1841.
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
	Ire SECTION. — DIVISIONS TERRITORIALES DE L'INTÉRIEUR.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,390,100f 00c	1,390,088f 44c	1,390,088f 44c	"	11f 56c	"	"	11f 56c	"	1,390,088f 44c
2	Administration centrale. (Matériel.)	238,750 00	238,740 34	238,691 79	48f 55c	9 66	"	"	9 66	48f 55c	238,691 79
3	Frais généraux d'impressions	195,000 00	194,863 69	194,863 69	"	136 31	"	"	136 31	"	194,863 69
4	États-majors	15,327,468 00	14,854,637 56	14,854,637 56	"	472,830 44	"	"	472,830 44	"	14,854,637 56
5	Gendarmerie	18,692,873 00	18,451,223 72	18,451,223 72	"	241,649 28	"	"	241,649 28	"	18,451,223 72
6	Subvention à la ville de Paris pour l'accroissement de la garde municipale	1,725,826 00	1,655,121 94	1,655,121 94	"	70,704 06	"	"	70,704 06	"	1,655,121 94
7	Recrutement	474,750 00	455,295 17	455,148 91	146 26	19,454 83	"	"	19,454 83	146 26	455,148 91
8	Justice militaire	342,061 00	279,925 21	279,750 21	175 00	62,135 79	"	"	62,135 79	175 00	279,750 21
9	Solde et entretien des troupes	149,653,613 00	144,876,612 58	144,771,670 78	104,941 80	4,777,000 42	"	"	4,777,000 42	104,941 80	144,771,670 78
10	Habillement et campement	17,170,526 00 (a)	17,162,540 65 (a)	17,162,540 65 (a)	"	7,985 35	"	"	7,985 35	"	17,162,540 65
11	Lits militaires	8,533,101 00	7,363,542 56	7,359,864 59	3,677 97	1,169,558 44	"	"	1,169,558 44	3,677 97	7,359,864 59
12	Transports généraux	1,894,563 00	1,849,508 99	1,843,390 80	6,118 19	45,054 01	"	"	45,054 01	6,118 19	1,843,390 80
13	Remonte générale	10,202,094 00	9,462,124 64	9,462,124 64	"	739,969 36	"	"	739,969 36	"	9,462,124 64
14	Harnachement	1,009,830 00	914,239 29	914,239 29	"	95,590 71	"	"	95,590 71	"	914,239 29
15	Fourrages	37,068,992 00	36,535,025 79	36,534,026 78	999 01	533,966 21	"	"	533,966 21	999 01	36,534,026 78
16	Solde de non-activité	375,895 00	272,660 00	272,660 00	"	103,235 00	"	"	103,235 00	"	272,660 00
17	Dépenses temporaires	2,094,700 00	2,004,223 65	2,004,223 65	"	90,476 35	"	"	90,476 35	"	2,004,223 65
18	Subvention aux fonds de retraite des employés	521,500 00	478,378 81	478,378 81	"	43,121 19	"	"	43,121 19	"	478,378 81
19	Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	397,000 00	396,909 13	396,903 38	5 75	90 87	"	"	90 87	5 75	396,903 38
20	Matériel de l'artillerie	15,977,663 95	16,012,449 97	15,965,812 04	46,637 93	"	34,786f 02c	34,786f 02c	"	46,637 93	15,965,812 04
21	Poudres et salpêtres. (Personnel.)	570,140 00	462,476 20	462,476 20	"	107,663 80	"	"	107,663 80	"	462,476 20
22	——— (Matériel.)	4,717,860 00	4,323,553 73	4,315,290 02	8,263 71	394,306 27	"	"	394,306 27	8,263 71	4,315,290 02
23	Matériel du génie	28,364,301 31	28,304,109 08	28,045,611 34	258,497 74	60,192 23	"	"	60,192 23	258,497 74	28,045,611 34
24	Écoles militaires	2,324,085 00	2,199,165 64	2,194,171 25	4,994 39	124,919 36	"	"	124,919 36	4,994 39	2,194,171 25
25	Invalides de la guerre	2,720,619 00	2,712,157 81	2,712,157 81	"	8,461 19	"	"	8,461 19	"	2,712,157 81
"	Dépenses des exercices périmés	4,485 71	4,485 71	4,485 71	"	"	"	"	"	"	4,485 71
		321,987,796 97	312,854,060 30	312,419,554 00	434,506 30	9,168,522 69	34,786 02	34,786 02	9,168,522 69	434,506 30	312,419,554 00
	DÉPENSES ÉTRANGÈRES À L'EXERCICE 1841.	(c)									
31	Dépenses des exercices clos	145,485 18	145,485 18	145,485 18	"	"	"	"	"	"	145,485 18
"	Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1841	"	282,804 85	282,804 85	"	"	282,804 85	282,804 85	"	"	282,804 85
		322,133,282 15	313,282,350 33	312,847,844 03	434,506 30	9,168,522 69	317,590 87	317,590 87	9,168,522 69	434,506 30	312,847,844 03
						(b) 8,850,931 82			9,603,028 99		

OBSERVATIONS.

(a) Les crédits, les dépenses et les payements au titre du chapitre IX, se partagent comme il suit :

	CRÉDITS accordés.	DROITS constatés.	PAYEMENTS effectués.
1re partie. Solde et abonnements	108,752,055f	105,113,564f 01c	105,113,564f 01c
2e —— Vivres et chauffage	24,110,874	22,857,352 53	22,752,542 44
3e —— Hôpitaux	12,775,009	12,583,423 78	12,583,352 93
4e —— Service de marche	4,015,675	4,322,272 26	4,322,211 40
TOTAUX ÉGAUX	149,653,613	144,876,612 58	144,771,670 78

(b) Ces excédants de crédits, qui sont expliqués par chapitres législatifs dans le compte détaillé des dépenses du ministère de la guerre, se forment et se résument ainsi qu'il suit, savoir :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Sommes restées libres sur les crédits afférents aux dépenses de l'administration centrale, des frais généraux d'impressions et du dépôt de la guerre	"	248f 40c
Produit des incomplets, congés, vacances et extinctions parmi les officiers d'état-major	"	472,830 44
Non réalisation de la totalité de l'effectif prévu pour la gendarmerie et la garde municipale	"	312,353 34
Conséquence de l'éventualité des dépenses du recrutement	"	19,454 83
Atténuation des dépenses de la justice militaire, par suite de la réduction de l'effectif des troupes et du nombre des détenus au pénitencier militaire de Saint-Germain	"	62,135 79
Incomplets dans l'effectif des corps de troupe et parmi les agents des services des subsistances et de l'habillement; réduction du prix de la journée de malade et du nombre des journées de traitement; compensation faite des excédants de dépenses résultant de la réalisation incomplète du produit présumé des congés, de l'insuffisance des allocations pour premières mises de petit équipement, de l'augmentation du prix de la ration de pain, de l'accroissement du personnel des hôpitaux et du non remboursement, par le département de la marine, d'une partie des avances qui lui ont été faites par celui de la guerre; conséquence de ces diverses circonstances :		
Sur la solde et l'entretien des troupes	"	4,777,000 42
Sur l'habillement et le campement	"	7,985 35
Sur les lits militaires	"	1,169,558 44
Ajournement de travaux de constructions pour le service des équipages militaires	"	45,054 01
Excédants de crédits sur les dépenses applicables aux chevaux de l'armée, provenant, 1° de ce que le nombre des chevaux achetés, les consommations de fourrages et le prix de la ration sont restés au-dessous des prévisions; 2° de ce qu'on a pu maintenir en service, au delà du terme de leur durée, certains effets de harnachement au remplacement desquels il devait être pourvu	"	1,369,526 28
Extinctions parmi les officiers jouissant de la solde de non-activité, de congé ou de réforme, et non-emploi d'une partie du crédit pour subvention aux fonds de retraite des employés	"	236,832 54
Insuffisance des crédits ouverts au titre du matériel de l'artillerie, par suite d'achats pour le service des fonderies, compensation faite d'un excédant applicable aux arsenaux et aux armes portatives	34,786f 02c	"
Diminution dans les quantités de poudres fabriquées, abaissement du prix des matières, économies sur les barillages et sur les frais de main-d'œuvre, balance faite de l'achat en sus des prévisions de 180,000 kilogrammes de bois pour charbon à poudre, et de l'élévation du prix de cette matière	"	501,970 07
Portions de crédits sans emploi : 1° Sur les travaux ordinaires du génie, ci 5,695f 57c; 2° Sur les travaux de fortifications de Paris. (Versements faits, et dont le montant est rentré au crédit de la guerre dans les derniers jours du mois de décembre 1842.) 54,496 66	"	60,192 23
Vacances d'emplois parmi les fonctionnaires attachés aux écoles militaires; incomplets parmi les élèves; ajournement de dépenses qui ne présentaient pas un caractère d'urgence	"	124,919 36
Produit des incomplets dans l'effectif des militaires entretenus à l'hôtel royal des invalides, compensation faite de dépenses non prévues, et occasionnées notamment par les cérémonies religieuses qui ont eu lieu à l'occasion de l'anniversaire de la mort de l'Empereur Napoléon	"	8,461 19
Crédit complémentaire à accorder pour rappels de dépenses payables sur revues, et non passibles de déchéance	282,804 85	"
TOTAUX	317,590 87	9,168,522 69
RÉSULTAT égal en diminution	8,850,931 82	

(c) Les crédits accordés par le budget et par diverses lois spéciales s'élevaient primitivement à... 346,405,621f 98c
Mais ces crédits sont réduits, dans la loi des crédits supplémentaires présentée le 10 janvier 1843, d'une somme de 24,417,825 fr. 01 cent. (Chapitre XXIII, matériel du génie, fortifications de Paris), reportée par la même loi à l'exercice 1842, ci, à déduire 24,417,825 01

Les crédits propres à l'exercice 1841 ne s'élèvent plus, en conséquence, pour la 1re section du budget du ministère de la guerre, qu'à 321,987,796 97

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE A PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. Crédits complémentaires à accorder.	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1841.
	Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
	IIe SECTION. — ALGÉRIE.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	66,000f 00c	66,000f 00c	66,000f 00c	"	"	"	"	"	"	66,000f 00c
2	——— (Matériel.)	6,000 00	6,000 00	6,000 00	"	"	"	"	"	"	6,000 00
3	Impressions	10,000 00	10,000 00	10,000 00	"	"	"	"	"	"	10,000 00
4	États-majors	1,302,155 00	1,198,504 33	1,198,504 33	"	103,650f 67c	"	"	103,650f 67c	"	1,198,504 33
5	Gendarmerie	730,900 00	511,641 92	511,641 92	"	219,258 08	"	"	219,258 08	"	511,641 92
8	Justice militaire	58,504 00	49,060 56	49,060 56	"	9,443 44	"	"	9,443 44	"	49,060 56
9	Solde et entretien des troupes	(a) 40,707,051 00	40,905,557 10	40,527,694 60	377,862f 50c	"	198,506f 10c	198,506f 10c	"	377,862f 50c	40,527,694 60
10	Habillement et campement	3,688,957 00	3,686,007 74	3,684,649 17	1,358 57	2,949 26	"	"	2,949 26	1,358 57	3,684,649 17
11	Lits militaires	906,002 00	813,191 04	813,191 04	"	92,810 96	"	"	92,810 96	"	813,191 04
12	Transports généraux	2,204,710 00	1,881,751 77	1,836,263 48	45,488 29	322,958 23	"	"	322,958 23	45,488 29	1,836,263 48
13	Remonte	1,797,320 00	1,519,691 35	1,518,837 70	853 65	277,628 65	"	"	277,628 65	853 65	1,518,837 70
14	Harnachement	424,167 00	342,678 98	342,662 98	16 00	81,488 02	"	"	81,488 02	16 00	342,662 98
15	Fourrages	7,805,706 00	6,405,626 20	6,246,279 00	159,347 20	1,400,079 80	"	"	1,400,079 80	159,347 20	6,246,279 00
16	Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	4,000 00	3,960 57	3,960 57	"	39 43	"	"	39 43	"	3,960 57
20	Matériel de l'artillerie	600,000 00	442,999 50	442,999 50	"	157,000 50	"	"	157,000 50	"	442,999 50
23	Matériel du génie	5,296,000 00	5,295,122 02	5,295,122 02	"	877 98	"	"	877 98	"	5,295,122 02
26	Gouvernement de l'Algérie	396,000 00	389,846 10	389,846 10	"	6,153 90	"	"	6,153 90	"	389,846 10
27	Services militaires irréguliers	5,819,000 00	5,762,272 71	5,762,272 71	"	56,727 29	"	"	56,727 29	"	5,762,272 71
28	Services civils en Algérie	1,535,000 00	1,534,297 92	1,533,729 75	568 17	702 08	"	"	702 08	568 17	1,533,729 75
29	——— (Travaux extraordinaires.)	1,800,000 00	1,742,883 78	1,742,883 78	"	57,116 22	"	"	57,116 22	"	1,742,883 78
30	Dépenses accidentelles et secrètes	450,000 00	449,331 72	449,331 72	"	668 28	"	"	668 28	"	449,331 72
"	Dépenses des exercices périmés	10,350 57	10,350 57	10,350 57	"	"	"	"	"	"	10,350 57
		75,617,822 57	73,026,775 88	72,441,281 50	585,494 38	2,789,552 79	198,506 10	198,506 10	2,789,552 79	585,494 38	72,441,281 50
	DÉPENSES ÉTRANGÈRES À L'EXERCICE 1841.										
31	Dépenses des exercices clos	77,600 36	77,600 36	77,600 36	"	"	"	"	"	"	77,600 36
"	Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1841	"	170,343 68	170,343 68	"	"	170,343 68	170,343 68	"	"	170,343 68
		75,695,422 93	73,274,719 92	72,689,225 54	585,494 38	2,789,552 79	368,849 78	368,849 78	2,789,552 79	585,494 38	72,689,225 54
						(b) 2,420,703 01			3,375,047 17		

RÉCAPITULATION.

1re SECTION. Divisions territoriales de l'intérieur	321,987,796 97	312,854,060 30	312,419,554 00	434,506 30	9,168,522 69	34,786 02	34,786 02	9,168,522 69	434,506 30	312,419,554 00
2e ——— Algérie	75,617,822 57	73,026,775 88	72,441,281 50	585,494 38	2,789,552 79	198,506 10	198,506 10	2,789,552 79	585,494 38	72,441,281 50
	397,605,619 54	385,880,836 18	384,860,835 50	1,020,000 68	11,958,075 48	233,292 12	233,292 12	11,958,075 48	1,020,000 68	384,860,835 50
Dépenses étrangères à l'exercice 1841	223,085 54	676,234 07	676,234 07	"	"	453,148 53	453,148 53	"	"	676,234 07
	397,828,705 08	386,557,070 25	385,537,069 57	1,020,000 68	11,958,075 48	686,440 65	686,440 65	11,958,075 48	1,020,000 68	385,537,069 57
								12,978,076 16		

OBSERVATIONS.

(a) Les crédits, les dépenses et les payements au titre du Chapitre IX se partagent comme il suit :

	CRÉDITS accordés.	DROITS constatés.	PAYEMENTS effectués.
1re partie. Solde et abonnements	17,238,598f 00c	16,415,175f 69c	16,415,175f 69c
2e ——— Vivres et chauffage	16,022,807 00	17,282,925 85	16,905,799 44
3e ——— Hôpitaux	6,929,552 00	6,489,136 86	6,488,400 77
4e ——— Service de marche	516,094 00	718,318 70	718,318 70
TOTAUX ÉGAUX	40,707,051 00	40,905,557 10	40,527,694 60

(b) Ce résultat, qui représente les excédants de crédits expliqués par chapitres législatifs dans le compte détaillé des dépenses du ministère de la guerre, se forme des éléments ci-après, savoir :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Vacances et incomplets parmi les officiers généraux, supérieurs et autres d'état-major	"	103,650f 67c
Incomplets en hommes et en chevaux pour la gendarmerie	"	219,258 08
Excédant de crédit applicable au service de la justice militaire, et portant sur les frais d'arrestation de déserteurs et les menues dépenses d'entretien des condamnés	"	9,443 44
Renchérissement des denrées et, par suite, élévation du prix des rations de vivres et de la journée de malade; achats d'effets mobiliers pour le service des manutentions; frais de construction et de réparation de locaux, pertes de denrées par force majeure; augmentation des frais de traversée, compensation faite de diverses diminutions de dépenses provenant d'incomplets sur l'effectif prévu	198,506f 10c	"
Suppression de la quarantaine pour les troupes revenant d'Afrique; ajournement de fournitures de laines; réductions sur le prix d'évaluation des hamacs et sur les frais d'exploitation du service auxiliaire des lits militaires	"	92,810 96
Excédant de crédit sur le service des transports généraux, par suite de l'éventualité de la plupart des dépenses qui s'y rattachent	"	322,958 23
Conséquence, en ce qui concerne les chevaux, 1° d'achats effectués à des prix inférieurs aux prévisions; 2° du maintien en service au delà du terme ordinaire de certains effets de harnachement; 3° enfin d'une diminution dans les consommations de fourrages et dans le prix de la ration	"	1,759,196 47
Non emploi de partie des allocations destinées à l'entretien du matériel de l'artillerie et aux travaux de construction, balance faite de dépenses non prévues applicables aux armes portatives	"	157,000 50
Incomplets dans les corps réguliers et irréguliers; réductions des dépenses du service maritime	"	56,727 29
Ajournement des travaux du lazaret d'Alger par suite de l'impossibilité de compléter en temps utile les études nécessaires pour l'approprier à tous les besoins de sa destination	"	57,116 22
Sommes restées libres sur les crédits affectés aux services ci-après, et dont le peu d'importance ne comporte aucune explication :		
Habillement	"	2,949 26
Dépôt de la guerre	"	39 43
Matériel du génie	"	877 98
Gouvernement de l'Algérie	"	6,153 90
Services civils	"	702 08
Dépenses secrètes	"	668 28
Crédit complémentaire à accorder pour rappels de dépenses payables sur revues et non passibles de déchéance	170,343 68	"
	368,849 78	2,789,552 79
RÉSULTAT ÉGAL en diminution	2,420,703 01	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1841.
	MINISTÈRE DE LA MARINE.										
	Service central.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	722,500f 00c	722,435f 46c	722,405f 16c	30f 30c	64f 54c	"	"	64f 54c	30f 30c	722,405f 16c
2	——— (Matériel.)	279,300 00	298,670 86	279,300 00	19,370 86	"	19,370f 86c	19,370f 86c	"	19,370 86	279,300 00
	Service général.										
3	Officiers militaires et civils	7,958,500 00	7,531,821 38	7,519,310 82	12,510 56	426,678 62	"	"	426,678 62	12,510 56	7,519,310 82
4	Maistrance, gardiennage et surveillance	1,424,100 00	1,388,425 18	1,388,425 18	"	35,674 82	"	"	35,674 82	"	1,388,425 18
5	Solde et habillement des équipages et des troupes	30,768,308 00	31,349,947 70	30,516,227 29	833,720 41	"	581,639 70	581,639 70	"	833,720 41	30,516,227 29
6	Hôpitaux	1,828,984 00	1,854,052 30	1,828,330 61	25,721 69	"	25,068 30	25,068 30	"	25,721 69	1,828,330 61
7	Vivres	15,154,600 00	14,079,213 80	14,019,665 86	59,547 94	1,075,386 20	"	"	1,075,386 20	59,547 94	14,019,665 86
8	Travaux du matériel naval. (Ports.)	44,559,200 00	41,612,470 14	41,565,324 89	47,145 25	2,946,729 86	"	"	2,946,729 86	47,145 25	41,565,324 89
9	——— (Établissements hors des ports.)	2,250,000 00	2,228,543 94	2,228,543 94	"	21,456 06	"	"	21,456 06	"	2,228,543 94
10	Travaux de l'artillerie. (Ports.)	3,397,000 00	3,367,198 87	3,353,943 88	13,254 99	29,801 13	"	"	29,801 13	13,254 99	3,353,943 88
11	——— (Établissements hors des ports.)	650,000 00	647,859 55	647,859 55	"	2,140 45	"	"	2,140 45	"	647,859 55
12	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	6,516,200 00	6,520,261 43	6,502,930 09	17,331 34	"	4,061 43	4,061 43	"	17,331 34	6,502,930 09
12 *bis*	École navale de l'Orion	74,000 00	71,766 68	71,766 68	"	2,233 32	"	"	2,233 32	"	71,766 68
13	Affrétements et transports par mer	418,100 00	323,803 19	323,692 72	110 47	94,296 81	"	"	94,296 81	110 47	323,692 72
14	Chiourmes	268,800 00	268,292 22	268,160 42	131 80	507 78	"	"	507 78	131 80	268,160 42
15	Frais généraux d'impressions	180,000 00	186,156 58	178,519 23	7,637 35	"	6,156 58	6,156 58	"	7,637 35	178,519 23
16	Matériel des services d'administration des ports et objets divers	474,556 08	500,818 46	474,168 64	26,649 82	"	26,262 38	26,262 38	"	26,649 82	474,168 64
	Service scientifique.										
17	Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	431,100 00	407,910 51	406,630 90	1,279 61	23,189 49	"	"	23,189 49	1,279 61	406,630 90
18	——— (Matériel.)	398,500 00	402,119 11	398,063 55	4,055 56	"	3,619 11	3,619 11	"	4,055 56	398,063 55
19	Dépenses temporaires	66,200 00	55,253 75	55,052 66	201 09	10,946 25	"	"	10,946 25	201 09	55,052 66
	Service colonial.										
20	Colonies. Services militaires	10,034,839 00	8,623,414 60	8,613,234 69	10,179 91	1,411,424 40	"	"	1,411,424 40	10,179 91	8,613,234 69
21	——— Services accessoires	2,169,993 90	2,140,998 42	2,139,931 28	1,067 14	28,995 48	"	"	28,995 48	1,067 14	2,139,931 28
21 *bis*	Secours à la colonie de la Martinique	600,000 00	600,000 00	600,000 00	"	"	"	"	"	"	600,000 00
23	Dépenses des exercices périmés	8,276 34	8,276 34	8,276 34	"	"	"	"	"	"	8,276 34
		130,633,057 32	125,189,710 47	124,109,764 38	1,079,946 09	6,109,525 21	666,178 36	666,178 36	6,109,525 21	1,079,946 09	124,109,764 38
22	Dépenses des exercices clos	805,777 77	805,777 77	805,777 77	"	"	"	"	"	"	805,777 77
		131,438,835 09	125,995,488 24	124,915,542 15	1,079,946 09	6,109,525 21	666,178 36	666,178 36	6,109,525 21	1,079,946 09	124,915,542 15
									7,189,471 30		

OBSERVATIONS.

EXCÉDANT DE DÉPENSES.

Chap. 2. — Administration centrale. (Matériel.)	19,370f 86c
Solde des travaux de construction neuve et de grosses réparations dans l'hôtel du ministère.	
—— 5. — Solde et habillement des équipages et des troupes	581,639 70
—— 6. — Hôpitaux	25,068 30
Ces excédants s'expliquent par des accroissements d'effectif dans quelques-uns des corps, ou par l'emploi d'un certain nombre d'hommes de grades supérieurs aux grades réglementaires ; par les frais extraordinaires de casernement des troupes de formation nouvelle et par l'insuffisance des allocations applicables au service des frais de passage.	
—— 12. — Travaux hydrauliques et bâtiments civils	4,061 43
—— 15. — Frais généraux d'impressions	6,156 58
—— 16. — Matériel des services d'administration et objets divers	26,262 38
Ces différences viennent, en général, de ce que les fonds tenus éventuellement en réserve pour quelques dépenses d'outre-mer se sont trouvés insuffisants ; elles s'expliquent aussi, pour les chapitres 15 et 16, par l'impossibilité où l'on a été de renfermer les fournitures de bureau des ports dans les limites tracées par le budget.	
—— 18. — Sciences et arts maritimes. (Matériel.)	3,619 11
Cet excédant s'applique, toutes compensations faites, aux achats de livres et aux expériences du docteur Boucherie, pour la conservation des bois.	
TOTAL des excédants des dépenses	666,178 36

EXCÉDANTS DE CRÉDITS.

Quant aux excédants de crédits, montant ensemble à 6,109,525f 21c
et présentant en définitive un crédit libre de 5,443,346 85
sur l'exercice, ils s'expliquent en général, savoir :

Pour les chapitres du personnel, par des vacances temporaires ou par des incomplets.

Pour les chapitres du matériel, par le non-emploi, sur 1841, de fortes sommes, par suite de retards dans les livraisons de matières et de ralentissement dans quelques travaux. — L'économie obtenue sur le chapitre *vivres* vient principalement d'une réduction assez notable dans les éléments du prix de la ration à la mer.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au service départemental, transportés à l'exercice 1843.	CRÉDITS applicables aux dépenses du cadastre. (Fonds commun transporté à l'exercice 1843.)	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
							MINISTÈRE DES FINANCES.								
		Service général.													
25	Cour des comptes.	Personnel	1,084,200f 00c	1,084,197f 98c	1,084,197f 98c	"	(a) 2f 02c	"	"	2f 02c	"	"	"	1,084,197f 98c	(a) Appoints restés libres.
26		Matériel et dépenses diverses	67,300 00	67,300 00	67.300 00	"	"	"	"	"	"	"	"	67,300 00	(b) Vacances d'emplois, principalement dans les bureaux de la direction générale de l'enregistrement.
27	Administration centrale des finances.	Personnel	5,541,600 00	5,518,782 60	5,518,270 96	511f 64c	(b) 22,817 40	"	"	22,817 40	511f 64c	"	"	5,518,270 96	
28		Matériel	634,400 00	634,387 51	634,303 11	84 40	(a) 12 49	"	"	12 49	84 40	"	"	634,303 11	(c) Économies obtenues, 1° sur les traitements des agents de l'inspection, 1,005f 70c; 2° sur les frais judiciaires, 18,832f 44c; 3° sur les frais de bureaux de la commission de la caisse de vétérance, 1,821f 86c, et 4° sur les indemnités spéciales accordées à des agents de l'administration de la loterie, 6,909f 41c.
29		Dépenses diverses	287,500 00	258,930 59	258,240 62	689 97	(c) 28,569 41	"	"	28,569 41	689 97	"	"	258,240 62	
30	Monnaies et médailles.	Personnel	152,000 00	151,990 12	151,990 12	"	(a) 9 88	"	"	9 88	"	"	"	151,990 12	
31		Matériel et dépenses diverses	89,196 00	88,673 96	88,673 96	"	(d) 522 04	"	"	522 04	"	"	"	88,673 96	(d) Les besoins du service n'ont point exigé l'emploi de la totalité des crédits.
91		Pertes sur la fabrication, résultant des tolérances en fort	20,000 00	17,424 89	17,424 89	"	(d) 2,575 11	"	"	2,575 11	"	"	"	17,424 89	(e) Crédit non employé, reporté à l'exercice 1843.
32	Cadastre	Dépenses à la charge du fonds commun	1,069,803 02	971,955 06	971,955 06	"	(e) 97,847 96	"	"	"	"	"	97,847f 96c	971,955 06	(f) Crédit non employé, reporté à l'exercice 1843, ci ..... 532,387f 65c Portion de crédit abandonnée par suite de l'achèvement des travaux du cadastre, dans un département 5,076 53 537,464 18
		Dépenses sur le produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux	2,244,477 54	1,707,013 36	1,707,013 36	"	(f) 537,464 18	"	"	5,076 53	"	532,387f 65c	"	1,707,013 36	
33	Service de trésorerie.	Frais de trésorerie	3,080,000 00	3,045,416 13	3,045,416 13	"	(g) 34,583 87	"	"	34,583 87	"	"	"	3,045,416 13	
34		Traitements, taxations, remises et bonifications aux receveurs des finances, sur les impôts et revenus directs et indirects	5,081,000 00	5,080,230 81	5,080,230 81	"	(h) 769 19	"	"	769 19	"	"	"	5,080,230 81	(g) Il est difficile de préciser les causes qui ont produit cet excédant de crédit, pour un service qui offre autant d'éventualités dans ses mouvements, que le service de trésorerie. On ne peut attribuer la diminution de dépense qu'aux circonstances qui l'ont rendue possible, et au soin apporté pour éviter les dépenses inutiles.
35		Traitements et frais de service des payeurs	980,000 00	979,982 82	979,449 49	533 33	(a) 17 18	"	"	17 18	533 33	"	"	979,449 49	
		Services extraordinaires.													
36 *bis*.	Dépenses des exercices périmés		239,678 41	168,325 99	168,325 99	"	(i) 71,352 42	"	"	71,352 42	"	"	"	168,325 99	(h) Portion de crédit restée libre par suite de la réduction opérée sur la dépense, afin de la renfermer dans la limite des prévisions du budget.
90	Dépenses de la Cour des Pairs		16,000 00	16,000 00	16,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	16,000 00	
			20,587,154 97	19,790,611 82	19,788,792 48	1,819 34	796,543 15	"	"	166,307 54	1,819 34	532,387 65	97,847 96	19,788,792 48	(i) Une partie des dépenses qui avaient motivé l'ouverture des crédits n'a pu être acquittée dans le cours de l'exercice.
36	Dépenses des exercices clos		914,895 09	914,895 09	914,895 09	"	"	"	"	"	"	"	"	914,895 09	
			21,502,050 06	20,705,506 91	20,703,687 57	1,819 34	796,543 15	"	"	166,307 54	1,819 34	532,387 65	97,847 96	20,703,687 57	
										168,126 88		630,235 61			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.											
	CONTRIBUTIONS DIRECTES ET TAXES PERÇUES EN VERTU DES RÔLES.											
	Service administratif et de perception dans les départements.											
37	Personnel	2,014,800f 00c	1,990,508f 17c	1,989,928f 02c	580f 15c	(a) 24,291f 83c	"	"	24,291f 83c	580f 15c	1,989,928f 02c	
38	Matériel et dépenses diverses	1,817,360 61	1,817,190 25	1,817,144 34	45 91	(b) 170 36	"	"	170 36	45 91	1,817,144 34	
39	Frais de perception	11,233,322 84	11,209,242 03	11,208,347 53	894 50	(c) 24,080 81	"	"	24,080 81	894 50	11,208,347 53	
85	Frais de recensement de la matière imposable de diverses contributions directes	500,000 00	481,101 48	471,207 13	9,894 35	(d) 18,898 52	"	"	18,898 52	9.894 35	471,207 13	
	ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.											
	Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.											
40	Enregistrement et domaines. Personnel	8,962,800 00	8,981,485 96	8,981,485 96	"	"	(e) 18,685f 96c	18,685f 96c	"	"	8,981,485 96	
41	Enregistrement et domaines. Matériel	388,500 00	269,126 22	269,126 22	"	(f) 119,373 78	"	"	119,373 78	"	269,126 22	
42	Enregistrement et domaines. Dépenses diverses	781,300 00	747,349 78	733,633 62	13,716 16	(g) 33,950 22	"	"	33,950 22	13,716 16	733,633 62	
43	Timbre. Personnel	384,150 00	383,084 33	383,005 45	78 88	(a) 1,065 67	"	"	1,065 67	78 88	383,005 45	
44	Timbre. Matériel	521,200 00	482,663 26	482,663 26	"	(h) 38,536 74	"	"	38,536 74	"	482,663 26	
	FORÊTS.											
	Service administratif et de surveillance dans les départem^ts.											
45	Personnel	3,161,700 00	3,150,055 62	3,149,651 66	403 96	(i) 11,644 38	"	"	11,644 38	403 96	3,149,651 66	
46	Matériel	1,629,000 00	1,571,192 01	1,548,569 28	22,622 73	(j) 57,807 99	"	"	57,807 99	22,622 73	1,548,569 28	
47	Dépenses diverses	825,900 00	825,898 58	815,710 60	10,187 98	(k) 1 42	"	"	1 42	10,187 98	815,710 60	
	DOUANES.											
	Service administratif et de perception dans les départements.											
48	Personnel	22,954,900 00	22,905,900 21	22,905,598 82	301 39	(l) 48,999 79	"	"	48,999 79	301 39	22,905,598 82	
49	Matériel	505,300 00	504,439 56	500,512 79	3,926 77	(m) 860 44	"	"	860 44	3,926 77	500,512 79	
50	Dépenses diverses	936,850 00	933,995 50	933,408 65	586 85	(n) 2,854 50	"	"	2,854 50	586 85	933,408 65	
72	Renfort du service des douanes sur la frontière des Pyrénées	112,500 00	110,577 60	110,577 60	"	(o) 1,922 40	"	"	1,922 40	"	110,577 60	
83	Frais résultant, pour le service des douanes, de l'ouverture d'une section du chemin de fer de Strasbourg à Bâle	10,350 00	7.362 38	7,362 38	"	(p) 2,987 62	"	"	2,987 62	"	7,362 38	
74	Réparations extraordinaires au bâtiment de la douane de Bordeaux	72,000 00	71,841 53	71,841 53	"	(q) 158 47	"	"	158 47	11,617 02	71,841 53	
75	Remplacement des poids de 25 kilogrammes	32,000 00	31,690 15	20,073 13	11,617 02	(r) 309 85	"	"	309 85	"	20,073 13	
73	Complément du contingent de l'État dans les frais de construction d'un bâtiment pour la douane de Paris	200,000 00	200,000 00	200,000 00	"	"	"	"	"	"	200,000 00	
82	Reconstructions des bâtiments de douanes, nécessitées par les débordements du Rhône	90,241 84	1,215 80	1,215 80	"	(s) 89,026 04	"	"	89,026 04	"	1,215 80	
	A REPORTER	57,134,175 29	56,675,920 42	56,601,063 77	74,856 65	476,940 83	18,685 96	18,685 96	476,940 83	74,856 65	56,601,063 77	

(a) Résultats de vacances d'emplois.

(b) Fonds non employés sur frais d'impression et d'expédition des matrices et rôles des redevances de mines. Dépenses imprévues et secours, etc. Compensation faite d'excédant de dépenses sur les frais de la tournée des inspecteurs et contrôleurs; frais d'impression de rôles pour la vérification des poids et mesures, etc.

(c) Cet excédant de crédit représente la somme dont les remises des percepteurs sur les *contributions directes*, les *redevances des mines*, et les *rétributions pour la vérification des poids et mesures*, sont restées inférieures aux crédits primitifs augmentées du crédit supplémentaire accordé par la loi du 11 juin 1841.

(d) Travaux de recensement, que des circonstances extraordinaires n'ont pas permis d'achever avant la clôture de l'exercice, dans les villes de Toulouse, de Clermont, et sur quelques autres points.

(e) Cet excédant de dépense provient de l'augmentation des remises, et il est le résultat de l'accroissement des produits.

(f) Diminution sur la fourniture de papier pour passe-ports et permis de port d'armes, et frais moins considérables d'entretien et de réparations aux domaines de l'État.

(g) Diminution sur les frais d'instances, d'extraits de jugements, ainsi que sur les contributions des bâtiments et domaines de l'État.

(h) Fourniture moins considérable de papiers destinés au timbre.

(i) Résultat d'avances d'emplois et de mutations dans le personnel du service des forêts.

(j) Cet excédant de crédit porte sur les frais d'exploitation par économie, et tient à l'éventualité de cette dépense, essentiellement variable de sa nature.

(k) Appoint resté libre.

(l) Vacances dans les services des douanes et des sels, et non emploi des fonds alloués pour l'entrepôt d'Avignon, non encore constitué.

(m) Économies obtenues dans diverses parties du service.

(n) Cet excédant de crédit tient à l'éventualité des dépenses auxquelles il est affecté.

(o) Vacances d'emplois dans les brigades dont se compose ce service.

(p) Vacances d'emplois.

(q) Économies obtenues sur les devis.

(r) Somme dont les crédits ont excédé la dépense réelle.

(s) Portion de crédit qui n'a pu être employée en 1841, et dont le transport à l'exercice 1842 est demandé dans le projet de loi présenté aux Chambres le 10 janvier 1843.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
	REPORT	57,134,175f 29	56,675,920f 42	56,601,063f 77	74,856f 65c	476,940f 83	18,685f 96c	18,685f 96c	476,940f 83	74,856f 65c	56,601,063f 77	
	CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET POUDRES À FEU. (Service administratif et de perception dans les départements.)											
51	Contributions indirectes. Personnel	18,668,300 00	18,711,959 55	18,711,959 55	"	"	(a) 43,659f 55	43,659 55	"	"	18,711,959 55	(a) Augmentation des remises aux entreposeurs de tabacs, aux receveurs buralistes et aux receveurs aux entrées. Cette augmentation est le résultat de l'accroissement des produits.
52	Contributions indirectes. Matériel	632,100 00	631,986 81	631,986 81	"	(b) 113 19	"	"	113 19	"	631,986 81	(b) Fonds restés libres sur quelques articles de ce chapitre.
53	Contributions indirectes. Dépenses diverses	1,853,000 00	1,889,983 12	1,889,983 12	"	"	(c) 36,983 12	36,983 12	"	"	1,889,983 12	(c) Cet excédant de dépense se compose principalement des frais de bureaux et de la contribution foncière des canaux sur lesquels la perception a été nouvellement établie, ainsi que de frais de perception des octrois administrés par la régie.
84	Frais de surveillance, de visite, de perception dans la banlieue de Paris, en raison des travaux de fortifications	53,515 00	45,920 64	45,920 64	"	(d) 7,594 36	"	"	7,594 36	"	45,920 64	(d) Fonds restés libres sur les prévisions du budget.
94	Service des sels dans le pays de Gex	10,500 00	8,124 34	8,124 34	"	(e) 2,375 66	"	"	2,375 66	"	8,124 34	(e) Sommes dont les achats de sel sont restés inférieurs au crédit qui leur était affecté.
54	Poudres à feu. Personnel	63,000 00	58,128 25	58,128 25	"	(f) 4,871 75	"	"	4,871 75	"	58,128 25	(f) Diminution dans les indemnités et les remises relatives au services des poudres par suite d'affaiblissement dans les ventes.
55	Poudres à feu. Matériel	2,598,850 00	2,526,363 94	2,526,261 64	102 30	(g) 72,486 06	"	"	72,486 06	102 30	2,526,261 64	(g) Les livraisons de poudre de mine sont restées au-dessous des commandes faites à la direction des poudres et salpêtres.
	TABACS. (Exploitation.)											
56	Personnel	980,000 00	968,452 33	968,452 33	"	(h) 11,547 67	"	"	11,547 67	"	968,452 33	(h) Portion de crédit restée libre sur les traitements des inspecteurs spéciaux, régisseurs et employés des manufactures.
57	Matériel	26,359,000 00	26,348,873 00	26,348,804 45	68 55	(i) 10,127 00	"	"	10,127 00	68 55	26,348,804 45	(i) Économie sur les achats de tabacs, les frais de transport et les fournitures de papiers, impressions, etc.
76	Achat de tabacs en feuille pour le renouvellement de la réserve	800,000 00	796,234 45	796,234 45	"	(j) 3,765 55	"	"	3,765 55	"	796,234 45	(j) Portions de crédit restées libres.
77	Frais de construction de nouveaux magasins pour les tabacs	400,000 00	399,731 16	399,731 16	"	(j) 268 84	"	"	268 84	"	399,731 16	(k) Fonds restés libres sur le crédit affecté aux indemnités accordées aux ouvriers blessés, aux préposés étrangers et aux experts chargés du classement des tabacs indigènes.
58	Dépenses diverses	295,439 00	258,857 38	258,857 38	"	(k) 36,581 62	"	"	36,581 62	"	258,857 38	(l) Résultat de vacances d'emplois.
	POSTES. (Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.)											
59	Administration et perception. Personnel	8,919,310 00	8,914,747 02	8,914,155 03	591 99	(l) 4,562 98	"	"	4,562 98	591 99	8,914,155 03	(m) Économies obtenues sur les frais d'habillement des facteurs, l'entretien des boîtes rurales, etc.
60	Administration et perception. Matériel	725,540 00	704,546 62	703,692 56	854 06	(m) 20,993 38	"	"	20,993 38	854 06	703,692 56	(n) Fonds non employés sur frais de loyer des bureaux du Havre et de Rouen, 20,000 francs; sur l'indemnité pour échange de cuivre, 30,500 francs; et sur divers articles de ce chapitre, 31,787 francs 38 centimes.
61	Administration et perception. Dépenses diverses	1,438,250 00	1,357,162 69	1,353,145 11	4,017 58	(n) 81,087 31	"	"	81,087 31	4,017 58	1,353,145 11	(o) Suppression de gages à des maîtres de poste, 35,793 francs 89 centimes. Fonds non employés, 1° sur les salaires des courriers de routes qui n'ont pas été mises en activité à l'époque prévue, 22,230 francs 43 centimes; 2° sur le traitement et la solde du personnel des paquebots, 19,225 francs 34 centimes.
62	Transport des dépêches. Personnel	2,237,872 00	2,160,622 34	2,160,272 34	350 00	(o) 77,249 66	"	"	77,249 66	350 00	2,160,272 34	(p) Économie résultant de retard dans la mise en activité d'une malle-poste, 135,330 francs 66 centimes; cette économie est compensée jusqu'à concurrence de 23,887 francs 57 centimes, dont les dépenses de transport en paquebots ont excédé les crédits.
63	Transport des dépêches. Matériel	8,811,590 00	8,700,146 91	8,687,640 56	12,506 35	(p) 111,443 09	"	"	111,443 09	12,506 35	8,687,640 56	(q) Excédant de dépense sur les transports par entreprise, compensée jusqu'à concurrence de 12,689 francs 65 cent. par des économies sur d'autres articles de ce chapitre.
64	Transport des dépêches. Dépenses diverses	3,844,150 00	3,856,949 95	3,852,498 50	4,451 45	"	(q) 12,799 95	12,799 95	"	4,451 45	3,852,498 50	(r) Ces crédits n'ont pu être employés en 1841; il en est transporté pour 600,000 francs à l'exercice 1842 par la loi des crédits supplémentaires présentée le 10 janvier 1843.
78	Complément de frais de premier établissement de deux nouveaux paquebots à vapeurs du Levant pour le service des postes	852,000 00	207,030 46	207,030 46	"	(r) 644,969 54	"	"	644,969 54	"	207,030 46	(s) Même observation pour cet excédant sur lequel 5,660,000 francs sont transportés par la même loi à l'exercice 1842.
79	Frais de confection de poids décimaux à l'usage des bureaux de postes	9,000 00	7,700 00	6,737 50	962 50	(s) 1,300 00	"	"	1,300 00	962 50	6,737 50	(t) Même observation, 1,428,000 francs sont transportés comme ci-dessus à l'exercice 1842.
80	Frais de construction de six paquebots à vapeur destinés à établir une communication directe entre Marseille et Alexandrie	5,923,500 00	261,169 14	261,169 14	"	(s) 5,662,330 86	"	"	5,662,330 86	"	261,169 14	(u) Résultat de la suppression des commissaires du Gouvernement, par suite de la résiliation du bail des salines, 18,699 francs 98 centimes. Dégrèvement accordé sur les contributions de la saline de Dieuze, 24,505 fr. 19 centimes. Économie provenant d'extinctions de pensions.
81	Frais de construction de trois paquebots à vapeur destinés au service des communications entre Marseille et la Corse	1,514,160 00	42,500 00	42,500 00	"	(t) 1,471,660 00	"	"	1,471,660 00	"	42,500 00	(v) Économie résultant de de la suppression de l'agence principale des salines à Paris, de l'ingénieur de la mine à Dieuze et des inspecteurs aux ventes.
	SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.											
65	Salines et mines de sel de l'Est. (Ancienne compagnie)	137,511 00	100,594 53	100,594 53	"	(u) 36,916 47	"	"	36,916 47	"	100,594 53	(x) Les besoins du service pendant le quatrième trimestre 1841, pour lesquels avaient été accordés les crédits, sont restés au-dessous de cette prévision.
86	Service administratif d'exploitation des salines de l'Est et des établissements accessoires. Personnel	34,500 00	22,290 81	22,290 81	"	(v) 12,209 19	"	"	12,209 19	"	22,290 81	(y) Cet excédant de crédit provient de ce que la perte qui devait résulter pour l'État de la liquidation de la compagnie des salines, s'est trouvée atténuée du montant des valeurs mobilières inventoriées au 1er octobre 1841.
87	Service administratif d'exploitation des salines de l'Est et des établissements accessoires. Matériel	741,450 00	383,285 79	383,285 79	"	(x) 358,164 21	"	"	358,164 21	"	383,285 79	(z) L'exploitation des salines et mines de sel de l'Est ayant été faite pour le compte de l'État, il n'y a pas eu lieu d'organiser un service de surveillance auprès de cet établissement, ce qui explique le non emploi d'une forte partie du crédit qui avait été affecté à cette dépense.
88	Service administratif d'exploitation des salines de l'Est et des établissements accessoires. Dépenses diverses.	204,750 00	109,587 84	104,071 03	5,516 81	(x) 95,162 16	"	"	95,162 16	5,516 81	104,071 03	
93	Charges du service antérieur au 1er octobre 1841. (Loi du 17 juin 1840)	5,000,000 00	3,308,832 88	3,308,832 88	"	(y) 1,691,167 12	"	"	1,691,167 12	"	3,308,832 88	
92	Frais de surveillance des fabriques de sel	22,700 00	4,583 15	4,583 15	"	(z) 18,116 85	"	"	18,116 85	"	4,583 15	
		150,264,162 29	139,462,285 52	139,358,007 28	104,278 24	10,914,005 35	112,128 58	112,128 58	10,914,005 35	104,278 24	139,358,007 28	
									11,018,283 59			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables aux non-valeurs sur contributions directes, transportés à l'exercice 1843.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS ET PRIMES.												
	RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES ET SUR D'AUTRES TAXES PERÇUES EN VERTU DES RÔLES.												
	Contributions directes.												
	Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière		2,106,516f 46	2,106,516f 46	"								
	Décharges et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres		441,733 83	441,514 54	219f 29c								
	Décharges, réductions, non-valeurs ordinaires et attributions aux communes sur la contribution des patentes		4,251,163 69	4,250,688 87	474 82								
	Non-valeurs extraordinaires sur patentes pour cessations de commerce		570,309 90	570,173 47	136 43								
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions		989,185 24	989,139 96	45 28								
	Restitutions sur centimes communaux ordinaires et extraordinaires		22,075,337 26	22,071,328 71	4,008 55								
	Idem sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire	42,957,521f 41	3,839,952 73	3,839,952 73	"	412,771f 88 (a)	"	"	249,707f 44	5,175f 22	163,064f 44	42,539,574f 31	(a) Portion non employée sur les fonds de non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière, qui, d'après le régime particulier de cette nature de dépense, est à transporter avec la même destination à l'exercice 1843 ..... 163,064f 44c Fonds restés sans emploi sur le crédit affecté aux non-valeurs des portes et fenêtres, des patentes, etc. 249,707 44 412,771 88
	Idem sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses des chemins vicinaux		7,256,417 16	7,256,417 16	"								
66	*Idem* du produit de centimes additionnels applicables aux frais de rôles spéciaux de diverses impositions communales		24,494 78	24,203 93	290 85								
	Idem des produits imposés pour frais de perception à la charge des communes		989,638 48	989,638 48	"								
	Taxes spéciales.												
	Remises et modérations sur la contribution additionnelle des bois des communes et des établissements publics		134,410 78	134,373 74	37 04								
	Dégrèvements et non-valeurs sur les redevances des mines		4,568 02	4,476 63	91 39								
	Idem sur les rétributions universitaires et sur le droit annuel dû par les chefs d'école	184,000 00	8,919 00	8,861 40	57 60	26,057 98 (b)	"	"	26,057 98	221 45	"	154,720 57	(b) Fonds restés libres sur ce crédit.
	Idem sur les rétributions imposées pour vérificat. des poids et mesures		7,044 22	7,008 80	35 42								
	REMBOURSEMENTS SUR PRODUITS INDIRECTS ET DIVERS.	43,138,521 41	42,699,691 55	42,694,294 88	5,396 67	438,829 86	"	"	275,765 42	5,396 67	163,064 44	42,694,294 88	
	Enregistrement et domaines		1,381,956 68	1,381,956 68	"								
	Forêts		55,247 03	55,247 03	"								
67	Douanes	2,366,000 00	176,236 50	176,236 50	"	360,685 12 (c)	"	"	360,685 12	"	"	2,005,314 88	(d) Les produits recouvrés et répartis sont restés inférieurs aux évaluations d'après lesquelles le crédit avait été approximativement ouvert au budget.
	Contributions indirectes		107,734 74	107,734 74	"								
	Postes		28,446 00	28,446 00	"								
	Produits divers		255,693 93	255,693 93	"								
68	Répartition des produits de plombage, d'estampillage, etc., en matière de douanes	1,085,000 00	1,075,035 16	1,075,035 16	"	9,964 84 (d)	"	"	9,964 84	"	"	1,075,035 16	(e) Ces dépenses ne pouvant être prévues au budget que par approximation, les crédits qui les autorisent sont subordonnés au montant définitif des restitutions auxquelles il a dû être fait droit. (Voir, pour le détail de ces dépenses, les tableaux de développement annexés à la partie du compte général des finances intitulé : *Compte des dépenses publiques.*)
	RESTITUTIONS DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCATIONS RESTITUÉES À DIVERS.												
	Enregistrement et domaines		1,529,004 39	1,529,004 39	"								
	Forêts		201,520 00	200,460 00	1,060 00								
69	Douanes	4,031,000 00	1,111,359 74	1,111,359 74	"	"	79,779f 94 (e)	79,779f 83	"	1,060 00	"	4,109,719 94	(f) Excédant de dépense dû principalement à une exportation des sucres raffinés plus forte que celle qui avait été prévue au budget.
	Contributions indirectes		1,256,365 61	1,256,365 61	"								
	Postes		12,530 20	12,530 20	"								
70	Primes à l'exportation des marchandises	15,000,000 00	15,005,296 26	14,995,096 49	10,199 77	"	(f) 5,296 26	5,296 26	"	10,199 77	"	14,995,096 49	
71	Escompte sur droits divers	2,605,000 00	2,528,397 09	2,528,397 09	"	(g) 76,602 91	"	"	76,602 91	"	"	2,528,397 09	(g) Cet excédant s'explique par la nature même de la dépense, qui est très-éventuelle, puisqu'elle résulte des demandes plus ou moins considérables faites par le commerce en acquittement de droits sous escompte.
		68,225,521 41	67,424,514 88	67,407,858 44	16,656 44	886,082 73	85,076 20	85,076 20	723,018 29	16,656 44	163,064 44	67,407,858 44	
									739,674 73				

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES DES MINISTRES. Pour les dépenses propres à l'exercice 1841.	Pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS À ANNULER. Crédits non consommés par les dépenses à annuler définitivement.	Crédits non consommés par les payements, représentant les dépenses restant à payer.	CRÉDITS TRANSPORTÉS au budget de l'exercice 1843. Crédits applicables au service départemental.	Crédits applicables à divers services spéciaux.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1841.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.														
Dette publique	353,050,828f 50c	348,979,082f 08c	347,641,702f 78c	"	347,641,702f 78c	1,337,379f 30c	4,499,262f 47c	427,516f 05c	427,516f 05c	4,499,262f 47c	1,337,379f 30c	"	"	347,641,702f 78c
Liste civile et dotations	16,478,500 00	16,437,227 59	16,437,227 59	"	16,437,227 59	"	41,272 41	"	"	41,272 41	"	"	"	16,437,227 59
Ministère de la justice et des cultes	57,382,244 01	56,943,294 33	56,703,904 39	142,753f 66c	56,846,658 05	96,636 28	440,375 34	1,425 66	1,425 66	440,375 34	96,636 28	"	"	56,846,658 05
——— des affaires étrangères	8,412,699 71	8,088,529 01	8,017,594 90	61,894 98	8,079,489 88	9,039 13	358,878 73	34,708 03	34,708 03	358,878 73	9,039 13	"	"	8,079,489 88
——— de l'instruction publique	16,614,290 25	15,849,847 65	15,832,647 30	3,019 04	15,835,666 34	14,181 31	764,442 60	"	"	133,660 03	14,181 31	602,087f 73c	28,694f 84c	15,835,666 34
——— de l'intérieur	116,458,379 66	107,480,553 47	107,165,734 06	205,424 29	107,371,158 35	109,395 12	9,020,923 00	43,096 81	43,096 81	1,237,646 91	109,395 12	7,783,276 09	"	107,371,158 35
——— de l'agriculture et du commerce	13,760,547 65	13,229,615 58	13,160,987 50	25,551 17	13,186,538 67	43,076 91	530,932 07	"	"	503,801 88	43,076 91	"	27,130 19	13,186,538 67
——— des travaux publics. (Service ordinaire.)	62,897,253 26	59,788,766 48	59,072,881 52	485,772 47	59,558,653 99	230,112 49	3,197,035 87	88,549 09	88,549 09	3,197,035 87	230,112 49	"	"	59,558,653 99
——— de la guerre	397,828,705 08	386,557,070 25	385,313,984 03	223,085 54	385,537,069 57	1,020,000 68	11,958,075 48	686,440 65	686,440 65	11,958,075 48	1,020,000 68	"	"	385,537,069 57
——— de la marine	131,438,835 09	125,995,488 24	124,109,764 38	805,777 77	124,915,542 15	1,079,946 09	6,109,525 21	666,178 36	666,178 36	6,109,525 21	1,079,946 09	"	"	124,915,542 15
——— des finances	21,502,050 06	20,705,506 91	19,788,792 48	914,895 09	20,703,687 57	1,819 34	796,543 15	"	"	166,307 54	1,819 34	532,387 65	97,847 96	20,703,687 57
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	150,264,162 29	139,462,285 52	139,358,007 28	"	139,358,007 28	104,278 24	10,914,005 35	112,128 58	112,128 58	10,914,005 35	104,278 24	"	"	139,358,007 28
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	68,225,521 41	67,424,514 88	67,407,858 44	"	67,407,858 44	16,656 44	886,082 73	85,076 20	85,076 20	723,018 29	16,656 44	"	163,064 44	67,407,858 44
	1,414,314,016 97	1,366,941,781 99	1,360,011,086 65	2,868,174 01	1,362,879,260 66	4,062,521 33	49,517,354 41	2,145,119 43	2,145,119 43	40,282,865 51	4,062,521 33	8,917,751 47	316,737 43	1,362,879,260 66
Travaux publics extraordinaires	63,763,944 53	62,432,123 23	62,219,777 26	141,904 82	62,361,682 08	70,441 15	1,331,821 30	"	"	1,331,821 30	70,441 15	"	"	62,361,682 08
	1,478,077,961 50	1,429,373,905 22	1,422,230,863 91	3,010,078 83	1,425,240,942 74	4,132,962 48	50,849,175 71	2,145,119 43	2,145,119 43	41,614,686 81	4,132,962 48	8,917,751 47	316,737 43	1,425,240,942 74
										45,747,649 29		9,234,488 90		
									54,982,138 19					

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Résultat général du budget de 1841 à l'époque de la clôture de l'exercice.

RECETTES.

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.

Fonds reportés de l'exercice 1839	pour le service départemental	7,446,507f 34c	7,908,484f 11c	7,949,739f 59c	
	pour divers services spéciaux	461,976 77			
Fonds reportés de l'exercice 1840 pour divers services spéciaux			41,255 48		
Excédant de recette de 1839 transporté à l'exercice 1841, pour accroître les ressources ordinaires de cet exercice				14,387,894 02	33,225,814f 65c
Excédant de recette transporté à l'exercice 1841, pour accroître les ressources du service des travaux extraordinaires :					
	Fonds restés sans emploi sur l'exercice 1839		2,111,655f 18c	10,888,181 04	
	——— sur l'exercice 1840		8,776,525 86		

RECETTES DE L'EXERCICE 1841.

Ressources ordinaires.	Contributions directes	400,029,566 07	1,199,035,704 48	1,320,048,878 48
	Produits et revenus de domaines	6,676,017 49		
	Produits des forêts et de la pêche	34,387,398 73		
	Impôts et revenus indirects	719,619,636 84		
	Divers produits et revenus	38,323,085 35		
Ressources spéciales affectées aux besoins ordinaires du budget.	Prélèvement sur les fonds de réserve de l'amortissement attribués aux travaux extraordinaires de 1839 et 1840	16,000,000f 00c	121,013,174 00	
	Réserve de l'amortissement restée disponible au 31 décembre 1840	105,013,174 00		
Ressources spéciales affectées aux travaux extraordinaires.	Portion de la réserve de l'amortissement applicable à une pareille somme de crédit reportée de 1840		1,300,000 00	62,505,013 09
	Réserve de l'amortissement pendant 1841		61,205,013 09	
	TOTAL			1,415,779,706 22

A DÉDUIRE :

Fonds transportés au budget de l'exercice 1843, avec affectation au service départemental et à des services spéciaux qui n'ont pas été soldés sur l'exercice 1841, savoir :

Pour le service départemental	8,917,751f 47c	9,234,488 90
Pour les divers services spéciaux	316,737 43	
RESTE pour Recettes applicables à l'exercice 1841		1,406,545,217 32

EXCÉDANT DE DÉPENSE DE L'EXERCICE 1841.

Excédant de dépense du budget de l'exercice 1841, transporté à un compte spécial dans la comptabilité générale des finances, en exécution de l'article 36 de la loi des recettes du budget de 1842, en date du 25 juin 1841, savoir :

SERVICE ORDINAIRE.

Dépenses payées	1,362,879,260f 66c	
Recettes réalisées	1,333,152,023 19	
EXCÉDANT de dépense	29,727,237 47	29,727,237 47

SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

Ressources réalisées	73,393,194 13	
Dépenses payées	62,361,682 08	
EXCÉDANT de recette	11,031,512 05	11,031,512 05
RÉSULTAT en excédant de dépense sur l'ensemble des services du budget de 1841		18,695,725 42	18,695,725 42
TOTAL ÉGAL aux dépenses de l'exercice 1841			1,425,240,942 74

DÉPENSES.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1841.

Services ordinaires.	Dette publique	347,641,702f 78c	1,362,879,260f 66c
	Liste civile et dotations	16,437,227 59	
	Services généraux des ministères	792,034,464 57	
	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	139,358,007 28	
	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	67,407,858 44	
Travaux extraordinaires			62,361,682 08
TOTAL des dépenses de l'exercice 1841			1,425,240,942 74

SERVICE SPÉCIAUX
RATTACHÉS POUR ORDRE
au budget.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

LÉGION D'HONNEUR.

Situation définitive des recettes.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	NATURE DES RECETTES.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.	
1	Revenus de l'Ordre	6,958,698f 00c	7,042,456f 79c	7,020,558f 01c	21,898f 78c	"	61,860f 01c	7,020,558f 01c	(a) Rentes sur le Grand-Livre	6,746,653f 00c
2	Pensions et frais de trousseaux versés par les parents des élèves de la maison de Saint-Denis	94,000 00	81,163 85	79,163 85	2,000 00	14,836f 15c	"	79,163 85	Actions sur le canal du Midi et sur ceux d'Orléans et du Loing	240,000 00
									Rentes données en remplacement des anciens chefs-lieux de cohortes de la Légion d'honneur.	11,843 00
3	Subventions portées au budget de l'État	1,057,400 00	1,057,400 00	1,057,400 00	"	"	"	1,057,400 00	Versements en numéraire par les titulaires des majorats	15,718 48
4	Produits divers	"	74,897 50	74,897 50	"	"	74,897 50	74,897 50	Domaine d'Écouen. Produit de la vente des bois	6,343 53
5	Sommes qui n'appartiennent pas à l'Ordre et qui doivent être remboursées par la grande chancellerie	"	9,384 60	9,384 60	"	"	9,384 60	9,384 60		7,020,558 01
		8,110,098 00	8,265,302 74	8,241,403 96	23,898 78	14,836 15	146,142 11	8,241,403 96		
						131,305 96				

Situation définitive des dépenses.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses, à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
1	Grande chancellerie. (Personnel.)	166,050f 00c	166,050f 00c	165,929f 70c	120f 30c	"	"	"	"	120f 00c	165,929f 70f	
2	——— (Matériel.)	41,950 00	41,939 68	41,939 68	"	10f 32c	"	"	10f 32c	"	41,939 68	
3	Traitements des membres de l'Ordre	6,854,000 00	6,706,344 25	6,706,344 25	"	147,655 75	"	"	147,655 75	"	6,706,344 25	
4	Gratifications aux membres de l'Ordre	20,000 00	20,000 00	19,910 00	90 00	"	"	"	"	90 00	19,910 00	
5	Maison royale de Saint-Denis. (Personnel.)	108,810 00	108,803 96	108,803 96	"	6 04	"	"	6 04	10 40	108,803 96	
6	——— (Matériel.)	424,000 00	423,987 21	423,976 81	10 40	12 79	"	"	12 79	"	423,976 81	
7	Succursales de la Légion d'honneur. (Personnel.)	56,600 00	56,599 24	56,599 24	"	0 76	"	"	0 76	55 00	56,599 24	
8	——— (Matériel.)	247,000 00	246,999 70	246,944 70	55 00	0 30	"	"	0 30	"	246,944 70	
9	Pensions diverses	74,800 00	70,381 60	70,381 60	"	4,418 40	"	"	4,418 40	"	70,381 60	
10	Commissions aux receveurs généraux chargés des payemts dans les dépts.	30,000 00	27,781 86	27,781 86	"	2,218 14	"	"	2,218 14	"	27,781 86	
11	Décorations aux membres de l'Ordre	48,000 00	47,988 00	47,988 00	"	12 00	"	"	12 00	"	47,988 00	
12	Fonds de secours d'élèves à leur sortie des maisons d'éducation	2,000 00	2,000 00	2,000 00	"	"	"	"	"	"	2,000 00	
13	Dépenses diverses et imprévues	23,888 00	16,164 71	16,164 71	"	7,723 29	"	"	7,723 29	"	16,164 71	
14	Frais relatifs au domaine d'Écouen	13,000 00	11,924 53	11,924 53	"	1,075 47	"	"	1,075 47	"	11,924 53	
15	Remboursements à divers de sommes qui avaient été versées à la Légion d'honneur à charge de restitutions et de virements	"	9,763 50	9,763 50	"	"	9,763f 50c	9,763f 50c	"	"	9,763 50	
16	Rappels d'arrérages de traitements de membres de l'ordre antér. à 1841.	"	69,794 35	69,794 35	"	"	69,794 35	69,794 35	"	"	69,794 35	
17	Rappels d'arrérages de pensions diverses antérieurs à 1841	"	62 50	62 50	"	"	62 50	62 50	"	"	62 50	
		8,110,098 00	8,026,585 09	8,026,309 39	275 70	163,133 26	79,620 35	79,620 35	163,133 26	275 70	8,026,309 39	
18	Application au déficit de l'Ordre, sur les exercices antérieurs à 1830, de l'excédant des recettes sur les payements de l'exercice 1841	"	215,094 57	215,094 57	"	"	215,094 57	215,094 57	"	"	215,094 57	
		8,110,098 00	8,241,679 66	8,241,403 96	275 70	163,133 26	294,714 92	294,714 92	163,133 26	275 70	8,241,403 96	
									163,408 96			
								131,305 96				

Résultat général.

RECETTES	8,241,403f 96c
DÉPENSES	8,241,403 96

Suite des SERVICES SPÉCIAUX
RATTACHÉS POUR ORDRE
au budget.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

IMPRIMERIE ROYALE.

Situation définitive des recettes.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	NATURE DES RECETTES.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
1	Produits de l'exercice. Produits des impressions diverses	2,000,000f 00c	2,148,955f 83c	2,103,995f 11c	44,960f 72c	"	103,995f 11c	2,103,995f 11c	Indépendamment des recettes ci-contre, l'Imprimerie royale est encore chargée de services gratuits pour le Bulletin des lois (ordonnance royale du 21 septembre 1830), et pour des impressions accordées par le Roi (ordonnance royale du 5 novembre 1828).
	——— du dépôt du Bulletin des lois, codes, budgets, etc.	270,000 00	266,268 03	261,650 38	4,617 65	8,349f 62c	"	261,650 38	
	——— du Bulletin des arrêts de la Cour de cassation	2,000 00	1,099 65	1,099 65	"	900 35	"	1,099 65	
	——— des fournitures de journaux à souches, etc.	96,000 00	91,486 84	87,886 54	3,600 30	8,113 46	"	87,886 54	
	——— du 1/2 p. 0/0 retenu sur les factures de papiers pour frais du dépôt du 6e	5,000 00	5,493 80	5,493 80	"	"	493 80	5,493 80	
	——— des recettes diverses	35,000 00	50,855 98	50,398 11	457 87	"	15,398 11	50,398 11	
2	Recettes extraordinaires (reste à recouvrer sur les exercices antérieurs)	"	75,224 32	56,076 86	19,147 46	"	56,076 86	56,076 86	
		2,408,000 00	2,639,384 45	2,566,600 45	72,784 00	17,363 43	175,963 88	2,566,600 45	
						158,600 45			

Situation définitive des dépenses.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget et par la loi du 25 mai 1842.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE A PAYER sur les dépenses, à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
1	Dépenses d'administration. (Personnel.)	37,300f 00c	37,099f 92c	37,099f 92c	"	200f 08c	"	"	200f 08c	"	37,099f 92c	(A) Il a été fait recette de ce versement aux produits divers du budget de l'exercice 1842. (Voir page 75 du présent compte.)
2	Dépenses fixes d'exploitation. (Personnel et matériel.)	216,960 00	210,709 61	210,709 61	"	6,250 39	"	"	6,250 39	"	210,709 61	
3	Dépenses d'exploitation non susceptibles d'une évaluation fixe	2,222,500 00	2,188,916 32	2,188,916 32	"	33,583 68	"	"	33,583 68	"	2,188,916 32	
4	Augmentation et renouvellement du matériel	52,400 00	50,337 32	50,337 32	"	2,062 68	"	"	2,062 68	"	50,337 32	
		2,529,160 00	2,487,063 17	2,487,063 17	"	42,096 83	"	"	42,096 83	"	2,487,063 17	
5	Transport au fonds capital affecté aux avances de l'Imprimerie, d'une partie de l'excédant de recette de l'exercice 1841	94,840 00	44,241 91	44,241 91	"	50,598 09	"	"	50,598 09	"	44,241 91	
"	Versement au Trésor public du complément de l'excédant des recettes de l'exercice 1841	"	35,295 37	35,295 37	"	"	35,295f 37c	35,295f 37c	"	"	(A) 35,295 37	
		2,624,000 00	2,566,600 45	2,566,600 45	"	92,694 92	35,295 37	35,295 37	92,694 92	"	2,566,600 45	
									57,399 55			

Résultat général.

RECETTES	2,566,600f 45c
DÉPENSES	2,566,600 45

Suite des SERVICES SPÉCIAUX
RATTACHÉS POUR ORDRE
au Budget.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

CAISSE DES INVALIDES DE LA MARINE.

Situation définitive des recettes.

CHAPITRES. SPÉCIAUX.	NATURE DES RECETTES.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
1	Retenue de 3 centimes par franc sur les dépenses de la marine et des colonies; retenue de 5 centimes par franc et autres retenues spécialement applicables au personnel des bureaux de l'administration centrale	2,465,265f 00c	3,517,603f 19c	3,517,603f 19c	"	"	(a)1,052,338f 19c	3,517,603f 19c	(a) Cet excédant provient : 1° De la retenue de 3 pour 100 exercée en vertu de la législation qui régit la caisse des Invalides de la marine, sur les dépenses relatives au déploiement des forces navales, pour lesquelles des crédits extraordinaires ont été votés en 1841; 2° Des recouvrements applicables à des comptabilités coloniales, dont tous les termes n'avaient pu entrer dans les recettes des comptes précédents.
2	Retenues exercées sur la solde des officiers militaires ou civils, et autres agents de la marine et des colonies en congé	110,000 00	83,980 85	83,980 85	"	26,019f 15c	"	83,980 85	
3	Retenues sur les salaires des marins employés, soit au commerce, soit à la pêche, et naviguant *à salaires fixes* ou *à la part*	600,000 00	719,081 77	719,081 77	"	"	(b) 119,081 77	719,081 77	(b) Résultat de l'augmentation des salaires des marins embarqués sur les navires du commerce, et de la rectification introduite dans les tarifs de perception, par l'ordonnance royale du 9 octobre 1837, conformément aux principes posés dans la loi du 13 mai 1791.
4	Solde des déserteurs de la marine militaire et moitié de la solde des déserteurs de la marine commerciale	20,000 00	27,828 64	27,828 64	"	"	7,828 64	27,828 64	(c) On avait admis que par suite de liquidations d'anciennes prises qui sont encore en suspens, les inscriptions existant dans la caisse des prises pourraient passer à celle des Invalides dans le cours de l'exercice 1841; ce qui n'a pas eu lieu.
5	Décomptes de solde, de parts de prises et produits de successions de marins non réclamés pendant le délai réglementaire, *à la caisse des gens de mer*, et versés *pour ordre*, comme dépôt, à la caisse des invalides	300,000 00	169,144 82	169,144 82	"	130,855 18	"	169,144 82	
6	Produits de bris et naufrages non réclamés, pendant le délai réglementaire, *à la caisse des gens de mer* et versés *pour ordre*, comme dépôt, à la caisse des invalides, sous toute réserve en faveur des ayants droit	46,000 00	65,676 57	65,676 57	"	"	19,676 57	65,676 57	
7	Droits des invalides sur le produit des navires capturés pour cause de piraterie ou de contravention à la loi prohibitive de la traite des noirs; liquidation des prises faites dans la guerre antérieure à 1814, tant par les bâtiments de l'État que par les bâtiments armés, soit en course, soit en guerre et marchandise	70,000 00	"	"	"	(c) 70,000 00	"	"	
8	Dividende des actions de la banque de France appartenant à la caisse des invalides	76,000 00	76,734 00	76,734 00	"	"	734 00	76,734 00	
9	Rentes 5 p. 0/0 appartenant à la caisse des invalides de la marine (immobilisées)	4,624,239 00	4,603,219 28	4,603,219 28	"	(c) 21,019 72	"	4,603,219 28	
10	Plus value des feuilles de rôles d'équipage délivrées aux navires du commerce	28,975 00	26,139 69	26,139 69	"	2,835 31	"	26,139 69	
11	Recettes diverses	94,521 00	94,641 09	94,641 09	"	"	120 09	94,641 09	
12	Droit d'un centime par franc sur les fonds privés que les personnes attachées à la marine versent à la caisse des invalides d'un port pour être payées dans une autre localité	10,000 00	5,723 23	5,723 23	"	4,276 77	"	5,723 23	
		8,445,000 00	9,389,773 13	9,389,773 13	"	255,006 13	1,199,779 26	9,389,773 13	
13	Fonds reportés de l'exercice 1840 (*voir le compte dudit exercice*)	"	1,530,264 00	1,530,264 00	"	"	1,530,264 00	1,530,264 00	
		8,445,000 00	10,920,037 13	10,920,037 13	"	255,006 13	2,730,043 26	10,920,037 13	
						2,475,037 13			

Suite des SERVICES SPÉCIAUX
RATTACHÉS POUR ORDRE
au Budget.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Suite de la CAISSE DES INVALIDES DE LA MARINE.

Situation définitive des recettes.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses, à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
1	Pensions dites *demi-soldes* accordées aux marins après 25 ans de navigation, tant sur les bâtiments de l'État que sur ceux du commerce, comptant de l'âge de 10 ans, et aux ouvriers après 25 ans de service effectif à la mer ou dans les chantiers et ateliers de l'État; allocations temporaires aux enfants desdits marins et ouvriers	1,900,000f 00c	1,849,655f 67c	1,849,655f 67c	"	50,344f 33c	"	"	50,344f 33c	"	1,849,655f 67c	
2	Pensions d'ancienneté et pensions pour blessures; pensions de réforme; pensions des bureaux de l'administration centrale; pensions de veuves; pensions de veuves de demi-soldiers ou de marins et ouvriers décédés en possession de droits à la demi-solde; allocations aux pères et mères de marins tués dans les combats	5,320,000 00	5,111,745 49	5,111,745 49	"	208,254 51	"	"	208,254 51	"	5,111,745 49	
3	Fonds de secours, y compris le subside de 6,000 francs à l'hospice de Rochefort, pour 12 veuves infirmes et 40 orphelines de marins, ouvriers et autres appartenant à la marine	126,000 00	125,786 00	125,786 00	"	214 00	"	"	214 00	"	125,786 00	
4	Frais d'administration et de trésorerie pour les trois caisses : *prises, gens de mer et invalides*	285,000 00	287,080 20	287,080 20	"	"	(a) 2,080f 20c	2,080f 20c	"	"	287,080 20	(a) Accroissements des taxations allouées aux trésoriers des invalides en proportion des délégations faites par les marins de la flotte à leurs familles.
5	Remboursements sur les anciens dépôts de solde, parts de prises et successions	200,000 00	63,522 74	63,522 74	"	136,477 26	"	"	136,477 26	"	63,522 74	
6	Remboursements sur les produits de bris et naufrages	50,000 00	26,525 90	26,525 90	"	23,474 10	"	"	23,474 10	"	26,525 90	(b) Les crédits extraordinaires votés pour le déploiement des forces navales en 1841 ont nécessairement influé sur le montant des versements à faire au Trésor par la caisse des invalides. Dans cette somme de 709,836 francs 13 cent. se trouve d'ailleurs comprise celle de 207,836 francs 13 cent. versée pour solde du compte de 1840.
7	Versement au trésor de la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 sur les payements faits aux soumissionnaires pour les fournitures du matériel de la marine	490,000 00	709,836 13	709,836 13	"	(c) "	(b) 219,836 13	219,836 13	"	"	709,836 13	
8	Versements aux caisses coloniales pour la moitié de la retenue exercée sur les payements faits comme ci-dessus pour les dépenses du matériel qui sont acquittées avec des fonds coloniaux	30,000 00	"	"	"	30,000 00	"	"	30,000 00	"	"	(c) Ce versement aura lieu lorsque le compte de partage aura été établi.
9	Dépenses diverses	44,000 00	254,900 88	254,900 88	"	"	(d) 210,900 88	210,900 88	"	"	254,900 88	
10	Dépenses d'ordre	"	1,300,000 00	1,300,000 00	"	"	(d) 1,300,000 00	1,300,000 00	"	"	1,300,000 00	(d) La caisse des invalides ayant réalisé des recettes importantes pendant les exercices précédents, a acheté, conformément à ses statuts, des rentes sur l'État. Ce placement qui consiste dans l'acquisition de 65,000 francs de rentes 5 p. 0/0, a été constaté, 1° au chapitre *dépenses d'ordre* pour 1,300,900 francs représentant le capital au pair de ladite rente de 65,000 francs dont les arrérages viendront s'ajouter aux ressources annuelles de la caisse des invalides; 2° au chapitre *dépenses diverses* pour la différence entre le pair et le prix d'achat.
		8,445,000 00	9,729,053 01	9,729,053 01	"	448,764 20	1,732,817 21	1,732,817 21	448,764 20	"	9,729,053 01	
11	Transport à l'exercice 1842, de l'excédant de recette de l'exercice 1841.	"	1,190,984 12	1,190,984 12	"	"	1,190,984 12	1,190,984 12	"	"	1,190,984 12	
		8,445,000 00	10,920,037 13	10,920,037 13	"	448,764 20	2,923,801 33	2,923,801 33	448,764 20	"	10,920,037 13	
									2,475,037 13			

Résultat général.

RECETTES	10,920,037f 13c
DÉPENSES	10,920,037 13

Suite des SERVICES SPÉCIAUX
RATTACHÉS POUR ORDRE
au Budget.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

SERVICE DE LA FABRICATION DES MONNAIES ET MÉDAILLES.

Situation définitive des recettes.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	NATURE DES RECETTES.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
1	Retenues sur les matières apportées aux changes, pour frais de fabrication	719,394f 00c	814,822f 00c	814,822f 00c	"	"	95,428f 00c	814,822f 00c	
2	Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible sur la fabrication des monnaies	50,000 00	5,098 66	5,098 66	"	44,901f 34c	"	5,098 66	
3	Droits d'essai sur les lingots présentés en vérification par le commerce	100 00	48 20	48 20	"	51 80	"	48 20	
4	Recettes extraordinaires	"	8 94	8 94	"	"	8 94	8 94	
5	Produit de la vente des médailles fabriquées depuis l'ordonnance royale du 24 mars 1832	580,000 00	445,470 96	445,470 96	"	134,529 04	"	445,470 96	
6	Produits de la vente des médailles reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	338 25	338 25	"	"	338 25	338 25	
7	Droit de 10 p. 0/0 sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc	1,000 00	87 28	87 28	"	912 72	"	87 28	
		1,350,494 00	1,265,874 29	1,265,874 29	"	180,394 90	95,775 19	1,265,874 29	
						84,619 71			

Situation définitive des dépenses.

CHAPITRES spéciaux.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1841.	OBSERVATIONS.
1	Frais de fabrication des monnaies prélevés par les directeurs	719,394f 00c	814,797f 83c	814,797f 83c	"	"	95,403f 83c	95,403f 83c	"	"	814,797f 83c	Il n'a pas été constaté de dépense ni de payement pour tolérance en fort dans le présent compte, bien que les dépenses de cette nature se soient élevées à 17,424 francs 89 centimes, attendu qu'un crédit spécial de même somme destiné à la régularisation de ces payements a été demandé par le projet de loi de règlement de l'exercice 1841.
2	Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort sur la fabrication des monnaies	30,000 00	"	"	"	30,000f 00c	"	"	30,000f 00c	"	"	
3	Frais de fabrication des médailles vendues, y compris la valeur de la matière	531,000 00	400,079 42	400,079 42	"	130,920 58	"	"	130,920 58	"	400,079 42	
4	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	16 91	16 91	"	"	16 91	16 91	"	"	16 91	La fabrication des monnaies a présenté réellement, pour l'exercice 1841, une perte nette de 12,244 fr. 92 cent. La différence entre ce résultat et le bénéfice de 5,179 fr. 97 cent., annoncé par le présent compte, provient de ce que, d'après les règles de la comptabilité des budgets, on a dû porter en dépense, à un chapitre spécial du budget du ministère des finances, des tolérances en fort qui étaient à rembourser matériellement aux ateliers monétaires, attendu que le prélèvement ne pouvait pas s'en opérer sur les recettes brutes. (Voir le tableau page 246.)
		1,280,394 00	1,214,894 16	1,214,894 16	"	160,920 58	95,420 74	95,420 74	160,920 58	"	1,214,894 16	
5	Application au budget des recettes de l'État, du bénéfice net pour le trésor — Monnaies	20,100 00	5,179 97	5,179 97	"	14,920 03	"	"	14,920 03	"	5,179 97	
	Application au budget des recettes de l'État, du bénéfice net pour le trésor — Médailles	50,000 00	45,800 16	45,800 16	"	4,199 84	"	"	4,199 84	"	45,800 16	
		1,350,494 00	1,265,874 29	1,265,874 29	"	180,040 45	95,420 74	95,420 74	180,040 45	"	1,265,874 29	
									84,619 71			

Résultat général.

RECETTES	1,265,874f 29c
DÉPENSES	1,265,874 29

Suite des SERVICES SPÉCIAUX RATTACHÉS POUR ORDRE au Budget.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Résultat général des recettes et des dépenses définitives des services spéciaux rattachés pour ordre au Budget de l'exercice 1841.

MINISTÈRES.	SERVICES.	RECETTES.	DÉPENSES. DÉPENSES effectives.	DÉPENSES. EXCÉDANTS de recette qui ont reçu une application spéciale.	DÉPENSES. TOTAL.	OBSERVATIONS.
Justice et cultes	Légion d'honneur	8,241,403f 96c	8,026,309f 39c	215,094f 57c	8,241,403f 96c	
	Imprimerie royale	2,566,600 45	2,487,063 17	79,537 28	2,566,600 45	
Marine	Caisse des invalides de la marine	10,920,037 13	9,729,053 01	1,190,984 12	10,920,037 13	
Finances	Service de la fabrication des monnaies et médailles	1,265,874 29	1,214,894 16	50,980 13	1,265,874 29	
		22,993,915 83	21,457,319 73	1,536,596 10	22,993,915 83	

CHANCELLERIES CONSULAIRES.

Situation définitive des recettes de l'exercice 1840.

CHAPITRES spéciaux.	NATURE DES PRODUITS.	SITUATION DES RECETTES. ÉVALUATIONS des produits.	PRODUITS résultant des droits constatés.	RECOUVREMENTS effectués sur les droits constatés.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.	RÈGLEMENT DES RECETTES. EXCÉDANT des évaluations sur les produits recouvrés.	EXCÉDANT des produits recouvrés sur les évaluations.	PRODUITS définitifs de l'exercice 1840.	OBSERVATIONS.
1	Produits d'actes de chancellerie et bénéfice sur le change	238,000f	383,653f 46c	383,653f 46c	"	"	145,653f 46c	383,653f 46c	NOTA. Ce tableau présente la situation du service des chancelleries consulaires pour l'exercice 1840 qui n'avait pas encore pu être soumis au contrôle législatif, et qui fait l'objet d'un article distinct de la loi de règlement du budget de l'exercice 1841. (Voir les explications données à ce sujet, page 192.)
2	Prélèvement effectué sur le fonds commun des chancelleries, au profit de celles dont les dépenses ont excédé les recettes. (Article 5 de l'ordonnance royale du 23 août 1833.)	12,000	34,261 11	34,261 11	"	"	24,261 11	34,261 11	
		250,000	417,914 57	417,914 57	"	"	169,914 57	417,914 57	

Situation définitive des dépenses de l'exercice 1840.

CHAPITRES spéciaux.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	SITUATION DES DÉPENSES. CRÉDITS accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS effectués.	RESTE à payer à la clôture de l'exercice.	RÈGLEMENT DES CRÉDITS. CRÉDITS supplémentaires accordés pour l'excédant des dépenses sur les crédits.	CRÉDITS ANNULÉS. Crédits non consommés par les dépenses, annulés définitivement.	CRÉDITS ANNULÉS. Crédits non consommés par les payements, représentant les dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1840.	OBSERVATIONS.
1	Frais de chancelleries, honres des chanceliers et pertes sur le change	220,000f	321,730f 24c	321,730f 24c	"	101,730f 24c	"	"	321,730f 24c	Voir la note ci-dessus.
2	Versements effectués au Trésor à titre de fonds commun des chancelleries consulaires. (Ordonnance royale du 23 août 1833); savoir :									
	Portion employée pour les chancelleries dont les recettes ont été inférieures aux dépenses	12,000	34,261 11	34,261 11	"	22,261 11	"	"	34,261 11	
	Excédant disponible porté en recette au budget de l'État	18,000	61,923 22	61,923 22	"	43,923 22	"	"	61,923 22	
		250,000	417,914 57	417,914 57	"	167,914 57	"	"	417,914 57	

Résultat général.

RECETTES	417,914f 57c
DÉPENSES	417,914 57

Suite des SERVICES SPÉCIAUX
CHAPITRES PETITS PAIEMENTS
du Budget

EXERCICE 1841. BUDGET

Recettes restantes pour ordre au Budget de l'exercice 1841.

DÉPENSES.				OBSERVATIONS.
Dépenses ordinaires.	Dépenses de service non applicables.	TOTAL.		
2,029,308 fr. 39 c.	215,095 fr. 57 c.	2,244,403 fr. 96 c.	Loyers d'immeubles	Loyers et entretien.
2,447,904 17	70,527 28	2,508,000 45	Imprimerie royale	
9,139,033 01	1,130,964 12	10,270,027 13	Caisse des arrérages de la marine	Marine
1,317,874 16	30,080 13	1,347,954 29	Recherche de la fabrication des monnaies	Finances
14,933,619 73	1,396,566 10	24,373,385 83		

CHAPITRES CONSULAIRES

Recettes de l'exercice 1840.

RECOUVREMENT DES RECETTES.				OBSERVATIONS.
Recettes de la période antérieure.	Recettes de l'exercice courant.	TOTAUX.		NATURE DES RECETTES.
146,604 fr. 16 c.	363,658 fr. 16 c.	510,262 fr. 32 c.		
124,301 11	34,301 11	158,602 22	6,000	Parlementaire royale du 27 août 1842.
109,011 95	417,914 57	526,926 52	6,000	

Dépenses de l'exercice 1840.

RECOUVREMENT DES CRÉDITS.				OBSERVATIONS.
CRÉDITS ANNULÉS.				DÉSIGNATION DES SERVICES.
Crédits ouverts par les chapitres, annulés définitivement.	Crédits non consommés par les chapitres, reportés à l'exercice de l'exercice.	Crédits ouverts par les chapitres, reportés à l'exercice de l'exercice.		
101,730 fr. 24 c.	[illegible]	[illegible]	321,730 fr. 24 c.	Exposition universelle de Londres. Versements en numéraire à titre de prêt, sous forme des avances faites aux [illegible] (Ordonnance royale du 18 août 1840) [illegible] Pour [illegible] pour les [illegible] des recettes des [illegible]
22,301 11	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
15,922 22	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Excédent disponible [illegible]
107,914 57	[illegible]	[illegible]	417,914 57	

Récapitulation.

[illegible]	417,914 fr. 57 c.
[illegible]	417,914 57

BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

DOCUMENTS DIVERS.

Comparaison de la Situation provisoire et de la Situation définitive du budget de l'exercice 1841.

Tableaux comparatifs des recettes et des dépenses des exercices 1841 et 1840.

BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Note comparative de la Situation provisoire et de la Situation définitive du budget de l'exercice 1841.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1841, publiée dans le compte général des finances de l'année 1841 (page 269), le budget de cet exercice paraissait devoir présenter, sur tous les services, un excédant probable de dépense de			72,653,321f 23c
D'après la situation définitive du même exercice, cet excédant de dépense est de			18,695,725 42
DIFFÉRENCE à la situation définitive			53,957,595 81

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire; savoir :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Contributions directes	"	"	
Enregistrement, timbre et domaines	13,626f 87c	"	
Produits des forêts et de la pêche	27,776 01	"	
Douanes et sels	"	9,515f 70c	
Contributions indirectes, tabacs et poudres	"	148,697 02	
Postes	15,873 87	"	
Produits universitaires	"	7,352 63	
Produits éventuels affectés au service départemental	4,664,123 49	"	
Produits et revenus de l'Algérie	"	348,068 85	
Produits divers	"	915,856 82	
	4,721,400 24	1,429,491 02	
RESTE en augmentation de recette	3,291,909f 22c		3,291,909 22

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire; savoir :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Dette publique	"	452,364f 71c	
Dotations	"	41,272 41	
Ministère de la justice et des cultes	"	354,787 54	
——— des affaires étrangères	125,392f 15c	"	
——— de l'instruction publique	"	52,765 44	
——— de l'intérieur... Services généraux du ministère	"	1,148,994 20	
——— de l'intérieur... Service départemental	4,664,123 49	"	
——— de l'agriculture et du commerce	"	476,985 90	
——— des travaux publics. (Service ordinaire.)	"	1,552,182 47	
——— de la guerre	"	12,001,930 88	
——— de la marine	"	5,443,346 85	
——— des finances	"	113,032 54	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	"	229,256 88	
Remboursements, restitutions et non-valeurs	"	597,713 33	
	4,789,515 64	22,464,633 15	
RÉDUCTION de dépense sur les services ordinaires	17,675,117f 51c		
Travaux extraordinaires. (Réduction de dépense.)	4,439,781 59		
ENSEMBLE	22,114,899 10		22,114,899 10

3° Dépense des fortifications de Paris, réimputée de 1841 à 1842	24,417,825 01
4° Dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1841, ci	4,132,962 48
TOTAL PAREIL à la différence établie ci-dessus entre la situation provisoire et la situation définitive	53,957,595 81

État comparatif, par branche de revenus et par ministère, des recettes et des dépenses des exercices 1841 et 1840.

RECETTE.

DÉSIGNATION DES BRANCHES DE REVENUS.	RECETTES CONSTATÉES. (*Voir, au compte définitif des recettes de l'exercice 1841, les développements par nature de recettes.*) Exercice 1841.	Exercice 1840.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1841, en plus.	en moins.
Contributions directes	400,029,566f 07c	395,712,058f 56c	4,317,507f 51c	"
Enregistrement, timbre et domaines	235,475,598 07	229,703,271 08	5,772,326 99	"
Produits des forêts et de la pêche	34,387,398 73	33,189,974 45	1,197,424 28	"
Douanes et sels	193,217,442 35	178,404,824 71	14,812,617 64	"
Contributions indirectes, tabacs et poudres	249,444,048 30	237,879,557 79	11,564,490 51	"
Produits des postes	48,158,565 61	46,094,703 59	2,063,862 02	"
Produits universitaires	3,977,895 97	4,125,299 58	"	147,403f 61c
Salines et mines de sel de l'Est (ancienne compagnie)	"	1,938,079 50	"	1,938,079 50
Produits éventuels affectés au service départemental	17,746,743 86	17,287,008 03	459,735 83	"
Produits et revenus de l'Algérie	2,033,097 47	1,833,037 92	200,059 55	"
Produits divers	14,565,348 05	13,979,836 56	585,511 49	"
	1,199,035,704 48	1,160,147,651 77	40,973,535 82	2,085,483 11
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1841			38,888,052f 71c	

Un tableau placé ci-après (page 276) présente la comparaison des produits indirects recouvrés pendant les exercices 1841 et 1840.

DÉPENSE.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES CONSTATÉES. (*Voir, aux comptes des ministres, les développements par chapitre.*) Exercice 1841.	Exercice 1840.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1841, en plus.	en moins.
Dette publique	348,979,082f 08c	337,279,854f 72c	11,699,227f 36c	"
Liste civile et dotations	16,437,227 59	16,746,134 10	"	308,906f 51c
Ministère de la justice et des cultes — Service de la justice	20,811,450 90	20,855,298 08	"	43,847 18
Ministère de la justice et des cultes — Service des cultes	36,131,843 43	35,890,192 96	241,650 47	"
——— des affaires étrangères	8,088,529 01	* 10,677,413 96	"	2,588,884 95
——— de l'instruction publique	15,849,847 65	15,346,671 30	503,176 35	"
——— de l'intérieur	107,480,553 47	107,586,294 86	"	105,741 39
——— de l'agriculture et du commerce	13,229,615 58	18,543,409 80	"	5,313,794 22
——— des travaux publics. (Service ordinaire.)	59,788,766 48	60,194,500 47	"	405,733 99
——— de la guerre	386,557,070 25	367,996,437 91	18,560,632 34	"
——— de la marine	125,995,488 24	99,617,927 21	26,377,561 03	"
——— des finances	20,705,506 91	21,083,215 90	"	377,708 99
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	139,462,285 52	130,808,498 20	8,653,787 32	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	67,424,514 88	59,678,985 12	7,745,529 76	"
	1,366,941,781 99	1,302,304,834 59	73,781,564 63	9,144,617 23
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1841			64,636,947f 40c	

* Déduction faite de 5,000 francs pour dépense non admise par les Chambres.

NOTA. La même comparaison s'établit ainsi qu'il suit pour les travaux publics extraordinaires :

Dépenses de l'exercice 1841	62,432,123f 23c
Dépenses de l'exercice 1840	65,287,958 78
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1841	2,855,835 55

Un tableau placé d'autre part (page 277) présente la comparaison des restes à payer à l'époque de la clôture de chacun des mêmes exercices.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Comparaison des impôts et revenus indirects recouvrés pendant les exercices 1841 et 1840.

DÉSIGNATION DES IMPÔTS ET REVENUS.	RECETTES de L'EXERCICE 1841.	RECETTES de L'EXERCICE 1840.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1841, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1841, en moins.
Enregistrement et droits divers	195,181,522f 73c	190,596,720f 90c	4,584,891f 83c	"
Timbre	33,922,472 69	34,473,033 59	"	550,560f 90c
Droits de douanes à l'importation. Marchandises diverses	86,056,088 38	81,065,337 10	4,990,751 28	"
Droits de douanes à l'importation. Sucres des colonies françaises	34,822,010 85	28,864,086 00	6,957,924 85	"
Droits de douanes à l'importation. —— étrangers	8,801,025 42	4,688,930 00	4,112,095 42	"
Droits de douanes à l'exportation et autres	1,634,004 88	1,420,774 64	213,230 24	"
Droits de navigation et recettes diverses	5,697,598 87	5,788,071 43	"	90,472 56
Droit de consommation des sels	56,206,713 95	56,577,625 54	"	370,911 59
Droits sur les boissons	93,406,347 90	90,433,367 02	2,972,980 88	"
Droits à l'extraction des sels	8,837,483 95	8,404,265 45	433,218 50	"
Droit sur le sucre indigène	7,021,687 41	4,786,464 60	2,235,222 81	"
Diverses taxes indirectes	36,616,146 71	33,473,028 60	3,143,118 11	"
Produit de la vente des tabacs	97,948,387 90	95,166,701 75	2,781,686 15	"
Produit de la vente des poudres	5,309,579 59	5,615,730 37	"	306,150 78
Taxe des lettres et droit sur les envois d'argent	42,351,798 25	40,602,074 45	1,749,723 80	"
Taxe du service rural des postes	2,402,632 51	2,310,287 21	92,345 30	"
Produit des malles-postes et des paquebots	3,404,134 85	3,182,341 93	221,792 92	"
	719,619,636 84	687,448,840 58	33,488,892 09	1,318,095 83
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1841			32,170,796f 26c	

RÉSUMÉ SELON LES DIVISIONS LÉGISLATIVES DU BUDGET.

Enregistrement, droits divers et timbre	229,103,995f 42c	225,069,754f 49c	4,034,240 93	"
Douanes et sels	193,217,442 35	178,404,824 71	14,812,617 64	"
Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)	249,139,633 46	237,879,557 79	11,260,075 67	"
Postes	48,158,565 61	46,094,703 59	2,063,862 02	"
	719,619,636 84	687,448,840 58	32,170,796 26	"
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1841			32,170,796f 26c	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Comparaison des dépenses restées à payer à la clôture de chacun des exercices 1841 et 1840.

MINISTÈRES ET SERVICES.	EXERCICE 1841.	EXERCICE 1840.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1841, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1841, en moins.
Dette publique	1,337,379f 30c	1,059,693f 08c	277,686f 22c	"
Liste civile et dotations	"	"	"	"
Ministère de la justice et des cultes	96,636 28	72,433 76	24,202 52	"
——— des affaires étrangères	9,039 13	8,368 62	670 51	"
——— de l'instruction publique	14,181 31	6,447 75	7,733 56	"
——— de l'intérieur	109,395 12	410,458 89	"	301,063f 77c
——— de l'agriculture et du commerce	43,076 91	17,810 04	25,266 87	"
——— des travaux publics. (Service ordinaire.)	230,112 49	266,810 40	"	36,697 91
——— de la guerre	1,020,000 68	763,253 44	256,747 24	"
——— de la marine	1,079,946 09	514,876 56	565,069 53	"
——— des finances	1,819 34	1,347 62	471 72	"
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	104,278 24	667,699 06	"	563,420 82
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	16,656 44	13,006 98	3,649 46	"
	4,062,521 33	3,802,206 20	1,161,497 63	901,182 50
Travaux extraordinaires	70,441 15	79,484 64	"	9,043 49
	4,132,962 48	3,881,690 84	1,161,497 63	910,225 99
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1841			251,271f 64c	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

Comparaison des dépenses restées à payer à la clôture de chacun des exercices 1841 et 1840.

MINISTÈRES ET SERVICES.	EXERCICE 1841.	EXERCICE 1840.	DIFFÉRENCES à l'exercice 1841, en plus.	DIFFÉRENCES à l'exercice 1841, en moins.
Dette publique	1,337,379f 30c	1,059,693f 08c	277,686f 22c	»
Liste civile et dotations	»	»	»	»
Ministère de la justice et des cultes	96,630 28	72,433 76	24,202 52	»
——— des affaires étrangères	9,039 13	8,368 62	670 51	»
——— de l'instruction publique	14,181 31	6,447 75	7,733 56	»
——— de l'intérieur	109,395 12	410,458 89	»	301,063f 77c
——— de l'agriculture et du commerce	43,076 91	17,819 04	25,266 87	»
——— des travaux publics. (Service ordinaire.)	230,112 49	266,810 40	»	36,697 91
——— de la guerre	1,020,000 68	763,253 44	256,747 24	»
——— de la marine	1,079,946 09	514,876 56	565,069 53	»
——— des finances	1,819 34	1,347 62	471 72	»
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	104,278 24	667,099 06	»	563,420 82
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	16,656 44	13,606 98	3,049 46	»
	4,062,521 33	3,802,206 20	1,161,497 63	901,182 50
Travaux extraordinaires	70,441 15	79,484 64	»	9,043 49
	4,132,962 48	3,881,690 84	1,161,497 63	910,225 99
Différence en plus à l'exercice 1841			251,271f 04c	

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1842,

AU 1er JANVIER 1843.

NOTE

Sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1842.

Résultat du vote primitif du budget.

Les lois de finances votées pendant la session de 1841, et portant la date du 25 juin 1841, ont fixé, ainsi qu'il suit, les ressources et les besoins du service ordinaire du budget de l'exercice 1842, savoir :

RECETTES	1,160,683,142f
DÉPENSES	1,276,338,076
Le budget de l'exercice 1842 présentait, par conséquent, d'après son vote primitif, un excédant présumé de dépense de	115,654,934

Mais ces fixations ont été modifiées par les trois lois spéciales ci-après, que les Chambres ont votées postérieurement au budget des dépenses, et avant la discussion de celui des recettes, savoir :

1° Loi du 25 juin 1841, qui, en changeant le régime financier des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de Bourbon a ajouté au budget en recette et en dépense, une somme de 5,994,000 francs pour le service général et le service local de ces colonies;

2° Loi du même jour, qui a créé un nouveau régime financier pour le service des travaux extraordinaires et a ouvert aux ministres des travaux publics, de la guerre et de la marine, des crédits s'élevant à 75 millions, dépenses que la même loi a couvertes au budget, par un prélèvement de pareille somme, à faire, sur le produit de l'emprunt en rentes, à réaliser par le trésor en vertu de la loi sur le budget des recettes de l'exercice 1842.

3° Enfin, Loi du même jour, qui a accordé au ministre de la justice et des cultes un crédit de 150,000 francs pour subvenir aux réparations de la cathédrale de Troyes.

En résumant ces diverses dispositions législatives, la recette et la dépense du budget de l'exercice 1842, sont demeurées fixées à la fin de la session de 1841, ainsi qu'il suit :

RECETTES.	Ressources ordinaires	1,166,677,142f	1,241,677,142f
	Ressources extraordinaires	75,000,000	
DÉPENSES.	Services ordinaires	1,282,482,076	1,357,482,076
	Travaux extraordinaires	75,000,000	
	EXCÉDANT présumé de dépense		115,804,934

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1842.

Les prévisions du budget de 1842 ont, depuis, éprouvé les modifications indiquées dans deux tableaux spéciaux que l'on trouve ci-après, page 292 à 295, et qui les récapitulent par branche de revenus et par ministère. Ces modifications ne pouvant être arrêtées d'une manière définitive qu'à l'expiration de l'exercice, c'est seulement à cette époque que l'on publiera les développements justificatifs dont elles doivent être appuyées.

Modifications que les prévisions du budget ont éprouvées.

Les modifications portant sur les évaluations de recettes sont celles qui suivent :

1° Évaluations des recettes.

Les recettes de l'exercice 1842 ont été évaluées, comme on vient de le dire, à	1,241,677,142f 00c
Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux, s'accroissent du montant de la plus value réalisée sur lesdites ressources. Cette plus value a été de	9,312,815 91
Ensemble	1,250,989,957 91
Les voies et moyens assignés à cet exercice s'augmentent, en outre, des fonds restés disponibles à la clôture de l'exercice 1840, sur le service départemental et sur divers services spéciaux, ci	8,456,245 77
TOTAL des recettes affectées législativement au budget de 1842	1,259,446,203 68

2° Crédits ouverts aux ministres.

Les modifications relatives aux crédits se résument de la manière suivante :

Les crédits ouverts par le budget primitif et par les lois spéciales qui y ont été rattachées s'élèvent ensemble, ainsi qu'on l'a annoncé d'autre part, à	1,357,482,076f 00c
Ceux de ces crédits qui se rapportent au service départemental, ainsi qu'aux autres services spéciaux dont la dépense se règle d'après les ressources particulières que la loi leur assigne, ont été ramenés au montant des produits recouvrés (voir ci-dessus, la modification correspondante qu'ont éprouvée les évaluations du budget des recettes)	9,312,815 91
Les crédits applicables aux dépenses des mêmes services dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds du budget de 1840, ont été transportés avec la même destination à l'exercice 1842 (voir ci-dessus)	8,456,245 77
Diverses lois spéciales rendues pendant la session de 1842 ont ouvert aux ministres, pour les services ordinaires du budget, des crédits supplémentaires et extraordinaires montant à	19,173,766 48
A REPORTER	1,394,424,904 16

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1842.

REPORT.....			1,394,424,904f 16c
Des ordonnances royales soumises à la régularisation des Chambres dans le projet de la loi générale des crédits supplémentaires, présentée à l'ouverture de la session de 1843, ont reporté au budget de 1842, en vertu des lois qui autorisaient les services, diverses portions de crédits non employées sur les exercices précédents et montant à.....	13,347,008f 59c		
Mais il faut déduire, de ce dernier résultat, des reliquats de crédits qui ont été présumés ne pas devoir être employés sur le budget de 1842, et dont le report, dûment autorisé, a eu lieu au budget de 1843, en vertu d'ordonnances royales, soumises comme les précédentes, à la régularisation législative.....	1,510,000 00		
RESTE pour cette cause de modification....	11,837,008 59	ci	11,837,008 59

Les allocations ci-dessus s'augmentent encore des accroissements et des modifications de crédits qu'a éprouvés, comme il suit, le service extraordinaire des travaux publics :

Crédits ouverts au ministre des travaux publics par des lois spéciales rendues pendant la session de 1842 :

Pour les travaux extraordinaires.....	14,980,000f 00c		
Pour les grandes lignes de chemins de fer.....	15,500,000 00		
Crédits non employés sur les exercices 1840 et 1841, et reportés au budget de 1842, en vertu d'ordonnances royales soumises à la régularisation legislative dans le projet de la loi générale des crédits supplémentaires présentée à l'ouverture de la session :			
Ministère des travaux publics.....	18,198,378 19		
Ministère de la guerre. (*Fortifications de Paris.*)....	24,417,825 01		
ENSEMBLE.....	73,096,203 20		
A DÉDUIRE :			
Reliquat de crédit présumé ne pas devoir être employé en 1842, et dont le report à l'exercice 1843 a été proposé dans ladite loi.....	260,000 00		
RESTE.....	72,836,203 20	ci	72,836,203 20
A REPORTER.....			1,479,098,115 95

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1842.

REPORT.....		1,479,098,115f 95c

Enfin, la loi du 23 mai 1834, qui par les articles 8, 9 et 10, a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des dépenses des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs, le montant des payements qui auront été effectués chaque année pour ces dépenses sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins présumés de l'exercice 1842 s'accroissent, en vertu de cette loi, d'une somme de 5,048,003 fr. 47 cent. qui s'applique :

aux services ordinaires du budget, pour.....	4,993,774f 13c	5,048,003 47
aux services extraordinaires, pour.....	54,229 34	
TOTAL des crédits rectifiés de l'exercice 1842.....		1,484,146,119 42

Résultat des votes législatifs pour le budget de 1842.

D'après l'exposé que l'on vient de faire, de l'ensemble des dispositions législatives votées ou en ce moment soumises aux Chambres, qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du budget de 1842, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Dépenses.....		1,484,146,119f 42c
Recettes.....		1,259,446,203 68
Excédant de dépense { pour les services ordinaires.....	151,863,712f 54c	
Excédant de dépense { pour les services extraordinaires.....	72,836,203 20	
RESTE en excédant de dépense sur l'ensemble du budget..	224,699,915 74	ci. 224,699,915 74

Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés ou à réaliser.

L'on va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou encore à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire de l'exercice 1842, telle qu'elle résulte, au 1er janvier 1843, des écritures de la comptabilité générale des finances.

1° Situation des recettes.

L'évaluation des ressources de 1842 a été formée d'après les diverses bases indiquées dans les développements mis sous les yeux des Chambres à l'appui du projet de budget de cet exercice.

Elles s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'établir, à.....		1,259,446,203f 68c
Les droits et produits constatés à la charge des redevables de l'État montent à.....	1,335,808,272f 55c	
Les recouvrements effectués sont de.....	1,274,700,426 49	
Au 1er janvier 1843, il restait à recouvrer.....	61,107,846 06	
A REPORTER.....		1,259,446,203 68

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1842.

REPORT..... 1,259,446,203f 68c

Et il résulte de la comparaison des prévisions du budget avec les droits constatés, ci..... 1,335,808,272 55

que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du budget, un excédant des recettes sur les évaluations, de..... 76,362,068 87

Cet excédant se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et revenus:

	RECETTES EXCÉDANT les évaluations.	ÉVALUATIONS EXCÉDANT les recettes.
Contributions directes.....	3,574,458f 37c	"
Produits de domaines, etc.....	2,543,015 81	"
Produits des forêts et de la pêche.....	399,003 03	"
Impôts et revenus indirects.....	60,436,789 85	"
Salines et mines de sel de l'Est.....	6,134,704 58	"
Produits universitaires.....	"	327,632f 07c
Produits et revenus de l'Algérie.....	961,611 82	"
Produits divers.....	2,640,117 48	"
	76,689,700 94	327,632 07
EXCÉDANT des recettes sur les évaluations.....	76,362,068 87	

Les prévisions du budget, quoique établies, en général, sur les recettes réelles d'une année antérieure, renfermant nécessairement plusieurs éventualités, la cause précise des excédants ci-dessus ne saurait être expliquée. Les produits d'un exercice ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison sera publiée, pour le budget de 1842, lorsqu'on en rendra le compte définitif.

2o Situation des dépenses.

Les crédits ordinaires et extraordinaires accordés aux ministres, tant par le vote primitif du budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à..... 1,484,146,119f 42c

Les dépenses liquidées jusqu'au 1er janvier 1843, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de l'exercice 1842, montent, y compris les dépenses pour rappels d'exercices clos, à..... 1,490,212,525f 16c

Les payements effectués d'après les ordonnances des ministres, pendant l'année 1842, n'ont été que de..... 1,217,155,992 48

Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1843. 273,056,532 68

A REPORTER..... 1,484,146,119 42

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1842.

REPORT		1,484,146,119f 42c
Si l'on compare les crédits accordés aux ministres avec le montant des dépenses probables de l'exercice 1842, ci		1,490,212,525 16
l'ensemble de l'exercice présente, pour les *services ordinaires*, un excédant probable des dépenses sur les crédits, de	24,550,586 23	
Et, pour les *services extraordinaires*, un excédant présumé des crédits sur les dépenses, de	18,484,180 49	
RESTE en résultat	6,066,405 74	6,066,405 74

Ce dernier terme se développe comme il suit, en se renfermant dans les principales divisions législatives du budget des dépenses :

	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.
Services ordinaires.		
Dette publique	"	2,542,587f 72c
Liste civile et dotations	"	277,500 02
Ministère de la justice et des cultes. Justice	320,000f 00c	"
Ministère de la justice et des cultes. Cultes	"	107,001 06
——— des affaires étrangères	379,064 62	"
——— de l'instruction publique	"	104,700 00
——— de l'intérieur	1,688,593 25	"
——— de l'agriculture et du commerce	23,000 00	"
——— des travaux publics	"	1,064,260 00
——— de la guerre	15,374,155 00	"
——— de la marine	953,000 00	"
——— des finances	98,427 54	"
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	7,986,894 62	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	1,823,500 00	"
	28,646,635 03	4,096,048 80
EXCÉDANT des dépenses sur les services ordinaires des budgets	24,550,586 23	
Services extraordinaires.		
Travaux extraordinaires. Ministère des travaux publics	"	6,100,000 00
Travaux extraordinaires. ——— de la guerre	"	"
Travaux extraordinaires. ——— de la marine	"	1,384,180 49
Établissement de grandes lignes de chemins de fer	"	11,000,000 00
	"	18,484,180 49
EXCÉDANT des crédits sur les services extraordinaires	18,484,180 49	

Les dépenses de l'exercice 1842 ne pourront être comparées avec celles de l'exercice précédent, que lorsqu'elles auront atteint le dernier degré de leur liquidation, c'est-à-dire, lorsque le compte de 1842 pourra être rendu, et cette comparaison se trouvera annexée, tant au compte général des finances, qu'au compte de chaque département ministériel.

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1842.

Résultat général du budget de l'exercice 1842 en situation provisoire.

Les droits constatés sur les produits, revenus et ressources extraordinaires du budget de l'exercice 1842 montent à 1,327,352,026f 78c, savoir :

Produits ordinaires	1,252,352,026f 78c
Ressources extraordinaires	75,000,000 00

A cette somme il faut ajouter :

1° Les fonds applicables au service départemental et à divers services spéciaux, restés à employer à la clôture de l'exercice 1840 ..... 8,456,245 77

TOTAL des ressources de 1842 ..... 1,335,808,272 55

Les dépenses constatées ou présumées élèvent les besoins probables de l'exercice 1842 à 1,490,212,525f 16c, savoir :

Dépenses ordinaires	1,360,806,273f 11c	1,490,212,525 16
Services extraordinaires	129,406,252 05	

Le budget de 1842 paraîtrait devoir, en conséquence, se solder à l'époque de son règlement législatif par un excédant de dépense de 154,404,252 61

Mais il est à considérer d'abord que la dépense des travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841, qui est imputable sur l'exercice 1842, doit être balancée dans la situation du budget de cet exercice, par une ressource égale, et qu'il y aura lieu en conséquence de prélever sur la portion de l'emprunt en rentes, affectée à ces travaux pour l'exercice 1843, la somme nécessaire pour élever au montant de ladite dépense les 75 millions déjà attribués à l'exercice 1842. L'importance de ce prélèvement ne sera connue avec exactitude qu'à l'époque de la clôture de l'exercice 1842, parce que c'est seulement alors que l'on saura d'une manière certaine quelle est en définitive la dépense dont il s'agit, qui tombera à la charge de cet exercice. On peut cependant la déterminer provisoirement au moyen des rapprochements qui suivent :

La dépense des travaux extraordinaires que l'on présume devoir être liquidée sur les crédits du budget de 1842, s'élève pour les trois ministères des travaux publics, de la guerre et de la marine, ordonnateurs de ces travaux, d'après le tableau, page 342, à 124,906,252f 05c; mais cette somme s'atténue de 54,229f 34c représentant des payements de rappels d'exercices clos, imputables sur les fonds généraux du budget, ci 124,852,022 71

Il est nécessaire d'en déduire la dépense que l'on peut supposer devoir être afférente, d'une part, aux crédits originairement accordés par la loi du 17 mai 1837, restés à employer à la clôture des exercices 1840 et 1841, et qui ont été ensuite attribués à l'exercice 1842 (voir le tableau I joint à la loi du 25 mai 1842, et le tableau annexé, sous la lettre L, au projet de la loi générale des crédits supplémen-

A REPORTER 124,852,022 71

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1842.

REPORT.....			124,852,022f 71c
taires présentée à l'ouverture de la session de 1843).....	18,118,378f 19c		
Et, d'autre part, aux crédits que la loi sur les fortifications de Paris, en date du 3 avril 1841, avait accordés pour les dépenses de cette nature sur l'exercice 1841 et dont une partie a été réimputée sur 1842 (voir le tableau précité).....	24,417,825 01		
ENSEMBLE.....	42,536,203 20	ci	42,536,203 20
La dépense des travaux extraordinaires assignée, pour 1842, sur le produit de l'emprunt en rentes se réduit donc à.....			82,315,819 51
Et comme la portion de l'emprunt appliquée au budget de cet exercice n'est que de.....			75,000,000 00
Il restera à prélever sur celle de pareille somme qui est comprise au budget de 1843, la différence de.....			7,315,819 51
En déduisant de l'insuffisance de ressources du budget de 1842, ci....			154,404,252 61
Le prélèvement ci-dessus de.....			7,315,819 51
Cette insuffisance de ressources ne sera plus que de.....			147,088,433 10
Elle résulte des termes ci-après :			
1° Excédant de dépense sur les services ordinaires du budget de 1842....			100,052,229 90
2° Dépenses effectuées pour solder les travaux extraordinaires autorisées par la loi du 17 mai 1837 et auxquelles aucune ressource ne demeure plus applicable, depuis qu'à partir du 1er janvier 1842, et aux termes de l'article 36 de la loi des recettes de 1842, la réserve de l'amortissement est demeurée affectée à l'extinction des découverts du trésor.....			18,118,378 19
3° Dépenses des fortifications de Paris qui avaient été mises primitivement à la charge des fonds généraux du budget de 1841.....			24,417,825 01
TOTAL du découvert de l'exercice 1842 provenant de l'insuffisance des ressources ordinaires du budget.....			142,588,433 10
Mais il y a lieu d'ajouter à ce découvert le montant des dépenses pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer, en exécution de la loi du 11 juin 1842, et que doivent provisoirement supporter les ressources de la dette flottante du trésor jusqu'à l'entière extinction des découverts des exercices 1840 et suivants.			4,500,000 00
En sorte que, considéré dans son ensemble, et d'après les faits connus ou appréciés à l'époque du 1er janvier 1843, le budget de l'exercice 1842 présente, comme il vient d'être dit, un excédant total de dépense de.....			147,088,433 10

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1842.

Comparaison de la situation du budget de 1842 d'après les votés législatifs, avec celle que présente la situation provisoire de l'exercice.

On a vu plus haut que, d'après les dispositions législatives votées ou proposées aux Chambres le budget de 1842 présentait un excédant de dépense de..... 224,699,915f 74c

Il résulte de la situation provisoire de cet exercice, établie au 1er janvier 1843:

D'une part, que cet excédant de dépense s'augmente des nouveaux suppléments de crédits reconnus ou présumés nécessaires pour couvrir les dépenses probables des services ordinaires de l'exercice 1842, (24,550,586f 23c.), déduction faite des annulations de crédits à opérer sur les services extraordinaires (18,484,180f 49c), ci 6,066,405 74

ENSEMBLE..... 230,766,321 48

D'autre part, que les recettes excèdent l'évaluation qui en a été faite par la loi de finances, d'une somme de..... 76,362,068f 87c

Que le prélèvemement sur la portion de l'emprunt attribué à 1843 et qui est à ajouter aux ressources de 1842, s'élève à 7,315,819 51

83,677,888 38

Et, enfin, que le budget de 1842 paraît, ainsi qu'on vient de l'établir, devoir se solder par un excédant de dépense, de..... 147,088,433 10

Services spéciaux rattachés pour ordre au budget de 1842.

Les comptes des services spéciaux rattachés pour ordre au budget de 1841, en exécution de l'article 17 de la loi du 9 juillet 1836 (Légion d'honneur, Imprimerie royale, Chancelleries consulaires, Caisse des invalides de la marine et Fabrication des monnaies et médailles), ne seront publiés à l'appui de la situation du budget de 1842, que lorsque leurs résultats auront été définitivement arrêtés, c'est-à-dire, à l'époque de la clôture de l'exercice.

Situation du budget de l'exercice 1842 relativement aux recettes et aux payements effectués à l'époque du 1er janvier 1843.

Les recettes réalisées sur l'exercice 1842 jusqu'au 1er janvier 1843, y compris les fonds reportés à divers titres des exercices précédents, s'élèvent à..... 1,274,700,426f 49c

Les payements effectués sont de..... 1,217,155,992 48

Il existe, par conséquent, au 1er janvier 1843 (voir page 385), un excédant de recette de..... 57,544,434 01

Le reste à recouvrer sur les produits constatés est de.... 61,107,846 06

Le prélèvement à effectuer sur la portion de l'emprunt attribuée à 1843, de..... 7,315,819 51

68,423,665 57

ENSEMBLE..... 125,968,100 58

Mais les dépenses à payer, pour acquitter tous les services de l'exercice 1842, montent, à la même époque, à..... 273,056,532 68

Et, lorsque ces dernières opérations seront consommées, le budget de l'exercice 1842 se soldera, pour l'ensemble des services, comme on le voit d'autre part page 287, par un excédant de dépense, de..... 147,088,432 10

Note sur le Compte provisoire du Budget l'Exercice 1842.

Résultat général de la situation provisoire de l'exercice 1842, comparé avec celui qui a été annoncé aux Chambres, à l'époque de la présentation du budget de 1844.

Dans une note qui fait partie des développements à l'appui du budget de 1844, page 141, le découvert du budget de 1842, sur les services ordinaires, a été évalué à la somme de.... 157,103,972f

Celui qui ressort de la présente situation provisoire n'est que de..... 142,588,433

DIFFÉRENCE en moins à ce dernier découvert..... 14,515,539

Cette différence résulte des nouveaux faits connus ou de nouvelles appréciations établies depuis la publication du premier découvert, et provient des causes ci-après, savoir :

Les ressources réalisées, en excédant des évaluations, sont de.....		76,362,069f	
Cet excédant n'avait été porté que pour.....		63,767,900	
Il s'est ainsi accru de 12,594,169 francs, savoir :			
Contributions directes, domaines et bois.....	2,715,477f		
Impôts et revenus indirects.....	469,890		
Produits et revenus de l'Algérie.....	961,612	12,594,169	12,594,169f
Salines et mines de sel de l'Est, et produits divers du budget. (Résultat des liquidations définitives.)	8,447,190		
Dans le découvert annoncé en présentant le budget de 1844, on évaluait les suppléments de crédits nécessaires pour solder les dépenses de 1842, à.....		52,601,426f	
Mais on atténuait ce résultat d'annulations définitives pour 20,623,666f et d'annulations probables, pour 457,800f, ensemble.....		21,081,466	
En sorte que les suppléments de crédits à demander n'étaient que de..		31,519,960	
Dans la présente situation provisoire, page 343, les dépenses excédant les crédits sont de.....	36,070,680f		
et les crédits excédant les dépenses, de.....	11,520,094		
Reste, pour les suppléments de crédits nécessaires...	24,550,586	24,550,586	
La comparaison de ces deux termes fait ressortir, sur le premier découvert porté à la connaissance des Chambres, une atténuation de.....		6,969,374	
Elle se développe ainsi :			
1° Report probable de crédits à des exercices subséquents, lequel n'avait pas pu d'abord être prévu :			
Construction du tombeau de Napoléon.....	474,500f		
Travaux au palais de la Chambre des Pairs.....	244,000		
Réparation des dommages causés par les inondations...	950,000	3,106,709	
Construction de paquebots à vapeur pour le service des postes.....	1,438,209		
A REPORTER.....		3,106,709	12,594,169

REPORTS		3,106,709	12,594,169f
2° Annulations de divers crédits :			
Consolidation des fonds disponibles de l'amortissement. (Le crédit avait été accordé en rentes 4 p. 0/0, tandis que la consolidation a eu lieu en rentes 3 p. 0/0)	2,535,748		6,969,374
Dette viagère du trésor	509,230		
Subvention à des compagnies concessionnaires de travaux publics	250,000	3,862,665	
Différents services	567,687		

Les atténuations qu'éprouvent pour ces diverses causes le découvert de 1842, précédemment déclaré aux Chambres, s'élèvent donc dans leur ensemble à 19,563,543

Mais elles se réduisent des payements de rappels d'exercices clos faits à la charge du budget de 1842, quoiqu'il soit présumable qu'en règlement définitif ils se trouveront compensés par les dépenses restant à payer à l'époque de la clôture de l'exercice 1842, motif pour lequel ces payements n'ont pas été employés dans le découvert connu au moment de la présentation du budget de 1844 5,048,004

DIFFÉRENCE égale à celle qui ressort au découvert résultant de la situation provisoire du budget de 1842 14,515,539

BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

TABLEAU MODIFICATIF

DES PRÉVISIONS DE RECETTES ET DE DÉPENSES

DU

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 1842.

BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

Tableau modificatif des prévisions de Recettes et de Dépenses du Budget primitif de l'Exercice 1842.

ÉVALUATIONS DE RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après LE BUDGET. (Loi du 25 juin 1841.)	ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après des LOIS SPÉCIALES, rattachées au budget.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. Augmentations.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. Diminutions.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de changements apportés législativement au budget primitif de l'exercice 1842. Augmentations.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de changements apportés législativement au budget primitif de l'exercice 1842. Diminutions.	ÉVALUATIONS servant de base à la situation provisoire de l'exercice 1842.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Contributions directes	396,054,610 00	"	6,208,668 11	"	"	"	402,263,278 11	
Enregistrement, timbre et domaines	230,882,500 00	"	"	"	"	"	230,882,500 00	
Produits des forêts et de la pêche	34,700,000 00	"	"	"	"	"	34,700,000 00	
Douanes et sels	181,129,000 00	"	"	21,763 62	"	"	181,107,236 38	
Contributions indirectes	240,559,000 00	"	9,321 29	"	"	"	240,568,321 29	
Produits des postes	47,025,500 00	"	"	"	"	"	47,025,500 00	
Produits universitaires	4,349,082 00	"	"	"	"	"	4,349,082 00	
Divers revenus. Produits éventuels affectés aux dépenses des départements	11,200,000 00	"	3,048,897 60	"	"	"	14,248,897 60	
Divers revenus. Produits et revenus de l'Algérie	2,390,000 00	"	"	"	"	"	2,390,000 00	
Divers revenus. Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	"	"	"	"	"	1,050,000 00	
Divers revenus. Recettes des colonies. (Loi du 25 juin 1841.)	"	(A) 5,994,000 00	"	"	"	"	5,994,000 00	(A) Loi du 25 juin 1841, qui a modifié le régime financier des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de Bourbon.
Produits divers	11,343,450 00	"	67,692 53	"	"	"	11,411,142 53	
	1,160,683,142 00	5,994,000 00	9,334,579 53	21,763 62	"	"	1,175,989,957 91	
Ressources extraordinaires attribuées aux travaux extraordinaires en somme égale aux crédits accordés. (Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841.)	"	(B) 75,000,000 00	"	"	"	"	75,000,000 00	(B) Loi du 25 juin 1841 sur les travaux extraordinaires.
	1,160,683,142 00	80,994,000 00	9,334,579 53	21,763 62	"	"	1,250,989,957 91	
Fonds reportés de l'exercice 1840 pour le service départemental et pour divers services spéciaux	"	(C) 8,456,245 77	"	"	"	"	8,456,245 77	(C) Loi de règlement de l'exercice 1840.
	1,160,683,142 00	89,450,245 77	9,334,579 53	21,763 62	"	"	1,259,446,203 68	
	1 250,133,387 77		9,312,815 91		"			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

Suite du *Tableau modificatif des prévisions de Recettes et de Dépenses du budget primitif de l'Exercice 1842.*

CRÉDITS ACCORDÉS AUX MINISTRES.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après LE BUDGET. (Loi de finances du 25 juin 1841.)	CRÉDITS OUVERTS d'après des LOIS SPÉCIALES, rattachées au budget.	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES affectées au service départemental et à divers services spéciaux. Augmentations.	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES affectées au service départemental et à divers services spéciaux. Diminutions.	CRÉDITS REPORTÉS de l'exercice 1840 pour le service départemental et pour divers services spéciaux.	CRÉDITS ACCORDÉS par des lois spéciales.	MODIFICATIONS résultant DE CHANGEMENTS D'EXERCICES opérés sur les crédits par ordonnances royales, en vertu des lois qui ont autorisé les services (D). Crédits accordés.	MODIFICATIONS résultant DE CHANGEMENTS D'EXERCICES opérés sur les crédits par ordonnances royales, en vertu des lois qui ont autorisé les services (D). Crédits annulés.	CRÉDITS POUR DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1842.	CRÉDITS SERVANT DE BASE à la situation provisoire de l'exercice 1842.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
SERVICE ORDINAIRE.											(A) Ces crédits ont été accordés par les lois ci-après :
Dette publique	353,051,018 00	"	"	12,442 33	"	8,781,671 00	"	"	"	361,820,246 67	Loi du 7 avril 1842 ..... 1,000,000 00 — du 22 mai ..... 4,000,000 00 — du 24 *idem* ..... 126,600 00 — du 25 *idem* ..... 13,185,237 55 — du 11 juin ..... 200,000 00 Autre loi du même jour ..... 30,000 00 *Idem* ? ..... 398,444 10 *Idem* ..... 32,000 00 *Idem* ..... 40,000 00 *Idem* 161,484 83 19,173,766 48
Dotations	16,268,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	16,268,000 00	
Services généraux des ministères. — Justice et cultes... Justice	20,368,575 00	"	"	"	"	"	"	"	1,417 82	20,369,992 82	
Services généraux des ministères. — Justice et cultes... Cultes	36,267,544 00	150,000 00	"	"	"	4,775 30	58,371 89	"	283,842 65	36,764,533 84	
Services généraux des ministères. — Affaires étrangères	8,052,291 00	"	"	"	"	920 24	34,685 00	"	301,472 57	8,389,368 81	
Services généraux des ministères. — Instruction publique	16,026,133 00	"	311,453 20	"	598,823 34	71,879 90	"	"	7,469 71	17,015,759 15	
Services généraux des ministères. — Intérieur	95,865,772 00	"	5,872,987 99	"	7,038,855 86	1,628,444 10	497,996 90	"	235,629 59	111,139,686 44	
Services généraux des ministères. — Agriculture et commerce	12,847,077 00	"	5,486 45	"	18,545 30	39,618 52	"	"	37,790 86	12,948,518 13	
Services généraux des ministères. — Travaux publics	53,387,500 00	"	"	"	"	7,208,140 37	2,361,299 78	1,510,000 00	176,340 36	61,623,280 51	(B) Loi du 24 mai 1842 ..... 14,800,000 00 — du 25 *idem* 180,000 00 14,980,000 00
Services généraux des ministères. — Guerre	325,802,975 00	"	"	"	"	2,030 52	"	"	796,612 05	326,601,617 57	
Services généraux des ministères. — Marine	125,607,614 00	5,994,000 00	"	"	"	341,484 83	2,500,000 00	"	1,881,809 26	136,324,908 09	
Services généraux des ministères. — Finances	19,731,096 00	"	"	394,529 96	412,479 96	103,601 70	"	"	1,271,389 26	21,124,036 96	(C) Loi du 11 juin 1842 ..... 13,000,000 00 Autre loi du même jour 2,500,000 00 15,500,000 00
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	131,750,961 00	"	14,663 05	"	"	991,200 00	7,894,655 02	"	"	140,651,479 07	
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	61,311,520 00	"	3,515,197 51	"	387,541 31	"	"	"	"	65,214,258 82	
	1,276,338,076 00	6,144,000 00	9,719,788 20	406,972 29	8,456,245 77	(A) 19,173,766 48	13,347,008 59	1,510,000 00	4,993,774 13	1,336,255,686 88	(D) Ces ordonnances ont été soumises à la régularisation des Chambres, dans le projet de loi des crédits supplémentaires qui a été présenté le 10 janvier 1842, et elles font l'objet des tableaux D et L de ce projet de loi. Il en est de même pour les annulations de crédits de 1,510,000f (service ordinaire), et de 260,000 fr. (travaux extraordinaires), comprises dans les tableaux E et L du même projet.
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.											
Ministère des travaux publics	"	34,820,000 00	"	"	"	(B) 14,980,000 00	18,198,378 19	260,000 00	54,229 34	67,792,607 53	
——— de la guerre	"	35,740,000 00	"	"	"	"	24,417,825 01	"	"	60,157,825 01	
——— de la marine	"	4,440,000 00	"	"	"	"	"	"	"	4,440,000 00	
GRANDES LIGNES DE CHEMINS DE FER.											
Ministère des travaux publics	"	"	"	"	"	(C) 15,500,000 00	"	"	"	15,500,000 00	
	1,276,338,076 00	81,144,000 00	9,719,788 20	406,972 29	8,456,245 77	49,653,766 48	55,963,211 79	1,770,000 00	5,048,003 47	1,484,146,119 42	
	1,357,482,076 00		9,312,815 91				54,193,211 79				

DE L'EXERCICE 1842.

de Dépenses du budget provisoire de l'Exercice 1842.

DES MINISTÈRES

CRÉDITS	MODIFICATIONS DU CHAPITRE D'ÉMANATION opérées par le pouvoir royal par ordonnances rendues en vertu des lois qui ont ouvert les crédits (a).		CRÉDITS pour le service des exercices plus précédents	CRÉDITS ouverts par les lois de l'exercice 1842.	OBSERVATIONS
Crédits accordés.	Crédits annulés.	Crédits ouverts.			
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
4,781,071 00				4,781,071 00	
4,775 30	98,171 60		1,177 83	20,069,604 53	
320 24	34,085 00		383,849 65	10,378,000 00	
71,879 90			201,173 67	8,889,308 51	
1,038,144 10	497,200 00		435,020 00	7,469 71	
39,815 55			37,790 60	11,149,080 44	
7,304,146 37	3,301,393 78	1,510,000 00	170,340 26	15,918,018 13	
3,030 32			796,615 05	61,625,880 51	
344,464 83	3,500,000 00		1,891,290 50	120,001,017 57	
103,601 70			1,271,385 20	136,344,308 00	
991,200 00	7,901,055 05			81,124,050 66	
				11,060,472 07	
				65,814,848 83	
19,173,766 48	13,347,008 38	1,510,000 00	4,003,774 13	1,330,594,089 68	
14,980,000 00	18,108,378 19	200,000 00	54,293 34	67,793,007 53	
	24,417,825 01			50,157,829 01	
				4,440,000 00	
15,000,000 00				15,500,000 00	
49,053,766 48	55,903,211 79	1,270,000 00	5,045,003 47	1,184,140,116 42	
	54,133,211 79				

BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

SITUATION PROVISOIRE
DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1842,

AU 1er JANVIER 1843.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

Situation provisoire des Recettes au 1er Janvier 1843.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1842.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	270,733,881f 71c	271,252,079f 31c	360,163,891f 64c	45,673,944f 84c	"	518,197f 60c	271,252,079f 31c	
——— personnelle et mobilière	57,309,685 88	57,309,881 15			"	195 27	57,309,881 15	
——— des portes et fenêtres	31,674,128 28	32,084,289 53			"	410,161 25	32,084,289 53	
——— des patentes	41,832,219 19	44,478,123 44			"	2,645,904 25	44,478,123 44	
Taxe de premier avertissement	713,363 05	713,363 05			"	"	713,363 05	
	402,263,278 11	405,837,736 48	360,163,791 64	45,673,944 84	"	3,574,458 37	405,837,736 48	
					3,574,458 37			
ENREGISTREMENT TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	191,363,000 00	203,666,282 95	202,934,582 95	731,700 00	"	12,303,282 95	203,666,282 95	
Droit de timbre	34,475,000 00	36,655,189 07	36,655,189 07	"	"	2,180,189 07	36,655,189 07	
Revenus et prix de vente de domaines	2,920,000 00	4,473,313 11	4,369,313 11	104,000 00	"	1,553,313 11	4,473,313 11	
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	1,389,000 00	2,315,537 85	2,311,537 85	4,000 00	"	926,537 85	2,315,537 85	
Produits d'établissements spéciaux régis par l'État	735,500 00	798,664 85	761,764 85	36,900 00	"	63,164 85	798,664 85	
	230,882,500 00	247,908,987 83	247,032,387 83	876,600 00	"	17,026,487 83	247,908,987 83	
					17,026,487 83			
PRODUITS DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE.								
Produits des coupes de bois	30,342,500 00	31,288,920 55	31,235,559 97	53,360 58	"	946,420 55	31,288,920 55	
Produits divers et droits de pêche	2,807,500 00	2,998,661 32	2,654,461 32	344,200 00	"	191,161 32	2,998,661 32	
Contribution des communes et établissements publics pour frais de régie de leurs bois	1,550,000 00	811,421 16	771,421 16	40,000 00	738,578 84	"	811,421 16	
	34,700,000 00	35,099,003 03	34,661,442 45	437,560 58	738,578 84	1,137,581 87	35,099,003 03	
					399,003 03			
DOUANES ET SELS.								
Droits de douanes. — Droits à l'importation. — Marchandises diverses	77,214,000 00	95,134,186 50	95,134,186 50	"	"	17,920,186 50	95,134,186 50	
Droits de douanes. — Droits à l'importation. — Sucres coloniaux et étrangers	39,213,000 00	42,302,415 84	42,302,415 84	"	"	3,089,415 84	42,302,415 84	
Droits de douanes. — Droits à l'exportation et autres	1,421,000 00	1,656,201 06	1,656,201 06	"	"	235,201 06	1,656,201 06	
Droits de douanes. — Droits de navigation et recettes diverses	5,759,236 38	6,020,365 17	6,010,365 17	10,000 00	"	261,128 79	6,020,365 17	
Taxe de consommation des sels	57,500,000 00	59,447,100 13	59,447,100 13	"	"	1,947,100 13	59,447,100 13	
	181,107,236 38	204,560,268 70	204,550,268 70	10,000 00	"	23,453,032 32	204,560,268 70	
					23,453,032 32			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

Suite de la *Situation provisoire des Recettes au 1er Janvier 1843.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1842.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.								
Droits sur les boissons	90,468,000f 00c	97,741,607f 50c	96,606,595f 68c	1,135,011f 82c	"	7,273,607f 50c	97,741,607f 50c	
Sels. (Droits à l'extraction dans les départements de l'intérieur.)	8,404,000 00	9,583,906 72	9,583,777 05	129 67	"	1,179,906 72	9,583,906 72	
Sucre indigène. (Droit de fabrication.)	7,425,000 00	9,216,415 95	8,990,443 45	225,972 50	3	1,791,415 95	9,216,415 95	
Droits divers et recettes à différents titres	33,655,321 29	38,185,562 78	37,037,860 14	1,147,702 64	"	4,530,241 49	38,185,562 78	
Produit de la vente des tabacs	95,000,000 00	100,715,395 87	100,712,977 95	2,417 92	"	5,715,395 87	100,715,395 87	
Produit de la vente des poudres à feu	5,616,000 00	5,783,659 03	5,778,955 53	4,703 50	"	167,659 03	5,783,659 03	
	240,568,321 29	261,226,547 85	258,710,609 80	2,515,938 05	"	20,658,226 56	261,226,547 85	
Produits de l'exploitation des salines	"	6,134,704 58	6,054,058 16	80,646 42	"	6,134,704 58	6,134,704 58	
	240,568,321 29	267,361,252 43	264,764,667 96	2,596,584 47	"	26,792,931 14	267,361,252 43	
					26,792,931 14			
PRODUIT DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres	41,157,300 00	43,059,649 96	43,059,649 96	"	"	1,902,349 96	43,059,649 96	
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	941,300 00	1,083,589 25	1,083,589 25	"	"	142,289 25	1,083,589 25	
Droit sur le transport des matières d'or et d'argent par les paquebots de la Méditerranée	88,000 00	122,341 31	122,341 31	"	"	34,341 31	122,341 31	
Produit des places dans les malles-postes	2,262,000 00	2,271,808 22	2,271,808 22	"	"	9,808 22	2,271,808 22	
Produit des places dans les paquebots	1,236,000 00	952,434 03	952,434 03	"	283,565 97	"	952,434 03	
Droit de transit des correspondances étrangères	1,297,300 00	1,286,514 48	909,514 48	377,000 00	10,785 52	"	1,286,514 48	
Recettes accidentelles	43,600 00	91,221 70	82,721 70	8,500 00	"	47,621 70	91,221 70	
	47,025,500 00	48,867,558 95	48,482,058 95	385,500 00	294,351 49	2,136,410 44	48,867,558 95	
					1,842,058 95			
PRODUITS UNIVERSITAIRES.								
Rétributions et droits divers	3,749,082 00	3,487,515 65	3,389,760 64	97,755 01	261,566 35	/	3,487,515 65	
Produits des rentes et domaines	600,000 00	533,934 28	533,209 52	724 76	66,065 72	"	533,934 28	
	4,349,082 00	4,021,449 93	3,922,970 16	98,479 77	327,632 07	"	4,021,449 93	
					327,632 07			
DIVERS REVENUS.								
Produits éventuels affectés aux dépenses ordinaires et extraordinaires des départements	14,248,897 60	14,248,897 60	14,248,897 60	"	"	"	14,248,897 60	
Produits et revenus de l'Algérie	2,390,000 00	3,351,611 82	3,341,211 82	10,400 00	"	961,611 82	3,351,611 82	
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,050,000 00	568,245 71	481,754 29	"	"	"	
Recettes des colonies. (Loi du 25 juin 1841.)	5,994,000 00	5,994,000 00	"	5,994,000 00	"	"	(A)5,994,000 00	(A) Résultat approximatif, les éléments de compte à adresser par les trésoriers coloniaux n'étant pas encore parvenus.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

Suite de la *Situation provisoire des Recettes au 1er Janvier 1843.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1842.	OBSERVATIONS.
PRODUITS DIVERS.								
Bénéfices sur la fabrication des monnaies et médailles	70,100f 00c	39,918f 92c	39,918f 92c	"	30,181 08	"	39,918 92	
Redevances et produits extraordinaires des mines	318,000 00	337,949 66	235,115 88	102,833f 78c	"	19,949 66	337,949 66	
Droit de vérification des poids et mesures	1,000,000 00	1,008,739 36	537,257 93	471,481 43	"	8,739 36	1,008,739 36	
Produit de la taxe des brevets d'invention	600,000 00	548,428 00	548,428 00	"	51,572 00	"	548,428 00	
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires	18,000 00	61,923 22	61,923 22	"	"	43,923 22	61,923 22	
Ressources extraordinaires pour dépenses des écoles primaires	417,692 53	417,692 53	417,692 53	"	"	"	417,692 53	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	816,500 00	739,243 69	645,222 12	94,021 57	77,256 31	"	739,243 69	
Recouvrements de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	35,500 00	29,800 00	29,800 00	"	5,700 00	"	29,800 00	
Pensions des élèves de l'école navale	74,000 00	97,708 53	96,658 61	1,049 92	"	23,708 53	97,708 53	
Moitié de la retenue de 3 0/0 au profit de la caisse des invalid., sur les dépens. du matér. de la marine	600,000 00	600,000 00	"	600,000 00	"	"	600,000 00	
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides sur les dépenses du personnel de la guerre	892,300 00	898,690 99	866,166 34	32,524 65	"	6,390 99	898,690 99	
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,000 00	33,835 39	33,835 39	"	14,164 61	"	33,835 39	
Revenus de divers établissements spéciaux. (Écoles vétérinaires, et écoles des arts et métiers.)	375,000 00	405,912 98	361,949 33	43,963 65	"	30,912 98	405,912 98	
Produit de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques; reversements de fonds et autres recettes attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique	1,115,000 00	2,421,797 20	2,216,281 51	205,515 69	"	1,306,797 20	2,421,797 20	
Produit de la vente de cartes des dépôts de la guerre et de la marine	38,000 00	28,633 40	12,280 60	16,352 80	9,366 60	"	28,633 40	
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le ministère de la guerre, au département de la marine	429,700 00	429,700 00	145,500 00	284,200 00	"	"	429,700 00	
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le ministère de la guerre, au département des finances	2,393,850 00	2,598,900 00	"	2,598,900 00	"	205,050 00	2,598,900 00	
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	243,500 00	134,285 92	134,285 92	"	109,214 08	"	134,285 92	
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais de police et de surveillance	51,000 00	10,406 65	10,406 65	"	40,593 35	"	10,406 65	
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations	1,000,000 00	1,744,846 30	1,744,846 30	"	"	744,846 30	1,744,846 30	
Recouvrements des prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie	300,000 00	686,945 83	686,945 83	"	"	386,945 83	686,945 83	
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	150,000 00	342,809 38	342,809 38	"	"	192,809 38	342,809 38	
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes acquis au trésor, pour cause de déchéance	15,000 00	15,233 58	15,233 58	"	"	233 58	15,233 58	
Recettes de différentes origines	410,000 00	417,858 48	325,679 86	92,178 62	"	7,858 48	417,858 48	
	11,411,142 53	14,051,260 01	9,508,237 90	4,543,022 11	338,048 03	2,978,165 51	14,051,260 01	
					2,640,117 48			
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841, applicable aux travaux extraordinaires	75,000,000 00	75,000,000 00	75,000,000 00	"	"	"	75,000,000 00	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

Suite de la *Situation provisoire des Recettes au 1er Janvier 1843.*

FONDS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1840.

Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1840 et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1842, par la loi de règlement de l'exercice 1840, savoir :

Service départemental	7,983,483 21
Divers services spéciaux	472,762 56
	8,456,245 77

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES.

PRODUITS ET REVENUS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1842.	OBSERVATIONS.
Contributions directes	402,263,278 11	405,837,736 48	360,163,791 64	45,673,944 84	//	3,574,458 37	405,837,736 48	
Enregistrement, timbre et domaines	230,882,500 00	247,908,987 83	247,032,387 83	876,600 00	//	17,026,487 83	247,908,987 83	
Produits des forêts et de la pêche	34,700,000 00	35,099,003 03	34,661,442 45	437,560 58	//	399.003 03	35,099,003 03	
Douanes et sels	181,107,236 38	204,560,268 70	204,550,268 70	10,000 00	//	23,453,032 32	204,560,268 70	
Contributions indirectes	240,568,321 29	267,361,252 43	264,764,667 96	2,596,584 47	//	26,792,931 14	267,361,252 43	
Produits des postes	47,025,500 00	48,867,558 95	48,482.058 95	385,500 00	//	1,842,058 95	48,867,558 95	
Produits universitaires	4,349,082 00	4,021,449 93	3,922,970 16	98,479 77	327,632 07	//	4,021,449 93	
Divers revenus. — Produits éventuels affectés aux dépenses ordinaires et extraordinaires des départements.	14,248,897 60	14,248,897 60	14,248,897 60	//	//	//	14,248,897 60	
Divers revenus. — Produits et revenus de l'Algérie	2,390,000 00	3,351,611 82	3,341,211 82	10,400 00	//	961,611 82	3,351,611 82	
Divers revenus. — Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,050,000 00	568,245 71	481,754 29	//	//	1,050,000 00	
Divers revenus. — Recettes des colonies. (Loi du 25 juin 1841.)	5,994,000 00	5,994,000 00	//	5,994,000 00	//	//	5,994,000 00	
Produits divers	11,411,142 53	14,051,260 01	9,508,237 90	4,543,022 11	//	2,640,117 48	14,051,260 01	
	1,175,989,957 91	1,252,352,026 78	1,191,244,180 72	61,107,846 06	327,632 07	76,689,700 94	1,252,352,026 78	
Ressources extraordinaires	75,000,000 00	75,000,000 00	75,000,000 00	//	//	//	75,000,000 00	
	1,250,989,957 91	1,327,352,026 78	1,266,244,180 72	61,107,846 06	327,632 07	76,689,700 94	1,327,352,026 78	
					76,362,068 87			
Fonds reportés de l'exercice 1840	8,456,245 77						8,456,245 77	
	1,259,446,203 68						1,335,808,272 55	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1843.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1842.	OBSERVATIONS.
	DETTE PUBLIQUE.										
	DETTE CONSOLIDÉE ET AMORTISSEEENT.										
1	Rentes 5 p. 0/0	147,109,670f 00c	147,034,080f 00c	"	147,034,080f 00c	144,763,262f 95c	2,270,817f 05c	"	75,590f 00c	147,034,080f 00c	
2	—— 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,026,600 00	"	1,026,600 00	1,015,045 50	11,554 50	"	"	1,026,600 00	
3	—— 4 p. 0/0	25,043,123 00	22,507,375 00	"	22,507,375 00	22,483,246 50	24,128 50	"	2,535,748 00	22,507,375 00	
4	—— 3 p. 0/0	42,665,885 00	44,526,193 50	"	44,526,193 50	41,544,947 74	2,981,245 76	1,860,308f 50c	"	44,526,193 50	
5	Fonds d'amortissement	46,526,683 00	46,526,683 00	"	46,526,683 00	46,526,683 00	"	"	"	46,526,683 00	
	EMPRUNTS SPÉCIAUX POUR CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.										
6	Intérêts et primes des emprunts à rembourser par le trésor	6,876,934 00	6,878,001 65	"	6,878,001 65	6,877,506 65	495 00	1,067 65	"	6,878,001 65	
7	Amortissement des emprunts à rembourser par le trésor	2,568,366 00	2,567,298 35	"	2,567,298 35	2,567,298 35	"	"	1,067 65	2,567,298 35	
8	Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses	1,167,257 67	1,040,400 39	126,857f 28c	1,167,257 67	982,606 44	184,651 23	"	"	1,167,257 67	
	INTÉRÊTS DE CAPITAUX REMBOURSABLES À DIVERS TITRES.										
9	Intérêts de capitaux de cautionnements	9,250,000 00	9,261,958 83	"	9,261,958 83	271,701 07	8,990,257 76	11,958 83	"	9,261,958 83	
10	Intérêts de la dette flottante du trésor	16,000,000 00	5,724,683 25	8,775,316 75	14,500,000 00	5,724,683 25	8,775,316 75	"	1,500,000 00	14,500,000 00	
	DETTE VIAGÈRE.										
11	Rentes viagères	3,320,000 00	1,845,972 21	1,458,679 14	3,304,651 35	1,845,972 21	1,458,679 14	"	15,348 65	3,304,651 35	
12	Pensions de la pairie, de veuves de pairs et d'anciens sénateurs	720,000 00	507,233 32	252,766 68	760,000 00	507,233 32	252,766 68	40,000 00	"	760,000 00	
13	——— civiles	1,501,728 00	1,166,105 04	358,622 96	1,524,728 00	1,166,105 04	358,622 96	23,000 00	"	1,524,728 00	
14	——— à titre de récompenses nationales	520,000 00	377,744 96	157,855 04	535,600 00	377,744 96	157,855 04	15,600 00	"	535,600 00	
15	——— militaires	44,600,000 00	32,098,577 30	12,101,540 70	44,200,118 00	32,098,577 30	12,101,540 70	"	399,882 00	44,200,118 00	
16	——— ecclésiastiques	1,460,000 00	879,661 49	694,246 51	1,573,908 00	879,661 49	694,246 51	113,908 00	"	1,573,908 00	
17	——— de donataires dépossédés	1,300,000 00	897,613 39	415,593 61	1,313,207 00	897,613 39	415,593 61	13,207 00	"	1,313,207 00	
18	——— accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	"	600,000 00	600,000 00	"	"	"	600,000 00	
19	Subvention aux fonds de retraite des finances, et pensions et indemnités temporaires	9,164,000 00	8,990,035 13	79,964 87	9,070,000 00	8,789,633 18	280,366 82	"	94,000 00	9,070,000 00	
20	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	400,000 00	399,998 60	"	399,998 60	397,988 60	2,010 00	"	1 40	399,998 60	
		361,820,246 67	334,856,215 41	24,421,443 54	359,277,658 95	320,317,510 94	38,960,148 01	2,079,049 98	4,621,637 70	359,277,658 95	
								2,542,587 72			
	LISTE CIVILE ET DOTATIONS.										
21	Liste civile	14,000,000 00	13,583,333 32	"	13,583,333 32	13,583,333 32	"	"	416,666 68	13,583,333 32	
85	Douaire de S. A. R. la duchesse d'Orléans	"	139,166 66	"	139,166 66	114,166 66	25,000 00	139,166 66	"	139,166 66	
22	Chambre des Pairs	720,000 00	720,000 00	"	720,000 00	720,000 00	"	"	"	720,000 00	
23	Chambre des Députés	744,000 00	744,000 00	"	744,000 00	650,000 00	94,000 00	"	"	744,000 00	
24	Légion d'honneur (supplément à sa dotation)	804,000 00	804,000 00	"	804,000 00	804,000 00	"	"	"	804,000 00	
		16,268,000 00	15,990,499 98	"	15,990,499 98	15,871,499 98	119,000 00	139,166 66	416,666 68	15,990,499 98	
								277,500 02			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1843.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1842.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.										
	Ire PARTIE. — DÉPENSES DE LA JUSTICE.										
	Administration centrale.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	426,700f 00c	425,985f 76c	714f 24c	426,700f 00c	425,569f 09c	1,130f 91c	"	"	426,700f 00c	
2	——— (Matériel.)	107,000 00	98,374 28	8,625 72	107,000 00	97,863 28	9,136 72	"	"	107,000 00	
	Conseil d'État.										
3	Conseil d'État. (Personnel.)	622,200 00	608,822 49	13,377 51	622,200 00	557,784 16	64,415 84	"	"	622,200 00	
4	——— (Matériel.)	30,000 00	15,483 51	14,516 49	30,000 00	15,483 51	14,516 49	"	"	30,000 00	
	Cours et Tribunaux.										
5	Cour de cassation	970,500 00	970,145 82	354 18	970,500 00	970,145 82	354 18	"	"	970,500 00	
6	Cours royales	4,223,300 00	4,219,731 98	3,568 02	4,223,300 00	3,949,058 90	274,241 10	"	"	4,223,300 00	
7	——— d'assises	154,400 00	154,400 00	"	154,400 00	120,100 00	34,300 00	"	"	154,400 00	
8	Tribunaux de première instance	6,286,045 00	6,300,320 90	5,724 10	6,306,045 00	5,811,975 42	494,069 58	20,000f 00c	"	6,306,045 00	
9	——— de commerce	179,900 00	178,950 00	950 00	179,900 00	160,357 55	19,542 45	"	"	179,900 00	
10	——— de police	62,400 00	62,400 00	"	62,400 00	55,612 33	6,787 67	"	"	62,400 00	
11	Justices de paix	3,106,130 00	3,098,010 88	8,119 12	3,106,130 00	2,653,351 51	452,778 49	"	"	3,106,130 00	
	Frais de justice.										
12	Frais de justice criminelle et des statistiques	4,025,000 00	4,275,924 58	49,075 42	4,325,000 00	4,275,924 58	49,075 42	300,000 00	"	4,325,000 00	
	Secours et subventions.										
13	Pensions. — Fonds de subvention à la caisse des retraites du ministère de la justice	130,000 00	97,500 00	32,500 00	130,000 00	97,500 00	32,500 00	"	"	130,000 00	
14	Dépenses diverses, secours temporaires à d'anciens magistrats et employés.	45,000 00	44,832 08	167 92	45,000 00	41,227 08	3,772 92	"	"	45,000 00	
		20,368,575 00	20,550,882 28	137,692 72	20,688,575 00	19,231,953 23	1,456,621 77	320,000 00	"	20,688,575 00	
15	Dépenses des exercices clos	1,417 82	1,417 82	"	1,417 82	1,417 82	"	"	"	1,417 82	
		20,369,992 82	20,552,300 10	137,692 72	20,689,992 82	19,233,371 05	1,456,621 77	320,000 00	"	20,689,992 82	
								320,000 00			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1843.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1842.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.										
	2e partie. — DÉPENSES DES CULTES.										
	Administration centrale.										
1	Personnel des bureaux des cultes	174,500f 00c	171,203f 94c	3,295f 00c	174,498f 94c	170,522f 28c	3,976f 66c	"	1f 06c	174,498f 94c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	27,000 00	19,257 40	7,742 60	27,000 00	18,698 20	8,301 80	"	"	27,000 00	
3	Subvention au fonds des retraites des employés des cultes	23,694 00	23,694 00	"	23,694 00	20,020 50	3,673 50	"	"	23,694 00	
	Culte catholique.										
4	Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques.	1,037,000 00	1,030,293 71	19,706 29	1,050,000 00	862,163 41	187,836 59	13,000f 00c	"	1,050,000 00	
5	——— et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	28,710,000 00	23,651,581 35	4,938,418 65	28,590,000 00	21,080,449 21	7,509,550 79	"	120,000 00	28,590,000 00	
6	Chapitre royal de Saint-Denis	112,000 00	98,027 23	13,972 77	112,000 00	86,093 98	25,906 02	"	"	112,000 00	
7	Bourses des séminaires	995,000 00	846,350 31	148,649 69	995,000 00	744,177 67	250,822 33	"	"	995,000 00	
8	Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	1,070,000 00	1,064,588 11	5,411 89	1,070,000 00	1,021,439 11	48,560 89	"	"	1,070,000 00	
9	Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	457,000 00	358,903 51	98,096 49	457,000 00	309,275 47	147,724 53	"	"	457,000 00	
10	Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	1,600,000 00	968,978 73	631,021 27	1,600,000 00	837,887 14	762,112 86	"	"	1,600,000 00	
11	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères.	800,000 00	635,592 00	164,408 00	800,000 00	507,513 00	292,487 00	"	"	800,000 00	
12	Secours à divers établissements ecclésiastiques	156,300 00	148,525 00	7,775 00	156,300 00	117,225 00	39,075 00	"	"	156,300 00	
13	Dépenses accidentelles	5,000 00	2,500 00	2,500 00	5,000 00	2,500 00	2,500 00	"	"	5,000 00	
	Cultes non catholiques.										
14	Dépenses du personnel des cultes protestants	868,050 00	704,343 63	163,706 37	868,050 00	629,906 36	238,143 64	"	"	868,050 00	
15	——— du matériel des cultes protestants	120,000 00	62,340 00	57,660 00	120,000 00	53,040 00	66,960 00	"	"	120,000 00	
16	Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg.	16,000 00	11,891 00	4,109 00	16,000 00	11,891 00	4,109 00	"	"	16,000 00	
17	Dépenses du culte israélite	96,000 00	69,364 30	26,635 70	96,000 00	62,653 26	33,346 74	"	"	96,000 00	
"	Réparations de la cathédrale de Troyes. (Loi du 25 juin 1841)	208,371 89	75,663 13	132,708 76	208,371 89	75,663 13	132,708 76	"	"	208,371 89	
"	Dépenses des exercices périmés	4,775 30	4,775 30	"	4,775 30	4,775 30	"	"	"	4,775 30	
		36,480,691 19	29,947,872 65	6,425,817 48	36,373,690 13	26,615,894 02	9,757,796 11	13,000 00	120,001 06	36,373,690 13	
18	Dépenses des exercices clos	283,842 65	283,842 65	"	283,842 65	283,842 65	"	"	"	283,842 65	
		36,764,533 84	30,231,715 30	6,425,817 48	36,657,532 78	26,899,736 67	9,757,796 11	13,000 00	120,001 06	36,657,532 78	
								107,001 06			
	RÉCAPITULATION.										
	1re partie. — Dépenses de la justice	20,369,992 82	20,552,300 10	137,692 72	20,689,992 82	19,233,371 05	1,456,621 77	320,000 00	"	20,689,992 82	
	2e partie. — ——— des cultes	36,764,533 84	30,231,715 30	6,425,817 48	36,657,532 78	26,899,736 67	9,757,796 11	13,000 00	120,001 06	36,657,532 78	
		57,134,526 66	50,784,015 40	6,563,510 20	57,347,525 60	46,133,107 72	11,214,417 88	333,000 00	120,001 06	57,347,525 60	
								212,998 94			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1843.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1842.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.										
	Administration centrale.										
1	Personnel	529,122f 00c	514,360f 62c	14,761f 38c	529,122f 00c	513,805f 62c	15,316 38	"	"	529,122f 00c	
2	Matériel	162,000 00	123,809 60	38,190 40	162,000 00	122,849 14	39,150 86	"	"	162,000 00	
	Traitements des agents du service extérieur.										
3	Traitements des agents politiques et consulaires	4,578,800 00	3,580,502 67	898,297 33	4,478,800 00	3,502,590 59	976,209 41	"	100,000f 00c	4,478,800 00	
4	——— des agents en inactivité	30,000 00	28,673 88	1,326 12	30,000 00	22,213 88	7,786 12	"	"	30,000 00	
	Dépenses variables.										
5	Frais d'établissement	300,000 00	203,888 85	46,111 15	250,000 00	166,222 19	83,777 81	"	50,000 00	250,000 00	
6	Frais de voyage et de courriers	600,000 00	534,148 36	65,851 64	600,000 00	464,376 05	135,623 95	"	"	600,000 00	
7	Frais de service	888,000 00	567,600 27	320,399 73	888,000 00	473,814 41	414,185 59	"	"	888,000 00	
8	Présents diplomatiques	50,000 00	6,171 95	13,828 05	20,000 00	6,171 95	13,828 05	"	30,000 00	20,000 00	
9	Indemnités et secours	52,500 00	48,083 06	4,416 94	52,500 00	29,161 81	23,338 19	"	"	52,500 00	
10	Dépenses secrètes	650,000 00	650,000 00	"	650,000 00	650,000 00	"	"	"	650,000 00	
11	Missions extraordinaires et dépenses imprévues	100,000 00	456,368 49	193,631 51	650,000 00	412,731 12	237,268 88	550,000f 00c	"	650,000 00	
12	Indemnités temporaires	6,869 00	6,869 00	"	6,869 00	5,151 75	1,717 25	"	"	6,869 00	
"	Indemnités relatives à l'établissement de la limite du Rhin	34,685 00	9,064 62	34,685 00	43,749 62	9,064 62	34,685 00	9,064 62	"	43,749 62	
13	Subvention à la caisse des retraites	105,000 00	105,000 00	"	105,000 00	55,000 00	50,000 00	"	"	105,000 00	
"	Dépenses des exercices périmés	920 24	920 24	"	920 24	920 24	"	"	"	920 24	
		8,087,896 24	6,835,461 61	1,631,499 25	8,466,960 86	6,434,073 37	2,032,887 49	559,064 62	180,000 00	8,466,960 86	
14	Dépenses des exercices clos	301,472 57	301,472 57	"	301,472 57	301,472 57	"	"	"	301,472 57	
		8,389,368 81	7,136,934 18	1,631,499 25	8,768,433 43	6,735,545 94	2,032,887 49	559,064 62	180,000 00	8,768,433 43	
								379,064 62			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1843.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant de services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1842.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.										
1	Administration centrale. (Personnel)	406,000f 00c	405,592f 53c	407f 47c	406,000f 00c	404,256f 71c	1,743f 29c	"	"	406,000f 00c	
2	Administration centrale. (Matériel)	115,600 00	78,806 07	36,793 93	115,600 00	78,557 50	37,042 50	"	"	115,600 00	
3	Conseil royal et inspecteurs généraux de l'Université	218,000 00	208,748 35	9,251 65	218,000 00	204,157 03	13,842 97	"	"	218,000 00	
4	Services généraux	313,400 00	276,493 14	36,906 86	313,400 00	259,188 91	54,211 09	"	"	313,400 00	
5	Administration académique	635,900 00	593,236 51	42,663 49	635,900 00	576,997 80	58,902 20	"	"	635,900 00	
6	Inspections des écoles primaires	400,000 00	357,995 12	42,004 88	400,000 00	342,980 28	57,019 72	"	"	400,000 00	
7	Instruction supérieure	2,758,556 00	2,356,124 75	322,431 25	2,678,556 00	2,294,121 14	384,434 86	"	(A) 80,000f 00c	2,678,556 00	
8	Instruction secondaire	1,993,000 00	1,706,473 41	261,326 59	1,967,800 00	1,702,464 72	265,335 28	"	(B) 25,200 00	1,967,800 00	
9	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget)	2,000,000 00	1,021,290 72	978,709 28	2,000,000 00	873,644 78	1,126,355 22	"	"	2,000,000 00	
10	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels votés par les conseils généraux	4,764,508 55	2,428,207 76	2,336,300 79	4,764,508 55	2,167,893 60	2,596,614 95	"	"	4,764,508 55	
11	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires	425,767 99	315,081 58	110,686 41	425,767 99	279,846 39	145,921 60	"	"	425,767 99	
12	Institut	562,000 00	512,627 43	49,372 57	562,000 00	506,311 43	55,688 57	"	"	562,000 00	
13	Collége de France	162,044 00	160,292 00	1,752 00	162,044 00	159,292 00	2,752 00	"	"	162,044 00	
14	Muséum d'histoire naturelle	480,450 00	446,437 90	34,012 10	480,450 00	433,437 90	47,012 10	"	"	480,450 00	
15	Bureau des longitudes et observatoires	121,760 00	93,259 73	28,500 27	121,760 00	88,154 43	33,605 57	"	"	121,760 00	
16	Bibliothèque royale. (Dépenses ordinaires)	283,600 00	258,519 45	25,080 55	283,600 00	257,499 45	26,100 55	"	"	283,600 00	
17	——— (Crédit extraordinaire, 4e annuité)	105,000 00	81,293 92	23,706 08	105,000 00	81,293 92	23,706 08	"	"	105,000 00	
18	Service des bibliothèques publiques	167,223 00	138,333 32	28,889 68	167,223 00	125,869 11	41,353 89	"	"	167,223 00	
19	Établissements divers	117,600 00	94,059 79	24,040 21	118,100 00	90,634 80	27,465 20	(C) 500f 00c	"	118,100 00	
20	Souscriptions	200,000 00	170,826 00	29,174 00	200,000 00	160,652 00	39,348 00	"	"	200,000 00	
21	Encouragements aux savants et hommes de lettres	276,000 00	256,130 91	19,869 09	276,000 00	211,114 26	64,885 74	"	"	276,000 00	
22	Recueil et publication des documents inédits de l'histoire nationale	150,000 00	125,663 34	24,336 66	150,000 00	119,484 34	30,515 66	"	"	150,000 00	
23	Subvention aux fonds de retraite	280,000 00	280,000 00	"	280,000 00	280,000 00	"	"	"	280,000 00	
"	Dépenses à la charge du legs de M. Janson de Sailly	31,879 90	5,150 00	26,729 90	31,879 90	5,150 00	26,729 90	"	"	31,879 90	
"	Réimpression des œuvres scientifiques de Laplace	40,000 00	"	40,000 00	40,000 00	"	40,000 00	"	"	40,000 00	
		17,008,289 44	12,370,643 73	4,532,945 71	16,903,589 44	11,703,002 50	5,200,586 94	500 00	105,200 00	16,903,589 44	
"	Dépenses des exercices clos	7,469 71	7,469 71	"	7,469 71	7,469 71	"	"	"	7,469 71	
		17,015,759 15	12,378,113 44	4,532,945 71	16,911,059 15	11,710,472 21	5,200,586 94	500 00	105,200 00	16,911,059 15	
								104,700			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1843.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES probables de l'exercice 1842.	OBSERVATIONS.
	DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.					MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.					
	Administration centrale.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	782,200f 00c	779,652f 04c	2,547f 96c	782,200f 00c	776,680f 82c	5,519f 18c	"	"	782,200f 00c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	228,900 00	203,429 55	31,470 45	234,900 00	195,587 05	39,312 95	6,000f 00c	"	234,900 00	
3	Archives du royaume	86,000 00	85,500 05	499 95	86,000 00	85,465 05	534 95	"	"	86,000 00	
	Services divers.										
4	Dépenses secrètes ordinaires de police générale	932,000 00	932,000 00	"	932,000 00	932,000 00	"	"	"	932,000 00	
4 *bis.*	Dépenses secrètes extraordinaires de police générale	1,000,000 00	1,000,000 00	"	1,000,000 00	900,000 00	100,000 00	"	"	1,000,000 00	
5	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques	915,750 00	868,308 28	47,441 72	915,750 00	833,104 78	82,645 22	"	"	915,750 00	
6	Dépenses du matériel des lignes télégraphiques	163,000 00	85,712 10	69,287 90	155,000 00	81,336 51	73,663 49	"	8,000f 00c	155,000 00	
7	Dépenses générales du personnel des gardes nationales	132,000 00	126,255 25	3,744 75	130,000 00	120,353 17	9,646 83	"	2,000 00	130,000 00	
8	——— du matériel (*idem*)	26,000 00	5,895 94	10,104 06	16,000 00	5,609 15	10,390 85	"	10,000 00	16,000 00	
9	Subvention aux caisses de retraite de l'administration centrale et du conservatoire de musique	63,122 00	60,307 75	2,814 25	63,122 00	45,976 50	17,145 50	"	"	63,122 00	
	Beaux-arts.										
10	Établissements des beaux-arts	443,500 00	400,164 07	58,335 93	458,500 00	372,827 00	85,673 00	15,000 00	"	458,500 00	
11	Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics	400,000 00	354,222 28	45,777 72	400,000 00	350,718 53	49,281 47	"	"	400,000 00	
12	Conservation d'anciens monuments historiques	600,000 00	197,770 02	402,229 98	600,000 00	147,801 08	452,198 92	"	"	600,000 00	
13	Encouragements et souscriptions	311,000 00	306,249 43	4,750 57	311,000 00	299,304 43	11,695 57	"	"	311,000 00	
14	Indemnités ou secours à des artistes, auteurs dramatiques, compositeurs, etc.	137,700 00	135,087 48	2,612 52	137,700 00	98,799 71	38,900 29	"	"	137,700 00	
15	Subventions aux théâtres royaux	1,084,200 00	1,083,994 00	206 00	1,084,200 00	1,078,351 50	5,848 50	"	"	1,084,200 00	
16	Subvention à la caisse des pensions de l'Académie royale de musique	185,000 00	160,000 00	25,000 00	185,000 00	130,000 00	55,000 00	"	"	185,000 00	
	Secours généraux.										
17	Secours aux établissements généraux de bienfaisance	501,000 00	495,833 32	5,166 68	501,000 00	459,249 96	41,750 04	"	"	501,000 00	
18	Secours généraux aux hospices, bureaux de charité, institutions de bienfaisance, etc	320,000 00	304,339 43	15,660 57	320,000 00	297,539 03	22,460 97	"	"	320,000 00	
19	Secours à des personnes dans l'indigence et qui ont des droits à la bienveillance du Gouvernement, frais de rapatriement de Français indigents	228,000 00	186,420 22	37,579 78	224,000 00	183,668 22	40,331 78	"	4,000 00	224,000 00	
20	Subventions aux compagnies pour exécution, par voie de concession de péage, de travaux de ponts sur les chemins communaux	400,000 00	307,919 29	72,080 71	380,000 00	240,419 29	139,580 71	"	20,000 00	380,000 00	
21	Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	104,860 00	15,140 00	120,000 00	103,560 00	16,440 00	"	"	120,000 00	
22	Secours aux étrangers réfugiés en France	2,150,000 00	2,297,161 75	177,838 25	2,475,000 00	2,164,501 17	310,498 83	325,000 00	"	2,475,000 00	
23	Secours aux condamnés politiques	260,000 00	222,245 83	37,754 17	260,000 00	206,346 83	53,653 17	"	"	260,000 00	
24	Secours aux orphelins et aux combattants de juillet 1830 et de juin 1832.	22,000 00	21,899 44	100 56	22,000 00	20,719 44	1,280 56	"	"	22,000 00	
	Administration départementale.										
25	Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs des départements.	3,044,400 00	2,960,432 45	83,967 55	3,044,400 00	2,808,301 52	236,098 48	"	"	3,044,400 00	
26	Traitements et indemnités des commissaires de police	100,000 00	92,972 16	7,027 84	100,000 00	83,719 57	16,280 43	"	"	100,000 00	
27	Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures.	4,690,300 00	4,668,550 27	21,749 73	4,690,300 00	4,514,234 25	176,065 75	"	"	4,690,300 00	
28	Inspections administratives des services départementaux	124,000 00	109,874 35	14,125 65	124,000 00	100,698 40	23,301 60	"	"	124,000 00	
	Détention des condamnés.										
29	Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention renfermés dans les maisons centrales de force, de correction ou autres	3,720,000 00	4,565,720 70	730,279 30	5,296,000 00	4,347,473 31	948,526 69	1,576,000 00	"	5,296,000 00	
30	Transports de condamnés aux bagnes et à plus d'un an de détention; reprise d'évadés	560,000 00	556,497 90	33,502 10	590,000 00	555,905 19	34,094 81	30,000 00	"	590,000 00	
	Travaux de bâtiments.										
31	Entretien et réparations des bâtiments des cours royales	460,000 00	305,149 78	194,850 22	500,000 00	270,662 70	229,337 30	40,000 00	"	500,000 00	
32	Agrandissement du palais de justice (Seine)	500,000 00	500,000 00	"	500,000 00	500,000 00	"	"	"	500,000 00	
33	Entretien et réparations des maisons centrales de force et de correction	100,000 00	48,000 00	47,000 00	95,000 00	46,000 00	49,000 00	"	5,000 00	95,000 00	
	A REPORTER	24,790,072 00	24,532,425 13	2,200,646 87	26,733,072 00	23,356,914 16	3,376,157 84	1,992,000 00	49,000 00	26,733,072 00	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1843.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES probables de l'exercice 1842.	OBSERVATIONS.
	Suite des DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET. — Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
	REPORT	24,790,072f 00c	24,532,425f 13c	2,200,646f 87c	26,733,072f 00c	23,356,914f 16c	3,376,157f 84c	1,992,000f 00c	49,000f 00c	26,733,072f 00c	
	Dépenses extraordinaires.										
"	Fêtes de Juillet	200,000 00	199,990 56	9 44	200,000 00	193,940 56	6,059 44	"	"	200,000 00	
"	Peintures et sculptures au palais de la Chambre des Pairs	398,444 10	64,880 70	88,719 30	153,600 00	62,880 70	90,719 30	"	244,844 10	153,600 00	
"	Tombeau de l'empereur Napoléon	497,996 90	23,434 25	"	23,434 25	23,434 25	"	"	474,562 65	23,434 25	
"	Obsèques de S. A. R. le duc d'Orléans	"	242,093 43	222,906 57	465,000 00	240,876 88	224,123 12	465,000 00	"	465,000 00	
		25,886,513 00	25,062,824 07	2,512,282 18	27,575,106 25	23,878,046 55	3,697,059 70	2,457,000 00	768,406 75	27,575,106 25	
"	Dépenses des exercices clos	235,629 59	235,629 59	"	235,629 59	235,629 59	"	"	"	235,629 59	
		26,122,142 59	25,298,453 66	2,512,282 18	27,810,735 84	24,113,676 14	3,697,059 70	2,457,000 00	768,406 75	27,810,735 84	
								1,688,593 25			
	SERVICE DÉPARTEMENTAL.										
34	Dépenses ordinaires. — Dépenses sur centimes additionnels concédés aux départements	19,180,162 19	22,202,997 59	6,535,201 00	28,738,198 59	20,868,047 28	7,870,151 31	"	"	28,738,198 59	
	Dépenses sur le fonds commun	9,558,036 40									
	Dépenses sur produits éventuels ordinaires	495,746 84	252,906 89	242,839 95	495,746 84	195,799 18	299,947 66	"	"	495,746 84	
35	Dépenses facultatives. — Dépenses sur les centimes votés par les conseils généraux	10,898,788 75	8,096,804 53	3,948,948 59	12,045,753 12	7,440,598 57	4,605,154 55	"	"	12,045,753 12	
	Dépenses sur le fonds commun	1,146,964 37									
	Dépenses sur produits éventuels facultatifs	892,376 79	84,304 15	808,072 64	892,376 79	59,714 48	832,662 31	"	"	892,376 79	
	Dépenses sur le produit des subventions pour travaux de routes	1,176,681 15	882,677 02	294,004 13	1,176,681 15	694,852 79	481,828 36	"	"	1,176,681 15	
36	Dépenses extraordinaires. — Dépenses sur le produit des centimes extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	17,139,855 79	11,080,145 20	6,059,710 59	17,139,855 79	10,284,876 88	6,854,978 91	"	"	17,139,855 79	
	Dépenses sur produits d'emprunts autorisés par des lois spéciales	5,511,262 18	4,053,240 00	1,458,022 18	5,511,262 18	3,758,643 48	1,752,618 70	"	"	5,511,262 18	
37	Dépenses spéciales. — Dépenses des chemins vicinaux imputables sur les centimes votés par les conseils généraux	11,351,656 85	8,586,272 61	2,765,384 24	11,351,656 85	8,076,238 40	3,275,418 45	"	"	11,351,656 85	
	Dépenses imputables sur le produit des subventions communales et des souscriptions particulières	7,502,503 58	6,506,134 28	996,369 30	7,502,503 58	5,546,171 99	1,956,331 59	"	"	7,502,503 58	
	Dépenses sur produits spéciaux	163,508 96	103,817 66	59,691 30	163,508 96	82,432 50	81,076 46	"	"	163,508 96	
	TOTAL des dépenses imputables sur ressources spéciales	85,017,543 85	61,849,299 93	23,168,243 92	85,017,543 85	57,007,375 55	28,010,168 30	"	"	85,017,543 85	
	RÉCAPITULATION.										
	Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	26,122,142 59	25,298,453 66	2,512,282 18	27,810,735 84	24,113,676 14	3,697,059 70	2,457,000 00	768,406 75	27,810,735 84	
	Dépenses départementales imputables sur ressources spéciales	85,017,543 85	61,849,299 93	23,168,243 92	85,017,543 85	57,007,375 55	28,010,168 30	"	"	85,017,543 85	
		111,139,686 44	87,147,753 59	25,680,526 10	112,828,279 69	81,121,051 69	31,707,228 00	2,457,000 00	768,406 75	112,828,279 69	
								1,688,593 25			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1843.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES probables de l'exercice 1842.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.										
	Administration centrale.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	465,300f 00c	464,327f 97c	972f 03c	465,300f 00c	459,349f 42c	5,950f 58c	"	"	465,300f 00c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	102,000 00	72,377 91	29,622 09	102,000 00	71,378 44	30,621 56	"	"	102,000 00	
3	Subvention à la caisse des retraites de l'administration centrale	11,697 00	11,196 75	500 25	11,697 00	8,242 25	3,454 75	"	"	11,697 00	
3 *bis.*	Subvention à la caisse des retraites des haras et des écoles vétérinaires	32,000 00	32,000 00	"	32,000 00	24,000 00	8,000 00	"	"	32,000 00	
	Agriculture et haras.										
4	Écoles vétérinaires et bergeries	637,000 00	529,032 14	107,967 86	637,000 00	495,684 41	141,315 59	"	"	637,000 00	
5	Encouragements à l'agriculture	800,000 00	690,837 84	109,162 16	800,000 00	634,932 56	165,067 44	"	"	800,000 00	
6	Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons	2,000,000 00	1,851,046 58	148,953 42	2,000,000 00	1,791,293 64	208,706 36	"	"	2,000,000 00	
	Manufactures, commerce intérieur et extérieur.										
7	Conservatoire et écoles des arts et métiers	828,000 00	644,031 99	183,968 01	828,000 00	630,650 81	197,349 19	"	"	828,000 00	
8	Encouragements au commerce et aux manufactures; publication des brevets d'invention; travaux statistiques	230,000 00	132,462 35	97,537 65	230,000 00	128,269 62	101,730 38	"	"	230,000 00	
8 *bis.*	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	"	7,500 00	500 00	8,000 00	7,500 00	500 00	8,000f 00c	"	8,000 00	
9	Encouragements aux pêches maritimes	4,000,000 00	2,174,640 41	1,825,359 59	4,000,000 00	2,164,634 59	1,835,365 41	"	"	4,000,000 00	
10	Poids et mesures	700,000 00	630,301 50	69,698 50	700,000 00	568,751 48	131,248 52	"	"	700,000 00	
	Établissements thermaux et sanitaires.										
11	Établissements thermaux, lazarets, service sanitaire	294,500 00	279,308 31	30,191 69	309,500 00	219,117 71	90,382 29	15,000 00	"	309,500 00	
	Secours.										
12	Secours aux colons	876,000 00	782,170 54	93,829 46	876,000 00	752,874 88	123,125 12	"	"	876,000 00	
13	Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations ou autres cas fortuits, etc	1,926,611 75	1,044,552 62	882,059 13	1,926,611 75	714,050 64	1,212,561 11	"	"	1,926,611 75	
14	Dépenses des exercices périmés	7,618 52	7,618 52	"	7,618 52	7,618 52	"	"	"	7,618 52	
		12,910,727 27	9,353,405 43	3,580,321 84	12,933,727 27	8,678,348 97	4,255,378 30	23,000 00	"	12,933,727 27	
15	Dépenses des exercices clos	37,790 86	37,790 86	"	37,790 86	37,790 86	"	"	"	37,790 86	
		12,948,518 13	9,391,196 29	3,580,321 84	12,971,518 13	8,716,139 83	4,255,378 30	23,000 00	"	12,971,518 13	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1843.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1842.	OBSERVATIONS.
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.					**MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.**					
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	456,000f 00	454,550f 94	1,449f 06c	456,000f 00c	451,651f 54c	4,348f 46c	"	"	456,000f 00c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	85,000 00	64,414 70	20,585 30	85,000 00	60,167 29	24,832 71	"	"	85,000 00	
3	Personnel du corps des ponts et chaussées	3,007,500 00	2,894,626 99	112,873 01	3,007,500 00	2,655,872 00	351,628 00	"	"	3,007,500 00	
4	Personnel des officiers et maîtres de ports du service maritime et des inspecteurs de la navigation	190,000 00	173,220 42	16,779 58	190,000 00	158,861 71	31,138 29	"	"	190,000 00	
5	Personnel des conducteurs embrigadés	1,096,000 00	1,039,787 26	56,212 74	1,096,000 00	939,628 44	156,371 56	"	"	1,096,000 00	
6	Personnel du corps des mines, enseignement, écoles	509,000 00	431,457 35	77,542 65	509,000 00	399,757 21	109,242 79	"	"	509,000 00	
7	Matériel des mines. (Services divers.)	140,000 00	94,290 54	45,709 46	140,000 00	76,323 30	63,676 70	"	"	140,000 00	
8	Conseil des bâtiments civils et bureau du contrôle	66,000 00	65,999 52	0 48	66,000 00	65,783 02	216 98	"	"	66,000 00	
9	Subvention à la caisse des retraites des ponts et chaussées et des mines	355,000 00	323,120 15	21,879 85	345,000 00	193,530 15	151,469 85	"	10,000f 00c	345,000 00	
10	Routes royales et ponts	28,597,000 00	28,105,226 81	491,773 19	28,597,000 00	23,369,445 75	5,227,554 25	"	"	28,597,000 00	
11	Navigation intérieure. (Rivières, quais et bacs.)	7,460,000 00	7,106,574 22	353,425 78	7,460,000 00	5,688,441 89	1,771,558 11	"	"	7,460,000 00	
12	——— (Canaux.)	4,600,000 00	4,483,070 69	116,929 31	4,600 000 00	3,461,474 79	1,138,525 21	"	"	4,600,000 00	
13	Ports maritimes et services divers	5,010,000 00	4,738,267 18	271,732 82	5,010,000 00	3,695,566 81	1,314,433 19	"	"	5,010,000 00	
14	Chemins de fer. (Études et frais de police.)	126,600 00	107,933 86	18,666 14	126,600 00	93,420 39	33,179 61	"	"	126,600 00	
14 *bis.*	Travaux d'exploitation des chemins de fer	"	18,837 20	38,902 80	57,740 00	9,602 52	48,137 48	57,740f 00c	"	57,740 00	
15	Subventions aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage	600,000 00	107,000 00	243,000 00	350,000 00	95,000 00	255,000 00	"	250,000 00	350,000 00	
16	Frais généraux du service des départements, secours, etc	56,000 00	47,432 84	8,567 16	56,000 00	46,776 49	9,223 51	"	"	56,000 00	
17	Entretien et réparations ordinaires des bâtiments civils et édifices publics d'intérêt général	465,000 00	42,236 30	422,763 70	465,000 00	34,268 48	430,731 52	"	"	465,000 00	
18	Constructions et grosses réparations d'intérêt général. (Bâtiments civils.)	570,000 00	229,829 13	340,170 87	570,000 00	213,068 68	356,931 32	"	"	570,000 00	
18 *bis.*	Achèvement de divers monuments de la capitale. (Loi du 6 juillet 1836.)	201,132 88	5,399 96	195,732 92	201,132 88	5,116 63	196,016 25	"	"	201,132 88	
18 *ter.*	Travaux de la Chambre des Pairs. (Loi du 15 juin 1836.)	37,834 39	"	37,834 39	37,834 39	"	37,834 39	"	"	37,834 39	
19	Achèvement de divers édifices publics. (Loi du 18 juillet 1838.)	867,003 95	393,663 12	473,340 83	867,003 95	391,947 89	475,056 06	"	"	867,003 95	
19 *bis.*	Travaux à exécuter dans les bâtiments occupés par les bureaux du ministère de la guerre. (Loi du 10 juin 1840.)	71,567 73	69,492 63	137,075 10	206,567 73	69,492 63	137,075 10	135,000 00	"	206,567 73	
19 *ter.*	Travaux divers du service des monuments et édifices publics. (Loi du 15 juillet 1840.)	207,240 04	105,742 52	101,497 52	207,240 04	99,913 40	107,326 64	"	"	207,240 04	
19 *q.*	Construction d'un édifice à affecter à l'école normale. (Loi du 24 mars 1841.)	165,829 52	125,699 54	40,129 98	165,829 52	125,699 54	40,129 98	"	"	165,829 52	
20	Frais de publication des comptes rendus des ponts et chaussées, des mines, etc.	15,000 00	13,032 59	1,967 41	15,000 00	13,032 59	1,967 41	"	"	15,000 00	
23	Rétablissement des communications interrompues. (Loi du 23 novembre 1840.)	320,000 00	307,362 65	12,637 35	320,000 00	179,307 36	140,692 64	"	"	320,000 00	
24	Secours extraordinaires accordés aux départements par suite du débordement des eaux. (Loi du 23 novembre 1840.)	142,691 27	131,695 26	3,996 01	135,691 27	100,618 72	35,072 55	"	7,000 00	135,691 27	
25	Réparations de dommages causés par les inondations. (Loi du 31 janvier 1841.)	800,000 00	529,560 59	70,439 41	600,000 00	354,328 13	245,671 87	"	200,000 00	600,000 00	
26	Subventions aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus. (Loi du 31 janvier 1841.)	300,000 00	153,643 02	46,356 98	200,000 00	99,088 02	100,911 98	"	100,000 00	200,000 00	
27	Réparation des dommages causés aux voies navigables. (Loi du 13 juin 1841.)	1,420,000 00	1,050,420 66	119,579 34	1,170,000 00	804,315 98	365,684 02	"	250,000 00	1,170,000 00	
28	——— aux digues et levées de la vallée du Rhône	3,500,000 00	2,599,300 43	400,699 57	3,000,000 00	2,234,116 40	765,883 60	"	500,000 00	3,000,000 00	
29	Translation provisoire de la bibliothèque Sainte-Geneviève	"	16,520 77	43,479 23	60,000 00	16,520 77	43,479 23	60,000 00	"	60,000 00	
22	Dépenses des exercices périmés	9,540 37	9,540 37	"	9,540 37	9,467 39	72 98	"	"	9,540 37	
		61,446,940 15	56,038,950 21	4,343,729 94	60,382,680 15	46,211,605 91	14,171,074 24	252,740 00	1,317,000 00	60,382,680 15	
21	Dépenses des exercices clos	176,340 36	176,340 36	"	176,340 36	176,340 36	"	"	"	176,340 36	
		61,623,280 51	56,215,290 57	4,343,729 94	60,559,020 51	46,387,946 27	14,171,074 24	252,740 00	1,317,000 00	60,559,020 51	
								1,064,260 00			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1843.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1842.	OBSERVATIONS.
	IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.										
	1re PARTIE. — *Travaux autorisés par la Loi du 25 juin 1841.*										
	Suite du MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.										
1	Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	11,732,174f 61c	9,090,777f 18c	641,397f 43c	9,732,174f 61c	6,014,305f 12c	3,717,869f 49c	"	2,000,000f 00c	9,732,174f 61c	
2	——— depuis le 1er janvier 1837	583,898 57	321,941 48	161,957 09	483,898 57	247,787 66	236,110 91	"	100,000 00	483,898 57	
3	Routes royales et ports maritimes de la Corse	1,714,494 70	1,176,729 14	237,765 56	1,414,494 70	831,897 59	582,597 11	"	300,000 00	1,414,494 70	
4	Routes stratégiques de l'Ouest	60,809 21	37,503 11	23,306 10	60,809 21	9,362 08	51,447 13	"	"	60,809 21	
5	Ponts	712,863 90	421,487 60	91,376 30	512,863 90	403,448 83	109,415 07	"	200,000 00	512,863 90	
6	Amélioration de rivières	7,635,177 97	7,612,038 81	23,139 16	7,635,177 97	6,798,557 06	836,620 91	"	"	7,635,177 97	
6 *bis.*	Amélioration de rivières. (*Loi du 8 juillet 1840.*)	1,213,891 17	1,199,000 00	14,891 17	1,213,891 17	963,105 73	250,785 44	"	"	1,213,891 17	
7	Service des canaux de 1821 et 1822	3,775,226 43	1,352,468 98	422,757 45	1,775,226 43	923,475 29	851,751 14	"	2,000,000 00	1,775,226 43	
8	Études de navigation	1,909 84	1,909 84	"	1,909 84	1,213 50	696 34	"	"	1,909 84	
9	Amélioration de ports maritimes	10,589,880 07	9,368,793 74	121,086 33	9,489,880 07	7,181,533 71	2,308,346 36	"	1,100,000 00	9,489,880 07	
10	Chemins de fer. Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies concessionnaires, etc	3,000,000 00	1,550,000 00	1,450,000 00	3,000,000 00	1,550,000 00	1,450,000 00	"	"	3,000,000 00	
10 *bis.*	Chemins de fer construits par l'État	9,699,360 23	8,805,596 18	493,764 05	9,299,360 23	6,398,974 71	2,900,385 52	"	400,000 00	9,299,360 23	
11	Établissement de nouveaux canaux	14,016,149 97	13,883,523 06	132,626 91	14,016,149 97	12,645,888 11	1,370,261 86	"	"	14,016,149 97	
11 *bis.*	Établissement de nouveaux canaux. (*Loi du 8 juillet 1840.*)	3,002,541 52	2,950,000 00	52,541 52	3,002,541 52	2,575,187 98	427,353 54	"	"	3,002,541 52	
		(A) 67,738,378 19	57,771,769 12	3,866,609 07	61,638,378 19	46,544,737 37	15,093,640 82	"	6,100,000 00	61,638,378 19	(A) On comprend dans les crédits accordés par des lois spéciales, pour la première partie des travaux extraordinaires, les 18,198,378 fr. 19 cent. de crédits supplémentaires ouverts provisoirement par des ordonnances royales en vertu de l'art. 3 de la loi du 6 juin 1840; et on déduit des mêmes crédits les 260,000 francs annulés également par ordonnance royale sur l'exercice 1842 et transportés à l'exercice 1843. (Voir le tableau L du projet de la loi générale des crédits supplémentaires présenté le 10 janvier 1843.)
12	Dépenses des exercices clos	54,229 34	54,229 34	"	54,229 34	54,229 34	"	"	"	54,229 34	
	TOTAL de la 1re Partie	67,792,607 53	57,825,998 46	3,866,609 07	61,692,607 53	46,598,966 71	15,093,640 82	"	6,100,000 00	61,692,607 53	
	2e PARTIE. — *Travaux autorisés par la Loi du 11 juin 1842.*										
13	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	13,000,000 00	1,036,757 14	963,242 86	2,000,000 00	543,240 72	1,456,759 28	"	11,000,000 00	2,000,000 00	
14	Prêts et subventions aux compagnies des chemins de fer de Paris à Rouen, et de Rouen au Havre	2,500,000 00	"	2,500,000 00	2,500,000 00	"	2,500,000 00	"	"	2,500,000 00	
	TOTAL de la 2e Partie	15,500,000 00	1,036,757 14	3,463,242 86	4,500,000 00	543,240 72	3,956,759 28	"	11,000,000 00	4,500,000 00	
	REPORT du total de la 1re Partie	67,792,607 53	57,825,998 46	3,866,609 07	61,692,607 53	46,598,966 71	15,093,640 82	"	6,100,000 00	61,692,607 53	
	TOTAL GÉNÉRAL de la IIe Section	83,292,607 53	58,862,755 60	7,329,851 93	66,192,607 53	47,142,207 43	19,050,400 10	"	17,100,000 00	66,192,607 53	
	RÉCAPITULATION.										
	Ire SECTION. — Service ordinaire	61,623,280 51	56,215,290 57	4,343,729 94	60,559,020 51	46,387,946 27	14,171,074 24	252,740 00	1,317,000 00	60,559,020 51	
	IIe SECTION. — Travaux extraordinaires	83,292,607 53	58,862,755 60	7,329,851 93	66,192,607 53	47,142,207 43	19,050,400 10	"	17,100,000 00	66,192,607 53	
		144,915,888 04	115,078,046 17	11,673,581 87	126,751,628 04	93,530,153 70	33,221,474 34	252,740 00	18,417,000 00	126,751,628 04	
								18,164,260 00			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1843.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET PRIMITIF ET PAR DES LOIS SPÉCIALES — Divisions territoriales de l'intérieur.	Algérie.	TOTAL.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. — Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1842.	OBSERVATIONS.
	Ier SECTION. DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES RESSOURCES ORDINAIRES DU BUDGET.												
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.												
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,390,100f 00	75,000f 00	1,465,100f 00	1,463,637 67	1,462 33	1,465,100 00	1,443,003 30	22,096 70	"	"	1,465,100 00	
2	——— (Matériel.)	238,750 00	6,000 00	244,750 00	195,778 02	48,971 98	244,750 00	193,060 22	51,689 78	"	"	244,750 00	
3	Frais généraux d'impression	190,000 00	10,000 00	200,000 00	119,917 53	80,082 47	200,000 00	118,106 03	81,893 97	"	"	200,000 00	
4	États-majors	15,919,687 00	1,178,353 00	17,098,040 00	16,211,180 26	615,959 74	16,827,140 00	14,882,856 94	1,944,283 06	"	270,900 00	16,827,140 00	
5	Gendarmerie	18,621,564 00	748,120 00	19,369,684 00	19,429,203 22	461,574 78	19,890,778 00	18,437,107 96	1,453,670 04	521,094 00	"	19,890,778 00	
6	Subvention à la ville de Paris pour l'accroissement de la garde municipale	1,954,257 00	"	1,954 257 00	1,880,000 00	74,257 00	1,954,257 00	1,880,000 00	74,257 00	"	"	1,954,257 00	
7	Recrutement et réserve	674,750 00	"	674,750 00	433,179 96	241,570 04	674,750 00	428,918 96	245,831 04	"	"	674,750 00	
8	Justice militaire	467,434 00	124,704 00	592,138 00	327,626 59	264,511 41	592,138 00	309,145 45	282,992 55	"	"	592,138 00	
9	Solde et entretien des troupes	152,075,680 00	20,139,589 00	172,215,269 00	172,192,856 17	10,734,829 83	182,927,686 00	166,091,448 21	16,836,237 79	10,712,417 00	"	182,927,686 00	
10	Habillement et campement	14,785,756 00	2,070,988 00	16,856,744 00	10,518,179 85	6,656,026 15	17,174,206 00	10,339,670 24	6,834,535 76	317,462 00	"	17,174,206 00	
11	Lits militaires	5,947,871 00	456,002 00	6,403,873 00	5,192,138 57	1,504,234 43	6,696,373 00	4,756,779 75	1,939,593 25	292,500 00	"	6,696,373 00	
12	Transports généraux	1,215,316 00	387,005 00	1,602,321 00	2,261,132 49	847,188 51	3,108,321 00	2,202,256 23	906,064 77	1,506,000 00	"	3,108,321 00	
13	Remonte générale	6,064,766 00	658,745 00	6,723,511 00	4,317,570 36	529,440 64	4,847,011 00	4,268,646 27	578,364 73	"	1,876,500 00	4,847,011 00	
14	Harnachement	470,188 00	113,760 00	583,948 00	149,535 28	522,412 72	671,948 00	124,488 67	547,459 33	88,000 00	"	671,948 00	
15	Fourrages	30,733,433 00	5,282,718 00	36,016,151 00	34,944,246 60	1,085,986 40	36,030,233 00	34,654,459 80	1,375,773 20	14,082 00	"	36,030,233 00	
16	Solde de non-activité et de réforme	477,545 00	"	477,545 00	389,986 88	87,558 12	477,545 00	336,178 80	141,366 20	"	"	477,545 00	
17	Dépenses temporaires	1,918,200 00	"	1,918,200 00	1,807,885 71	110,314 29	1,918,200 00	1,615,622 48	302,577 52	"	"	1,918,200 00	
18	Subvention au fonds de retraite des employés	534,000 00	"	534,000 00	488,937 45	45,062 55	534,000 00	468,429 45	65,570 55	"	"	534,000 00	
19	Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	397,000 00	4,000 00	401,000 00	333,680 77	67,319 23	401,000 00	333,112 42	67,887 58	"	"	401,000 00	
20	Matériel de l'artillerie	7,082,980 00	350,000 00	7,432,980 00	4,655,547 62	2,777,432 38	7,432,980 00	4,630,476 94	2,802,503 06	"	"	7,432,980 00	
21	Poudres et salpêtres. (Personnel.)	482,044 00	"	482,044 00	414,947 65	67,096 35	482,044 00	408,500 07	73,543 93	"	"	482,044 00	
22	——— (Matériel.)	3,482,671 00	"	3,482,671 00	2,855,323 53	697,347 47	3,552,671 00	2,715,882 99	836,788 01	70,000 00	"	3,552,671 00	
23	Matériel du génie	8,500,000 00	5,646,000 00	14,146,000 00	12,016,186 83	2,129,813 17	14,146,000 00	11,638,804 81	2,507,195 19	"	"	14,146,000 00	
24	Écoles militaires	2,407,380 00	"	2,407,380 00	1,725,272 86	682,107 14	2,407,380 00	1,709,066 48	698,313 52	"	"	2,407,380 00	
25	Invalides de la guerre	2,720,619 00	"	2,720,619 00	2,413,141 74	307,477 26	2,720,619 00	2,403,987 97	316,631 03	"	"	2,720,619 00	
26	Gouvernement de l'Algérie	"	396,000 00	396,000 00	394,294 22	1,705 78	396,000 00	347,041 33	48,958 67	"	"	396,000 00	
27	Services militaires irréguliers en Algérie	"	5,819,000 00	5,819,000 00	6,142,125 09	2,476,874 91	8,619,000 00	5,125,759 87	3,493,240 13	2,800,000 00	"	8,619,000 00	
28	Services civils en Algérie	"	1,535,000 00	1,535,000 00	1,372,256 03	662,743 97	2,035,000 00	1,236,020 23	798,979 77	500,000 00	"	2,035,000 00	
29	Travaux publics extraordinaires en Algérie	"	1,800,000 00	1,800,000 00	1,578,690 48	721,309 52	2,300,000 00	1,526,928 57	773,071 43	500,000 00	"	2,300,000 00	
30	Dépenses secrètes en Algérie	"	250,000 00	250,000 00	202,406 00	247,594 00	450,000 00	202,406 00	247,594 00	200,000 00	"	450,000 00	
31	Dépenses des exercices périmés	774 09	1,256 43	2,030 52	2,030 52	"	2,030 52	2,030 52	"	"	"	2,030 52	
		278,752,765 09	47,052,240 43	325,805,005 52	306,428,895 95	34,750,264 57	341,179,160 52	294,830,196 96	46,348,963 56	17,521,555 00	2,147,400 00	341,179,160 52	
32	Dépenses des exercices clos	"	"	796,612 05	796,612 05	"	796,612 05	796,612 05	"	"	"	796,612 05	
		278,752,765 09	47,052,240 43	326,601,617 57	307,225,508 00	34,750,264 57	341,975,772 57	295,625,809 01	46,348,963 56	17,521,555 00	2,147,400 00	341,975,772 57	
										15,374,155 00			

SUITE DE BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1843.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET ET PAR DES LOIS SPÉCIALES. Divisions territoriales de l'intérieur.	Algérie.	TOTAL.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1842.	OBSERVATIONS.
	IIe SECTION. DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES RESSOURCES EXTRAORDINAIRES DU BUDGET.							Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.					
1	Travaux de fortifications de Paris	44,417,825f 01 (A)	"	44,417,825 01	36,740,773 92	7,677,051 09	44,417,825 01	36,555,309 59	7,862,515 42	"	"	44,417,825 01	(A) Y compris un crédit de 34,417,825 fr. 01 cent. non employé sur l'exercice 1841 et transporté provisoirement à l'exercice 1842 par des ordonnances royales. (Voir le tableau L du projet de la loi générale des crédits supplémentaires présenté le 10 janvier 1843.)
2	Travaux de fortifications des places autres que Paris	6,940,000 00	"	6,940,000 00	5,010,503 12	1,929,496 88	6,940,000 00	4,958,477 52	1,981,522 48	"	"	6,940,000 00	
3	Travaux pour les bâtiments militaires	7,500,000 00	"	7,500,000 00	5,199,994 93	2,300,005 07	7,500,000 00	5,158,044 93	2,341,955 07	"		7,500,000 00	
4	Constructions pour le service de l'artillerie	800,000 00	"	800,000 00	121,893 26	678,106 74	800,000 00	121,893 26	678,106 74	"	"	800,000 00	
5	Constructions aux établissements des poudres et salpêtres	500,000 00	"	500,000 00	177,336 42	322,663 58	500,000 00	170,725 02	329,274 98	"	"	500,000 00	
		60,157,825 01	"	60,157,825 01	47,250,501 65	12,907,323 36	60,157,825 01	46,964,450 32	13,193,374 69	"	"	60,157,825 01	
										"			

RÉCAPITULATION.

Ire SECTION. — Dépenses imputables sur les ressources ordinaires du budget	326,601,617 57	307,225,508 00	34,750,264 57	341,975,772 57	295,626,809 01	46,348,963 56	17,521,555 00	2,147,400 00	341,975,772 57
IIe SECTION. — Dépenses imputables sur les ressources extraordinaires	60,157,825 01	47,250,501 65	12,907,323 36	60,157,825 01	46,964,450 32	13,193,374 69	"	"	60,157,825 01
	386,759,442 58	354,476,009 65	47,657,587 93	402,133,597 58	342,591,259 33	59,542,338 25	17,521,555 00	2,147,400 00	402,133,597 58
							15,374,115 00		

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1843.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES liquidées et constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1842.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA MARINE.										
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
	DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES RESSOURCES ORDINAIRES DU BUDGET.										
	Service central.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	730,600f 00c	725,615f 82c	4,984f 18c	730,600f 00c	725,417f 13c	5,182f 87c	"	"	730,600f 00c	
2	——— (Matériel.)	208,800 00	178,566 69	30,233 31	208,800 00	168,488 89	40,311 11	"	"	208,800 00	
	Service général.										
3	Officiers militaires et civils	8,101,800 00	7,068,581 60	1,033,218 40	8,101,800 00	6,607,245 46	1,494,554 54	"	"	8,101,800 00	
4	Maistrance, gardiennage et surveillance	1,690,600 00	1,491,379 71	199,220 29	1,690,600 00	1,437,752 05	252,847 95	"	"	1,690,600 00	
5	Solde et habillement des équipages et des troupes	30,321,642 00	24,645,977 20	5,675,664 80	30,321,642 00	23,052,380 14	7,269,261 86	"	"	30,321,642 00	
6	Hôpitaux	1,512,000 00	1,268,340 69	573,259 31	1,841,600 00	1,194,781 37	646,818 63	329,600f 00c	"	1,841,600 00	
7	Vivres	16,393,200 00	9,610,794 55	6,782,405 45	16,393,200 00	8,899,746 17	7,493,453 83	"	"	16,393,200 00	
8	Travaux du matériel naval. (Ports.)	43,988,400 00	29,441,798 65	14,546,601 35	43,988,400 00	28,098,814 75	15,889,585 25	"	"	43,988,400 00	
9	——— (Établissements hors des ports.)	2,500,000 00	2,321,283 46	178,716 54	2,500,000 00	2,035,363 31	464,636 69	"	"	2,500,000 00	
10	Travaux de l'artillerie. (Ports.)	2,385,000 00	1,474,247 97	910,752 03	2,385,000 00	1,351,512 60	1,033,487 40	"	"	2,385,000 00	
11	——— (Établissements hors des ports.)	650,000 00	650,000 00	"	650,000 00	544,848 45	105,151 55	"	"	650,000 00	
12	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	5,374,000 00	3,903,776 63	1,470,223 37	5,374,000 00	3,603,996 49	1,770,003 51	"	"	5,374,000 00	
13	École navale de l'Orion	76,000 00	70,182 20	5,817 80	76,000 00	70,182 20	5,817 80	"	"	76,000 00	
14	Affrétements et transports par mer	418,000 00	195,567 19	222,432 81	418,000 00	188,387 43	229,612 57	"	"	418,000 00	
15	Chiourmes	319,700 00	302,038 50	17,661 50	319,700 00	281,963 30	37,736 70	"	"	319,700 00	
16	Frais généraux d'impressions	186,000 00	170,865 80	15,134 20	186,000 00	162,338 80	23,661 20	"	"	186,000 00	
17	Matériel des services d'administration des ports et objets divers	348,500 00	366,915 11	75,584 89	442,500 00	320,474 89	122,025 11	94,000 00	"	442,500 00	
	Service scientifique.										
18	Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	432,000 00	375,447 82	59,552 18	435,000 00	362,123 42	72,876 58	3,000 00	"	435,000 00	
19	——— (Matériel.)	480,600 00	363,360 71	117,239 29	480,600 00	329,180 05	151,419 95	"	"	480,600 00	
20	Dépenses temporaires	100,000 00	64,717 50	35,282 50	100,000 00	60,461 73	39,538 27	"	"	100,000 00	
	Service colonial.										
21	Colonies. Services militaires)	9,165,032 00	7,300,360 06	1,864,671 94	9,165,032 00	7,281,943 47	1,883,088 53	"	"	9,165,032 00	
22	Administration générale des colonies. (Martinique, Guadeloupe, Guyane française et Bourbon.)	4,366,770 00	1,365,275 23	3,001,494 77	4,366,770 00	1,285,828 06	3,080,941 94	"	"	4,366,770 00	
23	Administration intérieure des colonies. (Martinique, Guadeloupe, Guyane française et Bourbon.)	3,869,970 00	316,019 24	3,553,950 76	3,869,970 00	309,215 50	3,560,754 50	"	"	3,869,970 00	
23 *bis.*	Subvention à divers établissements coloniaux	824,484 83	773,366 32	577,518 51	1,350,884 83	760,090 14	590,794 69	526,400 00	"	1,350,884 83	
		134,443,098 83	94,444,478 65	40,951,620 18	135,396,098 83	89,132,535 80	46,263,563 03	953,000 00	"	135,396,098 83	
24	Dépenses des exercices clos	1,881,809 26	1,881,809 26	"	1,881,809 26	1,881,809 26	"	"	"	1,881,809 26	
		136,324,908 09	96,326,287 91	40,951,620 18	137,277,908 09	91,014,345 06	46,263,563 03	953,000 00	"	137,277,908 09	
	Payements faits par le trésor sur les traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1842					3,300,982 24	3,300,982 24	"	"	"	
						94,315,327 30	42,962,580 79	953,000 00	"	137,277,908 09	
								953,000 00			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1843.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant de services faits.			PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS.		DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1842.	OBSERVATIONS.
			DÉPENSES liquidées et constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.		
	IIe SECTION.										
	DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES RESSOURCES EXTRAORDINAIRES DU BUDGET.										
	Suite du MINISTÈRE DE LA MARINE.										
1	Fort Boyard	1,000,000f 00c	354,835f 51c	"	354,835f 51c	278,425f 42c	76,410f 09c	"	645,164f 49c	354,835f 51c	
2	Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon	700,000 00	580,012 58	119,987f 42c	700,000 00	467,781 00	232,219 00	"	"	700,000 00	
	Établissements à créer à Castineau	740,000 00	984 00	"	984 00	984 00	"	"	739,016 00	984 00	
3	Digue et arsenal de Cherbourg	2,000,000 00	1,771,646 08	228,353 92	2,000,000 00	1,765,028 49	234,971 51	"	"	2,000,000 00	
4											
		4,440,000 00	2,707,478 17	348,341 34	3,055,819 51	2,512,218 91	543,600 60	"	1,384,180 49	3,055,819 51	
								1,384,180 49			
	RÉCAPITULATION.										
	1re SECTION. — Service ordinaire	136,324,908 09	96,326,287 91	40,951,620 18	137,277,908 09	94,315,327 30	42,962,580 79	953,000 00	"	137,277,908 09	
	2e SECTION. — Travaux extraordinaires	4,440,000 00	2,707,478 17	348,341 34	3,055,819 51	2,512,218 91	543,600 60	"	1,384,180 49	3,055,819 51	
		140,764,908 09	99,033,766 08	41,299,961 52	140,333,727 60	96,827,546 21	43,506,181 39	953,000 00	1,384,180 49	140,333,727 60	
								431,180 40			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1843.*

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.		Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	Dépenses résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	Total.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer pour solder les dépenses.	Situation des crédits. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses probables de l'exercice 1842.	Observations.
						MINISTÈRE DES FINANCES.						
	Service général.											
25	Cour des comptes.	Personnel	1,086,600f 00c	1,010,498f 26c	76,101f 74c	1,086,600f 00c	1,009,796f 90c	76,803f 10c	"	"	1,086,600f 00c	
26		Matériel et dépenses diverses	64,900 00	64,900 00	"	64,900 00	64,900 00	"	"	"	64,900 00	
27	Administration centrale des finances.	Personnel	5,524,000 00	5,473,428 51	50,571 49	5,524,000 00	5,439,678 30	84,321 70	"	"	5,524,000 00	
28		Matériel	634,400 00	382,934 72	251,465 28	634,400 00	379,223 95	255,176 05	"	"	634,400 00	
29		Dépenses diverses	279,000 00	223,754 60	55,245 40	279,000 00	201,213 18	77,786 82	"	"	279,000 00	
30	Monnaie et médailles. (Service des établissements monétaires.)	Personnel	152,000 00	121,348 44	30,651 56	152,000 00	116,173 49	35,826 51	"	"	152,000 00	
31		Matériel et dépenses diverses	89,196 00	71,943 45	17,252 55	89,196 00	68,110 38	21,085 62	"	"	89,196 00	
32	Cadastre	Dépenses à la charge du fonds commun	1,058,600 49	836,393 60	222,206 89	1,058,600 49	783,147 48	275,453 01	"	"	1,058,600 49	
		Dépenses à la charge du produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux de département	1,799,349 51	722,351 96	1,076,997 55	1,799,349 51	584,155 14	1,215,194 37	"	"	1,799,349 51	
	Service de trésorerie.											
33	Frais de trésorerie		3,000,000 00	2,301,130 43	798,869 57	3,100,000 00	2,301,130 43	798,869 57	100,000f 00c	"	3,100,000 00	
34	Traitements, taxations, remises et bonifications aux receveurs des finances, sur les impôts et revenus directs et indirects		5,081,000 00	4,044,479 30	1,036,520 70	5,081,000 00	3,931,568 89	1,149,431 11	"	"	5,081,000 00	
35	Traitements et frais de service des payeurs		980,000 00	974,808 96	5,191 04	980,000 00	950,725 81	29,274 19	"	"	980,000 00	
	Service extraordinaire.											
36 *bis.*	Dépenses des exercices périmés		103,601 70	75,372 84	13,156 40	88,529 24	41,728 30	46,800 94	"	15,072f 46c	88,529 24	
90	Frais de translation dans le palais du quai d'Orsay des objets mobiliers et des archives de la Cour des comptes		"	11,590 50	1,909 50	13,500 00	11,590 50	1,909 50	13,500 00	"	13,500 00	
			19,852,647 70	16,314,935 57	3,636,139 67	19,951,075 24	15,883,142 75	4,067,932 49	113,500 00	15,072 46	19,951,075 24	
36	Dépenses des exercices clos		1,271,389 26	1,271,389 26	"	1,271,389 26	1,271,389 26	"	"	"	1,271,389 26	
			21,124,036 96	17,586,324 83	3,636,139 67	21,222,464 50	17,154,532 01	4,067,932 49	113,500 00	15,072 46	21,222,464 50	
									98,427 54			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1843.*

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1842.	OBSERVATIONS.
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.										
	CONTRIBUTIONS DIRECTES ET TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)										
37	Personnel	2,014,800f 00c	1,963,048f 39c	51,751f 61c	2,014,800f 00c	1,775,249f 87c	239,550f 13c	"	"	2,014,800f 00	
38	Dépenses diverses	1,832,027 83	1,464,443 08	367,584 75	1,832,027 83	1,387,860 60	444,167 23	"	"	1,832,027 83	
39	Frais de perception	11,237,345 22	9,225,435 66	2,104,509 56	11,329,945 22	9,015,075 21	2,314,870 01	92,600f 00c	"	11,329,945 22	
	ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE. (*Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.*)										
40	Enregistrement et domaines. — Personnel	8,822,800 00	9,172,174 97	0 03	9,172,175 00	9,172,174 97	0 03	349,375 00	"	9,172,175 00	
41	Enregistrement et domaines. — Matériel	388,500 00	163,318 57	185,181 43	348,500 00	163,063 21	185,436 79	"	40,000f 00c	348,500 00	
42	Enregistrement et domaines. — Dépenses diverses	781,300 00	703,050 05	68,249 95	771,300 00	678,732 20	92,567 80	"	10,000 00	771,300 00	
43	Timbre — Personnel	386,150 00	382,152 92	3,997 08	386,150 00	380,932 22	5,217 78	"	"	386,150 00	
44	Timbre — Matériel	521,200 00	390,710 25	130,489 75	521,200 00	390,411 31	130,788 69	"	"	521,200 00	
77	Timbre — Frais de concours pour la fabrication d'un papier de sûreté.	60,000 00	60,000 00	"	60,000 00	60,000 00	"	"	"	60,000 00	
89	Timbre — Frais de timbrage de connaissements et lettres de voitures.	"	7,213 74	2,911 26	10,125 00	7,213 74	2,911 26	10,125 00	"	10,125 00	
	FORÊTS. (*Service administratif et de surveillance dans les départements.*)										
45	Personnel	3,170,700 00	3,164,164 41	6,535 59	3,170,700 00	2,857,077 89	313,622 11	"	"	3,170,700 00	
46	Matériel	1,270,000 00	1,084,567 42	535,432 58	1,620,000 00	926,617 57	693,382 43	350,000 00	"	1,620,000 00	
47	Dépenses diverses	625,900 00	561,456 88	255,443 12	816,900 00	459,350 12	357,549 88	191,000 00	"	816,900 00	
86	Dépenses d'entretien et d'amélioration dans les forêts	12,128 98	"	12,128 98	12,128 98	"	12,128 98	"	"	12,128 98	
	DOUANES. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)										
48	Personnel	22,836,500 00	22,416,438 29	351,561 71	22,768,000 00	22,399,917 68	368,082 32	"	68,500 00	22,768,000 00	
49	Matériel	505,300 00	252,237 85	253,062 15	505,300 00	231,188 51	274,111 49	"	"	505,300 00	
50	Dépenses diverses	1,261,000 00	1,081,475 25	166,524 75	1,248,000 00	1,051,961 08	196,038 92	"	13,000 00	1,248,000 00	
80	Reconstructions des bâtiments de douanes nécessitées par les débordements du Rhône	89,026 04	73,481 60	15,544 44	89,026 04	21,978 01	67,048 03	"	"	89,026 04	
81	Frais de surveillance, de visite et de perception au chemin de fer de Strasbourg à Bâle	"	38,260 13	2,239 87	40,500 00	38,260 13	2,239 87	40,500 00	"	40,500 00	
"	Frais de nouveaux services de douanes	"	67,592 08	4,407 92	72,000 00	67,592 08	4,407 92	72,000 00	"	72,000 00	
	A REPORTER	55,814,678 07	52,271,221 54	4,517,556 53	56,788,778 07	51,084,656 40	5,704,121 67	1,105,600 00	131,500 00	56,788,778 07	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1843.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1842.	OBSERVATIONS.
	Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.										
	REPORT	55,814,678f 07c	52,271,221f 54c	4,517,556f 53c	56,788,778f 07c	51,084,656f 40c	5,704,121f 67c	1,105,600f 00c	131,500f 00c	56,788,778f 07c	
	CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET POUDRES À FEU. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)										
51	Contributions indirectes. — Personnel	18,585,900 00	17,315,078 05	1,501,821 95	18,816,900 00	17,315,078 05	1,501,821 95	231,000 00	"	18,816,900 00	
52	Matériel	632,100 00	347,586 35	284,513 65	632,100 00	336,002 15	296,097 85	"	"	632,100 00	
53	Dépenses diverses	1,853,000 00	1,798,226 95	113,273 05	1,911,500 00	1,788,054 42	123,445 58	58,500 00	"	1,911,500 00	
71	Service des sels dans le pays de Gex	10,500 00	35,095 02	4 98	35,100 00	35,095 02	4 98	24,600 00	"	35,100 00	
78	Remplacement des poids de 25 kilogrammes	45,500 00	"	45,500 00	45,500 00	"	45,500 00	"	"	45,500 00	
83	Frais de surveillance, de visite et de perception dans la banlieue de Paris, en raison des travaux de fortifications	"	61,239 43	5,910 57	67,150 00	61,239 43	5,910 57	67,150 00	"	67,150 00	
88	Frais de surveillance et de perception concernant les droits sur le sucre indigène	"	167,263 78	67,000 22	234,264 00	167,263 78	67,000 22	234,264 00	"	234,264 00	
54	Poudres à feu. — Personnel	63,000 00	56,999 60	6,000 40	63,000 00	56,756 76	6,243 24	"	"	63,000 00	
55	Matériel	2,598,850 00	213,858 07	2,655,807 93	2,869,666 00	191,217 53	2,678,448 47	270,816 00	"	2,869,666 00	
	TABACS. (*Exploitation.*)										
56	Personnel	980,000 00	979,703 67	296 33	980,000 00	979,703 67	296 33	"	"	980,000 00	
57	Matériel	24,759,000 00	25,600,212 00	2,958,788 00	28,559,000 00	25,531,865 09	3,027,134 91	3,800,000 00	"	28,559,000 00	
58	Dépenses diverses	305,439 00	281,837 31	23,601 69	305,439 00	279,195 95	26,243 05	"	"	305,439 00	
91	Acquisition d'immeubles pour l'exploitation des tabacs	"	"	99,600 00	99,600 00	"	99,600 00	99,600 00	"	99,600 00	
	POSTES. (*Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.*)										
59	Administration et perception. — Personnel	8,815,760 00	8,797,203 99	223,556 01	9,020,760 00	8,778,880 97	241,879 03	205,000 00	"	9,020,760 00	
60	Matériel	678,200 00	493,603 23	245,896 77	739,500 00	492,369 23	247,130 77	61,300 00	"	739,500 00	
61	Dépenses diverses	1,502,400 00	1,096,626 61	405,773 39	1,502,400 00	1,084,958 84	417,441 16	"	"	1,502,400 00	
62	Transport des dépêches. — Personnel	2,284,353 00	1,810,521 37	453,831 63	2,264,353 00	1,764,420 03	499,932 97	"	20,000 00	2,264,353 00	
63	Matériel	9,266,116 00	8,502,952 81	833,266 95	9,336,219 76	8,468,560 88	867,658 88	70,103 76	"	9,336,219 76	
64	Dépenses diverses	3,787,983 00	3,153,654 49	1,015,418 51	4,169,073 00	3,140,057 10	1,029,015 90	381,090 00	"	4,169,073 00	
75	Frais de construction de six paquebots à vapeur destinés à établir une communication directe entre Marseille et Alexandrie	5,660,000 00	2,105,498 12	2,336,032 74	4,441,530 86	2,009,588 36	2,431,942 50	"	1,218,469 14	4,441,530 86	
76	Frais de construction de trois paquebots à vapeur destinés au service des communications entre Marseille et la Corse	1,428,000 00	578,293 99	629,966 01	1,208,260 00	577,418 99	630,841 01	"	219,740 00	1,208,260 00	
79	Complément de frais de premier établissement de deux nouveaux paquebots à vapeur du Levant pour le service des postes	600,000 00	21,763 09	578,236 91	600,000 00	310 00	599,690 00	"	"	600,000 00	
	SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.										
	Service administratif et d'exploitation des salines de l'Est et des établissements accessoires. — Personnel	34,500 00	85,000 79	52,999 21	138,000 00	85,000 79	52,999 21	103,500 00	"	138,000 00	
	Matériel	741,450 00	2,285,531 73	680,268 27	2,965,800 00	2,285,531 73	680,268 27	2,224,350 00	"	2,965,800 00	
	Dépenses diverses	204,750 00	564,129 37	254,870 63	819,000 00	563,175 87	255,824 13	614,250 00	"	819,000 00	
82	Frais de surveillance des fabriques de sel	"	16,199 64	9,280 36	25,480 00	16,199 64	9,280 36	25,480 00	"	25,480 00	
		140,651,479 07	128,639,301 00	19,999,072 69	148,638,373 69	127,092,600 68	21,545,773 01	9,576,603 76	1,589,709 14	148,638,373 69	
								7,986,894 62			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1843.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1842.	OBSERVATIONS.
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.										
	RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES ET SUR AUTRES TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.										
	Contributions directes.										
65	Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires des communes	44,650,258f 82c	7,687,456f 80c	1,878,118f 71c	9,565,575f 51c	7,687,456f 80c	1,878,118f 71c			44,650,258f 82c	
	Idem extraordinaires des communes		10,780,824 95	2,580,143 60	13,360,968 55	10,780,824 95	2,580,143 60				
	Idem des chemins vicinaux		6,002,115 55	1,618,712 88	7,620,828 43	6,002,115 55	1,618,712 88				
	Idem de l'instruction primaire		3,102,762 38	827,404 48	3,930,166 86	3,102,762 38	827,404 48				
	Idem sur les produits des centimes additionnels applicables aux frais de rôles spéciaux de diverses impositions communales		15,368 13	4,410 34	19,778 47	15,368 13	4,410 34				
	Idem des prod. imposés pour frais de percept. de diverses imposit. commun.		530,135 33	501,153 66	1,031,288 99	530,135 33	501,153 66				
	Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière		159,630 32	2,135,977 46	2,295,607 78	159,630 32	2,135,977 46	"	"		
	Décharges et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres		134,820 95	562,709 38	697,530 33	134,820 95	562,709 38				
	Décharges, réductions et attributions aux communes sur la contribution des patentes		640,125 80	3,924,595 14	4,564,720 94	640,125 80	3,924,595 14				
	Non-valeurs extraordinaires sur patentes pour cessation de commerce		110,847 89	439,152 11	550,000 00	110,847 89	439,152 11				
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions. (Contributions foncière, personnelle et mobilière)		1,013,043 29	749 67	1,013,792 96	1,013,043 29	749 67				
	Taxes perçues en vertu de rôle.										
	Dégrèvements et non-valeurs sur les redevances des mines	61,000 00	162 28	5,837 72	6,000 00	162 28	5,837 72	"	20,000 00	41,000 00	
	Idem sur les rétributions universitaires et sur le droit annuel dû par les chefs d'école		3,061 81	21,938 19	25,000 00	3,061 81	21,938 19				
	Idem sur les rétributions imposées pour vérification des poids et mesures		388 96	9,611 04	10,000 00	388 96	9,611 04				
	REMBOURSEMENTS SUR PRODUITS INDIRECTS ET DIVERS.	44,711,258 82	30,180,744 44	14,510,514 38	44,691,258 82	30,180,744 44	14,510,514 38	"	20,000 00	44,691,258 82	
66	Enregistrement et domaines	2,366,000 00	1,353,551 40	"	1,353,551 40	1,353,551 40	"	"	219,000 00	2,147,000 00	
	Forêts		161,870 10	12,860 16	174,730 26	154,981 31	19,748 95				
	Douanes		100,180 74	"	100,180 74	100,180 74	"				
	Contributions indirectes		147,410 93	1,927 57	149,338 50	142,012 86	7,325 64				
	Postes		28,405 81	751 28	29,157 09	28,405 81	751 28				
	Produits divers		251,553 65	88,488 36	340,042 01	251,553 65	88,488 36				
67	Répartition des produits de plombage, d'estamp. etc. en matière de douanes	1,000,000 00	1,123,963 73	21,036 27	1,145,000 00	1,123,963 73	21,036 27	145,000f 00c	"	1,145,000 00	
	RESTITUTIONS DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉES À DIVERS.										
68	Enregistrement et domaines	3,307,000 00	1,571,034 05	"	1,571,034 05	1,571,034 05	"	895,900 00	"	4,202,900 00	
	Forêts		"	192,920 58	192,920 58	"	192,920 58				
	Douanes		1,100,628 79	"	1,100,628 79	1,100,628 79	"				
	Contributions indirectes		1,319,797 79	"	1,319,797 79	1,319,797 79	"				
	Postes		15,153 10	3,365 69	18,518 79	15,071 45	3,447 34				
69	Primes à l'exportation des marchandises	11,500,000 00	9,721,378 91	2,278,621 09	12,000,000 00	9,181,665 84	2,818 334 16	500,000 00	"	12,000,000 00	
70	Escomptes sur droits divers	2,330,000 00	2,830,980 38	20,619 62	2,851,600 00	2,830,980 38	20,619 62	521,600 00	"	2,851,600 00	
		65,214,258 82	49,906,653 82	17,131,105 00	67,037,758 82	49,354,572 24	17,683,186 58	2,062,500 00	239,000 00	67,037,758 82	
								1,823,500 00			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1843.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	SUR pour les dépenses propres à l'exercice 1841.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ORDONNANCES DES MINISTRES pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1842.	OBSERVATIONS.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.												
SERVICE ORDINAIRE.												
Dette publique	361,820,246f 67	334,853,215f 41	24,421,443f 54	359,277,658 95	320,317,510f 94	"	320,317,510f 94	38,960,148f 01	2,079,049f 98	4,621,637f 70	359,277,658f 95	
Dotations	16,268,000 00	15,990,499 98	"	15,990,499 98	15,871,499 98	"	15,871,499 98	119,000 00	139,166 66	416,666 68	15,990,499 98	
Ministère de la justice et des cultes	57,134,526 66	50,784,015 40	6,563,510 20	57,347,525 60	45,847,847 25	285,260f 47	46,133,107 72	11,214,417 88	333,000 00	120,001 06	57,347,525 60	
——— des affaires étrangères	8,389,368 81	7,136,934 18	1,631,499 25	8,768,433 43	6,434,073 37	301,472 57	6,735,545 94	2,032,887 49	559,064 62	180,000 00	8,768,433 43	
——— de l'instruction publique	17,015,759 15	12,378,113 44	4,532,945 71	16,911,059 15	11,703,002 50	7,469 71	11,710,472 21	5,200,586 94	500 00	105,200 00	16,911,059 15	
——— de l'intérieur	111,139,686 44	87,147,753 59	25,680,526 10	112,828,279 69	80,885,422 10	235,629 59	81,121,051 69	31,707,228 00	2,457,000 00	768,406 75	112,828,279 69	
——— de l'agriculture et du commerce	12,948,518 13	9,391,196 29	3,580,321 84	12,971,518 13	8,678,348 97	37,790 86	8,716,139 83	4,255,378 30	23,000 00	"	12,971,518 13	
——— des travaux publics	61,623,280 51	56,215,290 57	4,343,729 94	60,559,020 51	46,211,605 91	176,340 36	46,387,946 27	14,171,074 24	252,740 00	1,317,000 00	60,559,020 51	
——— de la guerre	326,601,617 57	307,225,508 00	34,750,264 57	341,975,772 57	294,830,196 96	796,612 05	295,626,809 01	46,348,963 56	17,521,555 00	2,147,400 00	341,975,772 57	
——— de la marine	136,324,908 09	96,326,287 91	40,951,620 18	137,277,908 09	92,433,518 04	1,881,809 26	94,315,327 30	42,962,580 79	953,000 00	"	137,277,908 09	
——— des finances	21,124,036 96	17,586,324 83	3,636,139 67	21,222,464 50	15,883,142 75	1,271,389 26	17,154,532 01	4,067,932 49	113,500 00	15,072 46	21,222,464 50	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	140,651,479 07	128,639,301 00	19,999,072 69	148,638,373 69	127,092,600 68	"	127,092,600 68	21,545,773 01	9,576,603 76	1,589,709 14	148,638,373 69	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	65,214,258 82	49,906,653 82	17,131,105 00	67,037,758 82	49,354,572 24	"	49,354,572 24	17,683,186 58	2,062,500 00	239,000 00	67,037,758 82	
	1,336,255,686 88	1,173,584,094 42	187,222,178 69	1,360,806,273 11	1,115,543,341 69	4,993,774 13	1,120,537,115 82	240,269,157 29	36,070,680 02	11,520,093 79	1,360,806,273 11	
									24,550,586 23			
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.												
Ministère des travaux publics	67,792,607 53	57,825,998 46	3,866,609 07	61,692,607 53	46,544,737 37	54,229 34	46,598,966 71	15,093,640 82	"	6,100,000 00	61,692,607 53	
——— de la guerre	60,157,825 01	47,250,501 65	12,907,323 36	60,157,825 01	46,964,450 32	"	46,964,450 32	13,193,374 69	"	"	60,157,825 01	
——— de la marine	4,440,000 00	2,707,478 17	348,341 34	3,055,819 51	2,512,218 91	"	2,512,218 91	543,600 60	"	1,384,180 49	3,055,819 51	
	132,390,432 54	107,783,978 28	17,122,273 77	124,906,252 05	96,021,406 60	54,229 34	96,075,635 94	28,830,616 11	"	7,484,180 49	124,906,252 05	
GRANDES LIGNES DE CHEMINS DE FER.												
Ministère des travaux publics	15,500,000 00	1,036,757 14	3,463,242 86	4,500,000 00	543,240 72	"	543,240 72	3,956,759 28	"	11,000,000 00	4,500,000 00	
	147,890,432 54	108,820,735 42	20,585,516 63	129,406,252 05	96,564,647 32	54,229 34	96,618,876 66	32,787,375 39	"	18,484,180 49	129,406,252 05	
REPORT du service ordinaire	1,336,255,686 88	1,173,584,094 42	187,222,178 69	1,360,806,273 11	1,115,543,341 69	4,993,774 13	1,120,537,115 82	240,269,157 29	36,070,680 02	11,520,093 79	1,360,806,273 11	
TOTAL GÉNÉRAL	1,484,146,119 42	1,282,404,829 84	207,807,695 32	1,490,212,525 16	1,212,107,989 01	5,048,003 47	1,217,155,992 48	273,056,532 68	36,070,680 02	30,004,274 28	1,490,212,525 16	
									6,066,405 74			

Suit le Résultat général de la Situation provisoire du budget de 1842.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

Résultat général de la Situation provisoire au 1er janvier 1843.

D'après les explications contenues dans la note préliminaire de la situation provisoire du budget de 1842 (pages 286 et 287) :

Les besoins probables de cet exercice s'élèvent à		1,490,212,525f 16c
et ses ressources, à	1,335,808,272f 55c	1,343,124,092 06
Mais il y a lieu de les augmenter du prélèvement éventuel à faire sur la portion de l'emprunt en rentes appliquée au budget de 1843	7,315,819 51	
Les faits connus ou appréciés à l'époque du 1er janvier 1843 déterminent donc, pour le budget de 1842, une insuffisance présumée de ressources de		147,088,433 10

Elle résulte, ainsi qu'il suit, du rapprochement des recettes et des dépenses afférentes à chacun des trois services généraux qui forment l'ensemble du budget de l'exercice 1842.

Services ordinaires.	Dépenses	1,360,860,502f 45c	
	Recettes	1,260,808,272 55	
	EXCÉDANT de dépense	100,052,229 90	100,052,229 90
Dépenses spéciales.	Travaux extraordinaires autorisés sous le régime de la loi du 17 mai 1837, et auxquels aucune ressource ne demeure plus applicable	18,118,378 19	
	Dépenses des fortifications de Paris, qui devaient être primitivement faites sur les fonds généraux du budget de 1841	24,417,825 01	
	DÉCOUVERT	42,536,203 20	42,536,203 20
Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses présumées des ministères des travaux publics, de la guerre et de la marine	82,315,819 51	
	Portion du produit de la négociation de l'emprunt en rentes attribuée à l'exercice 1842 (75,000,000f) et prélèvement éventuel à faire sur la portion de cet emprunt qui fait partie des ressources du budget de 1843 (7,315,819 fr. 51 cent.), ci	82,315,819 51	
	BALANCE	"	
	DÉCOUVERT du trésor pour ces trois premières causes		142,588,433 10
Établissement de grandes lignes de chemins de fer.	Dépenses présumées devoir être liquidées sur le budget de 1842, en vertu de la loi du 11 juin 1842, et qui, aux termes de cette loi, sont provisoirement imputables sur les ressources de la dette flottante du trésor, jusqu'à l'extinction des découverts des exercices 1840 et suivants		4,500,000 00
	TOTAL du découvert du trésor sur le budget de 1842		147,088,433 10

BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

État des Recettes et des Payements faits au 1er Janvier 1843.

BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

État des Recettes et des Payements faits à l'époque du 1er Janvier 1843.

RECETTES.

NATURE DES RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	6,044f 43c	6,044f 43c	"
Sucre indigène. (Droit de fabrication.)	0 28	0 28	"
Droits divers et recettes à différents titres	13,227 72	13,227 72	"
	19,272 43	19,272 43	"
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Emprunt de 150 millions adjugé le 8 octobre 1841, en vertu de la loi du 25 juin 1841 (portion affectée aux travaux extraordinaires de l'exercice 1843, par l'article 6 de la loi précitée)	75,000,000 00	74,557,511 39	442,488f 61c
	75,019,272 43	74,576,783 82	442,488 61
FONDS DÉPARTEMENTAUX ET SPÉCIAUX REPORTÉS À L'EXERCICE 1843.			
Recette à l'exercice 1843 des fonds non employés à l'époque de la clôture de l'exercice 1841, sur les crédits affectés aux dépenses :			
Du service départemental 8,917,751f 47c	9,234,488 90	9,234,488 90	"
De divers services spéciaux 316,737 43			
	84,253,761 33	83,811,272 72	442,488 61

DÉPENSES.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES CONSTATÉES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.			
Frais de voyage et de courriers	6,000f 00c	6,000f 00c	"
MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
1re ET 2e SECTIONS. — *Service ordinaire.*			
Solde et entretien des troupes	906,367 89	906,367 89	"
Fourrages	1,020,203 58	1,020,203 58	"
Matériel du génie. (Algérie.)	82,000 00	82,000 00	"
	2,008,571 47	2,008,571 47	"
MINISTÈRE DE LA MARINE.			
Service ordinaire.			
Officiers militaires et civils	66,573 49	66,573 49	"
Solde et habillement des équipages et des troupes	264,003 67	242,757 02	21,246 65
Vivres	6,000 00	6,000 00	"
École navale en rade de Brest	4,000 00	4,000 00	"
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	599,190 72	598,857 39	333 33
——— (Matériel.)	100,000 00	100,000 00	"
Dépenses du service général des colonies	7,178 31	6,294 99	883 32
——— du service local des colonies	166 67	"	166 67
Subventions à divers établissements des colonies	100,817 19	100,517 19	300 00
	1,147,930 05	1,125,000 08	22,929 97
Payements faits par le trésor sur traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1842, en atténuation des restes à payer que le budget de la marine pour l'exercice 1841 présente à la clôture de cet exercice	774,392 64	774,399 64	"
	1,922,329 69	1,899,399 72	22,929 97
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.			
Restitutions sur les contributions directes. (Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions.)	808,782 43	808,782 43	"
RÉCAPITULATION.			
Ministère des affaires étrangères	6,000 00	6,000 00	"
——— de la guerre	2,008,571 47	2,008,571 47	"
——— de la marine	1,922,329 69	1,899,399 72	22,929 97
Remboursements et restitutions	808,782 43	808,782 43	"
	4,745,683 59	4,722,753 62	22,929 97

EXERCICE 1843.

Suite à l'exposé du 1er Janvier 1843.

DÉPENSES.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES CONSTATÉES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses antérieures.
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.			
.....	6,000 00	6,000 00	»
MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
1° EN 2e ESPÈCE. — Service ordinaire.			
.....	806,367 85	806,367 85	»
.....	1,030,203 58	1,030,203 58	»
.....	42,000 00	42,000 00	»
MINISTÈRE DE LA MARINE.			
.....	5,005,571 47	5,005,571 47	»
.....	66,323 49	66,323 49	»
.....	564,003 05	543,787 03	21,440 02
.....	6,000 00	6,000 00	»
.....	4,000 00	4,000 00	»
.....	203,150 62	203,150 62	»
.....	100,000 00	100,000 00	»
.....	7,176 31	6,931 33	242 98
.....	180 07	»	180 07
.....	100,817 13	100,517 13	300 00
.....	1,147,959 05	1,125,000 08	22,959 97
.....	771,203 01	771,203 01	»
.....	1,829,229 09	1,829,229 12	22,959 97
.....	208,783 43	208,783 43	»
.....	6,000 00	6,000 00	»
.....	5,005,571 47	5,005,571 47	»
.....	1,829,229 09	1,829,229 12	22,959 97
.....	208,783 43	208,783 43	»
	4,149,083 39	4,149,083 42	22,959 97

SITUATION FINANCIÈRE,

AU 1er JANVIER 1843,

DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES

IMPUTABLES SUR DES RESSOURCES SPÉCIALES.

1° Loi du 17 mai 1837.

2° Loi du 25 juin 1841.

3° Loi du 11 juin 1842.

NOTE

Sur la Situation financière des Travaux extraordinaires imputables sur des Ressources spéciales.

L'État fait exécuter, depuis 1837, des travaux extraordinaires qui se partagent en trois catégories distinctes, selon la nature des ressources que les lois leur ont spécialement affectées :

1° Travaux imputables sur les excédants de recette des budgets, ou sur le produit disponible de la réserve de l'amortissement. (Loi du 17 mai 1837.)

2° Travaux à la dépense desquels le produit d'un emprunt en rentes a été assigné. (Loi du 25 juin 1841.

3° Établissement de grandes lignes de chemins de fer, auxquelles doivent subvenir provisoirement les fonds de la dette flottante, jusqu'à ce que l'extinction des découverts du Trésor ait permis d'y affecter les fonds de réserve de l'amortissement. (Loi du 11 juin 1842.)

Les explications qui suivent font connaître la situation financière de ces trois natures de travaux, au 1er janvier 1843.

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 17 MAI 1837.

La loi du 17 mai 1837 avait créé, en dehors du budget ordinaire de l'État, un fonds extraordinaire affecté à l'exécution des travaux publics. Ce fonds extraordinaire devait se composer du produit des négociations de rentes devenues nécessaires après l'emploi des excédants de recette des budgets dont il n'aurait pas été autrement disposé. Aux termes de l'article 6 de ladite loi, le service spécial consacré par elle devait former l'objet d'un budget annexé chaque année au budget général de l'État, sous le titre de *budget extraordinaire des travaux publics*. Ces dispositions ont, depuis, été modifiées par la loi du 6 juin 1840, portant règlement définitif du budget de l'exercice 1837 qui, par son titre 1er a réuni au budget général de l'État les ressources et les besoins de ce service spécial. La loi du 25 juin 1841 a ensuite fondé un nouveau régime financier, pour les travaux extraordinaires, en y rattachant, comme on l'expliquera ci-après, une partie des dépenses autorisées sous celui de la loi du 17 mai 1837. Enfin, la loi sur le budget des recettes de l'exercice 1842, a, par son article 37, abrogé la loi du 17 mai 1837, et décidé, par son article 36, qu'à partir du 1er janvier 1842 les fonds disponibles de l'amortissement demeureront affectés à l'extinction des découverts des budgets.

Il résulte de l'exposé que l'on vient de faire, que les dispositions financières de la loi du 17 mai 1837 se trouvent aujourd'hui restreintes aux dépenses autorisées primitivement sur les budgets des exercices 1837 à 1841 inclusivement, ainsi qu'aux ressources réalisées d'après la même loi, pour subvenir à ces dépenses.

Les crédits généraux mis à la disposition du ministre des travaux publics, par les différentes lois votées d'après les dispositions de celle du 17 mai 1837, se sont élevés à.....	426,223,000f
Ceux que la loi du 25 juin a retranchés, pour les soumettre au nouveau régime financier créé par elle, montent à (1).....	180,769,000
Les crédits généraux à l'emploi desquels sont demeurées affectées les ressources spéciales réglées par la loi du 17 mai 1837, n'ont plus, en conséquence, été que de...	245,454,000

(1) D'après le tableau A joint à la loi du 25 juin 1841, ces crédits seraient de..... 185,269,000f
Mais un crédit extraordinaire ouvert par la loi du 25 mai 1842 (tableau I) pour la portion du prêt à faire à la compagnie du chemin de fer de Strasbourg à Bâle, et qui devait originairement s'effectuer sur les nouvelles ressources déterminées par la loi du 25 juin 1841, les a réduits de..... 4,500,000
180,769,000

Note sur la situation financière des Travaux extraordinaires.

Des crédits spéciaux ont successivement été ouverts au ministre des travaux publics, pour une somme égale au montant des crédits généraux maintenus sous le régime de la loi du 17 mai 1837. La situation de ces crédits spéciaux est celle qui suit :

Crédits spéciaux dont l'emploi a eu lieu sur les exercices 1837 à 1841 :

Exercice 1837	6,847,903 05	225,623,800 51
——— 1838	36,304,894 34	
——— 1839	54,989,042 55	
——— 1840	65,191,742 16	
——— 1841	62,290,218 41	

Crédits spéciaux réimputés ou restant à réimputer sur les exercices 1842 et subséquents :

Crédits restés sans emploi sur l'exercice 1840 et réimputés à 1842		1,803,378 19	19,830,199 49
Crédits restés sans emploi sur l'exercice 1840 et réimputés :			
A l'exercice 1842	16,575,000f	16,695,000 00	
——— 1843	120,000		
Crédits restant à réimputer ultérieurement		1,331,821 30	
TOTAL ÉGAL au montant ci-dessus des crédits généraux			245,454,000 00

Les différents résultats qui précèdent n'ont dû être énoncés dans le compte général des finances que par chapitres législatifs seulement : leur développement par nature d'entreprises se trouve dans les documents publiés par les soins du ministère des travaux publics.

On les complète, en résumant, ci-après, les besoins et les ressources du service des travaux extraordinaires pour la période dont les opérations se seront exécutées sous le régime de la loi du 17 mai 1837.

Besoins.

Dépenses liquidées à la charge des ressources ordinaires des budgets de 1837 et de 1838 :			
Exercice 1837	6,847,903 05	43,152,797 39	225,623,800 51
——— 1838	36,304,894 34		
Dépenses liquidées à la charge des ressources spéciales déterminées par la loi du 17 mai 1837 :			
Exercice 1839	54,989,042 55	182,471,003 12	
——— 1840	65,191,742 16		
——— 1841	62,290,218 41		
Dépenses liquidées ou à liquider à la charge des budgets des exercices postérieurs à 1841 et qui forment découvert pour le trésor, attendu qu'aucune ressource ne leur demeure plus affectée :			
Dépenses liquidées à la charge de l'exercice 1842, sur crédits reportés de 1840	1,803,378 19	18,378,378 19	19,830,199 49
Dépenses liquidées à la charge de l'exercice 1842, sur crédits reportés de 1841	16,575,000 00		
Dépenses liquidées à la charge de l'exercice 1843, sur crédits reportés de 1841		120,000 00	
Dépenses restant à liquider sur les crédits de 1841, non employés a la clôture de cet exercice		1,331,821 30	
TOTAL des besoins			245,454,000 00

Note sur la situation financière des Travaux extraordinaires.

Ressources.

Fonds prélevés sur les ressources ordinaires des budgets, pour les dépenses propres à ces budgets, qui ont été payées pendant le cours de l'exercice.

Budget de 1837	6,834,522 85	43,012,185 37
——— de 1838	36,177,662 52	

Produit de la consolidation des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement, pour la réserve de l'amortissement des rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair, savoir :

Consolidation effectuée en octobre 1840, d'après la faculté qui en avait été accordée au ministre des finances, par l'article 15 de la loi des recettes de 1841 (voir page 43 du compte des finances de l'année 1840)	148,256,000f 00c	
A déduire : la portion de cette consolidation qui, par l'article 9 de la loi générale des crédits supplémentaires de 1841, en date du 11 juin 1841, a été attribuée aux services généraux du budget de 1841	16,000,000 00	
RESTE	132,256,000 00	
Consolidation de la réserve formée pendant l'année 1841, savoir :		
Consolidation des six premiers mois (voir page 479 du compte des finances de 1841.)	29,023,560 21	61,205,013 09
——— des six derniers mois (voir page 455 du présent compte)	32,181,452 88	
	193,461,013 09	

Le produit de ces consolidations a été appliqué aux budgets suivants :

Exercice 1839 (voir page 242 du compte des finances de 1840)	56,971,000 00	
——— 1840 (voir page 198 du compte des finances de 1841)	73,985,000 00	
——— 1841 (voir page 216 du présent compte)	62,505,013 09	
SOMME PAREILLE	193,461,013 09	193,461,013 09
TOTAL des ressources		236,473,198 46

Résultat général des Ressources comparées aux Besoins.

Besoins	245,454,000 00
Ressources	236,473,198 46
Insuffisance des ressources, ou découvert du trésor pour les travaux extraordinaires autorisés sous le régime de la loi du 17 mai 1837	8,980,801 54

Cette insuffisance de ressources résulte des termes suivants :

Dépenses restées à payer à l'époque de la clôture des budgets de 1837 et 1838, et qui ont été soldées sur les ressources ordinaires des budgets subséquents	140,612 02
A REPORTER	140,612 02

Note sur la situation financière des Travaux extraordinaires.

REPORT		140,612f 02c
Infériorité de la réserve de l'amortissement attribuée aux travaux extraordinaires des exercices 1839 et suivants, comparativement aux besoins de ces exercices, savoir :		
Dépenses liquidées à la charge des exercices 1839, 1840 et 1841	182,471,003f 12c	
Dépenses liquidées ou à liquider à la charge des budgets postérieurs à 1841	19,830,199 49	
ENSEMBLE	202,301,202 61	
Produits de la réserve de l'amortissement	193,461,013 09	
Découvert du trésor	8,840,189 52	ci 8,840,189 52
Différence égale à l'excédant de besoins ressortant du résultat général qui précède		8,980,801 54

Si l'on considère la situation financière des travaux extraordinaires, sous le point de vue de la dette qui reste à la charge du trésor, à l'époque où l'abrogation de la loi du 17 mai 1837 reçoit son effet, c'est-à-dire au 1er janvier 1843, terme de clôture du budget de l'exercice 1841, voici les résultats que l'on obtient :

Dépenses restant à payer sur celles des exercices 1841 et antérieurs (1)	182,114 10
Dépenses restant à liquider sur les crédits de 1841 non encore employés à la clôture de cet exercice	19,830,199 49
Dette du trésor au 1er janvier 1843	20,012,313 59
Lorsqu'il aura été pourvu par le trésor à l'extinction de cette dette, comme elle n'avait pour gage que l'excédant de recette ressortant du service des travaux extraordinaires, à l'époque de la clôture du budget de 1841, et qu'il a été employé en atténuation des dépenses générales de cet exercice (voir page 256)	11,031,512 05
Le découvert que les opérations effectuées en vertu de la loi du 17 mai 1837 laissent en définitive à la charge du trésor, se trouvera réalisé pour la somme indiquée ci-dessus, de	8,980,801 54

(1) Ce résultat se développe ainsi par exercice :

	DÉPENSES restées à payer à la clôture des exercices.	PAYEMENTS effectués à titre de dépenses d'exercices clos.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1843.
1837	13,380f 20c	13,229f 86c	150f 34c
1838	127,231 82	111,958 34	15,273 48
1839	136,614 89	119,850 40	16,764 49
1840	79,484 64	"	79,484 64
1841	70,441 15	"	70,441 15
	427,152 70	245,038 60	182,114 10

Note sur la situation financière des Travaux extraordinaires.

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

Un nouveau régime a été fondé, en 1841, pour le service des travaux extraordinaires. La loi du budget des recettes de 1842, en abrogeant celle du 17 mai 1837, a affecté aux découverts des budgets, à partir du 1er janvier 1842, la réserve de l'amortissement des rentes, dont le produit avait jusque-là été employé aux dépenses des travaux extraordinaires; elle a en même temps, pour subvenir à ces travaux, autorisé un emprunt en rentes d'un capital de 450 millions. Cependant les crédits provenant de la loi du 17 mai 1837, dont l'affectation par exercice n'avait pas encore été réglée, ne s'élevaient, comme il est expliqué ci-dessus (page 350), qu'à une somme de 180,769,000 fr. qui restait à mettre à la disposition du ministre des travaux publics, ci..... 180,769,000f

Mais la loi spéciale du 25 juin 1841, sur les travaux extraordinaires, qui régit aujourd'hui ce service, a ajouté aux crédits du ministère des travaux publics une somme de 40 millions, savoir :

Améliorations de rivières.....	5,200,000f	
Service des canaux du Nivernais et du Berry.....	4,000,000	
Améliorations des ports maritimes.....	1,570,000	
Crédits généraux à répartir ultérieurement.....	29,230,000	
		40,000,000

Les crédits généraux alloués au ministre des travaux publics ont ainsi été élevés à la la somme totale de..... 220,769,000

Cette loi a, en outre, autorisé les ministères de la guerre et de la marine à effectuer des travaux extraordinaires dont les crédits généraux sont ainsi demeurés fixés :

Ministère de la guerre.....	225,052,400
Ministère de la marine.....	51,000,000
TOTAL des allocations générales résultant de la loi du 25 juin 1841..	496,821,400

L'emprunt en rentes ne devant procurer qu'une ressource de 450 millions, savoir :

Portion négociée le 18 octobre 1841.....	150,000,000	450,000,000
Portion restant à négocier.....	300,000,000	

Il en résulte que lorsque le produit de cet emprunt aura été employé, il restera à mettre à la disposition du trésor, pour solder l'ensemble des dépenses autorisées, des moyens extraordinaires montant à..... 46,821,400

Sur les allocations générales de la loi du 25 juin 1841, ci..... 496,821,400

Il a été mis à la disposition des trois ministres ordonnateurs des travaux une somme de 174,800,000 francs, savoir :

Sur l'exercice 1842.	Loi du 25 juin 1841.....	75,000,000f	89,800,000f	174,800,000
	Loi du 24 mai 1842.....	14,800,000		
Sur l'exercice 1843.	Loi du budget de 1843.....	75,000,000	85,000,000	
	Ordonnances royales soumises à la régularisation législative.....	10,000,000		

Il reste, par conséquent, au 1er janvier 1843 des allocations générales à répartir par exercice (voir les détails contenus dans le tableau, page 358)..... 322,021,400

Note sur la situation financière des Travaux extraordinaires.

Les crédits spéciaux attribués aux exercices 1842 et 1843 montant à.....	174,800,000
Et la portion négociée de l'emprunt n'étant que de.....	150,000,000
La portion de l'emprunt restant à négocier se trouve déjà engagée pour la différence de.....	24,800,000

On doit encore mentionner ici que la répartition législativement faite entre les exercices 1842 et 1843, chacun pour une somme égale, de la portion de l'emprunt déjà négociée, doit être modifiée, puisqu'il y aura lieu d'élever les ressources de 1842 au montant de la dépense totale autorisée sur cet exercice, au moyen d'un prélèvement à effectuer sur les 75 millions attribués au budget de 1843, dont les ressources se compléteront par une affectation anticipée d'une portion de l'emprunt restant à négocier; mais, ainsi qu'on l'a déjà dit, page 286, ce prélèvement ne peut avoir lieu qu'à la clôture du budget de 1842, parce que c'est seulement à cette époque qu'on en connaîtra l'importance réelle.

ÉTABLISSEMENT DE GRANDES LIGNES DE CHEMINS DE FER.

(*Loi du 11 juin 1842.*)

La loi du 11 juin 1842 a créé un système général de chemins de fer, dont la dépense, en ce qui concerne l'État, doit être provisoirement imputée sur les ressources de la dette flottante du trésor, jusqu'à ce que l'extinction des découverts constatés à la charge des exercices 1840 et suivants ait permis d'y affecter les ressources disponibles de l'amortissement.

Cette dépense s'élève à.....	126,000,000f
De plus, une autre loi, portant la même date, et qui complète la précédente, a autorisé, 1° en faveur de la compagnie du chemin de fer de Rouen au Havre, un prêt de 10 millions et une subvention s'élevant à 8 millions; 2° en faveur de la compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen, une allocation générale de 4 millions pour le prêt supplémentaire à faire à cette compagnie, en exécution de l'article 6 de la loi du 15 juillet 1840, lesquelles dépenses sont également imputables sur les ressources ci-dessus.....	22,000,000
ENSEMBLE.....	148,000,000

Les mêmes lois ont en même temps fixé à la somme de 50 millions les dépenses à faire à la charge des budgets de 1842 et de 1843, savoir :

Exercice 1842.....	15,500,000f	50,000,000
——— 1843.....	34,500,000	

En sorte qu'au 1er janvier 1843 il restait à employer, sur les allocations générales (voir les détails contenus dans le tableau, page 359).....	98,000,000

Les appréciations du ministère des travaux publics ne portent qu'à 4,500,000 francs les dépenses présumées devoir être liquidées sur les crédits de l'exercice 1842, et cette somme est la seule qui figure comme découvert du trésor pour les chemins de fer dans la situation provisoire du budget de 1842. (Voir page 344.)

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES. (Loi du 17 mai 1837.)

Situation, au 1er janvier 1843, des Allocations générales et des Crédits spéciaux.

NUMÉROS DES CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES CHAPITRES LÉGISLATIFS.	ALLOCATIONS GÉNÉRALES résultant des lois votées sous le régime de celle du 17 mai 1837.	A DÉDUIRE. — ALLOCATIONS générales employées dans les dispositions financières réglées par la loi du 25 juin 1841.	RESTE pour ALLOCATIONS générales applicables aux travaux exécutés sous le régime de la loi du 17 mai 1837.	CRÉDITS SPÉCIAUX DONT L'EMPLOI A EU LIEU SUR LES EXERCICES 1837 À 1841.						CRÉDITS SPÉCIAUX RÉIMPUTÉS OU RESTANT À RÉIMPUTER SUR LES EXERCICES 1842 et subséquents.				
					1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	TOTAL.	Crédits non employés sur l'exercice 1840, et réimputés à 1842.	Crédits non employés sur 1841, réimputés à 1842.	réimputés à 1843.	restant à réimputer ultérieurement.	TOTAL.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1	Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	84,000,000 00	25,800,000 00	58,200,000 00	3,909,276 09	13,900,782 04	14,049,994 49	13,277,767 26	11,003,852 56	56,141,672 44	312,174 61	1,420,000 00	"	326,152 95	2,058,327 56
2	——— depuis le 1er janvier 1837	2,143,000 00	"	2,143,000 00	"	121,041 73	394,983 19	398,059 71	424,285 53	1,338,370 15	263,898 57	400,000 00	120,000 00	20,731 28	804,629 85
3	Routes royales et ports maritimes de la Corse	9,600,000 00	3,798,500 00	5,801,500 00	110,697 38	589,409 34	1,103,760 06	1,840,398 58	1,373,193 71	5,017,459 07	64,494 70	600,000 00	"	119,546 23	784,040 93
4	Achèvement des routes stratégiques de l'Ouest	2,000,000 00	"	2,000,000 00	414,264 96	507,456 80	504,802 99	352,666 04	120,949 22	1,900,140 01	90,809 21	"	"	9,050 78	99,859 99
5	Ponts	3,430,000 00	200,000 00	3,230,000 00	293,728 15	716,823 17	623,265 46	387,584 78	500,112 41	2,521,513 97	262,863 90	400,000 00	"	45,622 13	708,486 03
6	Amélioration de rivières	66,690,000 00	17,316,592 00	49,373,408 00	431,211 04	10,136,032 99	13,972,663 22	13,617,278 70	9,544,489 67	47,701,674 92	135,177 97	1,500,000 00	"	36,555 11	1,671,733 08
6 *bis.*	*Idem.* (Loi du 8 juillet 1840.)	6,900,000 00	5,150,000 00	1,750,000 00	"	"	"	331,108 83	1,083,055 30	1,414,164 13	18,891 17	295,000 00	"	21,944 70	335,835 87
7	Service des canaux de 1821 et 1822	16,600,000 00	"	16,600,000 00	477,502 18	4,032,572 21	3,792,485 35	4,244,699 18	2,131,966 67	14,679,225 59	275,226 43	1,500,000 00	"	145,547 98	1,920,774 41
8	Études de navigation	400,000 00	"	400,000 00	43,248 59	171,912 30	165,279 27	17,650 00	"	398,090 16	1,909 84	"	"	"	1,909 84
9	Amélioration de ports maritimes	67,360,000 00	26,703,908 00	40,656,092 00	1,167,974 66	5,533,119 41	7,775,228 49	10,038,325 83	11,818,717 70	36,333,366 12	239,880 07	3,800,000 00	"	282,845 81	4,322,725 88
10	Chemins de fer (garantie d'intérêts et prêts aux compagnies)	41,600,000 00	18,100,000 00	23,500,000 00	"	"	8,000,000 00	6,070,639 77	11,066,751 35	25,137,391 12	"	"	"	"	"
10 *bis.*	Chemins de fer exécutés par l'État	24,000,000 00	16,500,000 00	7,500,000 00	"	"	"	"	"	"	79,360 23	5,500 000 00	"	283,248 65	5,862,608 88
11	Établissement de nouveaux canaux	85,000,000 00	53,100,000 00	31,900,000 00	"	595,745 00	4,606,580 03	14,158,105 00	12,222,844 29	31,883,274 35	16,149 97	"	"	575 68	16,725 65
11 *bis.*	*Idem.* (Loi du 8 juillet 1840.)	16,500,000 00	14,100,000 00	2,400,000 00	"	"	"	157,458 48	1,000,000 00	1,157,458 48	42,541 52	1,160,000 00	"	40,000 00	1,242,541 52
		426,223,000 00	180,769,000 00	245,454,000 00	6,847,903 05	36,304,894 34	54,989,042 55	65,191,742 16	62,290,218 41	225,623,800 51	1,803,378 19	16,575,000 00	120,000 00	1,331,821 30	19,830,199 49

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES. (Loi du 25 juin 1841.)

Situation, au 1er Janvier 1843, des Allocations générales et des Crédits spéciaux.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS GÉNÉRAUX accordés.	CRÉDITS SPÉCIAUX ACCORDÉS sur l'exercice 1842.	CRÉDITS SPÉCIAUX ACCORDÉS sur l'exercice 1843.	CRÉDITS SPÉCIAUX TOTAL.	RESTE À EMPLOYER sur les crédits généraux.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS (A).					
1	Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	25,800,000f	10,000,000f	4,000,000f	14,000,000f	11,800,000f
2	Routes royales classées depuis le 1er janvier 1837	"	"	"	"	"
3	Routes royales et ports maritimes de la Corse	6,798,500	1,050,000	1,000,000	2,050,000	4,748,500
4	Achèvement des routes stratégiques de l'Ouest	"	"	"	"	"
5	Ponts	200,000	200,000	"	200,000	"
6	Amélioration des rivières	22,516,592	6,000,000	6,000,000	12,000,000	10,516,592
6 *bis*.	Amélioration des rivières. (Loi du 8 juillet 1840.)	5,150,000	900,000	900,000	1,800,000	3,350,000
7	Service des canaux du Nivernais et du Berry	4,000,000	2,000,000	2,000,000	4,000,000	"
8	Études de navigation	"	"	"	"	"
9	Amélioration des ports maritimes	29,023,908	6,550,000	6,000,000	12,550,000	16,473,908
10	Chemins de fer. (Garanties d'intérêts et prêts aux compagn.)	18,100,000	3,000,000	11,150,000	14,150,000	3,950,000
10 *bis*.	Chemins de fer construits par l'État	16,500,000	4,120,000	5,970,000	10,090,000	6,410,000
11	Établissement de nouveaux canaux	53,100,000	14,000,000	6,000,000	20,000,000	33,100,000
11 *bis*.	Établissements de nouveaux canaux. (Loi du 8 juillet 1840).	14,100,000	1,800,000	1,800,000	3,600,000	10,500,000
	Crédits généraux restant à répartir	25,480,000	"	"	"	25,480,000
		220,769,000	49,620,000	44,820,000	94,440,000	126,329,000
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.					
1	Travaux de fortification de Paris	92,000,000	20,000,000	20,000,000	40,000,000	52,000,000
2	Travaux de fortification des autres places	47,280,900	6,940,000	6,940,000	13,880,000	33,400,900
3	Travaux pour les bâtiments militaires	74,160,000	7,500,000	7,500,000	15,000,000	59,160,000
4	Constructions pour le service de l'artillerie	8,600,000	800,000	800,000	1,600,000	7,000,000
5	Constructions aux établissements des poudres et salpêtres	3,011,500	500,000	500,000	1,000,000	2,011,500
		225,052,400	35,740,000	35,740,000	71,480,000	153,572,400
	MINISTÈRE DE LA MARINE.					
1	Fort Boyard	2,500,000	1,000,000	1,000,000	2,000,000	500,000
2	Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon	1,500,000	700,000	700,000	1,400,000	100,000
3	Établissements à créer à Castineau	3,000,000	740,000	740,000	1,480,000	1,520,000
4	Digue et arsenal de Cherbourg	44,000,000	2,000,000	2,000,000	4,000,000	40,000,000
		51,000,000	4,440,000	4,440,000	8,880,000	42,120,000
	RÉCAPITULATION.					
	Ministère des travaux publics	220,769,000	49,620,000	44,820,000	94,440,000	126,329,000
	——— de la guerre	225,052,400	35,740,000	35,740,000	71,480,000	153,572,400
	——— de la marine	51,000,000	4,440,000	4,440,000	8,880,000	42,120,000
		496,821,400	89,800,000	85,000,000	174,800,000	322,021,400

(A) Dans le présent tableau, les crédits généraux que la loi du 25 juin 1841 a accordés au ministre des travaux publics sont réduits de 225,269,000 fr. à 220,769,000 fr., par l'effet du crédit spécial de 4,500,000 fr. que la loi du 25 mai 1842 a ouvert, sur les fonds généraux du budget de 1841, pour le prêt à la compagnie du chemin de fer de Strasbourg à Bâle, et qui primitivement se trouvait compris dans les prévisions de dépenses de la loi du 25 juin 1841.

Les crédits généraux restant à répartir, portés, pour le même ministère, dans la loi précitée, à la somme de 29,230,000 francs, sont réduits ci-dessus à 25,480,000 fr., par suite de l'imputation, sur ce solde disponible, du crédit de 3,750,000 fr. ouvert par la loi du 24 mai 1842, et attribué aux travaux en Corse et aux ports maritimes.

Les crédits spéciaux assignés à l'exercice 1843, pour garanties d'intérêts et prêts aux compagnies de chemins de fer, sont augmentés du crédit extraordinaire de 10,000,000 proposé aux Chambres dans le projet de loi générale des crédits supplémentaires, pour portion du prêt consenti par la loi du 15 juillet 1840 en faveur de la compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen. Ce crédit a été provisoirement ouvert au ministre des travaux publics, savoir : 6,000,000 sur l'exercice 1842, par ordonnance royale du 15 déc. 1842, et 4,000,000 sur l'exercice 1843, par ordonnance du 2 janvier 1843; mais aucune partie du crédit de 6,000,000 n'ayant été employée pendant l'exercice 1842, une nouvelle ordonnance royale, en date du 12 février 1843, en a reporté le montant à l'exercice 1843.

ÉTABLISSEMENT DE GRANDES LIGNES DE CHEMINS DE FER.

(Loi du 11 Juin 1842.)

SITUATION, au 1er Janvier 1843, des Allocations générales et des Crédits spéciaux.

DÉSIGNATION DES SERVICES PAR NATURE D'ENTREPRISE.	CRÉDITS GÉNÉRAUX accordés.	CRÉDITS SPÉCIAUX ACCORDÉS sur l'exercice 1842.	CRÉDITS SPÉCIAUX ACCORDÉS sur l'exercice 1843.	CRÉDITS SPÉCIAUX TOTAL.	RESTE À EMPLOYER sur les crédits généraux.
GRANDES LIGNES DE CHEMINS DE FER.					
Chemin de fer de Paris à Lille et Valenciennes	43,000,000f	4,000,000f	8,000,000f	12,000,000f	31,000,000f
——— de Paris à la frontière d'Allemagne	11,500,000	1,500,000	3,500,000	5,000,000	6,500,000
Partie commune du chemin de fer de Paris à la Méditerranée, et de la Méditerranée au Rhin, entre Dijon et Châlons	11,000,000	1,000,000	2,000,000	3,000,000	8,000,000
Partie du chemin de fer de Paris à la Méditerranée, comprise entre Avignon et Marseille	30,000,000	2,000,000	6,000,000	8,000,000	22,000,000
Partie commune aux chemins de fer de Paris à la frontière d'Espagne, et de Paris à l'Océan, comprise entre Orléans et Tours	17,000,000	2,000,000	6,000,000	8,000,000	9,000,000
Partie du chemin de fer de Paris au centre de la France, comprise entre Orléans et Vierzon	12,000,000	1,500,000	3,500,000	5,000,000	7,000,000
Continuation des études des grandes lignes de chemins de fer	1,500,000	1,000,000	500,000	1,500,000	"
PRÊTS ET SUBVENTIONS AUX COMPAGNIES DES CHEMINS DE FER DE PARIS À ROUEN ET DE ROUEN AU HAVRE.	126,000,000	13,000,000	29,500,000	42,500,000	83,500,000
Prêt à la compagnie du chemin de fer de Rouen au Havre	10,000,000	2,000,000	4,000,000	6,000,000	12,000,000
Subvention à la même compagnie	8,000,000				
Prêt supplémentaire, autorisé par l'article 6 de la loi du 15 juillet 1840, en faveur de la compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen	4,000,000	500,000	1,000,000	1,500,000	2,500,000
	148,000,000	15,500,000	34,500,000	50,000,000	98,000,000

ÉTABLISSEMENT DE GRANDES LIGNES DE CHEMINS DE FER.

(Loi du 11 Juin 1842.)

SITUATION, au 1er Janvier 1843, des Allocations générales et des Crédits spéciaux.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS GÉNÉRAUX accordés.	CRÉDITS SPÉCIAUX. Accordés sur l'exercice 1842.	CRÉDITS SPÉCIAUX. Accordés sur l'exercice 1843.	CRÉDITS SPÉCIAUX. Total.	RESTE à employer sur les crédits généraux.
GRANDES LIGNES DE CHEMINS DE FER.					
Chemin de fer de Paris à Lille et Valenciennes	13,000,000f	4,000,000f	8,000,000f	12,000,000f	31,000,000f
——— de Paris à la frontière d'Allemagne	11,500,000	1,500,000	3,500,000	5,000,000	6,500,000
Partie commune du chemin de fer de Paris à la Méditerranée, et de la Méditerranée au Rhin, entre Dijon et Châlons	11,000,000	1,000,000	2,000,000	3,000,000	8,000,000
Partie du chemin de fer de Paris à la Méditerranée, comprise entre Avignon et Marseille	30,000,000	2,000,000	6,000,000	8,000,000	22,000,000
Partie commune aux chemins de fer de Paris à la frontière d'Espagne, et de Paris à l'Océan, comprise entre Orléans et Tours	17,000,000	2,000,000	6,000,000	8,000,000	9,000,000
Partie du chemin de fer de Paris au centre de la France, comprise entre Orléans et Vierzon	12,000,000	1,500,000	3,500,000	5,000,000	7,000,000
Continuation des études des grandes lignes de chemins de fer	1,500,000	1,000,000	500,000	1,500,000	
PRÊTS ET SUBVENTIONS AUX COMPAGNIES DES CHEMINS DE FER DE PARIS À ROUEN ET DE ROUEN AU HAVRE.	120,000,000	13,000,000	29,500,000	12,500,000	83,500,000
Prêt à la compagnie du chemin de fer de Rouen au Havre	10,000,000				
Subvention à la même compagnie	8,000,000	2,000,000	4,000,000	6,000,000	12,000,000
Prêt supplémentaire, autorisé par l'article 6 de la loi du 15 juillet 1840, en faveur de la compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen	1,000,000	500,000	1,000,000	1,500,000	2,500,000
	149,000,000	15,500,000	34,500,000	50,000,000	99,000,000

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

SUR LES

BUDGETS DE 1814 A 1842.

BUDGETS DE 1814 A 1829.

Résumé de la situation financière des budgets de 1814 à 1829.

Les recettes ordinaires des budgets de 1814 à 1829 se sont élevées ensemble à....	14,362,935,656f
Les dépenses de toute nature, à.....	15,931,408,697
Les recettes ordinaires ont, par conséquent, présenté une insuffisance de.....	1,568,473,041
Des ressources extraordinaires ont été attribuées aux mêmes budgets pour une somme totale de	1,548,199,969
L'insuffisance de ressources qui ressort, en définitive, de la situation réunie des exercices 1814 à 1829, n'est plus que de.....	20,273,072
Ce résultat est représenté par l'excédant de dépense de l'exercice 1827, mis provisoirement à la charge de la dette flottante du trésor, ci.....	32,016,283
et par l'excédant de recette de l'exercice 1829, qui a profité au budget de 1830, ci.	11,743,211
DIFFÉRENCE ÉGALE.....	20,273,072

Les ressources extraordinaires des exercices 1814 à 1829 sont celles dont le détail suit :

Recettes des exercices 1813 et antérieurs.....	16,093,638
Fonds restés disponibles :	
Sur les produits spécialement affectés aux dépenses de l'arriéré.....	12,084,689
Sur les centimes extraordinaires de 1813 et de 1814.....	54,627,164
Versement de l'ancien domaine extraordinaire.....	9,499,496
Emprunt extraordinaire fait en 1815.....	111,300,413
Suppléments de cautionnements en 1816.....	65,104,000
Produit de rentes appartenant à l'ancienne caisse d'amortissement.....	43,787,235
Produit de la négociation des rentes successivement accordées au Gouvernement.....	1,062,298,723
Bénéfice sur la négociation de rentes achetées sur la place en 1818 ou attribuées au service de l'arriéré.....	32,958,363
Retenues sur les traitements (de 1816 à 1821).....	52,926,547
Abandon fait sur la liste civile (de 1816 à 1818).....	18,200,000
Créance à recouvrer pour la partie de la dette de l'Espagne portée en recette aux budgets de 1823 et 1824.....	58,000,000
Fonds disponibles sur le service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816.....	5,319,701
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations.....	6,000,000
	1,548,199,969

La situation financière des budgets de 1814 à 1829 est développée par exercice dans le tableau d'autre part.

Suite des BUDGETS DE

Développement, par exercice, sur la Situation financière et le

SITUATION FINANCIÈRE.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES.	RESSOURCES EXTRA-ORDINAIRES.	TOTAL.	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédant de recettes.	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédant de dépenses.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1814 (9 derniers mois)	467,750,317	92,304,938	560,055,255	572,293,587	"	12,238,332
1815	729,154,571	147,163,661	876,318,232	931,441,404	"	55,123,172
1816	878,903,354	157,901,000	1,036,804,354	1,055,854,028	"	19,049,674
1817	899,813,624	370,498,926	1,270,312,550	1,189,253,628	81,058,922	"
1818	937,751,487	476,329,198	1,414,080,685	1,433,746,666	"	19,665,981
1819	895,386,818	41,271,966	936,658,784	896,000,028	40,658,756	"
1820	933,439,553	5,798,510	939,238,063	906,729,663	32,508,400	"
1821	927,634,023	7,137,491	934,771,514	908,344,345	26,427,169	"
1822	933,439,299	16,493,592	949,932,891	949,174,982	757,909	"
1823	918,766,153	123,980,981	1,042,747,134	1,118,025,162	"	75,278,028
1824	960,243,341	29,319,701	989,563,042	986,073,842	3,489,200	"
1825	978,812,347	"	978,812,347	981,972,609	"	3,160,262
1826	982,728,455	"	982,728,455	976,948,919	5,779,536	"
1827	948,354,039	"	948,354,039	986,534,765	"	38,180,726
1828	978,355,505	50,512,682	1,028,868,187	1,024,100,637	4,767,550	"
1829	992,402,770	29,487,323	1,021,890,093	1,014,914,432	6,975,661	"
	14,362,935,656	1,548,199,969	15,911,135,625	15,931,408,697	202,423,103	222,696,175
Excédant de dépense sur l'ensemble des budgets de 1814 à 1829. (Voir ci-contre le résultat du règlement législatif de ces budgets.)					20,273,072	

1814 A 1829.

Règlement législatif des Budgets de 1814 à 1829.

RÈGLEMENT LÉGISLATIF.

EXERCICES.	FONDS DISPONIBLES reportés des exercices précédents.	RECETTES ORDINAIRES et extraordinaires.	TOTAL DES RECETTES ordinaires et extraordinaires, et des fonds reportés des exercices précédents.	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	RÉSULTATS D'ACCORD avec les lois de règlement. Excédants de recettes qui ont accru les ressources des exercices suivants.	Excédants de dépenses formant découvert pour le trésor.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1814 (9 derniers mois)	12,238,332	560,055,255	572,293,587	572,293,587	"	"
1815	55,123,172	876,318,232	931,441,404	931,441,404	"	"
1816	19,049,674	1,036,804,354	1,055,854,028	1,055,854,028	"	"
1817	"	1,270,312,550	1,270,312,550	1,189,253,628	81,058,922	"
1818	19,665,981	1,414,080,685	1,433,746,666	1,433,746,666	"	"
1819	"	936,658,784	936,658,784	896,000,028	40,658,756	"
1820	"	939,238,063	939,238,063	906,729,663	32,508,400	"
1821	"	934,771,514	934,771,514	908,344,345	26,427,769	"
1822	37,971,620	949,932,891	987,904,511	949,174,982	38,729,529	"
1823	75,333,997	1,042,747,134	1,118,081,131	1,118,025,162	55,969	"
1824	55,969	989,563,042	989,619,011	986,073,842	3,545,169	"
1825	3,545,169	978,812,347	982,357,516	981,972,609	384,907	"
1826	384,907	982,728,455	983,113,362	976,948,919	6,164,443	"
1827	6,164,443	948,354,039	954,518,482	986,534,765	"	32,016,283
1828	"	1,028,868,187	1,028,868,187	1,024,100,637	4,767,550	"
1829	4,767,550	1,021,890,093	1,026,657,643	1,014,914,432	11,743,211	"
	234,300,814	15,911,135,625	16,145,436,439	15,931,408,697	246,044,025	32,016,283
Si des excédants de recettes que les budgets de 1814 à 1829 ont légués aux exercices suivants, on déduit les fonds disponibles qu'ils ont reçus des exercices précédents, ci					234,300,814	
Il reste l'excédant de recette de l'exercice 1829, reporté aux budgets de la période suivante					11,743,211	11,743,211
Lequel, rapproché de l'excédant de dépense de l'exercice 1827, dégage un découvert de (Voir ci-contre)						20,273,072

1814 À 1829. Suite des BUDGETS

Développement législatif des Budgets de 1814 à 1829.

RÉGLEMENT LÉGISLATIF.

EXERCICES	FONDS spéciaux, réputés des exercices précédents.	RECETTES ORDINAIRES et TOTAL extraordinaires.	TOTAL des recettes ordinaires et des fonds spéciaux réputés des exercices précédents.	DÉPENSES ordinaires et extraordinaires.	RÉSULTATS Excédant des recettes qui sont acquis aux ressources des exercices suivants.	Excédant de dépenses dont le recouvrement doit être opéré par le trésor.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1814 (9 derniers mois)	12,218,222	260,020,365	272,238,587	272,203,587		
1815		250,316,329	250,316,329	331,411,401		
1816	19,810,077	1,056,031,951	1,075,842,028	1,095,818,028		
1817		1,270,313,330	1,270,313,330	1,161,393,038	108,920,292	
1818	19,605,981	1,114,080,595	1,133,686,576	1,133,746,600		
1819		920,000,000	920,000,000	920,000,032	10,058,760	
1820		930,325,005	930,325,005	930,322,602	2,403,100	
1821		924,777,242	924,777,242	900,194,165	24,583,077	
1822	27,671,250	886,202,127	913,873,377	913,117,283	756,094	
1823		1,042,767,124	1,042,767,124	1,116,082,131	1,116,082,131	73,315,007
1824	25,000	990,243,022	990,268,022	990,010,017	258,005	
1825		1,010,109	1,010,109	990,673,842	989,663,733	
1826		978,813,317	978,813,317	983,327,309	4,513,992	
1827	381,307	983,728,152	984,109,459	983,113,362	996,097	
1828	8,195,240	918,232,039	926,427,279	917,048,819	9,378,460	
1829		8,038,306,187	8,038,306,187	8,079,888,187		41,582,000
1830	1,067,720	1,816,000,000	1,817,067,720	1,820,655,613	3,587,893	
					41,767,811	
	84,396,814	15,917,108,635	16,001,505,449	16,141,190,456	139,684,007	33,916,293
Des excédans de recettes sur les budgets de 1814 à 1829 ont été joints aux ressources nouvelles, en vertu des lois spéciales qui les ont reçus des exercices précédents, et					271,300,614	
Il reste l'excédant de recettes de l'exercice 1829, reporté aux budgets de la période suivante					11,743,848	
Enfin, rapproché de l'excédant de dépenses de l'exercice 1827, dégagé un découvert de (Voir ci-avant)					30,372,072	

BUDGETS DE 1830 A 1842.

Résumé de la situation financière des budgets de 1830 à 1842.

Les recettes ordinaires et extraordinaires des budgets de 1830 à 1842 se sont élevées ensemble à..... 15,080,699,992f

Les dépenses de toute nature à..... 15,472,844,732

Les recettes ont par conséquent présenté une insuffisance de..... 392,144,740

Ce dernier résultat, d'accord avec celui qu'ont fixé les lois de règlement des exercices 1830 à 1839, et avec celui que constatent les lois de règlement proposées pour les exercices 1840 et 1841, ainsi que la situation provisoire publiée pour le budget de 1842, représente les découverts des budgets suivants :

Exercice 1830	63,346,061f
——— 1832	25,009,993
——— 1840	138,004,529
——— 1841	18,695,725
——— 1842	147,088,432
SOMME PAREILLE	392,144,740

Si l'on considère la situation financière des budgets de 1830 à 1842 sous le rapport des ressources et des besoins qui leur sont propres, c'est-à-dire en défalquant de chaque exercice les fonds disponibles qui y ont été reportés des exercices précédents, et ceux qu'il a pu lui-même laisser au profit des exercices suivants, on obtient encore un résultat semblable à celui que l'on vient d'établir, et qui se développe par exercice comme il suit :

	EXCÉDANT	
	de recette.	de dépense.
Exercice 1830	"	63,346,061f
——— 1831	86,239,995f	"
——— 1832	"	111,249,988
——— 1833	28,280,010	"
——— 1834	"	24,840,911
——— 1835	20,895,121	"
——— 1836	6,282,579	"
——— 1837	8,344,274	"
——— 1838	"	24,532,961
——— 1839	2,071,437	"
——— 1840	"	138,004,529
——— 1841	"	35,195,274
——— 1842	"	147,088,432
	152,113,416	544,258,156
	392,144,740f	

Les différences qui précèdent sont extraites d'un tableau général que l'on publie ci-après, et dans lequel on a rapproché les ressources et les besoins de chaque exercice, sous le double aspect qui vient d'être indiqué.

Ce tableau général est lui-même accompagné de deux états de développement des recettes et des dépenses qui s'y trouvent comprises.

Suite des BUDGETS

DÉVELOPPEMENT, par exercice, sur la Situation

SITUATION FINANCIÈRE.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES.	RESSOURCES EXTRA-ORDINAIRES.	TOTAL. (Voir ci-après l'état de développement.)	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires. (Voir ci-après l'état de développement.)	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédant de recettes.	Excédant de dépenses.
1830	971,035,503f	60,760,551f	1,031,796,054f	1,095,142,115f	"	63,346,061f
1831	948,623,042	356,927,928	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"
1832	984,736,797	78,363,412	1,063,100,209	1,174,350;197	"	111,249,988
1833	990,274,314	172,078,610	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"
1834	1,007,504,349	31,214,183	1,038,718,532	1,063,559,443	"	24,840,911
1835	1,020,838,394	47,264,407	1,068,102,801	1,047,207,680	20,895,121	"
1836	1,053,189,488	18,992,249	1,072,181,737	1,065,899,158	6,282,579	"
1837	1,076,164,588	11,082,180	1,087,246,768	1,078,902,494	8,344,274	"
1838	1,110,651,859	1,004,031	1,111,655,890	1,136,188,851	"	24,532,961
1839	1,123,791,139	57,326,633	1,181,117,772	1,179,046,335	2,071,437	"
1840	1,160,498,099	65,208,474	1,225,706,573	1,363,711,102	"	138,004,529
1841	1,197,750,956	192,294,713	1,390,045,669	1,425,240,943	"	35,195,274
1842	1,260,808,273	82,315,820	1,343,124,093	1,490,212,525	"	147,088,432
	13,905,866,801	1,174,833,191	15,080,699,992	15,472,844,732	152,113,416	544,258,156
EXCÉDANT de dépense sur l'ensemble des budgets de 1830 à 1842. (Voir ci-contre le résultat du règlement législatif de ces budgets.)					392,144,740f	

NOTA. On a compris dans les recettes ordinaires ci-dessus les fonds de report du service départemental; en conséquence, les recettes propres à chaque exercice se trouvent modifiées de la différence existant entre les fonds départementaux reportés des budgets précédents au compte de cet exercice et ceux qu'il a laissés à reporter aux budgets suivants.

DE 1830 A 1842.

financière et le règlement législatif des budgets de 1830 à 1842.

RÈGLEMENT LÉGISLATIF.

EXERCICES.	FONDS DISPONIBLES reportés des exercices précédents.	RECETTES ORDINAIRES et extraordinaires.	TOTAL DES RECETTES ordinaires et extraordinaires et des fonds reportés des exercices précédents.	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	RÉSULTATS D'ACCORD avec les lois de règlement. Excédants de recettes qui ont accru les ressources des exercices suivants.	Excédants de dépenses formant découvert pour le trésor.
1830	"	1,031,796,054f	1,031,796,054f	1,095,142,115f	"	63,346,061f
1831	"	1,305,550,970	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"
1832	86,239,995f	1,063,100,209	1,149,340,204	1,174,350,197	"	25,009,993
1833	"	1,162,352,924	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"
1834	28,280,010	1,038,718,532	1,066,998,542	1,063,559,443	3,439,099	"
1835	3,439,099	1,068,102,801	1,071,541,900	1,047,207,680	24,334,220	"
1836	24,334,220	1,072,181,737	1,096,515,957	1,065,899,158	30,616,799	"
1837	4,568,135	1,087,246,768	1,091,814,903	1,078,902,494	12,912,409	"
1838	38,961,073	1,111,655,890	1,150,616,963	1,136,188,851	14,428,112	"
1839	14,428,112	1,181,117,772	1,195,545,884	1,179,046,335	16,499,549	"
1840	"	1,225,706,573	1,225,706,573	1,363,711,102	"	138,004,529
1841	16,499,549	1,390,045,669	1,406,545,218	1,425,240,943	"	18,695,725
1842	"	1,343,124,093	1,343,124,093	1,490,212,525	"	147,088,432
	216,750,193	15,080,699,992	15,297,450,185	15,472,844,732	216,750,193	392,144,740
Les fonds disponibles que les budgets de 1830 à 1842 ont reçus des budgets de la même période étant égaux aux excédants de recettes qu'ils ont légués à d'autres exercices, ci					216,750,193	"
Il reste pour résultat final de ces budgets, les excédants de dépenses formant le découvert du trésor sur les exercices 1830, 1832, 1840, 1841 et 1842						392,144,740

Suite des BUDGETS DE 1830 A 1842.

Développement sur les Recettes ordinaires et extraordinaires des Budgets de 1830 à 1842.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES.								
	CONTRIBUTIONS DIRECTES.		PRODUITS	REVENUS	IMPÔTS	RECOUVREMENTS	Prélèvements sur les bénéfices accumulés de la caisse des dépôts et consignations.	REVENUS	TOTAL.
	Fonds généraux du budget.	Fonds spéciaux des départements et des communes.	des forêts et de la pêche.	et vente de domaines.	et revenus indirects.	d'avances faites par le trésor.		divers.	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1830	237,618,586	93,109,466	26,339,718	5,192,618	582,069,726	6,939,078	"	19,766,311	971,035,503
1831	279,131,493	87,082,662	17,859,783	4,126,301	531,347,685	"	8,000,000	21,075,118	948,623,042
1832	267,761,354	88,695,681	22,462,807	7,118,676	563,618,119	3,351,768	"	31,728,392	984,736,797
1833	268,242,205	87,825,294	24,266,056	3,733,570	577,779,801	3,109,719	"	25,317,669	990,274,314
1834	269,288,157	93,095,189	23,888,399	4,648,172	581,871,323	2,144,328	5,000,000	27,568,781	1,007,504,349
1835	270,137,412	94,508,558	25,265,769	4,118,653	595,140,753	4,401,404	"	27,265,845	1,020,838,394
1836	271,387,153	96,199,987	32,008,301	4,595,418	613,606,819	2,587,593	2,586,165	30,218,052	1,053,189,488
1837	272,670,130	109,469,870	31,406,482	5,767,757	633,112,256	3,094,774	"	20,643,319	1,076,164,588
1838	285,730,324	101,493,472	34,579,114	5,099,018	653,919,279	1,002,669	"	28,827,983	1,110,651,859
1839	287,402,708	104,466,424	31,221,781	5,044,578	661,891,645	501,562	"	33,262,441	1,123,791,139
1840	287,216,741	108,495,317	33,189,975	4,633,517	687,448,841	392,225	"	39,121,483	1,160,498,099
1841	287,073,645	112,955,921	34,387,399	6,371,603	719,924,052	756,816	"	36,281,520	1,197,750,956
1842	289,604,568	116,233,168	35,092,003	7,587,516	754,975,848	686,946	"	56,621,224	1,260,808,273
	3,573,264,476	1,293,631,009	371,974,587	68,037,397	8,156,706,147	28,968,882	15,586,165	397,698,138	13,905,866,801

EXERCICES.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								TOTAL GÉNÉRAL.
	RESSOURCES de diverses natures.	PRODUIT d'aliénations de bois de l'État.	EMPRUNTS EN RENTES. Emprunt national au pair.	Produit de rentes négociées à divers.	Consolidation des fonds des caisses d'épargne.	Consolidation des fonds de réserve de l'amortissement. Besoins généraux des budgets.	Travaux extraordinaires.	TOTAL.	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1830	60,760,551	"	"	"	"	"	"	60,760,551	1,031,796,054
1831	52,927,928	22,703,215	20,438,900	259,874,385	983,500	"	"	356,927,928	1,305,550,970
1832	3,363,412	53,716,531	"	10,125,629	"	11,157,840	"	78,363,412	1,063,100,209
1833	"	16,738,400	"	"	12,456,305	142,883,905	"	172,078,610	1,162,352,924
1834	"	"	"	"	31,214,183	"	"	31,214,183	1,038,718,532
1835	"	21,139,130	"	"	26,125,277	"	"	47,264,407	1,068,102,801
1836	"	"	"	"	18,992,249	"	"	18,992,249	1,072,181,737
1837	"	"	"	"	11,082,180	"	"	11,082,180	1,087,246,768
1838	"	"	"	"	1,004,031	"	"	1,004,031	1,111,655,890
1839	"	"	"	"	355,633	1	56,971,000	57,326,633	1,181,117,772
1840	"	"	"	"	"	"	65,208,474	65,208,474	1,225,706,573
1841	"	"	"	"	"	121,013,174	71,281,539	192,294,713	1,390,045,669
1842	"	"	"	82,315,820	"	"	"	82,315,820	1,343,124,093
	117,051,891 (A)	114,297,276	20,438,900	352,315,834	102,213,358	275,054,919	193,461,013	1,174,833,191	15,080,699,992

(A) Excédant de recette du budget de l'exercice 1829, appliqué à l'exercice 1830..... 14,743,211f
Trésor d'Alger porté en recette au budget de 1830..... 49,017,340
Contribution extraordinaire de 1831..... 46,442.590
Retenues proportionnelles opérées sur les traitements,
En 1831..... 6,485,338f
En 1832..... 3,363,412 } 9,848,750
117,051,891

Suite des BUDGETS DE 1830 A 1842.

Développement sur les dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets de 1830 à 1842.

EXERCICES.	DETTE PUBLIQUE et dotations.	MINISTÈRE de la justice et des cultes.	MINISTÈRE des affaires étrangères.	MINISTÈRE de l'instruction publique.	MINISTÈRE de l'intérieur.	MINISTÈRE du commerce et de l'agriculture.	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. SERVICE ordinaire.	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. Travaux extraordinaires autorisés par la loi du 27 juin 1833.	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. Travaux extraordinaires autorisés par les lois des 17 mai 1837, 25 juin 1841 et 11 juin 1842.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1830	349,934,534	55,455,038	8,942,372	2,258,957	57,385,345	10,868,303	54,379,229	"	"
1831	367,154,718	53,928,139	8,626,333	2,594,703	67,562,262	10,380,751	51,483,149	"	"
1832	362,515,728	52,730,952	7.165,430	2,978,334	78,857,001	12,154,509	56,679,708	"	"
1833	366,438,755	52,354,054	7,558.674	5,095,489	67,558,281	10,800,397	62,374,363	5,078,610	"
1834	345,211,054	52,985,366	7,151,045	5,003,620	70,139,303	10,048,270	35,413,792	31,214,183	"
1835	344,015,052	53,589.526	6,876,260	12,352,331	68,485,301	11,203,464	35,850,177	26,125,277	"
1836	348,229,721	53,857,693	7,548,493	12,942,782	71,832,780	10,842,525	43,407,852	18,992,249	"
1837	347,585,763	54,707,410	7,222,131	13,720,936	79,489,567	11,770,325	45,810,499	11,082,180	6,834,523
1838	350,587,692	55,634,178	8,024,856	14,025,866	90,614,455	12,726,529	43,374,573	1,004,031	36,177,662
1839	352,716,642	56,107,164	8,587,911	14,802,308	93,421,861	17,837,336	51,043,220	355,633	54,859,345
1840	352,966,296	56,673,057	10,669,045	15,340,224	107,175,836	18,525,600	59,927,690	"	65,208,474
1841	364,078,930	56,846,658	8,079,490	15,835,666	107,371,158	13,186,539	59,558,654	"	62,361,682
1842	375,268,159	57,347,526	8,768,433	16,911,059	112,828,280	12,971,518	60,559,020	"	66,192,608
	4,626,703,044	712,216,761	105,220,473	133,862,275	1,072,721,430	163,316,066	659,861,926	93,852,163	291,634,294

EXERCICES.	MINISTÈRE DE LA GUERRE. Service ordinaire.	MINISTÈRE DE LA GUERRE. Travaux extraordinaires. (Loi du 25 juin 1841.)	MINISTÈRE DE LA MARINE. Service ordinaire.	MINISTÈRE DE LA MARINE. Travaux extraordinaires. (Loi du 25 juin 1841.)	MINISTÈRE. des finances.	PAYEMENTS À TITRE d'avances recouvrables. (Prêts au commerce et à Haïti.)	CRÉANCE des ÉTATS-UNIS.	FRAIS DE RÉGIE, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	REMBOURSEMENTS et restitutions, non-valeurs et primes.	TOTAL
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1830	233,613,402	"	90,367,075	"	21,789,088	34,660,234	"	128,701,285	46,787,253	1,095,142,115
1831	386,624,854	"	71,362,272	"	22,636,133	4,700,000	"	120,144,792	52,112,869	1,219,310,975
1832	338,328,364	"	64,157,233	"	25,202,103	"	"	113,993,016	59,587,819	1,174,350,197
1833	300,981,062	"	63,756,613	"	23,476,727	"	"	114,279,661	54,320,228	1,134,072,914
1834	255,442,618	"	61,779,258	"	25,321,152	"	"	115,202,159	48,647,623	1,063,559,443
1835	237,487,849	"	62,671,429	"	23,375,904	"	"	117,752,716	47,422,394	1,047,207,680
1836	218,433,937	"	68,518,878	"	23,188,024	"	19,666,667	117,562,886	50,874,671	1,065,899,158
1837	230,582,531	"	66,417,962	"	24,961,754	"	5,587,432	121,254,807	51,874,674	1,078,902,494
1838	240,733,357	"	71,801,391	"	23,255,852	"	4,333,333	125,966,734	57,928,342	1,136,188,851
1839	241,135,931	"	79,469,305	"	22,168,183	"	"	124,748,253	61,793,243	1,179,046,335
1840	367,233,184	"	99,103,051	"	21,081,868	"	"	130,140,799	59,665,978	1,363,711,102
1841	385,537,070	"	124,915,542	"	20,703,688	"	"	139,358,007	67,407,859	1,425,240,943
1842	341,975,773	60,157,825	137,277,908	3,055,819	21,222,464	"	"	148,638,374	67,037,759	1,490,212,525
	3,778,109,932	60,157,825	1,061,597,917	3,055,819	298,382,940	39,360,234	29,587,432	1,617,743,489	725,460,712	15,472,844,732

NOTA. On indique ci-après les dépenses provenant de circonstances particulières qui ont influé sur la situation financière de chaque exercice.

Exercice 1830...	Dépenses extraordinaires pour travaux destinés à procurer des ressources à la population nécessiteuse	4,952,087f
Exercice 1831...	Dettes de l'ancienne liste civile	2,958,773
	Indemnités et secours aux blessés des journées de 1830	1,195,208
	Indemnités pour dommages aux propriétés, causés par ces journées	1,997,320
	Canaux et navigation. (Supplément aux fonds d'emprunt.)	7,988,370
Exercice 1832...	*Idem*	10,972,628
	Mesures sanitaires. (Choléra.)	1,434,545
	Travaux de routes royales	1,771,335
	——— de routes départementales	3,356,923
	Subvention pour travaux d'utilité communale	3,753,179
Exercice 1833...	Dettes de l'ancienne liste civile	2,666,167
	Dépenses secrètes extraordinaires	1,200,000
	Solde des indemnités pour dommages aux propriétés par suite des journées de Juillet	1,632,922
Exercice 1834...	Frais de refonte d'anciennes monnaies	2,583,113
	Dettes de l'ancienne liste civile	2,017,370
Exercice 1837...	Mariage du prince royal	1,000,000
	Dot de la reine des Belges	1,000,000
Exercice 1839...	Secours extraordinaires pour pertes résultant de grêle, etc	3,975,612
	Travaux à la Chambre des Pairs	1,070,581
	Secours à la colonie et aux colons de la Martinique	2,100,000
	Fonds extraordinaires pour remises et modérations sur contributions foncière, personnelle et mobilière	1,994,464
Exercice 1840...	Translation des restes mortels de l'empereur Napoléon	1,599,261
	Secours extraordinaires aux départements pour les inondations	4,335,727
	Fortifications de Paris	5,350,830
	Construction de paquebots transatlantiques	5,000,000
Exercice 1841...	Translation des restes mortels et tombeau de Napoléon	143,147
	Travaux de peinture et de sculpture à la Chambre des Pairs	201,556
	Secours extraordinaires aux départements pour les inondations	3,719,508
	Construction d'un édifice affecté à l'École normale	240,170
	Fortifications de Paris	18,231,301
	Construction de paquebots transatlantiques	10,000,000
	Dépense résultant de la liquidation des salines et mines de sel de l'Est	3,308,833
Exercice 1842...	Réparation de la cathédrale de Troyes	208,372
	Peintures et sculptures à la Chambre des Pairs	153,600
	Construction d'un édifice pour l'école normale	165,829
	Secours et réparations des dommages causés par les inondations	5,425,691

DE 1830 A 1842.

Crédits ordinaires des budgets de 1830 à 1842.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.		MINISTÈRE DE LA MARINE.										TOTAL.
Service ordinaire.	Trésorerie extraordinaire. (Loi du 25 juin 1841.)	Service ordinaire.	Trésorerie extraordinaire. (Loi du 25 juin 1841.)	Budgets.	PAYEMENTS à titre Payments recouvrables (Frais de conservation des biens.)	CRÉANCE des Colonies.	PLAIS de prérogatives de perception Exploitation des impôts et revenus indirects.	RECOUVREMENT NETTO de perceptions réalisations non-valeurs et pertes.	
fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
323,013,102		90,807,075		212,214,028	41,600,[illegible]		148,701,280	46,787,843	1,095,142,115
386,824,864		71,809,179		26,098,173	5,700,000		190,144,728	52,112,865	1,219,310,872
378,328,364		86,127,243		32,204,183			213,093,010	50,087,819	1,172,380,197
300,081,069		93,736,013		21,076,787			114,172,001	51,380,758	1,134,078,914
325,443,018		80,579,838		23,221,143			115,302,139	48,017,021	1,093,859,413
327,487,840		92,071,419		23,279,004			117,758,716	47,122,324	1,047,807,080
316,430,027		88,215,678		23,188,094			127,103,886	50,874,071	1,005,899,198
290,889,831		96,427,903		24,061,733			121,954,807	51,873,074	1,078,002,194
289,738,857		81,901,231		25,347,853			135,906,731	57,952,713	1,136,186,861
314,126,891		94,409,105		22,108,183			131,716,342	61,793,345	1,170,010,347
325,393,164		88,009,101		21,081,869			136,190,729	59,805,978	1,207,711,102
329,527,970		124,013,413		20,723,088			138,308,007	57,107,876	1,425,240,943
343,003,073		90,173,879		24,075,610			140,038,371	57,027,389	1,499,812,285
279,909,272		90,177,254		1,107,[illegible]			20,[illegible]	1,017,773,370	1,190,718	19,473,844,728

BILAN

ET SITUATION GÉNÉRALE

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

AU 1er JANVIER 1843.

NOTE

Sur le Bilan et la Situation générale de l'Administration des Finances.

La situation générale de l'administration des finances présente le résultat, par branche de service, des opérations développées dans les comptes des *revenus*, des *dépenses* et de *trésorerie*, et qui ont produit l'*actif* et le *passif* de l'administration des finances au 1er janvier 1843. Elle est précédée d'un *bilan* ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand-livre de la comptabilité générale des finances, dans lequel les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1842 se rattachent aux résultats de la situation au 1er janvier 1842, et expliquent les augmentations et les diminutions qui établissent la situation à l'époque du 1er janvier 1843.

La *balance des comptes du grand-livre*, qui démontre l'exactitude de tous les faits publiés dans le compte général des finances, est elle-même imprimée, avec un *résumé analytique du journal*, à la suite du procès-verbal de la commission chargée de la vérification de ce compte et de tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle.

Différents états, annexés à la situation générale des finances, ont pour objet de développer : les valeurs de portefeuille existant chez les comptables, et les envois de fonds des derniers jours de l'année, qui n'étaient pas encore parvenus à leur destination au 1er janvier 1843 ; les avances, créances et débets que l'administration des finances avait à recouvrer, ainsi que les dettes en compte courant qu'il lui restait à rembourser à la même époque ; et enfin le mouvement des découverts du trésor, et l'excédant de recette ou de payement réalisé sur les budgets des exercices courants et les services spéciaux.

Deux derniers tableaux ont pour destination de déterminer, d'après les résultats de la situation générale des finances, l'actif réel et la dette flottante du trésor public au 1er janvier 1843, et de présenter les mouvements et les développements de cette dette, avec la distinction des créances dont elle se compose, qui sont ou non passibles d'intérêts à la charge du trésor.

Ces divers tableaux expriment les résultats qui vont être sommairement expliqués.

Analyse de la situation générale des Finances.

Le tableau de la situation générale présente le rapprochement de l'actif et du passif de l'administration des finances.

L'actif comprend les valeurs et les créances ci-après :

Valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances.	Caissier central du trésor public		193,854,391f 45c	296,931,779f 34c
	Receveurs généraux		35,836,669 05	
	Receveurs des revenus indirects		9,779,831 00	
	Payeurs du trésor		4,812,423 57	
	Comptables en Algérie		14,363,016 01	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	numéraire	839,211 82	
		matières à fabriquer	2,379,582 93	
	Fonds en route		35,066,653 51	
		A REPORTER		296,931,779 34

		REPORT	296,931,779f 34c
Créances actives.	Avances pour divers services	3,387,025f 52c	9,035,578 36
	Créances administratives	1,879,365 10	
	Débets de comptables et créances litigieuses	270,340 22	
	Compte à régler entre le trésor public et le trésor de la couronne	3,498,847 52	
		TOTAL de l'actif	305,967,357 70

Le passif se compose ainsi qu'il suit :

	Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement		33,896,361 87
Effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	99,847,044 90	129,898,204 79
	Traites et mandats émis par le caissier du trésor	22,133,823 59	
	Idem par les comptables extérieurs	7,917,336 30	
Créances passives.	Fonds des correspondants du trésor	268,698,778 82	365,657,328 23
	Idem des comptables des finances	14,654,846 47	
	Fonds particuliers des receveurs généraux	80,462,999 06	
	Idem de divers comptables	1,840,703 88	
		TOTAL des effets à payer et des créances passives	529,451,894 89

A cette somme il est nécessaire d'ajouter celle de 137,338,775 fr. 67 c., dont les recettes, réalisées ou constatées sur les budgets des exercices courants et sur les services spéciaux, excèdent, au 1er janvier 1843, les payements applicables aux mêmes services, savoir :

SERVICE DES BUDGETS.

Budget de l'exercice 1842	57,544,434f 01c	136,632,953f 11c	117,937,227 69
Idem 1843	79,088,519 10		
A déduire, l'excédant de dépense du budget de l'exercice 1841		18,695,725 42	

SERVICES SPÉCIAUX.

Service des cautionnements en numéraire (capitaux)	13,705,528f 80c	22,156,608 09	19,401,547 98
Idem départemental s/c de produits éventuels	4,351,624 51		
Idem colonial de l'Algérie	3,661,867 24		
Idem de liquidation de l'ancienne liste civile	423,565 87		
Idem de liquidation de l'ancienne compagnie des salines et mines de sel de l'Est	14,081 67		
A déduire, l'avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France		2,755,060 11	
		TOTAL du passif de l'administration des finances	666,790,670 56

Ce dernier résultat, rapproché du total de l'actif, qui n'est que de 305,967,357 70

fait ressortir un excédant de passif, de la somme de 360,823,312 86

La somme de 360,823,312 francs 86 centimes représente le montant des déficit et avances qui

expriment le découvert du trésor, au 1er janvier 1843, et dont on va faire connaître l'objet, en les classant par période de gouvernement, savoir :

Période antérieure au 1er avril 1814 :

Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366f 56c	87,432,104 62
Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, reconnus irrécouvrables	567,228 12	
Déficit sur les cautionnements remboursés à des titulaires des départements séparés de la France	6,396,204 84	
Avance du trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements	13,164,305 10	

Budgets de 1815 à 1830 :

Créance à recouvrer sur l'Espagne, non compris les intérêts échus sur le capital de cette créance pour les années 1835 à 1842, et non encore versés au trésor public par le Gouvernement espagnol	47,567,047 00	143,300,442 00
Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1827	32,016,283 00	
Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830, dépense non allouée sur l'exercice 1830	371,051 00	
Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1830	63,346,061 00	

Budgets des exercices postérieurs à 1830 :

Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1832	25,009,993 00	130,090,766 24
Payements pour l'arriéré de la guerre, non alloués sur l'exercice 1832	270,560 00	
Payements de créances d'exercices périmés concernant le ministère de la guerre, non alloués en dépense sur l'exercice 1838	16,150 00	
Dépense du ministère des affaires étrangères non allouée dans le règlement de l'exercice 1840	5,000 00	
Découvert du budget de l'exercice 1840 (1)	104,789,063 24	
TOTAL du découvert du trésor au 1er janvier 1843		360,823,312 86

Les causes pour lesquelles l'administration des finances a contracté la dette de 529,451,894f 89c, formant le montant de ses effets à payer et de ses autres créances passives, sont celles qui suivent :

1° Déficit et avances suivant le détail qui précède	360,823,312f 86c
2° Créances actives à recouvrer sur divers et dont le trésor a dû remplacer le montant dans ses caisses	9,035,578 36
3° Réserve en numéraire exigée par les besoins journaliers du service ou par des causes spéciales, valeurs de portefeuille non échues qui se trouvaient entre les mains des comptables des finances et envois de fonds non encore parvenus à leur destination, y compris 133,741,142 francs 74 centimes pour fonds en dépôt à la Banque, ci	296,931,779 34
ENSEMBLE (À REPORTER)	666,790,670 56

(1) Ce découvert s'est atténué du produit de la réserve de l'amortissement des six derniers mois de l'année 1842, qui a été consolidée le 16 janvier 1843, pour la somme de 33,896,326 francs 17 centimes.

REPORT..... 666,790,670f 56c

De cette somme il convient de déduire l'excédant de recette dont l'administration demeure reliquataire sur les budgets des exercices courants... 117,937,227f 69c
et sur les services spéciaux..... 19,401,547 98 } 137,338,775 67

RESTE égal au montant des effets à payer et des créances passives..... 529,451,894 89

Analyse de l'actif réel et de la dette flottante du Trésor public.

Le tableau présentant la situation générale des finances comprend non-seulement les articles qui constituent l'actif et le passif réels du trésor public et dont il demeure garant, mais encore ceux qui se rapportent à la situation personnelle des comptables vis-à-vis d'eux-mêmes ou de leurs correspondants particuliers, et pour lesquels la responsabilité du trésor n'est pas engagée. D'autres articles, dont les écritures doivent conserver la trace, mais qui se neutralisent dans leurs effets, y sont également introduits pour ordre. L'administration connaît ainsi toutes les opérations, à quelque titre que ce soit, qui affectent les intérêts de l'État, ou dont elle doit suivre les mouvements, dans le but de surveiller la gestion de ses préposés. Mais, pour obtenir la situation réelle du trésor public, c'est-à-dire, l'actif qui lui appartient et les dettes auxquelles il est tenu de satisfaire, il faut déduire de la situation générale des finances les sommes qui restent à verser par les comptables, ou dont ils demeurent en avance, et éliminer les opérations qui les concernent personnellement.

Ces déductions sont expliquées dans un tableau spécial qui fait connaître que le montant des créances passives de l'administration des finances, s'élevant, comme on l'a établi ci-dessus, à.. 529,451,894f 89c
doit être atténué, ainsi que les créances actives, de la somme de 39,067,568f 41c, pour les dettes personnelles aux comptables, représentées par les valeurs de caisse et de portefeuille qu'ils n'ont pas mises à la disposition du trésor, ci..... 39,067,568 41

En sorte qu'au 1er janvier 1843, la dette flottante du trésor public ne s'élève réellement qu'à..... 490,384,326 48

D'après le tableau qui a pour objet de développer les mouvements de cette dette, elle était, au 1er janvier 1842, de..... 449,920,829f 69

Pendant l'année 1842, elle a éprouvé une augmentation de 40,463,496f 79c provenant du mouvement des articles ci-après :

		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement.....	Bons consolidés.	"	65,396,919f 28c	
	—— émis.....	67,111,800f 60c	"	
Bons du trésor remis à divers.....		"	23,833,665 42	
Traites et mandats.....		1,359,039 26	"	
Comptes courants et fonds en dépôt.....		56,035,254 06	"	
Avances de divers comptables.....		5,187,987 57	"	
		129,694,081 49	89,230,584 70	
EXCÉDANT des augmentations.....		40,463,496 79		40,463,496 79

En conséquence, et comme on vient de le dire, la dette flottante s'élève, au 1er janvier 1843, à..... 490,384,326 48

Elle se compose ainsi qu'il suit :

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement			33,896,361f 87c
Effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	99,847,044f 90c	129,898,204 79
	Traites et mandats	30,051,159 89	
Créances passives.	Comptes courants et fonds en dépôt	267,239,095 87	326,589,759 82
	Avances des receveurs généraux	59,281,176 48	
	Avances de divers comptables	69,487 47	
			490,384,326 48

Un dernier tableau donne le développement de l'avance des receveurs généraux comprise dans la dette flottante du trésor public.

BILAN DE L'ADMINIS TRATION DES FINANCES,

Présentant la Situation au 1er Janvier 1842, les Opérations de l'année 1842, et la Situation au 1er Janvier 1843.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1842. (Voir le compte de 1841, p. 358 et 359.) ACTIF.	PASSIF.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842. RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT des recettes.	EXCÉDANT des payements.	SITUATION AU 1er JANVIER 1843. (Voir pages 384 et 385.) ACTIF.	PASSIF.	OBSERVATIONS.
BUDGETS.									
Budget de l'exercice 1841	"	121,567,883f 45c	81,726,338f 56c	221,989,947f 43c	"	140,263,608f 87c	18,695,725f 42c	"	
——— 1842	"	30,334,973 28	1,231,965,917 99	1,204,756,457 26	27,209,460f 73c	"	"	57,544,434f 01c	
——— 1843	"	"	83,811,272 72	4,722,753 62	79,088,519 10	"	"	79,088,519 10	
SERVICES SPÉCIAUX.	"	151,902,856 73	1,397,503,529 27	1,431,469,158 31	106,297,979 83	140,263,608 87	18,695,725 42	136,632,953 11	
Service des cautionnements en numéraire (capitaux)	"	13,551,270 09	4,351,624 51	"	4,351,624 51	"	"	4,351,624 51	
——— départemental s/c de produits éventuels	"	"	14,454,358 02	14,300,099 31	154,258 71	"	"	13,705,528 80	
——— colonial de l'Algérie	"	2,285,068 43	927 00	12,239 00	"	11,312 00	"	423,565 87	
——— de liquidation de l'ancienne liste civile	1,472,457f 65c	434,877 87	3,205,042 15	1,718,502 83	1,486,539 32	"	"	14,081 67	
——— de l'ancienne compagnie des salines et mines de sel de l'Est	"	"	4,067,466 51	2,690,727 70	1,376,738 81	"	"	3,661,807 24	
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	2,743,011 23	"	"	12,048 88	"	12,048 88	2,755,060 11	"	
SERVICE DE TRÉSORERIE.	4,215,468 88	168,174,073 12	1,423,582,947 46	1,450,202,776 03	113,667,141 18	140,286,969 75	21,450,785 53	158,789,561 20	
CRÉANCES actives. — Avances, débets et créances à recouvrer	4,333,894 98	"	34,196,754 07	35,399,589 93	"	1,202,835 86	5,536,730 84	"	
CRÉANCES actives. — Compte à régler entre le trésor public et le trésor de la couronne, en exécution de la loi du 2 mars 1832	3,498,847 52	"	"	"	"	"	3,498,847 52	"	
CRÉANCES passives. — Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	"	32,181,480 55	67,182,009 62	65,467,128 30	1,714,881 32	"	"	33,896,361 87	
CRÉANCES passives. — Effets à payer. — Bons du trésor remis à divers	"	123,680,710 32	165,026,886 20	188,860,551 62	"	23,833,665 42	"	99,847,044 90	
CRÉANCES passives. — Effets à payer. — Traites et mandats	"	28,684,520 63	222,774,982 85	221,408,343 59	1,366,639 26	"	"	30,051,159 89	
CRÉANCES passives. — Effets à payer. — Obligations de l'emprunt national non converties en rentes	"	7,600 00	"	7,600 00	"	7,600 00	"	"	
CRÉANCES passives. — Correspondants du trésor	"	212,618,606 30	616,644,621 57	560,564,449 05	56,080,172 52	"	"	268,698,778 82	
CRÉANCES passives. — Correspondants des comptables des finances	"	10,809,233 35	998,524,738 08	994,679,124 96	3,845,613 12	"	"	14,654,846 47	
CRÉANCES passives. — Fonds particuliers des comptables des finances	"	77,745,729 37	756,460,348 30	751,902,374 73	4,557,973 57	"	"	82,303,702 94	
DÉFICIT ET AVANCES DU TRÉSOR.									
PÉRIODE antérieure au 1er avril 1814. — Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366 56	"	"	"	"	"	67,304,366 56	"	
PÉRIODE antérieure au 1er avril 1814. — Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, non recouvrés à l'époque du 1er janvier 1836	567,228 12	"	"	"	"	"	567,228 12	"	
PÉRIODE antérieure au 1er avril 1814. — Déficit sur le service des cautionnements. (*Remboursements faits aux titulaires des départements séparés.*)	6,396,004 84	"	"	200 00	"	200 00	6,396,204 84	"	
PÉRIODE antérieure au 1er avril 1814. — Avance du trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements	13,164,305 10	"	"	"	"	"	13,164,305 10	"	
BUDGETS de 1815 à 1830. — Créance à recouvrer sur l'Espagne. (Traité du 30 décembre 1828.)	47,567,047 00	"	"	"	"	"	47,567,047 00	"	
BUDGETS de 1815 à 1830. — Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)	32,016,283 00	"	"	"	"	"	32,016,283 00	"	
BUDGETS de 1815 à 1830. — Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830 (*dépense non allouée sur l'exercice 1830*)	371,051 00	"	"	"	"	"	371,051 00	"	
BUDGETS de 1815 à 1830. — Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833.)	63,346,061 00	"	"	"	"	"	63,346,061 00	"	
BUDGETS de 1815 à 1830. — Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1832. (Loi du 14 juin 1835.)	25,009,993 00	"	"	"	"	"	25,009,993 00	"	
BUDGETS des exercices postérieurs à 1830. — Payements pour l'arriéré de la guerre non alloués sur l'exercice 1832	270,560 00	"	"	"	"	"	270,560 00	"	
BUDGETS des exercices postérieurs à 1830. — Payements de créances d'exercices périmés concernant le ministère de la guerre, non alloués en dépense sur l'exercice 1838	16,150 00	"	"	"	"	"	16,150 00	"	
BUDGETS des exercices postérieurs à 1830. — Dépense du ministère des affaires étrangères non allouée dans le règlement de l'exercice 1840	"	"	"	5,000 00	"	5,000 00	5,000 00	"	
BUDGETS des exercices postérieurs à 1830. — Découvert du budget de l'exercice 1840	(a)138,009,529 64	"	33,220,466 40	"	33,220,466 40	"	(b)104,789,063 24	"	
	406,086,790 64	653,901,953 64	4,317,613,754 55	4,268,497,138 21	214,452,887 37	165,336,271 03	391,309,676 75	688,241,456 09	
			49,116,616 34		49,116,616 34				
VALEURS de caisse et de portefeuille (*y compris les fonds en route*)	247,815,163 00	"					296,931,779 34	"	
	653,901,953 64	653,901,953 64					688,241,456 09	688,241,456 09	

(a) Ce découvert figurait à l'article des budgets, dans la situation publiée au 1er janvier 1842. (Compte des finances de 1841, page 359.)

(b) En atténuation de ce résultat de ..... 104,789,063f 24c il y a lieu de porter en outre la réserve de l'amortissement des six derniers mois de 1842, dont la consolidation, réalisée le 16 janvier 1843, a produit une somme de 33,896,326 17

RESTE 70,892,737 07

SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU Ier JANVIER 1843.

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

PAGES des états de développement.			NUMÉRAIRE.	PORTEFEUILLE.	TOTAL.	
386	Caissier central du trésor public (dont 133,741,142f 74c à la banque).		136,530,929f 00c	57,323,462f 45c	193,854,391f 45c	259,485,542f 90c
	Receveurs généraux des finances		10,532,597 60	25,304,071 45	35,836,669 05	
	Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines		229,683 72	"	229,683 72	
	Receveurs principaux des douanes		1,466,765 68	5,262,931 27	6,729,696 95	
	Receveurs des contributions indirectes		328,109 81	1,774,594 51	2,102,704 32	
	Directeurs des postes		707,732 15	10,013 86	717,746 01	
	Directeurs de la fabrication des monnaies		839,211 82	"	839,211 82	
	Payeurs du trésor public..	Service ordinaire	2,181,644 34	"	2,181,644 34	
		Service spécial à Toulon	2,630,779 23	"	2,630,779 23	
		Trésorier payeur à Alger	10,454,054 64	3,794,300 00	14,248,354 64	
	Comptables en Algérie...	Receveurs de l'enregistrement et des douanes, et entreposeur des poudres.	114,661 37	"	114,661 37	
			166,016,169 36	93,469,373 54	259,485,542 90	
"	Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)					2,379,582 93
387	Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination.)					35,066,653 51
	TOTAL des valeurs de caisse et de portefeuille					296,931,779 34

CRÉANCES ACTIVES.

388	Avances pour divers services	3,387,025f 52c	9,035,578 36
389	Créances administratives	1,879,365 10	
390	Débets de comptables et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du trésor	270,340 22	
"	Compte à régler entre le trésor public et le trésor de la couronne, en exécution de la disposition transitoire de la loi du 2 mars 1832	3,498,847 52	
	TOTAL de l'actif		305,967,357 70

DÉFICIT ET AVANCES DU TRÉSOR.

"	Période antérieure au 1er avril 1814.	Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366f 56c	87,432,104 62
"		Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, non recouvrés à l'époque du 1er janvier 1836	567,228 12	
"		Déficit sur le service des cautionnements. (Remboursements aux titulaires des départements séparés de la France.)	6,396,204 84	
"		Avance du trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements	13,164,305 10	
391	Budgets de 1815 à 1830.	Créance à recouvrer sur l'Espagne. — Termes à échoir	30,414,917f 00c	143,300,442 00
		Créance à recouvrer sur l'Espagne. — Termes échus et non versés au trésor	17,152,130 00	
			47,567,047 00	
"		Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)	32,016,283 00	
"		Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de Juillet 1830. (Dépense non allouée sur l'exercice 1830)	371,051 00	
"		Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833.)	63,346,061 00	
"	Budgets des exercices postérieurs à 1830.	Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1832. (Loi du 14 juin 1835.)	25,009,993 00	130,090,766 24
"		Payements pour l'arriéré de la guerre non alloués sur l'exercice 1832	270,560 00	
"		Payements de créances d'exercices périmés concernant le ministère de la guerre, non alloués en dépense sur l'exercice 1838	16,150 00	
"		Dépense du ministère des affaires étrangères non allouée dans le règlement de l'exercice 1840	5,000 00	
"		Découvert du budget de l'exercice 1840	104,789,063 24	
		TOTAL des déficit et avances du trésor		360,823,312 86
	RÉSUMÉ.....	Valeurs de caisse et de portefeuille et créances actives		305,967,357 70
		Déficit et avances du trésor		360,823,312 86
		TOTAL ÉGAL au passif		666,790,670 56

PASSIF.

PAGES des états de développement.					
160 à 163	Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement et formant la réserve des rentes dont le cours a atteint le pair				33,896,361f 87c
	EFFETS À PAYER.				
Ibid.	Effets émis par le caissier du trésor.	Bons du trésor remis à divers	99,847,044f 90c	121,980,868f 49c	129,898,204 79
"		Traites du caissier du trésor sur lui-même	20,170,059 57		
"		Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux	1,963,764 02		
"	Effets émis par les comptables extérieurs.	Traites tirées sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspnts.	7,327,867 69	7,917,336 30	
"		Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	279,734 88		
"		——— du trésorier payeur à Alger sur ses préposés	215,650 72		
"		——— des préposés du même comptable	80,926 48		
"		Traites du trésorier payeur à Alger sur les receveurs généraux	13,156 53		
	CRÉANCES PASSIVES.				
392 et 393	Correspondants du trésor.	Communes et établissements publics L/C de fonds placés au trésor	131,490,911 76	268,698,778 82	365,657,328 23
		Divers corps de troupes de la guerre et de la marine L/C de fonds déposés.	9,471,252 20		
		Caisse des invalides de la marine	6,718,124 27		
		Caisse des dépôts et consignations s/C courant	22,179,207 10		
		——— s/C des fonds des caisses d'épargne non employés	85,891,544 76		
		Divers services publics	3,296,732 29		
		Établissements particuliers. (Fonds déposés au trésor.)	573,847 33		
		Fonds à rembourser à divers	1,293,302 21		
		Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	6,231,603 12		
		Divers correspondants	1,552,253 78		
394	Correspondants des comptables des finances			14,654,846 47	
395	Fonds particuliers des comptables des finances...	Receveurs généraux	80,462,999 06	82,303,702 94	
		Divers comptables	1,840,703 88		
	TOTAL des effets à payer et des créances passives				529,451,894 89

BUDGETS ET FONDS SPÉCIAUX.

PAGES des états de développement.		EXCÉDANT de recette.	EXCÉDANT de dépense.	
	Service des budgets.			
398 et 399	Budget de l'exercice 1841	"	18,695,725f 42c	117,937,227 69
	——— 1842	57,544,434f 01c	"	
	——— 1843	79,088,519 10	"	
	Services spéciaux.			
	Service des cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	13,705,528 80	"	19,401,547 98
	——— départemental s/c de produits éventuels	4,351,624 51	"	
	——— colonial de l'Algérie	3,661,807 24	"	
	——— de liquidation de l'ancienne liste civile	423,565 87	"	
	——— de l'ancienne compagnie des salines et mines de sel de l'Est	14,081 67	"	
	Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	"	2,755,060 11	
		158,789,561 20	21,450,785 53	
	Excédant de recette	137,338,775 67		
	TOTAL du passif			666,790,670 56

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1843.

Développement des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables.

DÉSIGNATION des COMPTABLES.	DÉSIGNATION DES VALEURS.	TOTAUX par NATURE.	TOTAUX par COMPTABLE.
Caissier central du trésor public.	Effets sur Paris	10,566,343f 06c	
	—— sur les départements	27,232 61	
	—— en retard de payement	39,174 15	
	Traites de douanes payables à Paris	3,673,970 04	
	—— sur les départements	12,230,306 23	57,323,462f 45c
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	28,577,456 24	
	Obligations des redevables des contributions indirectes	2,174,584 78	
	Effets provenant du sceau des titres	21,073 30	
	Effets divers	13,322 04	
Receveurs généraux des finances.	Effets sur Paris	8,015,381 01	
	—— sur les départements	12,647,992 09	
	Traites et effets remis aux receveurs généraux par le caissier du trésor	3,989,295 36	
	Traites de douanes	59,257 00	25,304,071 45
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	60,089 14	
	Engagements souscrits pour la taxe des brevets d'invention	476,050 00	
	Effets divers en souffrance	56,006 85	
Receveurs des douanes	Traites de douanes payables à Paris	453,322 60	
	—— sur les départements	2,575,813 11	
	—— en souffrance	67,908 92	5,262,931 27
	Soumissions cautionnées pour garantie de droits de douanes	2,129,196 19	
	Effets divers	36,690 45	
Receveurs des contributions indirectes	Obligations des redevables des contributions indirectes	1,677,731 70	1,774,594 51
	Effets divers	96,862 81	
Directeurs des postes	Effets divers	10,013 86	10,013 86
Trésorier payeur à Alger.	Traites du caissier central du trésor	3,761,600 00	3,794,300 00
	Effets divers	32,700 00	
	TOTAL des valeurs de portefeuille		93,469,373 54

Développement des Valeurs en route.

Fonds en route au 31 décembre 1841. (Voir page 363 du compte de l'année 1841.)			22,974,459f 90c
Envois faits pendant l'année 1842. (Voir page 157.)			
Envois des receveurs des revenus indirects	aux receveurs des finances	504,022,210 37	666,993,766 07
	au caissier central	162,971,555 70	
Envois des receveurs des finances	aux payeurs du trésor	674,264,440 61	1,179,082,948 75
	au caissier central	485,787,095 01	
	aux receveurs des revenus indirects	14,325,996 44	
	au trésorier payeur à Alger	416 69	
	aux trésoriers des colonies	4,705,000 00	
Envois du caissier central du trésor	aux payeurs du trésor	514,686,675 82	710,076,964 42
	aux receveurs des finances	147,426,070 60	
	aux receveurs des revenus indirects	1,292,071 13	
	au trésorier payeur à Alger	46,672,146 87	
Envois des payeurs du trésor	aux receveurs des finances	340,120 42	20,553,894 72
	au caissier central	4,410 50	
	au trésorier payeur à Alger	12,737,000 00	
	aux trésoriers des colonies	7,472,363 80	
Envois des comptables en Algérie	au caissier central à Paris	634,321 04	7,762,008 60
	au trésorier payeur à Alger	7,031,087 56	
	aux receveurs des revenus indirects en Algérie	96,600 00	
Envois de divers comptables à leurs collègues			38,196,202 55
			2,622,665,785 11
TOTAL des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1842			2,645,640,245 01
Envois parvenus pendant l'année 1842. (Voir page 156.)			2,610,573,591 50
Fonds en route au 1er janvier 1843 :			
1° Versements faits aux receveurs particuliers des finances par les receveurs des revenus indirects, pendant la troisième dizaine du mois de décembre 1842, et dont la recette n'a été constatée dans les écritures des receveurs généraux que pendant la première dizaine du mois de janvier 1843.			
Versements des receveurs de l'enregistrement		7,262,800 32	16,659,560 26
—— des receveurs des douanes		1,755,887 08	
—— des receveurs des contributions indirectes		6,711,367 63	
—— des directeurs des postes		929,505 23	
2° Envois faits pendant les derniers jours du mois de décembre 1842, à des comptables directs du trésor qui n'en ont constaté la recette qu'en janvier 1843.			35,066,653 51
Envois du caissier central	aux receveurs des finances	1,501,290 83	18,407,093 25
	au trésorier payeur à Alger	6,285,000 00	
—— des payeurs du trésor	au trésorier payeur à Alger	500,000 00	
	aux trésoriers des colonies	636,000 00	
—— des receveurs des finances	au caissier central	4,262,318 56	
	aux payeurs du trésor	160,113 32	
	aux trésoriers des colonies	4,705,000 00	
—— des comptables en Algérie	au caissier central à Paris	16,985 33	
	au trésorier payeur à Alger	227,038 06	
—— de divers comptables à leurs collègues		113,347 15	
TOTAL égal à celui des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1842			2,645,640,245 01

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1843.

Développement des Avances pour divers services.

DÉSIGNATION DES AVANCES.		SOMMES A RECOUVRER — PAR NATURE.	SOMMES A RECOUVRER — PAR SERVICE.
Avances des receveurs de l'enregistrement.	Pour frais judiciaires. (Justice militaire.)	10,756f 66c	541,100f 79c
	—— frais de poursuites et d'instances concernant l'administration des domaines	183,902 61	
	—— l'administration des forêts	343,276 90	
	—— frais relatifs aux expropriations pour cause d'utilité publique	3,164 62	
Avances des receveurs des douanes.	Pour appointements des préposés, à payer par les contrôleurs de brigades	600 88	1,048,958 35
	—— pensions de retraite acquittées pour le compte des receveurs des finances.	425,519 24	
	—— fonds de masse d'habillement des brigades et casernement	4,883 00	
	—— frais de saisies	156,912 27	
	—— parts de saisies	8,811 50	
	—— primes d'arrestations de fraudeurs	300 00	
	—— plombage, estampillage et marque de bestiaux	24,097 85	
	—— remboursement de consignations	82,723 35	
	—— divers services	185,243 77	
	—— préemptions exercées pour le compte des préposés	159,866 49	
Avances des receveurs des contributions indirectes, pour frais judiciaires		133,260 21	133,260 21
Avances des directeurs des postes.	Pour le service des voyages de la cour	76,461 98	119,377 18
	—— timbre de reconnaissances de dépôts de valeurs	1,203 75	
	—— frais de poursuites	3,288 34	
	—— pour le service des paquebots de la Méditerranée	6,825 16	
	—— pour la confection d'une nouvelle carte pour le service des postes	1,201 30	
	—— divers services	30,396 65	
Avances des comptables en Algérie.	Avances du trésorier payeur à Alger. (Service des postes)	185 35	108,763 26
	——— des receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	15,240 65	
	——— des receveurs des douanes et des contributions diverses en Algérie	93,337 26	
Avances des receveurs généraux.	Avances de frais de poursuites pour le recouvrement des contributions	264,786 26	1,435,085 90
	——— pour timbre de formules de patentes	1,170,299 64	
Avances des payeurs du trésor, pour divers services		479 83	479 83
	TOTAL des avances pour divers services		3,387,025 52

Développement des Créances administratives.

Les créances administratives comprises dans l'actif de l'administration des finances, et qui s'élèvent au 1er janvier 1843 à la somme de 1,879,365 fr. 10 cent., ont été constatées pour les motifs ci-après, savoir :

Avances faites de 1831 à 1839, par le ministère de la guerre, pour le service des lits militaires dans la place de Toulouse	12,000f 00c
Versement à faire par la caisse des dépôts et consignations pour les bénéfices de l'année 1842	1,744,846 30
Solde du prix des poudres livrées à la marine en 1840, à recouvrer sur ce ministère	122,518 80
TOTAL	1,879,365 10

NOTA. Indépendamment de ces créances, le trésor public se trouve créancier d'autres avances, dont le montant a été prélevé sur les recettes des budgets, et qui ne sont point entrées dans l'actif de l'administration des finances. Ces avances sont :

D'une part, les avances que diverses lois ont autorisées en faveur des compagnies de chemins de fer, et qui s'élèvent, au 1er janvier 1843, à une somme totale de 24,200,000 francs, savoir :

Chemins de fer du Gard. (Loi du 17 juillet 1837.)	6,000,000f	24,200,000
Chemin de fer de Versailles, rive gauche. (Loi du 1er août 1839.)	5,000,000	
Chemin de fer de Strasbourg à Bâle. (Loi du 15 juillet 1840.)	11,550,000	
Chemin de fer d'Andrezieux à Roanne. (Même loi.)	1,650,000	

D'autre part, les avances, cessions d'armes et de munitions, indemnités de route, concernant la légion étrangère et les volontaires français passés au service de l'Espagne, et dont le remboursement est dû au trésor par le gouvernement espagnol. Ces avances sont constatées dans les écritures de la comptabilite générale des finances pour une somme totale de 1,748,713 francs, et elles ont été imputées originairement, ainsi qu'il suit, sur les crédits des budgets :

Ministère de l'intérieur	32,132f 53c	1,748,713f 00c
Ministère de la guerre	1,716,580 47	

A ces diverses créances, on peut ajouter, pour mémoire, les répétitions à exercer par la France :

Auprès du gouvernement belge, en raison des deux armements faits en 1831 et en 1832, pour la défense et la garantie de la Belgique;

Auprès du gouvernement russe, relativement à l'emprunt négocié en 1812, entre la France et la Saxe, et pour sûreté duquel le roi de Saxe, alors grand-duc de Varsovie, affecta le produit des mines de Wieliska;

Et auprès de la régence de Tunis, pour remboursement des frais d'un armement extraordinaire destiné à la défense du bey.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1843.

Développement des Débets de Comptables et Créances litigieuses poursuivis par l'Agence judiciaire du Trésor.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.		SOMMES A RECOUVRER.	
Débets de comptables.	Receveurs particuliers et percepteurs	239f 28c	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	32,189 86	
	Receveurs des douanes	5,013 37	
	Receveurs des contributions indirectes	51,533 77	
	Directeurs des postes	38,687 39	218,462f 48c
	Receveurs de la loterie	529 25	
	Payeurs du trésor	74,102 29	
	Ex-caissier central du trésor (déduction faite de la portion du débet qui a été présumée irrécouvrable et portée en dépense à l'exercice 1831)	16,167 27	
Créances litigieuses.	Prêts faits par le trésor à des manufacturiers, antérieurement à 1830	16,178 36	51,877 74
	Avances faites à divers manufacturiers et négociants de la capitale, sur le crédit de 5 millions ouvert par la loi du 8 septembre 1830	35,699 38	
TOTAL des Débets de comptables et des Créances litigieuses			270,340 22

NOTA. Cette somme de 270,340 francs 22 centimes n'exprime que la portion des débets de comptables et des créances litigieuses qu'il y a eu lieu de constater dans l'actif de l'administration des finances; mais les débets et créances poursuivis par l'agence judiciaire en comprennent d'autres qui ne touchent point à la situation du trésor, tels que les débets des divers agents des ministères, les prêts et avances imputés sur les recettes des budgets, les accroissements de débets résultant, à la charge des comptables, de vérifications de régie ou de liquidations d'intérêts, et qui ne mettent pas le trésor à découvert. Le recouvrement de ces sortes de débets, lorsqu'il s'effectue, fait ressource au profit des budgets des exercices courants. (Voir, à cet égard, le compte spécial des débets, des créances litigieuses et des prêts au commerce, page 535.)

Développement relatif à la créance sur l'Espagne.

La créance sur l'Espagne provient des avances faites par le trésor de France pour les dépenses de l'armée française qui a occupé l'Espagne à la suite de la guerre de 1823, et dont, aux termes des traités, le gouvernement espagnol doit le remboursement à la France. Ces avances, qui se sont prolongées jusqu'en 1829, s'élèvent en définitive à la somme totale de 98,325,443 francs; elles ont été portées, chaque année, en dépense au budget de l'État. Sur cette somme, celle de 58,000,000 francs, représentant les avances des années 1823 et 1824, a été constatée alors comme créance à recouvrer dans l'actif de l'administration des finances, en même temps qu'on l'a fait figurer, à titre de ressource, parmi les recettes de ces deux exercices. Le surplus de 40,325,443 francs, montant des avances des années suivantes, ayant été prélevé sur les fonds ordinaires des budgets, il n'y a pas eu lieu d'en accroître l'actif du trésor.

Un traité, conclu à Madrid le 30 décembre 1828, entre les plénipotentiaires des deux puissances, a fixé provisoirement à 80 millions la créance de la France. Par ce traité, l'Espagne s'est engagée à payer annuellement une somme de 4 millions, savoir : 2,400,000 francs pour l'intérêt dudit capital à raison de 3 p. 0/0, et 1,600,000 francs pour prime d'amortissement à 2 p. 0/0, avec stipulation expresse que le fonds d'amortissement s'accroîtrait successivement de l'intérêt du capital racheté.

La créance sur l'Espagne, portée originairement dans l'actif de l'administration des finances, pour ladite somme de	58,000,000
s'est, depuis, atténuée du montant des versements effectués en exécution du traité sus-énoncé, pour la prime d'amortissement des six années écoulées de 1829 à 1834, et qui ont procuré au trésor une rentrée de	10,432,953
et cette créance s'est trouvée dès lors réduite à	47,567,047

Ce solde est encore le même au 1er janvier 1843, attendu que le gouvernement espagnol n'a point fait compter au trésor les huit annuités afférentes aux années 1835 à 1842, et qui étaient applicables de la manière suivante :

	PAYEMENT des intérêts.	AMORTISSEMENT du capital.	TOTAL.
Annuité de 1835	2,072,671f	1,927,329f	4,000,000f
—— de 1836	2,014,417	1,985,583	4,000,000
—— de 1837	1,954,404	2,045,596	4,000,000
—— de 1838	1,892,576	2,107,424	4,000,000
—— de 1839	1,828,880	2,171,120	4,000,000
—— de 1840	1,763,259	2,236,741	4,000,000
—— de 1841	1,695,655	2,304,345	4,000,000
—— de 1842	1,626,008	2,373,992	4,000,000
	14,847,870	17,152,130	32,000,000

Ainsi, la somme de 47,567,047 francs qui reste à recouvrer sur l'Espagne comprend pour 17,152,130 francs de termes échus. Outre cet arriéré sur le capital, l'Espagne est redevable, au 1er janvier 1843, pour les intérêts des années 1835 à 1842, d'une somme de 14,847,870 fr., sans préjudice des décomptes d'intérêts auxquels pourra donner lieu le retard apporté dans le payement des annuités de ces huit années.

(Voir au surplus les explications plus détaillées données sur cette créance, dans le compte des finances de l'année 1838, page 370.)

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1843.

Développement sur les Correspondants du Trésor.

Communes et établissements publics L/C de fonds placés au trésor	Ville de Paris	15,500,000f 00c	131,490,911f 76c
	Établissements publics à Paris	5,633,395 30	
	Départements	110,357,516 46	
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine L/C de fonds déposés		9,471,252 20	124,260,128 33
Caisse des invalides de la marine		6,718,124 27	
Caisse des dépôts et consignations S/C courant au trésor		22,179,207 10	
——— S/C des fonds des caisses d'épargne non employés		85,891,544 76	
Divers services publics.	Imprimerie royale	189,737 72	3,296,732 29
	Chancelleries consulaires L/C de fonds commun	65,274 52	
	Ministère de la marine S/C de fonds coloniaux	222,070 45	
	Départements L/C de produits éventuels affectés à divers services locaux	1,547,208 24	
	Divers L/C de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	1,131,193 40	
	Caisse des dépôts et consignations et Légion d'honneur L/C chez les receveurs généraux	141,247 96	
Établissements particuliers. (Fonds déposés au trésor.)	Caisse des employés et artisans	21,777 32	573,847 33
	Tontine du pacte social	8,410 22	
	——— d'épargnes	265,324 98	
	Divers établissements L/C de placements de fonds sans intérêt	24,780 75	
	Ministère de l'instruction publique S/C de fondations anglaises	138,361 63	
	——— écossaises	16,202 24	
	——— irlandaises	98,990 19	
Fonds à rembourser à divers.	Ex-receveurs généraux L/C d'avances à leur rembourser	43,831 96	1,293,302 21
	Divers L/C d'arrérages de rentes départementales non réclamés	287 00	
	Fonctionnaires de l'instruction publique L/C de fonds de retraite	59,753 65	
	Divers L/C de dépôts et consignations chez le trésorier payeur à Alger	879 00	
	Caisse des dépôts et consignations S/C de recettes à lui verser :		
	pour divers services spéciaux	65,071 61	
	pour le service des retraites du ministère des finances — Exercice 1841	13,948 48	
	pour le service des retraites du ministère des finances — Exercice 1842	989,798 90	
	pour le service des retraites du ministère de la justice — Exercice 1842	119,731 61	
A REPORTER			260,914,921 92

Suite du *Développement sur les Correspondants du Trésor.*

	REPORT		260,914,921f 92c
COMPTES de divers avec les receveurs des revenus indirects.	Divers L/C de valeurs versées en garantie de droits de douanes	1,928,807f 63c	6,231,603 12
	Préposés des douanes L/C de saisies faites à la requête de diverses administrations	2,682 99	
	Divers L/C de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	374,199 36	
	——— chez les directeurs des postes	35,846 81	
	Receveurs des douanes L/C de fonds de retenue pour l'habillement, le service de santé et le casernement des préposés des brigades	1,926,525 70	
	Receveurs des douanes L/C de primes pour saisies de tabacs	4,170 78	
	Receveurs des contributions indirectes L/C de consignations à juger ou à répartir	40,523 41	
	Villes et communes L/C avec les receveurs des contributions indirectes	13,650 75	
	Communes et établissements publics L/C avec les receveurs de l'enregistrement	150,354 69	
	Divers particuliers L/C *idem*	4,129 44	
	Caisse des dépôts et consignations S/C intermédiaire chez les receveurs de l'enregistrement	1,628 72	
	Légion d'honneur S/C avec les receveurs de l'enregistrement	24,667 48	
	Divers L/C de recouvrements de mandements exécutoires de toute nature décernés par les préfets	23,012 39	
	Receveurs de l'enregistrement L/C de frais de délimitation des forêts de l'État recouvrés sur les riverains	1,587 68	
	Établissements d'aliénés L/C de recouvrements de pensions	4,382 69	
	Divers L/C de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	1,411,983 57	
	——— L/C de retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes	3,825 03	
	——— L/C de retenues pour frais de viroles brisées dans la fabrication des pièces de 5 fr.	752 41	
	——— L/C de retenues pour frais d'affinage d'or et d'argent	947 78	
	——— L/C avec les receveurs des salines et mines de sel de l'Est (solde débiteur à déduire)	55,639 67	
	——— L/C avec les receveurs des douanes et des contributions diverses en Algérie	95,799 92	
	——— de l'enregistrement et des domaines en Algérie	237,763 56	

		DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.	
DIVERS correspondants.	Ministères L/C de services d'estafettes	25,772f 97c	"	
	Maîtres de poste L/C de services d'estafettes	10,834 03	"	
	Directeurs des monnaies L/C intermédiaire de frais de fabrication	"	33,307f 07c	
	Receveurs généraux L/C intermédiaire de remboursements de dépôts antérieurs au 1er juin 1816	10,560 61	"	
	Caisse des dépôts et consignons S/C de payemts faits par le trésorier payr à Alger	568 18	"	
	Budgets L/C de recouvrements à faire sur diverses villes	"	47,699 38	
	Divers comptables L/C intermédiaire de mouvements de fonds	"	1,517,876 44	
	Divers	"	1,106 68	
		47,735 79	1,599,989 57	
		1,552,253 78		1,552,253 78
	TOTAL			268,698,778 82

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1843.

Développement sur les Correspondants des Comptables des finances.

CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.	CORRESPONDANTS — DÉBITEURS.	CORRESPONDANTS — CRÉDITEURS.
Receveurs particuliers d'arrondissement *L/C* avec les receveurs généraux	"	3,933,644f 25c
——— *L/C* avec les percepteurs	"	649,960 28
Percepteurs *L/C* courant avec les receveurs particuliers	1,220,798f 23c	"
Divers comptables *L/C* de mandats des receveurs généraux	"	4,955,560 88
Communes et établissements publics *L/C* de produits de coupes extraordinaires de bois	"	8,742,514 24
Receveurs des communes et établissements publics *L/C* d'obligations de coupes ordinaires de bois en dépôt	"	2,394,234 69
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *L/C* d'obligations	8,861,429 98	"
——— ordinaires de bois des communes et établissements publics *L/C* d'obligations en dépôt	2,394,489 69	"
Trésorier des invalides de la marine *S/C* de payements à vérifier	498,740 28	"
Divers *L/C* de fournitures de l'Imprimerie royale	14,926 15	"
——— *L/C* d'effets à payer	"	96,758 27
——— *L/C* d'achats de rentes sur l'État	"	3,030,882 05
——— *L/C* de ventes de rentes sur l'État	"	395,286 23
——— *L/C* d'engagements pour la taxe des brevets d'invention	"	476,200 00
Officiers et employés militaires *L/C* de retenues applicables aux contributions directes	"	1,668 85
Agents comptables des facultés *L/C* courant	"	496,540 70
Condamnés libérés *L/C* de masse	"	30,796 07
Agents forestiers *L/C* de masse	"	38,550 96
Receveur particulier de Bastia *S/C* de caisse de réserve	216,351 67	"
Soumissionnaires de fournitures et travaux *L/C* de dépôt en effets publics	46,000 00	"
Ministères *L/C* de dépôt en effets publics des soumissionnaires de fournitures et travaux	"	155,540 00
——— *L/C* de dépôt en numéraire des soumissionnaires de fournitures et travaux	"	2,006,374 29
Receveurs d'hospices *L/C* de versements pour le service des enfants trouvés	"	176,210 94
Divers correspondants	"	326,859 77
	13,252,736 00	27,907,582 47
Excédant des Soldes créditeurs	14,654,846 47	

Développement des Fonds particuliers des Comptables des finances.

Fonds particuliers des receveurs généraux		80,462,999f 06c
——— de l'enregistrement et des domaines	1,548f 06c	
——— des douanes	40,623 62	
——— des contributions indirectes	27,294 97	1,840,703 88
——— des directeurs de la fabrication des monnaies	1,771,216 41	
——— des payeurs du trésor	16 30	
——— des comptables en Algérie	4 52	
Total des fonds particuliers		82,303,702 94

Développement relatif à l'Avance pour la portion de l'Emprunt grec garantie par la France.

Deux lois spéciales des 24 avril 1838 et 26 juillet 1839, ont ouvert au ministre des finances deux crédits, l'un de 923,246 fr., l'autre de 920,814 fr. 90 cent., pour le payement des semestres, aux 1er mars et 1er septembre de chacune de ces années, des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt négocié le 12 janvier 1833 par le gouvernement grec, jusqu'à concurrence de la partie garantie par le trésor de France, et un nouveau crédit de 920,814 fr. 90 cent. relatif aux intérêts et à l'amortissement de l'année 1840, également ouvert au ministre des finances, par la loi générale des crédits supplémentaires de l'exercice 1840, en date du 10 juin 1841, a porté l'ensemble des crédits de cette nature à la somme de 2,764,875f 80c

Les payements effectués en vertu de ces crédits, pour les intérêts et l'amortissement de la portion de l'emprunt grec garantie par la France, s'élevaient, au 1er janvier 1842, à 2,743,011f 23c

Il a été payé au même titre, pendant l'année 1842, une somme de 12,048 88

Et au 1er janvier 1843, l'avance du trésor se trouvait portée à 2,755,060 11

D'après les dispositions des lois précitées, cette avance constitue une créance à recouvrer sur le gouvernement de la Grèce, et jusque-là, le montant en figure dans la situation de l'administration des finances.

La différence que l'on remarque entre le chiffre des crédits et celui des payements représente les coupons d'intérêts et les obligations amorties dont le remboursement n'avait pas encore été réclamé, à l'époque du 1er janvier 1843.

Le compte détaillé de cette opération fait partie des documents divers publiés par le ministère des finances, à la suite de la situation provisoire du budget de l'exercice 1842.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1843.

Développement sur les Déficit et Avances du Trésor.

	DÉSIGNATION DES DÉFICIT ET AVANCES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1842.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842. Réductions.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842. Accroissements.	SITUATION AU 1er JANVIER 1843. Par article.	SITUATION AU 1er JANVIER 1843. Par période.	OBSERVATIONS.
Période antérieure au 1er avril 1814.	Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366f 56c	"	"	67,304,366f 56c		
	Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, non recouvrés au 1er janvier 1836	567,228 12	"	"	567,228 12		
	Déficit sur le service des cautionnements. (Remboursements aux titulaires des départements séparés.)	6,396,004 84	"	(A) 200f 00c	6,396,204 84	87,432,104f 62c	(A) Rétablissement du cautionnement fourni par un titulaire français dans l'ancien département de Rhin-et-Moselle, et dont le ministre des finances a, par décision du 15 octobre 1842, autorisé le remboursement.
	Avance du trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements	13,164,305 10	"	"	13,164,305 10		
Budgets de 1815 à 1830.	Créance à recouvrer sur l'Espagne. (Traité du 30 décembre 1828.)	47,567,047 00	"	"	47,567,047 00		(B) Dépense d'une mission au Sénégal et aux Antilles, pour laquelle les Chambres ont refusé le crédit demandé dans la loi générale des crédits supplémentaires, en date du 10 juin 1841, et qui a dû être constatée parmi les avances du trésor.
	Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)	32,016,283 00	"	"	32,016,283 00		
	Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830. (Dépense non allouée sur l'exercice 1830.)	371,051 00	"	"	371,051 00	143,300,442 00	
	Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833.)	63,346,061 00	"	"	63,346,061 00		(C) Cette atténuation du découvert primitif du budget de 1840 se compose : 1° De la dépense ci-dessus, qui a été rejetée du règlement de cet exercice ..... 5,000f 00c 2° Du produit de la consolidation de la réserve de l'amortissement, pour les six premiers mois de l'année 1842 ..... 33,215,466 40 Somme pareille 33,220,466 40
Budgets des exercices postérieurs à 1830.	Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1832. (Loi du 14 juin 1835.)	25,009,993 00	"	"	25,009,993 00		
	Payements pour l'arriéré de la guerre, non alloués sur l'exercice 1832	270,560 00	"	"	270,560 00		
	Payements de créances sur exercices périmés concernant le ministère de la guerre, non alloués en dépense sur l'exercice 1838	16,150 00	"	"	16,150 00	130,090,766 24	
	Dépense du ministère des affaires étrangères, non allouée dans le règlement de l'exercice 1840	"	"	(B) 5,000 00	5,000 00		
	Découvert du budget de l'exercice 1840	138,009,529 64	(C) 33,220,466f 40c	"	(D) 104,789,063 24		(D) Le découvert ci-contre de ..... 104,789,063 24 se trouve réduit par la consolidation de la réserve de l'amortissement des six derniers mois de 1842, qui a eu lieu le 16 janvier 1843, ci... 33,896,326f 17c à la somme de 70,892,737 07
		394,038,579 26	33,220,466 40	5,200 00	360,823,312 86	360,823,312 86	
			33,215,266 40				

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1843.

Développement sur les Excédants de Recettes ou de Payements des Budgets et des Services spéciaux.

SITUATION DES RECETTES ET DES PAYEMENTS AU 1er JANVIER 1843.

SERVICES ET EXERCICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1842. (a) — EXCÉDANT des recettes.	SITUATION AU 1er JANVIER 1842. (a) — EXCÉDANT des payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842. — RECETTES.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842. — PAYEMENTS.	SITUATION AU 1er JANVIER 1843. — EXCÉDANT des recettes.	SITUATION AU 1er JANVIER 1843. — EXCÉDANT des payements.	OBSERVATIONS.
SERVICE DES BUDGETS.							
Budget de l'exercice 1841	121,567,883f 45c	"	90,960,827f 46c	221,989,947f 43c	"	131,029,119f 97c	
——— 1842	30,334,973 28	"	1,231,965,917 99	1,204,756,457 26	27,209,460f 73c	"	
——— 1843	"	"	74,576,783 82	4,722,753 62	69,854,030 20	"	
SERVICES SPÉCIAUX.							
Service des cautionnements en numéraire (capitaux)	13,551,270 09	"	14,454,358 02	14,300,099 31	154,258 71	"	
——— départemental s/c de produits éventuels	"	"	4,351,624 51	"	4,351,624 51	"	
——— colonial de l'Algérie	2,285,068 43	"	4,067,466 51	2,690,727 70	1,376,738 81	"	
——— de liquidation de l'ancienne liste civile	434,877 87	"	927 00	12,239 00	"	11,312 00	
——— de l'ancienne compagnie des salines et mines de sel de l'Est	"	1,472,457f 65c	3,205,042 15	1,718,502 83	1,486,539 32	"	
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	"	2,743,011 23	"	12,048 88	"	12,048 88	
	168,174,073 12	4,215,468 88	1,423,582,947 46	1,450,202,776 03	104,432,652 28	131,052,480 85	
	163,958,604 24		26,619,828 57		26,619,828 57		
					137,338,775 67	12,216,296 63	

(a) Voir le résultat publié dans le compte des finances de 1841, page 373, second tableau.

NOTA. L'excédant de dépense de l'exercice 1840 a été classé parmi les déficit et avances du trésor. (Voir la note (a), page 383.)

SITUATION DES EXERCICES AU 1er JANVIER 1843.

DÉSIGNATION DES EXERCICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1842. (Voir le tableau ci-dessus.) — Excédant de recette.	SITUATION AU 1er JANVIER 1842. — Excédant de dépense.	OPÉRATION DE L'ANNÉE 1842. — RECETTE. — Recouvrements effectués.	Fonds transportés à des exercices subséquents. (*A déduire.*)	Fonds reportés des exercices antérieurs (*A ajouter.*)	DÉPENSE. — Total de la recette.	DÉPENSE. — PAYEMENTS effectués.	EXCÉDANT de recette.	EXCÉDANT de dépense.	SITUATION AU 1er JANVIER 1843. (Voir page 385.) — Excédant de recette.	SITUATION AU 1er JANVIER 1843. — Excédant de dépense.	OBSERVATIONS.
Budget de l'exercice 1841	121,567,883f 45c	"	90,960,827f 46c	9,234,488f 90c	"	81,726,338f 56c	221,989,947f 43c	"	140,263,608f 87c	"	18,695,725f 42c	
——— 1842	30,334,973 28	"	1,231,965,917 99	"	"	1,231,965,917 99	1,204,756,457 26	27,209,460f 73c	"	57,544,434f 01c	"	
——— 1843	"	"	74,576,783 82	"	9,234,488f 90c	83,811,272 72	4,722,753 62	79,088,519 10	"	79,088,519 10	"	
	151,902,856 73	"	1,397,503,529 27	9,234,488 90	9,234,488 90	1,397,503,529 27	1,431,469,158 31	106,297,979 83	140,263,608 87	136,632,953 11	18,695,725 42	
	151,902,856 73			"		33,965,629 04		33,965,629 04		117,937,227 69		

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1843.

Tableau présentant l'Actif et le Passif réels du Trésor public.

ARTICLES COMPOSANT L'ACTIF.	MONTANT DE L'ACTIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE pour établir l'actif réel du trésor public.	ACTIF RÉEL du trésor public.
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.			
Caissier central du trésor public	193,854,391f 45c	"	193,854,391f 45c
Receveurs généraux des finances	35,836,669 05	(a) 35,836,669f 05c	"
——— de l'enregistrement, du timbre et des domaines	229,683 72	"	229,683 72
——— principaux des douanes	6,729,696 95	"	6,729,696 95
——— des contributions indirectes	2,102,704 32	"	2,102,704 32
Directeurs des postes	717,746 01	"	717,746 01
Directeurs de la fabrication des monnaies	839,211 82	(b) 803,617 05	35,594 77
Payeurs du trésor public.. Service ordinaire	2,181,644 34	"	2,181,644 34
Payeurs du trésor public.. Service spécial à Toulon	2,630,779 23	"	2,630,779 23
Comptables des finances en Algérie	14,363,016 01	"	14,363,016 01
Directeurs des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)	2,379,582 93	(c) 2,379,582 93	"
Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination.)	35,066,653 51	"	35,066,653 51
CRÉANCES ACTIVES.			
Avances pour divers services	3,387,025 52	"	3,387,025 52
Créances administratives	1,879,365 10	(d) 12,000 00	1,867,365 10
Débets et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du trésor	270,340 22	(d) 35,699 38	234,640 84
Compte à régler entre le trésor public et le trésor de la Couronne, en exécution de la loi du 2 mars 1832	3,498,847 52	"	3,498,847 52
TOTAUX pour l'actif	305,967,357 70	39,067,568 41	266,899,789 29
DÉFICIT ET AVANCES DU TRÉSOR.			
Période antérieure au 1er avril 1814	87,432,104 62	"	87,432,104 62
Budgets de 1815 à 1830	143,300,442 00	"	143,300,442 00
Budgets des exercices postérieurs à 1830	130,090,766 24	"	130,090,766 24
TOTAUX ÉGAUX au passif	666,790,670 56	39,067,568 41	627,723,102 15

(a) Le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux est compensé avec les fonds qui leur appartiennent personnellement ou à leurs correspondants particuliers, afin de déterminer le montant des avances réelles de ces comptables envers le trésor. (Voir ci-contre.)

(b) Portion du solde en caisse des directeurs de la fabrication des monnaies, qui, réunie aux matières restant à convertir en espèces, représente les fonds particuliers de ces comptables et les sommes qu'ils ont à rembourser aux porteurs de leurs bons, pour les valeurs versées aux changes.

(c) Voir la note précédente.

(d) Créances qui ne sont inscrites que pour ordre dans l'actif de l'administration des finances, et qui se trouvent balancées au passif par une dette de pareille somme envers les budgets appelés à profiter ultérieurement de la rentrée successive de ces créances.

ARTICLES COMPOSANT LE PASSIF.	MONTANT DU PASSIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE pour établir le passif réel du Trésor public.	PASSIF RÉEL du Trésor public.
Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement et formant la réserve des rentes dont le cours a atteint le pair	33,896,361f 87c	"	33,896,361f 87c
EFFETS A PAYER.			
Bons du Trésor remis à divers	99,847,044 90	"	99,847,044 90
Traites du caissier du Trésor sur lui-même	20,170,059 57	"	20,170,059 57
Mandats du caissier du Trésor sur les receveurs généraux	1,963,764 02	"	1,963,764 02
Traites tirées sur le Trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	7,327,867 69	"	7,327,867 69
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	279,734 88	"	279,734 88
Mandats du trésorier payeur à Alger sur ses préposés	215,650 72	"	215,650 72
Mandats des préposés du même comptable	80,926 48	"	80,926 48
Traites du trésorier payeur à Alger sur les receveurs généraux	13,156 53	"	13,156 53
CRÉANCES PASSIVES.			
Communes et établissements publics *L/C* de fonds placés au Trésor	131,490,911 76	"	131,490,911 76
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *L/C* de fonds déposés	9,471,252 20	"	9,471,252 20
Caisse des invalides de la marine	6,718,124 27	"	6,718,124 27
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant	22,179,207 10	"	22,179,207 10
——— *s/c* des fonds des caisses d'épargnes non employés	85,891,544 76	"	85,891,544 76
Divers services publics	3,296,732 29	"	3,296,732 29
Établissements particuliers *L/C* de fonds déposés au Trésor	573,847 33	"	573,847 33
Fonds à rembourser à divers	1,293,302 21	"	1,293,302 21
Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	6,231,603 12	(a) 1,411,983f 57c	4,819,619 55
Divers correspondants	1,552,253 78	(b) 47,699 38	1,504,554 40
Correspondants des comptables des finances	14,654,846 47	(c) 14,654,846 47	"
AVANCES DES COMPTABLES.			
Fonds particuliers des receveurs généraux	80,462,999 06	(d) 21,181,822 58	59,281,176 48
——— de divers comptables	1,840,703 88	(e) 1,771,216 41	69,487 47
	529,451,894 89	39,067,568 41	(f) 490,384,326 48
BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.			
Excédant de recette sur le service des budgets et des fonds spéciaux	137,338,775 67	"	137,338,775 67
TOTAUX pour le passif	666,790,670 56	39,067,568 41	627,723,102 15

(a) Bons à payer à divers par les directeurs des monnaies pour valeur des matières versées aux changes, et qui sont compensés avec les matières restant à fabriquer. Voir à l'Actif, la note (b).

(b) Créances des budgets pour recouvrements ultérieurs à faire sur diverses villes, et qui, à l'époque où ils auront lieu, devront être appliqués, comme ressources nouvelles, aux budgets des exercices alors courants. Voir à l'Actif la note (d).

(c) Solde créditeur des comptes des correspondants particuliers des receveurs généraux des finances. Ce solde est compensé avec les autres articles de la situation des finances, d'où ressort la somme dont les comptables sont en avance envers le Trésor. (Voir à l'Actif, la note (a) et la note ci-dessous.)

(d) Portion des fonds particuliers des receveurs généraux, que ces comptables n'ont pas mise à la disposition du Trésor 21,181,822 58
Laquelle somme, augmentée de celle que ces comptables doivent à leurs correspondants particuliers (Voir la note (c) ci-dessus) 14,654,846 47
représente le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux (Voir la note (a) de l'Actif) 35,836,669 05

Voir le tableau qui suit (page 404) pour le développement de l'avance des receveurs généraux envers le Trésor.

(e) Fonds particuliers des directeurs de la fabrication des monnaies, compensés avec les autres articles qui établissent la situation de ces comptables vis-à-vis du Trésor public. 1,771,216 41
Ces fonds particuliers, réunis aux fonds à rembourser aux porteurs de matières (Voir la note (a) ci-dessus) 1,411,983 57
représentent les valeurs de caisse des directeurs des monnaies (note (b) de l'Actif) 803,617 05
et les matières qui leur restaient à fabriquer (note (c) de l'Actif) ..... 2,379,582 93 } 3,183,199 98

(f) Montant de la dette flottante. (Voir le développement ci-après, pages 402 et 403.)

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1843.

Tableau présentant les mouvements de la Dette flottante, pendant l'année 1842, et la situation de cette Dette au 1er Janvier 1843.

NATURE DES CRÉANCES COMPOSANT LA DETTE FLOTTANTE.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1842.	RÉSULTATS DES MOUVEMENTS DE LA DETTE FLOTTANTE pendant l'année 1842. AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1843. CRÉANCES passibles d'intérêts.	CRÉANCES sans intérêts.	OBSERVATIONS.
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement et formant la réserve des rentes dont le cours a atteint le pair	32,181,480f 55c	1,714,881f 32c	"	33,896,361f 87c	"	
EFFETS A PAYER.						
Bons du trésor remis à divers	123,680,710 32	"	23,833,665f 42c	99,847,044 90	"	
Obligations de l'emprunt national non converties en rentes et remboursables en numéraire	7,600 00	"	7,600 00	"	"	
Traites du caissier du trésor sur lui-même	17,175,534 97	2,994,524 60	"	"	20,170,059f 57c	
Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux	1,941,275 59	22,488 43	"	"	1,963,764 02	
Traites tirées sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	8,812,308 85	"	1,484,441 16	"	7,327,867 69	
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	586,572 51	"	306,837 63	"	279,734 88	
——— du trésorier payeur à Alger sur ses préposés	89,829 88	125,820 84	"	"	215,650 72	
——— des préposés du même comptable	73,160 40	7,766 08	"	"	80,926 48	
Traites du trésorier payeur à Alger sur les receveurs généraux	5,838 43	7,318 10	"	"	13,156 53	
	152,372,839 95	3,157,918 05	25,632,544 21	99,847,044 90	30,051,159 89	
		22,474,626 16		129,898,204 79		
COMPTES COURANTS ET FONDS EN DÉPÔT.						
Communes et établissements publics *L/C* de fonds placés au trésor	126,416,258 88	5,074,652 88	"	131,490,911 76	"	
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *L/C* de fonds déposés	5,977,252 20	3,494,090 00	"	"	9,471,252 20	
Caisse des invalides de la marine	5,871,333 90	846,700 37	"	5,218,124 27	1,500,000 00	
——— des dépôts et consignations *S/C* courant	25,783,713 13	"	3,604,506 03	22,179,207 10	"	
——— *S/C* des fonds des caisses d'épargne non employés	31,188,000 00	54,703,544 76	"	85,891,544 76	"	
Imprimerie royale	248,851 85	"	59,114 13	"	189,737 72	
Chancelleries consulaires *L/C* de fonds commun	66,033 17	"	758 65	"	65,274 52	
Ministère de la marine *S/C* de fonds coloniaux	562,841 06	"	340,779 61	"	222,070 45	
——— de l'intérieur *S/C* de ressources éventuelles pour dépenses départementales	4,132,833 67	"	4,132,833 67	"	"	
——— de l'instruction publique *S/C* de produits extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	95,868 97	"	95,868 97	"	"	
Départements *L/C* de produits éventuels affectés à divers services locaux	1,384,666 82	162,541 42	"	"	1,547,208 24	
Divers *L/C* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	1,134,515 42	"	3,322 02	"	1,131,193 40	
Divers établissements *L/C* chez les receveurs généraux	128,963 65	12,284 31	"	"	141,247 96	
Caisse des employés et artisans	23,365 72	"	1,588 40	21,777 32	"	
Tontine du pacte social	6,424 27	1,985 95	"	8,410 22	"	
——— d'épargnes	250,084 85	15,240 13	"	265,324 98	"	
Divers établissements *L/C* de placements de fonds sans intérêt	55,265 08	"	30,484 33	"	24,780 75	
Ministère de l'instruction publique *S/C* de fondations anglaises, écossaises et irlandaises	203,972 51	49,581 55	"	154,563 87	98,990 19	
Fonds à rembourser à divers	1,392,195 41	"	98,893 20	43,831 96	1,249,470 25	
Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	4,301,132 34	518,487 21	"	"	4,819,619 55	
Divers correspondants	1,980,268 91	"	475,714 51	"	1,504,554 40	
	211,203,841 81	64,879,108 58	8,843,854 52	245,273,696 24	21,965,399 63	
		56,035,254 06		267,239,095 87		
AVANCES DES COMPTABLES.						
Receveurs généraux (voir le développement à la page 404)	54,081,225 10	5,199,951 38	"	59,281,176 48	"	
——— des revenus indirects	81,440 65	"	11,974 00	"	69,466 65	
Payeurs du trésor	9 04	7 26	"	"	16 30	
Comptables en Algérie	1 59	2 93	"	"	4 52	
	54,162,676 38	5,199,961 57	11,974 00	59,281,176 48	69,487 47	
		5,187,987 57		59,350,663 95		
RÉCAPITULATION.						
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	32,181,480 55	1,714,881 32	"	33,896,361 87	"	
Effets à payer	152,372,830 95	3,157,918 05	25,632,544 21	99,847,044 90	30,051,159 89	
Comptes courants et fonds en dépôt	211,203,841 81	64,879,108 58	8,843,854 52	245,273,696 24	21,965,399 63	
Avances des comptables	54,162,676 38	5,199,961 57	11,974 00	59,281,176 48	69,487 47	
	449,920,829 69	74,951,869 52	34,488,372 73	438,298,279 49	52,086,046 99	
		40,463,496 79		490,384,326 48		

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE
DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1843.

Développement sur les Avances des Receveurs généraux.

1° Fonds particuliers des receveurs généraux			80,462,999f 06c
2° Fonds appartenant aux correspondants particuliers des receveurs généraux, savoir :			
	CORRESPONDANTS débiteurs.	CORRESPONDANTS créditeurs.	
Receveurs particuliers L/C avec les receveurs généraux	//	3,933,644f 25c	
——— L/C avec les percepteurs	//	649,960 28	
Percepteurs L/C avec les receveurs particuliers	1,220,798f 23c	//	
Divers comptables L/C de mandats des receveurs généraux	//	4,955,560 88	
Communes et établissements publics L/C de produits de coupes extraordinaires de bois	118,915 74	//	
Receveurs des communes et établissements publics L/C d'obligations de coupes ordinaires de bois en dépôt	255 00	//	
Divers L/C d'effets à payer	//	96,758 27	
——— d'achats de rentes sur l'État	//	3,030,882 05	
——— de ventes de rentes sur l'État	//	395,286 23	
Officiers et employés militaires L/C de retenues applicables aux contributions directes	//	1,668 85	
Soumissionnaires de fournitures et travaux L/C de dépôts en diverses valeurs	//	2,115,914 29	
Condamnés libérés L/C de masse	//	30,796 07	
Agents forestiers L/C de masse	//	38,550 96	
Trésorier des invalides de la marine S/C de payements à vérifier	498,740 28	//	
Divers L/C de fournitures de l'Imprimerie royale	14,926 15	//	
Divers L/C d'engagements pour la taxe des brevets d'invention	//	476,200 00	
Agents comptables des facultés L/C courant	//	496,540 70	
Receveurs d'hospices L/C de versements pour le service des enfants trouvés	//	176,210 94	
Receveur particulier de Bastia S/C de caisse de réserve	216,351 67	//	
Divers correspondants	//	326,859 77	
	2,069,987 07	16,724,833 54	
Solde créditeur représentant les fonds appartenant aux correspondants des receveurs généraux	14,654,846 47		14,654,846 47
TOTAL des fonds appartenant aux receveurs généraux et à leurs correspondants			95,117,845 53
3° A déduire : les fonds que les receveurs généraux n'ont pas encore mis à la disposition du trésor, et formant le montant des valeurs de caisse et de portefeuille restées entre leurs mains, savoir :			
Numéraire		10,532,597 60	
Valeurs de portefeuille. — Effets sur Paris	8,015,381 01		
——— sur les départements	12,647,992 09		
Effets remis aux receveurs généraux par le caissier du trésor	3,989,295 36		
Traites de douanes	59,257 00	25,304,071 45	
Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	60,089 14		
Engagements souscrits pour la taxe des brevets d'invention	476,050 00		
Effets divers en souffrance	56,006 85		
TOTAL		35,836,669 05	35,836,669 05
RESTE pour les fonds que les receveurs généraux ont mis à la disposition du trésor et dont ils sont en avance au 1er janvier 1843, savoir :			
Fonds personnels des receveurs généraux		44,626,330 01	59,281,176 48
Fonds de leurs correspondants particuliers		14,654,846 47	

NOTA. Le tableau qui précède fait connaître l'augmentation que les avances des receveurs généraux ont éprouvée pendant l'année 1842, et l'on trouve dans un autre tableau, pages 164 et 165, le développement des payements et des recettes qui ont produit cette augmentation.

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTES DE LA DETTE PUBLIQUE.

COMPTES DE DIVERS SERVICES.

COMPTES

DE LA

DETTE PUBLIQUE.

Dette consolidée.

Amortissement des rentes.

Emprunts pour ponts, canaux et travaux divers.

Cautionnements en numéraire.

Rentes viagères.

Pensions inscrites au trésor.

COMPTE

DE LA DETTE CONSOLIDÉE

POUR L'ANNÉE 1842.

NOTE

Sur le Compte de la Dette consolidée pour l'année 1842.

La dette consolidée du trésor public se compose :

1° Des rentes 5 p. 0/0 provenant de la liquidation et de la consolidation de l'ancienne dette constituée par la loi du 24 frimaire an VI (voir page 472 du compte des finances de l'année 1832), et de celles dont les lois ont successivement autorisé la création;

2° Des rentes 3 0/0, inscrites soit en vertu de la loi du 27 avril 1825, pour l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés, soit d'après les dispositions de celle du 1er mai de la même année pour la conversion facultative des rentes 5 p. 0/0, soit enfin pour l'emprunt affecté par la loi du 25 juin 1841 à la dépense des travaux extraordinaires ;

3° Des rentes 4 1/2 p. 0/0 remises, conformément à cette dernière loi, en échange de rentes 5 p. 0/0 ;

4° Et enfin des rentes 4 p. 0/0, négociées à plusieurs époques, à titre de moyens extraordinaires de service.

Le présent compte est formé d'une série de tableaux qui font connaître les causes pour lesquelles ces diverses natures de rentes ont été créées, la date des lois qui en ont autorisé l'inscription, la destination légale des ressources qui en sont provenues, leurs mouvements successifs en accroissement et en atténuation, leur situation au commencement et à la fin de l'année, les changements que les transferts à la bourse, ainsi que l'effet des mutations résultant de décès, partages et autres circonstances ont apporté dans la propriété des titres d'inscription, et enfin le classement par catégorie de propriétaires, avec la distinction en rentes mobilisées et immobilisées.

Les résultats de ces différents tableaux se résument ainsi qu'il suit :

Situation des rentes 5 p. 0/0.

Les crédits successivement ouverts au Gouvernement, pour l'inscription des rentes 5 p. 0/0, ont été entièrement employés, et le tableau pages 416 et 417, qui présente ces crédits, ne fait en conséquence ressortir aucun solde disponible au 1er janvier 1843.

Les rentes 5 p. 0/0 inscrites au 1er janvier 1842 s'élevaient, d'après le compte de l'année 1841 (voir page 431), à..... 147,042,988f

elles ont été réduites pendant l'année 1842, par les causes ci-après :

Annulation d'une rente inscrite au nom de la 38e demi-brigade de ligne...	206f	
Extinction d'usufruit de rentes dont la propriété appartenait à l'État.....	2,268	
Annulation d'une rente au nom d'une commune du département du Bas-Rhin.	33	
		2,507
Elles ne s'élèvent plus, par conséquent, au 1er janvier 1843, qu'à.....		147,040,481

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Les rentes 5 p. 0/0 inscrites du 1er avril 1814 au 31 décembre 1842 montaient ensemble (voir page 421) à 151,426,296 francs; et, d'après le tableau page 422 et 423, elles ont été employées de la manière suivante :

Rentes négociées pour diverses causes	111,717,685f
Rentes remises en nature à divers	39,708,611
	151,426,296

Pour comparer ce dernier résultat avec celui du paragraphe précédent, il est nécessaire de tenir compte des rentes qui avaient été inscrites antérieurement au 1er avril 1814, montant (voir page 421), à | 63,307,637f
et des décroissements successifs que les rentes 5 p. 0/0 ont éprouvés pour diverses causes depuis cette dernière époque (voir page 421) | 67,693,452

Cette dernière somme présente une différence en plus de | 4,385,815

laquelle est égale à la différence qui existe entre la somme de 151,426,296 francs et celle de 147,040,481 francs.

Cette dernière somme de rentes 5 p. 0/0 n'est pas toute dans la circulation; plus d'un tiers est possédé, soit par des établissements publics, les uns dotés ou subventionnés, les autres non dotés ni subventionnés; soit par des établissements particuliers. Un état publié pour la seconde fois (page 435) porte le montant des rentes ainsi classées au total de 53,017,834 francs.

Situation des rentes 3 p. 0/0.

Les rentes 3 p. 0/0 se trouvaient inscrites, au 1er janvier 1842, sur le grand-livre du trésor (voir page 435 du compte de 1841) pour une somme de | 37,753,026f

Elles ont été augmentées pendant l'année 1842, pour les causes ci-après :

Consolidation de la réserve du fonds d'amortissement des rentes au-dessus du pair	2,488,398	
Inscription au nom des adjudicataires de l'emprunt de 150 millions	4,593,119	
		7,081,517
Et s'élèvent au 1er janvier 1843 à		44,834,543

Cette nature de rente a son origine :

Dans la conversion des rentes 5 p. 0/0 en 3 p. 0/0, pour	24,459,035f
Dans l'indemnité des émigrés, pour	25,994,398
Dans la consolidation de la réserve du fonds d'amortissement, pour	5,036,295
Et dans la portion acquittée, à l'époque du 31 décembre 1842, de l'emprunt de 150 millions adjugé le 18 octobre 1841, pour	5,410,919
ENSEMBLE (à reporter)	60,900,647

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

REPORT		60,900,647
A DÉDUIRE :		
Les rentes annulées au profit de l'État pour divers motifs	475f	
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement et annulées en exécution de la loi du 1er mai 1825	16,003,286	
Les rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, ci	62,343	
		16,066,104
RESTE égal au montant des rentes inscrites au 1er janvier 1843		44,834,543

Situation des rentes 4 1/2 p. 0/0.

La situation des rentes 4 1/2 p. 0/0 n'a présenté aucun mouvement en 1842, et le montant de ces rentes est encore, au 1er janvier 1843, de 1,026,600f

Situation des rentes 4 p. 0/0.

Il en a été de même pour les rentes 4 p. 0/0 qui, au 1er janvier 1843, mettent à la charge du trésor, une dette de 22,507,375f

Résumé de la situation des rentes au 1er janvier 1843.

La situation des rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0, au 1er janvier 1843, se résume de la manière suivante, quant au nombre d'articles inscrits, aux arrérages servis annuellement par le trésor et au capital nominal.

	NOMBRE D'INSCRIPTIONS.	ARRÉRAGES ANNUELS.	CAPITAL NOMINAL.
Rentes 5 p. 0/0	227,312f	147,040,481f	2,940,809,620f
—— 3 p. 0/0	34,540	44,834,543	1,494,484,767
—— 4 1/2 p. 0/0	1,238	1,026,600	22,813,333
—— 4 p. 0/0	3,434	22,507,375	562,684,375
	266,524	215,408,999	5,020,792,095

Mouvement des rentes depuis le 1er avril 1814.

Le mouvement de ces mêmes rentes, que présente, au 1er janvier 1843, le tableau inséré aux pages 428 à 431, se réduit aux faits suivants :

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Au 1er avril 1814, la dette du trésor n'était composée que de rentes 5 p. 0/0, qui s'élevaient à 63,307,637f

Depuis cette époque, elle s'est accrue de 152,101,362 francs, savoir :

Du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, il a été créé des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, pour une somme de	187,308,054f	
Il en a été annulé pour celle de	51,198,483	
Durant cette période, cette partie de dette a éprouvé une augmentation totale de	136,109,571 ci	136,109,571
Elle s'élevait par conséquent, au 31 juillet 1830, à		199,417,208
Du 1er août 1830 au 31 décembre 1842, les rentes créées se sont élevées à	48,576,781f	
et les annulations de rentes (y compris 32 millions sur les rachats de la caisse d'amortissement) à	32,584,990	
Pendant cette dernière période, les rentes 4 et 3 p. 0/0 se sont accrues de 32,584,990 francs, somme qui, par l'effet d'une diminution de 16,722,983 fr. sur le 5 et le 4 1/2 p. 0/0, ne ressort plus en accroissement que pour la différence de	15,991,791 ci	15,991,791
La dette consolidée est par conséquent, au 1er janvier 1843, comme on l'a établi plus haut, de		215,408,999

En récapitulant les termes ci-dessus, pour l'ensemble des deux périodes qui viennent d'être indiquées, on obtient les résultats ci-après :

Rentes créées. . .	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.	187,308,054f	235,884,835f
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1843.	48,576,781	
Rentes annulées. .	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830	51,198,483	83,783,473
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1843	32,584,990	
Accroissement pendant les deux périodes ci-dessus.			152,101,362

Les rentes créées se subdivisent ainsi, sous le rapport de l'emploi qui en a été fait par le trésor :

négociations et consolidations	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830	99,073,619f	144,686,916f
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1843	45,613,297	
Rentes remises à divers	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.	88,234,435	91,197,919
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1843.	2,963,484	
			235,884,835

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Les négociations et les consolidations de rentes ont eu lieu dans les fonds et pendant les années qui suivent :

	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.		RENTES 3 p. 0/0.	
	Négociations.	Négociations.	Consolidations.	Négociations.	Consolidations.
Année 1816	6,000,000f	"	"	"	"
—— 1817	30,000,000	"	"	"	"
—— 1818	27,238,933	"	"	"	"
—— 1821	9,585,220	"	"	"	"
—— 1823	23,114,516	"	"	"	"
—— 1830	"	3,134,950f	"	"	"
—— 1831	7,142,858	"	"	"	"
—— 1831	1,021,945	"	"	"	"
—— 1832	7,614,213	"	"	"	"
—— 1835	"	"	4,765,811f	"	1,410,090f
—— 1837	"	"	4,092,647	"	"
—— 1840	"	"	6,242,357	"	"
—— 1841	"	"	4,286,252	5,410,919f	1,137,807
—— 1842	"	"	"	"	2,488,398
		3,134,950	19,387,067	5,410,919	5,036,295
TOTAUX par nature	111,717,685	22,522,017		10,447,214	
TOTAL des négociations et consolidations	144,686,916				

Ces opérations ont été nécessitées par les circonstances suivantes :

Service de l'arriéré.

Remboursement des reconnaissances de liquidation 20,409,292f

Service des budgets (compléments de ressources).

Invasions de 1814 et 1815	Exercice 1816	6,000,000f	71,529,377
	—— 1817	30,000,000	
	—— 1818	35,529,377	
	—— 1819		
Guerre d'Espagne et affaires du Levant	—— 1823	4,000,000	7,134,950
	—— 1828	3,134,950	
	—— 1829		
Dépenses extraordinaires de 1831, 1832, 1833, 1840, 1841, 1842 et 1843			45,613,297
SOMME ÉGALE			144,686,916

Les rentes remises à divers ont été créées pour les services ci-après :

Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,686,267f
Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629
Créances étrangères résultant de conventions diplomatiques	24,253,168
Indemnité des émigrés	25,994,398
Rentes 3 et 4 1/2 p. 0/0 remises en échange de rentes 5 p. 0/0 converties	25,493,799
Remboursement des biens des communes	2,631,337
Rentes remises en payement de diverses natures de dettes	2,361,321
	91,197,919

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Mouvement dans la propriété des rentes.

Le tableau publié, pages 436 à 439, résume pour l'année 1842, les nombreux mouvements qui, sans changer le total de la dette, modifient la situation des diverses catégories de propriétaires de rentes.

La première partie de ce tableau indique ces mouvements pour chacun des mois de l'année 1842; il est subdivisé de manière à distinguer :

1° Les *opérations réelles*, c'est-à-dire les mouvements qu'éprouve la rente par suite des transactions consommées *effectivement* à la bourse;

2° Les *opérations d'ordre*, dénomination sous laquelle on comprend les mouvements qui résultent de *mutations par suite de décès*, pour *réunions* ou *divisions;* de *reliquats de rentes* et autres opérations qui ne donnent pas lieu à déplacement de capitaux.

Le second cadre de ce tableau n'est que la reproduction des faits établis dans le premier, avec l'indication des principales classes de titulaires entre lesquelles se trouvent réparties les rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0.

Documents annexés au compte de la dette consolidée.

Le compte de la dette consolidée se termine par les deux documents ci-après :

Note sur les résultats définitifs de la liquidation de l'indemnité en rentes 3 p. 0/0, accordée par la loi du 27 avril 1825, aux anciens propriétaires dépossédés.

Situation au 1er janvier 1843, de l'emprunt de 150 millions en rentes 3 p. 0/0 autorisé par la loi du 25 juin 1841 pour la dépense des travaux extraordinaires.

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 5 p. 0/0.

Situation, au 1er Janvier 1843, des Crédits accordés pour l'inscription des Rentes 5 p. 0/0.

LOIS QUI ONT OUVERT LES CRÉDITS.	AFFECTATION DES CRÉDITS.	CRÉDITS ACCORDÉS antérieurement au 1er janvier 1842.	CRÉDITS ACCORDÉS pendant l'année 1842.	CRÉDITS ACCORDÉS TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS.	CRÉDITS RESTÉS à la disposition du ministre des finances.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS antérieurement au 1er janvier 1842.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS pendant l'année 184 (Voir p. 420.)	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS TOTAL.	CRÉDITS RESTANT à employer au 1er janvier 1843.
Lois des 9 vendémiaire et 24 frimaire an VI, 12 brumaire an VII, 30 ventôse an IX, 21 floréal an X et autres antérieures à 1814.	Ancienne dette constituée et exigible. (Crédit illimité et dont les termes varient suivant les opérations qui l'affectent.)	63,496,706f	"	63,496,706f	14,767f	63,481,939f	63,481,939f	"	63,481,939f	"
Loi du 20 mars 1813. (Crédit illimité.)	Rentes des communes données en échange de leurs biens vendus. (Crédit illimité comme le précédent.)	2,631,337	"	2,631,337	"	2,631,337	2,631,337	"	2,631,337	"
Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816	Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	"	8,777,629	"	8,777,629	8,777,629	"	8,777,629	"
Lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822	Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	2,400,000	"	2,400,000	270,133	2,129,867	2,129,867	"	2,129,867	"
Loi du 21 décembre 1814	Dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,500,000	"	1,500,000	346	1,499,654	1,499,654	"	1,499,654	"
Lois des 23 décembre 1815 et 6 mai 1818	Créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	43,244,187	"	43,244,187	61,642	43,182,545	43,182,545	"	43,182,545	"
Lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817 et 15 mai 1818	Rentes mises à la disposition du Gouvernement pour les dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814, et les conventions du 20 novembre 1815	52,600,000	"	52,600,000	"	52,600,000	52,600,000	"	52,600,000	"
Lois des 8 mars 1821, 1er mai et 17 août 1822	Remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	"	20,409,292	"	20,409,292	20,409,292	"	20,409,292	"
Loi du 31 juillet 1821	Rentes de la Légion d'honneur	240,000	"	240,000	"	240,000	240,000	"	240,000	"
Idem	Avances du trésor pour remboursement de cautionnements	2,654	"	2,654	"	2,654	2,654	"	2,654	"
Loi du 17 mars 1823	Moyens de crédit pour les dépenses extraordinaires du budget de 1823	4,000,000	"	4,000,000	"	4,000,000	4,000,000	"	4,000,000	"
Loi du 5 janvier 1831, ordonnance royale du 29 octobre 1832 et décision ministérielle du 12 novembre suivant.	Rentes mises à la disposition du Gouvernement sur le fonds commun de l'indemnité des émigrés demeuré sans application	3,000,000	"	3,000,000	3,000,000	"	"	"	"	"
Lois des 5 janvier et 25 mars 1831	Rentes émises pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831	7,142,858	"	7,142,858	"	7,142,858	7,142,858	"	7,142,858	"
Lois des 25 mars et 18 avril 1831, et ordonnance royale du 4 mars 1833.	Échange des obligations du trésor remises aux souscripteurs de l'emprunt national	1,071,120	"	1,071,120	49,175	1,021,945	1,021,945	"	1,021,945	"
Lois des 5 janvier, 5 mars, 18 avril 1831 et 21 avril 1832. (Ordonnance royale du 7 juillet 1832.)	Rentes émises pour les besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832	7,614,213	"	7,614,213	"	7,614,213	7,614,213	"	7,614,213	"
		218,129,996	"	218,129,996	3,396,063	214,733,933	214,733,933	"	214,733,933	"

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite des RENTES 5 p 0/0.

Situation des Rentes de cette nature au 1er Janvier 1843.

Les rentes 5 pour 0/0 s'élevaient, au 1er avril 1814 (voir pages 473 et 474 du compte de 1832), à	63,307,637f

ACCROISSEMENTS DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1842.

Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1842, les rentes 5 pour 0/0 se sont accrues, pour les causes ci-après, d'une somme de 151,426,296 francs, savoir :

Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée et inscrites en vertu des lois relatées dans le compte des finances de l'année 1832 (page 474)	174,193f
Rentes inscrites au nom des communes en remboursement du prix de leurs biens. (*Loi du 20 mars 1813.*)	2,631,337
Rentes données en payement du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816. (*Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816.*)	8,777,629
Rentes remises en payement du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. (*Lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822.*)	2,129,867
——— des dettes contractées par le roi Louis XVIII. (*Loi du 21 décembre 1814.*)	1,499,654
——— des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818. (*Lois des 23 décembre 1815 et 6 mai 1818.*)	43,182,545
Rentes créées pour les dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814 et les conventions du 20 novembre 1815. (*Lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817, 6 et 15 mai 1818.*)	52,600,000
——— pour le remboursement des reconnaissances de liquidation. (*Lois des 8 mars 1821, 1er mai et 17 août 1822.*)	20,409,292
Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus. (*Loi du 31 juillet 1821.*)	240,000
Rente inscrite en remboursement de cautionnements à des Français, anciens comptables en Westphalie. (*Même loi.*)	2,654
Rentes négociées pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1823. (*Loi du 17 mars 1823.*)	4,000,000
Rentes négociées pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831. (*Loi du 25 mars 1831.*)	7,142,858
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt national au pair, en échange, soit de leurs récépissés de versements, soit des obligations du trésor qui leur avaient été remises. (*Lois des 25 mars et 18 avril 1831.*)	1,021,945
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt de 150 millions. (*Lois des 5 janvier, 25 mars, 18 avril 1831, 21 avri 1832; et ordonnance royale du 7 juillet 1832.*)	7,614,213
Rétablissement d'une rente dont l'État avait la jouissance temporaire. (*Décision du 14 novembre 1832.*)	109
TOTAL des accroissements du 1er avril 1814 au 1er janvier 1842	151,426,296

DECROISSEMENTS DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1842.

Les décroissements que les rentes 5 p. 0/0 ont éprouvés du 1er avril 1814 au 1er janvier 1842 s'élèvent à 67,690,945 francs, savoir :

Amortissement de rentes admises pendant les années 1814, 1815 et 1817, en payement de domaines nationaux		1,812f
Annulation, en 1817, de deux rentes inscrites au nom du prince de Salm		173,000
Annulation, en 1818, de deux inscriptions au nom du prince de Carignan		100,000
Rentes annulées pendant les années 1817 et 1820, par suite d'abandon au profit de l'État		117
Rentes annulées, en 1821, sur celles que la loi du 24 juillet 1820 avait accordées au trésor pour le remboursement des créances algériennes		41,658
Annulation de rentes rachetées, en exécution de la loi du 26 juillet 1821, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordre		1,783,282
Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État		13,704
Rentes converties pendant l'année 1825, en exécution de l'article 4 de la loi du 1er mai 1825, savoir :		
En rentes 3 p. 0/0	30,574,116f	31,723,956
En rentes 4 1/2 p. 0/0	1,149,840	
Annulation, en exécution de la loi du 17 août 1828, de deux rentes appartenant à la caisse du sceau des titres		100,000
——— pendant l'année 1828, pour cause d'émigration des titulaires		913
——— pendant les années 1828, 1829 et 1840, pour déchéance encourue. (*Loi du 17 août 1822.*)		29,864
——— en exécution de la loi du 28 mai 1829, de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs		1,330,818
——— en exécution de l'art. 13 de la loi du 29 janvier 1831, de la rente appartenant à l'ancienne caisse du sceau des titres.		20,690
——— en exécution de l'article 50 de la loi du 21 avril 1832, de rentes provenant, savoir :		
De la dotation des invalides de la guerre	45,116	59,992
De successions non réclamées desdits invalides	14,876	
——— au profit de l'État, de rentes appartenant à la caisse d'amortissement. (*Lois des 27 et 28 juin 1833.*)		32,000,000
——— par suite d'extinctions de divers majorats réversibles à l'État. (*Décisions des 24 août 1833, 14 avril, 26 mai, 20 octobre 1835, 22 février 1836, 9 février, 22 juin 1839 et 31 juillet 1841.*)		107,864
——— en exécution de la loi du 29 juin 1835, des rentes appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile.		135,196
——— de rentes ayant appartenu à divers anciens régiments. (*Décisions des 26 novembre 1833 et 7 novembre 1840.*)		2,112
——— d'une rente inscrite au nom d'un débiteur du Trésor. (*Décision du 27 novembre 1835.*)		2,899
——— d'une rente ayant fait partie de l'ancien domaine privé de l'empereur Napoléon. (*Décision du 23 mai 1840.*)		750
——— de la rente formant la dotation de l'Université de France. (*Article 2 de la loi du 24 mars 1841.*)		60,718
——— de la rente appartenant au pénitencier militaire de Saint-Germain. (*Décision du 8 mars 1841.*)		1,550
——— par suite de déshérence. (*Décision du 2 octobre 1841.*)		50
TOTAL des décroissements, du 1er avril 1814 au 1er janvier 1842		67,690,945

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Suite de la *Situation des Rentes de cette nature au 1er Janvier 1843.*

ACCROISSEMENTS PENDANT L'ANNEE 1842.

NÉANT.

TOTAL des accroissements pendant l'année 1842 ..... "

DÉCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1842.

Annulation d'une rente inscrite au nom de la 38e demi-brigade de ligne. (*Décision du 9 avril 1842.*)

Jouissance d'arrérages afférents à l'exercice 1842		206f

Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État. (*Décisions des 9 avril et 25 juin 1842.*)

Jouissance du 22 septembre 1836. (Pour tous les semestres antérieurs au 22 mars 1841, cette annulation atténue les restes à payer constatés sur les exercices clos, et, à partir de ce dernier semestre, elle affecte les dépenses de l'exercice 1841.)		2,159f	
Jouissance du 22 mars 1840. (Cette annulation ayant eu lieu après la clôture de l'exercice 1841, atténue, pour tous les semestres antérieurs au 22 septembre 1841, les restes à payer constatés sur les exercices clos, et, à partir de ce dernier semestre, elle affecte les dépenses de l'exercice 1842.)		19	
Jouissance du 22 mars 1841..	Arrérages afférents à l'exercice 1841	45f	90
	Idem à l'exercice 1842	45	
			2,268

Annulation d'une rente au nom de la commune d'Hattmatt (Bas-Rhin), pour compensation de débet envers le Trésor. (*Décision du 15 mars 1842.*)

Jouissance du 22 septembre 1842. (Exercice 1843.)	33
TOTAL des décroissements pendant l'année 1842	2,507

RÉCAPITULATION AU 1er JANVIER 1841.

Rentes inscrites au 1er avril 1814			63,307,637f	
Accroissements..	Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1842	151,426,296	151,426,296	
	Pendant l'année 1842	"		
TOTAL			214,733,933	
Décroissements..	Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1842	67,690,945	67,693,452	
	Pendant l'année 1842	2,507		
RESTE pour le montant des rentes inscrites au nom des ayants droit, et dont le trésor avait à servir les arrérages au 1er janvier 1843			147,040,481	Capital nominal ..... 2,940,809,620f Nombre d'inscriptions 227,312

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Emploi des Rentes inscrites du 1er Avril 1814 au 1er Janvier 1843.

Les rentes inscrites du 1er avril 1814 au 1er janvier 1843 se sont élevées (voir page 421), savoir :

Antérieurement au 1er janvier 1842, à	151,426,296f
——— pendant l'année 1842, à	"
ENSEMBLE	151,426,296

Ces rentes ont été employées de la manière suivante :

Rentes négociées pour divers motifs. (Voir le compte des emprunts, pages 426 à 429 du compte de l'année 1837.)

Remboursement des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818 :			
Négociation du 9 octobre 1818	12,313,433f	18,929,377f	
——— du 9 août 1821	6,615,944		
Dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814 et les conventions du 20 novembre 1815 :			
Négociation du 1er mai 1816 au 1er avril 1817	6,000,000f	52,600,000	
——— faites en 1817 et 1818	30,000,000		
——— du 9 mai 1818	14,925,500		
——— du 9 août 1821	1,674,500		
Remboursement des reconnaissances de liquidation données en payement des dépenses du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816 :			
Négociation du 9 août 1821	1,294,776f	20,409,292	111,717,685
——— du 10 juillet 1823	19,114,516		
Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1823 :			
Négociation du 10 juillet 1823		4,000,000	
Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1831 :			
Négociation du 19 avril 1831		7,142,858	
Rentes remises en échange des obligations du trésor délivrées aux souscripteurs de l'emprunt national.		1,021,945	
Moyens extraordinaires attribués aux exercices 1831 et 1832 :			
Négociation du 8 août 1832		7,614,213	
A reporter			111,717,685

Report		111,717,685f
Rentes remises en nature à divers.		
Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée	174,193f	
Rentes remises aux communes en remboursement du prix de leurs biens. (Loi du 20 mars 1813.)	2,631,337	
Rentes données en payement du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816. (Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816.)	8,777,629	
Rentes donnees en payement des ordonnances délivrées par les ministres pour les dépenses du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. (L'émission de ces rentes a été imputée sur le crédit de 2,400,000 fr. ouvert pour les dépenses de cette nature, et sur lequel un prélèvement de 443,600 fr. avait eu lieu pour le remboursement des créances algériennes.)	1,686,267	
Rentes remises en payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII. (Loi du 21 décembre 1814.)	1,499,654	
Idem ——— des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	24,253,168	39,708,611
Rentes employées au remboursement des créances algériennes. (Loi du 24 juillet 1820.) Ces rentes ont été prélevées sur le crédit de 2,400,000 francs accordé, par les lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822, pour le payement des dépenses de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. Sur ces 443,600 fr. de rentes, 401,942 fr. ont été négociés (voir page 380 du compte de 1834), et le surplus, de 41,658 fr., a été annulé au compte des rentes 5 p. 0/0 (voir page 419)	443,600	
Rente remise à la Légion d'honneur, en remboursement de ses biens vendus. (Loi du 31 juillet 1821.)	240,000	
Rente inscrite en remboursement de cautionnements à des Français, anciens comptables en Westphalie. (Même loi.)	2,654	
Rétablissement d'une rente dont le trésor avait la jouissance temporaire	109	
SOMME ÉGALE au montant des rentes inscrites du 1er avril 1814 au 1er janvier 1843		151,426,296

Ces rentes représentent, au pair, un capital de 3,028,531,700 francs.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 3 p. 0/0.

SITUATION DES CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'INSCRIPTION DES RENTES 3 p. 0/0 AU 1er JANVIER 1843.

La loi du 1er mai 1825 et l'ordonnance royale du même jour ont accordé, aux propriétaires de rentes 5 p. 0/0, la faculté, dans un délai déterminé, d'en requérir du ministre des finances la conversion en rentes 3 p. 0/0.

Cette conversion a été réclamée pour une somme de rentes 5 p. 0/0 montant à		30,574,116f
Il a été déduit pour la différence d'intérêts entre les deux fonds		6,115,081
Et les nouvelles rentes 3 p. 0/0, inscrites en exécution de la loi précitée, se sont élevées à		24,459,035
L'article 6 de la loi du 27 avril 1825 a ouvert, au ministre des finances, un crédit de 30,000,000 pour la liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés, ci		30,000,000f
Sur ce crédit, il y a lieu de déduire :		
1° Les 3,000,000 de rentes qui, en exécution de l'article 2 de la loi du 5 janvier 1831, ont été provisoirement rayés du grand-livre de la dette publique, et annulés au profit de l'État, ci	3,000,000f	
2° 900,000 fr. de rentes qui ont été également annulés au profit de l'État en exécution de la loi du 24 avril 1833	900,000	
		3,900,000
RESTE, pour crédit maintenu à la disposition du ministre des finances		26,100,000
Sur ce crédit, il a été inscrit, suivant la situation ci-contre, une somme de rentes montant à	25,994,398 fr.	
Il restait à inscrire, au 1er janvier 1843, un solde de	912	
		25,995,310
Partie de crédit non employée à annuler définitivement		104,690

L'ordonnance royale du 16 septembre 1841 a autorisé le ministre des finances, en exécution de l'article 35 de la loi du 25 juin 1841, à procéder à la vente de la somme de rentes 3 p. 0/0 nécessaire pour produire un capital de 150 millions. (Voir, page 442, le compte spécial de cet emprunt.)

La somme de rentes adjugée au cours de 78f 52 1/2 pour obtenir le capital ci-dessus s'est élevée à	5,730,659
Sur ce crédit, il a été inscrit aux noms des adjudicataires (voir ci-contre)	5,410,919
Crédit restant à employer au 1er janvier 1843	319,740

NOTA. La liquidation de l'indemnité accordée par la loi du 27 avril 1825 est terminée. (Voir, pour les résultats définitifs de cette liquidation, la note ci-après, page 440.)

SITUATION DES RENTES 3 p. 0/0 AU 1er JANVIER 1843.

Rentes inscrites.

1°. Rentes provenant de la conversion des rentes 5 p. 0/0. (Loi du 1er mai 1825.)			24,459,035f
2°. Rentes applicables à la liquidation de l'indemnité des émigrés et inscrites par cinquièmes, en exécution de la loi du 27 avril 1825. (Voir pour le développement par années, pages 499 du compte de 1840 et 435 du compte de 1842.)			25,994,398
3°. Rentes remises à la caisse d'amortissement, pour la consolidation en capital et en intérêts, des bons du trésor représentatifs, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, des fonds d'amortissement applicables aux rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair.			
L'inscription de ces rentes, montant à 2,547,897 francs, a été autorisée :			
En 1836 par l'article 1er de la loi du 17 août 1835 pour		1,410,090	
En 1841 par l'ordonnance royale du 23 juillet 1841 :			
Jouissance de l'exercice 1841, pour	568,903 50	1,137,807	5,036,295
Jouissance de l'exercice 1842, pour	568,903 50		
En 1842 par l'ordonnance royale du 21 janvier 1842 :			
Jouissance de l'exercice 1842, pour	1,232,219 00	2,488,398	
Par l'ordonnance royale du 1er juillet 1842 :			
Jouissance de l'exercice 1842 pour	628,089f 50c	1,256,179 00	
Jouissance de l'exercice 1843 pour	628,089 50		
4°. Rentes inscrites au nom des adjudicataires de l'emprunt de 150 millions. (Loi du 25 juin et ordonnance royale du 16 septembre 1841.), savoir :			
Pendant l'année 1841		817,800	5,410,919
——— 1842		4,593,119	
La rente de 5,730,659 francs, formant le montant de cet emprunt, a été inscrite en totalité au nom du trésor, savoir :			
Jouissance de l'exercice 1841, pour	2,865,329f 50c		
Jouissance de l'exercice 1842, pour	2,865,329 50		60,900,647

Rentes annulées

Rentes annulées au profit de l'État pour divers motifs	475f	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement, du 22 juin 1825 au 22 juin 1830, et annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	16,003,286	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1822	62,343	
		16,066,104
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1843		44,834,543
Capital nominal	1,494,484,767	
Nombre d'inscriptions	34,540	

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES 4 1/2 p. 0/0

AU 1er JANVIER 1843.

Rentes provenant de la conversion des 5 p. 0/0. (*Loi du 1er mai 1825.*)		
Ces rentes s'élevaient en arrérages à		1,149,840f
Il a été déduit pour la différence résultant de la conversion en 4 1/2 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi précitée		115,076
RESTE en rentes 4 1/2 p. 0/0		1,034,764
À DÉDUIRE :		
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	7,068f	
Rentes rachetées en 1833 par la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821. (Voir le compte de l'ancien domaine extraordinaire, page 345 du compte de 1833.)	1,096	
		8,164
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1843		1,026,600
Capital nominal	22,813,333f	
Nombre d'inscriptions	1,238	

RENTES 4 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES 4 p. 0/0

AU 1er JANVIER 1843.

La loi du 19 juin 1828 a ouvert au ministre des finances, pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829, un crédit en rentes de 4,000,000 francs, somme présumée nécessaire pour produire le capital de 80 millions que réclamaient les besoins de ces exercices, ci			4,000,000f
La somme de rentes négociées au cours de 102 fr. 75 cent. pour obtenir le capital ci-dessus de 80 millions n'a été que de			3,134,950
Et il est resté sur le crédit accordé un solde disponible de 865,050 francs qui a été ajouté au fonds d'amortissement des nouvelles rentes 4 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi précitée, ci			865,050
Les rentes 4 p. 0/0 inscrites au grand-livre du trésor, à l'époque du 1er janvier 1843, se composent de celles qui suivent :			
1° Rentes négociées comme il est dit ci-dessus pour les dépenses extraordinaires des budgets de 1828 et de 1829, ci			3,134,950
2° Rentes remises à la caisse d'amortissement, pour la consolidation en capital et en intérêts, des bons du trésor représentatifs, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, des fonds d'amortissement applicables aux rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair.			
L'inscription de ces rentes, montant à 15,294,420 francs, a été autorisée :			
en 1835, par l'article 1er de la loi du 17 août 1835, pour		4,765,811f	
en 1840, par l'ordonnance royale du 29 septembre 1840 (jouissance de l'exercice 1841), pour		6,242,357	
en 1841, par l'ordonnance royale du 29 juin 1841 :			15,294,420
Jouissance de l'exercice 1841, pour	2,143,126f	4,286,252	
Jouissance de l'exercice 1842, pour	2,143,126		
3° Rentes transférées au nom de la caisse des dépôts et consignations, en exécution de l'article 2 de la loi du 31 mars 1837, pour la consolidation, en capital et en intérêts, des fonds que les caisses d'épargne et de prévoyance avaient été admises à placer en compte courant au trésor, conformément à l'article 2 de la loi du 5 juin 1835.			4,092,647
ENSEMBLE			22,522,017
A DÉDUIRE :			
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825		9,740f	
Les rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, et annulées en exécution de la loi du 26 juillet 1821		4,902	14,642
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1843			22,507,375
Capital nominal		562,684,375f	
Nombre d'inscriptions		3,434	

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Etat présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, pendant les deux périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, et du 1er août 1830 au 1er janvier 1843

	RENTES CRÉÉES.	PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 1er janvier 1842.			
		5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.
Rentes négociées.	Rentes créées pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité de paix du 30 mai 1814 et les conventions du 20 nov. 1815	52,600,000f	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour le payement des sommes dues aux puissances alliées	18,929,377	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour le remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour les dépenses extraordinaires de 1823. (Guerre d'Espagne.)	4,000,000	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829. (Affaires du Levant.)	"	"	3,134,950f	"	"	"	"	"
	——— pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831	"	"	"	"	7,142,858f	"	"	"
	——— pour l'échange des obligations de l'emprunt national au pair	"	"	"	"	(a) 1,021,945	"	"	"
	——— pour les besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832	"	"	"	"	(a) 7,614,213	"	"	"
	——— pour la consolidation des bons du trésor affectés à l'amortissement des rentes au-dessus du pair	"	"	"	"	"	"	(b) 15,294,420	(b) 5,036,295
	——— des fonds appartenant aux caisses d'épargne et de prévoyance	"	"	"	"	"	"	(c) 4,092,647	"
	——— pour les besoins extraordinaires des exercices 1840, 1841 et 1842	"	"	"	"	"	"	"	(d) 5,410,919
	TOTAL des rentes négociées	95,938,669	"	3,134,950	"	15,779,016	"	19,387,067	10,447,214
		99,073,619				45,613,297			
		144,686,916							
Rentes remises à divers.	Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée	174,173	"	"	"	20	"	"	"
	Rentes inscrites au nom des communes, en remboursement de leurs biens vendus	2,632,133	"	"	"	315	"	"	"
	Rentes remises en payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,499,654	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes données en payement du service de l'arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes remises en payement de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,672,958	"	"	"	13,309	"	"	"
	Rentes affectées au remboursement des créances algériennes, et prélevées sur le crédit ouvert pour le service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810	443,600	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes remises en payement des créances étrangères liquidées en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	24,251,175	"	"	"	1,993	"	"	"
	Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus	240,000	"	"	"	"	"	"	"
	Rente inscrite pour remboursement de cautionnements à des Français, anciens comptables en Westphalie	2,654	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes provenant de la conversion de rentes 5 p. 0/0 en rentes 4 1/2 et 3 p. 0/0	"	1,034,764f	"	24,459,035f	"	"	"	"
	Rentes inscrites au nom des anciens propriétaires dépossédés	"	"	"	23,046,660	"	"	"	2,947,738
	Rétablissement d'une rente dont le trésor avait la jouissance temporaire	"	"	"	"	109	"	"	"
	TOTAL des rentes remises à divers	39,693,976	1,034,764	"	47,505,695	15,746	"	"	2,947,738
		88,234,435				2,963,484			
		91,197,919							
RÉCAPITULATION.	Rentes négociées	95,938,669	"	3,134,950	"	15,779,016	"	19,387,067	10,447,214
	Rentes remises à divers	39,693,976	1,034,764	"	47,505,695	15,746	"	"	2,947,738
	TOTAL des rentes créées	135,632,645	1,034,764	3,134,950	47,505,695	15,794,762	"	19,387,067	13,394,952
		187,308,054				48,576,781			
		235,884,835							

OBSERVATIONS.

Le tableau publié pages 426 à 429 du compte de 1837 fait connaître l'époque, le taux, le mode et le produit des diverses négociations de rentes, les lois qui les ont autorisées, l'origine, la nature et le montant des rentes aliénées, ainsi que l'affectation des ressources provenant des emprunts.

Les rentes ci-contre ont fait partie des négociations suivantes :

PREMIÈRE PÉRIODE.

6,000,000f	Négociation du 1er mai 1816 au 1er avril 1817.
30,000,000	——— des années 1817 et 1818.
14,925,500	——— du 9 mai 1818.
1,674,500	——— du 9 août 1821.
52,600,000	
12,313,433	Négociation du 9 novembre 1818.
6,615,944	——— du 9 août 1821.
18,929,377	
1,294,776	Négociation du 9 août 1821.
19,114,516	——— du 10 juillet 1823.
20,409,292	
4,000,000	Négociation du 10 juillet 1823.
3,134,950	——— du 12 janvier 1830.

DEUXIÈME PÉRIODE.

7,142,858	Négociation du 19 avril 1831.
7,614,213	——— du 8 août 1832.

(a) Voir le tableau pages 426 à 429 du compte des finances de l'année 1837.

(b) Voir le tableau page 459.

(c) Voir comme il est dit à la lettre (a).

(d) Voir le tableau page 443.

Nota. La note explicative (page 414) indique les années pendant lesquelles les négociations de rentes ont eu lieu, et les circonstances financières ou politiques qui les ont nécessitées.

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, pendant les deux périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, et du 1er août 1830 au 1er janvier 1843.*

RENTES ANNULÉES.	PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 1er janvier 1843.				OBSERVATIONS.
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	
Amortissement de rentes admises en payement de domaines nationaux	1,812f	"	"	"	"	"	"	"	
Annulation de rentes inscrites au nom du prince de Salm	173,000	"	"	"	"	"	"	"	
——— du prince de Carignan	100,000	"	"	"	"	"	"	"	
Rentes annulées par suite d'abandon au profit de l'État	117	"	"	"	"	"	"	"	
——— sur celles affectées au remboursement des créances algériennes	41,658	"	"	"	"	"	"	"	
Rentes rachetées avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire	1,664,527	"	"	"	118,755f	1,096f	4,902f	62,343f	
Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État	11,357	"	"	"	4,615	"	"	"	
Rentes 5 p. 0/0 converties, pendant l'année 1825, en rentes 3 et 4 1/2 p. 0/0	31,723,956	"	"	"	"	"	"	"	
Annulation de rentes appartenant à la caisse du sceau des titres	100,000	"	"	"	20,690	"	"	"	
——— pour cause d'émigration des titulaires	913	"	"	"	"	"	"	"	
——— pour déchéance encourue	29,756	"	"	"	158	"	"	"	
Annulation de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs	1,330,818	"	"	"	"	"	"	"	
Annulation de rentes provenant de la dotation des invalides de la guerre	"	"	"	"	45,116	"	"	"	
——— de successions non réclamées des invalides de la guerre	"	"	"	"	14,876	"	"	"	
——— appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	"	"	"	"	135,196	"	"	"	
——— à divers régiments	"	"	"	"	2,318	"	"	"	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 23 juin 1830 et annulées en exécution de la loi du 1er mai 1825	"	7,068f	9,740f	16,003,286f	"	"	"	"	
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement	"	"	"	"	32,000,000	"	"	"	
Extinction de majorats réversibles à l'État	"	"	"	"	107,864	"	"	"	
Rentes annulées au profit de l'État pour divers motifs	"	"	"	475	"	"	"	"	
Annulation de rentes inscrites aux noms de divers débiteurs du trésor	"	"	"	"	2,899	"	"	"	
Annulation de rentes qui, par l'effet d'erreurs de liquidation, avaient été indûment inscrites au nom de communes	"	"	"	"	1,144	"	"	"	
Annulation d'une rente ayant fait partie de l'ancien domaine privé de l'empereur Napoléon	"	"	"	"	750	"	"	"	
Annulation de la rente formant la dotation de l'Université de France. (Article 2 de la loi du 24 mars 1841.)	"	"	"	"	60,718	"	"	"	
Annulation d'une rente inscrite au nom du conseil d'administration du pénitencier militaire de Saint-Germain	"	"	"	"	1,550	"	"	"	
TOTAL des rentes annulées	35,177,914	7,068	9,740	16,003,761	32,516,649	1,096	4,902	62,343	
	51,198,483				32,584,990				
	82,783,473								

RÉCAPITULATION.

NATURE DES RENTES.	DETTE inscrite au 1er avril 1814.	MOUVEMENTS DE LA DETTE INSCRITE DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1843. PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830. Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	Décroissement.	DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 1er janvier 1843. Rentes créées.	Rentes annulées.	PÉRIODE, au 1er janvier 1843. RÉSULTAT. Accroissement.	Décroissement.	TOTAUX POUR LES DEUX PÉRIODES. Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	Décroissement.	TOTAL DES RENTES inscrites au 1er janvier 1843.	OBSERVATIONS.
Rentes 5 p. 0/0	63,307,637f	135,632,645f	35,177,914f	100,454,731f	"	15,794,762f	32,516,649f	"	16,721,887f	151,427,407f	67,694,563f	83,732,844f	"	147,040,481f	
—— 4 1/2 p. 0/0	"	1,034,764	7,068	1,027,696	"	"	1,096	"	1,096	1,034,764	8,164	1,026,600	"	1,026,600	
—— 4 p. 0/0	"	3,134,950	9,740	3,125,210	"	19,387,067	4,902	19,382,165f	"	22,522,017	14,642	22,507,375	"	22,507,375	
—— 3 p. 0/0	"	47,505,695	16,003,761	31,501,934	"	13,394,952	62,343	13,332,609	"	60,900,647	16,066,104	44,834,543	"	44,834,543	
	63,307,637	187,308,054	51,198,483	136,109,571	"	48,576,781	32,584,990	32,714,774	16,722,983	235,884,835	83,783,473	152,101,362	"	215,408,999	

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Etat indiquant le Classement, par Catégories, des Propriétaires de Rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0 inscrites au 1er Janvier 1843.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 5 p. 0/0. SITUATION au 1er janvier 1842.	RÉSULTAT DES MOUVEMENTS pendant l'année 1842. Augmentation.	Diminution.	SITUATION au 1er janvier 1843.	RENTES 3 p. 0/0. SITUATION au 1er janvier 1842.	RÉSULTAT DES MOUVEMENTS pendant l'année 1842. Augmentation.	SITUATION au 1er janvier 1843.	RENTES 4 1/2 p. 0/0. SITUATION au 1er janvier 1842.	RÉSULTAT DES MOUVEMENTS pendant l'année 1842. Augmentation.	Diminution.	SITUATION au 1er janvier 1843.	RENTES 4 p. 0/0. SITUATION au 1er janvier 1842.	RÉSULTAT DES MOUVEMENTS pendant l'année 1842. Augmentation.	Diminution.	SITUATION au 1er janvier 1843.	TOTAL GÉNÉRAL au 1er janvier 1843.
RENTES IMMOBILISÉES (A).																
Caisse d'amortissement. (*S/C* de rentes non transférables.)	12,540,978f	"	"	12,540,978f	14,403,394f	3,436,635f	"	17,840,029f	131,298f	"	"	131,298f	15,976,394f	7,121f	"	15,983,515f	(c) 46,495,820f
Majorats sur demandes	583,453	10,808f	"	594,261	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	594,261
Dotations réversibles au domaine de l'État	738,937	14,399	"	753,336	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	753,336
Compte d'accroissement de majorats et dotations, etc	185,417	7,153	"	192,570	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	192,570
Immobilisations provisoires	44,493	"	4,549f	39,944	608	"	"	"	"	608	"	"	"	"	"	"	40,552
Légion d'honneur	6,773,153	"	"	6,773,153	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,773,153
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C* particulier.)	3,668,378	"	"	3,668,378	1,405,292	"	"	"	"	1,405,292	"	"	605,665	"	"	605,665	5,679,335
Université royale. (*Fonds de dotation.*)	525,805	"	"	525,805	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	525,805
Invalides de la marine	4,624,239	65,000	"	4,689,239	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,689,239
Fonds de retraite	833,086	22,467	"	855,553	4,905	748	"	"	"	5,653	"	"	7,405	2,217	"	9,622	870,828
Cautionnements. (*Immobilisations temporaires pour garanties.*)	345,921	15,165	"	361,086	135,628	13,891	"	149,519	4,093	1,303f	"	5,396	3,652	3,359	"	7,011	523,012
Établissements français, publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	2,508,219	141,715	"	2,649,934	67,486	187	"	67,673	403	"	"	403	455	12	"	467	2,718,477
Établissements étrangers, publics et religieux	285,658	"	3,728	281,930	9,843	2,809	"	12,652	"	"	"	"	7,300	"	"	7,300	301,882
Inscriptions départementales. (*Établissements français, publics et religieux.*)	11,261,898	324,683	"	11,586,581	227,070	20,903	"	247,973	2,837	"	"	2,837	13,170	"	924f	12,246	11,849,637
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	500,000	"	"	500,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	500,000
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C* de fonds des caisses d'épargne.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,092,647	"	"	4,092,647	4,092,647
	45,419,635	601,390	8,277	46,012,748	16,254,226	3,475,173	"	19,729,399	138,631	1,303	"	139,934	20,706,688	12,709	924	20,718,473	86,600,554
RENTES MOBILISÉES.																	
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	11,372	"	525	10,847	200	"	"	200	"	"	"	"	"	"	"	"	11,047
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	721,155	"	31,021	690,134	128,991	"	7,296	121,695	16,653	"	"	16,653	2,250	300	"	2,550	831,032
Banque de France. (*Fonds disponibles.*)	2,428,598	"	71,007	2,357,591	338,896	116,876	"	455,772	11,000	"	"	11,000	10,938	"	1,203	9,735	2,834,098
Caisses d'épargne et tontines	1,556,349	"	9,825	1,546,524	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,546,524
Compagnies diverses d'assurances	1,661,319	41,181	"	1,702,500	579,041	322,237	"	901,278	4,091	1,320	"	5,411	10,429	810	"	11,239	2,620,428
Inscriptions départementales. (*Propriétaires divers.*)	7,161,807	"	96,359	7,065,448	814,637	77,680	"	892,317	54,710	"	2,776	51,934	110,393	"	1,414	108,979	8,118,678
Sociétés françaises	911,414	93,749	"	1,005,163	246,507	58,755	"	305,262	"	"	"	"	10,391	540	"	10,931	1,321,356
Sociétés étrangères	67,175	"	13,762	53,413	665	"	"	665	"	"	"	"	"	"	"	"	54,078
Agents de change et banquiers	1,855,745	48,560	"	1,904,305	1,197,620	1,519,116	"	2,716,736	3,292	12,340	"	15,632	20,018	"	756	19,262	4,655,935
Propriétaires divers (B)	83,048,149	"	706,511	82,341,638	17,201,863	638,196	"	17,840,059	796,953	"	12,007	784,946	1,551,258	"	2,162	1,549,096	102,515,739
Rentes au porteur	2,200,270	149,900	"	2,350,170	990,380	880,780	"	1,871,160	1,270	"	180	1,090	85,010	"	7,900	77,110	4,299,530
	101,623,353	333,390	929,010	101,027,733	21,498,800	3,613,640	7,296	25,105,144	887,969	13,660	14,963	886,666	1,800,687	1,650	13,435	1,788,902	128,808,445
RESUMÉ.																	
RENTES immobilisées	45,419,635	601,390	8,277	46,012,748	16,254,226	3,475,173	"	19,729,399	138,631	1,303	"	139,934	20,706,688	12,709	924	20,718,473	86,600,554
RENTES mobilisées	101,623,353	333,390	929,010	101,027,733	21,498,800	3,613,640	7,296	25,105,144	887,969	13,660	14,963	886,666	1,800,687	1,650	13,435	1,788,902	128,808,445
	147,042,988	934,780	937,287	147,040,481	37,753,026	7,088,813	7,296	44,834,543	1,026,600	14,963	14,963	1,026,600	22,507,375	14,359	14,359	22,507,375	215,408,999
		Diminution 2,507				Augmentn 7,081,517											

(A) Il n'y a de rentes immobilisées définitivement que celles qui sont rachetées par la caisse d'amortissement avec les fonds de sa dotation, ci..... 26,165,105f
et celles provenant de la consolidation des bons du trésor, en exécution de la loi du 10 juin 1833..... 20,330,715 } 46,495,820f
qui, réunies aux..... 46,526,683
de sa dotation annuelle, forment, au 1er janvier 1843, une puissance d'amortissement de la dette de..... 93,022,503

Mais, comme cette puissance n'agit que sur les fonds publics qui se présentent journellement sur la place, on a cru nécessaire de distraire des rentes mobiles auxquelles s'applique l'action de l'amortissement celles qui sont immobilisées momentanément par quelque cause particulière, telles que l'emploi en majorats, les fonds de retraite, les dotations spéciales des invalides de la marine, etc., etc.

(B) Parmi les rentes, au nom de divers propriétaires, qui sont indiquées ici comme mobiles, on ne se dissimule pas qu'il y en a encore une certaine partie qui ne prend point part à l'action de la caisse d'amortissement: ce sont celles qui s'appliquent à des constitutions dotales, à des fonds de mineurs ou de propriétaires absents, ou à tout autre emploi qui ne permet pas qu'il en soit immédiatement disposé; mais il serait trop difficile d'arbitrer, même approximativement, le montant des rentes de cette nature.

(c) Ce résultat est d'accord avec celui qui ressort du compte de l'amortissement des rentes (voir page 461).

NOTA. Les rentes comprises dans ce tableau sont celles qui se trouvent inscrites sur le grand-livre du trésor au nom des titulaires qui en reçoivent les arrérages. Mais, comme l'indique le tableau page 424, le grand-livre comprend en outre, au nom du trésor, une rente 3 p. 0/0 de 319,740 francs, formant le solde des parties restant à inscrire au 1er janvier 1843, sur l'emprunt de 150 millions.

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Situation, à l'époque du 1er Janvier 1843, des Rentes 5 p. 0/0 possédées par des Établissements publics et particuliers, tant comme propriétaires que comme nus-propriétaires.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.					ÉTABLISSEMENTS PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS directes.	ÉTABLISSEMENTS PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS départementales.	ÉTABLISSEMENTS PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS TOTAL.	ÉTABLISSEMENTS NU-PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS directes.	ÉTABLISSEMENTS NU-PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS départementales.	ÉTABLISSEMENTS NU-PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS directes.	TOTAL GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS départementales.	TOTAL GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS TOTAL.
Établissements publics	d'utilité générale,	Domaines de l'État	successions en déshérence		10,847	"	10,847	"	"	"	10,847	"	10,847
		dotés par l'État	Caisse d'amortissement		12,540,978	"	12,540,978	"	"	"	12,540,978	"	12,540,978
			Légion d'honneur		6,773,153	"	6,773,153	"	"	"	6,773,153	"	6,773,153
			Caisse des invalides de la marine		4,689,239	"	4,689,239	"	"	"	4,689,239	"	4,689,239
			Université royale		525,805	"	525,805	"	"	"	525,805	"	525,805
		non dotés	Caisse des dépôts et consignations	s/c particulier	3,668,378	"	3,668,378	"	"	"	3,668,378	"	3,668,378
				s/c à divers	541,013	"	541,013	"	"	"	541,013	"	541,013
				s/c de dépôts temporaires	147,521	"	147,521	"	"	"	147,521	"	147,521
				s/c de garantie de prêts	1,600	"	1,600	"	"	"	1,600	"	1,600
		subventionnés par l'État	Institution royale des sourds-muets		9,590	"	9,590	"	"	"	9,590	"	9,590
			Institution des jeunes aveugles		4,930	"	4,930	"	"	"	4,930	"	4,930
			Hospice royal des Quinze-Vingts		70,373	"	70,373	"	"	"	70,373	"	70,373
			Hospice de Charenton (aliénés indigents)		21,839	"	21,839	"	"	"	21,839	"	21,839
			Grands séminaires		33,401	225,426	258,827	9,858	1,947	11,805	43,259	227,373	270,632
			Colléges royaux		47,690	128,840	176,530	800	"	800	48,490	128,840	177,330
			Fonds de retraite des ministères et administrations		855,553	"	855,553	"	"	"	855,553	"	855,553
		non subventionnés	Académies de Paris, université		129,206	"	129,206	"	"	"	129,206	"	129,206
			Communes		24,780	3,112,477	3,137,257	8,126	1,845	9,971	32,906	3,114,322	3,147,228
			Hospices		1,792,077	4,757,151	6,549,228	55,099	6,798	61,897	1,847,176	4,763,949	6,611,125
			Bureaux de bienfaisance et de charité		54,804	1,773,131	1,827,935	20,736	6,050	26,786	75,540	1,779,181	1,854,721
			Fabriques des églises		88,223	501,482	589,705	11,289	2,812	14,101	99,512	504,294	603,806
	d'utilité locale.	*idem*	Petits séminaires		6,556	8,771	15,327	750	4,002	4,752	7,306	12,773	20,079
			Colléges, écoles primaires et gratuites		74,350	51,927	126,277	328	312	640	74,678	52,239	126,917
			Prisons et maisons de détention		1,940	253,622	255,562	"	"	"	1,940	253,622	255,562
			Fondations et institutions particulières de bienfaisance		78,169	11,956	90,125	3,029	"	3,029	81,198	11,956	93,154
		secourus par l'État ou sous la surveillance du Gouvernement	Congrégations, couvents, communautés de femmes enseignantes et hospitalières		85,237	104,689	189,926	2,448	2,973	5,421	87,685	107,662	195,347
			Missions étrangères et lazaristes		12,706	"	12,706	700	"	700	13,406	"	13,406
Établissements français.			Banque de France	s/c de fonds de réserve	500,000	"	500,000	"	"	"	500,000	"	500,000
				s/c de fonds disponibles	2,357,591	"	2,357,591	"	"	"	2,357,591	"	2,357,591
			Banques de Bordeaux, Marseille, Toulouse, Lille, Nantes, du Havre, etc		58,450	344,148	402,598	"	"	"	58,450	344,148	402,598
			Caisses d'épargne		1,369,356	95,235	1,464,591	"	"	"	1,369,356	95,235	1,464,591
			Tontines		220,682	"	220,682	1,809	"	1,809	222,491	"	222,491
			Caisses de retraite d'établissements particuliers		231,757	5,007	236,764	8,379	"	8,379	240,136	5,007	245,143
			Compagnies d'assurances		1,657,404	60,054	1,717,458	44,876	"	44,876	1,702,280	60,054	1,762,334
			Sociétés de secours mutuels		54,556	"	54,556	"	"	"	54,556	"	54,556
			Sociétés de secours		205,735	56,815	262,550	2,737	1,264	4,001	208,472	58,079	266,551
			Sociétés d'encouragement pour l'industrie nationale		20,272	"	20,272	1,275	"	1,275	21,547	"	21,547
			Sociétés d'agriculture, de géologie, etc		8,226	3,506	11,732	"	"	"	8,226	3,506	11,732
			Chemins de fer, ponts et canaux		37,165	6,274	43,439	"	"	"	37,165	6,274	43,439
			Chambres des avoués, notaires, huissiers, courtiers de commerce		37,148	20,020	57,168	5,278	"	5,278	42,426	20,020	62,446
			Exploitations, agences et associations à divers titres		263,072	38,047	301,119	26,910	"	26,910	289,982	38,047	328,029
			Majorats sur demandes		594,261	"	594,261	"	"	"	594,261	"	594,261
			Dotations reversibles au domaine de l'État		753,336	"	753,336	"	"	"	753,336	"	753,336
			Compte d'accroissement		192,570	"	192,570	"	"	"	192,570	"	192,570
			Immobilisations provisoires		39,944	"	39,944	"	"	"	39,944	"	39,944
			Totaux pour les établissements français		40,811,483	11,558,578	52,450,061	204,427	28,003	232,430	41,095,910	11,586,581	52,682,491
Établissements étrangers		Établissements publics			224,399	"	224,399	57,531	"	57,531	281,930	"	281,930
		Sociétés à divers titres			53,413	"	53,413	"	"	"	53,413	"	53,413
		Totaux pour les établissements étrangers			277,812	"	277,812	57,531	"	57,531	335,343	"	335,343
		Totaux généraux			41,169,295	11,558,578	52,727,873	261,958	28,003	289,961	41,431,253	11,586,581	53,017,834

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Tableau du Mouvement dans la propriété des Rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0 pendant l'année 1842, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles.

MOIS.	RENTES 5 p. 0/0. Montant brut des opérations, par mutations, divisions et réunions.	par transferts.	TOTAL.	À DÉDUIRE pour opérations d'ordre. — Mutations, et restes de comptes.	RESTE pour opérations réelles. — Transferts résultant de transactions effectives.	RENTES 3 p. 0/0. Montant brut des opérations, par mutations, divisions et réunions.	par transferts.	TOTAL.	À DÉDUIRE pour opérations d'ordre. — Mutations, et restes de comptes.	RESTE pour opérations réelles. — Transferts résultant de transactions effectives.	RENTES 4 1/2 p. 0/0. Montant brut des opérations, par mutations, divisions et réunions.	par transferts.	TOTAL.	À DÉDUIRE pour opérations d'ordre. — Mutations, et restes de comptes.	RESTE pour opérations réelles. — Transferts résultant de transactions effectives.	RENTES 4 p. 0/0. Montant brut des opérations, par mutations, divisions et réunions.	par transferts.	TOTAL.	À DÉDUIRE pour opérations d'ordre. — Mutations, et restes de comptes.	RESTE pour opérations réelles. — Transferts résultant de transactions effectives.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Janvier	331,458	4,238,754	4,570,212	1,476,350	3,093,862	329,060	2,360,259	2,689,319	1,076,266	1,613,053	1,839	33,417	35,256	3,795	31,461	3,131	23,869	27,000	10,191	16,809
Février	435,860	3,953,856	4,389,716	1,787,924	2,601,792	1,652,965	1,829,811	3,482,776	1,818,687	1,664,089	1,000	8,517	9,517	1,166	8,351	6,927	36,755	43,682	13,142	30,540
Mars	1,295,426	4,586,661	5,882,087	3,077,850	2,804,237	419,370	2,355,518	2,774,888	607,539	2,167,349	3,026	8,852	11,878	5,952	5,926	10,184	56,819	67,003	27,987	39,016
Avril	553,267	5,027,291	5,580,558	2,261,609	3,318,949	503,345	2,407,525	2,910,870	337,971	2,572,899	4,501	53,378	57,879	24,916	32,963	3,556	75,315	78,871	22,678	56,193
Mai	508,801	4,637,166	5,145,967	2,109,762	3,036,205	547,858	2,386,175	2,934,033	697,009	2,237,024	1,059	89,488	90,547	38,155	52,392	4,495	53,182	57,677	21,591	36,086
Juin	446,865	6,470,802	6,917,667	2,598,739	4,318,928	745,306	2,437,800	3,183,106	868,929	2,314,177	11,571	57,429	69,000	34,263	34,737	2,392	45,419	47,811	22,062	25,749
Juillet	356,138	4,360,413	4,710,551	1,724,968	2,985,583	1,564,200	2,571,254	4,135,454	2,114,936	2,020,518	11,828	10,346	22,174	15,618	6,556	12,565	44,261	56,826	22,845	33,981
Août	1,217,423	3,538,802	4,756,225	2,266,942	2,489,283	375,979	1,695,174	2,071,153	507,721	1,563,432	1,138	23,579	24,717	3,633	21,084	12,564	36,519	49,083	20,458	28,625
Septembre	925,216	4,260,322	5,185,538	2,681,828	2,503,710	529,474	1,831,493	2,360,967	651,983	1,708,984	4,980	26,479	31,459	23,856	7,603	1,087	58,311	59,398	13,547	45,851
Octobre	457,740	4,124,057	4,581,797	2,067,307	2,514,490	734,603	2,506,855	3,241,458	730,964	2,510,494	670	56,911	57,581	42,645	14,936	15,735	119,655	135,390	53,862	81,528
Novembre	736,622	3,806,538	4,543,160	1,762,840	2,780,320	585,831	2,331,408	2,917,239	757,818	2,159,421	600	24,563	25,163	5,899	19,264	1,060	53,999	55,059	19,476	35,583
Décembre	551,284	4,224,772	4,776,056	1,920,150	2,855,906	307,182	2,386,980	2,694,162	883,744	1,810,418	1,090	39,024	40,114	15,287	24,827	8,772	64,595	73,367	17,136	56,231
	7,810,100	53,229,434	61,039,534	25,736,269	35,303,265	8,295,173	27,100,252	35,395,425	11,053.567	24,341,858	43,302	431,983	475,285	215,185	260,100	82,468	668,699	751,167	264,975	486,192

Décomposition du Mouvement ci-dessus, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles qui ont eu lieu tant au débit qu'au crédit des comptes ouverts sur le Grand-Livre des rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0.

DÉSIGNATION des propriétaires	MOIS.	RENTES 5 p. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À DÉDUIRE : Opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.	RESTE en opérations réelles. Ventes.	Achats.	RENTES 3 p. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À DÉDUIRE : Opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.	RESTE en opérations réelles. Ventes.	Achats.	RENTES 4 1/2 p. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À DÉDUIRE : Opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit	RESTE en opérations réelles. Ventes.	Achats.	RENTES 4 p. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À DÉDUIRE : Opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.	RESTE en opérations réelles. Ventes.	Achats.
		fr.	fr.	fr	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Propriétaires divers.	Janvier	1,993,290	2,088,713	887,838	887,838	1,105,452	1,200,875	557,110	720,550	446,824	446,824	110,286	273,726	19,254	18,472	2,271	2,624	16,983	15,848	11,605	11,717	4,958	4,958	6,647	6,759
	Février	1,732,454	1,677,730	977,146	976,524	755,308	701,206	571,113	795,995	258,860	258,860	312,253	537,135	3,638	4,414	1,166	1,166	2,472	3,248	26,301	17,357	8,759	8,759	17,542	8,598
	Mars	2,837,888	2,729,814	1,756,770	1,763,084	1,081,118	966,730	642,336	630,320	183,570	183,570	458,766	446,750	8,113	8,967	5,687	5,687	2,426	3,280	31,575	27,368	13,434	13,434	18,141	13,934
	Avril	2,462,497	2,399,721	1,454,456	1,453,393	1,008,041	946,328	548,261	693,303	233,971	233,971	314,290	459,332	24,569	14,752	9,815	9,815	14,754	4,937	32,493	39,836	18,558	18,558	13,935	21,278
	Mai	2,795,764	2,278,881	1,602,142	1,600,377	1,193,622	678,504	551,350	642,882	241,243	241,243	310,107	401,639	44,439	32,852	25,482	25,482	18,957	7,370	21,969	28,748	13,458	13,458	8,511	15,290
	Juin	2,350,206	2,200,642	1,446,921	1,445,996	903,285	754,646	665,074	724,596	300,406	300,406	364,668	424,190	37,525	32,462	22,773	22,773	14,752	9,689	31,628	30,122	18,252	18,252	13,376	11,870
	Juillet	1,982,239	1,948,460	1,117,612	1,114,018	864,627	834,442	620,628	700,192	244,205	244,205	376,423	455,987	13,666	15,374	12,440	12,440	1,226	2,934	32,520	34,207	20,506	20,506	12,014	13,701
	Août	1,822,156	2,128,613	1,205,858	1,208,232	616,298	920,381	547,958	503,133	206,908	206,908	341,050	296,225	24,501	24,464	3,633	3,633	20,868	20,831	25,765	24,412	13,869	13,869	11,896	10,543
	Septembre	2,069,665	1,981,506	1,288,928	1,270,620	780,737	710,886	417,057	768,853	176,325	176,325	240,732	592,528	6,795	8,330	5,580	5,580	1,215	2,750	25,416	22,402	9,528	9,528	15,888	12,874
	Octobre	2,099,526	2,066,469	1,380,937	1,372,222	718,589	694,247	507,915	876,543	189,458	189,458	318,457	687,085	8,606	11,140	3,810	3,810	4,796	7,330	61,707	56,377	35,215	35,215	26,492	21,162
	Novembre	2,081.211	1,900,608	1,005,879	1,005,879	1,075,332	894,729	587,087	721,514	256,632	256,507	330,455	465,007	8,780	10,601	2,880	2,880	5,900	7,721	23,455	26,126	15,355	15,355	8,100	10,771
	Décembre	1,950,852	2,168,437	1,179,553	1,179,553	771,299	988,884	615,521	664,074	188,134	188,134	427,387	475,910	13,649	17,850	9,400	9,400	4,249	8,450	31,514	29,159	7,993	7,993	23,521	21,166
		26,177,748	25,569,594	15,304,940	15,277,736	10,873,708	10,291,858	6,831,410	8,441,955	2,926,536	2,926,411	3,904,874	5,515,544	213,535	199,678	104,937	105,290	108,598	94,388	355,948	347,831	179,885	179,885	176,063	167,946

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de la *Décomposition du Mouvement dans la propriété des rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0 pendant l'année 1842, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles qui ont eu lieu, tant au débit qu'au crédit des comptes ouverts sur le Grand-Livre.*

DÉSIGNATION des propriétaires	MOIS.	RENTES 5 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À déduire : opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit	Reste en opérations réelles. Ventes.	Achats.	RENTES 3 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À déduire : opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.	Reste en opérations réelles. Ventes.	Achats.
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Agents de change et banquiers.	Janvier....	2,402,559	2,255,868	509,617	509,617	1,892,942	1,746,251	1,816,444	1,729,956	623,169	623,169	1,193,275	1,106,787
	Février....	2,134,315	2,131,033	408,259	408,259	1,726,056	1,722,774	1,322,692	1,311,597	324,358	324,358	998,334	987,239
	Mars.....	2,225,503	2,198,275	578,352	578,352	1,647,151	1,619,923	1,507,676	1,849,131	423,969	423,969	1,083,707	1,425,162
	Avril.....	2,779,099	2,683,787	612,695	612,695	2,166,404	2,071,092	1,854,587	1,821,772	51,477	51,477	1,803,110	1,770,295
	Mai.....	2,255,741	2,592,744	448,225	448,225	1,807,516	2,144,519	1,582,551	2,024,747	393,982	393,982	1,188,569	1,630,765
	Juin.....	2,390,537	2,513,302	492,566	492,566	1,897,971	2,020,736	1,689,698	1,892,715	383,691	383,691	1,306,007	1,509,024
	Juillet.....	2,436,194	2,520,052	509,277	509,277	1,926,917	2,010,775	1,711,022	1,587,915	394,594	394,594	1,316,428	1,193,321
	Août.....	2,185,736	1,972,146	474,727	474,727	1,711,009	1,497,419	1,133,922	1,360,011	279,757	279,757	854,165	1,080,254
	Septembre..	2,032,338	2,086,429	575,938	575,938	1,456,400	1,510,491	1,292,090	1,354,846	339,341	339,341	952,749	1,015,505
	Octobre....	2,210,342	2,134,338	528,407	528,407	1,681,935	1,605,931	1,692,995	2,025,505	493,856	493,856	1,199,139	1,531,649
	Novembre..	1,927,362	2,090,692	384,746	384,746	1,542,616	1,705,946	1,570,051	1,687,707	379,581	379,581	1,190,470	1,308,126
	Décembre..	2,352,137	2,201,757	557,819	557,819	1,794,318	1,643,938	1,771,572	1,818,514	687,762	687,762	1,083,810	1,130,752
		27,331,863	27,380,423	6,080,628	6,080,628	21,251,235	21,299,795	18,945,300	20,464,416	4,775,537	4,775,537	14,169,763	15,688,879
Établissements publics.	Janvier....	45,802	118,487	41,597	41,597	4,205	76,890	267,246	77,754	"	"	267,246	77,754
	Février....	361,743	404,047	345,663	345,119	16,080	58,928	1,555,465	1,323,029	1,232,404	1,232,404	323,061	90,625
	Mars.....	742,018	802,313	722,599	722,699	19,419	79,614	384,184	84,332	"	"	384,184	84,332
	Avril.....	199,464	226,283	146,930	147,913	52,534	78,370	331,224	118,232	"	"	381,224	118,232
	Mai.....	35,215	81,302	30,258	32,023	4,957	49,279	554,360	133,462	57,008	57,008	497,352	76,454
	Juin.....	1,921,454	1,967,425	567,029	567,954	1,354,425	1,399,471	596,142	229,671	137,541	137,541	458,601	92,130
	Juillet.....	85,187	81,008	50,757	53,931	34,430	27,077	1,551,107	1,419,614	1,333,807	1,333,807	217,300	85,807
	Août.....	571,618	596,316	565,314	562,940	6,304	33,376	330,675	81,215	"	"	330,675	81,215
	Septembre..	928,170	957,653	736,802	754,660	191,368	202,993	614,891	215,927	133,776	133,776	481,115	82,151
	Octobre....	163,393	204,934	108,918	117,883	54,475	87,051	673,522	83,591	"	"	673,522	83,591
	Novembre..	215,232	265,832	203,715	203,715	11,517	62,117	501,604	138,677	60,966	61,091	440,638	77,586
	Décembre..	153,041	212,796	144,482	144,482	8,559	68,314	213,446	87,939	4,853	4,853	208,593	83,086
		5,422,367	5,918,396	3,664,064	3,694,916	1,758,303	2,223,480	7,623,866	3,993,443	2,960,355	2,960,480	4,663,511	1,032,963
Établissements particuliers (compagnies d'assurance, entreprises diverses, etc.)	Janvier....	128,561	107,144	37,298	37,298	91,263	69,846	48,519	161,059	6,273	6,273	42,246	154,786
	Février....	161,204	176,906	56,856	58,022	104,348	118,884	33,506	52,155	3,065	3,065	30,441	49,090
	Mars.....	76,648	151,685	20,129	13,715	56,519	137,970	240,692	211,105	"	"	240,692	211,105
	Avril.....	139,498	270,767	47,528	47,608	91,970	223,159	126,798	277,563	52,523	52,523	74,275	225,040
	Mai.....	59,247	193,040	29,137	29,137	30,110	163,903	245,772	132,942	4,776	4,776	240,996	128,166
	Juin.....	255,470	236,298	92,223	92,223	163,247	144,075	232,192	336,124	47,291	47,291	184,901	288,833
	Juillet.....	206,931	161,031	47,322	47,742	159,609	113,289	252,697	427,733	142,330	142,330	110,367	285,403
	Août.....	176,715	59,150	21,043	21,043	155,672	38,107	58,598	126,794	21,056	21,056	37,542	105,738
	Septembre..	155,365	159,950	80,160	80,610	75,205	79,340	36,929	21,341	2,541	2,541	34,388	18,800
	Octobre....	108,536	176,056	49,045	48,795	59,491	127,261	367,026	255,819	47,650	47,650	319,376	208,169
	Novembre..	319,355	286,028	168,500	168,500	150,855	117,528	258,497	369,341	60,639	60,639	197,858	308,702
	Décembre..	320,026	193,066	38,296	38,296	281,730	154,770	93,623	123,635	2,995	2,995	90,628	120,640
		2,107,556	2,171,121	687,537	682,989	1,420,019	1,488,132	1,994,849	2,495,611	391,139	391,139	1,603,710	2,104,472

DÉSIGNATION des propriétaires	MOIS.	RENTES 4 1/2 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À déduire : opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit	Reste en opérations réelles. Ventes.	Achats.	RENTES 4 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À déduire : opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.	Reste en opérations réelles. Ventes.	Achats.
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Agents de change et banquiers.	Janvier....	14,478	15,063	"	"	14,478	15,063	10,671	10,860	1,123	1,123	9,548	9,737
	Février....	5,879	4,803	"	"	5,879	4,803	13,562	22,237	2,114	2,114	11,448	20,123
	Mars.....	3,765	2,161	265	265	3,500	1,896	26,204	30,141	5,329	5,329	20,875	24,812
	Avril.....	33,310	43,127	15,101	15,101	18,209	28,026	41,604	37,851	4,120	4,120	40,484	33,731
	Mai.....	46,108	57,425	12,673	12,673	33,435	44,752	35,544	28,601	7,969	7,969	27,575	20,632
	Juin.....	31,475	36,538	11,490	11,490	19,985	25,048	16,183	17,579	3,810	3,810	12,373	13,769
	Juillet.....	8,508	6,800	3,178	3,178	5,330	3,622	24,306	18,843	2,339	2,339	21,967	16,504
	Août.....	216	253	"	"	216	253	18,809	19,352	2,080	2,080	16,729	17,272
	Septembre..	24,664	23,129	18,276	18,276	6,388	4,853	33,982	36,636	4,019	4,019	29,963	32,617
	Octobre....	48,975	46,441	38,835	38,835	10,140	7,606	64,520	69,415	18,647	18,647	45,873	50,768
	Novembre..	16,383	14,562	3,019	3,019	13,364	11,543	30,604	28,513	4,121	4,121	26,483	24,392
	Décembre..	26,465	22,264	5,887	5,887	20,578	16,377	41,853	40,058	9,143	9,143	32,710	30,915
		260,226	272,566	108,724	108,724	151,502	163,842	360,842	360,086	64,814	64,814	296,028	295,272
Établissements publics.	Janvier....	"	"	"	"	"	"	4,724	4,355	4,110	4,110	614	245
	Février....	"	"	"	"	"	"	1,819	3,638	1,819	1,819	"	1,819
	Mars.....	"	"	"	"	"	"	9,224	9,224	9,224	9,224	"	"
	Avril.....	"	"	"	"	"	"	188	321	"	"	188	321
	Mai.....	"	"	"	"	"	"	164	328	164	164	"	164
	Juin.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Juillet.....	"	"	"	"	"	"	"	3,731	"	"	"	3,731
	Août.....	"	"	"	"	"	"	4,509	5,274	4,509	4,509	"	765
	Septembre..	"	"	"	"	"	"	"	13	"	"	"	13
	Octobre....	"	"	"	"	"	"	113	353	"	"	113	353
	Novembre..	"	"	"	"	"	"	"	420	"	"	"	420
	Décembre..	"	"	"	"	"	"	"	2,810	"	"	"	2,810
		"	"	"	"	"	"	20,741	30,467	19,826	19,826	915	10,641
Établissements particuliers (compagnies d'assurance, entreprises diverses, etc.)	Janvier....	1,524	1,721	1,524	1,171	"	550	"	68	"	"	"	68
	Février....	"	300	"	"	"	300	2,000	450	450	450	1,550	"
	Mars.....	"	750	"	"	"	750	"	270	"	"	"	270
	Avril.....	"	"	"	"	"	"	1,586	863	"	"	1,586	863
	Mai.....	"	270	"	"	"	270	"	"	"	"	"	"
	Juin.....	"	"	"	"	"	"	"	110	"	"	"	110
	Juillet.....	"	"	"	"	"	"	"	45	"	"	"	45
	Août.....	"	"	"	"	"	"	"	45	"	"	"	45
	Septembre..	"	"	"	"	"	"	"	347	"	"	"	347
	Octobre....	"	"	"	"	"	"	9,050	9,245	"	"	9,050	9,245
	Novembre..	"	"	"	"	"	"	1,000	"	"	"	1,000	"
	Décembre..	"	"	"	"	"	"	"	1,340	"	"	"	1,340
		1,524	3,041	1,524	1,171	"	1,870	13,636	12,783	450	450	13,186	12,333

RÉCAPITULATION.

Propriétaires divers.....	26,177,748	25,569,594	15,304,040	15,277,730	10,873,708	10,291,858	6,831,410	8,441,955	2,926,536	2,926,411	3,904,874	5,515,544	213,535	199,678
Agents de change et banq.	27,331,863	27,380,423	6,080,628	6,080,628	21,251,235	21,299,795	18,945,300	20,464,416	4,775,537	4,775,537	14,169,763	15,688,879	260,226	272,566
Établissements publics...	5,422,367	5,918,396	3,664,064	3,694,916	1,758,303	2,223,480	7,623,866	3,993,443	2,960,355	2,960,480	4,663,511	1,032,963	"	"
Établissements particuliers	2,107,556	2,171,121	687,537	682,989	1,420,019	1,488,132	1,994,849	2,495,611	391,139	391,139	1,603,710	2,104,472	1,524	3,041
	61,039,534	61,039,534	25,736,269	25,736,269	35,303,265	35,303,265	35,395,425	35,396,425	11,053,567	11,053,567	24,341,858	24,341,858	475,285	475,285

	RENTES 4 1/2 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À déduire : opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit	Reste en opérations réelles. Ventes.	Achats.	RENTES 4 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À déduire : opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.	Reste en opérations réelles. Ventes.	Achats.
Propriétaires divers.....	105,290	108,598	94,388	355,948	347,831	179,885	179,885	176,063	167,946			
Agents de change et banq.	108,724	151,502	163,842	360,842	360,086	64,814	64,814	296,028	295,272			
Établissements publics...	"	"	"	20,741	30,467	19,826	19,826	915	10,641			
Établissements particuliers	1,171	"	1,870	13,636	12,783	450	450	13,186	12,333			
	215,185	260,100	260,100	751,167	751,167	264,975	264,975	486,192	486,192			

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Note sur les résultats définitifs de la liquidation de l'indemnité, en rentes 3 p. 0/0, accordée par la loi du 27 avril 1825, aux anciens propriétaires dépossédés.

La loi du 27 avril 1825 a affecté 30 millions de rentes 3 p. 0/0, au capital d'un milliard, à l'indemnité accordée aux anciens propriétaires de biens fonds confisqués et aliénés en exécution des lois sur les émigrés, les déportés et les condamnés révolutionnairement. Ces rentes, aux termes de l'article 5, ont été inscrites par cinquième et d'année en année, à partir du 22 juin 1825, sauf les indemnités au-dessous de 250 fr. de rentes, qui ont donné lieu à des inscriptions intégrales, avec jouissance dudit jour 22 juin 1825.

Une disposition particulière de la loi précitée réservait la somme que devait laisser libre le résultat des liquidations, pour former un fonds commun destiné à réparer les inégalités qu'auraient pu produire les bases de répartition fixées par la même loi. Mais cette disposition a été rapportée par la loi du 5 janvier 1831, qui a restitué à l'État la propriété du fonds commun, et a prononcé l'annulation des rentes qui demeureraient définitivement sans affectation, en les évaluant dès lors à trois millions. Plus tard, une nouvelle annulation provisoire de 900,000 francs a été opérée par la loi du 24 avril 1833, dont l'article 10 a réduit et limité le crédit de l'indemnité à 26,100,000 francs de rentes, au capital de 870 millions.

La liquidation de l'indemnité des émigrés a été attribuée, par la loi du 27 avril 1825, à une commission spéciale, dont les décisions ont pu être déférées au conseil d'État, soit par les parties intéressées, soit par le ministre des finances; cette commission, après avoir prononcé sur toutes les demandes présentées en temps utile aux préfectures, a été dissoute le 31 décembre 1832, conformément à l'article 16 de la loi du 21 avril précédent, et une autre loi, en date du 14 juin 1835, a chargé le ministre des finances de statuer, en prenant l'avis du comité des finances et sauf appel au conseil d'État, sur les demandes en indemnité qui, après avoir été rejetées ou ajournées par la commission de liquidation, auraient été ultérieurement admises par ordonnance royale, sur pourvoi au conseil d'État. Cette dernière loi a, en même temps, fixé des termes de déchéance pour la production des titres et pour le retrait des inscriptions de rentes.

Les indemnités ainsi liquidées, tant par la commission que par le ministre des finances, et devenues définitives par le rejet ou le jugement de tous les pourvois, se sont élevées, en capital, à une somme totale de 866,550,586 francs, pour laquelle le ministre des finances a autorisé l'inscription, au grand-livre de la dette publique, de rentes 3 p. 0/0 montant à 25,996,630 francs, y compris un forcement de 112 francs 42 cent. nécessaire pour inscrire en nombre entier les fractions de capital au-dessous de 33 francs 34 cent., ci 25,996,630f

Mais ces autorisations d'inscription se sont trouvées réduites de 239 francs, par suite de l'abandon fait au trésor, de centimes de rentes dans le partage des inscriptions appartenant à plusieurs ayants droit 239

Il n'est donc plus resté à inscrire que 25,996,391

Ce résultat s'est encore atténué d'une somme de 1,081 francs, montant de 49 parties

A REPORTER 25,996,391

REPORT 25,996,391f

concernant des indemnisés qui ne se sont pas mis en mesure d'obtenir, dans les délais prescrits, la délivrance de leurs inscriptions; et auxquels il y a eu lieu d'appliquer la déchéance prononcée par l'article 13 de la loi du 14 juin 1835; l'annulation des parties de rentes que cette déchéance a nécessitée a été l'objet d'une décision du ministre des finances, en date du 27 décembre 1842, ci 1,081

En définitive, les rentes créées, pour les liquidations de l'indemnité se sont élevées à 25,995,310

Ces rentes ont été inscrites au grand-livre de la dette publique pendant les années ci-après, et sont venues accroître successivement les charges des budgets, selon les termes de jouissance fixés par l'article 5 de la loi du 27 avril 1825.

Année 1825	259,523f
—— 1826	3,859,603
—— 1827	5,933,749
—— 1828	6,006,915
—— 1829	5,827,961
—— 1830	1,732,416
—— 1831	988,171
—— 1832	512,625
—— 1833	402,107
—— 1834	165,028
—— 1835	96,259
—— 1836	153,865
—— 1837	46,812
—— 1838	3,731
—— 1839	1,504
—— 1840	1,144
—— 1841	2,985
Montant des rentes inscrites au 1er janvier 1843	25,994,398
Rentes restant à inscrire en vertu de la décision précitée	912
TOTAL ÉGAL au résultat ci-dessus	25,995,310

Les opérations qu'on vient d'expliquer, et auxquelles a donné lieu l'exécution de la loi du 27 avril 1825, présentent, en résumé, les résultats suivants :

	RENTES.	CAPITAL.
Crédit primitif	30,000,000f	1,000,000,000f
Annulation du fonds commun. (Lois des 5 janvier 1831 et 24 avril 1833.)	3,900,000	130,000,000
Crédit réduit	26,100,000	870,000,000
Rentes inscrites en vertu de ce crédit	25,995,310	(A) 866,510,333
Portion de crédit restée sans emploi, et dont l'annulation a été proposée aux Chambres dans la loi des comptes de 1841	104,690	3,489,667

(A) Capital nominal des rentes inscrites; il diffère du capital réel des indemnités liquidées, par l'effet des centimes de rentes ajoutés ou retranchés dans l'inscription au grand-livre, indépendamment des liquidations qui ont encouru la déchéance.

Suite DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Situation au 1er Janvier 1843 de l'Emprunt de 150 millions, en rentes 3 p. 0/0, négocié le 18 octobre 1841.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

L'article 35 de la loi sur le budget des recettes de l'exercice 1842, en date du 25 juin 1841, a mis à la disposition du Gouvernement le produit d'un emprunt à contracter en rentes, au capital de 450 millions.

Cet article est ainsi conçu :

« Le ministre des finances est autorisé à faire inscrire sur le grand-livre de la dette publique, et à négocier avec publicité et concurrence, la somme de « rentes nécessaire pour produire, au taux de la négociation, un capital de 450,000,000 francs. Ces rentes pourront être aliénées dans le fonds, aux « taux et conditions qui concilieront le mieux les intérêts du trésor avec la facilité des négociations.

« Un fonds d'amortissement du centième du capital nominal des rentes créées, en vertu de l'autorisation qui précède, sera ajouté à la dotation de la caisse « d'amortissement.

« Les crédits nécessaires pour le payement des intérêts des rentes et de l'amortissement seront provisoirement ouverts par des ordonnances royales, sauf « régularisation législative.

« Le produit de l'emprunt est affecté aux dépenses des travaux extraordinaires, et servira temporairement à faire face aux découverts du trésor.

« Il sera, chaque année, rendu aux Chambres un compte spécial de la réalisation et de l'emploi des fonds provenant des susdites négociations. »

D'après la disposition législative qui précède, une ordonnance royale, en date du 18 septembre 1841, a autorisé la négociation d'un emprunt de 150 millions.

Voici le texte de l'ordonnance royale :

« Art. 1er. Notre ministre secrétaire d'état des finances est autorisé à procéder à la vente, avec concurrence et publicité, et sur soumissions cachetées, « de la somme de rentes trois pour cent nécessaire pour produire un capital de cent cinquante millions de francs. Ces rentes porteront jouissance du « 22 juin 1841. La vente sera faite à la compagnie qui en offrira le prix le plus élevé, sauf la réserve du minimum établi par notre ministre des « finances.

« Art. 2. Conformément aux dispositions du deuxième paragraphe de l'article précité de la loi du 25 juin 1841, la dotation de la caisse d'amortissement « sera accrue, à partir du 1er janvier 1842, d'une somme égale au centième du capital nominal des rentes qui seront négociées en vertu de l'article 1er « ci-dessus. »

Cette ordonnance royale a été suivie d'un arrêté d'exécution pris sous la même date par le ministre des finances, et qui se trouve au *Moniteur* du 19 du même mois.

NÉGOCIATION DES RENTES.

La négociation a eu lieu le 18 octobre 1841, en rentes 3 p. 0/0, au cours de 78 francs 52 cent. et demi.

Les rentes ont été négociées à la compagnie désignée dans le procès-verbal d'adjudication, en date du même jour. (Voir le *Moniteur* du 19 octobre 1841.)

La somme de rentes à inscrire a été de 5,730,659 francs, formant, au cours précité, le capital de 150 millions à verser dans les caisses du trésor aux époques indiquées par le tableau ci-contre.

APPLICATION DU PRODUIT DE LA NÉGOCIATION.

Conformément à l'article 6 de la loi générale du 25 juin 1841 sur les travaux extraordinaires, il a été appliqué 75,000,000 aux travaux à effectuer pendant l'exercice 1842, et cette somme se trouve en recette à titre de ressource extraordinaire au budget dudit exercice. (Voir, page 302.)

La somme, formant le complément de l'emprunt, est portée, avec la même affectation et au même titre, au budget de l'exercice 1843. (Voir page 346.)

ÉCHÉANCE des TERMES de versements.	VERSEMENTS.					INSCRIPTION DES RENTES				
	SOMMES à verser.	VERSEMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1842.	VERSEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1842.	VERSEMENTS EFFECTUÉS TOTAL au 1er janvier 1843.	RESTE à verser.	RENTES à inscrire.	RENTES INSCRITES antérieurement au 1er janvier 1842.	RENTES INSCRITES pendant l'année 1842.	RENTES INSCRITES TOTAL au 1er janvier 1843.	RESTE à inscrire.
2 PREMIERS TERMES.										
(FONDS DE GARANTIE).	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1er. 28 octobre 1841.....	7,499,913 25	7,499,913 25	»	7,499,913 25	»	286,530 00	40,890 00	165,862 50	206,752 50	79,777 50
2e. 28 novembre.....	7,499,913 25	7,499,913 25		7,499,913 25	»	286,530 00	40,890 00	165,862 50	206,752 50	79,777 50
	14,999,826 50	14,999,826 50	»	14,999,826 50	»	573,060 00	81,780 00	331,725 00	413,505 00	159,555 00
10 DERNIERS TERMES.										
3e. 7 janvier 1842.....	11,249,908 88	1,605,448 04	9,644,460 84	11,249,908 88	»	429,795 00	61,335 00	368,460 00	429,795 00	»
4e. 7 février.....	11,249,890 72	1,605,443 55	9,644,447 17	11,249,890 72	»	429,795 00	61,335 00	368,460 00	429,795 00	»
5e. 7 mars.....	11,249,908 88	1,605,448 04	9,644,460 84	11,249,908 88	»	429,795 00	61,335 00	368,460 00	429,795 00	»
6e. 7 avril.....	11,249,847 02	1,605,439 00	9,644,408 02	11,249,847 02	»	429,795 00	61,335 00	368,460 00	429,795 00	»
7e. 7 mai.....	14,999,826 50	2,140,587 37	12,859,239 13	14,999,826 50	»	573,060 00	81,780 00	491,280 00	573,060 00	»
8e. 7 juin.....	14,999,864 50	2,140,595 63	12,859,268 87	14,999,864 50	»	573,060 00	81,780 00	491,235 00	573,015 00	45 00
9e. 7 juillet.....	14,999,826 50	2,140,587 37	12,859,239 13	14,999,826 50	»	573,060 00	81,780 00	491,235 00	573,015 00	45 00
10e. 7 août.....	14,999,864 50	2,140,595 63	12,859,268 87	14,999,864 50	»	573,060 00	81,780 00	491,085 00	572,865 00	195 00
11e. 7 septembre.....	14,999,826 50	2,140,587 37	12,859,239 13	14,999,826 50	»	573,060 00	81,780 00	490,935 00	572,715 00	345 00
12e. 7 octobre.....	14,999,864 50	2,140,595 63	12,416,780 26	14,557,375 89	442,488 61	573,060 00	81,780 00	331,725 00	413,505 00	159,555 00
Appoint.....	1,545 00	1,545 00	»	1,545 00	»	59 00	»	59 00	59 00	»
	135,000,173 50	19,266,872 63	115,290,812 26	134,557,684 89	442,488 61	5,157,539 00	736,020 00	4,261,394 00	4,997,414 00	160,185 00
Report du fonds de garantie.	14,999,826 50	14,999,826 50	»	14,999,826 50	»	573,060 00	81,780 00	331,725 00	413,505 00	159,555 00
	150,000,000 00	34,266,699 13	115,290,812 26	149,557,511 39	442,488 61	5,730,659 00	817,800 00	4,593,119 00	5,410,919 00	319,740 00

DETTE CONSOLIDÉE.

millions, rapportés à p. 0/0, négocié le 18 octobre 1841.

ÉCHÉANCE des TERMES de versements.	VERSEMENTS.					INSCRIPTIONS DES RENTES.				
	SOMMES versées.	VERSEMENTS EFFECTUÉS			RESTE à verser.	RENTES à inscrire.	RENTES INSCRITES			RESTE à inscrire.
		antérieurs au 1er janvier 1842.	pendant l'année 1842.	TOTAL au 1er janvier 1843.			antérieurement au 1er janvier 1843.	pendant l'année 1843.	TOTAL au 1er janvier 1844.	
1° PREMIERS TERMES.										
Termes de cinquième.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1°. 28 octobre 1841	7,409,812 25	7,409,812 25		7,409,812 25		296,390 00	89,390 00	169,000 00	258,390 00	38,000 00
2°. 28 novembre	7,409,812 25	7,409,812 25		7,409,812 25		296,390 00	89,390 00	169,000 00	258,390 00	38,000 00
	14,819,624 50	14,819,624 50		14,819,624 50		592,780 00	178,780 00	338,000 00	516,780 00	76,000 00
10 DEUXIÈMES TERMES.										
2°. 7 janvier 1842	11,119,368 38	7,409,812 25	3,709,556 13	11,119,368 38		444,774 72	133,432 42	253,000 00	386,432 42	58,342 30
3°. 7 février	11,119,368 38	7,409,812 25	3,709,556 13	11,119,368 38		444,774 72	133,432 42	253,000 00	386,432 42	58,342 30
4°. 7 mars	11,119,368 38	7,409,812 25	3,709,556 13	11,119,368 38		444,774 72	133,432 42	253,000 00	386,432 42	58,342 30
5°. 7 avril	11,119,368 38	7,409,812 25	3,709,556 13	11,119,368 38		444,774 72	133,432 42	253,000 00	386,432 42	58,342 30
6°. 7 mai	11,119,368 38	7,409,812 25	3,709,556 13	11,119,368 38		444,774 72	133,432 42	253,000 00	386,432 42	58,342 30
7°. 7 juin	11,119,368 38	7,409,812 25	3,709,556 13	11,119,368 38		444,774 72	133,432 42	253,000 00	386,432 42	58,342 30
8°. 7 juillet	11,119,368 38	7,409,812 25	3,709,556 13	11,119,368 38		444,774 72	133,432 42	253,000 00	386,432 42	58,342 30
9°. 7 août	11,119,368 38	7,409,812 25	3,709,556 13	11,119,368 38		444,774 72	133,432 42	253,000 00	386,432 42	58,342 30
10°. 7 septembre	11,119,368 38	7,409,812 25	3,709,556 13	11,119,368 38		444,774 72	133,432 42	253,000 00	386,432 42	58,342 30
11°. 7 octobre	11,119,368 38	7,409,812 25	3,709,556 13	11,119,368 38		444,774 72	133,432 42	253,000 00	386,432 42	58,342 30
Agrégat	1,819 00	1,819 00		1,819 00		30 00	30 00		30 00	
	132,000,173 50	87,909,812 25	44,090,361 25	132,000,173 50		5,127,309 00	1,601,384 00	2,000,000 00	3,601,384 00	1,525,925 00
Termes de fonds de prorogation	14,300,000 00	14,300,000 00		14,300,000 00		572,000 00	231,125 00		231,125 00	340,875 00
	146,300,173 50	102,209,812 25	44,090,361 25	146,300,173 50		5,699,309 00	1,832,509 00	2,000,000 00	3,832,509 00	1,866,800 00

COMPTE

DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES

POUR L'ANNÉE 1842.

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Le nouveau régime fondé pour l'amortissement des rentes par la loi du 10 juin 1833, et les modifications apportées aux dispositions de cette loi, tant par les trois premiers articles de la loi de finances du 17 août 1835 que par les articles 2, 3 et 4 de la loi du 17 mai 1837, portant création d'un fonds extraordinaire des travaux publics, ont été exposés dans la note, page 510, du compte des finances de l'année 1838, et on ne peut que s'y référer. Depuis, deux autres lois, en date des 11 et 25 juin 1841, ont déterminé, la première, que « la portion non consolidée de la réserve de l'amortissement qui aura été « réalisée jusqu'au 1er janvier 1841, sera et demeurera affectée aux dépenses générales du budget de « l'exercice 1841, où il en sera fait recette à titre de moyens extraordinaires » (*Art. 8 de la loi*); et la deuxième, que : « Les fonds de l'amortissement qui, à partir du 1er janvier 1842, seront rendus libres « par l'élévation du cours des rentes au-dessus du pair, seront et demeureront affectés à l'extinction « successive des découverts du trésor public sur les budgets des exercices 1840, 1841 et 1842. » (*Art. 36 de la loi.*)

Pour rendre compte de l'exécution des lois précitées, en ce qui concerne les opérations attribuées au ministre des finances, on publie à la suite de la présente note :

Un tableau qui fait connaître l'origine et l'affectation, d'après les dispositions de la loi du 10 juin 1833, des fonds que le trésor a eus à mettre à la disposition de la caisse d'amortissement, pendant l'année 1842 (*page 451*).

L'état des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement pendant l'année 1842, indiquant l'emploi qui en a été fait par cette caisse (*pages 452 et 453*);

Le développement par mois des rachats de la caisse d'amortissement pendant l'année 1842 (*page 454*);

Le développement de la consolidation en rentes opérée les 7 février et 11 juillet 1842 des bons du trésor formant la réserve des rentes 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0 (*page 455*);

Un tableau de la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin de la même année (*pages 456 et 457*);

Un tableau, par année et par origine, des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement et de l'emploi qui en a été fait depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1843 (*pages 458 et 459*);

L'état des mêmes fonds, par affectation de rentes (*pages 460 et 461*);

L'état indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des rentes que possédait la caisse d'amortissement, au 1er janvier 1843 (*pages 460 et 461*);

La situation résumée des fonds de réserve de l'amortissement; au 1er janvier 1843 (*pages 462 et 463*)

Le développement, par mois et par nature de rentes, des fonds mis en réserve par la caisse d'amortissement, pendant l'année 1842 (*page 464*);

Il a paru utile de joindre, en outre, au présent document, ainsi qu'on l'a fait dans les comptes des finances des années précédentes, le tableau, accompagné de développements, des rachats de rentes effectués par la caisse d'amortissement, depuis la fondation de cette caisse jusqu'au 31 décembre 1842 (*pages 465 à 471*); et le relevé, par année, depuis 1814, du cours moyen des différentes natures de rentes, d'après les bulletins journaliers de la bourse (*pages 470 et 471*);

Les principaux résultats que présentent ces différents tableaux sont ceux qui suivent :

Les fonds restant à employer à l'amortissement des rentes, à la fin de l'année 1841, s'élevaient

Note sur le Compte de l'amortissement des Rentes.

à..... 32,199,062f 90c

Ceux que le trésor a eus à remettre à cette caisse, pendant l'année 1842, montent à 92,082,380f 50c; savoir :

Dotation annuelle.....	46,526,683f 00c	92,082,380 50
Arrérages de rentes appartenant à la caisse d'amortissement....	25,853,072 00	
Arrérages de rentes provenant de la consolidation de la réserve des fonds dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair....	19,702,625 50	

A la recette ci-dessus s'ajoutent, d'une part, les intérêts acquis à l'amortissement pendant l'année 1842, sur les bons délivrés par le trésor, ci..... 436,385 59

124,717,828 99

D'autre part, les fonds remis par le trésor en remboursement de bons affectés aux rentes 4 p. 0/0 dont le cours est descendu au-dessous du pair. 70,209 02

Et les bons reçus en échange d'un solde en numéraire reversé au trésor, appartenant aux rentes 4 0/0, et devenu sans emploi par suite de l'élévation du cours de ces rentes au-dessus du pair. 23,449 68 — 93,658 70

TOTAL des recettes effectuées par la caisse d'amortissement pendant l'année 1842. 124,811,487 69

Cette caisse a racheté, pendant la même année, pour 955,113 francs de rentes 4 et 3 p. 0/0, et ces rachats ont été pour elle l'objet d'une dépense de..... 25,422,464 05

Elle a eu, en outre, à remettre au trésor, en exécution des lois des 16 juillet 1840 11 et 25 juin 1841, les bons formant les réserves des rentes 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0 aux 31 décembre 1841 et 30 juin 1842, et qui ont été consolidés pour la somme de 65,396,919 francs 28 centimes, représentant celle de 2,488,398 francs en rentes 3 p. 0/0 (*voir pages 453 et 455*), ci..... 65,396,919 28

90,819,383 33

De plus, comme il est dit ci-dessus, elle a remis au trésor, pour être remboursés, des bons appartenant à des rentes dont le cours est descendu au-dessous du pair, et reversé en numéraire le solde devenu disponible sur le 4 p. 0/0, ensemble. 93,658 70

90,913,042 03

Et les fonds qui restaient à employer par elle à l'amortissement des rentes s'élevaient, au 31 décembre 1842, à 33,898,445 francs 66 centimes, savoir :

Numéraire.....	2,083f 79c	33,898,445 66
Bons du trésor. (Capital et intérêts.).....	33,896,361 87	

TOTAL ÉGAL à celui qui est établi ci-dessus..... 124,811,487 69

Ces résultats, non compris les recettes et les dépenses par conversion de valeurs qui se balancent entre elles et s'élèvent à 93,658 fr. 70 cent., se divisent, ainsi qu'il suit, par nature de rentes :

	SOLDE disponible au 1er janvier 1842.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE. Fonds reçus du trésor.	Fonds employés. Rentes rachetées.	Fonds employés. Fonds versés au trésor sur la réserve.	Fonds employés. TOTAL.	SOLDE disponible au 1er janvier 1843.
Rentes 5 p. 0/0.....	31,860,984f 11c	65,080,710f 05	"	63,985,141f 19c	63,985,141f 19c	32,956,552f 97c
—— 4 1/2 p. 0/0...	248,776 66	505,255 41	"	496,202 37	496,202 37	257,829 70
—— 4 p. 0/0.....	87,629 04	1,683,809 13	173,883f 25	915,575 72	1,089,458 97	681,979 20
—— 3 p. 0/0.....	1,673 09	25,248,991 50	25,248,580 80	"	25,248,580 80	2,083 79
	32,199,062 90	92,518,766 09	25,422,464 05	65,396,919 28	90,819,383 33	33,898,445 66
	124,717,828 99				124,717,828 99	

Note sur le Compte de l'amortissement des Rentes.

Après avoir ainsi présenté le mouvement des opérations de l'année 1842, on développe dans divers tableaux les résultats obtenus de l'action de la caisse d'amortissement jusqu'au 1er janvier 1843.

Un premier tableau fait connaître par année, que, depuis la création de la caisse d'amortissement, par la loi de finances du 28 avril 1816, jusqu'au 1er juillet 1833, époque de la mise en vigueur du nouveau régime d'amortissement fondé par la loi du 10 juin de cette dernière année, ladite caisse a reçu du trésor :

Pour sa dotation annuelle		690,343,463f 10c
Pour les arrérages des rentes successivement rachetées par elle		483,587,072 00
Et pour le produit des bois vendus en exécution de la loi du 25 mars 1817		88,241,164 97
TOTAL		1,262,171,700 07
Qu'elle a employé en achat de rentes une somme de	1,257,395,664f 08c	
Que les primes et les frais de recouvrement des aliénations de bois lui ont occasionné une dépense de	4,775,825 99	
	1,262,171,490 07	1,262,171,490 07
Et, enfin, qu'au 1er juillet 1833, il lui restait à employer au rachat des rentes un solde de		210 00

Du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1843, les recettes et les dépenses de la caisse d'amortissement ont été celles qui suivent :

RECETTE.

Dotation annuelle	425,766,618f 50c
Arrérages de rentes rachetées par la caisse d'amortissement	227,806,448 50
Arrérages de rentes provenant de la consolidation des bons du trésor	67,311,559 50
Intérêts des bons composant la réserve des rentes au-dessus du pair	19,829,834 65
TOTAL	740,714,461 15

DÉPENSE.

Rachat des rentes	205,084,848 18	
Bons du trésor consolidés en rentes	501,731,377 31	
TOTAL	706,816,225 49	
La recette étant de	740,714,461 15	
Et la dépense de	706,816,225 49	
L'excédant de recette pour la période soumise au régime de la loi du 10 juin 1833 est de	33,898,235 66	33,898,235 66
Et il reste, en dernier résultat, au 1er janvier 1843, pour fonds à employer au rachat des rentes		33,898,445 66

Note sur le Compte de l'amortissement des Rentes.

L'action produite par l'ensemble des dispositions législatives sur l'amortissement des rentes se résume, en définitive, de la manière ci-après, pour les deux périodes dont on vient d'analyser les principaux résultats :

		RENTES RACHETÉES.			FONDS de réserve formé depuis le 1er juillet 1833, pour les rentes dont le cours a été au-dessus du pair.	TOTAL GÉNÉRAL des charges imposées pour l'amortissement des rentes.
		Première période. Depuis la fondation de la caisse d'amortissement jusqu'au 1er juillet 1833.	Deuxième période. Depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1843.	TOTAL des fonds employés au rachat des rentes.		
Désignation des rentes qui restaient à amortir.	5 p. 0/0.....	734,042,001f 05c	685,449f 03c	734,727,450f 08c	526,769,920f 00c	1,261,497,370f 08c
	4 1/2 p. 0/0..	2,050,956 06	852,859 41	2,903,815 47	3,230,045 34	6,153,860 81
	4 p. 0/0.....	7,737,877 06	8,141,866 90	15,879,743 96	5,607,773 84	21,487,517 80
	3 p. 0/0.....	513,564,829 91	195,404,672 84	708,969,502 75	»	708,969,502 75
TOTAL.....		1,257,395,664 08	205,084,848 18	1,462,480,512 26	535,627,739 18 (a)	1,998,108,251 44

Quant à la puissance de l'amortissement, au 1er janvier 1843, elle s'élève à 93,022,503 francs, et résulte des deux termes suivants :

		DOTATIONS annuelles.	RENTES inscrites au nom de la caisse d'amortissement.	TOTAL des fonds attribués à l'amortissement.
Rentes auxquelles le fonds d'amortissement est affecté.	5 p. 0/0.....	32,035,779f 00c	33,229,237f 00c	65,265,016f 00c
	4 1/2 p. 0/0.....	246,254 00	260,397 00	506,651 00
	4 p. 0/0.....	821,439 00	873,052 00	1,694,491 00
	3 p. 0/0.....	13,423,211 00	12,133,134 00	25,556,345 00
TOTAL.....		46,526,683 00	46,495,820 00	93,022,503 00

Le tableau de développement justificatif de la consolidation en rentes, opérée en 1835 et 1836, de portion des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement, se trouve pages 526 et 527 du compte des finances de l'année 1838, celui des consolidations opérées en 1840, et 1841, pages 539 et 479 des comptes desdites années, et enfin celui des consolidations opérées en 1842, page 455 du présent compte.

(a) D'après l'état présentant la formation et l'emploi de la réserve de l'amortissement (voir ci-après, pages 462 et 463) les fonds de cette origine, pour le montant desquels il a été remis des bons du trésor, s'élèvent à la somme de..... 537,957,192f 82c
Sur laquelle des bons ont été remboursés par le trésor à la caisse d'amortissement jusqu'à concurrence de.. 2,329,453 64
RESTE égal au résultat ci-dessus..... 535,627,739 18

COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau présentant l'origine et l'affectation des ressources que le trésor public a eues à mettre à la disposition de la Caisse d'amortissement pendant l'année 1842.

1° Origine des ressources.

NATURE DES FONDS.	DOTATIONS ANNUELLES.	ARRÉRAGES DES RENTES RACHETÉES			ARRÉRAGES de RENTES provenant de la consolidation.	TOTAL.
		antérieurement au 1er juillet 1833.	du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1841.	pendant l'année 1842.		
5 p. 0/0	32,035,779f	12,506,780f	34,198f	"	"	44,576,757f00c
4 1/2 p. 0/0	246,254	92,928	38,370	"	"	377,552 00
4 p. 0/0	821,439	353,296	328,923	2,196f 50c	15,294,420f00c	16,800,274 50
3 p. 0/0	13,423,211	5,408,726	6,446,771	640,883 50	4,408,205 50	30,327,797 00
	46,526,683	18,361,730	6,848,262	643,080 00	19,702,625 50	92,082,380 50
		25,853,072				

2° Affectation des ressources.

NATURE DES FONDS.	DOTATIONS ANNUELLES.	ARRÉRAGES DES RENTES RACHETÉES		ARRÉRAGES de RENTES provenant de la consolidation.	TOTAL.
		antérieurement au 1er juillet 1833.	depuis le 1er juillet 1833.		
5 p. 0/0	32,035,779f	13,184,199f	34,198f 00c	19,403,386f50c	64,657,562f50c
4 1/2 p. 0/0	246,254	101,345	38,370 00	116,003 00	501,972 00
4 p. 0/0	821,439	338,060	331,119 50	183,236 00	1,673,854 50
3 p. 0/0	13,423,211	4,738,126	7,087,654 50	"	25,248,991 50
	46,526,683	18,361,730	7,491,342 00	19,702,625 50	92,082,380 50
		25,853,072			

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

État des Fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, pendant l'année 1842.

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1841. (Voir le tableau publié dans le compte des finances de 1841, pages 476 et 477) 32,199,062f 90c

FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR PUBLIC.

Fonds remis sur les dotations, savoir :

FONDS DOTÉS.	SOMMES REMISES — EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
5 p. 0/0	"	32,035,779f 00c	32,035,779f 00c	
4 1/2 p. 0/0	"	246,254 00	246,254 00	
4 p. 0/0	48,060f 00c	773,379 00	821,439 00	
3 p. 0/0	13,423,211 00	"	13,423,211 00	
	13,471,271 00	33,055,412 00	46,526,683 00	(A) 46,526,683 00

Fonds remis en payement des arrérages de rentes appartenant à l'amortissement; savoir :

NATURE DES RENTES.		EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833.	5 p. 0/0	"	13,184,199f 00c	13,184,199f 00c	
	4 1/2 p. 0/0	"	101,345 00	101,345 00	
	4 0/0	19,319f 40c	318,740 60	338,060 00	
	3 p. 0/0	4,738,126 00	"	4,738,126 00	
Rentes rachetées depuis le 1er juillet 1833.	5 p. 0/0	"	34,198 00	34,198 00	
	4 1/2 p. 0/0	"	38,370 00	38,370 00	
	4 p. 0/0	17,918 00	313,201 50	331,119 50	
	3 p. 0/0	7,087,654 50	"	7,087,654 50	
		11,863,017 90	13,990,054 10	25,853,072 00	(A) 25,853,072 00

Fonds remis pour le payement des arrérages de rentes provenant de la consolidation de la réserve des 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0; savoir :

FONDS AUXQUELS SONT AFFECTÉES LES RENTES PROVENANT DE LA CONSOLIDATION.	EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
5 p. 0/0	"	19,403,386f 50c	19,403,386f 50c	
4 1/2 p. 0/0	"	116,003 00	116,003 00	
4 p. 0/0	25,917f 25c	157,318 75	183,236 00	
	25,917 25	19,676,708 25	19,702,625 50	(A) 19,702,625 50

Intérêts acquis à l'amortissement pendant l'année 1842, et pour lesquels il a été remis des bons du trésor avec affectation aux rentes

5 p. 0/0	423,147f 55c	
4 1/2 p. 0/0	3,283 41	436,385 59
4 p. 0/0	9,954 63	

124,717,828 99

Fonds remis en remboursement de bons applicables à la réserve des rentes 4 p. 0/0, à l'époque où le cours de ces rentes est descendu au-dessous du pair 70,209 02

Bons du trésor remis en échange de fonds que la caisse d'amortissement n'a pas eu à employer au rachat des rentes 4 p. 0/0 et qu'elle a reversés au trésor 23,449 68

TOTAL GÉNÉRAL 124,811,487 69

(a) Ces trois sommes forment ensemble celle de 92,082,380 francs 50 cent., qui, d'après le tableau page 451, était à verser par le Trésor à la caisse d'amortissement, pendant l'année 1842.

EMPLOI DES FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR.

Fonds employés au rachat des rentes (voir page 454, le développement par mois de ces rachats); savoir :

NATURE des RENTES RACHETÉES.	ÉPOQUES des JOUISSANCES.	COURS MOYEN des rachats.	MONTANT DES RENTES RACHETÉES avec arrérages à recevoir — en 1842.	en 1843.	TOTAL.	COÛT des RACHATS.	
4 p. 0/0	22 mars 1842	101f 31c	2,196f 50c	2,196f 50c	4,393f 00c	111,268f 60c	
	22 septembre 1842	100 87	"	2,483 00	2,483 00	62,614 65	
	22 décembre 1841	80 50	401,091 00	"	401,091 00	10,763,732 20	
3 p. 0/0	22 juin 1842	79 48	239,792 50	239,792 50	479,585 00	12,707,287 50	
	22 décembre 1842	78 43	"	67,561 00	67,561 00	1,777,561 10	
			643,080 00	312,033 00	955,113 00	25,422,464 05	25,422,464f 05c

Consolidation du fonds de réserve affecté au rachat des rentes 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0. (Voir le tableau page 455.)

ORIGINE des BONS.	NATURE DES RENTES remises en échange des bons du trésor.	ÉPOQUE de JOUISSANCE.	COURS auquel A ÉTÉ OPÉRÉE la consolidation.	FONDS auxquels APPARTENAIT la réserve.	MONTANT DES RENTES remises à la caisse d'amortissement avec arrérages à recevoir en 1842 et 1843.	CAPITAL REPRÉSENTATIF des rentes.	
1re CONSOLIDATION.							
Bons formant la réserve de l'amortissement au 31 décembre 1841. (Loi du 11 juin 1841 et ordonnance royale du 21 janvier 1842.)	3 p. 0/0	22 déc. 1841.	78f 35c	5 p. 0/0	1,219,948f 00c	31,860,975f 26c	
				4 1/2 p. 0/0	9,525 00	248,761 25	
				4 p. 0/0	2,746 00	71,716 37	
					1,232,219 00	32,181,452 88	
2e CONSOLIDATION.							
Bons remis à la caisse d'amortissement pendant les six premiers mois de 1842. (Loi du 25 juin 1841 et ordonnance royale du 1er juillet suivant.)	3. p. 0/0	22 juin 1842.	79 22 1/2	5 p. 0/0	1,214,907 00	32,124,165 93	
				4 1/2 p. 0/0	9,358 00	247,441 12	
				4 p. 0/0	31,914 00	843,859 35	
					1,256,179 00	33,215,466 40	
	REPORT des opérations de la première consolidation.				1,232,219 00	32,181,452 88	
	TOTAL				2,488,398 00	65,396,919 28	65,396,919 28

90,819,383 33

Bons remis au trésor par la caisse d'amortissement pour être remboursés. (Voir ci-contre.) 70,209 02

Fonds non employés au rachat des rentes 4 p. 0/0, reversés au trésor et convertis en bons, par suite de l'élévation du cours de ces rentes au-dessus du pair 23,449 68

90,913,042 03

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1842 :

Numéraire en caisse 2,083f 79c

Bons du trésor affectés aux rentes ci-après :

	CAPITAL.	INTÉRÊTS.	TOTAL.	
Rentes 5 p. 0/0	32,743,519f 50c	213,033f 47c	32,956,552f 97c	
—— 4 1/2 p. 0/0	256,174 50	1,655 20	257,829 70	
—— 4 p. 0/0	677,775 77	4,203 43	681,979 20	
	33,677,469 77	218,892 10	33,896,361 87	33,896,361 87

33,898,445 66

TOTAL GÉNÉRAL 124,811,487 69

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

DÉVELOPPEMENT, par mois, des rachats de la Caisse d'amortissement, pendant l'année 1842.

MOIS.	RENTES 5 P. 0/0.	RENTES 4 1/2 P. 0/0.	RENTES 4 P. 0/0.	RENTES 3 P. 0/0.	TOTAL.
1° FONDS EMPLOYÉS AUX RACHATS.					
Janvier	"	"	"	2,038,547f 35c	2,038,547f 35c
Février	"	"	"	1,957,057 75	1,957,057 75
Mars	"	"	"	2,202,626 45	2,202,626 45
Avril	"	"	"	2,120,952 15	2,120,952 15
Mai	"	"	"	2,037,482 85	2,037,482 85
Juin	"	"	"	2,111,815 40	2,111,815 40
Juillet	"	"	92,486f 85c	2,142,187 45	2,234,674 30
Août	"	"	18,781 75	2,074,541 70	2,093,323 45
Septembre	"	"	"	2,153,505 55	2,153,505 55
Octobre	"	"	"	2,148,845 90	2,148,845 90
Novembre	"	"	10,547 25	2,069,053 80	2,079,601 05
Décembre	"	"	52,067 40	2,191,964 45	2,244,031 85
	"	"	173,883 25	25,248,580 80	25,422,464 05
2° RENTES RACHETÉES.					
Janvier	"	"	"	77,589 00	77,589 00
Février	"	"	"	73,351 00	73,351 00
Mars	"	"	"	82,109 00	82,109 00
Avril	"	"	"	78,504 00	78,504 00
Mai	"	"	"	74,638 00	74,638 00
Juin	"	"	"	79,191 00	79,191 00
Juillet	"	"	3,653 00	82,092 00	85,745 00
Août	"	"	740 00	79,229 00	79,969 00
Septembre	"	"	"	80,734 00	80,734 00
Octobre	"	"	"	80,521 00	80,521 00
Novembre	"	"	420 00	77,293 00	77,713 00
Décembre	"	"	2,063 00	82,986 00	85,049 00
	"	"	6,876 00	948,237 00	955,113 00

État de développement des consolidations en rentes opérées pendant l'année 1842, en exécution des lois des 11 et 25 juin 1841, des bons du trésor formant la réserve des rentes 5, 4 1/2 et 4 pour 0/0.

Consolidation opérée le 7 février 1842, en exécution de la loi du 11 juin 1841, des bons formant la réserve de l'amortissement au 31 décembre 1841.	RENTES 5 P. 0/0. Réserve formée du 1er juillet au 31 décembre 1841.	RENTES 4 1/2 P. 0/0. Réserve formée du 1er juillet au 31 décembre 1841.	RENTES 4 P. 0/0. Réserve formée du 1er juillet au 31 décembre 1841.	TOTAL.
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour les fonds provenant des origines ci-après, savoir :				
Dotation annuelle	16,159,379f 00c	124,654f 00c	91,120f 00c	16,375,153f 00c
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833	6,640,599 00	51,185 00	37,400 00	6,729,184 00
——— depuis le 1er juillet 1833	17,099 00	19,185 00	"	36,284 00
Arrérages des rentes provenant de consolidations précédentes	8,830,494 00	52,096 00	14,110 00	8,896,700 00
Intérêts attachés aux bons, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 31 décembre 1841	213,408 85	1,654 20	404 78	215,467 83
Bons remis en échange de numéraire devenu sans emploi et reversé au trésor	"	"	13,906 86	13,906 86
Appoints excédant le capital de la rente remise pour la consolidation précédente	4 26	2 46	"	6 72
	31,860,984 11	248,776 66	156,941 64	32,266,702 41
À DÉDUIRE :				
Bons du trésor remboursés en numéraire à l'époque où le cours du 4 p. 0/0 est descendu au-dessous du pair	"	"	85,221 86	85,249 53
Appoints excédant le capital de la rente à remettre à la caisse	8 85	15 41	3 41	
Montant des bons du trésor dont la consolidation a eu lieu au cours de 78f 35c p. 0/0 et au moyen d'une rente 3 p. 0/0 de 1,232,219f, remise à la caisse d'amortissement avec jouissance du 22 déc. 1841	31,860,975 26	248,761 25	71,716 37	32,181,452 88

Consolidation opérée le 11 juillet 1842, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons formant la réserve de l'amortissement pendant les six premiers mois de l'année 1842.	Réserve formée du 2 janvier au 30 juin 1842.	Réserve formée du 2 janvier au 30 juin 1842.	Réserve formée du 2 janvier au 30 juin 1842.	TOTAL.
Bons du trésor remis à la caisse pour les fonds provenant des origines ci-après :				
Dotation annuelle	15,962,490f 00c	122,400f 00c	408,510f 00c	16,493,400f 00c
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833	6,566,760 00	50,490 00	168,300 00	6,785,550 00
——— depuis le 1er juillet 1833	17,099 00	19,185 00	164,461 50	200,745 50
Arrérages de rentes provenant de consolidations précédentes	9,367,694 00	53,722 50	80,933 00	9,502,349 50
Intérêts ajoutés aux bons, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 30 juin 1842	210,139 55	1,632 99	5,751 20	217,523 74
	32,124,182 55	247,430 49	827,955 70	33,199,568 74
À AJOUTER :				
Les bons remis en échange de numéraire devenu sans emploi et reversé au trésor	"	"	15,909 26	15,909 26
Les appoints excédant le capital de la rente remise pour la consolidation du 7 février	8 85	15 41	3 41	27 67
	32,124,191 40	247,445 90	843,868 37	33,215,505 67
À DÉDUIRE :				
Appoints excédant le capital consolidé	25 47	4 78	9 02	39 27
Montant des bons dont la consolidation a eu lieu au moyen d'une rente 3 p. 0/0 de 1,256,179f au cours de 79f 32c 1/2, remise à la caisse d'amortissement avec jouissance du 22 juin 1842	32,124,165 93	247,441 12	843,859 35	33,215,466 40

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

TABLEAU présentant la Situation des Fonds affectés à l'Amortissement des Rentes, au 1er Juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 Juin précédent.

RECETTES.

ANNÉES.	FONDS VERSÉS PAR LE TRÉSOR PUBLIC — pour la dotation annuelle accordée par le budget.	pour les arrérages des rentes rachetées par la caisse d'amortissement. — 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRODUIT des bois vendus par la caisse d'amortissement en exécution de la loi du 25 mars 1817.	TOTAUX des RECETTES.
1816	20,000,000f 00c	439,950f 50c	"	"	"	439,950f 50c	"	20,439,950f 50c
1817	40,000,000 00	3,086,087 50	"	"	"	3,086,087 50	"	43,086,087 50
1818	40,000,000 00	6,447,986 00	"	"	"	6,447,986 00	7,368,981f 74c	53,816,967 74
1819	40,000,000 00	10,991,172 00	"	"	"	10,991,172 00	16,862,930 90	67,854,102 90
1820	40,000,000 00	15,882,024 00	"	"	"	15,882,024 00	18,029,602 77	73,911,626 77
1821	40,000,000 00	20,500,619 50	"	"	"	20,500,619 50	18,604,504 63	79,105,124 13
1822	40,000,000 00	25,161,344 00	"	"	"	25,161,344 00	16,846,439 30	82,007,783 30
1823	40,000,000 00	29,532,018 00	"	"	"	29,532,018 00	5,979,168 29	75,511,186 29
1824	40,000,000 00	33,601,187 00	"	"	"	33,601,187 00	3,894,067 31	77,495,254 31
1825	40,000,000 00	36,747,577 00	"	"	216,548f 50c	36,964,125 50	473,145 76	77,437,271 26
1826	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	165,906 42	77,669,110 42
1827	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,221 42	77,511,425 42
1828	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	13 92	77,503,217 92
1829	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,182 51	77,511,386 51
1830 (7 1ers mois)	23,802,250 00	21,439,053 50	"	"	354,548 50	21,793,602 00	"	45,595,852 00
	563,802,250 00	352,109,447 00	"	"	2,303,485 00	354,412,932 00	88,241,164 97	1,006,456,346 97
1830 (5 ders mois)	17,862,800 00	15,634,286 00	432f 50c	15,422f	549,284 50	16,199,425 00	"	34,062,225 00
1831	43,093,621 00	39,259,415 00	9,491 50	103,094	2,379,502 50	41,751,503 00	"	84,845,124 00
1832	43,276,560 60	42,453,859 50	41,355 50	186,405	3,538,179 50	46,219,799 50	"	89,496,360 10
6 1ers mois de 1833.	22,308,231 50	22,253,390 00	33,562 50	134,960	2,581,500 00	25,003,412 50	"	47,311,644 00
TOTAUX....	690,343,463 10	471,710,397 50	84,842 00	439,881	11,351,951 50	483,587,072 00	88,241,164 97	1,262,171,700 07

DÉPENSES

ANNÉES.	FONDS QUE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT a employés pendant chaque année au rachat des rentes. — 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRIMES ALLOUÉES sur les payements faits par anticipation et frais de recouvrement des bois vendus.	TOTAUX des DÉPENSES.
1816	20,439,724f 42c	"	"	"	20,439,724f 42c	"	20,439,724f 42c
1817	43,084,946 66	"	"	"	43,084,946 66	"	43,084,946 66
1818	51,832,333 85	"	"	"	51,832,333 85	369,092f 26c	52,201,426 11
1819	67,094,882 00	"	"	"	67,094,882 00	853,322 28	67,948,204 28
1820	73,583,386 69	"	"	"	73,583,386 69	964,800 12	74,548,186 81
1821	77,603,426 45	"	"	"	77,603,426 45	912,160 12	78,515,586 57
1822	80,836,284 53	"	"	"	80,836,284 53	1,141,589 54	81,977,874 07
1823	75,839,022 22	"	"	"	75,839,022 22	292,299 16	76,131,321 38
1824	77,928,109 49	"	"	"	77,928,109 49	201,293 31	78,129,402 80
1825	26,671,963 24	"	"	50,902,623f 73c	77,574,586 97	28,084 68	77,602,671 65
1826	"	"	"	77,709,481 70	77,709,481 70	8,260 26	77,717,741 96
1827	"	"	"	77,538,617 35	77,538,617 35	305 26	77,538,922 61
1828	"	121,818f 54c	"	77,382,901 71	77,504,720 25	4,578 45	77,509,298 70
1829	"	"	"	77,509,912 30	77,509,912 30	40 55	77,509,952 85
1830 (7 1ers mois)	128,723 50	34,188 82	601,527f 55c	44,475,193 64	45,239,633 51	"	45,239,633 51
	595,042,803 05	156,007 36	601,527 55	405,518,730 43	1,001,319,068 39	4,775,825 99	1,006,094,894 38
1830 (5 ders mois)	16,120,711 11	86,430 09	1,077,394 61	17,130,842 53	34,415,378 34	"	34,415,378 34
1831	56,530,523 15	443,974 29	1,625,091 10	26,204,698 41	84,804,286 95	"	84,804,286 95
1832	62,352,055 86	533,069 55	1,703,518 47	24,924,108 95	89,512,752 83	"	89,512,752 83
6 1ers mois de 1833.	3,995,907 88	831,474 77	2,730,345 33	39,786,449 59	47,344,177 57	"	47,344,177 57
TOTAUX.....	734,042,001 05	2,050,956 06	7,737,877 06	513,564,829 91	1,257,395,664 08	4,775,825 99	1,262,171,490 07

RÉSULTAT.

Recette	1,262,171,700f 07c	
Dépense	1,262,171,490 07	
Fonds restant à employer au rachat des rentes, au 1er juillet 1833	210 00	SAVOIR : Rentes 4 1/2 p. 0/0. 177f 10c ; —— 4 p. 0/0..... 15 27 ; —— 3 p. 0/0..... 17 63 } 210 00

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau, par année et par origine, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er Janvier 1843.

RECETTE : Fonds remis par le Trésor.

ANNÉES.	DOTATION ANNUELLE AFFECTÉE AUX RENTES					ARRÉRAGES DES RENTES RACHETÉES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.					ARRÉRAGES DE RENTES PROVENANT DE LA CONSOLIDATION des bons du trésor.				INTÉRÊTS DES BONS DU TRÉSOR FORMANT LA RÉSERVE DES RENTES.				TOTAL GÉNÉRAL des recettes, par année.
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	TOTAL.	
6 dernrs mois de 1833.	16,017,889 50	123,127 00	410,719 50	5,756,495 50	22,308,231 50	18,080,514 00	140,948 50	470,011 50	6,709,337 50	25,400,811 50	"	"	"	"	253,029 05	"	"	253,029 05	47,962,072 05
1834	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	120,042 00	398,368 50	5,683,969 00	19,420,776 50	"	"	"	"	1,676,304 40	"	"	1,676,304 40	65,713,543 90
1835	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	132,364 00	450,485 00	6,358,344 00	20,159,590 00	1,875,388 00	"	"	1,875,388 00	785,040 15	2,198 64	"	787,238 79	67,438,679 79
1836	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	133,160 00	483,873 50	7,041,223 00	20,876,653 50	5,866,770 00	16,870	16,014 50	5,899,654 50	385,165 76	3,084 17	3,436 05	391,685 98	71,784,456 98
1837	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	133,892 50	529,868 50	7,763,028 50	21,645,186 50	6,134,013 00	18,951	22,937 00	6,175,901 00	1,576,131 41	11,589 22	1,551 37	1,589,272 00	74,026,822 50
1838	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	8,503,349 50	22,411,647 50	6,134,013 00	18,951	22,937 00	6,175,901 00	3,163,746 53	23,560 39	27,726 42	3,215,033 34	76,419,044 84
1839	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	9,270,205 00	23,178,503 00	6,134,013 00	18,951	22,937 00	6,175,901 00	4,806,192 59	36,303 87	70,624 64	4,913,121 10	78,883,988 10
1840	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	10,058,818 00	23,967,116 00	6,134,013 00	18,951	22,937 00	6,175,901 00	5,310,419 97	39,772 99	90,434 52	5,440,627 48	80,200,107 48
1841	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	139,715 00	625,930 50	10,909,049 50	24,893,092 00	14,899,854 00	83,256	147,177 50	15,130,287 50	1,108,753 62	7,876 96	10,506 34	1,127,136 92	85,766,979 42
1842	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	669,179 50	11,825,780 50	25,853,072 00	19,403,386 50	116,003	183,236 00	19,702,625 50	423,147 55	3,283 41	9,954 63	436,385 59	92,518,766 09
	304,339,900 50	2,339,413 00	7,803,670 50	111,283,634 50	425,766,618 50	137,046,087 00	1,343,712 00	5,293,545 00	84,123,104 50	227,806,448 50	66,581,450 50	291,933	438,176 00	67,311,559 50	19,487,931 03	127,669 65	214,233 97	19,829,834 65	740,714,461 15

DÉPENSE : Emploi des fonds remis par le Trésor.

ANNÉES.	RACHATS DE RENTES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. MONTANT DES RENTES RACHETÉES.					COÛT DES RENTES RACHETÉES.					CONSOLIDATION DES BONS DU TRESOR REMIS À LA LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. Montant des rentes provenant de la consolidation.			Montant, par origine, des bons consolidés.				TOTAL GÉNÉRAL, par année, des fonds employés.
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	TOTAL.	
6 dernrs mois de 1833.	34,198 00	11,859 00	38,359 00	494,868 00	579,284 00	685,449 03	263,468 36	878,905 89	12,463,221 18	14,291,044 46	"	"	"	"	"	"	"	14,291,044 46
1834	"	15,226 00	52,557 00	668,664 00	736,447 00	"	339,100 14	1,221,639 22	17,199,583 43	18,760,322 79	"	"	"	"	"	"	"	18,760,322 79
1835	"	4,730 00	51,861 00	671,690 00	728,281 00	"	106,116 73	1,271,917 76	17,871,350 32	19,249,384 81	4,765,811	"	4,765,811	115,819,324 30	189,022 95	"	116,008,347 25	135,257,732 06
1836	"	"	28,435 00	693,566 00	722,001 00	"	"	707,483 35	18,554,189 77	19,261,673 12	"	1,410,090	1,410,090	37,113,414 38	302,695 77	617,287 67	38,033,397 82	57,295,070 94
1837	"	1,465 00	45,374 00	727,948 00	774,787 00	"	32,756 74	1,133,352 77	19,276,031 12	20,442,140 63	"	"	"	"	"	"	"	20,442,140 63
1838	"	"	630 00	745,816 00	746,446 00	"	"	15,946 14	20,016,341 47	20,032,287 61	"	"	"	"	"	"	"	20,032,287 61
1839	"	"	"	775,885 00	775,885 00	"	"	"	20,781,654 37	20,781,654 37	"	"	"	"	"	"	"	20,781,654 37
1840	"	5,090 00	31,336 00	806,354 00	842,780 00	"	111,417 44	747,870 97	21,569,382 28	22,428,670 69	6,242,357	"	6,242,357	144,630,612 50	1,086,847 50	2,538,518 75	148,255,978 75	170,684,649 44
1841	"	"	80,371 00	861,980 00	942,351 00	"	"	1,990,867 55	22,424,338 10	24,415,205 65	4,286,252	1,137,807	5,424,059	132,264,874 66	917,447 05	854,412 50	134,036,734 21	158,451,939 86
1842	"	"	6,876 00	948,237 00	955,113 00	"	"	173,883 25	25,248,580 80	25,422,464 05	"	2,488,398	2,488,398	63,985,141 19	496,202 37	915,575 72	65,396,919 28	90,819,383 33
	34,198 00	38,370 00	335,799 00	7,395,008 00	7,803,375 00	685,449 03	852,859 41	8,141,866 90	195,404,672 84	205,084,848 18	15,294,420	5,036,295	20,330,715	493,813,367 03	2,992,215 64	4,925,794 64	501,731,377 31	706,816,225 49

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

RECETTE.....	Fonds qui restaient à employer au 1er juillet 1833 (Voir page 449).....	210 00	740,714,671 15
	Fonds reçus du trésor, du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1842.....	740,714,461 15	
DÉPENSE.....			706,816,225 49
	Fonds restant à employer au rachat des rentes, au 1er janvier 1843.....		33,898,445 66

savoir :

Rentes 5 p. 0/0.....	32,956,552 97
—— 4 1/2 p. 0/0.....	257,829 70
—— 4 p. 0/0.....	681,979 20
—— 3 p. 0/0.....	2,083 79

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau, par affectation, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er Juillet 1833 jusqu'au 1er Janvier 1843.

AFFECTATION DES FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR.	RECETTE. FONDS qui restaient à employer au 1er juillet 1833.	DOTATIONS annuelles.	ARRÉRAGES DE RENTES acquises antérieurement au 1er juillet 1833.	ARRÉRAGES DE RENTES acquises depuis le 1er juillet 1833.	ARRÉRAGES DE RENTES provenant de la consolidation des bons du trésor.	INTÉRÊTS des bons du trésor.	TOTAL de la recette.	DÉPENSE. RACHATS de rentes.	DÉPENSE. BONS remis au trésor en échange de rentes.	DÉPENSE. TOTAL de la dépense.	FONDS RESTANT À EMPLOYER au 1er janvier 1843. Numéraire.	FONDS RESTANT À EMPLOYER au 1er janvier 1843. Bons du trésor.	TOTAL ÉGAL à celui de la recette.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Rentes 5 p. 0/0	//	304,339,900 50	136,738,305 00	307,782 00	66,581,450 50	19,487,931 00	527,455,369 03	685,449 03	493,813,367 03	494,498,816 06	//	32,956,552 97	527,455,369 03	(a) Capital..... 33,677,469f 77c Intérêts..... 218,892 10 TOTAL (V. pag. 453). 33,896,361 87
—— 4 1/2 p. 0/0	177 10	2,339,413 00	1,051,088 00	292,624 00	291,933 00	127,669 00	4,102,904 75	852,859 41	2,992,215 64	3,845,075 05	//	257,829 70	4,102,904 75	
—— 4 p. 0/0	15 27	7,803,670 50	3,506,148 00	1,787,397 00	438,176 00	214,233 00	13,749,640 74	8,141,866 90	4,925,794 64	13,067,661 54	//	681,979 20	13,749,640 74	
—— 3 p. 0/0	17 63	111,283,634 50	49,140,894 00	34,982,210 50	//	//	195,406,756 63	195,404,672 84	//	195,404,672 84	2,083 79	//	195,406,756 63	
TOTAUX	210 00	425,766,618 50	190,436,435 00	37,370,013 50	67,311,559 50	19,829,834 00	740,714,671 15	205,084,848 18	501,731,377 31	706,816,225 49	2,083 79	33,896,361 87 (a)	740,714,671 15	
			227,806,448 50								33,898,445 66			
			295,118,008 00											

État indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des Rentes que possédait la Caisse d'amortissement, au 1er Janvier 1843, et Situation du fonds d'amortissement à la même époque.

NATURE DES RENTES.	RENTES ACQUISES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT — AVANT LE 1er JUILLET 1833. RENTES rachetées.	À DÉDUIRE les rentes annulées par les lois des 1er mai 1825, 27 et 28 juin 1833.	RESTE pour les rentes acquises avant le 1er juillet 1833.	DEPUIS LE 1er JUILLET 1833. RENTES rachetées.	RENTES provenant de la consolidation des bons du trésor.	TOTAL des rentes acquises depuis le 1er juillet 1833.	TOTAL GÉNÉRAL par nature, des rentes appartenant à la caisse d'amortissement.	AFFECTATION DES RENTES CI-CONTRE AUX DIVERSES NATURES DE FONDS. AFFECTATION réglée par la loi du 10 juin 1833 des rentes acquises avant le 1er juillet 1833.	AFFECTATION d'après l'origine, des fonds employés aux rachats ou à la consolidation, des rentes acquises depuis le 1er juillet 1833.	TOTAL par affectation, des rentes appartenant à l'amortissement.	DOTATION ANNUELLE de l'amortissement.	TOTAL DES FONDS attribués à l'amortissement de rentes.	OBSERVATIONS.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
Rentes 5 p. 0/0	44,506,780	32,000,000	12,506,780	34,198	//	34,198	12,540,978	13,184,199	20,045,038	33,229,237	32,035,779	65,265,016	(a) D'après le tableau (page 451), les ressources attribuées à l'amortissement et dont le versement était à lui effectuer par le trésor, à l'époque du 31 décembre 1842, s'élèveraient à..... 92,082,380f 50c
—— 4 1/2 p. 0/0	99,996	7,068	92,928	38,370	//	38,370	131,298	101,345	159,052	260,397	246,254	506,651	Mais on a dû comprendre dans le présent tableau la totalité des rentes acquises par la caisse d'amortissement, en 1842, quoique, d'après les époques de jouissance, elle n'eût à recevoir qu'en 1843 les arrérages d'une partie de ces rentes, ci..... 93 022,503 00
—— 4 p. 0/0	363,036	9,740	353,296	335,799	15,294,420	15,630,219	15,983,515	338,060	534,992	873,052	821,439	1,694,491	
—— 3 p. 0/0	21,412,012	16,003,286	5,408,726	7,395,008	5,036,295	12,431,303	17,840,029	4,738,126	7,395,008	12,133,134	13,423,211	25,556,345	Excédant des fonds attribués à l'amortissement, représentant les rentes acquises en 1842, mais qui ne seront productives d'arrérages qu'en 1843. (*Voir le tableau page 453.*) ci..... 940,122 50
TOTAUX	66,381,824	48,020,094	18,361,730	7,803,375	20,330,715	28,134,090	46,495,820	18,361,730	28,134,090	46,495,820	46,526,683	93,022,503 (a)	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Situation résumée des Fonds de réserve de la Caisse d'amortissement, au 1er Janvier 1843.

FONDS MIS EN RÉSERVE PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

ANNÉES pendant lesquelles les recettes ont été effectuées.	BONS DU TRÉSOR remis à la caisse d'amortissement, tant pour la dotation que pour les arrérages des rentes dont le cours s'est élevé au-dessus du pair. — Capital des bons.	Intérêts ajoutés aux bons.	FONDS non employés par la caisse d'amortissement, reversés au trésor, en numéraire et convertis en bons.	TOTAL.
1833 (six derniers mois)	34,098,403f 50c	253,029f 05c	"	34,351,432f 55c
1834	45,254,176 00	1,676,304 40	"	46,930,480 40
1835	47,381,253 49	787,238 79	48,791f 88c	48,217,284 16
1836	52,371,680 45	391,685 98	"	52,763,366 43
1837	52,187,873 21	1,589,272 00	"	53,777,145 21
1838	53,168,419 93	3,215,033 34	3,304 93	56,386,758 20
1839	53,187,671 00	4,913,121 10	"	58,100,792 10
1840	52,766,685 00	5,440,627 48	194 89	58,207,507 37
1841	60,899,373 00	1,127,136 92	13,906 86	62,040,416 78
1842	66,722,174 35	436,385 59	23,449 68	67,182,009 62
	518,037,709 93	19,829,834 65	89,648 24	537,957,192 82
Développement d'après la nature des rentes d'où provient la réserve. — Rentes 5 p. 0/0	507,967,438 00	19,487,931 03	"	527,455,369 03
—— 4 1/2 p. 0/0	3,154,277 99	127,669 65	48,986 77	3,330,934 41
—— 4 p. 0/0	6,915,993 94	214,233 97	40,661 47	7,170,889 38
	518,037,709 93	19,829,834 65	89,648 24	537,957,192 82

EMPLOI QUI A ÉTÉ FAIT DU FONDS DE RÉSERVE.

ANNÉES pendant lesquelles il a été fait emploi des bons remis par le trésor.		CONSOLIDATION en rentes des fonds non employés par la caisse.	BONS escomptés ou remboursés par le trésor.	TOTAL.
1833	(six derniers mois). Bons escomptés (5 p. 0/0)	"	685,449f 03c	685,449f 03c
1835	Consolidation en rentes 4 p. 0/0 de la réserve du 5 p. 0/0 (21 mars)	91,190,741f 50c		
	—— de la réserve des 5 et 4 1/2 p. 0/0 (21 septembre)	24,817,605 75	"	116,008,347 25
1836	Consolidation en rentes 3 p. 0/0 de la réserve des 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0 (30 mars)	23,226,585 42		
	—— de la réserve des mêmes rentes (9 juillet)	14,806,812 40	"	38,033,397 82
	Bons remboursés (4 p. 0/0)	"	240,598 83	240,598 83
1837	Bons remboursés (4 1/2 et 4 p. 0/0)	"	192,444 79	192,444 79
1840	Consolidation en rentes 4 p. 0/0 d'une portion de la réserve des 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0 (3 octobre)	148,255,978 75	"	148,255,978 75
	Bons remboursés (4 1/2 et 4 p. 0/0)	"	455,526 89	455,526 89
1841	Consolidation en rentes 4 p. 0/0 de la réserve des 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0 au 1er janvier 1841	105,013,174 00		
	Consolidation en rentes 3 p. 0/0 de la réserve des mêmes rentes pour les six premiers mois de 1841	29,023,560 21	"	134,036,734 21
	Bons remboursés (4 p. 0/0)	"	685,225 08	685,225 08
1842	Consolidation en rentes 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0 pour les six derniers mois de 1841	32,181,452 88		
	Consolidation en rentes 3 p. 0/0 de la réserve des mêmes rentes pour les six premiers mois de 1842	33,215,466 40	"	65,396,919 28
	Bons remboursés (4 p. 0/0)	"	70,209 02	70,209 02
		501,731,377 31	2,329,453 64	504,060,830 95
Développement d'après la nature des rentes d'où provient la réserve.	Rentes 5 p. 0/0	493,813,367 03	685,449 03	494,498,816 06
	—— 4 1/2 p. 0/0	2,992,215 64	80,889 07	3,073,104 71
	—— 4 p. 0/0	4,925,794 64	1,563,115 54	6,488,910 18
		501,731,377 31	2,329,453 64	504,060,830 95

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

	RENTES 5 p. 0/0	RENTES 4 1/2 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	TOTAL.
Fonds mis en réserve	527,455,369f 03c	3,330,934f 41c	7,170,889f 38c	537,957,192f 82
Fonds employés	494,498,816 06	3,073,104 71	6,488,910 18	504,060,830 95
Reste à employer au 31 décembre 1842	32,956,552 97	257,829 70	681,979 20	33,896,361 87

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement par mois et par nature de rentes des fonds mis en réserve par la Caisse d'amortissement, pendant l'année 1842.

MOIS.	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.
Janvier	5,112,250f 00c	36,250f 00c	144,719f 96c	"	5,293,219f 96c
Février	4,907,760 00	34,800 00	135,789 30	"	5,078,349 30
Mars	5,538,329 00	58,335 00	145,800 00	"	5,742,464 00
Avril	5,316,740 00	37,700 00	140,400 00	"	5,494,840 00
Mai	5,112,250 00	36,250 00	135,000 00	"	5,283,500 00
Juin	5,926,714 00	42,462 50	136,404 50	"	6,105,581 00
Juillet	5,316,740 00	37,700 00	91,800 00	"	5,446,240 00
Août	5,112,250 00	36,250 00	142,540 42	"	5,291,040 42
Septembre	5,333,839 00	56,885 00	140,400 00	"	5,531,124 00
Octobre	5,316,740 00	37,700 00	140,400 00	"	5,494,840 00
Novembre	5,112,250 00	36,250 00	124,452 75	"	5,272,952 75
Décembre	6,551,700 50	51,389 50	108,382 60	"	6,711,472 60
Intérêts pour l'année 1842	423,147 55	3,283 41	9,954 63	"	436,385 59
	65,080,710 05	505,255 41	1,596,044 16	"	67,182,009 62

TABLEAU général des rachats de la Caisse d'amortissement, jusqu'au 1er janvier 1843.

FONDS RACHETÉS.	RACHATS EFFECTUÉS. Du 1er juin 1816 au 1er juillet 1833.	DU 1er JUILLET 1833 AU 31 DÉCEMBRE 1842. Du 1er juillet 1833 au 1er janv. 1842.	Pendant l'année 1842.	TOTAL.	TOTAL au 1er janvier 1843.
1° FONDS EMPLOYÉS AUX RACHATS					
Rentes 5 p. 0/0	734,042,001f 05c	685,449f 03c	"	685,449f 03c	734,727,450f 08c
—— 4 1/2 p. 0/0	2,050,956 06	852,859 41	"	852,859 41	2,903,815 47
—— 4 p. 0/0	7,737,877 06	7,967,983 65	173,883f 25c	8,141,866 90	15,879,743 96
—— 3 p. 0/0	513,564,829 91	170,156,092 04	25,248,580 80	195,404,672 84	708,969,502 75
	1,257,395,664 08	179,662,384 13	25,422,464 05	205,084,848 18	1,462,480,512 26
2° RENTES RACHETÉES.					
Rentes 5 p. 0/0	44,506,780 00	34,198 00	"	34,198 00	44,540,978 00
—— 4 1/2 p. 0/0	99,996 00	38,370 00	"	38,370 00	138,366 00
—— 4 p. 0/0	363,036 00	328,923 00	6,876 00	335,799 00	698,835 00
—— 3 p. 0/0	21,412,012 00	6,446,771 00	948,237 00	7,395,008 00	28,807,020 00
	66,381,824 00	6,848,262 00	955,113 00	7,803,375 00	74,185,199 00
3° CAPITAL NOMINAL DES RENTES RACHETÉES.					
Rentes 5 p. 0/0	890,135,600 00	683,960 00	"	683,960 00	890,819,560 00
—— 4 1/2 p. 0/0	2,222,132 00	852,666 00	"	852,666 00	3,074,798 00
—— 4 p. 0/0	9,075,900 00	8,223,075 00	171,900 00	8,394,975 00	17,470,875 00
—— 3 p. 0/0	713,733,733 00	214,892,367 00	31,607,900 00	246,500,267 00	960,234,000 00
	1,615,167,365 00	224,652,068 00	31,779,800 00	256,431,868 00	1,871,599,233 00

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement, par année, des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er Janvier 1843.

RENTES 5 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT DES RENTES rachetées.	COURS moyen DES RENTES rachetées.
Année 1816	1,782,765f	35,655,300f	20,439,724f 42c	57f 33c
—— 1817	3,322,114	66,442,280	43,084,946 66	64 85
—— 1818	3,675,642	73,512,840	51,832,333 85	70 51
—— 1819	4,854,776	97,095,520	67,094,882 00	69 10
—— 1820	4,871,085	97,421,700	73,583,386 69	75 53
—— 1821	4,541,262	90,825,240	77,603,426 45	85 44
—— 1822	4,496,321	89,926,420	80,836,284 53	89 89
—— 1823	4,368,056	87,361,120	75,839,022 22	86 81
—— 1824	3,864,222	77,284,440	77,928,109 49	100 83
—— 1825	1,293,864	25,877,280	26,671,963 24	103 07
—— 1826	"	"	"	"
—— 1827	"	"	"	"
—— 1828	"	"	"	"
—— 1829	"	"	"	"
—— 1830	868,142	17,362,840	16,249,434 61	93 59
—— 1831	3,156,807	63,136,140	56,530,523 15	89 54
—— 1832	3,213,555	64,271,100	62,352,055 86	97 10
—— 1833 (6 premiers mois)	198,169	3,963,380	3,995,907 88	100 80
	44,506,780	890,135,600	734,042,001 05	
—— 1833 (6 derniers mois)	34,198	683,960	685,449 03	100 51
—— 1834	"	"	"	"
—— 1835	"	"	"	"
—— 1836	"	"	"	"
—— 1837	"	"	"	"
—— 1838	"	"	"	"
—— 1839	"	"	"	"
—— 1840	"	"	"	"
—— 1841	"	"	"	"
—— 1842	"	"	"	"
	44,540,978	890,819,560	734,727,450 08	

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en capital.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT DES RENTES rachetées.	COURS moyen DES RENTES rachetées.
Année 1828	5,527f	122,822f	"	"	121,818f 54c	99f 18c
—— 1829	"	"	"	"	"	"
—— 1830	1,541	34,244	4,463f	99,178f 00c	120,618 91	90 30
—— 1831	"	"	24,204	537,866 00	443,974 29	82 54
—— 1832	"	"	26,811	595,800 00	533,069 55	89 37
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	37,450	832,222 00	831,474 77	99 91
	7,068	157,066	92,928	2,065,066 00	2,050,956 06	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	11,859	263,533 00	263,468 36	99 97
—— 1834	"	"	15,226	338,355 00	339,100 14	100 22
—— 1835	"	"	4,730	105,111 00	106,116 73	100 95
—— 1836	"	"	"	"	"	"
—— 1837	"	"	1,465	32,556 00	32,756 74	100 61
—— 1838	"	"	"	"	"	"
—— 1839	"	"	"	"	"	"
—— 1840	"	"	5,090	113,111 00	111,417 44	98 50
—— 1841	"	2	"	"	"	"
—— 1842	"	"	"	"	"	"
	7,068	157,066	131,298	2,917,732 00	2,903,815 47	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Suite du *Développement, par année, des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er Janvier 1843.*

RENTES 4 p. 0/0.

FONDS RACHETÉS.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en capital.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT DES RENTES rachetées.	COURS moyen DES RENTES rachetées.
Année 1830	9,740f	243,500f	65,315f	1,632,875f	1,678,922f 16c	89f 48c
—— 1831	"	"	87,093	2,177,325	1,625,091 10	74 64
—— 1832	"	"	83,654	2,091,350	1,703,518 47	81 47
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	117,234	2,930,850	2,730,345 33	93 15
	9,740	243,500	353,296	8,832,400	7,737,877 06	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	38,359	958,975	878,905 89	91 65
—— 1834	"	"	52,557	1,313,925	1,221,639 22	92 97
—— 1835	"	"	51,861	1,296,525	1,271,917 76	98 10
—— 1836	"	"	28,435	710,875	707,483 35	99 52
—— 1837	"	"	45,374	1,134,350	1,133,352 77	99 91
—— 1838	"	"	630	15,750	15,946 14	101 25
—— 1839	"	"	"	"	"	"
—— 1840	"	"	31,336	783,400	747,870 97	95 46
—— 1841	"	"	80,371	2,009,275	1,990,867 55	99 09
—— 1842	"	"	6,876	171,900	173,883 25	101 15
	9,740	243,500	689,095	17,227,375	15,879,743 96	
Développement des rachats de l'année 1842. Juillet	"	"	3,653	91,325	92,486 85	101 27
Août	"	"	740	18,500	18,781 75	101 52
Novembre	"	"	420	10,500	10,547 25	100 45
Décembre	"	"	2,063	51,575	52,067 40	100 95
	"	"	6,876	171,900	173,883 25	

RENTES 3 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en capital.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT DES RENTES rachetées.	COURS moyen DES RENTES rachetées.
Antérieurement au 21 juin 1825	"	"	433,097f	14,436,567f	10,819,374f 01c	71f 51c
Du 22 juin 1825 au 31 décembre 1825	1,702,525f	56,750,833f	"	"	40,083,249 72	71 51
Année 1826	3,508,701	116,956,700	"	"	77,709,481 70	66 64
—— 1827	3,303,540	110,118,000	"	"	77,538,617 35	70 41
—— 1828	3,242,483	108,082,767	"	"	77,382,901 71	71 60
—— 1829	2,907,829	96,927,633	"	"	77,509,912 30	79 97
—— 1830	1,338,208	44,606,933	1,030,990	34,366,333	61,606,036 17	78 01
—— 1831	"	"	1,312,787	43,759,566	26,204,698 41	59 88
—— 1832	"	"	1,096,132	36,537,733	24,924,108 95	68 22
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	1,535,720	51,190,667	39,786,449 59	77 71
	16,003,286	533,442,866	5,408,726	180,290,866	513,564,829 91	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	494,868	16,495,600	12,463,221 18	75 55
—— 1834	"	"	668,664	22,288,800	17,199,583 43	77 16
—— 1835	"	"	671,690	22,389,667	17,871,350 32	79 82
—— 1836	"	"	693,566	23,118,867	18,554,189 77	80 25
—— 1837	"	"	727,948	24,264,933	19,276,031 12	79 44
—— 1838	"	"	745,816	24,860,533	20,016,341 47	80 51
—— 1839	"	"	775,885	25,862,834	20,781,654 37	80 35
—— 1840	"	"	806,354	26,878,467	21,569,382 28	80 25
—— 1841	"	"	861,980	38,732,667	22,424,338 10	78 04
—— 1842	"	"	948,237	31,607,900	25,248,580 80	79 87
	16,003,286	533,442,866	12,803,734	426,791,134	708,969,502 75	
Développements des rachats de l'année 1842. Janvier	"	"	77,589	2,586,300	2,038,547 35	78 82
Février	"	"	73,351	2,445,033	1,957,057 75	80 04
Mars	"	"	82,109	2,736,967	2,202,626 45	80 48
Avril	"	"	78,504	2,616,800	2,120,952 15	81 05
Mai	"	"	74,638	2,487,933	2,037,482 85	81 89
Juin	"	"	79,191	2,639,700	2,111,815 40	80 00
Juillet	"	"	82,092	2,736,400	2,142,187 45	78 28
Août	"	"	79,229	2,640,967	2,074,541 70	78 55
Septembre	"	"	80,734	2,691,133	2,153,505 55	80 02
Octobre	"	"	80,521	2,684,033	2,148,845 90	80 06
Novembre	"	"	77,293	2,576,434	2,069,053 80	80 31
Décembre	"	"	82,986	2,766,200	2,191,964 45	79 23
	"	"	948,237	31,607,900	25,248,580 80	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau du Cours moyen des Rentes à divers taux, d'après les Bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1842.

RENTES 5 p. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE. — ANNÉES.	COURS MOYEN.	DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1842. — ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1814	62f 43c	22 septembre 1841	Janvier	117f 84c
—— 1815	63 41		Février	119 15
—— 1816	59 25		Mars	119 60
—— 1817	63 90	22 mars 1842	Mars	117 45
—— 1818	70 65		Avril	118 80
—— 1819	68 34		Mai	119 67
—— 1820	75 08		Juin	119 43
—— 1821	83 73		Juillet	118 10
—— 1822	89 64		Août	119 05
—— 1823	85 02		Septembre	120 41
—— 1824	100 50	22 septembre 1842	Septembre	118 70
—— 1825	99 44		Octobre	118 75
—— 1826	98 24		Novembre	119 99
—— 1827	101 14		Décembre	119 30
—— 1828	104 76			
—— 1829	108 65			
—— 1830	98 97			
—— 1831	89 40			
—— 1832	97 00			
—— 1833	102 82			
—— 1834	105 58			
—— 1835	108 27			
—— 1836	107 77			
—— 1837	108 68			
—— 1838	109 66			
—— 1839	111 01			
—— 1840	111 80			
—— 1841	114 04			
—— 1842	119 00		Cours moyen de l'année 1842	119 00

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE. — ANNÉES.	COURS MOYEN.	DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1842. — ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1825	102 42	22 septembre 1841	Janvier	107 08
—— 1826	93 17		Février	107 39
—— 1827	91 60		Mars	108 00
—— 1828	97 05	22 mars 1842	Mars	105 83
—— 1829	103 13		Avril	107 50
—— 1830	100 30		Mai	107 61
—— 1831	81 00		Juin	107 60
—— 1832	89 38		Juillet	106 75
—— 1833	99 55		Août	106 25
—— 1834	100 32		Septembre	"
—— 1835	101 44	22 septembre 1842	Septembre	106 50
—— 1836	102 91		Octobre	106 51
—— 1837	102 28		Novembre	105 76
—— 1838	105 46		Décembre	106 65
—— 1839	105 62			
—— 1840	104 15			
—— 1841	103 09			
—— 1842	106 88		Cours moyen de l'année 1842	106 88

RENTES 4 p. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE. — ANNÉES.	COURS MOYEN.	DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1842. — ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1830	91f 96c	22 septembre 1841	Janvier	102f 13c
—— 1831	74 71		Février	103 21
—— 1832	81 50		Mars	103 00
—— 1833	92 36	22 mars 1842	Mars	101 30
—— 1834	93 16		Avril	101 69
—— 1835	98 14		Mai	101 96
—— 1836	100 82		Juin	101 74
—— 1837	100 18		Juillet	101 53
—— 1838	102 61		Août	102 24
—— 1839	101 99		Septembre	104 83
—— 1840	101 51	22 septembre 1842	Septembre	101 79
—— 1841	99 37		Octobre	101 57
—— 1842	102 12		Novembre	101 28
			Décembre	101 45
			Cours moyen de l'année 1842	102 12

RENTES 3 p. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE. — ANNÉES.	COURS MOYEN.	DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1842. — ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1825	68 62	22 décembre 1841	Janvier	78 84
—— 1826	67 11		Février	80 06
—— 1827	69 92		Mars	80 47
—— 1828	71 43		Avril	81 04
—— 1829	80 05		Mai	81 89
—— 1830	70 78		Juin	81 95
—— 1831	60 59	22 juin 1842	Juin	79 56
—— 1832	68 30		Juillet	78 90
—— 1833	76 33		Août	78 54
—— 1834	77 94		Septembre	80 00
—— 1835	79 86		Octobre	80 23
—— 1836	80 29		Novembre	80 29
—— 1837	79 48		Décembre	80 60
—— 1838	80 60	22 décembre 1842	Décembre	78 91
—— 1839	80 49			
—— 1840	78 79			
—— 1841	78 02		Cours moyen de l'année 1842	80 09
—— 1842s	80 09			

L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de Janvier 1842.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN		DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE PLUSIEURS MOIS (1842)		
ANNÉES.	COURS MOYEN.	DÉCOUPÉ DE JOURNÉES.	MOIS.	COURS MOYEN.
RENTES 4 p. 0/0.				
Année 1830	91 20c		Janvier	108 13c
— 1831	74 71	22 septembre 1831	Février	103 21
— 1832	81 00		Mars	105 00
— 1833	32 36		Mai	101 30
— 1834	87 10		Avril	101 89
— 1835	99 14		Mai	101 92
— 1836	100 82	23 juin 1842	Juin	102 24
— 1837	100 16		Juillet	101 23
— 1838	102 01		Août	102 24
— 1839	104 09		Septembre	101 83
— 1840	107 41		Octobre	101 79
— 1841	99 37	22 septembre 1842	Novembre	101 67
— 1842	102 19		Décembre	101 28
			Décembre	101 43
		Cours moyen de l'année 1842		102 12
RENTES 3 p. 0/0.				
Année 1825	68 62		Janvier	78 64
— 1826	67 11		Février	80 00
— 1827	69 93	22 décembre 1827	Mars	80 47
— 1828	71 43		Avril	81 04
— 1829	80 07		Mai	81 89
— 1830	70 78		Juin	81 92
— 1831	69 39		Juin	79 80
— 1832	69 39		Juillet	78 80
— 1833	71 32		Août	78 [illegible]
— 1834	77 91	22 juin 1843	Septembre	80 00
— 1835	79 80		Octobre	80 23
— 1836	80 32		Novembre	80 20
— 1837	79 [illegible]		Décembre	80 00
— 1838	80 00	22 décembre 1843	Décembre	79 81
— 1839	80 42			
— 1840	78 79			
— 1841	78 02	Cours moyen de l'année 1843		80 09
— 1842	80 00			

COMPTE

AU 31 DÉCEMBRE 1842,

DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX

ET TRAVAUX DIVERS.

COMPTE

AU 31 DÉCEMBRE 1842,

DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX

ET TRAVAUX DIVERS.

NOTE

Sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

Différentes lois spéciales, principalement celles des 5 août 1821 et 14 août 1822, ont autorisé le Gouvernement à emprunter à diverses compagnies soumissionnaires, et à la caisse des dépôts et consignations, les fonds nécessaires pour subvenir, soit à la construction ou à l'achèvement de plusieurs ponts et canaux, soit aux travaux d'amélioration à exécuter dans les ports de Granville, de Boulogne, du Havre et de Rouen.

Le tableau publié au compte de l'année 1838, pages 412 à 433, a fait connaître la date des lois qui ont autorisé ces emprunts, le nom des soumissionnaires avec lesquels ils ont été contractés, leur montant, les travaux qui les ont motivés, les époques des versements effectués au trésor public, et les conditions diverses stipulées pour chacun d'eux, relativement aux intérêts, aux primes, aux concessions de droits spéciaux et à l'amortissement.

Il résulte de ce tableau, dont les résultats sont invariables, et que, par conséquent, il n'y avait pas lieu de reproduire ultérieurement dans le Compte général des finances, que les emprunts se partagent en six catégories, sous le rapport du mode adopté pour leur amortissement.

1° Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités (ponts de Bordeaux, de Libourne et de Laval).... 3,700,000f 00c

2° Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs, jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté (port du Havre)..... 2,800,000 00

3° Emprunts remboursables au moyen : 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget, pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le trésor a prise à sa charge; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités (ports de Boulogne et de Rouen)..... 2,490,000 00

4° Emprunts remboursables au moyen d'une annuité fixe servie à la charge du budget de l'État, pendant un nombre déterminé d'années, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement (navigation de l'Isle)..... 2,500,000 00

A REPORTER..... 11,490,000 00

Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

REPORT		11,490,000f 00c
5° Emprunts dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par les départements ou les villes (portion de l'emprunt du port de Dunkerque à amortir par la ville et par le département du Nord)		392,000 00
TOTAL des emprunts auxquels divers modes particuliers d'amortissement ont été appliqués		11,882,000 00
6° Emprunts dont le trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital :		
Ponts de Bergerac, de Montrejeau et de Pensaguel	4,850,000f 00c	
Canaux du Rhône au Rhin, de la Somme, des Ardennes, de Bourgogne, d'Arles, de Bretagne, du Nivernais, de Berry, et canal latéral à la Loire	123,100,000 00	
Navigation de l'Oise et du Tarn	3,800,000 00	
Ports de Dunkerque et de Granville	2,148,000 00	
		133,898,000 00
MONTANT TOTAL des emprunts effectués		145,780,000 00

Le versement de ces emprunts a eu lieu pendant les années indiquées ci-après :

ANNÉE 1818	250,000f	REPORT	119,836,753f
—— 1819	525,000	ANNÉE 1830	9,832,833
—— 1820	1,675,000	—— 1831	6,871,219
—— 1821	3,453,333	—— 1832	6,034,154
—— 1822	11,018,037	—— 1833	560,041
—— 1823	16,619,391	—— 1834	440,000
—— 1824	15,647,492	—— 1835	880,000
—— 1825	16,880,706	—— 1836	590,000
—— 1826	16,329,773	—— 1837	430,000
—— 1827	15,121,266	—— 1838	100,000
—— 1828	11,745,111	—— 1839	205,000
—— 1829	10,571,644		145,780,000
A REPORTER	119,836,753		

Sur les emprunts que le trésor doit rembourser matériellement, ci	133,898,000f 00c
il n'a encore été amorti que la somme de	22,996,871 36
et, au 1er janvier 1843, il restait à amortir celle de	110,901,128 64

Le temps probable qui doit s'écouler, à partir de la même époque, pour compléter l'amortissement de ces emprunts, varie selon les conditions propres à chacun d'eux; cependant on peut résumer de la manière suivante les indications données à cet égard dans le tableau précité du compte de 1838 :

4 ans 1/2, pour	1,806,347f 85c
de 17 à 24 ans, pour	29,536,832 17
de 24 à 27 ans, pour	79,557,948 62
TOTAL	110,901,128 64

Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

Les charges qui sont résultées, pour les budgets, des conditions diverses stipulées par les traités en faveur des prêteurs, sont celles dont on va présenter le détail; mais, en les examinant, il importe de ne pas perdre de vue les améliorations résultant pour le trésor, des grands travaux d'utilité publique exécutés au moyen des emprunts spéciaux dont il s'agit. Ces emprunts n'ont point été consommés improductivement, comme ceux que l'État s'est trouvé dans la nécessité, à plusieurs époques, de contracter en rentes, et à des conditions souvent très-onéreuses. Les canaux, les ponts subsistent et constituent un immense capital; ils sont une source féconde de prospérité pour le pays, d'abord par les revenus directs qu'ils procurent au trésor, et ensuite par les avantages indirects qui en résultent pour l'État et pour les particuliers, tels que l'abaissement du prix des transports, l'augmentation de la valeur des propriétés et de la matière imposable, l'accroissement des droits de mutation et de succession, etc. Il serait impossible, au reste, d'apprécier en chiffres la plus value de ressources dont on aurait à tenir compte pour ces diverses causes, si l'on pouvait, dans un même document, rapprocher les recettes et les dépenses qui ont été la conséquence des emprunts et des travaux; on doit, en conséquence, se borner à énoncer ici celui des termes de ce tableau général, qui se forme de la dépense à laquelle les budgets ont eu à subvenir pour assurer le service annuel de la dette contractée par le trésor.

	CHARGES DES EMPRUNTS	
	À REMBOURSER matériellement par le trésor.	CONTRACTÉS à des conditions diverses.
	fr. c.	fr. c.
Intérêts et primes	122,422,388 85	"
Annuités fixes tenant lieu d'intérêts, de primes et d'amortissement	"	5,660,468 75
Produits de droits de péage ou de tonnage concédés aux compagnies	"	7,029,258 03
Insuffisance de droits de péage	"	2,883,873 95
	122,422,388 85	15,573,600 73
	137,995,989 58	

On ne comprend pas, dans les charges ci-dessus, les payements ordonnancés sur le budget, à titre d'amortissement des emprunts, parce que leur effet a été de libérer le trésor public et non de constituer pour lui une dépense réelle.

On se réfère, au surplus, aux explications données page 411 du compte des finances de l'année 1838, sur les causes de l'impossibilité où l'administration se trouve, de faire connaître, en une seule expression, un taux fixe d'intérêts servant à déterminer, en définitive, la dépense annuelle qui pèse sur le trésor pour le service des emprunts spéciaux formant l'objet du présent compte.

COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Tableau présentant la classification des Emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	CONDITIONS des emprunts. — Pages du compte de 1838.	MONTANT DES EMPRUNTS, par emprunt.	MONTANT DES EMPRUNTS, par catégorie.	OBSERVATIONS.
EMPRUNTS DONT LE TRÉSOR S'EST ENGAGÉ À REMBOURSER MATÉRIELLEMENT LE CAPITAL.					
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt que le trésor a prise à sa charge)	Caisse des dépôts et consignations	415	1,548,000		
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	Balguerie et compagnie	415	2,900,000		
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac	Urbain-Sartoris et compagnie	417	1,800,000		
Pont de Pensaguel	*Idem*	419	150,000		
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	419	10,000,000		
Canaux de la Somme et de Manicamp	Urbain-Sartoris et Cie.	421	6,600,000		
Canal des Ardennes	(Compagnie dite des	421	8,000,000		
Navigation de l'Oise	*Trois-Canaux.*)	423	3,000,000	133,898,000	
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et Cie.	425	25,000,000		
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	425	5,500,000		
Canaux de Bretagne	André-Cottier et Cie.	427	36,000,000		
Canal du Nivernais	(Compagnie dite des	427	8,000,000		
Canal de Berry	*Quatre-Canaux.*)	429	12,000,000		
Canal latéral à la Loire		429	12,000,000		
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	431	800,000		
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	431	600,000		
EMPRUNTS CONTRACTÉS À DES CONDITIONS DIVERSES.					
Pont de Bordeaux (1)	Balguerie et compagnie	413	2,000,000f		(1) Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités.
Pont de Libourne (1)	*Idem*	413	1,500,000		
Pont de Laval. (1)	Dubois-Fresnay et Cie.	417	200,000		
Grands travaux du port du Havre (2)	Homberg et compagnie	431	2,800,000		(2) Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté.
Travaux d'amélioration du port de Boulogne (3).	Caisse des dépôts et consignations	433	1,650,000		(3) Emprunts remboursables au moyen : 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le trésor a prise à sa charge; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités.
Travaux de perfectionnement à exécuter au port et aux quais de Rouen (3)	Barbet et compagnie. Caisse des dépôts et consignations	433	840,000	11,882,000f	
Navigation de l'Isle (4)	Froidefond de Bellisle et compagnie	423	2,500,000		(4) Emprunt remboursable au moyen d'une annuité fixe, servie à la charge du budget de l'État pendant un nombre d'années déterminé, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement.
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt mise à la charge du département et de la ville) (5).	Caisse des dépôts et consignations	415	392,000		(5) Emprunt dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par le département et par la ville.
				145,780,000	

Situation, au 1er Janvier 1843, des Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	SOMMES AMORTIES.	SOMMES restant À AMORTIR au 1er janvier 1842.	TEMPS PROBABLE restant à courir pour compléter l'amortissement.
PONTS.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac, de Coëmont	Balguerie et compagnie	2,900,000	1,818,342 52	1,081,657 48	4 ans 1/2.
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey, de Souillac	Urbain-Sartoris	1,800,000	1,128,626 38	671,373 62	*Idem.*
Pont de Pensaguel	*Idem*	150,000	96,683 25	53,316 75	*Idem.*
CANAUX.					
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	10,000,000	2,015,688 13	7,984,311 87	17 ans.
Canaux de la Somme et de Manicamp	*Idem*	6,600,000	422,657 30	6,177,342 70	27 ans.
Canal des Ardennes	*Idem*	8,000,000	512,311 85	7,487,688 15	*Idem.*
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	3,209,202 30	21,790,797 70	25 ans 1/2.
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	5,500,000	1,105,884 91	4,394,115 09	21 ans 1/2.
Canaux de Bretagne	André-Cottier et compagnie	36,000,000	4,744,279 00	31,255,721 00	24 ans.
Canal du Nivernais	*Idem*	8,000,000	1,468,094 00	6,531,906 00	23 ans.
Canal de Berry	*Idem*	12,000,000	1,978,596 00	10,021,404 00	*Idem.*
Canal latéral à la Loire	*Idem*	12,000,000	1,961,484 00	10,038,516 00	24 ans.
PORTS.					
Port de Dunkerque	Caisse des dépôts et consignations	1,548,000	1,548,000 00	"	Terminé.
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	600,000	600,000 00	"	*Idem.*
TRAVAUX DE NAVIGATION.					
Navigation de l'Oise	Urbain-Sartoris et compagnie	3,000,000	192,116 93	2,807,883 07	27 ans.
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	800,000	194,904 79	605,095 21	23 ans.
		133,898,000	22,996,871 36	110,901,128 64	

Suite du COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Tableau des Charges supportées par les budgets, jusqu'au 1er janvier 1843, pour les Emprunts applicables aux Ponts, Canaux et Travaux divers.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	CHARGES DES EMPRUNTS — EMPRUNTS À REMBOURSER MATÉRIELLEMENT PAR LE TRÉSOR. — Intérêts et primes.	EMPRUNTS CONTRACTÉS À DES CONDITIONS DIVERSES. Payements d'annuités fixes tenant lieu d'intérêts, de primes et d'amortissement.	Remboursement de produits droits de péage, de tonnage ou de navigation concédés aux compagnies.	Payements pour insuffisance de droits de péage.	TOTAL PAR EMPRUNT.	OBSERVATIONS.
PONTS.								
Pont de Bordeaux	Balguerie et compagnie	2,000,000f	"	"	2,882,828f 91c	199,475f 99c	3,082,304f 90c	(A) Emprunts pour lesquels le trésor a soldé, en totalité, la dépense qui était à sa charge.
Pont de Libourne	*Idem*	1,500,000	"	"	388,604 82	2,601,444 59	(A) 2,990,049 41	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	*Idem*	2,900,000	3,208,014 37	"	"	"	3,208,014 37	
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac	Urbain-Sartoris et compagnie	1,800,000	2,107,923 62	"	"	"	2,107,923 62	
Pont de Laval	Dubois-Fresnay et compagnie	200,000	(B) 15,597 03	"	261,243 95	82,953 37	(A) 359,794 35	(B) Payements d'intérêts, faits à la compagnie, en 1822 et 1823, avant l'établissement du péage.
Pont de Pensaguel	Urbain-Sartoris et compagnie	150,000	169,816 75	"	"	"	169,816 75	
CANAUX.								
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie	10,000,000	12,311,081 87	"	"	"	12,311,081 87	
Canal de la Somme et de Manicamp	Urbain-Sartoris et compagnie	6,600,000	7,612,842 70	"	"	"	7,612,842 70	
Canal des Ardennes	*Idem*	8,000,000	9,827,688 15	"	"	"	9,827,688 15	
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	19,668,166 10	"	"	"	19,668,166 10	
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	5,500,000	4,826,315 09	"	"	"	4,826,315 09	
Canaux de Bretagne	André Cottier et compagnie	36,000,000	31,003,721 00	"	"	"	31,003,721 00	
Canal du Nivernais	*Idem*	8,000,000	7,061,506 00	"	"	"	7,061,506 00	
Canal du Berry	*Idem*	12,000,000	10,376,604 00	"	"	"	10,376,604 00	
Canal latéral à la Loire	*Idem*	12,000,000	10,123,916 00	"	"	"	10,123,916 00	
PORTS.								
Port de Dunkerque	Caisse des dépôts et consignations	1,940,000	707,636 10	"	"	"	(A) 707,636 10	
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	600,000	"	"	"	"	(C) "	(C) Cet emprunt n'a mis aucune dépense à la charge des budgets, attendu qu'il n'a donné lieu qu'au remboursement de la somme prêtée.
Grands travaux du port du Havre	Homberg et compagnie	2,800,000	"	"	2,645,529 03	"	2,645,529 03	
Travaux d'amélioration du port de Boulogne	Caisse des dépôts et consignations	1,650,000	(D) 131,398 26	760,000 00	312,303 36	"	1,203,701 62	(D) Payements d'intérêts, faits à la compagnie de 1830 à 1834, pendant la durée des versements du premier emprunt.
Travaux du port et des quais de Rouen	Barbet et comp. et caisse des dépôts et consig.	840,000	"	212,968 75	538,747 96	"	(A) 751,716 71	
TRAVAUX DE NAVIGATION.								
Navigation de l'Isle	Froidefond de Bellisle et compagnie	2,500,000	"	4,687,500 00	"	"	4,687,500 00	
Navigation de l'Oise	Urbain-Sartoris et compagnie	3,000,000	2,736,633 07	"	"	"	2,736,633 07	
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	800,000	533,528 74	"	"	"	533,528 74	
		145,780,000	122,422,388 85	5,660,468 75	7,029,258 03	2,883,873 95	137,995,989 58	
				15,573,600 73				

PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

1843. — Ponts à Péages, Canaux et Travaux divers.

Dépenses à remboursées extraordinairement sur les ressources. Ordinaires et propres.	CHARGES DES EXERCICES. Dépenses contractées à des conditions diverses. Payements faits à des entrepreneurs d'ouvrages, de fournitures et de prestations de toutes sortes.	Payements faits à des entrepreneurs de transports.	Payements pour insuffisance de droits de péage.	TOTAL. PAR EXERCICE.	OBSERVATIONS.
					PONTS.
					(a) Remboursés aux fermiers du pont de Bordeaux, la dépense qui excède le produit du péage.
					Pont de Bordeaux
					Pont de Libourne
					Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Castelsarrasin
					Ponts de Montauban, de la Bastide-de-Gênes, de Pontcharra et de Saint-Jean-de-Maurienne
					Pont de Pessac
					Pont de Pessac
					CANAUX.
					Canal du Rhône au Rhin
					Canal de Lachapelle et de Montcenis
					Canal de Bourgogne
					Canal du Midi
					Canal de Bretagne
					Canal de Nantes à Brest
					Canal de Bourbon
					Canal de Briare
					Canal du Loing
					Canal de Loing
					Canal de Loing
					Canal de Loing
					PORTS.
					(a) Remboursés aux fermiers du port de Bordeaux, la dépense qui excède le produit du péage.
					(b) Idem.
					Port de Bordeaux
					Port de Bordeaux
					(a) Remboursés aux fermiers du port de Bordeaux, la dépense qui excède le produit du péage.
					Certain port de mer à Bordeaux
					TRAVAUX DE NAVIGATION.
					Navigation de l'Adour
					Navigation de l'Oise
					Navigation de l'Yonne
					Navigation de la Dordogne
					Navigation de la Garonne
					Navigation de la Loire
					Navigation de la Seine
					Navigation de la Vilaine
					Navigation de la Vienne
					Navigation de la Charente
					Navigation de la Sèvre-Nantaise
					Navigation de la Sèvre-Niortaise
					Navigation de la Mayenne
					Navigation de la Sarthe
					Navigation de la Maine
					Navigation de la Mayenne et de la Sarthe
					Navigation de la Meuse
					Navigation de la Moselle
					Navigation de la Saône
					Navigation de l'Ognon
					Navigation de l'Ognon
					Navigation de l'Ognon

COMPTE

DES CAPITAUX DE CAUTIONNEMENTS

POUR L'ANNÉE 1842.

NOTE

Sur le compte des capitaux de cautionnements pour l'année 1842.

Le compte des capitaux de cautionnements en présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement pendant cette période. Il se compose de deux tableaux qui font connaître les capitaux de cautionnements restant dus par l'État, ceux qui ont été reçus ou remboursés pendant l'année, l'indication des classes de titulaires des emplois, et enfin, la situation du trésor, au 1er janvier 1843, relativement au solde dont il demeure débiteur.

Les capitaux de cautionnements versés en numéraire au trésor, pendant l'année 1842, sont de	14,454,358f 02c
Les remboursements montent à	14,300,099 31
RECETTES excédant les remboursements	154,258 71
Les capitaux qui restaient dus au 1er janvier 1842 s'élevaient à	231,649,177 71
Par conséquent le trésor demeure débiteur au 1er janvier 1843, envers les titulaires de cautionnements, de la somme totale de	231,803,436 42

Par suite du travail de révision qui a été exécuté de concert entre le département de la justice et celui des finances, ce résultat, exact précédemment quant au chiffre total, présente aujourd'hui la même régularité en ce qui concerne la répartition des cautionnements entre les titulaires en fonctions et les titulaires hors de fonctions des divers départements ministériels ci-après :

	TITULAIRES EN FONCTIONS.		TITULAIRES HORS DE FONCTIONS.		TOTAL.	
	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.
Ministère de la justice	25,271	61,929,481f 84c	3,888	4,685,478f 54c	29,159	66,614,960f 38c
——— de l'instruction publique	51	479,000 00	1	10,000 00	52	489,000 00
——— de l'intérieur	621	6,868,402 84	18	443,332 66	639	7,311,735 50
——— des travaux publics	867	6,841,000 00	18	88,585,22	885	6,929,585 22
——— de la guerre	529	4,596,249 79	28	161,979 14	557	4,758,228 93
——— de la marine	193	1,551,333 00	25	125,373 33	218	1,676,706 33
——— des finances	21,709	136,822,215 30	3,367	7,201,004 76	25,076	144,023,220 06
ENSEMBLE	49,241	219,087,682 77	7,345	12,715,753 65	56,586	231,803,436 42

Le tableau qui donne ces résultats indique en outre les mouvements des cautionnements en numéraire,

Note sur le Compte des capitaux de cautionnements.

depuis le 1er avril 1814 jusqu'au 1er janvier 1843, et présente la situation du trésor quant à la dette que ce service a mise à sa charge. Ce tableau se résume ainsi qu'il suit :

Les cautionnements restant inscrits au 1er avril 1814, et dont les fonds ont été employés aux dépenses générales de l'État pendant la période qui se termine à cette époque, s'élèvent à....	152,975,907f 62c
Ceux qui ont été versés au trésor en exécution des lois des 28 avril 1816 et 23 juin 1820, et dont les budgets des mêmes années ont profité à titre de ressources extraordinaires, montent à.....	65,122,000 00
TOTAL des fonds de cautionnements portés en recette aux budgets....	218,097,907 62
Et, enfin, compensées entre elles pour obtenir l'excédant de la recette ou de la dépense, les opérations auxquelles ont donné lieu, depuis la loi du 28 avril 1816, les créations et les suppressions d'emplois, les augmentations ou les réductions dans les fixations primitives des cautionnements et les mutations de titulaires, font ressortir au compte spécial qui sert à les constater, et sur l'emploi duquel il a été donné dans le compte de l'année 1838, page 460, des explications auxquelles on pourra utilement se reporter, un solde créditeur de.....	13,705,528 80
TOTAL ÉGAL au montant des cautionnements inscrits sur les livres du trésor à l'époque du 1er janvier 1843.....	231,803,436 42

Le compte des finances a compris pour les années 1839 et antérieures un tableau présentant la situation des capitaux de cautionnements originairement inscrits au crédit de titulaires français dans les départements séparés. Cette situation n'étant pas susceptible d'éprouver de changements, on a cru pouvoir s'abstenir de la reproduire dans les comptes ; elle se trouve page 533 de celui de 1839.

COMPTE DES CAPITAUX DE CAUTIONNEMENTS.

SITUATION, au 1er Janvier 1843, des Capitaux de Cautionnements.

MINISTÈRES AUXQUELS RESSORTISSENT LES EMPLOIS ET CLASSES des titulaires.	CAPITAUX DUS au 1er janvier 1842.	RECETTE DE L'ANNÉE 1842. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*) Recettes effectives en numéraire.	Applications à de nouvelles affectations.	TOTAL.	DÉPENSE DE L'ANNÉE 1842. (*Suppressions d'emplois, réductions dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*) Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles affectations.	TOTAL.	CAPITAUX DUS au 1er janvier 1843.	RÉSULTAT PAR CLASSE DE TITULAIRES du mouvement de l'année 1842. Excédant de recette.	Excédant de dépense.	OBSERVATIONS.
Ministère de la Justice.											
Avocats aux conseils du Roi et à la cour de cassation	441,500f 00c	7,000f 00c	"	7,000f 00c	21,500f 00c	"	21,500f 00c	427,000f 00c	"	(b) 14,500f 00c	(a) Versements par suite de mutations de titulaires dont les prédécesseurs seront remboursés ultérieurement.
Avoués	10,801,209 54	570,800 00	"	570,800 00	699,000 00	"	699,000 00	10,673,009 54	"	(b) 128,200 00	
Commissaires-priseurs	4,714,300 00	365,400 00	"	365,400 00	395,400 00	"	395,400 00	4,684,300 00	"	(b) 30,000 00	(b) Remboursements de cautionnements à des titulaires dont les prédécesseurs ont versé antérieurement.
Gardes du commerce	66,000 00	"	"	"	"	"	"	66,000 00	"	"	
Greffiers des cours royales, des tribunaux civils et des tribunaux de commerce	2,739,188 14	162,000 00	"	162,000 00	138,500 00	"	138,500 00	2,762,688 14	(a) 23,500 00	"	
Greffiers des justices de paix	4,460,706 91	250,600 00	"	250,600 00	282,800 00	"	282,800 00	4,428,506 91	"	(b) 32,200 00	(c) Remboursements de cautionnements qui avaient été affectés à la garantie de travaux à exécuter.
Greffiers des tribunaux de police	351,457 00	36,750 00	"	36,750 00	31,750 00	"	31,750 00	356,457 00	(a) 5,000 00	"	
Huissiers	7,939,498 95	430,967 00	"	430,967 00	461,204 22	"	461,204 22	7,909,261 73	"	(b) 30,237 22	Par arrêté ministériel du 1er juin 1839, les cautionnements des fournisseurs et adjudicataires sont désormais versés à la caisse des dépôts et consignations.
Notaires	35,110,819 44	2,542,200 00	"	2,542,200 00	2,345,282 38	"	3,345,282 38	35,307,737 06	(a) 196,917 62	"	
Ministère de l'Instruction publique.											
Économes des colléges royaux et préposés divers	401,000 00	96,000 00	44,000 00	140,000 00	8,000 00	44,000 00	52,000 00	489,000 00	(a) 88,000 00	"	(d) Versements de cautionnements par suite de créations de journaux.
Ministère de l'Intérieur.											
Préposés divers et adjudicataires	1,468,202 67	23,000 00	11,500 00	34,500 00	286,967 59	11,500 00	298,467 59	1,204,235 08	"	(c) 263,967 59	
Journaux ou écrits périodiques	5,937,420 43	1,689,916 64	"	1,689,916 64	1,519,836 65	"	1,519,836 65	6,107,500 42	(d) 170,079 99	"	
Ministère de l'Agriculture et du Commerce.											
Agents de change et courtiers de commerce dans les départements	6,014,085 22	378,000 00	"	378,000 00	403,500 00	"	403,500 00	5,988,585 22	"	(b) 25,500 00	
Courtiers de commerce et d'assurances à Paris	939,000 00	93,000 00	"	93,000 00	91,000 00	"	91,000 00	941,000 00	(a) 2,000 00	"	
Ministère de la Guerre.											
Agents comptables des divers services en France	1,832,245 16	137,400 00	61,500 00	198,900 00	49,040 00	77,500 00	126,540 00	1,904,605 16	(a) 72,360 00	"	
Fournisseurs et adjudicataires de travaux en France	2,666,184 41	21 21	"	21 21	448,624 60	"	448,624 60	2,217,581 02	"	(c) 448,603 39	
Titulaires divers à Alger	618,342 75	69,700 00	16,000 00	85,700 00	68,000 00	"	68,000 00	636,042 75	(a) 17,700 00	"	
Ministère de la Marine.											
Agents comptables et trésoriers des invalides de la marine	863,333 33	48,000 00	16,000 00	64,000 00	18,666 67	16,000 00	34,666 67	892,666 66	(a) 29,333 33	"	
Préposés divers et officiers ministériels dans les colonies	358,500 00	"	"	"	29,333 33	"	29,333 33	329,166 67	"	(b) 29,333 33	
Fournisseurs et adjudicataires des travaux de la marine	775,995 50	"	"	"	321,122 50	"	321,122 50	454,873 00	"	(c) 321,122 50	
A reporter	88,498,989 45	6,900,754 85	149,000 00	7,049,754 85	7,619,527 94	149,000 00	7,768,527 94	87,780,216 36	604,890 94	1,323,664 03	

Suite du COMPTE DES CAPITAUX DE CAUTIONNEMENTS.

Suite de la *Situation, au 1er Janvier 1843, des Capitaux de Cautionnements.*

MINISTÈRES auxquels ressortissent les emplois et classes des titulaires.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1842.	RECETTE DE L'ANNÉE 1842. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*) Recettes effectives en numéraire.	Applications à de nouvelles affectations.	TOTAL.	DÉPENSES DE L'ANNÉE 1842. (*Suppressions d'emplois, réductions dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*) Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles affectations.	TOTAL.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1843.	RÉSULTAT PAR CLASSE DE TITULAIRES du mouvement de l'année 1842. Excédant de recette.	Excédant de dépense.	OBSERVATIONS.
Report	88,498,989f 45c	6,900,754f 85c	149,000f 00c	7,049,754f 85c	7,619,527 94	149,000 00	7,768,527 94	87,780,216 36	604,890 94	1,323,664 03	
Ministère des Finances.											
Agents de change à Paris	7,750,000 00	125,000 00	"	125,000 00	125,000 00	"	125,000 00	7,750,000 00	"	"	(*a*) Versements par suite de mutations de titulaires dont les prédécesseurs seront remboursés ultérieurement.
Caissier central du trésor public	300,000 00	"	"	"	"	"	"	300,000 00	"	"	
Caissiers divers	100,000 00	100,000 00	"	100,000 00	"	"	"	200,000 00	(*a*) 100,000 00	"	(*b*) Remboursement par suite de mutation du titulaire.
Préposés des contributions indirectes	21,193,313 84	1,333,000 00	"	1,333,000 00	811,120 42	"	811,128 42	21,715,185 42	(*a*) 521,871 58	"	
Préposés de l'administration des douanes	2,564,027 85	212,450 00	"	212,450 00	146,500 67	"	146,500 67	2,629,977 18	(*a*) 65,949 33	"	
Préposés de l'administration de l'enregistrement	15,270,697 58	1,040,550 00	"	1,040,550 00	581,136 42	"	581,137 42	15,730,110 16	(*a*) 459,412 58	"	
Préposés des octrois	1,956,621 42	181,023 08	21,609 80	202,632 88	194,908 77	21,609 80	216,518 57	1,942,735 73	"	(*b*) 13,885 69	
Payeur central et payeurs du trésor dans les départements	3,560,622 04	123,000 00	150,000 00	273,000 00	207,249 26	150,000 00	357,249 26	3,476,372 78	"	(*b*) 84,249 26	
Percepteurs et receveurs communaux	41,194,934 41	1,489,669 99	690,795 59	2,080,465 58	1,895,785 27	625,183 59	2,520,968 86	40,754,431 13	"	(*b*) 440,503 28	
Préposés de l'administration des postes	3,837,429 86	439,312 10	"	439,312 10	224,963 74	"	224,963 74	4,051,778 22	(*a*) 214,348 36	"	
Receveurs généraux des finances	27,408,196 88	1,398,210 00	1,386,688 00	2,784,898 00	1,429,636 82	1,074,166 00	2,503,802 82	27,689,292 06	(*a*) 281,095 18	"	
Receveurs particuliers des finances	16,557,123 02	1,091,388 00	1,348,321 00	2,439,709 00	1,039,261 00	1,626,455 00	2,665,716 00	16,331,116 02	"	(*b*) 226,007 00	
Agents spéciaux du service des tabacs	444,221 36	20,000 00	"	20,000 00	25,000 00	"	25,000 00	439,221 36	"	(*b*) 5,000 00	
Préposés divers des finances	1,013,000 00	"	"	"	"	"	"	1,013,000 00	"	"	
	231,649,177 71	14,454,358 02	3,646,414,39	18,100,772 41	14,300,099 31	3,646,414 39	17,946,513 70	231,803,436 42	2,247,567 97	2,093,309 26	

Situation, au 1er Janvier 1843, des Fonds de cautionnements compris dans le passif de la Situation de l'Administration des finances.

Solde dont le trésor était débiteur au 1er janvier 1842. (Voir le compte des finances de l'année 1841, page 459.)			13,551,270 09
Opérations de l'année 1842	Recettes	14,454,358 02	
	Remboursements	14,300,099 31	
		154,258 71	154,258 71
Solde débiteur du trésor au 1er janvier 1843. (Voir page 385.)			13,705,528 80

Suite du COMPTE DES CAPITAUX DE CAUTIONNEMENTS.

TABLEAU récapitulatif des mouvements des capitaux de cautionnements depuis le 1er avril 1814, et situation analysée de ce service, à l'époque du 1er janvier 1843.

MINISTÈRES auxquels ressortissent les emplois.	CLASSES DES TITULAIRES.	CAUTIONNEMENTS reçus antérieurement au 1er avril 1814, et dont la dette se rattache à la liquidation qui a été faite à cette époque du service du trésor public et de l'ancienne caisse d'amortissement.		CAUTIONNEMENTS supplémentaires créés par les lois des 28 avril 1816 (61,104,000 fr.), et 23 juillet 1820 (18,000 fr.), et qui ont été portés en recette aux budgets des exercices 1816 et 1820.	RÉSULTAT DU MOUVEMENT DES CAUTIONNEMENTS reçus ou remboursés, du 1er avril 1814 au 31 décembre 1842, et constatés au compte spécial de ce service qui est compris dans la situation générale de l'administration des finances.		MONTANT DES CAUTIONNEMENTS inscrits sur les livres du trésor à l'époque du 1er janvier 1843. Titulaires en fonctions.		Titulaires hors de fonctions ou dont les emplois ont été supprimés.		TOTAL.		OBSERVATIONS.
		Nombre de parties.	Sommes.		Excédant de recette.	Excédant de dépense.	Nombre de parties.	Sommes.	Nombre de parties	Sommes.	Nombre de parties.	Sommes.	
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.	
Ministère de la justice.	Avocats aux conseils du Roi et à la cour de cassation	49	196,000 00	224,000 00	(b) 7,000 00	"	60	420,000 00	1	7,000 00	61	427,000 00	
	Avoués	3,883	5,548,563 56	5,506,723 25	"	(a) 382,277 27	3,410	10,235,600 00	194	437,409 54	3,604	10,673,009 54	
	Commissaires-priseurs	91	1,793,689 91	2,060,838 21	(b) 829,771 88	"	421	4,116,600 00	98	567,700 00	519	4,684,300 00	
	Gardes du commerce	10	66,000 00	"	"	"	11	66,000 00	"	"	11	66,000 00	
	Greffiers des cours royales, des tribunaux civils et des tribunaux de commerce	639	918,091 69	1,152 57	(c) 133,443 88	"	601	2,655,233 00	34	107,455 14	635	2,762,688 14	
	Greffiers des justices de paix	2,883	2,203,046 96	1,908,292 04	(d) 317,167 91	"	3,010	4,222,200 00	193	206,306 91	3,203	4,428,506 91	
	Greffiers des tribunaux de police	95	252,905 00	84,302 00	(i) 19,250 00	"	103	332,082 00	4	24,375 00	107	356,457 00	
	Huissiers	10,790	4,198,358 13	3,983,532 52	"	(a) 272,628 92	7,573	6,647,400 00	2,139	1,261,861 73	9,712	7,909,261 73	
	Notaires	12,220	16,056,308 62	20,619,248 51	"	(e) 1,367,820 07	10,082	33,234,366 84	1,225	2,073,370 22	11,307	35,307,737 06	
Ministère de l'instruction publique.	Économes des colléges royaux et préposés divers	9	72,000 00	"	(f) 417,000 00	"	51	479,000 00	1	10,000 00	52	489,000 00	
Ministère de l'intérieur.	Préposés divers et adjudicataires	"	"	"	(g) 1,204,235 08	"	354	1,020,069 08	5	184,166 00	359	1,204,235 08	
	Journaux ou écrits périodiques	"	"	"	(h) 6,107,500 42	"	267	5,848,333 76	13	259,166 66	280	6,107,500 42	
Ministère de l'agriculture et du commerce	Agents de change et courtiers de commerce dans les départements	519	1,953,030 91	874,200 00	(i) 3,161,354 31	"	797	5,926,000 00	16	62,585 22	813	5,988,585 22	
	Courtiers de commerce et d'assurances à Paris	65	720,000 00	87,000 00	(k) 134,000 00	"	70	915,000 00	2	26,000 00	72	941,000 00	
Ministère de la guerre.	Agents comptables des divers services en France	"	"	"	(g) 1,904,605 16	"	239	1,848,334 00	14	56,271 16	253	1,904,605 16	
	Fournisseurs et adjudicataires des travaux en France	"	"	"	(g) 2,217,581 02	"	160	2,174,615 79	7	42,965 23	167	2,217,581 02	
	Titulaires divers à Alger	"	"	"	(g) 636,042 75	"	130	573,300 00	7	62,742 75	137	636,042 75	
Ministère de la marine.	Agents comptables et trésoriers des invalides de la marine	"	"	"	(l) 892,666 66	"	40	866,000 00	1	26,666 66	41	892,666 66	
	Préposés divers et officiers ministériels dans les colonies	"	"	"	(t) 329,166 67	"	16	293,500 00	2	35,666 67	18	329,166 67	
	Fournisseurs et adjudicataires des travaux de la marine	"	"	"	(g) 454,873 00	"	137	391,833 00	22	63,040 00	159	454,873 00	
Ministère des finances.	Agents de change à Paris	60	6,000,000 00	1,500,000 00	(b) 250,000 00	"	60	7,500,000 00	2	250,000 00	62	7,750,000 00	
	Caissier central du trésor public	1	120,000 00	"	(m) 180,000 00	"	1	300,000 00	"	"	1	300,000 00	
	Caissiers divers	12	1,173,200 00	62,600 00	"	(n) 1,035,800 00	1	100,000 00	1	100,000 00	2	200,000 00	
	Préposés des contributions indirectes	2,437	3,423,444 04	2,344,069 47	(o) 15,947,671 91	"	4,991	20,787,540 37	236	927,645 05	5,227	21,715,185 42	
	Préposés de l'administration des douanes	351	388,839 35	1,693,625 01	(p) 547,512 82	"	1,197	2,470,400 00	126	159,577 18	1,323	2,629,977 18	
	Préposés de l'administration de l'enregistrement	3,216	10,892,886 85	1,725,900 00	(q) 3,111,323 31	"	3,502	15,395,050 00	336	335,060 16	3,838	15,730,110 16	
	Receveurs de la loterie	725	3,941,880 76	"	"	(r) 3,941,880 76	"	"	"	"	"	"	
	Préposés des octrois	227	643,342 46	84,905 98	(s) 1,214,487 29	"	1,888	1,883,626 56	89	59,109 17	1,977	1,942,735 73	
	Payeur central et payeurs du trésor dans les départements	148	3,777,760 98	856,942 66	"	(n) 1,158,330 86	86	3,218,000 00	13	258,372 78	99	3,476,372 78	
	Percepteurs	13,218	19,882,743 28	8,808,875 01	(t) 7,740,575 61	"	7,612	37,887,748 35	2,128	2,866,682 78	9,740	40,754,430 13	
	Préposés de l'administration des postes	1,795	359,483 48	5,374 11	(u) 3,686,920 63	"	1,910	3,789,068 89	418	262,709 33	2,328	4,051,778 22	
	Receveurs communaux	11,394	3,101,423 13	1,220,814 10	"	"	"	"	"	"	"	"	
	Receveurs généraux des finances	101	26,471,909 74	5,045,729 18	"	(v) 3,828,346 86	86	26,927,441 06	7	761,851 00	93	27,689,292 06	
	Receveurs particuliers des finances	282	13,519,055 17	4,308,726 03	"	(x) 1,496,665 18	277	16,118,118 71	8	212,997 31	285	16,331,116 02	
	Agents spéciaux du service des tabacs	"	"	"	(y) 439,221 36	"	96	432,221 36	2	7,000 00	98	439,221 36	
	Débitants de tabacs	18,377	25,301,943 60	405,149 35	"	(z) 25,707,092 95	"	"	"	"	"	"	
	Préposés divers des finances	"	"	"	(zz) 1,013,000 00	"	2	13,000 00	1	1,000,000 00	3	1,013,000 00	
		83,597	152,975,907 62	65,122,000 00	52,896,371 67	39,190,842 87	49,241	219,087,682 77	7,345	12,715,753 65	56,586	231,803,436 42	
			218,097,907 62		13,705,528 80								

(a) Titulaires remplacés à rembourser.

(b) Créations d'emplois, en exécution de la loi du 28 avril 1816, et remboursements à effectuer.

(c) Créations de tribunaux de commerce et titulaires remplacés à rembourser.

(d) Créations de cantons et de justices de paix, et titulaires remplacés à rembourser.

(e) Suppressions de charges non compensées par l'augmentation du taux des cautionnements, laquelle n'a lieu que depuis 1836.

(f) Versements faits au trésor, depuis 1835, par divers préposés.

(g) Cautionnements versés au trésor à partir de 1835.

(h) Cautionnements versés en exécution de la loi du 9 septembre 1835.

(i) Créations successives d'emplois.

(k) *Idem* et cautionnements à rembourser à des titulaires remplacés.

(l) Cautionnements afférents à des agents comptables et préposés divers de la marine et qui ont été retirés, à partir de 1835, de la classe des caissiers divers (voir ci-après la note *n*), et création d'un agent comptable des traites des colonies.

(m) Augmentation de cautionnement.

(n) Suppressions d'emplois et transport aux classes d'agents comptables et préposés divers de la marine (voir la note *l* ci-dessus).

(o) Cautionnements versés en expectative et cautionnements des entreposeurs extraits de la classe des débitants de tabacs (voir ci-après la note *y*).

(p) Augmentation des receveurs principaux en 1822.

(q) Augmentation dans les fixations.

(r) Cautionnements remboursés par suite de la suppression de la loterie.

(s) Application des octrois à un grand nombre de communes par suite de l'accroissement de la population.

(t) Nouvelle fixation en 1822.

(u) Résultat de la fixation basée sur les recettes de l'année qui précède la nomination.

(v) Suppression de la recette générale de la Seine et modifications dans les fixations.

(x) *Idem* des recettes particulières de Sceaux et de Saint-Denis, et modifications dans les fixations.

(y) Cautionnements retirés tant de la classe des préposés des contributions indirectes que de celle des débitants de tabacs.

(z) Diminution dans le taux de la fixation et transport aux préposés des contributions indirectes et agents spéciaux des tabacs (voir ci-dessus les notes *o* et *y*). Remboursements des cautionnements des débitants de tabacs. (Article 9 de la loi du 10 août 1839.)

(zz) Versement pour le cautionnement des salines. (Loi du 17 juin 1840, et cautionnements versés par divers préposés du ministère des finances.)

Suite du MOUVEMENT DES CAUTIONNEMENTS

Opérés le 1er avril 1844, et situation analysée de ce service, à l'époque du 1er janvier 1843.

Titulaires de fonctions.		Titulaires hors de fonctions ou dans les emplois non compris dans les cautionnements.		TOTAL.		OBSERVATIONS.
Nombre de titulaires.	Sommes.	Nombre de titulaires.	Sommes.	Nombre de titulaires.	Sommes.	
	fr. c.		fr. c.		fr. c.	
60	130,000 00	1	7,000 00	61	137,000 00	
1,015	1,329,000 00	101	137,109 34	1,116	1,466,109 34	
191	1,011,000 00	38	36,200 00	229	1,047,200 00	
11	66,000 00	»	»	11	66,000 00	
105	2,045,432 00	34	107,555 14	139	2,152,988 14	
1,016	4,324,000 00	183	300,300 91	1,199	4,624,300 91	
105	323,084 00	4	4,375 00	109	327,459 00	
767	6,640,100 00	2,120	1,201,807 73	2,887	7,841,907 73	
1,080	23,134,306 81	1,323	1,073,976 42	2,403	24,207,283 23	
16	478,000 00	1	10,000 00	17	488,000 00	
1,124	1,920,000 00	3	181,165 00	1,127	2,101,165 00	
807	6,848,312 76	2	329,166 00	809	6,177,478 76	
707	5,027,000 00	16	961,385 23	723	5,988,385 23	
18	610,000 00	1	20,000 00	19	630,000 00	
430	1,846,231 00	14	36,371 16	444	1,882,602 16	
160	2,174,045 25	2	44,055 23	162	2,218,100 48	
130	273,500 00	7	63,744 75	137	336,244 75	
10	800,000 00	1	26,000 00	11	826,000 00	
16	295,500 00	2	35,660 05	18	329,160 05	
132	341,883 00	22	63,000 00	154	404,883 00	
90	7,000,000 00	2	250,000 00	92	7,250,000 00	
1	300,000 00	»	»	1	300,000 00	
1	1,000,000 00	1	100,000 00	2	1,100,000 00	
1,091	20,787,240 32	284	833,613 05	1,375	21,620,853 37	
160	3,170,640 00	140	170,537 18	300	3,341,177 18	
302	19,320,040 00	2,836	285,000 16	3,138	19,605,040 16	
1,668	1,883,056 36	1,359	63,165 17	3,027	1,946,221 53	
86	2,340,000 00	12	294,378 78	98	2,634,378 78	
1,819	27,867,748 85	2,128	2,809,682 78	3,947	30,677,431 63	
1,010	3,789,108 80	348	252,569 43	1,358	4,041,678 23	
»	»	»	»	»	»	
80	2,327,111 00	7	101,851 00	87	2,428,962 00	
377	16,138,118 71	8	213,896 31	385	16,351,015 02	
38	432,221 30	2	7,000 00	40	439,221 30	
»	»	»	»	»	»	
1	75,000 00	1	1,000,000 00	2	1,075,000 00	
4,415	120,081,082 17	7,345	11,215,254 46	36,366	131,296,336 63	

COMPTE

DES RENTES VIAGÈRES

POUR L'ANNÉE 1842.

NOTE

Sur le compte des rentes viagères pour l'année 1842.

Le compte des rentes viagères présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement durant cette période, de chaque classe de rentes de cette nature, suivant qu'elles ont été constituées sur une, deux, trois ou quatre têtes.

Les rentes viagères qui figurent encore aujourd'hui sur les livres de la dette inscrite sont les restes des emprunts qui ont été contractés dans cette nature de dette pendant les dernières années du XVIIIe siècle.

Le tableau placé ci-après a pour objet de faire connaître les rétablissements des parties qui, ayant négligé de réclamer le payement de leurs arrérages, ont été relevées de la déchéance qu'elles avaient encourue; les mutations effectuées entre les différentes classes par suite de décès, et qui, sans libérer définitivement l'État, ont eu pour effet de réduire le nombre des rentiers au profit desquels il doit successivement servir les arrérages, et enfin les extinctions absolues produites par les décès applicables aux rentes qui n'ont été instituées ou qui ne reposent plus que sur une seule tête.

La dette viagère du trésor s'élevait, au 1er janvier 1842 (Voir page 451 du compte de 1841), à	3,380,620^f
Pendant l'année 1842, et indépendamment des mutations de classes par suite de décès, partages, successions, etc., dont le résultat se balance, les rentes viagères se sont accrues de rétablissements au profit de titulaires présumés décédés, et qui ont justifié de leur existence, de	16,851
	3,397,471
Elles ont été réduites pendant la même année, et par suite d'extinctions résultant de décès notifiés ou présumés, de	250,155
et s'élèvent, à l'époque du 1er janvier 1843, à	3,147,316

SAVOIR :

1re classe sur 1 tête	10,845	parties	2,447,259^f
2e —— sur 2 têtes	4,013	——	642,722
3e —— sur 3 têtes	224	——	41,699
4e —— sur 4 têtes	71	——	15,636
	15,153	——	3,147,316

COMPTE DES RENTES VIAGÈRES.

Situation, au 1er janvier 1843, des Rentes inscrites.

CLASSES.	SITUATION au 1er janvier 1842.	MOUVEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1842. AUGMENTATIONS. Rétablissements. (a)	Mutations de classes par suite de décès. (b)	Mutations résultant de partages, successions et autres causes. (c)	TOTAUX.	DIMINUTIONS. Extinctions résultant de décès notifiés ou présumés. (d)	Mutations de classes par suite de décès. (e)	Mutations résultant de partages, successions et autres causes. (f)	TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1843.	OBSERVATIONS.
MONTANT DES RENTES.											
1re classe, sur 1 tête	2,629,178	9,296	14,629	26,705	50,630	205,844	"	26,705	232,549	2,447,259	
2e *idem*.. sur 2 têtes	692,335	7,355	322	1,180	8,857	43,629	13,661	1,180	58,470	642,722	
3e *idem*.. sur 3 têtes	42,957	200	151	400	751	522	1,087	400	2,009	41,699	
4e *idem*.. sur 4 têtes	16,150	"	"	"	"	160	354	"	514	15,636	
	3,380,620	16,851	15,102	28,285	60,238	250,155	15,102	28,285	293,542	3,147,316	
			43,387				43,387				
NOMBRE DE PARTIES.											
1re classe, sur 1 tête	11,731	43	31	73	147	926	"	107	1,033	10,845	
2e *idem*.. sur 2 têtes	4,287	29	2	8	39	251	52	10	313	4,013	
3e *idem*.. sur 3 têtes	236	1	1	1	3	8	6	1	15	224	
4e *idem*.. sur 4 têtes	74	"	"	"	"	1	2	"	3	71	
	16,328	73	34	82	189	1,186	60	118	1,364	15,153	
			116				178				

(*a*) Rétablissement, sur les états de payement, de rentes dont les arrérages avaient cessé d'être réclamés pendant trois années consécutives, et qui, aux termes du décret du 8 ventôse an XIII, ont été rejetées du grand-livre comme éteintes, et portées au compte des extinctions présumées. Ces rétablissements sont toujours l'objet d'un examen approfondi et de décisions spéciales.

(*b*) Cette colonne comprend les rentes qui passent, à la mort d'une ou plusieurs des têtes sur lesquelles elles reposent, à celles des classes qui sont composées du nombre de têtes survivantes, sans qu'il résulte de cette opération un accroissement de la dette; seulement cette dette ne repose plus que sur un nombre réduit de rentiers vivants.

(*c*) Dans cette colonne figurent les mutations résultant de partages, successions et autres causes qui, en changeant la personne du rentier ayant droit à la jouissance, ne changent pas la nature de la rente, puisque aucune extinction n'est survenue dans les têtes sur lesquelles cette jouissance repose. Le nombre des mutations par décès est inférieur à celui des mutations résultant de partages, successions et autres causes: il faut remarquer que dans ces dernières se trouvent compris les transferts de propriété qui sont opérés par des ventes, bien que cette nature de rente soit moins susceptible de transfert que les rentes perpétuelles; cependant celles qui sont assises sur plusieurs têtes, et notamment les rentes génevoises, offrent encore à des vieillards des chances de durée plus grandes que celles de leur vie: de là la multiplicité des ventes, lesquelles, jointes aux divisions par succession ou réunion dans une même main d'une rente viagère possédée par plusieurs, viennent rendre cette nature de mutation plus multipliée que celles qui arrivent par décès, en observant que les parties ne notifient souvent le décès que lorsque celui de la dernière tête est arrivé.

Toutes les extinctions de la quatrième classe ne forment pas une augmentation du nombre des parties de la troisième, et successivement jusqu'à la classe de rentes sur une seule tête. La plupart des rentiers viagers négligent de faire connaître les décès à mesure qu'ils ont lieu, et les lois des 24 frimaire an VI et 22 floréal an VII ne les obligent à présenter que le certificat de vie de l'une des têtes sur lesquelles la rente est assise; le trésor peut ne connaître en conséquence tous les décès que lorsque la dernière tête vient à décéder. L'extinction totale au profit du trésor peut donc aussi s'appliquer à une rente encore inscrite sur deux, trois ou quatre têtes; ces diverses circonstances rendent difficile de suivre avec une précision rigoureuse le mouvement de chaque classe. Celui qu'indique le tableau ci-dessus n'offre que le résultat des notifications de décès parvenues à la connaissance du trésor. Il faut observer néanmoins qu'il ne peut y avoir aucun préjudice pour l'État, puisque le trésor demeure débiteur de la rente tant qu'il reste une tête vivante, et qu'au moment du décès de la dernière le rentier ne pourrait plus, qu'à l'aide d'un faux, en toucher les arrérages.

(*d*) Les extinctions qui sont portées dans cette colonne se divisent comme il suit:

Extinctions définitives résultant de décès notifiés	142,493f
Extinctions présumées. (*En exécution du décret du 8 ventôse an XIII, mentionné ci-contre.*)	107,662
SOMME ÉGALE	250,155

(*e*) Colonne correspondant à celle. (*b*).

(*f*) *Idem*..... (*c*).

RENTES VIAGÈRES.

1843, des Rentes inscrites.

CLASSES. OBSERVATIONS.	SITUATION au 1er janvier 1843.	DIMINUTIONS. Mutations de classes par suite de décès.	Mutations résultant de partages, successions et autres causes.	TOTAL.	Extinctions résultant de décès notifiés ou présumés.
		(f)	(f)		(d)
					DES RENTES.
	2,447,259	232,549	26,705	—	205,844
	649,722	58,470	1,180	13,661	43,629
	41,699	2,009	400	1,087	522
	15,636	514	»	354	160
	3,147,316	293,542	28,285	15,102	250,155
			43,387		
					PARTIES.
	10,845	1,033	107	»	926
	1,013	313	10	52	251
	224	15	1	6	8
	71	3	»	2	1
	15,153	1,364	118	60	1,186
			178		

[illegible] de rentes sur une seule tête. La plupart des rentiers viagers négligent de faire connaître les décès à mesure qu'ils ont lieu, et les lois des 24 frimaire [illegible] et 22 floréal an VII ne les obligent à présenter que le certificat de vie de l'une des têtes sur lesquelles la rente est assise; le trésor peut ne connaître [illegible] conséquence tous les décès que lorsque la dernière tête vient à décéder. L'extinction totale au profit du trésor peut donc aussi s'appliquer à une [illegible] encore inscrite sur deux, trois ou quatre têtes; ces diverses circonstances rendent difficile de suivre avec une précision rigoureuse le mouvement de [illegible] classe. Celui qu'indique le tableau ci-dessus n'offre que le résultat des notifications de décès parvenues à la connaissance du trésor. Il faut observer [illegible] qu'il ne peut y avoir aucun préjudice pour l'État, puisque le trésor demeure débiteur de la rente tant qu'il reste une tête vivante, et qu'en [illegible] du décès de la dernière le rentier ne pourrait plus, qu'à l'aide d'un faux, en toucher les arrérages.

(d) Les extinctions qui sont portées dans cette colonne se divisent comme il suit.

Extinctions définitives résultant de décès notifiés	142,493f
Extinctions présumées. (En exécution du décret du 8 ventôse an XIII, mentionné ci-contre.)	107,662
SOMME ÉGALE	250,155

(e) Colonne correspondant à celle. (b).

(f) Idem ..... (c).

COMPTE

DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR

POUR L'ANNÉE 1842.

NOTE

Sur le compte des pensions inscrites au trésor.

Le présent compte fait connaître les différentes natures de pensions dont les arrérages sont payés sur les fonds généraux du budget, les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés et leur situation, les nouvelles pensions liquidées et inscrites, et enfin celles qui ont été éteintes pour cause de décès.

Les crédits ouverts depuis 1817, pour l'inscription des pensions tant civiles que militaires, et que l'on reproduit dans le présent compte afin de présenter l'ensemble des opérations qui ont eu lieu depuis le nouveau régime consacré par la loi du 25 mars 1817 pour cette nature de dette, s'élevaient, au 1er janvier 1842, à la somme de. 99,194,383

Les mouvements que ces crédits ont éprouvés, pendant l'année 1842, sont ceux qui suivent :

Crédit alloué par la loi du 25 juin 1841, pour l'inscription des pensions militaires. . 1,050,000

ENSEMBLE. 100,244,383

À DÉDUIRE :

1° Réductions pour cause d'extinctions sur les crédits précédemment accordés pour les pensions de la pairie, les pensions ecclésiastiques et les pensions de donataires, ci. 313,997f

2° Annulation des crédits restés disponibles sur ceux qui avaient été accordés pour l'inscription des pensions pour récompenses nationales; l'annulation de ces portions de crédits forme l'objet d'un article spécial du projet de loi de règlement de l'exercice 1840. 87,750

401,747

Reste pour le montant des crédits à rapprocher du résultat des mouvements que les pensions de toute nature ont présentés pendant l'année 1842, et qui sont expliqués ci-après. 99,842,636

Sur cette somme, les pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1842 s'élevaient (voir page 453 du compte de 1841) à. 97,609,508

et celles dont l'inscription a eu lieu pendant l'année 1842, déduction faite des pensions annulées, sont de. 742,605

ENSEMBLE. . . . . 98,352,113 ci 98,352,113

Crédits d'inscription restant disponibles au 1er janvier 1843, sur celui qui avait été accordé par l'article 30 de la loi du 25 mars 1817 pour l'inscription au trésor des pensions civiles. 1,490,523

Les pensions de toute nature inscrites sur les livres du trésor, au 1er janvier 1842, montaient (voir page 454 du compte de 1841) à. 50,761,187

Elles ont été diminuées pendant l'année 1842, principalement par l'excédant des ex-

A REPORTER. 50,761,187

Note sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.

REPORT		50,761,187

tinctions sur les nouvelles concessions, et pour diverses autres causes qui varient suivant la classe des pensions, d'une somme de 1,523,504 francs, savoir :

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	88,000	
——— civiles	23,717	
——— ecclésiastiques	215,597	
——— militaires	1,157,990	
——— de donataires	10,400	
——— pour récompenses nationales	27,800	
		1,523,504

Les charges du trésor pour les pensions de toute nature ne s'élèvent donc plus, au 1er janvier 1843, qu'à 49,237,683

SAVOIR :

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	72	parties	734,000
——— civiles	2,348	.....	1,509,477
——— ecclésiastiques	6,058	.....	1,344,443
——— militaires	102,550	.....	43,841,381
——— de donataires	2,781	.....	1,298,332
——— pour récompenses nationales	1,124	.....	510,050
TOTAUX	114,933		49,237,683

D'après la situation qui précède des crédits d'inscription de pensions, il résulterait dans ces inscriptions, pour l'année 1842, que cette nature de dette aurait éprouvé un accroissement de.... 742,605

Au contraire, d'après les termes que l'on vient de rapprocher pour déterminer la situation des pensions inscrites, ces pensions présenteraient, pendant la même période, un décroissement de 1,523,504

DIFFÉRENCE apparente entre les deux situations..... 2,266,109

Cette différence s'explique ainsi :

Dans le compte de l'emploi des crédits d'inscription ne sont pas compris les mouvements qu'ont éprouvés les pensions militaires ou à titre de récompenses nationales inscrites pour des causes qui n'affectent pas ces mêmes crédits; c'est-à-dire les réversions et réunions de pensions et le montant de celles éteintes après jouissance par les titulaires, savoir :

Décroissements	2,280,105
A déduire, accroissements	13,996
RÉSULTAT pareil	2,266,109

COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Situation, au 1er Janvier 1843, des Crédits accordés pour l'Inscription des Pensions.

NATURE DES PENSIONS et DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	LOIS qui ont ouvert les crédits.	SITUATION DES CRÉDITS — Crédits accordés antérieurement au 1er janvier 1842.	pendant l'année 1842. Augmentation.	Diminution.	Montant des crédits au 1er janvier 1843.	SITUATION DES INSCRIPTIONS. — Pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1842.	Opérations pendant 1842. Pensions inscrites.	Pensions annulées.	Pensions imputées sur les crédits au 1er janvier 1843.	RESTE disponible sur les crédits au 1er janvier 1843.	OBSERVATIONS.
PENSIONS DE LA PAIRIE ET DE L'ANCIEN SÉNAT.											
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que la loi a fixées	28 mai 1829	822,000f	"	(a) 88,000f	734,000f	822,000f	6,000f	94,000f	734,000f	"	(a) Les crédits affectés aux pensions de cette nature n'étant pas déterminés par les lois, les modifications que ces crédits éprouvent résultent des pensions inscrites ou annulées pendant l'année.
PENSIONS CIVILES.											
Crédit permanent de 3,000,000, réduit, en 1818, à 2,450,000f et augmenté, depuis 1819, des 20/20 des 550,000 francs accordés temporairement aux fonds de retenue des ministères et administrations	25 mars 1817 (*art. 30*) 15 mai 1818 (*art. 17*)	3,000,000	"	"	3,000,000	1,533,194	125,549	149,266	1,509,477	1,490,523f	(b) L'annulation de ces portions non employées de crédits est l'objet d'un article spécial du projet de loi présenté aux Chambres pour le règlement définitif du budget de l'exercice 1840.
PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.											
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que les lois ont fixées	Diverses lois	1,560,040	"	(a) 215,597	1,344,443	1,560,040	801	216,398	1,344,443	"	
PENSIONS MILITAIRES.											
Crédits de 1840 et années antérieures	Diverses lois	90,067,611	"	"	90,067,611	90,067,611	"	"	90,067,611	"	
Crédits de 1841	16 juillet 1840 16 mai 1841	1,550,000	"	"	1,550,000	1,519,681	30,319	"	1,550,000	"	
Crédits de 1842	25 juin 1841	"	1,050,000f	"	1,050,000	"	1,089,787	39,787	1,050,000	"	
		91,617,611	1,050,000	"	92,667,611	91,587,292	1,120,106	39,787	92,667,611	"	
PENSIONS DE DONATAIRES.											
Crédit indéterminé : les nouvelles concessions résultent de réversibilités dont les conditions sont réglées par la loi	26 juillet 1821	1,308,732	"	(a) 10,400	1,298,332	1,308,732	32,550	42,950	1,298,332	"	
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.	13 décembre 1830 (*art. 7*) 24 novembre 1831 (*art. 1er*) 3 avril 1833	714,450	"	13,800	700,650	700,650	"	"	700,650	"	
Crédits spéciaux	21 avril 1833 20 juin 1836	54,300	"	450	53,850	53,850	"	"	53,850	"	
	26 avril 1833	100,250	"	73,500	26,750	26,750	"	"	26,750	"	
	15 juin 1836	17,000	"	"	17,000	17,000	"	"	17,000	"	
		886,000	"	(b) 87,750	798,250	798,250	"	"	798,250	"	

RÉCAPITULATION.

Nature des pensions	Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	822,000	"	88,000	734,000	822,000	6,000	94,000	734,000	"
	——— civiles	3,000,000	"	"	3,000,000	1,533,194	125,549	149,266	1,509,477	1,490,523
	——— ecclésiastiques	1,560,040	"	215,597	1,344,443	1,560,040	801	216,398	1,344,443	"
	——— militaires	91,617,611	1,050,000	"	92,667,611	91,587,292	1,120,106	39,787	92,667,611	"
	——— de donataires	1,308,732	"	10,400	1,298,332	1,308,732	32,550	42,950	1,298,332	"
	——— pour récompenses nationales	886,000	"	87,750	798,250	798,250	"	"	798,250	"
		99,194,383	1,050,000	401,747	99,842,636	97,609,508	1,285,006	542,401	98,352,113	1,490,523
			Augmentation	648,253			Augmentation	742,605		

SUITE DU COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Situation, au 1er Janvier 1843, des Pensions inscrites.

NATURE DES PENSIONS.	SITUATION au 1er janvier 1842.	OPÉRATIONS PENDANT L'ANNÉE 1842. ACCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS TOTAL.	DÉCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1843.
Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	822,000f	6,000f	"	6,000	94,000f	"	94,000f	734,000f
Pensions civiles	1,533,194	125,549	"	125,549	149,266	"	149,266	1,509,477
Pensions ecclésiastiques	1,560,040	801	"	801	216,398	"	216,398	1,344,443
PENSIONS MILITAIRES.								
Militaires	41,071,780	951,331	7,908f	959,239	39,787	2,058,352f	2,098,139	39,932,880
Vétérans	90,313	"	3,772	3,772	"	8,781	8,781	85,304
Veuves et orphelins	3,837,278	168,775	2,316	171,091	"	185,172	185,172	3,823,197
	44,999,371	1,120,106	13,996	1,134,102	39,787	2,252,305	2,292,092	43,841,381
Pensions de donataires	1,308,732	32,550	"	32,550	42,950	"	42,950	1,298,332
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.								
Pensionnaires de juillet 1830 et juin 1832	526,350	"	"	"	"	26,050	26,050	500,300
Vainqueurs de la Bastille	11,500	"	"	"	"	1,750	1,750	9,750
	537,850	"	"	"	"	27,800	27,800	510,050

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DE PARTIES. SITUATION au 1er janvier 1842.	MOUVEMENTS pendant l'année 1842. Accroissements.	Décroissements.	SITUATION au 1er janvier 1843.
Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	78	1	7	72
Pensions civiles	2,298	235	185	2,348
Pensions ecclésiastiques	7,037	3	982	6,058
PENSIONS MILITAIRES.				
Militaires	91,979	1,168	4,331	88,816
Vétérans	348	12	30	330
Veuves et orphelins	13,627	564	787	13,404
	105,954	1,744	5,148	102,550
Pensions de donataires	2,777	85	81	2,781
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.				
Pensionnaires de juillet 1830 et juin 1832	1,135	"	50	1,085
Vainqueurs de la Bastille	46	"	7	39
	1,181	"	57	1,124

MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.	MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.
PENSIONS DE LA PAIRIE.	
6,000 nouvelles concessions.	94,000 décès notifiés.
PENSIONS CIVILES.	
125,549 nouvelles concessions.	149,266 { 131,889 décès notifiés. 11,732 décès présumés. (*Art. 9 de l'arrêté du 15 floréal an XI.*) 2,744 rejets pour cause de concession plus forte. 2,901 rejet pour double emploi.
PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.	
801 rétablissements.	216,398 { 204,396 décès notifiés. 12,002 décès présumés.
PENSIONS MILITAIRES.	
1,134,102 { 1,110,669 nouvelles concessions. 7,200 *idem* à titre de secours temporaires à des orphelins. (*Art. 21 de la loi du 11 avril 1831.*) 2,237 pensions inscrites au nom de parties en retard de réclamation. (*Art. 22 de la loi du 25 mars 1817.*) 9,957 rétablissements. (*Art. 9 de l'arrêté du 15 floréal an XI.*) 2,667 réversions au profit de veuves de vétérans des camps d'Alexandrie et de Juliers. (*Loi du 14 juillet 1819.*) 1,372 réunions.	2,292,092 { 2,199,292 décès notifiés. 49,911 décès présumés. (*Arrêté précité du 15 floréal an XI.*) 29,987 rejets pour cause de concessions plus fortes. 633 condamnations à des peines infamantes. (Article 6 de la loi du 11 avril 1831. 9,450 secours éteints à la vingt et unième année des titulaires. 128 rejets pour cause de cumul illégal. 1,322 réunions. 1,369 rejets pour double emploi.
PENSIONS DE DONATAIRES.	
32,550 { 750 nouvelles concessions. 2,000 rétablissements. (*Arrêté précité.*) 22,550 réversions au profit de veuves et enfants de donataires. (*Loi du 26 juillet 1831.*) 6,250 division. 1,000 réunions.	42,950 { 35,950 décès notifiés. 250 décès présumés. 6,250 division. 500 réunions.
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.	
	27,800 { 8,550 décès notifiés. 3,050 décès présumés. (*Arrêté précité.*) 16,200 secours éteints à la dix-huitième année des titulaires.

RÉCAPITULATION.

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	822,000	6,000	"	6,000	94,000	"	94,000	734,000	78	1	7	72
——— civiles	1,533,194	125,549	"	125,549	149,266	"	149,266	1,509,477	2,298	235	185	2,348
——— ecclésiastiques	1,560,040	801	"	801	216,398	"	216,398	1,344,443	7,037	3	982	6,058
——— militaires	44,999,371	1,120,106	13,996	1,134,102	39,787	2,252,305	2,292,092	43,841,381	105,954	1,744	5,148	102,550
——— de donataires	1,308,732	32,550	"	32,550	42,950	"	42,950	1,298,332	2,777	85	81	2,781
——— pour récompenses nationales	537,850	"	"	"	"	27,800	27,800	510,050	1,181	"	57	1,124
	50,761,187	1,285,006	13,996	1,299,002	542,401	2,280,105	2,822,506	49,237,683	119,325	2,068	6,460	114,933
		Décroissement 1,523,504f								4,392		

D'après la situation des crédits d'inscription (*voir le tableau précédent*), les pensions imputées sur les crédits jusqu'au 1er janvier 1843 s'élèvent à 96,352,113
D'après le présent tableau, les pensions restant encore inscrites à la même époque ne s'élèvent qu'à 49,237,683

DIFFÉRENCE en plus au tableau des crédits d'inscription 49,114,430

Cette différence représente les pensions éteintes pour cause de décès des titulaires ou rejetées pour divers motifs, et dont l'annulation n'a pas dû faire retour aux crédits sur lesquels ces pensions avaient été originairement et régulièrement imputées, savoir :

Pensions militaires 48,826,230
Pensions pour récompenses nationales 288,200

Somme égale 49,114,430

COMPTES

DE

DIVERS SERVICES.

Apurement des exercices clos.

Débets, créances litigieuses et prêts au commerce.

Opérations des comptables des finances en Algérie.

Fabrication des monnaies et médailles.

Ancien domaine extraordinaire.

Services en liquidation.

COMPTES

DE

DIVERS SERVICES.

Apurement des exercices clos.

Dettes, créances litigieuses et prêts au commerce.

Opérations des comptables des finances en Algérie.

Fabrication des monnaies et médailles.

Ancien domaine extraordinaire.

Services en liquidation.

COMPTE D'APUREMENT

DES

EXERCICES CLOS,

AU 1er JANVIER 1843.

NOTE

Sur le Compte d'apurement des Exercices clos.

Les comptes des finances, rendus depuis l'année 1829, ont expliqué les mesures successivement prises, tant par l'administration que par les Chambres, pour assurer l'apurement régulier des dépenses restées à payer sur le budget de chaque exercice, à l'époque de son règlement législatif. Le régime qui doit être désormais suivi pour cet apurement a été définitivement consacré par les articles 9 et 10 de la loi du 29 janvier 1831 et par les articles 8, 9 et 10 de celle du 23 mai 1834; et il a depuis été complété par le paragraphe VI du chapitre IX de l'ordonnance royale du 31 mai 1838, portant règlement sur la comptabilité publique. On croit inutile de reproduire l'ensemble de ces dispositions, dont le texte se trouve, d'ailleurs, page 387 du compte des finances de l'année 1838.

On se borne, en conséquence, à résumer, dans la présente note, les opérations relatives aux exercices dont l'apurement a dû faire l'objet du compte à rendre aux Chambres pour l'année 1842.

Les tableaux de la présente section du compte des finances sont divisés seulement par exercice et par ministère. Pour les détails par chapitre, il est nécessaire de se reporter aux comptes rendus par chaque département ministériel.

On les fait précéder d'un état général qui présente l'ensemble des opérations constatées pendant l'année 1842, et qui sert de base au compte spécial à produire à la Cour des comptes, en exécution de l'article 115 de l'ordonnance royale du 31 mai 1838.

Ces opérations sont celles qui suivent :

Résumé des opérations de l'année 1842.

1° Nouvelles créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels aux restes à payer des exercices ci-après :

Exercice 1838	136,880f 50c	1,130,805f 93c
——— 1839	435,303 16	
——— 1840	558,622 27	

2° Créances de l'exercice 1841 restées à payer à la clôture de cet exercice, ci..... 4,132,962 48

3° Payements effectués sur le budget de l'exercice 1842 pour solder les créances des exercices suivants :

Exercice 1838	233,292f 71c	5,048,003f 47c
——— 1839	2,465,092 98	
——— 1840	2,056,691 76	
——— 1841	292,926 02	

Note sur le Compte des exercice clos.

4° Créances de l'exercice 1838 éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne peuvent plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires..... 605,908f 47c

Situation des exercices au 1er janvier 1843.

Le tableau expositif des opérations constatées pendant l'année 1842 est suivi de ceux qui résument et rapprochent les différents termes de la situation, au 1er janvier 1843, des exercices 1838, 1839, 1840 et 1841, dont l'apurement devait faire l'objet du présent compte.

Cette situation est celle que l'on va faire connaître :

Exercice 1838.

EXERCICE 1838.—Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1842, le terme de sa prescription quinquennale. Le compte en est publié pour la dernière fois, et les créances qui pourraient être encore à solder jusqu'au 31 décembre 1843, époque à laquelle il se trouvera définitivement forclos, seront ordonnancées en vertu de crédits spéciaux, et classées dans les écritures des ministres, comme *dépenses des exercices périmés*.

Les dépenses qui étaient réellement à payer, à l'époque de la clôture dudit exercice, s'élevaient à..... 2,857,525f 76c

De nouvelles créances liquidées depuis, et admises en vertu de crédits additionnels régulièrement ouverts aux ministres, ont augmenté ce reste à payer, de..... 1,134,366 75

et l'ont ainsi porté à..... 3,991,892 51

Les payements effectués en atténuation de ces créances, et qui ont eu lieu sur les fonds des budgets des exercices 1839, 1840, 1841 et 1842, se sont élevés à..... 3,385,984 04

Le surplus représente les créances qui demeurent éteintes pour cause de déchéance, ci..... 605,908 47

Exercice 1839.

EXERCICE 1839.—L'apurement de cet exercice doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1843.

Lors de son règlement définitif, il présentait un reste à payer de..... 3,869,029 76

qui s'est accru, pour de nouvelles créances constatées à la charge du trésor, de..... 663,448 71

ENSEMBLE..... 4,532,478 47

Sur ce reliquat, il a été payé par imputation sur les budgets des exercices 1840, 1841 et 1842..... 3,843,669 33

Et, au 1er janvier 1843, les créances restant à solder ne sont plus que de..... 688,809 14

Note sur le Compte des exercice clos.

EXERCICE 1840.—Deux années sont encore nécessaires pour compléter l'apurement de cet exercice, qui ne cessera de figurer dans la comptabilité législative qu'au 1er janvier 1845. Exercice 1840.

A l'époque où le compte définitif en a été rendu, le reste à payer était de..... 3,881,690f 84c

Mais de nouvelles créances, tardivement réclamées, ont ajouté à la dette du trésor une somme de..... 558,622 27

En sorte que les payements à faire, pour solder les dépenses de l'exercice, montaient réellement à..... 4,440,313 11

Ceux que les ministres ont ordonnancés sur les budgets des exercices 1841 et 1842 ne s'élevant qu'à..... 2,331,501 02

il reste à imputer sur les ressources des budgets des exercices suivants, sauf la portion de ces créances dont le trésor pourra demeurer exonéré pour cause de forclusion définitive..... 2,108,812 09

EXERCICE 1841.—Cet exercice a atteint le terme de sa clôture législative, le 31 octobre 1841, et le trésor restait alors débiteur, envers les créanciers des services constatés, d'une somme de 4,132,962f 48c qui a été réduite, par des payements faits, depuis cette époque, sur les voies et moyens du budget de l'exercice 1842, de..... 292,926 02 Exercice 1841.

En sorte qu'elle ne s'élève plus, au 31 décembre 1842, qu'à..... 3,840,036 46

La prescription de cinq ans n'expirera, pour cet exercice, qu'à la fin de l'année 1844.

Les créances restant à solder au 31 décembre 1842, sur les exercices qui se trouvaient en cours d'apurement à cette époque, s'élèvent à 6,637,657 fr. 69 cent., savoir : Créances restant à solder au 1er janvier 1843.

Exercice 1839..	688,809f 14c	6,637,657f 69c
——— 1840..	2,108,812 09	
——— 1841..	3,840,036 46	

Le compte des exercices clos se termine par le tableau que le ministre des finances est tenu de publier, chaque année, aux termes de l'ordonnance du 23 décembre 1829, pour rendre compte des recettes effectuées sur les restes à recouvrer de chaque exercice, et dont l'application a été faite aux exercices subséquents. (Voir pages 524 et 525.) Tableau des restes à recouvrer sur les exercices clos.

COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Etat général des opérations constatées pendant l'année 1842, pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement.

MINISTÈRES.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, ouverts par des lois ou par des ordonnances royales dont la régularisation est proposée dans la loi générale des crédits supplémentaires (A). Exercice 1838.	Exercice 1839.	Exercice 1840.	TOTAL.	CRÉANCES de l'exercice 1841 restées à payer à l'époque de la clôture de cet exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur l'exercice 1842. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1838.	Exercice 1839.	Exercice 1840.	Exercice 1841.	TOTAL.	CRÉANCES de l'exercice 1838 éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.
Justice et cultes. Dépenses de la justice	"	"	"	"	8,697f 97c	106f 88c	66f 66c	1,244f 28c	"	1,417f 82c	5,884f 00c
Justice et cultes. ——— des cultes	110,689f 12c	50,764f 21c	34,211f 78c	195,665f 11c	87,938 31	134,006 57	73,081 26	76,754 82	"	283,842 65	11,287 09
Affaires étrangères	9,841 57	63,619 98	228,388 89	301,850 44	9,039 13	9,841 57	62,217 39	229,413 61	"	301,472 57	30,519 96
Instruction publique	"	"	"	"	14,181 31	188 00	3,413 13	3,868 58	"	7,469 71	3,704 69
Intérieur	8,651 27	10,642 60	4,432 40	23,726 27	109,395 12	8,754 91	193,505 06	33,369 62	"	235,629 59	22,008 96
Agriculture et commerce	236 20	4,246 60	13,563 17	18,045 97	43,076 91	336 20	7,687 60	29,767 06	"	37,790 86	4,175 86
Travaux publics. (Service ordinaire.)	426 89	59,475 62	1,856 09	61,758 60	230,112 49	4,448 20	75,034 09	96,858 07	"	176,340 36	29,236 46
Guerre	"	41,776 00	73,997 68	115,773 68	1,020,000 68	9,080 91	117,354 08	670,177 06	"	796,612 05	41,005 89
Marine et colonies	1,241 05	184,239 88	107,121 06	292,601 99	1,079,946 09	1,640 98	1,764,221 23	115,947 05	"	1,881,809 26	100,851 28
Finances	5,794 40	20,538 27	95,051 20	121,383 87	1,460,133 32	58,190 26	165,853 81	754,419 17	292,926f 02c	1,271,389 26	348,659 03
	136,880 50	435,303 16	558,622 27	1,130,805 93	4,062,521 33	226,594 48	2,462,434 31	2,011,819 32	292,926 02	4,993,774 13	597,333 22
Travaux extraordinaires	"	"	"	"	70,441 15	6,698 23	2,658 67	44,872 44	"	54,229 34	8,575 25
	136,880 50	435,303 16	558,622 27	1,130,805 93	4,132,962 48	233,292 71	2,465,092 98	2,056,691 76	292,926 02	5,048,003 47	605,908 47

OBSERVATIONS.

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

1° Crédits accordés par des lois spéciales,

Exercice 1838	132,003 74
——— 1839	363,305 90
——— 1840	228,388 89
	723,698 53

2° Crédits provisoirement ouverts par des ordonnances royales :

Exercice 1838	4,876 76
——— 1839	71,997 26
——— 1840	330,233 38
	407,107 40

Ces deux sommes réunies forment celle de 1,130,805 fr. 93 cent.

Voici le développement, par ministère, de celle de 407,107 fr. 40 cent. :

EXERCICE 1838.

Justice et cultes. (Dépenses des cultes.)	40 00
Intérieur	53 30
Agriculture et commerce	236 20
Travaux publics	199 29
Marine	697 42
Finances	3,720 55
	4,876 76

EXERCICE 1839.

Justice et cultes. (Dépenses des cultes.)	914 82
Intérieur	283 10
Agriculture et commerce	4,246 60
Travaux publics	909 86
Guerre	41,776 00
Marine	6,371 11
Finances	17,495 77
	71,997 26

EXERCICE 1840.

Justice et cultes. (Dépenses des cultes.)	34,211 78
Intérieur	4,432 40
Agriculture et commerce	13,563 17
Travaux publics	1,856 09
Guerre	73,997 68
Marine	107,121 06
Finances	95,051 20
	330,233 38

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

EXERCICE 1838. (Loi de règlement du 15 janvier 1841.)

Situation définitive, au 1er janvier 1843, époque à partir de laquelle cet exercice, ayant atteint sa période quinquennale, cessera de figurer dans la comptabilité des ministères.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient À PAYER à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES ADMISES EN VERTU DE CRÉDITS ADDITIONNELS aux restes à payer, par la loi du 22 juin 1840.	par la loi du 6 juillet 1840.	par la loi du 10 juin 1841.	par la loi du 25 mai 1842.	par des ordonnances royales dont la régularisation est proposée dans la loi générale des crédits supplémentaires.	CRÉANCES QUI RESTAIENT réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES COURANTS. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1839.	Exercice 1840.	Exercice 1841.	Exercice 1842.	TOTAL.	CRÉANCES ÉTEINTES pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.	OBSERVATIONS.
Justice et cultes... Dépenses de la justice.	6,311f 39c	"	"	"	"	"	6,311f 39c	"	248f 74c	71f 77c	106f 88c	427f 39c	5,884f 00c	Voir le détail, par chapitre législatif, au compte publié par chaque ministère.
Justice et cultes... ——— des cultes...	189,327 53	"	"	2,388f 64c	153,767f 65c	40f 00c	345,523 82	"	158,039 66	42,190 50	134,006 57	334,236 73	11,287 09	
Affaires étrangères	31,916 62	"	87,807f 37c	4,592 31	9,841 57	"	134,157 87	"	89,204 03	4,592 31	9,841 57	103,637 91	30,519 96	
Instruction publique	11,799 93	"	2,957 53	"	"	"	14,757 46	3,136f 86c	7,424 82	303 09	188 00	11,052 77	3,704 69	
Intérieur	215,057 92	"	"	24,572 63	28,732 53	53 30	268,416 38	"	54,434 28	183,218 23	8,754 91	246,407 42	22,008 96	
Agriculture et commerce	36,977 11	"	"	1,240 00	450 00	236 20	38,903 31	"	33,941 25	450 00	336 20	34,727 45	4,175 86	
Travaux publics. (Service ordinaire.)	128,238 66	"	"	29,046 86	3,744 29	129 29	161,159 10	"	45,582 49	81,891 95	4,448 20	131,922 64	29,236 46	
Guerre	152,588 50	454,903f 04c	"	21,273 01	3,753 70	"	632,518 25	"	558,392 22	24,039 23	9,080 91	591,512 36	41,005 89	
Marine	939,858 82	"	"	240,165 88	11,024 43	697 42	1,191,746 55	137,267 87	302,317 00	649,669 42	1,640 98	1,090,895 27	100,851 28	
Finances	1,018,217 46	"	"	26,357 97	22,870 58	3,720 55	1,071,166 56	66,797 03	461,121 86	136,398 38	58,190 26	722,507 53	348,659 03	
	2,730,293 94	454,903 04	90,764 90	349,637 30	234,184 75	4,876 76	3,864,660 69	207,201 76	1,710,706 35	1,122,824 88	226,594 48	3,267,327 47	597,333 22	
Travaux extraordinaires	127,231 82	"	"	"	"	"	127,231 82	"	91,620 46	20,337 88	6,698 23	118,656 57	8,575 25	
	2,857,525 76	454,903 04	90,764 90	349,637 30	234,184 75	4,876 76	3,991,892 51	207,201 76	1,802,326 81	1,143,162 76	233,292 71	3,385,984 04	605,908 47	
		1,134,366 75												

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

EXERCICE 1839. (Loi de règlement du 3 mai 1842.)

Situation des Dépenses restant à payer, au 1er janvier 1843.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES ADMISES en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par la loi du 25 mai 1842.	NOUVELLES CRÉANCES ADMISES en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par des ordonnances royales, dont la régularisation est proposée dans la loi générale des crédits supplémentaires.	CRÉANCES QUI RESTAIENT réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES COURANTS. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1840.	Exercice 1841.	Exercice 1842.	TOTAL.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1843.	OBSERVATIONS.
Justice et cultes.... Dépenses de la justice	7,601f 92c	"	"	7,601f 92c	"	1,198f 02c	66f 66c	1,264f 68c	6,337f 24c	Voir le détail, par chapitre législatif, au compte publié par chaque ministère.
Justice et cultes.... ——— des cultes	44,438 77	117,057f 87c	914f 82c	162,411 46	"	77,833 22	73,081 26	150,914 48	11,496 98	
Affaires étrangères	2,735 37	118,022 13	"	120,757 50	"	55,179 03	62,217 39	117,396 42	3,361 08	
Instruction publique	23,977 87	"	"	23,977 87	13,154f 34c	2,119 45	3,413 13	18,686 92	5,290 95	
Intérieur	211,277 90	23,415 20	283 10	234,976 20	"	18,063 35	193,505 06	211,568 41	23,407 79	
Agriculture et commerce	36,487 91	1,176 29	4,246 60	41,910 80	"	19,184 58	7,687 60	26,872 18	15,038 62	
Travaux publics. (Service ordinaire.)	384,214 09	88,319 06	909 86	473,443 01	"	368,373 72	75,034 09	443,407 81	30,035 20	
Guerre	285,039 20	16,147 76	41,776 00	342,962 96	"	168,155 44	117,354 08	285,509 52	57,453 44	
Marine et colonies	1,668,687 24	188,098 18	6,371 11	1,863,156 53	"	38,735 72	1,764,221 23	1,802,956 95	60,199 58	
Finances	1,067,954 60	39,214 96	17,495 77	1,124,665 33	73,209 61	423,519 47	165,853 81	662,582 89	462,082 44	
	3,732,414 87	591,451 45	71,997 26	4,395,863 58	86,363 95	1,172,362 00	2,462,434 31	3,721,160 26	674,703 32	
Travaux extraordinaires	136,614 89	"	"	136,614 89	"	119,850 40	2,658 67	122,509 07	14,105 82	
	3,869,029 76	591,451 45	71,997 26	4,532,478 47	86,363 95	1,292,212 40	2,465,092 98	3,843,669 33	688,809 14	
		663,448 71								

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1840. (Loi de règlement proposée le 2 mars 1842.)

Situation des Dépenses restant à payer, au 1er janvier 1843.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer — par la loi du 25 mai 1842.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer — par des ordonnances royales dont la régularisation est proposée dans la loi générale des crédits supplémentaires.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) — Exercice 1841.	PAYEMENTS — Exercice 1842.	PAYEMENTS — TOTAL.	RESTE à payer au 1er janvier 1843.	OBSERVATIONS.
Justice et cultes.... Dépenses de la justice	6,894f 09c	"	"	6,894f 09c	"	1,244f 28c	1,244f 28c	5,649f 81c	Voir le détail, par chapitre législatif, au compte publié par chaque ministère.
Justice et cultes.... ——— des cultes	65,539 67	"	34,211f 78c	99,751 45	"	76,754 82	76,754 82	22,996 63	
Affaires étrangères	8,368 62	228,388f 89c	"	236,757 51	"	229,413 61	229,413 61	7,343 90	
Instruction publique	6,447 75	"	"	6,447 75	534f 00c	3,868 58	4,402 58	2,045 17	
Intérieur	410,458 89	"	4,432 40	414,891 29	"	33,369 62	33,369 62	381,521 67	
Agriculture et commerce	17,810 04	"	13,563 17	31,373 21	"	29,767 06	29,767 06	1,606 15	
Travaux publics. (Service ordinaire.)	266,810 40	"	1,856 09	268,666 49	"	96,858 07	96,858 07	171,808 42	
Guerre	763,253 44	"	73,997 68	837,251 12	"	670,177 06	670,177 06	167,074 06	
Marine et colonies	514,876 56	"	107,121 06	621,997 62	"	115,947 05	115,947 05	506,050 57	
Finances	1,741,746 74	"	95,051 20	1,836,797 94	274,275 26	754,419 17	1,028,694 43	808,103 51	
	3,802,206 20	228,388 89	330,233 38	4,360,828 47	274,809 26	2,011,819 32	2,286,628 58	2,074,199 89	
Travaux extraordinaires	79,484 64	"	"	79,484 64	"	44,872 44	44,872 44	34,612 20	
	3,881,690 84	228,388 89	330,233 38	4,440,313 11	274,809 26	2,056,691 76	2,331,501 02	2,108,812 09	
		558,622 27							

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

EXERCICE 1841. (Loi de règlement proposée le 1er mars 1843.)

Situation des Dépenses restant à payer, au 1er janvier 1843.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur l'exercice 1842. (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	RESTE à payer au 1er janvier 1843.	OBSERVATIONS.
Justice et cultes. Dépenses de la justice	8,697f 97c	"	8,697f 97c	Voir le détail, par chapitre législatif, au compte publié par chaque ministère.
Justice et cultes. ——— des cultes	* 87,938 31	"	87,938 31	
Affaires étrangères	9,039 13	"	9,039 13	
Instruction publique	14,181 31	"	14,181 31	
Intérieur	109,395 12	"	109,395 12	
Agriculture et commerce	43,076 91	"	43,076 91	
Travaux publics. (Service ordinaire.)	230,112 49	"	230,112 09	
Guerre	1,020,000 68	"	1,020,000 68	
Marine et colonies	1,079,946 09	"	1,079,946 49	
Finances	1,460,133 32	292,926f 02c	1,167,207 30	
	4,062,521 33	292,926 02	3,769,595 31	
Travaux extraordinaires	70,441 15	"	70,441 15	
	4,132,962 48	292,926 02	3,840,036 46	

État général des Créances des Exercices clos restant à solder au 1er janvier 1843, et dont le payement peut avoir lieu par imputation sur les budgets des Exercices courants, selon le mode réglé par l'article 8 de la loi du 23 mai 1834.

MINISTÈRES.	MONTANT DES CRÉANCES RESTANT À PAYER. Exercice 1839.	Exercice 1840.	Exercice 1841.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
Justice et cultes. Dépenses de la justice	6,337f 24c	5,649f 81c	8,697f 97c	20,685f 02c	Voir le détail, par chapitre législatif, au compte publié par chaque ministère.
Justice et cultes. ——— des cultes	11,496 98	22,996 63	87,938 31	122,431 92	
Affaires étrangères	3,361 08	7,343 90	9,039 13	19,744 11	
Instruction publique	5,290 95	2,045 17	14,181 31	21,517 43	
Intérieur	23,407 79	381,521 67	109,395 12	514,324 58	
Agriculture et commerce	15,038 62	1,606 15	43,076 91	59,721 68	
Travaux publics. (Service ordinaire.)	30,035 20	171,808 42	230,112 49	431,956 11	
Guerre	57,453 44	167,074 06	1,020,000 68	1,244,528 18	
Marine et colonies	60,199 58	506,050 57	1,079,946 09	1,646,196 24	
Finances	462,082 44	808,103 51	1,167,207 30	2,437,393 25	
	674,703 32	2,074,199 89	3,769,595 31	6,518,498 52	
Travaux extraordinaires	14,105 82	34,612 20	70,441 15	119,159 17	
	688,809 14	2,108,812 09	3,840,036 46	6,637,657 69	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Situation générale des Droits constatés et perçus sur les Contributions et Revenus de l'Exercice 1841.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS RESTANT à recouvrer sur l'exercice 1840, au 31 décembre 1841.	DROITS CONSTATÉS pendant l'exercice 1841.	TOTAL.	*À DÉDUIRE.* DÉCHARGES ACCORDÉES sur les droits constatés et les restes à recouvrer.	RESTE pour DROITS CONSTATÉS à recouvrer pendant l'exercice 1841.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'exercice 1841.	DROITS restant à recouvrer À LA CLÔTURE de l'exercice 1841 et qui ont été transportés à l'exercice 1842.	OBSERVATIONS.
Contributions directes	"	400,029,566f 07c	400,029,566f 07c	"	400,029,566f 07c	400,029,566f 07c	"	Aux termes de l'ordonnance royale du 23 décembre 1829, le ministre des finances doit comprendre, chaque année, dans son compte général, l'état des recettes effectuées sur les restes à recouvrer à l'expiration de chaque exercice, et dont l'application aura été faite aux exercices suivants.
Enregistrement et timbre	1,594,877f 25c	233,015,785 69	234,610,662 94	3,853,327f 23c	230,757,335 71	229,103,995 42	1,653,340f 29c	Le rapport au Roi qui a proposé cette ordonnance, et qui est inséré au compte de 1829 (pages 7 et suivantes), s'explique ainsi relativement à l'état des recettes que l'on vient de rappeler : « Ce développement serait fourni par le ministre des finances, lorsqu'à l'époque du règlement des exercices « quelques produits seraient restés à réaliser à la charge des redevables de l'État. La régularité du service de la « perception et sa marche facile réduiront ce dernier cas à de rares exceptions, etc. »
Domaines, prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères, et produits d'établissemts spéciaux régis ou affermés par l'État.	773,114 00	6,505,454 33	7,278,568 33	155,971 87	7,122,596 46	6,371,602 65	750,993 81	
Produits des coupes de bois	"	29,928,613 40	29,928,613 40	"	29,928,613 40	29,928,613 40	"	En effet, les produits de l'enregistrement et du timbre, ceux des domaines, et ceux des boissons et autres taxes indirectes, sont les seuls qui, à la clôture de l'exercice, ne se trouvent pas entièrement recouvrés.
Produit divers des forêts, droits de pêche, et contribution des communes et des établissements publics pour frais de régie de leurs bois	"	4,458,785 33	4,458,785 33	"	4,458,785 33	4,458,785 33	"	Les contributions directes sont toujours perçues, en totalité, dans le cours de l'exercice auquel elles se rapportent, l'article 3 de l'ordonnance royale du 8 décembre 1832 ayant imposé aux comptables l'obligation de solder, de leurs fonds personnels, la portion des rôles qui ne serait pas rentrée à l'échéance des derniers termes fixés pour leur recouvrement.
Douanes, navigation et droits divers	"	137,729,423 20	137,729,423 20	718,694 80	137,010,728 40	137,010,728 40	"	A l'égard des produits des douanes, des postes, des coupes de bois, des salines, des monnaies et des recettes accidentelles, ils sont généralement, par leur nature et d'après les lois qui les régissent, réalisés au moment même où ils sont liquidés et constatés, ou au moins dans un délai qui ne dépasse, dans aucun cas, l'époque de la clôture de chaque exercice.
Taxe de consommation des sels	"	56,206,713 95	56,206,713 95	"	56,206,713 95	56,206,713 95	"	
Boissons et droits de fabrication des bières	74,834 54	93,437,443 55	93,512,278 09	42,816 93	93,469,461 16	93,406,347 90	63,113 26	Dans cet état de choses, et pour satisfaire aux dispositions de l'article 3 de l'ordonnance précitée du 23 décembre 1829, en se conformant aux règles observées pour chaque nature d'impôts ou de revenus, l'administration des finances publie le tableau des droits constatés et perçus sur les contributions et revenus publics de l'exercice 1841.
Diverses taxes et recouvrements d'avances	2,284,272 37	53,233,184 49	55,517,456 86	251,757 23	55,265,699 63	52,475,318 07	2,790,381 56	
Tabacs	"	97,952,300 82	97,952,300 82	3,912 92	97,948,387 90	97,948,387 90	"	
Poudres	"	5,309,579 59	5,309,579 59	"	5,309,579 59	5,309,579 59	"	
Produit de l'exploitation des salines pendant le quatrième trimestre de 1841.	"	304,414 84	304,414 84	"	304,414 84	304,414 84	"	
Postes	600 00	48,171,479 11	48,172,079 11	12,913 50	48,159,165 61	48,158,565 61	600 00	
Produits universitaires	"	3,977,895 97	3,977,895 97	"	3 ,977,85 97	3,977,895 97	"	
Produits éventuels affectés au service départemental	"	17,746,743 86	17,746,743 86	"	17,746,743 86	17,746,743 86	"	
Produits et revenus de l'Algérie	"	2,033,097 47	2,033,097 47	"	2,033,097 47	2,033,097 47	"	
Produits divers	"	14,565,348 05	14,565,348 05	"	14,565,348 05	14,565,348 05	"	
	4,727,698 16	1,204,605,829 72	1,209,333,527 88	5,039,394 48	1,204,294,133 40	1,199,035,704 48	5,258,428 92	
Ressources extraordinaires	"	183,518,187 09	183,518,187 09	"	183,518,187 09	183,518,187 09	"	
	4,727,698 16	1,388,124,016 81	1,392,851,714 97	5,039,394 48	1,387,812,320 49	1,382,653,891 57	5,258,428 92	

DES EXERCICES CLOS.

sur les Contributions et Revenus de l'Exercice 1841.

RESTE pour droits constatés à recouvrer pendant l'exercice 1841.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'exercice 1841.	DROITS restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 1841 et qui ont été transportés à l'exercice 1842.	OBSERVATIONS.
400,029,566f 07c	400,029,566f 07c	»	Aux termes de l'ordonnance royale du 23 décembre 1820, le ministre des finances doit comprendre, chaque année, dans son compte général, l'état des recettes effectuées sur les restes à recouvrer à l'expiration de chaque exercice, et dont l'application aura été faite aux exercices suivants.
200,767,335 71	223,103,905 42	1,653,340f 72c	Le rapport au Roi qui a proposé cette ordonnance, et qui est inséré au compte de 1828 (pages 1 et suivantes), s'explique ainsi relativement à l'état des recettes que l'on vient de rappeler :
7,132,596 46	6,371,602 65	750,993 81	« Ce développement serait formé par le ministre des finances, lorsqu'à l'époque du règlement des exercices « quelques produits seraient restés à réaliser à la charge des redevables de l'État. La constatité du service de la « perception et sa marche facile réduiront ce dernier cas à de rares exceptions, etc. »
29,928,013 40	29,928,013 40	»	En effet, les produits de l'enregistrement et du timbre, ceux des domaines, et ceux des baissons et autres taxes indirectes, sont les seuls qui, à la clôture de l'exercice, ne se trouvent pas entièrement recouvrés.
4,458,785 33	4,458,785 33	»	Les contributions directes sont toujours perçues, en totalité, dans le cours de l'exercice auquel elles se rapportent. L'article 3 de l'ordonnance royale du 8 décembre 1833 ayant imposé aux comptables l'obligation de solder, de leurs fonds personnels, la portion des rôles qui ne serait pas rentrée à l'échéance des derniers termes fixés pour leur recouvrement.
137,010,728 40	137,010,728 40	»	A l'égard des produits des douanes, des postes, des coupes de bois, des salines, des monnaies et des recettes accidentelles, ils sont généralement, par leur nature et d'après les bois qui les régissent, réalisés au moment même où ils sont liquidés et constatés, ou au moins dans un délai qui ne dépasse, dans aucun cas, l'époque de la clôture de chaque exercice.
56,206,713 95	56,206,713 95	»	Dans cet état de choses, et pour satisfaire aux dispositions de l'article 3 de l'ordonnance précitée du 23 décembre 1829, en se conformant aux règles observées pour chaque nature d'impôts ou de revenus, l'administration des finances publie le tableau des droits constatés et perçus sur les contributions et sa seconde publicité de l'exercice 1841.
93,289,461 16	93,168,347 90	63,113 26	
56,265,699 63	52,475,318 67	2,790,381 50	
97,948,387 90	97,948,387 90	»	
5,309,579 50	5,309,579 50	»	
304,414 84	304,414 84	»	
18,159,165 61	46,138,565 61	600 00	
3,977,85 97	3,977,895 97	»	
17,746,743 86	17,746,743 86	»	
2,033,097 47	2,033,097 47	»	
14,565,348 05	14,565,348 05	»	
1,204,494,133 40	1,190,035,704 48	5,458,428 92	
183,518,187 09	183,518,187 09	»	
1,387,812,320 49	1,382,653,891 57	5,458,428 92	

COMPTE

DES DÉBETS, DES CRÉANCES LITIGIEUSES

ET

DES PRÊTS AU COMMERCE.

NOTE

Sur le Compte des Débets, des Créances litigieuses et des Prêts au commerce.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Le compte des débets et créances litigieuses dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du trésor public se résume, pour l'année 1842, en deux états.

L'état n° 1 présente :

1° La situation au 1er janvier 1842, telle qu'elle résulte du compte des finances de 1841 ;

2° Le mouvement en accroissements et en atténuations, pendant l'année 1842, de tous les articles du compte des débets et créances ;

3° Et enfin la situation au 1er janvier 1843.

Cet état est divisé en deux parties :

Dans la première on a compris les débets et créances litigieuses susceptibles de figurer dans l'actif du trésor, sous le titre d'avances, débets et créances à recouvrer.

La seconde comprend les débets et créances de toute nature qui ne font pas partie de l'actif du trésor, et dont la recette est appliquée aux produits divers du budget.

On voit que, dans le cours de l'année 1842, il est survenu 351 affaires nouvelles, s'élevant ensemble à 2,181,329 francs 92 centimes, non compris les affaires relatives aux prêts et avances faits au commerce et à l'industrie, en vertu de la loi du 17 octobre 1830, et qui sont l'objet d'une note et d'un tableau particuliers. (Voir ci-après.)

Il a été terminé, pendant la même année, 272 affaires, et les atténuations opérées se sont élevées, savoir :

En versements effectués dans les caisses du trésor, à.....	369,798f 34c
En réductions ou régularisations, à.....	80,819 38
En déclarations de caducité, à.....	514,799 15
TOTAL des atténuations.....	965,416 87

En sorte que, d'une part, les débets et créances qui, au commencement de l'année 1842, présentaient un total de 40,395,279 francs 38 centimes, s'élèvent, à la fin, à 41,611,192 francs 43 centimes, et que, de l'autre, le nombre des affaires en instance, qui était, au 1er janvier 1842, de 893, se trouve porté à 972, au 1er janvier 1843.

Les *accroissements* des débets et créances sont justifiés par des arrêts de la Cour des comptes, des états de liquidations d'intérêts, des états de situation formés sur les écritures appuyées de pièces justificatives, ou par des bordereaux de débets notifiés par les ministères. A ces justifications il faut ajouter les obligations notariées, souscrites au profit du trésor public par diverses compagnies soumissionnaires de chemins de fer, pour les prêts qui leur ont été faits et qui ont été inscrits sur les livres de l'agence judiciaire du trésor; ces compagnies sont : la compagnie du chemin de fer de Strasbourg à Bâle, à laquelle il a été prêté, pendant l'année 1842, une somme de 1,050,000 francs, en vertu de la loi du 25 juillet 1840, et celle du chemin de fer d'Andrezieux à Roanne, qui a reçu une nouvelle avance de 500,000 francs, autorisée par la même loi.

Les *versements* effectués dans les caisses du trésor public sont constatés par les talons des récépissés délivrés aux parties versantes et par les écritures de la comptabilité générale des finances.

Les *réductions* et *régularisations* sont justifiées par des arrêts de la Cour des comptes et des décisions ministérielles.

Les *créances déclarées caduques* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le trésor public, soit parce que l'insolvabilité des redevables a été régulièrement établie, soit parce que leur résidence et leur actif sont demeurés inconnus, soit enfin parce que la discussion de leur actif est terminée. Le comité des finances du conseil d'État a été appelé à émettre un avis spécial sur chaque affaire, et la caducité a été prononcée par ordonnance du Roi du 16 décembre 1842.

La déclaration de caducité ne déroge point aux droits du trésor public : si les débiteurs reviennent à meilleure fortune, ou si la résidence de ceux qui étaient inconnus est découverte, le trésor public reprend alors contre eux les poursuites primitivement entamées. La déclaration de caducité n'est qu'une mesure d'ordre essentielle à l'apurement de la comptabilité, en ce qu'elle fait disparaître des écritures du trésor public une masse de créances sans valeur.

L'état n° 2 développe, sous divers aspects, le montant des débets et créances au 1er janvier 1843; il en fait ainsi connaître :

1° La classification par époque, suivant les années pendant lesquelles ils ont pris naissance : cette classification, dont l'établissement satisfait aux observations émises à la tribune de la Chambre des Députés, dans la session de 1838, sur le compte des débets de 1837, a été introduite, en 1838, dans le compte de l'adminitration des finances; elle se divise en cinq périodes ou époques, SAVOIR :

1re époque.—1789 et années antérieures	10,287f 80c
2e époque.—de 1789 au consulat	5,483,498 73
3e époque.—Consulat et empire	4,969,295 63
4e époque.—Gouvernement de la restauration	4,213,174 72
5e époque.—Gouvernement actuel	26,934,935 55
	41,611,192 43

2° La situation dans les écritures de la comptabilité générale des finances : sur le total ci-dessus de 41,611,192 francs 43 centimes, l'actif de l'administration des finances comprend seulement une somme de 270,340 francs 22 centimes, qui a fait originairement déficit dans les caisses publiques, et dont il restait à couvrir le trésor au 1er janvier 1843.

3° L'appréciation sommaire par l'agence judiciaire du trésor public : les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur des états détaillés, dressés par nature de créance et classés par section. La masse des débets et créances au 1er janvier 1843, résultant de 972 affaires et montant à la somme de 41,611,192 francs 43 centimes, a été appréciée et classée comme suit :

1° Créances bonnes	24,931,202f 66c
2° Créances d'un recouvrement douteux	2,986,151 97
3° Créances mauvaises ou irrecouvrables	13,693,837 80
SOMME ÉGALE	41,611,192 43

Le travail de l'appréciation présente, aussi exactement qu'il est possible, la valeur actuelle des débets et créances.

On a compris dans la classe des *créances bonnes* celles qui reposent sur des gages certains et celles qui concernent des débiteurs solvables.

Les *créances d'un recouvrement douteux* sont celles sur lesquelles il n'existe pas de garanties suffisantes, ou qui donnent lieu à des contestations avec les débiteurs. Ces créances produiront, sans doute, des recouvrements importants; mais, dans l'état actuel des affaires, il n'est pas possible d'arbitrer le montant des rentrées qui pourront être obtenues.

Les créances classées comme *mauvaises ou irrecouvrables* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le trésor public, parce que l'actif des débiteurs est épuisé, et qu'il ne reste plus qu'à constater régulièrement leur insolvabilité.

On renouvelle ici l'observation consignée, chaque année, dans les comptes, que la masse des créances mauvaises ne doit pas être considérée comme une perte réelle pour le trésor public. Le chiffre n'est aussi élevé que parce qu'il résulte, en grande partie, de liquidations faites en l'absence des pièces comptables, que les héritiers des débiteurs décédés insolvables ou les débiteurs eux-mêmes, en fuite ou en faillite, n'avaient aucun intérêt à produire.

PRÊTS AU COMMERCE ET À L'INDUSTRIE.

La loi du 17 octobre 1830 a ouvert un crédit de 30 millions destinés à être employés en prêts ou avances au commerce et à l'industrie.

Une commission créée par ordonnance du Roi du 18 octobre 1830 a été chargée de recueillir et d'apprécier les demandes des négociants et manufacturiers, de proposer les avances à accorder et les conditions des prêts.

Le montant des prêts accordés a été :

Pour Paris, de	14,498,432f
Pour les départements, de	15,312,897
ENSEMBLE	29,811,329

Cette avance, faite par le trésor public, a été portée en dépense au budget de l'exercice 1830.

Conformément à la loi, on a exigé de chacun des emprunteurs toutes les sûretés qu'il a été possible d'obtenir pour la garantie du remboursement.

Les garanties données au trésor reposent, pour la totalité des prêts, sur des effets à échéances fixes, que les emprunteurs ont souscrits et passés à l'ordre du caissier du trésor public, tant pour le capital que pour les intérêts calculés à 4 p. 0/0, jusqu'au jour de l'échéance; et, en outre, pour la plupart, sur des propriétés mobilières et immobilières, affectées au profit du trésor, à titre d'hypothèque ou de nantissement, selon la nature du gage.

La somme avancée par le trésor public a été classée comme suit :

1° Emprunteurs qui ont fourni une garantie hypothécaire	10,899,686f 10c
2° Emprunteurs qui ont déposé des marchandises en garantie	3,290,931 00
3° Emprunteurs qui ont été cautionnés	4,300,500 00
4° Emprunteurs qui ont engagé le matériel de leur établissement	761,798 00
5° Emprunteurs qui ont versé à la caisse du trésor public des effets de portefeuille en garantie	1,545,513 90
6° Emprunteurs qui ont fourni des garanties de différentes natures	4,653,400 00
7° Comptoirs d'escompte dans les départements	2,659,500 00
8° Comité d'escompte de Paris, créé par ordonnance du Roi du 26 octobre 1830	1,700,000 00
SOMME PAREILLE	29,811,329 00

Les remboursements avaient été, en général, divisés par tiers,

Le premier, à un an;
Le second, à dix-huit mois;
Le troisième, à deux ans.

Un grand nombre d'emprunteurs, hors d'état d'acquitter leurs billets aux échéances, ont obtenu des délais qui, la plupart, les mettent à même de s'acquitter successivement.

L'avance du trésor, portée en dépense au budget de 1830 et s'élevant à..... 29,811,329f 00c
a été augmentée :

1° Pour intérêts, de.....	3,363,221f 66c	3,438,308 02
2° Pour frais de protêts et autres, de.....	75,086 36	
TOTAL.....		33,249,637 02

Elle s'est atténuée du montant des recouvrements opérés par le trésor, savoir :

Antérieurement au 1er janvier 1842.....	23,793,861f 47c	24,660,807 30
Pendant l'année 1842.....	686,945 83	
RESTE à recouvrer au 1er janvier 1843.....		8,588,829 72

Les prêts au commerce sont l'objet d'un tableau particulier (état n° 3), qui fait connaître le nombre des maisons de commerce ou fabricants qui ont participé au prêt, la classification des divers emprunteurs, d'après la nature de la garantie donnée au trésor, le montant des payements effectués sur les ordonnances délivrées par le ministre des finances, les accroissements provenant des intérêts et frais, le nombre des affaires finies, le montant des recouvrements effectués, et enfin le solde restant dû au trésor public au 1er janvier 1843, développé, d'après l'appréciation des créances en bonnes, douteuses ou irrecouvrables.

Les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur un état général et détaillé, qui comprend les 437 comptes des emprunteurs.

Les créances résultant des 229 affaires principales sur lesquelles il reste encore à suivre au 1er janvier 1843, et montant à la somme de 8,588,829 francs 72 centimes, ont été appréciées et classées comme suit :

1° Créances bonnes.....	2,262,283f 05c
2° Créances d'un recouvrement douteux.....	1,058,930 69
3° Créances mauvaises ou irrecouvrables.....	5,267,615 98
SOMME ÉGALE.....	8,588,829 72

On s'est attaché, dans le travail d'appréciation, à présenter, aussi exactement que possible, la valeur actuelle des créances qui restent à recouvrer sur les emprunteurs.

ÉTAT n° 1.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

État présentant la Situation au 1er janvier 1842, les Accroissements et les Atténuations pendant l'année 1842, et la Situation au 1er janvier 1843.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1842.	ACCROISSEMENTS pendant l'année 1842.	TOTAL.	ATTÉNUATIONS PENDANT L'ANNÉE 1842. VERSEMENTS effectués dans les caisses du trésor.	RÉDUCTIONS prononcées par ordonnances du Roi, arrêts de la Cour des comptes, jugements, etc.	DÉCLARATIONS de caducité prononcées par ordonnance du Roi.	TOTAL des atténuations.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1843.	MOUVEMENTS DANS LE NOMBRE DES COMPTES DE DÉBETS. Comptes au 1er janv. 1842.	Accroissements de l'année.	TOTAL.	Atténuations de l'année.	Comptes au 1er janv. 1843.
6	Receveurs généraux	1,773,035 66	309 10	1,773,344 76	10,691 35	"	225,760 50	236,451 85	1,536,892 91	13	"	13	2	11
7	Receveurs particuliers et percepteurs	36,125 11	"	36,125 11	1,773 47	"	"	1,773 47	34,351 64	6	"	6	1	5
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	190,140 46	16,109 28	206,249 74	35,744 41	6,389 62	657 69	42,791 72	163,458 02	41	20	61	19	42
31	Receveurs des douanes	168,326 49	100 57	168,427 06	1,483 97	"	"	1,483 97	166,943 09	6	"	6	1	5
33	Receveurs des contributions indirectes	86,651 01	13,355 75	100,006 76	33,824 41	1,553 23	"	35,377 64	64,629 12	20	7	27	7	20
32	Directeurs des postes	76,950 34	3,526 74	80,477 08	2,885 79	"	3,206 03	6,091 82	74,385 26	23	5	28	4	24
30	Receveurs des loteries	93,154 22	"	93,154 22	4,163 68	"	"	4,163 68	88,990 54	3	"	3	"	3
5	Payeurs des départements et divisions militaires	444,039 70	8,261 80	452,301 50	8,831 72	"	"	8,831 72	443,469 78	5	1	6	2	4
36	Caissier central du trésor	41,211 17	16 05	41,227 22	620 00	"	"	620 00	40,607 22	1	"	1	"	1
		2,909,634 16	(B) 41,679 29	2,951,313 45	100,018 80	7,942 85	229,624 22	337,585 87	2,613,727 58	118	33	151	36	115
19	Prêts faits à divers négociants, antérieurement à 1818	1,397,406 35	"	1,397,406 35	845 65	"	"	845 65	1,396,560 70	4	"	4	"	4
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	195,672 45	105 59	195,778 04	"	"	"	"	195,778 04	4	"	4	"	4
39	Prêts à diverses compagnies de chemins de fer (A)	22,650,000 00	1,550,000 00	24,200,000 00	"	"	"	"	24,200,000 00	4	"	4	"	4
	TOTAL	27,152,712 96	1,591,784 88	28,744,497 84	100,864 45	7,942 85	229,624 22	338,431 52	28,406,066 32	130	33	163	36	127
1	Directeurs et trésoriers des monnaies	7,598 22	"	7,598 22	"	"	"	"	7,598 22	1	"	1	"	1
2	Receveurs et préposés des économats	1,693 43	3,988 78	5,682 21	1,877 37	"	309 78	2,187 15	3,495 06	2	"	2	1	1
3	Receveurs des finances, domaines et bois	146,418 97	"	146,418 97	"	"	"	"	146,418 97	3	"	3	"	3
8	Comptables divers	341,165 06	115,875 19	457,040 25	3,311 20	58,821 50	"	62,132 70	394,907 55	6	1	7	1	6
9	Comptables des colonies	25,846 78	"	25,846 78	"	"	25,059 98	25,059 98	786 80	3	"	3	1	2
10	Créances de l'ancienne liste civile (antérieurement à 1814).	91,364 66	"	91,364 66	"	"	"	"	91,364 66	1	"	1	"	1
11	Fournisseurs	7,661,006 27	172,867 69	7,833,873 96	69,096 30	984 94	221,477 31	291,558 55	7,542,315 41	37	10	47	7	40
13	Officiers et sous-officiers	522,524 68	34,972 55	557,497 23	35,577 91	535 37	7,804 23	43,917 51	513,579 72	102	92	194	98	96
14	Gardes-magasins	97,599 97	684 89	98,284 86	1,601 61	"	20,925 78	22,527 39	75,757 47	12	"	12	3	9
17	Économes des hôpitaux militaires	23,347 58	"	23,347 58	"	"	"	"	23,347 58	3	"	3	"	3
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux, étapes	1,109,088 85	87,456 70	1,196,545 55	96,465 63	4,008 18	"	100,473 81	1,096,071 74	42	19	61	13	48
20	Boulangers, de 1789 à 1792	994 28	5 72	1,000 00	1,000 00	"	"	1,000 00	"	1	"	1	1	"
22	Entrepreneurs de travaux	528,669 98	101,201 68	629,871 66	16,732 51	1,289 39	368 35	18,390 25	611,481 41	35	33	68	13	55
23	Pensionnaires de l'État (remboursement d'arrérages)	43,540 41	4,483 21	48,023 62	3,092 57	3,824 45	"	6,917 02	41,106 60	23	6	29	5	24
24	Directeurs des postes (anciennes affaires)	3,326 28	"	3,326 28	"	"	"	"	3,326 28	5	"	5	"	5
27	Effets divers (douanes, adjudicataires de coupes de bois, etc.)	187,901 28	1,977 05	189,878 33	"	"	5,129 50	5,129 50	184,748 83	20	1	21	1	20
28	Débiteurs divers	1,000,165 12	59,918 08	1,060,083 20	34,279 09	3,412 70	"	37,691 79	1,022,391 41	336	151	487	87	400
34	Effets provenant de la caisse du sceau des titres	77,453 65	6,113 50	83,567 15	5,899 70	"	"	5,899 70	77,667 45	121	5	126	4	122
38	Créances provenant de l'actif de l'ancienne liste civile. (Loi du 8 avril 1834.)	1,372,860 95	"	1,372,860 95	"	"	4,100 00	4,100 00	1,368,760 95	10	"	10	1	9
	TOTAL des divers débiteurs	13,242,566 42	589,545 04	13,832,111 46	268,933 89	72,876 53	285,174 93	626,985 35	13,205,126 11	763	318	1,081	236	845
	REPORT des débets des comptables des finances et des prêts faits à divers négociants et manufacturiers et aux compagnies de chemins de fer	27,152,712 96	1,591,784 88	28,744,497 84	100,864 45	7,942 85	229,624 22	338,431 52	28,406,066 32	130	33	163	36	127
	TOTAL	40,395,279 38	2,181,329 92	42,576,609 30	369,798 34	80,819 38	514,799 15	965,416 87	41,611,192 43	893	351	1,244	272	972
35	PRÊTS au commerce et à l'industrie. (Loi du 17 octobre 1830.) V. le développement ci-après, p. 536 et 537.	9,272,986 50	2,789 05	9,275,775 55	686,945 83	"	"	686,945 83	8,588,829 72	234	"	234	5	229
	TOTAL GÉNÉRAL	49,668,265 88	2,184,118 97	51,852,384 85	(c) 1,056,744 17	80,819 38	514,799 15	1,652,362 70	50,200,022 15	1,127	351	1,478	277	1,201

OBSERVATIONS.

(A) Voir le développement des prêts de cette nature dans les tableaux de la situation générale des finances, page 389.

(B) La somme de 41,679 fr. 29 cent. représente des débets et accroissements de débets à la charge de divers comptables, résultant de déficit de caisse, de vérifications de régie par les agents de surveillance, d'intérêts liquidés par l'agence judiciaire, et de frais de poursuite.

Sur cette somme de 41,679 francs 29 centimes, celle de 27,772 francs 74 centimes figure dans l'actif de l'administration des finances, ci 27,772f 74c

(Voir le compte du service de trésorerie, page 155.)

Le surplus de 13,906 francs 55 centimes, représentant des débets provenant de vérifications de régie, qui n'ont point fait déficit dans les caisses du trésor, n'a pas été constaté dans l'actif, ci 13,906 55

SOMME PAREILLE 41,679 29

(c) Ces versements ont été constatés en recette, ainsi qu'il suit

1° Aux comptes de débets et créances compris dans l'actif de l'administration des finances (voir le compte du service de trésorerie, page 155), pour 26,988 96

2° Au compte des produits divers de l'exercice 1842 (voir le compte des contributions et revenus publics, pages 73 et 75), pour 1,029,755 francs 21 centimes, savoir :

Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'administration des finances 73,875 49
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif 268,933 89
Recouvrements sur prêts au commerce 686,945 83
} 1,029,755 21

TOTAL 1,056,744 17

État n° 2.

Suite des DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Classification, Situation et Appréciation des Débets et Créances au 1er janvier 1843.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	CLASSIFICATION. PAR ÉPOQUE D'ORIGINE. 1789 et années antérieures.	De 1789 au Consulat.	Consulat et Empire.	Gouvernement de la Restauration.	Gouvernement actuel.	SITUATION DANS LES ÉCRITURES de la comptabilité générale des finances. Débets compris dans l'actif de l'administration des finances.	Débets non compris dans l'actif de l'administration des finances.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. Créances bonnes.	Créances douteuses.	Créances mauvaises.	MONTANT DES DÉBETS et créances au 1er janvier 1843.	NOMBRE de comptes.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	"	"	1,535,086 68	"	1,806 23	"	1,536,892f 91	56,340f 09	22,500f 00	1,458,052f 82	1,536,892f 91	11	La différence qui existe entre les *débets compris dans l'actif de l'administration des finances* et les *créances* estimées *bonnes* par l'agence judiciaire du trésor résulte du mouvement qu'opèrent, sur la masse des créances, les appréciations de l'agence judiciaire, dont les bases essentiellement variables font rentrer, chaque année, dans les créances bonnes, des créances précédemment jugées mauvaises ou douteuses, ou rejettent dans les créances douteuses et mauvaises, des créances qui avaient d'abord été présumées bonnes; tandis que les débets compris dans l'actif de l'administration des finances n'en peuvent sortir que par suite de versements matériels effectués dans les caisses du trésor, ou d'imputation sur les crédits des budgets, en vertu d'ordonnances et décisions qui doivent être ultérieurement soumises à la sanction législative. Voir, pour la portion de débets comprise dans l'actif, et montant à 270,340 francs 22 centimes, la *Situation de l'administration des finances*, page 385.
7	Receveurs particuliers et percepteurs	"	"	26,990 43	7,361 21	"	239f 28	34,112 36	6,649 52	3,332 18	24,369 94	34,351 64	5	
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	"	"	4,475 98	93,586 82	65,395 22	32,189 86	131,268 16	19,208 97	16,489 35	127,759 70	163,458 02	42	
31	Receveurs des douanes	"	"	144,366 06	22,577 03	"	5,013 37	161,929 72	2,600 00	1,000 00	163,343 09	166,943 09	5	
33	Receveurs des contributions indirectes	"	"	6,364 74	11,848 06	46,416 32	51,533 77	13,095 35	524 33	13,054 71	51,050 08	64,629 12	20	
32	Directeurs des postes	"	"	60,165 04	5,322 54	8,897 68	38,687 39	35,697 87	18,804 93	2,393 21	53,187 12	74,385 26	24	
30	Receveurs des loteries	"	"	88,990 54	"	"	529 25	88,461 29	18,228 65	"	70,761 89	88,990 54	3	
5	Payeurs des départements et divisions militaires	"	"	369,367 49	"	74,102 29	74,102 29	369,367 49	40,000 00	12,810 00	390,659 78	443,469 78	4	
36	Caissier central du trésor	"	"	"	"	40,607 22	16,167 27	24,439 95	5,000 00	5,000 00	30,607 22	40,607 22	1	
		"	"	2,235,806 96	140,695 66	237,224 96	218,462 48	2,395,265 10	167,356 49	76,579 45	2,369,791 64	2,613,727 58	115	
19	Prêts faits à divers négociants, antérieurement à 1818	"	"	1,285,871 39	110,689 31	"	16,178 36	1,380,382 34	136 00	"	1,396,424 70	1,396,560 70	4	
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	"	"	"	"	195,778 04	35,699 38	160,078 66	109 01	175,841 85	19,827 18	195,778 04	4	
39	Prêts faits à diverses compagnies de chemins de fer	"	"	"	"	24,200,000 00	"	24,200,000 00	24,200,000 00	"	"	24,200,000 00	4	
	TOTAL	"	"	3,521,678 35	251,384 97	24,633,003 00	270,340 22	28,135,726 10	24,367,601 50	252,421 30	3,786,043 52	28,406,066 32	127	
1	Directeurs et trésoriers des monnaies	"	7,598 22	"	"	"	"	7,598 22	300 00	7,298 22	"	7,598 22	1	
2	Receveurs et préposés des économats	3,495 06	"	"	"	"	"	3,495 06	3,495 06	"	"	3,495 06	1	
3	Receveurs des finances, domaines et bois	5,216 54	141,202 43	"	"	"	"	146,418 97	25,136 12	121,282 85	"	146,418 97	3	
8	Comptables divers	"	"	209,030 50	18,675 66	167,201 39	"	394,907 55	249,788 74	119,490 50	25,628 31	394,907 55	6	
9	Comptables des colonies	"	"	"	"	786 80	"	786 80	786 80	"	"	786 80	2	
10	Créances de l'ancienne liste civile (antérieurement à 1814)	"	"	91,364 66	"	"	"	91,364 66	2,000 00	2,000 00	87,364 66	91,364 66	1	
11	Fournisseurs	1,576 20	4,643,514 94	247,588 79	2,171,541 48	478,094 00	"	7,542,315 41	60,762 73	1,642,934 26	5,838,618 42	7,542,315 41	40	
13	Officiers et sous-officiers	"	"	404,065 49	28,258 12	81,256 11	"	513,579 72	5,920 49	163,465 94	344,193 29	513,579 72	96	
14	Gardes-magasins	"	"	19,098 52	56,521 80	137 15	"	75,757 47	"	18,703 96	57,053 51	75,757 47	9	
17	Économes des hôpitaux militaires	"	"	23,347 58	"	"	"	23,347 58	"	"	23,347 58	23,347 58	3	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux, étapes	"	351,382 78	218,181 06	18,251 05	508,256 85	"	1,096,071 74	24,934 27	285,908 78	785,228 69	1,096,071 74	48	
20	Boulangers, de 1789 à 1792	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
22	Entrepreneurs de travaux	"	"	"	"	611,481 41	"	611,481 41	11,120 89	109,901 88	490,458 64	611,481 41	55	
23	Pensionnaires de l'État (remboursement d'arrérages)	"	"	"	"	41,106 60	"	41,106 60	7,552 32	12,949 73	20,604 55	41,106 60	24	
24	Directeurs des postes (affaires anciennes)	"	3,326 28	"	"	"	"	3,326 28	"	3,326 28	"	3,326 28	5	
27	Effets divers (douanes, adjudicataires de coupes de bois, etc.)	"	"	122,610 40	60,161 38	1,977 05	"	184,748 83	4,676 70	16,953 42	163,118 71	184,748 83	20	
28	Débiteurs divers	"	336,474 08	112,090 28	217,142 81	356,684 24	"	1,022,391 41	127,723 77	195,005 92	699,661 72	1,022,391 41	400	
34	Effets provenant de la caisse du sceau des titres	"	"	240 00	22,476 50	54,950 95	"	77,667 45	38,403 27	34,342 18	4,922 00	77,667 45	122	
38	Créances provenant de l'actif de l'ancienne liste civile. (Loi du 8 avril 1834)	"	"	"	1,368,760 95	"	"	1,368,760 95	1,000 00	166 75	1,367,594 20	1,368,760 95	9	
	TOTAL des divers débiteurs	10,287 80	5,483,498 73	1,447,617 28	3,961,789 75	2,301,932 55	"	13,205,126 11	563,601 16	2,733,730 67	9,907,794 28	13,205,126 11	845	
	REPORT des débets des comptables des finances et des prêts faits à divers négociants et manufacturiers et aux compagnies de chemins de fer	"	"	3,521,678 35	251,384 97	24,633,003 00	270,340 22	28,135,726 10	24,367,601 50	252,421 30	3,786,043 52	28,406,066 32	127	
		10,287 80	5,483,498 73	4,969,295 63	4,213,174 72	26,934,935 55	270,340 22	41,340,852 21	24,931,202 66	2,986,151 97	13,693,837 80	41,611,192 43	972	
35	Prêts au commerce et à l'industrie. (Loi du 17 octobre 1830.) Voir le développement ci-après	"	"	"	"	8,588,829 72	"	8,588,829 72	2,262,283 05	1,058,930 69	5,267,615 98	8,588,829 72	229	
	TOTAL GÉNÉRAL	10,287 80	5,483,498 73	4,969,295 63	4,213,174 72	35,523,765 27	270,340 22	49,929,681 93	27,193,485 71	4,045,082 66	18,961,453 78	50,200,022 15	1,201	

État n° 3.

PRÊTS AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE.

(Loi du 17 Octobre 1830.)

Développement des prêts effectués et Appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1843.

Nombre d'établissements.	Classification des divers emprunteurs.	Payements effectués sur les ordonnances.	Accroissements divers, intérêts et frais.	Total du débet.	Nombre d'affaires finies.	Recouvrements effectués.	Solde dû au 1er janvier 1843. Nombre d'affaires.	Solde dû au 1er janvier 1843. Sommes.	Appréciation de l'Agence judiciaire. Créances bonnes.	Appréciation de l'Agence judiciaire. Créances douteuses.	Appréciation de l'Agence judiciaire. Créances irrecouvrables.
186	Emprunteurs qui ont fourni une garantie hypothécaire	10,899,686f 10c	1,748,642f 93c	12,648,329f 03c	86	7,071,738f 33c	100	5,576,590f 70c	1,572,709f 08c	386,299f 55c	3,617,582f 07c
100	Emprunteurs qui ont déposé des marchandises en garantie (y compris 328 fabricants d'ébénisterie du faubourg Saint-Antoine, en compte collectif)	3,290,931 00	364,667 28	3,655,598 28	43	2,702,169 32	57	953,428 96	71,376 23	246,357 52	635,695 21
36	Emprunteurs qui ont été cautionnés	4,300,500 00	154,839 85	4,455,339 85	24	4,293,440 51	12	161,899 34	39,330 76	81,238 13	41,330 45
37	Emprunteurs qui ont engagé le matériel de leur établissement	761,798 00	110,686 75	872,484 75	10	445,725 77	27	426,758 98	37,583 40	170,218 39	218,957 19
14	Emprunteurs qui ont versé à la caisse du trésor des effets de portefeuille en garantie	1,545,513 90	146,002 74	1,691,516 64	9	1,539,721 96	5	151,794 68	30,475 84	"	121,318 84
55	Emprunteurs qui ont fourni des garanties de différentes natures	4,653,400 00	831,217 18	5,484,617 18	28	4,334,974 29	27	1,149,642 89	504,619 92	174,817 10	470,205 87
8	Comptoirs d'escompte dans les départements	2,659,500 00	80,036 83	2,739,536 83	8	2,739,536 83	"	"	"	"	"
1	Comité d'escompte de Paris, créé par ordonnance du Roi, du 26 octobre 1830	1,700,000 00	2,214 46	1,702,214 46	"	1,533,500 29	1	168,714 17	6,187 82	"	162,526 35
437		29,811,329 00	3,438,308 02 (a)	33,249,637 02	208	24,660,807 30 (b)	229	8,588,829 72	2,262,283 05	1,058,930 69	5,267,615 98
									8,588,829 72		

Observations.

(a) Antérieurement au 1er janvier 1842,
Intérêts 3,361,653f 32c
Frais ..... 73,865 65 } 3,435,518f 97c
Pendant l'année 1841,
Intérêts 1,568 34
Frais ..... 1,220 71 } 2,789 05
3,438,308 02

(b) Antérieurement au 1er janvier 1842 ..... 23,973,861 47
Pendant l'année 1842 ..... 686,945 83
24,660,807 30

Nota. Ces recouvrements ont été appliqués, ainsi qu'il suit dans les comptes annuels de l'administration des finances, savoir :

Ressources extraordinaires de l'exercice 1830, recouvrements sur prêts au commerce (page 54 du compte de 1831) ... 6,939,077 51

Produits divers de l'exercice 1831 : Intérêts bonifiés au trésor sur prêts au commerce (page 51 du compte de 1831) 103,865 03

Produits divers de l'exercice 1832 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 63 du compte de 1832) 3,351,768 37

Intérêts bonifiés sur prêts au commerce (page 61 du compte de 1832) 435,068 35

Remboursements de frais judiciaires pour prêts au commerce (page 61 du compte de 1832) . 91 75

Produits divers de l'exercice 1833 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 57 du compte de 1833) 3,109,719 88

Service de trésorerie : Recettes sur frais judiciaires pour prêts au commerce (page 124 du compte de 1831) 1,379 47
Idem (page 146 du compte de 1832). 423 32 } 1,802 79

Produits divers de l'exercice 1834 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 57 du compte de 1834) 2,144,327 82

Produits divers de l'exercice 1835 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 60 du compte de 1835). 2,501,404 42

Produits divers de l'exercice 1836 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 61 du compte de 1836) 1,824,593 44

Produits divers de l'exercice 1837 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 57 du compte de 1837) 1,269,774 35

Produits divers de l'exercice 1838 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 57 du compte de 1838) 641,763 84

Produits divers de l'exercice 1839 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 101 du compte de 1839) 501,562 04

Produits divers de l'exercice 1840 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 93) 392,225 52

Produits divers de l'exercice 1841 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 69) 756,816 36

Produits divers de l'exercice 1842 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 73) 686,945 83

24,660,807 30

LYON INDUSTRIEL

(Octobre 1880.)

Compte rendu général à présenter au 1er janvier 1872.

Chapitres.	Sommes.	Créances. (Comptes.)	Créances douteuses.	Créances irrécouvrables.	Observations.
	SOLDE au 1er janvier 1871.	APPRÉCIATION DE L'ACTIF JUDICIAIRE.			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

COMPTE DES OPÉRATIONS

DES

COMPTABLES DES FINANCES EN ALGÉRIE,

PENDANT L'ANNÉE 1842.

NOTE

Sur le compte des opérations des comptables des finances en Algérie, pendant l'année 1842.

Ainsi qu'on l'a déjà indiqué dans la note préliminaire placée en tête du présent volume, le compte des opérations des comptables des finances en Algérie a pour destination d'exposer, par nature de recettes et de dépenses, et par classe de comptables, les opérations effectuées en Algérie pendant l'année, tant pour le compte de l'État, que pour le service colonial, et d'en résumer les résultats de manière à déterminer les besoins de trésorerie auxquels l'administration des finances a eu à pourvoir.

Il se compose d'un tableau général qui présente l'ensemble des recettes et des payements effectués, pendant l'année 1842, par les comptables du trésor en Algérie, c'est-à-dire, par les receveurs de l'enregistrement et des domaines, les receveurs des douanes et des contributions diverses, l'entreposeur des poudres à feu et, enfin, par le trésorier payeur à Alger.

Les mêmes opérations sont ensuite développées, par classe de comptables et par nature de services, dans une série d'états placés à la suite de ce tableau général.

D'autres états font connaître, avec la distinction des exercices, les branches de revenus et les natures de perception auxquelles s'appliquent les recouvrements opérés sur les contributions et revenus de l'Algérie, ainsi que les ministères et les natures de dépenses qui ont donné lieu aux payements faits par les agents du trésor, sur les crédits du budget.

Un dernier tableau, divisé par catégories de comptables, permet d'apprécier l'importance des opérations pour chacune des localités de l'Algérie.

L'ordonnance du Roi, en date du 21 août 1839, portant organisation du régime financier en Algérie, ayant créé un service colonial dont les mouvements, en recette et en dépense, se réalisent en dehors du budget général de l'État, on joint au présent compte une situation détaillée de ce service spécial, arrêtée au 1er janvier 1843.

Enfin ce compte se termine par un tableau comparatif des recettes et des payements effectués pendant les années 1842 et 1841 pour le service des budgets et pour le service colonial.

Considérées dans leur ensemble, les opérations financières de toute nature faites en Algérie, pendant

l'année 1842, présentent les résultats suivants :

			EXCÉDANTS DE RECETTES.	EXCÉDANTS DE PAYEMENTS.
Service des budgets :				
Recettes sur les produits et revenus de l'Algérie		3,455,810f 44c		
Recettes provenant des services ministériels		3,832,946 40		
ENSEMBLE		7,288,756 84		
Payements faits sur les ordonnances des ministres de la guerre, de la marine et des finances		61,392,616 95		
		54,103,860 11	//	54,103,860f 11c
Service colonial de l'Algérie :				
Recettes		4,067,466 51		
Dépenses		2,690,727 70		
		1,376,738 81	1,376,738 81	//
Service des capitaux de cautionnements :				
Recettes		56,200 00		
Dépenses		18,500 00		
		37,700 00	37,700 00	//
Opérations de trésorerie :				
Dépenses		6,484,199 97		
Recettes		5,718,089 00		
		766,110 97	//	766,110 97
Mouvements de fonds :				
Envois de traites du caissier du trésor sur lui-même		20,670,000 00		
Idem ——— sur le receveur général des Bouches-du-Rhône		19,540,000 00		
Envois de pièces de dépenses par le caissier central du trésor		177,146 87		
Envois en numéraire par le payeur de Toulon		13,437,180 00		
Envois de divers receveurs généraux en pièces de dépenses		416 69		
		53,824,743 56		
A DÉDUIRE :				
1° Envois en pièces de dépenses faits au caissier central du trésor à Paris	626,519 93			
2° Envois de fonds faits par des comptables de l'Algérie en 1842, et dont la recette ne pourra être constatée en 1843	139,489 88			
		766,009 81	53,058,733 75	//
		53,058,733 75		
			54,473,172 56	54,869,971 08
EXCÉDANT des payements sur les recettes			396,798 52	

Cet excédant de dépense a été couvert par le prélèvement effectué sur les encaisses des comptables en Algérie pendant l'année 1842.

Ces encaisses s'élevaient au 1er janvier 1842, à 14,759,814f 53c

Tandis qu'au 1er janvier 1843, ils ne montaient qu'à 14,363,016 01

Différence pareille 396,798 52

COMPTE DES OPÉRATIONS DES COMPTABLES DES FINANCES EN ALGÉRIE.

État général des Recettes et des payements effectués pendant l'année 1842.

SOLDE en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1842 :				
Receveurs de l'enregistrement et des domaines			7,743f 16c	14,759,814f 53c
——— des douanes et des contributions diverses			46,463 18	
Entreposeur des poudres à Alger			42 00	
Trésorier payeur à Alger			14,705,566 19	

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

	EXERCICE 1841.	EXERCICE 1842.		
PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
Enregistrement, domaines et perceptions diverses	2,293f 45c	1,158,285f 89c		
Droits de douanes, de navigation et produits indirects	5,338 73	1,834,229 59		
Produits des postes	4,454 03	284,027 92		
Produit de la vente des poudres à feu	"	21,078 50		
Produit de vente de chevaux et denrées pris sur l'ennemi	"	146,102 33		
PRODUITS DIVERS.	12,086 21	3,443,724 23		
Recettes provenant des services ministériels	11,324 08	3,821,622 32		
	23,410 29	7,265,346 55	7,288,756 84	
SERVICES SPÉCIAUX.				
Recettes du service colonial. . Exercice 1841	131,864f 96c		4,067,466f 51c	
——— 1842	3,935,601 55			4,123,666 51
Recettes de capitaux de cautionnements inscrits au trésor			56,200 00	
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.				
Émission de mandats. . . du trésorier sur les préposés	1,117,202 53		3,188,511 70	
——— sur les receveurs généraux	70,530 64			
——— des préposés sur le trésorier	2,000,778 53			
Retenues au profit de la caisse des dépôts et consignations, pour le service des retraites			39,295 98	
Recettes pour le compte de la caisse des invalides de la marine			64.861 90	
——— de la caisse des dépôts et consignations			82,379 68	5,718,089 00
Recette de dépôts d'articles d'argent versés pour être payés à destination			242,286 57	
——— divers pour le service des postes			4,819 23	
Recettes effectuées pour le compte de divers, par les receveurs de l'enregistrement et par les receveurs des douanes			1,650,804 27	
Recouvrements et régularisations d'avances			445,126 74	
Fonds particuliers des comptables des finances			2 93	
MOUVEMENTS DE FONDS.				
Envois faits au trésorier-payeur par le caissier central du trésor, à Paris :				
En traites du caissier du trésor sur lui-même	20,670,000 00		40,387,146 87	
——— sur le receveur général des Bouches-du-Rhône.	19,540,000 00			
En pièces de dépenses	177,146 87			
Envois en numéraire expédiés au trésorier par le payeur de Toulon			13,437,180 00	
Fonds reçus par le trésorier-payeur pour le compte de divers receveurs généraux de France			416 69	
——— des receveurs de l'enregistrement			1,959,546 38	60,897,042 29
——— des receveurs des douanes			4,920,944 30	
——— de l'entreposeur des poudres à Alger			21,107 00	
Fonds reçus du trésorier-payeur par les receveurs de l'enregistrement			96,600 00	
Fonds que les receveurs de l'enregistrement ont reçus de leurs collègues			44,143 40	
——— des douanes ont reçus de leurs collègues			29,957 65	
TOTAL des recettes de l'année			78,027,554 64	78,027,554 64
TOTAL GÉNÉRAL				92,787,369 17

DÉPENSE.

SERVICE DES BUDGETS.

	EXERCICE 1841.	EXERCICE 1842.	EXERCICE 1843.		
Ministère de la guerre	7,061,228f 15c	52,188,050f 03c	1,082,512f 71c		
——— de la marine	51,476 58	700,915 49	813 75		
——— des finances	76,996 98	230,623 26	"		
	7,189,701 71	53,119,588 78	1,083,326 46	61,392,616f 95c	
SERVICES SPÉCIAUX.					
Dépenses du service colonial. . Exercice 1841		521,136f 93c		2,690,727f 70c	
——— 1842		2,169,590 77			2,709,227 70
Remboursements de capitaux de cautionnements inscrits au trésor				18,500 00	
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.					
Remboursements de mandats. . du trésorier sur les préposés		991,381 69		2,984,394 14	
——— des préposés sur le trésorier		1,993,012 45			
Payements pour le compte de la caisse des invalides				64,864 23	
——— de la caisse des dépôts et consignations				2,511 68	
Payement de dépôts d'articles d'argent				1,232,276 41	6,484,199 97
——— divers pour le service des postes				4,263 75	
Payements effectués, pour le compte de divers, par les receveurs de l'enregistrement et par les receveurs des douanes				1,680,395 21	
Avances à régulariser				515,494 55	
MOUVEMENTS DE FONDS.					
Envois de pièces de dépenses par le trésorier-payeur au caissier central du trésor à Paris				626,519 93	
Fonds remis aux receveurs de l'enregistrement par le trésorier-payeur				96,600 00	
——— des douanes par le trésorier-payeur				10,000 00	
Fonds versés au trésorier-payeur par les receveurs de l'enregistrement				1,987,869 04	
——— par les receveurs des douanes				5,022,111 52	7,838,308 54
——— par l'entreposeur des poudres à Alger				21,107 00	
Fonds versés aux receveurs de l'enregistrement par leurs collègues				44,143 40	
——— des douanes par leurs collègues				29,957 65	
TOTAL des dépenses de l'année				78,424,353 16	78,424,353f 16c
Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1843 :					
Receveurs de l'enregistrement et des domaines				80,169 27	
——— des douanes et des contributions diverses				34,478 60	
Entreposeur des poudres à Alger				13 50	
Trésorier-payeur à Alger				14,248,354 64	
					14,363,016 01
TOTAL GÉNÉRAL					92,787,369 17

Suite du compte des OPÉRATIONS DES COMPTABLES DES FINANCES EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs de l'Enregistrement et des Domaines, pendant l'année 1842.

Solde en caisse au 1er janvier 1842					7,743f 16c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 550.)

Exercice 1841..	Produit de domaines	757f 50c	2,293f 45c	1,160,579f 34c
	Perceptions diverses	1,535 95		
Exercice 1842..	Enregistrement	427,978 18	1,158,285 89	
	Produit de domaines	723,312 19		
	Perceptions diverses	6,995 52		

SERVICE COLONIAL DE L'ALGÉRIE.

(Voir le développement page 554.)

Recettes de l'exercice 1841	8,941 76	834,935 05
Recettes de l'exercice 1842	825,993 29	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor.	Caisse des dépôts et consignations. (Retenues pour la caisse des retraites des finances sur les salaires hypothécaires)	887 95	335,133 71	
	Fonds reçus pour le compte de divers	334,245 76		
Fonds particuliers. — Fonds que les receveurs ont versés dans leur caisse			2 93	
Recouvrements et régularisations d'avances.	Traitements des préposés de l'enregistrement et des domaines	68,175 59	85,835 74	
	Frais de justice criminelle	10,867 30		
	—— de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	600 34		
	—— d'adjudications diverses	938 45		
	—— de justice militaire	4,740 50		
	Dépenses des corporations musulmanes à Blidah et à Coléah	170 00		
	Restitution du prix de vente de bestiaux, etc	100 00		
	Frais de bureau	243 56		
Mouvements de fonds.	Fonds reçus du trésorier payeur ou de ses préposés	96,600 00	140,743 40	
	—— reçus de leurs collègues	44,143 40		
		Total des Recettes de l'année	2,557,230 17	2,557,230 17
		Total général		2,564,973 33

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs de l'enregistrement n'effectuent aucune dépense, soit pour le compte du trésor, soit pour le service colonial.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor. — Fonds remboursés à divers			357,613f 77c
Avances à charge de recouvrements ou de régularisations.	Traitements des préposés de l'enregistrement et des domaines	71,658f 07c	95,177 85
	Frais de justice criminelle	12,977 40	
	—— de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	1,065 26	
	—— d'adjudications diverses	1,806 60	
	—— de justice militaire	5,586 00	
	Frais du culte musulman à Blidah et à Coléah	933 95	
	Crédit aux agents forestiers	500 00	
	Restitutions de prix de vente de bestiaux	100 00	
	Dépense de la commission administrative à Coléah	30 00	
	Frais de bureau et achat de mobilier	520 57	
Mouvement de fonds.	Fonds remis au trésorier payeur ou à ses préposés	1,987,869 04	2,032,012 44
	—— remis à leurs collègues	44,143 40	
	Total des Dépenses de l'année		2,484,804 06
Solde en caisse au 1er janvier 1843			80,169 27
	Total général		2,564,973 33

Suite du compte des OPÉRATIONS DES COMPTABLES DES FINANCES EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Douanes et des Contributions diverses, pendant l'année 1842.

Solde en caisse au 1er janvier 1842 ..... 46,463f 18c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.
(Voir le développement page 550.)

Exercice 1841....	Droits de douanes	1,633f 13c	5,338 73	1,839,568f 32c
	Recettes accessoires de douanes	1 20		
	Produits indirects	3,704 40		
Exercice 1842....	Droits de douanes	1,256,924 59	1,834,229 59	
	——— de navigation	408,131 66		
	Recettes accessoires	3,391 29		
	Produits indirects	165,782 05		

SERVICE COLONIAL DE L'ALGÉRIE.
(Voir le développement page 554.)

Recettes de l'exercice 1841	122,923 20	3,232,531 46	
Recettes de l'exercice 1842	3,109,608 26		

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor.	Caisse des dépôts et consignations. (Retenues pour la caisse des retraites des finances sur les amendes et confiscations.)	7,690 79	1,324,249 30	
	Fonds reçus pour le compte de divers	1,316,558 51		
Recouvrements et régularisations d'avances.	Traitements d'activité	252,546 02	356,876 00	
	Frais de poursuite contre les receveurs en débet ou contre les contribuables retardataires	340 00		
	Frais de saisies	983 68		
	Fonds de plombage et d'estampillage	2,071 91		
	Préemptions exercées pour le compte des préposés	45,063 61		
	Cautionnements des débitants de boissons	30,250 00		
	Avances diverses	25,620 78		
Mouvements de fonds.	Fonds reçus du trésorier payeur	"	29,957 65	
	——— de leurs collègues	29,957 65		
	TOTAL des recettes de l'année		6,783,182 73	6,783,182 73
	TOTAL GÉNÉRAL			6,829,645 91

DÉPENSE.

NOTA. Les receveurs des douanes n'effectuent aucune dépense, soit pour le compte du trésor, soit pour le service colonial.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor. — Remboursement de fonds appartenant à divers			1,322,781f 44
Avances à recouvrer et à régulariser.	Traitements d'activité	283,470f 86c	420,316 70
	Frais de poursuites contre les receveurs en débet ou contre les contribuables retardataires	140 00	
	Frais de saisies	1,030 56	
	Fonds de plombage et d'estampillage	3,172 89	
	Préemptions exercées pour le compte des préposés	64,441 86	
	Cautionnements des débitants de boissons	30,700 00	
	Avances de diverses espèces	37,360 53	
Mouvements de fonds.	Fonds remis au trésorier payeur ou à ses préposés	5,022,111 52	5,052,069 17
	——— remis à leurs collègues	29,957 65	
	TOTAL des dépenses de l'année		6,795,167 31
Solde en caisse au 1er janvier 1843			34,478 60
	TOTAL GÉNÉRAL		6,829,645 91

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par l'Entreposeur des Poudres à feu, pendant l'année 1842.

Solde en caisse au 1er janvier 1842 ..... 42f 00c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS. (Voir page 550.)

Produit de la vente des poudres...	Vente aux débitants et aux consommateurs	20,963f 50c	21,078 50
	Prix des colis livrés ou manquants	115 00	
	TOTAL		21,120 50

DÉPENSE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Versements au trésorier payeur	21,107f 00c
Solde en caisse au 1er janvier 1843	13 50
TOTAL	21,120 50

Suite du compte des OPÉRATIONS DES COMPTABLES DES FINANCES EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par le trésorier-payeur à Alger pendant l'année 1842.

Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1842. — Numéraire... — chez le trésorier payeur	705,602f 88c	4,084,699f 49c		14,705,566f 19c
Numéraire... — chez ses préposés	3,379,096 61			
Traites du caissier du trésor et autres effets. — chez le trésorier payeur	4,439,600 00	10,620,866 70		
Traites du caissier du trésor et autres effets. — chez ses préposés	6,181,266 70			

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement page 550)

Exercice 1841. — Produits des postes	4,454f 03c	15,778 11		
Produits divers	11,324 08			
Exercice 1842. — Produits des postes	284,027 92	4,251,752 57		
Produit de vente de chevaux et denrées pris à l'ennemi	146,102 33			
Produits divers	3,821,622 32			
SERVICES SPÉCIAUX.		4,267,530 68		
Recette de cautionnements en numéraire. (Capitaux.)		56,200 00		
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.				
Émission de traites et mandats... — des préposés sur le trésorier-payeur	2,000,778f 53c	3,188,511 70		
Émission de traites et mandats... — du trésorier-payeur sur les préposés	1,117,202 53			
Émission de traites et mandats... — sur les receveurs généraux	70,530 64			
Dépôts d'argent pour le service des postes, à rembourser à destination		242,286 57		
Retenues au profit de la caisse des dépôts et consignations, pour le service des retraites — Ministère de la justice	6,788 37	30,717 24		
Retenues — de l'instruction publique	395 74			
Retenues — des travaux publics	1,161 28			
Retenues — des finances	22,371 85			
Recettes pour le compte de la caisse des dépôts et consignations		82,379 68	64,342,332 56	
Recettes — de la caisse des invalides de la marine		64,861 90		
Recettes de dépôts divers et de timbre de mandats d'articles d'argent des postes		4,819 23		
Mouvements de fonds. — Envois faits au trésorier payeur par le caissier central du trésor à Paris : en traites du caissier du trésor sur lui-même	20,670,000f 00c	40,387,146f 87c		
Mouvements de fonds. — sur le receveur général des B.-du-Rhône	19,540,000 00			
Mouvements de fonds. — en pièces de dépenses	177,146 87			
Mouvements de fonds. — Envois en numéraire expédiés au trésorier par le payeur de Toulon		13,437,180 00		
Mouvements de fonds. — Fonds reçus pour le compte de divers receveurs généraux		416 69	60,726,341 24	
Mouvements de fonds. — des receveurs de l'enregistrement en Algérie		1,959,546 38		
Mouvements de fonds. — des receveurs des douanes en Algérie		4,920,944 30		
Mouvements de fonds. — de l'entreposeur des poudres à Alger		21,107 00		
TOTAL des Recettes de l'année			68,666,063 24	68,666,063 24
TOTAL GÉNÉRAL				83,371,629 43

DÉPENSE

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 551.)

	EXERCICE 1841.	EXERCICE 1842.	EXERCICE 1843.	TOTAL.	
Ministère de la guerre	7,061,228f 15c	52,188,050f 03	1,082,512f 71c	60,231,790f 89	
——— de la marine	51,476 58	700,915 49	813 75	753,205 82	
——— des finances	76,996 98	230,623 26	"	307,620 24	
	7,189,701 71	53,119,588 78	1,083,326 46	61,392,616 95	61,392,616f 95c

SERVICE COLONIAL DE L'ALGÉRIE.

(Voir le développement, page 554.)

Dépenses de l'exercice 1841	521,236 93	2,690,727 70		
Dépenses de l'exercice 1842	2,169,590 77			
SERVICES SPÉCIAUX.			2,709,227 70	
Remboursement de cautionnements en numéraire. (Capitaux.)		18,500 00		
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.				
Remboursement de traites et mandats. — des préposés sur le trésorier	1,993,012 45	2,984,394 14		
Remboursement — du trésorier sur ses préposés	991,381 69			
——— de dépôts d'argent des postes		1,232,276 41		
——— de dépôts et consignations divers		2,511 68		
——— de dépôts divers pour le service des postes		4,263 75	5,021,430 14	
Payements pour le compte de la caisse des invalides de la marine		64,864 23		
Avances pour achats de lettres venant de l'étranger		"		
Mouvements de fonds. — Fonds envoyés au caissier central du trésor public. (Pièces de dépenses.)	626,519 93	733,119 93		
Mouvements de fonds. — Fonds envoyés aux receveurs de l'enregistrement en Algérie	96,600 00			
Mouvements de fonds. — ——— des douanes en Algérie	10,000 00			
TOTAL des Dépenses de l'année				69,123,274 79
Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1843.. — Numéraire — chez le trésorier payeur	743,351 90	10,454,054 64		14,248,354 64
Numéraire — chez ses préposés	9,710,702 74			
Traites du caissier du trésor et autres effets — chez le trésorier payeur	3,761,600 00	3,794,300 00		
Traites du caissier du trésor et autres effets — chez ses préposés	32,700 00			
TOTAL GÉNÉRAL				83,371,629 43

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DES

Développement des recettes et des payements effectués

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICES. Exercice 1841.	Exercice 1842.
PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
Enregistrement et domaines.	Enregistrement.	Droits d'enregistrement	"	396,974 63
		Droits de greffe	"	13,667 81
		Droits d'hypothèques	"	15,172 49
		Amendes de contraventions aux lois sur l'enregistrement et de consignation	"	2,163 25
	Domaines	Produits d'immeubles. — Loyers et fermages	327 50	11,585 15
		Produits d'immeubles. — Rentes foncières	430 00	7,723 80
		Prix de vente de mobilier de l'État	"	703,953 24
		Dommages et intérêts adjugés à l'État	"	50 00
	Perceptions diverses.	Amendes de condamnation autres que celles attribuées aux communes	162 00	1,367 00
		Frais de justice criminelle et militaire recouvrés	1,373 95	5,595 57
		Frais de poursuites et d'instances recouvrés	"	27 95
		Résultat de vérification de régie des receveurs	"	5 00
			2,293 45	1,158,285 89
Douanes et contributions diverses.	Droits de douanes.	à l'importation	1,632 31	1,236,112 07
		à l'exportation	0 82	20,812 52
	Droits de navigation.	Droits de tonnage	"	400,244 66
		Droits de permis relatifs aux cargaisons	"	6,628 50
		Droits de passeports à la sortie des navires étrangers	"	1,258 50
	Recettes accessoires.	Droits de magasinage et de dépôt	1 20	3,082 04
		Vente de marchandises abandonnées en douane	"	299 25
		Recettes accidentelles	"	10 00
	Produits indirects.	Patentes pour la pêche du corail	3,704 40	165,628 80
		Quart revenant au trésor sur le produit des amendes et confiscations	"	153 25
			5,338 73	1,834,229 59
Postes et paquebots à vapeur.		Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	2,987 83	182,980 16
		——— (Service rural.)	11 40	663 00
		Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent	192 80	12,816 56
		Prix des places dans les paquebots	1,262 00	87,498 20
		Recettes accidentelles	"	70 00
			4,454 03	284,027 92
Produit de la vente des poudres à feu			"	21,078 50
Produit de vente de denrées et chevaux pris sur l'ennemi			"	146,102 33
			"	167,180 83
PRODUITS DIVERS DU BUDGET.				
Recettes provenant des services ministériels.		Retenues de 2 p. 0/0 exercées sur les dépenses du personnel de la guerre pour l'hôtel des invalides	11,324 08	111,870 08
		Recettes sur divers débets	"	14,822 16
		Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	"	10,091 55
		Reversements de fonds sur les dépenses du ministère de la guerre	"	3,355,232 88
		Remboursements du prix de journées d'hôpitaux	"	37,445 98
		Remplacements d'effets perdus ou dégradés par des militaires	"	242,462 93
		Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	"	23,043 92
		Indemnités pour remplacement de militaires	"	7,739 00
		Recettes en atténuation de frais de service et de négociation	"	18,913 82
			11,324 08	3,821,622 32
RÉCAPITULATION.				
Produits et revenus de l'Algérie			12,086 21	3,443,724 23
Produits divers du budget			11,324 08	3,821,622 32
			23,410 29	7,265,346 55
TOTAL GÉNÉRAL des recettes			7,288,756 84	

COMPTABLES DES FINANCES EN ALGÉRIE.

sur le service des budgets pendant l'année 1842.

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.		MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICES. Exercice 1841.	Exercice 1842.	Exercice 1843.
MINISTÈRE DE LA GUERRE.				
États-majors		107,740 22	1,007,003 90	"
Gendarmerie		46,975 63	511,897 85	"
Recrutement		525 00	"	"
Justice militaire		6,588 00	69,190 99	"
Solde et entretien des troupes.	Solde et abonnement payable comme la solde	1,187,920 08	15,130,604 74	"
	Vivres et chauffage	1,445,793 84	11,028,724 38	539,822 73
	Hôpitaux	485,138 24	3,766,408 80	"
	Service de marche	5,677 25	17,931 64	"
Habillement et campement		159,382 44	382,641 93	"
Lits militaires		19,010 33	353,707 15	"
Transports généraux		57,178 16	391,303 02	"
Remonte générale		98,094 60	929,077 91	"
Harnachement		31,579 73	39,612 03	"
Fourrages		506,050 46	5,276,863 82	460,689 98
Solde de non-activité		953 36	8,874 01	"
Dépenses temporaires		295 75	1,035 00	"
Dépôt de la guerre		150 00	1,607 30	"
Matériel de l'artillerie		75,661 83	178,677 29	"
——— du génie		608,526 77	5,093,650 00	82,000 00
Écoles militaires		50 00	"	"
Gouvernement de l'Algérie		104,367 16	319,738 66	"
Services militaires irréguliers en Algérie		1,259,738 63	4,416,237 32	"
——— civils en Algérie		315,956 85	1,410,437 33	"
——— (Travaux extraordinaires.)		426,769 63	1,513,531 49	"
Dépenses accidentelles et secrètes		106,711 40	108,858 00	"
——— des exercices clos		"	235,179 04	"
——— des exercices périmés		4,392 79	1,256 43	"
TOTAL		7,061,228 15	52,188,050 03	1,082,512 71
MINISTÈRE DE LA MARINE.				
Officiers militaires et civils		5,591 93	130,265 58	"
Solde et habillement des équipages et des troupes		21,372 56	342,232 50	813 75
Hôpitaux		39 18	1,002 17	"
Vivres		17,564 74	181,655 91	"
Travaux du matériel naval		3,214 49	37,201 84	"
Travaux hydrauliques et bâtiments civils		3,234 94	8,036 49	"
Frais généraux d'impressions		366 62	394 00	"
Affrétements et transports par mer		"	10 00	"
Matériel des services d'administration des ports et objets divers		92 12	"	"
Dépenses des exercices clos		"	117 00	"
TOTAL		51,476 58	700,915 49	813 75
MINISTÈRE DES FINANCES.				
Dette publique...	Arrérages de rentes	1,731 50	10,843 50	"
	Intérêts de capitaux de cautionnements	11,831 87	190 45	"
	Pensions civiles	105 00	300 00	"
	——— à titre de récompenses nationales	300 00	900 00	"
	——— militaires	13,614 68	42,360 90	"
	——— des donataires	209 50	146 50	"
	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	"	250 00	"
Divers services du ministère.	Administration centrale. (Dépenses diverses.)	70 00	"	"
	Frais de trésorerie	46,626 95	160,079 77	"
	Dépenses des exercices clos	"	984 40	"
	——— des exercices périmés	"	22 57	"
Remboursements sur produits indirects et divers		2,507 48	14,545 17	"
TOTAL		76,996 98	230,623 26	"
		7,189,701 71	53,119,588 78	1,083,326 46
TOTAL GÉNÉRAL des payements		61,392,61 9 5		

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DES COMPTABLES DES FINANCES EN ALGÉRIE.

Récapitulation, par classe de Comptables, des Opérations de l'année 1842.

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1841.	RECETTES FAITES pendant l'année 1842.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1842.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1842.
RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.					
Alger	5,857f 04c	1,803,738f 34c	1,809,595f 38c	1,736,084f 72c	73,510f 66c
Bône	0 10	107,624 32	107,624 42	106,923 69	700 73
Bougie	395 93	29,102 09	29,498 02	29,230 30	267 72
Blidah	172 62	29,812 80	29,985 42	28,704 96	1,280 46
Cherchell	192 50	18,181 44	18,373 94	17,665 96	707 98
Coléah	"	11,209 01	11,209 01	10,779 82	429 19
Constantine	"	210,589 33	210,589 33	210,523 68	65 65
La Calle	"	54 00	54 00	"	54 00
Mostaganem	46 02	67,996 00	68,042 02	67,623 61	418 41
Médéah	"	601 50	601 50	459 00	142 50
Mascara	"	9,852 98	9,852 98	9,706 27	146 71
Oran	585 95	186,516 01	187,101 96	186,292 13	809 83
Philippeville	493 00	65,258 56	65,751 56	65,101 06	650 50
Tlemcen	"	16,693 79	16,693 79	15,708 86	984 93
	7,743 16	2,557,230 17	2,564,973 33	2,484,804 06	80,169 27
RECEVEURS DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.					
Alger	10,666 10	3,846,605 93	3,857,272 03	3,847,970 95	9,301 08
Arzew	1,656 98	10,177 64	11,834 62	11,172 93	661 69
Blidah	101 88	20,097 78	20,199 66	19,955 10	244 56
Bône	13,070 07	782,399 46	795,469 53	788,946 28	6,523 25
Bougie	"	29,689 69	29,689 69	29,189 69	500 00
Cherchell	494 79	22,200 33	22,695 12	21,895 12	800 00
Constantine	"	347,210 84	347,210 84	347,210 84	"
Gigelli	2,106 12	21,603 35	23,709 47	19,936 68	3,772 79
La Calle	2,844 83	26,492 78	29,337 61	28,153 76	1,183 85
Mascara	"	9,455 26	9,455 26	8,350 90	1,104 36
Médéah	"	537 16	537 16	537 16	"
Mers-el-Kébir	1,126 77	175,527 04	176,653 81	174,536 49	2,117 32
Mostaganem	568 08	173,850 23	174,418 31	170,506 11	3,912 20
Oran	6,405 64	694,571 02	700,976 66	700,976 66	"
Philippeville	7,421 92	617,904 22	625,326 14	622,602 08	2,724 06
Tlemcen	"	4,860 00	4,860 00	3,226 56	1,633 44
	46,463 18	6,783,182 73	6,829,645 91	6,795,167 31	34,478 60
ENTREPOSEUR DES POUDRES A FEU.					
A Alger	42f 00c	21,078f 50c	21,120f 50c	21,107f 00c	13f 50c
TRÉSORIER-PAYEUR ET SES PRÉPOSÉS.					
Trésorier à Alger	8,708,402 88	24,313,885 10	33,022,287 98	28,484,623 08	4,537,651 90
Préposés du trésorier — à Blidah	152,277 30	3,483,655 76	3,635,933 06	2,973,598 83	662,334 23
à Bône	503,626 72	5,218,755 79	5,722,382 51	4,881,730 93	840,661 58
à Bougie	117,076 17	748,997 63	866,073 80	695,692 30	170,381 50
à Cherchell	121,305 04	1,136,509 39	1,257,814 43	1,061,594 68	196,219 75
à Constantine	1,991,368 16	8,171,621 70	10,162,989 86	7,940,511 04	2,222,478 82
à Médéah	"	565,881 93	565,881 93	300,506 84	265,375 09
à Miliana	"	468,792 75	468,792 75	284,087 29	184,705 46
à Mascara	314,758 04	2,415,103 63	2,729,861 67	2,470,091 60	259,770 07
à Mostaganem	923,617 43	6,448,253 03	7,371,870 46	6,178,338 89	1,193,531 57
à Oran	1,075,095 81	11,552,303 82	12,627,399 63	9,847,480 78	2,779,918 85
à Philippeville	791,475 39	3,636,179 06	4,427,654 45	3,499,551 92	928,102 53
...	"	"	"	"	"
Préposé du service des postes à Alger	6,563 25	506,123 65	512,686 90	505,453 61	7,233 29
...	"	"	"	"	"
...	"	"	"	"	"
	14,705,566 19	68,666,063 24	83,371,629 43	69,123,274 79	14,248,354 64
RÉCAPITULATION.					
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	7,743 16	2,557,230 17	2,564,943 33	2,484,804 06	80,169 27
Receveurs des douanes et des contributions diverses	46,463 18	6,783,182 73	6,829,645 91	6,795,167 31	34,478 60
Entreposeur des poudres à feu	42 00	21,078 50	21,120 50	21,107 00	13 50
Trésorier payeur et ses préposés	14,705,566 19	68,666,063 24	83,371,629 43	69,123,274 79	14,248,354 64
TOTAUX GÉNÉRAUX	14,759,814 53	78,027,554 64	92,787,369 17	78,424,353 16	14,363,016 01

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DES COMPTABLES DES FINANCES EN ALGÉRIE.

SERVICE COLONIAL DE L'ALGÉRIE.

Développement des Opérations de l'année 1842, et Situation au 1er Janvier 1843.

L'ordonnance du Roi, en date du 21 août 1839, portant organisation, à partir du 1er janvier 1840, du régime financier en Algérie, a créé, pour ces possessions françaises, un service colonial dont les mouvements, en recette et en dépense, doivent se réaliser en dehors du budget de l'État.

Aux termes de cette ordonnance, la perception des ressources spéciales attribuées au service colonial s'effectue par les comptables du trésor en Algérie, c'est-à-dire, par les receveurs de l'enregistrement et des domaines et par les receveurs des douanes et des contributions diverses. Le trésorier payeur à Alger acquitte seul les dépenses du même service.

A l'époque du 1er janvier 1842, le solde créditeur du service colonial de l'Algérie, ou l'excédant des recettes sur les payements, montaient à la somme de..... 2,285,068f 43c

Pendant l'année 1841, les recettes effectuées ont été de 4,067,466f 51c; savoir :

	EXERCICE 1841.	EXERCICE 1842.	
Taxes et droits coloniaux	"	65,474f 82c	
Domaine colonial	2,837f 44c	498,013 70	
Domaine sequestré	3,933 74	136,598 31	
Recouvrements divers	2,170 58	125,906 46	
Taxe d'octroi colonial	1,109 38	1,564,882 78	
Taxes imposées à l'exercice des professions industrielles	5,800 87	357,647 17	
Droit de halles et marchés	"	210,633 41	
Droit de poinçonnage de poids publics; droits sanitaires et recettes accidentelles	168 16	64,740 73	
Dîmes, redevances et autres contributions payées par les tribus arabes	115,844 79	899,532 91	
Recettes accessoires	"	6,770 10	
	131,864 96	3,935,601 55	
	4,067,466 51		ci. 4,067,466f 51c

Les payements auxquels ce service a donné lieu, se sont élevés à 2,690,727f 70c; savoir:

		EXERCICE 1841.	EXERCICE 1842.		
Frais d'administration et de perception des revenus coloniaux		70,487f 11c	255,060f 00c		
Dépenses des services coloniaux.	Ville d'Alger	261,098 79	1,357,807 26		
	—— de Bône	22,812 89	119,473 65		
	—— de Bougie	10,554 70	23,730 57		
	—— de Mostaganem	14,215 75	29,827 43		
	—— d'Oran	45,304 91	135,060 97		
	—— de Philippeville	29,106 38	67,094 51		
	Dépenses communes sans affectation spéciale	33,487 95	42,344 59		
Fonds de réserve et de prévoyance.	Direction de l'intérieur	10,749 95	54,268 03		
	——— des finances	12,402 15	7,450 13		
Dépenses des exercices clos.	Direction de l'intérieur	10,914 67	39,046 34		
	——— des finances	1 68	38,427 29		
		521,136 93	2,169,590 77		
		2,690,727 70		ci. 2,690,727 70	
Ce qui fait ressortir pour l'année un nouvel excédant de recette de				1,376,738 81	1,376,738 81
En sorte qu'au 1er janvier 1843 le compte du service colonial de l'Algérie présentait un solde créditeur, compris dans le passif de la situation générale des finances, page 385, pour					3,661,807 24

Tableau comparatif des Recettes et des Payements effectués pendant les années 1842 et 1841, pour le service des Budgets et pour le service colonial.

		OPÉRATIONS de L'ANNÉE 1842.	OPÉRATIONS de L'ANNÉE 1841.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1842. En plus.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1842. En moins.
SERVICE DES BUDGETS.					
Recette	Enregistrement et domaines	1,160,579f 34c	849,436f 59c	311,142f 75c	"
	Douanes et contributions diverses	1,839,568 32	1,355,914 86	483,653 46	"
	Postes et paquebots à vapeur	288,481 95	302,896 26	"	14,414f 31c
	Produit de la vente des poudres à feu	21,078 50	14,705 38	6,373 12	"
	Produit de vente de denrées et chevaux pris sur l'ennemi	146,102 33	12,727 36	133,374 97	"
	TOTAL des produits et revenus de l'Algérie	3,455,810 44	2,535,680 45	934,544 30	14,414 31
	Produits divers du budget, étrangers aux produits et revenus de l'Algérie	3,832,946 40	2,788,896 85	1,044,049 55	"
		7,288,756 84	5,324,577 30	1,978,593 85	14,414 31
	DIFFÉRENCE en plus à 1842			1,964,179 54	
Dépense	Ministère de la guerre	60,231,790 89	59,870,506 76	361,284 13	"
	Ministère de la marine	753,205 82	762,183 19	"	8,977 37
	Ministère des finances. — Dette publique	82,783 90	61,069 11	21,714 79	"
	Ministère des finances. — Divers services du ministère	207,783 69	171,240 57	36,543 12	"
	Ministère des finances. — Remboursements sur produits indirects et divers	17,052 65	3,851 13	13,201 52	"
		61,392,616 95	60,868,850 76	432,743 56	8,977 37
	DIFFÉRENCE en plus à 1842			423,766 19	
SERVICE COLONIAL.					
Recette		4,067,466 51	3,192,835 10	874,631 41	"
Dépense		2,690,727 70	2,105,004 82	585,722 88	"

COMPTE

DE LA FABRICATION DES MONNAIES

ET

DES MÉDAILLES.

NOTE

Sur la fabrication des Monnaies et sur celle des Médailles pendant l'année 1842.

Les développements publiés sur le service des monnaies, dont les opérations se trouvent, depuis le 1er janvier 1838, concentrées dans sept ateliers monétaires, en exécution de l'ordonnance royale du 16 novembre 1837, comprennent les divers mouvements qui ont eu lieu, tant en matières qu'en espèces, pendant l'année 1842, dans ces établissements, ainsi que les résultats de la fabrication et de la vente des médailles, qui, à dater de 1832, ont fait partie des attributions de la commission des monnaies.

Ire PARTIE.

Fabrication des monnaies.

En ce qui concerne la fabrication des monnaies, ces développements ont pour objet d'exposer le mouvement des matières d'or et d'argent depuis le moment de leur entrée dans les ateliers monétaires jusqu'à celui où elles sont rendues à la circulation en espèces monnayées.

Les matières versées aux changes sont reçues par les directeurs de la fabrication des monnaies, qui les prennent en charge pour leur valeur réelle, fabriquent les espèces au titre de 900 millièmes de fin, et en appliquent le montant au payement des frais de fabrication et au remboursement des bons remis aux propriétaires des matières.

Les opérations des monnaies se divisent en deux séries principales, désignées comme il suit :

1° Compte de la fabrication;

2° Compte en espèces.

Compte de la fabrication.

La recette du compte de la fabrication se compose :

1° Des matières versées aux changes, pour lesquelles les directeurs de la fabrication des monnaies délivrent aux parties versantes un bon remboursable à échéance, en espèces monnayées, déduction faite d'une retenue effectuée pour frais de fabrication;

2° Du montant de la retenue opérée sur la valeur réelle des matières reçues (1).

La dépense du compte de la fabrication résulte des délivrances d'espèces et échantillons, et des versements en numéraire faits par les directeurs en remplacement des matières qui n'ont pu être fabriquées.

---

(1) Cette retenue a été opérée jusqu'au 30 juin 1835, savoir :

Sur l'or, à raison de 9f par kil. à 900/1000 ou 29 centimes par 100 francs, et elle a servi à couvrir les frais de fabrication et les déchets dans les proportions suivantes, savoir :

9 centimes pour frais de fabrication,

et 20 centimes pour les déchets.

Sur l'argent, à raison de 3f par kil. à 900/1000 ou 1f 50c par 100 francs, applicables, savoir :

1 franc aux frais de fabrication,

et 50 centimes aux déchets.

Mais une ordonnance royale du 25 février 1835 a réduit le montant de la retenue à partir du 1er juillet de la même année et en a affecté le produit au remboursement des frais de fabrication tous déchets compris.

Cette nouvelle retenue a été fixée, savoir;

Pour l'or, à 6f par kil. à 900/1000 ou 19 centimes 355/1000 par 100 francs.

Pour l'argent, à 2f par kil. à 900/1000 ou 1 franc par 100 francs.

Cette retenue étant effectuée en dehors de la valeur des monnaies, les espèces fabriquées mises en circulation représentent la valeur exacte de leur expression nominale, à la différence près du résultat des tolérances en faible ou en fort.

Le compte en espèces est principalement destiné à constater les versements successifs des espèces fabriquées, et le payement des bons à échéance délivrés aux propriétaires des matières. Compte des espèces.

Les produits bruts compris dans ce compte consistent en droit d'essais, en recettes extraordinaires et en tolérances en faible. Les deux premiers articles n'exigent pas d'explications; quant au dernier produit, intitulé *tolérances en faible*, il provient d'une latitude accordée aux directeurs, au moyen de laquelle une légère différence est tolérée entre le titre et le poids des espèces fabriquées, et le degré de fin et de pesanteur qu'elles devraient avoir d'après le taux légal. Toutes les fois, en effet, que les espèces n'atteignent pas, soit pour le titre soit pour le poids, le point fixé, il y a tolérance en faible et bénéfice pour le Trésor en ce que les pièces fabriquées sont livrées à la circulation pour leur valeur nominale, tandis qu'il n'est tenu compte aux directeurs que de la valeur réelle du fin contenu dans lesdites espèces.

La dépense comprend, outre les payements faits aux propriétaires de matières en remboursement de celles qu'ils ont versées aux changes, les mouvements de valeurs entre les comptables, et les payements imputables sur les produits bruts; ces derniers payements se composent des frais de fabrication et des tolérances en fort, lesquelles ont lieu lorsque les espèces fabriquées dépassent le titre ou le poids déterminé, c'est-à-dire dans le cas inverse de celui qui est expliqué ci-dessus pour les tolérances en faible.

Les résultats de ces deux comptes se trouvent principalement résumés dans les tableaux n°s 1 et 2.

Le premier de ces tableaux explique les mouvements et les transformations des matières d'or et d'argent entrées aux changes et fabriquées pendant l'année 1842, en distinguant la nature de ces matières, et en faisant connaître le poids de leur fin, leur valeur réelle et leur valeur nominale.

Le tableau n° 2 renferme, outre les soldes en matières et en espèces, dont les directeurs de la fabrication étaient dépositaires, au commencement et à la fin de 1842, les diverses opérations auxquelles a donné lieu la fabrication de l'année. Les résultats de ces opérations se trouvent rattachés, selon leur nature, aux autres sections du compte des finances à laquelle ils appartiennent, savoir : au *Compte des contributions et revenus publics,* pour le bénéfice net revenant au Trésor sur le produit des monnaies et des médailles (voir pages 72 et 73); au *Compte de trésorerie,* pour les mouvements d'espèces relatifs à la fabrication (voir pages 149 et 151), et à la *Situation générale des finances,* pour le solde de ces opérations au 1er janvier 1843 (voir pages 384).

Le tableau n° 3 présente le détail des recettes et des prélèvements qui déterminent le bénéfice net résultant de la fabrication des monnaies et des médailles pour les exercices 1841 et 1842.

L'état n° 4 développe, par atelier monétaire, pour les exercices 1841 et 1842, les recettes brutes attribuées au Trésor, les prélèvements qu'elles ont dû supporter, et le résultat en recette ou en dépense que la fabrication des monnaies a offert sur chacun de ces deux exercices.

Le tableau n° 5 indique, par hôtel des monnaies, par nature d'espèces en valeur nominale, et par division de types, les pièces d'or et d'argent qui ont été fabriquées pendant l'année 1842, ainsi que le total de celles dont la fabrication a eu lieu antérieurement à cette année, depuis la loi du 7 germinal an XI [28 mars 1803].

Enfin dans le tableau n° 6 on fait connaître le montant des fabrications qui ont été opérées en monnaie debill on et de cuivre depuis 1726 jusqu'à 1815.

Ces différents états présentent dans leur ensemble les résultats suivants :

Les anciennes espèces monnayées et les matières à divers titres, versées aux changes pendant l'année Opérations de l'année 1842.

1842, pour être converties en espèces nouvelles, se sont élevées, savoir :

Or.....	Louis fabriqués depuis 1726.....	117,519f 78c	1,833,488f 94c
	Matières à divers titres.....	1,715,969 16	
Argent...	Espèces duodécimales.....	212,507 26	68,244,197 61
	Matières à divers titres.....	68,031,690 35	
	TOTAL.....		70,077,686 55

Les fabrications faites en 1842, tant avec ces matières qu'avec celles qui restaient dans les travaux au commencement de l'année, ont été, *en valeur nominale* (voir pages 563 et 571) :

Or.....	Pièces de 20 francs.....		1,852,720f 00c	70,243,890f 25c
Argent...	Pièces de 5 francs.....	65,879,910 00	68,391,170 25	
	—— de 2 francs.....	829,340 00		
	—— de 1 franc.....	758,313 00		
	—— de 1/2 franc.....	572,717 00		
	—— de 1/4 de franc.....	350,890 25		

La conversion, en espèces, des valeurs reçues aux changes s'élève en *valeur réelle* (voir page 563), à.....

or.....	1,853,025f 49c	70,246,554 19
argent.....	68,393,528 70	

Différence en plus à la valeur réelle, représentant le résultat des tolérances en fort (voir page 563)..... 2,663 94

Les recettes et les frais qui sont résultés pour le Trésor, des fabrications faites en 1841 et 1842, se résument ainsi qu'il suit au 31 décembre 1842, savoir :

	EXERCICE 1841.	EXERCICE 1842.
Retenues sur les matières apportées aux changes, droit d'essais, bénéfice pour tolérances en faible et différences de titre et recettes extraordinaires...	819,977f 80c	693,344f 54c
A déduire : Frais de fabrication alloués aux directeurs, et perte pour tolérances en fort et différences de titre.....	832,222 72	695,812 91
Perte pour le Trésor public.....	12,244 92	2,468 37

La perte pour le Trésor, résultant des opérations de l'exercice 1841, provient principalement de l'excédant des tolérances en fort sur les tolérances en faible. Il est à remarquer qu'au moyen de la compensation qui est faite dans le tableau qui précède, entre la recette et la dépense, le montant des tolérances en fort, se trouve réduit à la somme de 12,244 fr. 92 cent. ci-dessus énoncée, quoiqu'il ait été effectivement de 17,424 fr. 89 cent. (voir pag. 566). Il convient d'observer, en outre, que les 17,424 fr. 89 cent. ayant été remboursés à divers directeurs en vertu d'un crédit spécial ouvert au ministre des finances par la loi du 25 mai 1842, cette somme a dû être, dès lors, retranchée de la dépense de la fabrication des monnaies, pour être classée parmi les dépenses du budget de l'exercice 1841. Il est résulté de cette opération, qu'au lieu d'une perte de 12,244 fr. 92 cent. la fabrication des monnaies a présenté un bénéfice de 5,179 fr. 97 cent., lequel, ajouté au produit des médailles, qui est de 45,800 fr. 16 cent., représente la somme de 50,980 fr. 13 cent., portée en recette aux produits divers du budget (voir page 72).

En ce qui concerne l'exercice 1842, la perte pour le Trésor, qui est de 2,468 francs 37 centimes, résulte aussi de l'excédant des tolérances en fort sur les tolérances en faible. Toutefois, ce résultat sera également susceptible d'être modifié en fin d'exercice, attendu que les tolérances en fort, qui figurent aujourd'hui en dépense, au compte des monnaies, à titre de prélèvement sur les recettes brutes, pour une somme de 9,817 fr. 97 cent, devront être remboursées aux directeurs, et seront portées en dépense au budget de l'exercice 1842, en vertu d'un crédit qui y sera ouvert pour cet objet.

IIe Partie. — Fabrication et vente des médailles.

La fabrication et la vente des médailles qui, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, avaient fait partie jusqu'au 1er janvier 1832 de la dotation de la couronne, sont rentrées, à partir de cette époque, dans le domaine de l'État, et ont été attribuées, à partir du 5 avril suivant, à la commission des monnaies.

Le directeur de la monnaie de Paris est chargé de toutes les opérations de la fabrication et de la vente des médailles, jetons ou pièces de plaisir, d'or, d'argent, de platine, de cuivre ou de bronze, et il est tenu de se conformer aux conditions établies par l'ordonnance royale du 24 mars 1832 et par l'arrêté ministériel du 30 du même mois. Il doit se procurer, à ses frais, les matières de toute nature qui sont nécessaires à cette fabrication. Le prix brut de la matière, au titre de 916 millièmes pour l'or et 950 millièmes pour l'argent, ainsi que les frais de fabrication pour chaque nature de pièces, a été fixé conformément à un tarif arrêté par la commission des monnaies, consenti par le directeur, et approuvé par le ministre des finances ; ce tarif établit en outre le prix des médailles et jetons de bronze d'après leur module.

Le prix de cette fabrication se trouvant ainsi réglé à forfait, le directeur a été dispensé de compter du *fin* contenu dans les matières d'or et d'argent qu'il emploie à cet effet. Il est seulement tenu de rendre compte des *flans* d'or et d'argent préparés pour la fabrication des médailles et dont la commission des monnaies a reconnu le titre.

Les médailles et autres pièces de toute nature sont vendues aux prix fixés par un second tarif. La différence qui résulte de ces prix, comparés à ceux qui sont payés pour la valeur de la matière et le montant des frais de fabrication, constitue le bénéfice qui est porté dans le budget de l'État et dont le directeur rend compte avec le produit de ses autres recettes.

Les recettes brutes qui résultent de la vente des médailles, ainsi que les dépenses auxquelles cette exploitation a donné lieu pour l'année 1842, sont comprises distinctement dans l'état général des opérations réalisées pendant cette année par les ateliers monétaires.

Enfin, un état de développement (n° 7), qui fait suite aux tableaux relatifs à la fabrication des monnaies, présente le mouvement des médailles fabriquées et des médailles vendues durant le cours de ladite année, et fait connaître, en outre, le produit réalisé sur les ventes faites en exécution de l'ordonnance royale qui a placé ce service dans les attributions de la commission des monnaies

[ÉTAT N° 1.]

FABRICATION DES MONNAIES.

Mouvement des Matières d'or et d'argent entrées aux Changes des Ateliers monétaires pendant l'année 1842.

ENTRÉES AUX CHANGES.

		POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.	
		k. g. m.	fr. c.	fr. c.
MATIÈRES D'OR.				
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1842		9,489,193	32,685 00	32,685 00
Matières versées aux changes pendant l'année.	Louis fabriqués depuis 1726	34,118,649	117,519 78	1,833,488 94
	Matières à divers titres	498,184,596	1,715,969 16	
Matières reçues des directeurs sortis de fonctions		2,319,037	7,987 79	7,987 79
		544,111,475	1,874,161 73	1,874,161 73
MATIÈRES D'ARGENT.				
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1842		11,334,662,703	2,518,813 91	2,518,813 91
Matières versées aux changes pendant l'année.	Espèces duodécimales	956,282,712	212,507 26	68,244,197 61
	Matières à divers titres	306,142,609,738	68,031,690 35	
Matières reçues des directeurs sortis de fonctions		105,132,953	23,362 88	23,362 88
		318,538,688,106	70,786,374 40	70,786,374 40

Décompte de la valeur réelle des matières versées aux changes, en retenues et en valeur à payer aux propriétaires des matières.

Les matières versées aux changes s'élèvent, pour l'or, à	1,833,488f 94c
Et pour l'argent, à	68,244,197 61
ENSEMBLE	70,077,686 55
Les retenues faites sur ces matières pour couvrir le Trésor public des frais de fabrication (Voir le tableau suivant) ont été de	685,994 94
RESTE pour valeur à rembourser aux propriétaires des matières (Voir page 564)	69,391,691 61

FABRICATION.

	POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.	
	k. g. m.		
MATIÈRES D'OR.			
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 1,852,720 fr., voir page 570)	537,975,143	1,853,025f 49c	1,853,025f 49c
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	884,608	3,046 98	3,046 98
Matières versées, par les directeurs sortis de fonctions, à leurs successeurs	2,319,037	7,987 79	7,987 79
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1842	2,932,687	10,101 47	10,101 47
	544,111,475	1,874,161 73	1,874,161 73
MATIÈRES D'ARGENT.			
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 68,391,170 fr. 25c, voir page 571)	307,770,882,308	68,393,528 70	68,393,528 70
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	6,069	1 36	1 36
Matières versées, par les directeurs sortis de fonctions, à leurs successeurs	105,132,953	23,362 88	23,362 88
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1842	10,662,666,776	2,369,481 46	2,369,481 46
	318,538,688,106	70,786,374 40	70,786,374 40

Décompte et application aux exercices 1841 et 1842 des tolérances en faible et en fort résultant des fabrications de l'année 1842.

La valeur nominale des fabrications de pièces d'or a été de	1,852,720f 00c	
La valeur réelle de	1,853,025 49	
Résultat, au préjudice du Trésor public, des tolérances en faible et en fort	305 49	305f 49c
La valeur nominale des fabrications de pièces d'argent a été de	68,391,170 25	
La valeur réelle de	68,393,528 70	
Résultat, au préjudice du Trésor public, des tolérances en faible et en fort	2,358 45	2,358 45
PERTE résultant des tolérances en faible et en fort		2,663 94
Le tableau qui suit présente :		
En recette, des tolérances en faible, à l'exercice 1841, pour 1,344 fr. 94 c., et à l'exercice 1842, pour 6,939 fr. 60 c.; ensemble		8,284 54
En dépense, des tolérances en fort, à l'exercice 1841, pour 1,130 fr. 51 c., et à l'exercice 1842, pour 9,817 fr. 97 c.; ensemble		10,948 48
SOMME PAREILLE		2,663 94

Les fabrications d'espèces d'or et d'argent sont développées, par hôtel de monnaies et par nature de pièces, dans l'état n° 5.

FABRICATION DES MONNAIES ET DES MÉDAILLES.

État général des Opérations des Ateliers monétaires pendant l'année 1842.

SOLDE au 1er janvier 1842	Numéraire		1,189,012f 54c	3,740,511f 45c
	Matières	Or	32,685f 00c	
		Argent	2,518,813 91	2,551,498 91

RECETTE.

		Exercice 1841.	Exercice 1842.	
RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	Retenues sur les matières reçues aux changes pour couvrir les frais de fabrication	//	685,994f 94c	
	Bénéfice pour tolérances en faible	1,344f 94c	6,939 60	
	Droit d'essais	//	410 00	
		1,344 94	693,344 54	694,689 48
RECETTES brutes sur les produits des médailles.	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	//	429,991 89	
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze, reçues de l'ancienne monnaie des médailles	//	3,102 75	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc	//	39 24	
		//	433,133 88	433,133 88

MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Valeur des matières reçues aux changes pour être converties en espèces (1)		69,391,691 61
	Recettes en espèces nouvellement fabriquées	Espèces d'or 1,853,025f 49c	70,246,554 19
		Espèces d'argent 68,393,528 70	
	Recettes en espèces pour remplacement de matières qui n'ont pu être fabriquées		3,048 34
	Retenue de 5 c. par kil. de matières fabriquées pour frais de coins		17,657 67
	Retenue de 40 fr. par 200,000 pièces fabriquées, pour frais de viroles brisées		2,740 45
	Bonification de 1 fr. 19 c. allouée par kilogramme aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent		1,249 09
	Recette pour droit d'affinage		2,781 44
	Dépôt. — Caisse à 3 clefs	Échantillons adressés par les directeurs à la commission pour être déposés dans la caisse à 3 clefs 42,762f 00c	91,349 25
		Valeur des échantillons reçus de la commission pour être renvoyés aux directeurs de la fabrication 48,587 25	
	Espèces reçues par le directeurs de la fabrication en remplacement d'échantillons envoyés à la commission		48,587 25
	Valeur des matières reçues des directeurs sortis de fonctions	Or 7,987f 79c	31,350 67
		Argent 23,362 88	
	Espèces reçues des directeurs sortis de fonctions	Numéraire 5,132 19	22,999 44
		Échantillons 17,867 25	
FONDS reçus du trésor en remboursement des tolérances en fort dans la fabrication de l'Exercice 1841			17,424 89
RECETTES provenant des fonds particuliers des directeurs de la fabrication			34,504,451 81
			175,509,709 46
TOTAL			175,509,709 46

(1) *Déduction faite de 685,994 fr. 94 cent. montant des retenues faites au profit du Trésor. (Voir la recette de cette somme à l'exercice 1842, et la note du tableau qui précède, page 562, d'après laquelle la valeur des matières versées aux changes s'élève à 70,077,686 fr. 55 cent.)*

DÉPENSE.

		Exercice 1841.	Exercice 1842.	
Prélèvements sur les produits des monnaies.	Frais de fabrication	40,156f 27c	652,687f 87c	
	Perte pour tolérances en fort	1,130 51	9,817 97	
		41,286 78	662,505 84	703,792f 62c
Prélèvements sur les produits des médailles.	Frais de fabrication des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	//	390,591 46	
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	//	155 13	390,746 59

MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Conversion en espèces des valeurs reçues aux changes	Espèces d'or 1,853,025 49	70,246,554 19
		Espèces d'argent 68,393,528 70	
	Retrait de matières qui n'ont pu être fabriquées		3,048 34
	Remboursement en espèces nouvelles de la valeur des matières versées aux changes		69,340,773 15
	Payements faits sur la retenue de 5 c. pour frais de coins		21,213 86
	Payements faits sur la retenue de 40 fr. pour frais de viroles brisées		3,314 93
	Payements faits aux porteurs de matières pour bonification de 1f 19c par kilog. d'espèces duodécimales d'argent		1,249 09
	Frais d'affinage		2,781 44
	Envois d'espèces à la commission des monnaies à titre d'échantillons		42,762 00
	Dépôt. — Caisse à 3 clefs	Fonds remis par la commission des monnaies à valoir sur les échantillons déposés dans la caisse à 3 clefs 48,587f 25c	97,174 50
		Renvois aux directeurs de la fabrication de la valeur des échantillons en remplacement de ceux adressés pour être déposés dans la caisse à 3 clefs 48,587 25	
	Valeur des matières versées par les directeurs sortis de fonctions à leurs successeurs	Or 7,987 79	31,350 67
		Argent 23,362 88	
	Espèces remises par les directeurs sortis de fonctions à leurs successeurs	Numéraire 5,132 19	22,999 44
		Échantillons 17,867 25	
Remboursement des fonds particuliers des directeurs de la fabrication		35,046,967 24	35,078,317 91
Remboursement des sommes dont les comptables étaient en avances sur leurs fonds particuliers à l'époque de la cessation de leurs fonctions		31,350 67	
Versements dans les caisses du Trésor public	au caissier central du Trésor	19,847 24	45,347 43
	aux receveurs généraux dans les départements	25,500 19	
			176,031,426 16
SOLDE au 31 décembre 1842	Numéraire		839,211 82
	Matières	Or 10,101 47	2,379,582 93
		Argent 2,369,481 46	
TOTAL			

176,031,426f 16c	
3,218,794 75	
179,250,220 91	

[ETAT N° 3.]

FABRICATION DES MONNAIES.

État présentant les recettes et les prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des Monnaies et des Médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les Exercices 1841 et 1842.

EXERCICE 1841.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	23,359f 59c	791,462f 41c	814,822f 00c
Droit d'essais	33 00	15 20	48 20
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	1 98	5,096 68	5,098 66
Recettes extraordinaires	"	8 94	8 94
TOTAL des Recettes brutes	23,394 57	796,583 23	819,977 80
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs	23,346 62	791,451 21	814,797 83
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	2,410 79	15,014 10	17,424 89
TOTAL des Prélèvements	25,757 41	806,465 31	832,222 72
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	23,394 57	796,583 23	819,977 80
Prélèvements sur les recettes brutes	25,757 41	806,465 31	832,222 72
PERTE sur la fabrication des monnaies	2,362 84	9,882 08	12,244 92

MÉDAILLES.

Recettes brutes.	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	445,470f 96c	445,896 49
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	338 25	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	87 28	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	400,079 42	400,096 33
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	16 91	
BÉNÉFICE sur la fabrication des médailles			45,800 16

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des médailles	45,800 16 (a)	
A déduire : Perte sur la fabrication des monnaies	12,244 92	
RESTE en bénéfice pour le Trésor	33,555 24	

(a) On voit par le tableau ci-dessus que les recettes brutes de l'exercice 1841 applicables à la fabrication des monnaies se sont élevées à 819,977f 80c
et que les prélèvements sur ces recettes ont été de 832,222f 72c
Mais si l'on déduit de ces prélèvements le montant des tolérances en fort, qui ont été remboursées à divers directeurs des monnaies, en vertu d'un crédit spécial, et portées en dépense au budget de l'exercice 1841 pour une somme de 17,424 89
Le montant des prélèvements sur les recettes brutes se trouve réduit à ..... 814,797 83 ci 814,797 83
et on obtient dès lors un bénéfice sur la fabrication des monnaies de 5,179 97
Le bénéfice sur la fabrication des médailles étant de 45,800 16
On retrouve la somme qui a été portée aux produits divers (voir page 72) 50,980 13

EXERCICE 1842.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	3,549f 04c	682,445f 90c	685,994f 94c
Droit d'essais	66 00	344 00	410 00
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	"	6,939 60	6,939 60
TOTAL des Recettes brutes	3,615 04	689,729 50	693,344 54
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs	3,549 04	682,445 90	685,994 94
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	307 47	9,510 50	9,817 97
TOTAL des Prélèvements	3,856 51	691,956 40	695,812 91
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	3,615 04	689,729 50	693,344 54
Prélèvements sur les recettes brutes	3,856 51	691,956 40	695,812 91
PERTE sur la fabrication des monnaies	241 47	2,226 90	2,468 37

MÉDAILLES.

Recettes brutes.	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	429,991 89	433,133 88
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	3,102 75	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	39 24	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	390,591 46	390,746 59
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	155 13	
BÉNÉFICE sur la fabrication des médailles			42,387 29

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des médailles	42,387f 29c
A déduire : Perte sur la fabrication des monnaies	2,468 37
RESTE en bénéfice pour le Trésor (Voir page 73)	39,918 92

[ÉTAT N° 4.]

FABRICATION DES MONNAIES.

Développement, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du Trésor public sur la fabrication des Monnaies, pour les Exercices 1841 et 1842.

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS des MONNAIES.	EXERCICE 1841. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état p. 566.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	53,979f 95c	56,320f 06c	"	2,340f 11c
Nord	Lille	462,518 47	474,751 89	"	12,233 42
Rhin (Bas-)	Strasbourg	111,001 50	111,068 25	"	66 75
Rhône	Lyon	"	"	"	"
Seine	Paris	87,858 67	90,473 71	"	2,615 04
Seine-Inférieure	Rouen	104,619 21	99,608 81	5,010f 40c	"
	TOTAUX	819,977 80	832,222 72	5,010 40	17,255 38
				12,244 92	

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS des MONNAIES.	EXERCICE 1842. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état page 567.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	51,045f 94c	52,350f 85c	"	1,304f 91c
Nord	Lille	281,092 81	277,304 28	3,788f 53c	"
Rhin (Bas-)	Strasbourg	125,745 63	112,049 14	13,696 49	"
Rhône	Lyon	"	"	"	"
Seine	Paris	44,801 16	44,771 02	30 14	"
Seine-Inférieure	Rouen	190,659 00	176,030 55	14,628 45	"
TOTAUX		693,344 54	662,505 84	32,143 61	1,304 91
Frais de fabrication portés en dépense par anticipation, et qui ne seront alloués aux comptables qu'en 1843. (Voir page 151.)		"	33,307 07	"	33,307 07
		693,344 54	695,812 91	32,143 61	34,611 98
				2,468 37	

[ÉTAT N° 5.]

FABRICATION DES MONNAIES.

Tableau des Espèces d'or et d'argent fabriquées selon le Système décimal, jusqu'au 31 Décembre 1842.

DÉSIGNATION des HÔTELS DES MONNAIES.	OR. [Valeur nominale.] PIÈCES de 40 francs.	PIÈCES de 20 francs.	TOTAL de l'or.	PIÈCES de 5 francs.	PIÈCES de 2 francs.	ARGENT. [Valeur nominale.] PIÈCES de 1 franc.	PIÈCES de 1/2 franc.	PIÈCES de 1/4 de franc.	TOTAL de l'argent.	TOTAL DES FABRICATIONS en espèces d'or et d'argent faites pendant l'année 1842.	MONTANT DES FABRICATIONS faites jusqu'au 31 décembre 1841. (Voir au compte précédent, page 531.)	TOTAL GÉNÉRAL DES FABRICATIONS faites au 31 décembre 1842.
Paris	"	1,418,840f	1,418,840f	3,772,505f	34,698	129,757f	169,086f 50c	161,812f 75c	4,267,859f 25c	5,686,699f 25c	2,329,590,645f 75c	2,335,277,345f 00c
Bordeaux	"	"	"	5,132,220	66,576	32,211	17,630 00	5,652 00	5,254,289 00	5,254,289 00	128,666,376 75	133,920,665 75
Lille	"	433,880	433,880	27,178,475	380,642	194,714	107,306 00	22,818 50	27,883,955 50	28,317,835 50	786,293,010 50	814,610,846 00
Lyon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	152,765,875 25	152.765,875 25
Marseille	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	98,902,913 00	98,902,913 00
Rouen	"	"	"	17,443,865	294,536	157,616	124,841 50	160,607 00	18,181,465 50	18,181,465 50	421,926,005 00	440,107,470 50
Strasbourg	"	"	"	12,352,845	52,888	244,015	153,853 00	"	12,803,601 00	12,803,601 00	98,584,486 00	111,388,087 00
MONNAIES SUPPRIMÉES.												
Bayonne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	98,660,845 75	98,660,845 75
La Rochelle	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	79,508,761 50	79,508,761 50
Limoges	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	107,726,426 25	107,726,426 25
Nantes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	64,356,830 50	64,356,830 50
Perpignan	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	89,044,069 25	89,044,069 25
Toulouse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	134,600,925 00	134,600,925 00
Gênes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	315,238 50	315,238 50
Genève	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	167,993 00	167,993 00
Rome	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	725,625 00	725,625 00
Turin	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,236,997 00	6,236,997 00
Utrecht	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,077,109 00	4,077,109 00
TOTAL des espèces fabriquées en 1842	"	1,852,720	1,852,720	65,879,910	829,340	758,313	572,717 00	350,890 25	68,391,170 25	70,243,890 25	4,602,150,133 00	4,672,394,023 25
Montant des espèces fabriquées jusqu'au 31 décembre 1841. (Voir au compte précédent, pages 530 et 531.)	204,432,360	955,587,780	1,160,020,140	3,304,345,130	57,999,520	52,062,195	23,644,636 00	4,078,512 00	3,442,129,993 00	4,602,150,133 00		
TOTAL des espèces fabriquées au 31 décembre 1842	204,432,360	957,440,500	1,161,872,860	3,370,225,040	58,828,860	52,820,508	24,217,353 00	4,429,402 25	3,510,521,163 25	4,672,394,023 25		

Nota. Il a été fabriqué de plus, antérieurement à la loi du 7 germinal an XI (28 mars 1803), des pièces de 5 francs au type d'Hercule, pour une somme de..... 106,237,255f

DIVISION DES FABRICATIONS PAR TYPES.

TYPES.										
De Napoléon Bonaparte	132,689,880	395,334,560	528,024,440	817,952,380	24,554,454	31,362,123	13,713,364 50	247,734 00	887,830,055 50	1,415,854,495 50
De Louis XVIII	21,579,440	367,753,620	389,333,060	601,048,050	7,374,764	4,393,242	1,852,464 00	161,589 75	614,830,109 75	1,004,163,169 75
De Charles X	19,152,960	33,765,960	52,918,920	616,468,675	8,089,604	5,282,890	2,073,468 50	596,683 00	632,511,320 50	685,430,240 50
De Louis-Philippe Ier	31,010,080	160,586,360	191,596,440	1,334,755,935	18,810,038	11,782,253	6,578,056 00	3,423,395 50	1,375,349,677 50	1,566,946,117 50
TOTAUX pareils	204,432,360	957,440,500	1,161,872,860	3,370,225,040	58,828,860	52,820,508	24,217,353 00	4,429,402 25	3,510,521,163 25	4,672,394,023 25

[ÉTAT N° 6.]

FABRICATION DES MONNAIES.

Tableau des fabrications faites en monnaies de billon et de cuivre de 1726 à 1815.

MONNAIE DE BILLON

Billon ancien fabriqué de 1726 à 1794.	Pièces d'un sou	116,052f 00c	16,259,254f 00c
	Pièces de six liards	8,000,000 00	
	Pièces de deux sous. (Édit d'octobre 1738.)	8,143,202 00	
Billon à la lettre N. (Loi du 15 septembre 1807.)	Pièces de dix centimes		3,286,932 00
	TOTAL des fabrications faites en monnaie de billon		19,546,186 00
	Sur quoi il convient de déduire :		
	1° Les pièces d'un sou ayant cessé d'avoir cours	116,052f 00c	6,012,320 00
	2° Les pièces qui ont été refondues sous le ministère de M. Necker	3,260,468 00	
	3° Les pièces refrappées pour les colonies. (Loi de mars 1781.)	600,000 00	
	4° Pour la réduction d'un quart sur les pièces de deux sous. (Loi du 5 ventôse an XII.)	2,035,800 00	
	TOTAL de la monnaie de billon restant en circulation		13,533,866 00

MONNAIE DE CUIVRE.

Sous royaux.	Édits de mai 1719 et d'août 1768.	Sou	8,053,064f 00c	10,244,394f 00c
		2 liards	2,191,330 00	
		1 liard		
Sous en métal de cloche.	Loi du 6 août 1791	Sou double		19,232,543 00
		Sou simple		
Sous à la tête de la Liberté. (De 1795 à 1800.)	Loi du 15 août 1795	2 décimes — 3,275,428f 80c	4,385,352 60	24,076,619 29
		1 décime — 455,490 30		
		5 centimes — 654,433 50		
	Loi du 24 octobre 1796. Refrappage des sous fabriqués en vertu de la loi du 15 août 1795, comme faibles de poids	1 décime — 1,576,771 60	1,677,105 25	
		5 centimes — 100,333 65		
	Loi du 24 octobre 1796	1 décime — 4,485,033 70	8,250,695 09	
		5 centimes — 2,764,828 80		
		1 centime — 1,000,832 59		
	Loi du 17 février 1799	1 décime — 5,265,269 80	9,763,466 35	
		5 centimes — 4,498,196 55		
Fabrications faites à Strasbourg pendant les deux blocus (1814 et 1815).		A la lettre N.	54,381 90	175,133 10
		A la lettre L.	120,751 20	
		TOTAL des fabrications faites en monnaie de cuivre		53,728,689 39
		Sur quoi il convient de déduire :		
		1° La fabrication du 15 août 1795, dont la loi du 24 octobre 1796 avait ordonné la refonte des 5 centimes et le refrappage des décimes, comme étant trop faibles de poids	4,385,352f 60c	14,385,352 60
		2° Les dix millions refondus pour faire des canons, savoir : Sous royaux — 5,000,000f	10,000,000 00	
		Sous en métal de cloche — 5,000,000		
		TOTAL de la monnaie de cuivre restant en circulation		39,343,366 79

[ÉTAT N° 7.]

FABRICATION DES MÉDAILLES.

Mouvement des Médailles fabriquées pendant l'année 1842.

Médailles fabriquées et entrées au bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Or. Nomb.	Or. Poids.	Platine. Nomb.	Platine. Poids.	Argent. Nombre.	Argent. Poids.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
		k g d		k g d		k g d				
Médailles et jetons restant au 1er janvier 1842	"	" " "	"	" " "	874	22 357 "	3,751	"	4,472	"
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1842. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission	377	15 324 70	1	" 428 80	18,773	378 952 60	2,143	"	"	"
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1842. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers	212	13 212 20	9	" 523 10	43,389	764 485 10	20,609	"	"	"
Médailles reçues des directeurs sortis de fonctions	"	" " "	"	" " "	837	23 741 70	3,105	"	3,285	"
	589	28 536 90	10	" 951 90	63,873	1,189 536 40	29,608	"	7,757	"

Médailles sorties du bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Or. Nomb.	Or. Poids.	Platine. Nomb.	Platine. Poids.	Argent. Nombre.	Argent. Poids.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
		k g d		k g d		k g d				
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1842. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission	377	15 324 70	1	" 428 80	18,773	382 104 60	2,700	"	"	"
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1842. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers	212	13 212 20	9	" 523 10	43,389	764 485 10	20,920	"	"	"
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1842. — Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles	"	" " "	"	" " "	"	" " "	"	"	1,218	"
Médailles remises par les directeurs sortis de fonctions à leurs successeurs	"	" " "	"	" " "	837	23 741 70	3,105	"	3,285	"
Médailles et jetons restant au bureau de vente au 31 décembre 1842	"	" " "	"	" " "	874	19 205 "	2,883	"	3,254	"
	589	28 536 90	10	" 951 90	63,873	1,189 536 40	29,608	"	7,757	"

Résultat, en espèces, des Médailles et Jetons vendus du 1er Janvier au 31 Décembre 1842.

		MÉDAILLES ET JETONS. — Nombre.	Poids.	Valeur au tarif.	Frais de fabrication des médailles et jetons frappés et vendus en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832.	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.	Produit net de la vente des médailles et jetons.	MÉDAILLONS DE SAINTETÉ ET BOUTONS. Nombre.	Montant des frais de fabrication.	Droit de 10 p. 0/0 à prélever sur le prix de la fabrication.	TOTAL DU BÉNÉFICE pour le Trésor public.
			k g d	f c	f c	f c	f c		f c	f c	f c
Médailles et jetons en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.	Or	377	15 324 70	54,249 43	50,770 73	"	3,478 70	"	"	"	3,478 70
	Platine	1	" 428 80	510 70	413 36	"	97 34	"	"	"	97 34
	Argent	18,773	382 104 60	101,554 03	93,558 43	"	7,995 60	"	"	"	7,995 60
	Cuivre et bronze	2,700	" " "	6,960 45	2,090 65	"	4,869 80	"	"	"	4,869 80
Médailles et jetons en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.	Or	212	13 212 20	46,269 12	43,772 02	"	2,497 10	"	"	"	2,497 10
	Platine	9	" 523 10	627 73	528 87	"	98 86	"	"	"	98 86
	Argent	43,389	764 485 10	196,768 68	185,762 30	"	11,006 38	"	"	"	11,006 38
	Cuivre et bronze	20,920	" " "	23,051 75	13,695 10	"	9,356 65	"	"	"	9,356 65
Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles	Cuivre et bronze	1,218	" " "	3,102 75	"	155 13	2,947 62	"	"	"	2,947 62
Médaillons de sainteté et boutons.	Or	"	" " "	"	"	"	"	"			
	Argent	"	" " "	"	"	"	"	"	392 41	39 24	39 24
	Cuivre	"	" " "	"	"	"	"	23,842			
	TOTAUX			433,094 64	390,591 46	155 13	42,348 05	23,842	392 41	39 24	42,387 29
					390,746 59						

(Voir l'État n° 3, page 567.)

(Voir l'Etat n° 3, page 527.)

COMPTE

DE

L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE

POUR L'ANNÉE 1842.

NOTE

Sur le Compte de l'ancien Domaine extraordinaire pour l'année 1842.

Le domaine extraordinaire a été réuni, par la loi du 15 mai 1818, au domaine de l'État, et l'administration de l'enregistrement a été chargée de poursuivre le recouvrement des créances qui en dépendaient, de percevoir les revenus, et de mettre en vente les biens-fonds et maisons non affectés à des dotations. Le produit de ces recouvrements et de ces ventes a dû être versé à la caisse des dépôts et consignations, et employé à des achats de rentes au grand-livre.

La loi du 26 juillet 1821, après avoir accordé des pensions sur le grand-livre aux donataires dépossédés, en tout ou en partie, de leurs dotations, a statué que les rentes acquises avec les produits du domaine extraordinaire seraient et demeureraient immédiatement éteintes.

Cette même loi a affecté le solde en caisse au 31 décembre 1820, et les revenus à percevoir dans le courant de l'année 1821, au payement de ce qui restait dû sur les indemnités qui avaient été autorisées tant par la loi du 15 mai 1818, ci-dessus rappelée, que par l'ordonnance royale du 1er avril 1820, et à l'acquittement, pour l'année 1821, au profit des donataires et pensionnaires y désignés, d'une somme équivalente auxdites indemnités.

Le ministre des finances a périodiquement rendu compte des opérations qui ont été effectuées, en exécution de ces dispositions, depuis l'origine jusqu'au 1er janvier 1831. (Voir pages 350 à 364 du compte général des finances pour l'année 1830.)

Les comptes publiés jusqu'à cette dernière année ont présenté le tableau complet et détaillé de toutes les créances actives du domaine extraordinaire à l'époque où, par la loi du 15 mai 1818, il a été réuni au domaine de l'État. La plus grande partie de ces créances se trouvant éteintes au 1er janvier 1831, soit qu'elles aient été recouvrées ou portées en non-valeurs, il devenait inutile d'en reproduire le détail dans le compte des années suivantes, où l'on s'est borné à rappeler celles dont la rentrée devait se continuer par les soins de l'administration.

C'est conformément à cette règle que les comptes ont été établis depuis 1831 jusques et y compris l'année 1836. (Voir pages 488 à 494 du compte général des finances pour l'année 1836.)

Mais les dispositions de la loi du 26 juillet 1821, en ce qui concerne l'affectation des fonds provenant du domaine extraordinaire, ont été modifiées par l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837, d'après lequel les sommes recouvrées sur les créances, revenus et prix de vente de biens immeubles appartenant à l'ancien domaine extraordinaire, ont dû, à partir du 1er janvier 1837, être appliquées au budget général de l'État, la disposition contraire de l'article 7 de la loi du 26 juillet 1821 étant rapportée.

Le compte de l'ancien domaine extraordinaire a été rendu conformément à ces nouvelles prescriptions, à partir de l'époque à laquelle elles ont commencé à recevoir leur exécution; celui de la présente année fait connaître :

1° Les créances qui restaient à recouvrer au 31 décembre 1841, les recettes obtenues pendant l'année 1842, et la nouvelle situation de ces créances à la fin de la même année;

2° L'état des diverses recettes provenant de l'actif de l'ancien domaine extraordinaire, et l'emploi qui a été fait de ces recettes, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837;

3° Les indemnités arriérées, payées pendant l'année 1842 aux donataires dépossédés, et la situation, au 1er janvier 1843, du fonds affecté au payement de ces indemnités par la loi du 26 juillet 1821;

4° Enfin l'état des immeubles faisant partie de la dotation de l'ancien domaine extraordinaire qui restaient à aliéner au 1er janvier 1843, avec l'indication des circonstances qui sont relatives à leur mise en vente.

Les opérations exposées dans ces différents tableaux peuvent se résumer ainsi qu'il suit:

1° Les créances à réaliser, au 1er janvier 1842, montaient à 1,204,840 fr. 44 cent.; elles se sont accrues en 1842 de 10,770 fr.; il en a été recouvré pour 316,203 fr. et porté en non-valeurs pour 82,000 fr. Au 1er janvier 1843, ces créances présentaient encore un actif de 817,407 fr. 44 cent.

2° Les recettes faites en 1842 proviennent des causes ci-après:

Réalisation de créances qui restaient à recouvrer au commencement de 1842, ou qui ont été constatées pendant ladite année	316,203f 00c
Revenus de biens de toute nature	948 50
Intérêts de prix de vente	32,936 99
TOTAL GÉNÉRAL de la recette	350,088 49

L'application de cette recette a été faite, aux budgets des exercices 1841 et 1842, ainsi que le prescrivent les nouvelles dispositions législatives.

3° Le solde disponible, au 1er janvier 1842, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées était de 181,126f 03c

Aucune recette n'a été effectuée en 1842.

Il a été payé, pendant la même année, à titre d'indemnités et de restitutions de dividendes. 3,187 50

Et les fonds non employés au 1er janvier 1843, s'élevaient à 177,938 53

4° Enfin, le capital présumé des immeubles qui restaient à aliéner, au 1er janvier 1843, s'élève à 316,000 fr.

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 26 juillet 1821, et 8 juillet 1837.)

Situation, au 1er Janvier 1843, des Créances actives restant à recouvrer.

DÉSIGNATION DES CRÉANCES.	CRÉANCES qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1842. (*Voir* le compte des finances de l'année 1841, *pag. 501.*)	CÉANCES constatées pendant l'année 1842.	TOTAL des créances.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1842.	CRÉANCES tombées en non-valeurs.	CRÉANCES restant à recouvrer au 1er janvier 1843.	OBSERVATIONS.
Obligations des acquéreurs de laines d'Espagne. (Damseaux-Renoz et sa femme.)	72,000f 00c	"	72,000f 00c	"	72,000f 00c	"	Créance reconnue appartenir au gouvernement belge. (Décision du ministre des finances du 19 décembre 1842.)
Prêt au duc de Monteleone	100,000 00	"	100,000 00	"	"	100,000f 00c	Ce prêt n'est remboursable, aux termes du décret qui l'a autorisé, qu'après que le débiteur aura recouvré ses biens en Amérique, et tous ses efforts pour y parvenir ont été inutiles jusqu'à ce jour.
Créance sur M. de Grammont	37,456 88	"	37,456 88	"	"	37,456 88	Mort en faillite; il n'y a pas encore eu de distribution de deniers.
Prêt à la ville de Paris	203,468 02	"	203,468 02	"	10,000 00	193,468 02	Les 10,000 francs portés en non-valeur par décision ministérielle du 12 octobre 1842 sont le montant d'une obligation retirée par l'empereur Napoléon, et qui n'a pu être représentée. La ville doit solder prochainement les 193,468 francs 02 centimes restant dus sur la créance.
Prêts aux propriétaires de vignobles de la Gironde. — Ducru	83,221 00	"	83,221 00	"	"	83,221 00	Des poursuites pour le recouvrement de cette créance ont été commencées; il y a pourvoi au conseil d'État.
Prêts aux propriétaires de vignobles de la Gironde. — Veuve Boireau (Héritiers de la)	165 01	"	165 01	"	"	165 01	Les débiteurs ont promis de rembourser cette créance. Ils ont soldé les intérêts arriérés.
Prix de coupes de bois dans le département du Bas-Rhin	7,765 00	10,770f 00c	18,535 00	18,535f 00c	"	"	
Prix de vente d'immeubles dans le département du Gard	60,400 00	"	60,400 00	"	"	60,400 00	Solde du prix de vente des salins de Peccais et des objets garnissant l'établissement.
——— de Maine-et-Loire	74,360 00	"	74,360 00	18,590 00	"	55,770 00	Solde du prix de vente des biens composant la dotation Monnier qui a fait retour à l'État.
——— des Deux-Sèvres	464,000 00	"	464,000 00	271,440 00	"	192,560 00	Solde du prix des biens composant le majorat de M. le comte Lobau, qui a également fait retour à l'État.
Créance sur M. de Chaumont-Quitry	30,662 00	"	30,662 00	7,638 00	"	23,024 00	Cette créance, remboursable à raison de 7,638 fr. par an, est versée directement par le trésor, lors du payement des arrérages du majorat en rentes de M. de Quitry.
——— la succession du général Belliard	71,342 53	"	71,342 53	"	"	71,342 53	Solde de la portion en numéraire du majorat du général Belliard reversible au domaine extraordinaire. Il y a à espérer quelques recouvrements sur cette créance.
	1,204,840 44	10,770 00	1,215,610 44	316,203 00	82,000 00	817,407 44	
				398,203f			

Suite du COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 26 juillet 1821 et 8 juillet 1838.)

Etat des Recettes effectuées, pendant l'année 1842, sur les Fonds spéciaux provenant de l'ancien Domaine extraordinaire, et de l'emploi qui a été fait du produit de ces recettes.

RECETTES EFFECTUÉES.		
Recettes faites sur les créances qui restaient à recouvrer au commencement de l'année 1842, ou qui ont été constatées pendant le cours de ladite année:		
Recettes réalisées par les receveurs de l'enregistrement et des domaines	290,030f 00c	
Recette provenant de coupes de bois dans le département du Bas-Rhin, faite par le receveur général de ce département pour le compte du trésor	18,535 00	316,203f 00c
Recouvrement sur la créance du Sr de Quitry, remboursable à raison de 3,819 fr. par semestre, au moyen d'une retenue faite sur les arrérages de son majorat en rentes	7,638 00	
Recettes faites par les receveurs de l'enregistrement, de revenus de biens de toute nature dans le département du Bas-Rhin		948 50
Recettes faites par les receveurs de l'enregistrement et des domaines, d'intérêts, de créances et de prix de vente; savoir:		
Dans le département du Gard	6,040 00	
——— de la Gironde	124 74	
——— de Maine-et-Loire	3,770 19	32,936 99
——— des Deux-Sèvres	23,002 06	
Total		350,088 49

EMPLOI DES RECETTES.	
Application, au budget de l'État, du montant des recettes ci-dessus, sous le titre de *Revenus et prix de vente de domaines* (produits de l'ancien domaine extraordinaire), savoir:	
A l'exercice 1841. (Voir page 56 du présent compte.)	7,784f 22c
A l'exercice 1842. (Voir page 57 du présent compte.)	342,304 27
	350,088 49

Fonds affectés au payement des indemnités arriérées. (Art. 8 de la loi du 26 juillet 1821.)

RECETTE.	
Fonds disponibles existant à la caisse des dépôts et consignations le 1er janvier 1842	181,126f 03c
Total de la recette	181,126 03

DÉPENSES.	
Indemnités payées à trois donataires de 6e classe qui n'avaient pas encore pris part aux répartitions	3,187 50
Fonds disponibles existant à la caisse des dépôts et consignations, le 1er janvier 1843	177,938 53
Total général	181,126 03

Situation des immeubles provenant du Domaine extraordinaire, qui restaient à aliéner au 1er janvier 1843.

DÉPARTEMENTS où sont situés les immeubles.	DÉSIGNATION des immeubles.	CAPITAL présumé.	OBSERVATIONS.
Bas-Rhin	Biens provenant du comte de Sickingen	316,000f 00c	Il sera prochainement statué sur l'emploi de ces biens.

DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(26 juillet 1821 et 5 juillet 1838.)

Fonds affectés au payement des indemnités arriérées. (Art. 8 de la loi du 26 juillet 1821.)

RECETTES EFFECTUÉES.

RECETTE.

Fonds disponibles existant à la caisse des dépôts et consignations le 1er janvier 1843	181,126 03
TOTAL de la recette	181,126 03

DÉPENSES.

Indemnités payées à trois donataires de 6e classe qui n'avaient pas encore pris part aux répartitions	3,187 39
Fonds disponibles existant à la caisse des dépôts et consignations, le 1er janvier 1843	177,938 63
TOTAL égal	181,126 03

Situation des immeubles provenant du Domaine extraordinaire, qui restaient à aliéner au 1er janvier 1843.

DÉPARTEMENTS où sont situés les immeubles.	DÉSIGNATION des immeubles.	CAPITAL PRODUIT.	OBSERVATIONS.
Ain	Biens provenant du comte de Steingen	316,000f 00c	Il sera prochainement statué sur l'emploi de ces biens.

SITUATION,

AU 1er JANVIER 1843,

DE DIVERS SERVICES EN LIQUIDATION.

LIQUIDATION DE L'ANCIENNE LISTE CIVILE.

Situation au 1er janvier 1843.

La loi du 8 avril 1834 ayant mis à la charge de l'État la liquidation de l'ancienne liste civile, le ministre des finances, attendu l'insuffisance du crédit ouvert par la même loi, au budget de l'exercice 1834, pour l'acquittement des dettes de ce service, a décidé, le 22 octobre 1835, que l'excédant de recette réalisé à cette époque, par le trésor public, pour le compte de l'ancienne liste civile, formerait, dans la comptabilité générale des finances, un fonds spécial sur lequel seraient imputées, jusqu'à due concurrence, les sommes encore dues pour l'extinction du passif et la liquidation définitive dudit service.

Ce fonds spécial, qui s'élevait originairement à.....		1,089,239f 97c
s'est accru jusqu'au 1er janvier 1842, pour diverses recettes provenant de l'actif de l'ancienne liste civile, de.....		144,743 44
TOTAL.....		1,233,983 41
En même temps, il a été atténué du montant des payements faits aux créanciers de la liquidation, par imputation sur ce fonds spécial, ci.....		799,105 54
et son solde se trouvait réduit au 1er janvier 1842, à.....		434,877 87
Pendant l'année 1842, les dépenses ont été de.....	12,239f 00c	
et les recettes, de.....	927 00	
Les opérations de l'année présentent donc un excédant de dépense de	11,312 00	11,312 00
Il en résulte qu'au 1er janvier 1843, le solde du fonds spécial de liquidation de l'ancienne liste civile est de.....		423,565 87

Ce solde est compris dans le passif de la situation générale de l'administration des finances (voir le tableau, page 385).

Trois affaires relatives aux dettes de l'ancienne liste civile, et qui étaient en instance au Conseil d'État, à la fin de l'année 1841, ont empêché de publier dans le compte de cette année le résultat final de la liquidation : deux seulement ont pu être jugées en 1842, et les créances qui en étaient l'objet ont été payées par le trésor, pendant la même année; mais la troisième, sur laquelle il reste à prononcer par le Conseil d'État, oblige encore de différer jusqu'à l'année 1843, la clôture du service spécial de liquidation de l'ancienne liste civile et l'application du solde que ce service doit laisser définitivement disponible.

LIQUIDATION DE L'ANCIENNE COMPAGNIE DES SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.

Situation au 1er janvier 1843.

L'article 18 de la loi sur le sel, en date du 17 juin 1840, a approuvé les clauses et conditions du traité consenti entre le ministre des finances et la compagnie des salines et mines de sel de l'Est, pour la résiliation du bail passé avec cette compagnie, le 31 octobre 1825, et a autorisé le ministre des finances à effectuer les payements ou restitutions nécessités par l'exécution dudit traité. Ce même article a prescrit l'établissement d'un compte spécial destiné à retracer les recettes et les dépenses successivement opérées dans ce but, et a ouvert sur l'exercice 1841 un crédit éventuel de 5 millions, montant de l'excédant de dépense présumé devoir résulter de cette liquidation, dont l'article de loi précité a voulu que le compte fût présenté aux Chambres.

Ce compte ne peut pas encore être publié définitivement. Le trésor a satisfait, en ce qui le concernait, aux clauses du traité de résiliation. La compagnie devant entrer en liquidation le 1er janvier 1841, il lui a fourni les moyens de reconstituer le capital de son fonds social, en lui payant, conformément à l'article 14 du traité, une somme de 7,500,000 francs, et en lui remettant l'inscription de 100,000 francs de rentes 3 p. 0/0 qui formait son cautionnement : cette remise s'est opérée contre le versement, par la compagnie, du nouveau cautionnement de 1 million, pour garantie des obligations résultant de la résiliation; et, par l'effet du payement de ladite somme de 7,500,000 francs, le trésor est devenu propriétaire de la portion non employée du fonds d'amortissement des actions, créé par l'ordonnance royale du 17 janvier 1830, ainsi que des actions rachetées, pour être remboursé de celles-ci de la même manière et dans les mêmes valeurs que les autres porteurs. Il s'est mis en possession de toutes les valeurs mobilières et immobilières qui ont dû être délaissées par la compagnie. La fabrication et la vente du sel et des produits chimiques ont eu lieu d'après ses directions et pour son compte, du 1er janvier au 1er octobre 1841. Enfin, il a pris toutes les mesures qui dépendaient de lui pour accélérer, dans les conditions du traité de résiliation, la liquidation de la compagnie. Mais cette liquidation n'est pas encore parvenue à son dernier terme. Bien que la plupart des créances qui composaient l'actif et le passif de la compagnie des salines aient été réalisées, il en reste encore à solder quelques-unes, dont l'apurement soulève des questions sur lesquelles des décisions sont à intervenir.

Cependant l'exercice 1841, sur lequel a été ouvert le susdit crédit de cinq millions, atteignant l'époque de sa clôture, il était nécessaire de déterminer, au moins provisoirement, l'excédant de dépense qui pouvait en définitive résulter pour le trésor de la liquidation des salines et dont ce crédit devait recevoir l'imputation. Ce résultat a été établi ainsi qu'il suit, d'après la situation des créances actives et passives de l'ancienne compagnie des salines et mines de sel de l'Est, au 1er octobre 1841, époque à laquelle la régie des contributions indirectes a été mise en possession de l'exploitation des salines.

Liquidation de l'ancienne compagnie des Salines et Mines de sel de l'Est.

PASSIF.

Part revenant au trésor public dans le bénéfice de l'exploitation, pendant l'année 1840, ci			738,079f 50c
Somme non employée sur le fonds destiné au rachat des actions			120,226 94
Droit au profit du trésor sur le sel vendu par la compagnie			8,637,486 48
Reliquat dû aux actionnaires :			
Solde du capital social	1,144,475f 00c	1,178,541f 58c	
Intérêts et dividendes	34,066 58		
À DÉDUIRE :			
Cautionnement déposé au trésor, conformément à l'article 14 du traité de résiliation	1,000,000 00	1,088,750 00	
Intérêts dus par le trésor sur ce nouveau cautionnement pour l'année 1841	40,000 00		
Extraits d'inscriptions non retirés par les ayants droit et provenant du partage de la rente 3 p. 0/0 dont se composait le premier cautionnement de la compagnie	48,750 00		
RESTE		89,791 58	89,791 58
Payement fait en numéraire par le trésor à la compagnie, le 31 décembre 1840, en exécution du traité de résiliation, article 14			7,500,000 00
TOTAL			17,085,584 50

ACTIF.

Solde créancier du compte courant ouvert à la compagnie dans les écritures du trésor et réglé au 31 décembre 1840			2,672,159f 83c
Valeurs mobilières des salines constatées par les inventaires, au 1er octobre 1841	1,458,688f 74c	1,450,751 57	
Sur le montant desquelles il faut déduire les frais de transport des sels qui restaient en expédition pour la Suisse, à la même époque	7,937 17		
Versements faits dans les caisses du trésor par les agents de la compagnie, déduction faite de 129,804 fr. 85 cent. pour fonds de subvention fournis à ces agents par le caissier central du trésor			8,570,342 27
Créances diverses :			
Dépôt fait dans la caisse du receveur général de la Seine-Inférieure, comme correspondant de la compagnie	198,564f 71c	216,602 55	
Intérêts à recevoir du trésor pour 1840, sur le cautionnement de la compagnie	17,555 60		
Recouvrement à faire de la valeur de sels livrés au pays de Gex	482 24		
A REPORTER			12,909,856 22

Liquidation de l'ancienne compagnie des Salines et Mines de sel de l'Est.

REPORT			12,909,856 22c
Sommes encaissées par le trésor :			
Capital d'une rente 3 pour 0/0 de 8,750 francs, transférée au nom du trésor pour sa part dans le cautionnement primitif de 100,000 francs de rente 3 pour 0/0, à raison des 175 actions dont il est devenu propriétaire, ci	218,750f 00c		
4 semestres de cette rente (du 22 décembre 1840 au 22 juin 1842 inclusivement)	17,500 00	251,770f 40c	
Bénéfice réalisé sur la vente de ladite rente, laquelle vente a eu lieu en vertu d'une décision du ministre des finances du 30 septembre 1842	15,520 40		866,895 40
Part revenant au trésor, comme propriétaire des 175 actions rachetées, dans le remboursement effectué par la compagnie sur le capital social, ci	568,750f 00c	615,125 00	
Intérêts et dividendes afférents à ces actions	46,375 00		
TOTAL			13,776,751 62
En résumé, le passif s'élève à			17,085,584 50
Et l'actif n'étant que de			13,776,751 62
Il y a excédant du passif sur l'actif, pour			3,308,832 88

Ce résultat est l'évaluation de la dépense que, lorsque toutes les créances qui le composent auront été réalisées, la liquidation des salines et mines de sels de l'Est doit laisser à la charge du trésor. En conséquence, conformément à la décision précitée du 30 septembre 1842, ladite somme de 3,308,832 francs 88 centimes, a été constatée en dépense au budget de l'exercice 1841, et imputée sur le crédit de cinq millions ouvert par la loi du 17 juin 1840. (Voir page 250.) La même décision porte que les recettes et les payements auxquels cette liquidation pourrait donner lieu par la suite, en dehors de la situation établie ci-dessus, seront appliqués aux produits divers ou aux remboursements et restitutions des budgets des exercices courants.

Mais cette situation n'était pas celle du trésor à la fin de l'année dont le compte est rendu, et la somme de 3,308,832 francs 88 centimes n'exprime pas l'avance qui résultait des opérations de ses comptables au 1er janvier 1843, attendu que, d'une part, les créances de la compagnie des salines n'ont pas été réalisées en totalité par les comptables du trésor, tandis que, de l'autre part, ces comptables ont opéré des recettes qu'on n'a point comprises dans la liquidation provisoire qui a servi à déterminer la charge du budget de l'État.

Les opérations réellement effectuées par les comptables des finances, au 1er janvier 1843, pour le service de la liquidation des salines, et qui ont été constatées au compte spécial dont la loi du 17 juin 1840 a prescrit l'ouverture, sont celles qui suivent :

Liquidation de l'ancienne compagnie des Salines et Mines de sel de l'Est.

DÉPENSES.

Payement fait à la compagnie, aux termes de l'article 14 du traité de résiliation..	7,500,000f 00c
Remise à la compagnie des obligations souscrites par elle pour droit sur le sel...	8,637,486 49
Prélèvement, au profit du budget de 1840, de la part du trésor dans le bénéfice de l'exploitation de cette année.....	738,079 50
TOTAL.....	16,875,565f 99c

RECETTES.

Application du solde créancier du compte courant de la compagnie avec le trésor.....	2,672,159f 83c	
Versements des agents de la compagnie dans les caisses du trésor, déduction faite des fonds de subvention.....	8,570,342 28	
Encaissement du capital et des intérêts des actions rachetées et de la rente provenant du partage du cautionnement, lesquelles sont devenues la propriété du trésor. (V. ci-contre.).....	866,895 40	
Prélèvement au profit de la compagnie, de la valeur des sels et objets mobiliers au 1er octobre 1841, sur le produit de l'exploitation réalisé par la régie des contributions indirectes, pendant le quatrième trimestre de 1841.....	1,458,688 74	
Recouvrement du prix des sels livrés au pays de Gex.....	582 43	
Recouvrement de la créance de la compagnie sur le sieur Baudin-Paravey, ex-traitant-entreposeur à Gray.....	12,146 10	
TOTAL.....	13,580,814 78	13,580,814 78

Les dépenses présenteraient ainsi sur les recettes un excédant de.....	3,294,751f 21c
Mais l'imputation de ce résultat, évalué, comme on vient de l'expliquer, à 3,308,832 francs 88 centimes, ayant été constatée au budget de 1841, par le crédit du compte spécial de liquidation des salines, ci.....	3,308,832 88
Ce compte se solde, au contraire, à l'époque du 1er janvier 1843, par un excédant de recette de.....	14,081 67

Lequel est employé dans la situation générale de l'administration des finances, page 385.

La régularisation de ce solde aura lieu lors de l'apurement définitif de la liquidation. La réalisation de toutes les créances actives ou passives portées au compte de la compagnie devra, en dernier lieu, ramener l'excédant de dépense de ce service, à la somme portée en dépense au budget de 1841; et les opérations effectuées en dehors de ce résultat recevront leur imputation aux budgets des exercices subséquents.

Certifié le Compte rendu, pour l'année 1842,

Conforme, dans toutes ses parties, aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de la comptabilité générale des finances, d'après les comptabilités des divers ordonnateurs des services publics, et d'après les écritures journalières de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État,

Et Contrôlé avec les comptes individuels établis sur pièces justificatives, par les Comptables, pour être soumis au jugement de la Cour des Comptes.

Le Conseiller d'État
Directeur de la Comptabilité générale des finances,

P. RODIER.

Arrêté par le Ministre Secrétaire d'État des finances,

LAPLAGNE.

TABLE

DÉTAILLÉE

DES MATIÈRES.

TABLE SOMMAIRE. . . . . *Pag.* 3
NOTE PRÉLIMINAIRE. . . . . 5 à 11

COMPTES GÉNÉRAUX.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1842.

NOTE EXPLICATIVE. . . . . 16 à 25
COMPTE des opérations de l'année 1842, présentant le tableau des droits constatés au profit ou à la charge de l'État, sur les contributions et les dépenses publiques; et le résumé des recettes et des payements faits sur tous les services de l'administration des finances. . . . . 26 à 31
DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes et des payements de l'année 1842, pour servir de base aux déclarations générales de la cour des comptes. . . . . 32 à 37

COMPTE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

NOTE EXPLICATIVE. . . . . 41 à 43
ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des recouvrements effectués et des restes à recouvrer sur les exercices 1841, 1842 et 1843, au 1er janvier 1843. . . . . 44 à 49
CONTRIBUTIONS directes. . . . . Exercices 1841 et 1842. . . . 50 à 53
ENREGISTREMENT, Timbre et Domaines. . . . . ——— 1841 et 1842. . . . 54 à 57
PRODUITS des forêts et de la pêche. . . . . ——— 1841 et 1842. . . . 58 et 59
DOUANES et Sels. . . . . ——— 1841 et 1842. . . . 60 et 61
CONTRIBUTIONS INDIRECTES (Boissons, Droits divers, Tabacs, Poudres et Salines de l'Est). . . . . ——— 1841 et 1842. . . . 62 et 63
PRODUITS des Postes. . . . . ——— 1841 et 1842. . . . 64 et 65
PRODUITS universitaires. . . . . ——— 1841 et 1842. . . . 66 et 67
PRODUITS éventuels affectés au service départemental. . . ——— 1841 et 1842. . . . 68 et 69
PRODUIT de la rente de l'Inde. . . . . *Ibid.*
PRODUITS et revenus de l'Algérie. . . . . ——— 1841 et 1842. . . . 70 et 71
PRODUITS divers du budget. . . . . ——— 1841 et 1842. . . . 72 à 75
ÉTAT des recettes faites, en 1842, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1843. 76
DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1842. . . . . 77 et 78

COMPTE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

NOTE EXPLICATIVE . . . . . *Pag.* 81 à 83
ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des payements effectués et des restes à payer sur les exercices 1841, 1842 et 1843, au 1er janvier 1843 . . . . . 84 à 89
DETTE PUBLIQUE, Liste civile et Dotations. . . . . Exercices 1841 et 1842. . . . 90 et 91
DÉPENSES du Ministère de la Justice et des Cultes. . . ——— 1841 et 1842. . . . 92 à 95
——— des Affaires étrangères. . . . . ——— 1841 et 1842. . . . 96 et 97
——— de l'Instruction publique. . . . ——— 1841 et 1842. . . . 98 et 99
——— de l'Intérieur. . . . . ——— 1841 et 1842. . . . 100 à 103
——— de l'Agriculture et du Commerce. . . . . ——— 1841 et 1842. . . . 104 et 105
——— des Travaux publics . . . . . ——— 1841 et 1842. . . . 106 à 109
——— de la Guerre . . . . . ——— 1841 et 1842. . . . 110 à 113
DÉVELOPPEMENT, par sections législatives, des dépenses de ce ministère, pour l'exerc. 1841. 114 et 115
DÉPENSES du ministère de la Marine . . . . . Exercices 1841 et 1842 . . . . 116 à 119
——— des Finances. . . . . ——— 1841 et 1842. . . . 120 et 121
FRAIS de régie, de perception et d'exploitation des Impôts et Revenus . . . . . ——— 1841 et 1842. . . . 122 à 125
REMBOURSEMENTS et Restitons, Non-valrs, Primes et Escres ——— 1841 et 1842. . . . 126 et 127
DÉVELOPPEMENT des annulations de payements constatées, pendant l'année 1842, sur les dépenses des ministères. . . . . Exercices 1841 et 1842. . . . 128 et 129
DÉVELOPPEMENT sur les remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes. . . . . ——— 1841 et 1842. . . . 130 à 135
ÉTAT des dépenses constatées et des payements effectués par anticipation sur l'exercice 1843. 136
DÉVELOPPEMENT par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1842. . . . . 137 et 138

COMPTE DU SERVICE DE TRÉSORERIE.

NOTE EXPLICATIVE. . . . . 141 à 145
ÉTAT GÉNÉRAL des Recettes et des Payements de l'année 1842. . . . . 146 et 147
ÉTAT présentant le mouvement des effets à payer, pendant l'année 1842. 148
——— des fonds particuliers des comptables des finances, pendant l'année 1842. 149
——— des fonds des correspondants du Trésor, pendant l'année 1842. . . . . 150 et 151
——— des fonds des correspondants des comptables des finances, pendant l'année 1842. 152
——— des avances pour divers services, pendant l'année 1842. . 153
ÉTAT des Créances administratives constatées et des recettes effectuées sur ces Créances, pendant l'année 1842. 154
ÉTAT présentant le mouvement des Débets de comptables et des Créances litigieuses, pendant l'année 1842. 155
ÉTAT présentant le mouvement des fonds entre les comptables des finances, *idem*. . . 156 et 157

ÉTAT présentant le mouvem^t des Budgets et des services spéciaux, pendant l'année 1842 *Pag.* 158
ÉTAT des Valeurs de caisse et de portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1842 159
DÉVELOPPEMENT sur les Bons du Trésor émis et remboursés pendant l'année 1842 . . 160 et 161
ÉTAT présentant, de cinq en cinq jours, le montant des Bons du Trésor qui restaient en circulation, et les mouvements de fonds avec la Banque de France, pendant l'année 1842 . . . . . 162 et 163
ÉTAT présentant l'ensemble des opérations que les receveurs généraux des finances ont faites pour le compte du Trésor public pendant l'année 1842 . . . . . 164 et 165
ÉTAT de l'excédant de recette ou de dépense réalisé dans chaque département, pendant l'année 1842, sur les contributions et les dépenses publiques . . . . . 166 et 167

COMPTES DES BUDGETS.

NOTE générale indiquant les divers documents dont se composent les comptes des budgets . . 171

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1841.

NOTE EXPLICATIVE . . . . . 175 à 192
TABLEAUX modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au règlement du budget de l'exercice 1841 :
TABLEAUX modificatifs des évaluations de recettes . . . . . 194 à 197
TABLEAUX modificatifs des crédits . . . . . 198 à 210
TABLEAUX définitifs des recettes et des dépenses du budget de l'exercice 1841, à l'époque de sa clôture :
TABLEAUX définitifs des recettes . . . . . 212 à 219
TABLEAUX définitifs des dépenses . . . . . 220 à 255
RÉSULTAT général du budget définitif de l'exercice 1841 . . . . . 256 et 257
TABLEAUX définitifs des Services spéciaux rattachés, pour ordre, au Budget de l'exercice 1841 :
Légion d'Honneur . . . . . 258 et 259
Imprimerie royale . . . . . 260 et 261
Caisse des Invalides de la marine . . . . . 262 à 265
Service de la fabrication des monnaies et médailles . . . . . 266 et 267
Résultat général des recettes et des dépenses des services ci-dessus . . . . . 268 et 269
SITUATION définitive des Recettes et des Dépenses des Chancelleries consulaires, pour l'exercice 1840 . . . . . *Ibid.*
NOTE comparative de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1841 273
ÉTAT comparatif, par branche de revenus et par ministère, des Recettes et des Dépenses des exercices 1841 et 1840 . . . . . 274 et 275
COMPARAISON des Impôts et Revenus indirects recouvrés pendant les exercices 1841 et 1840 276
COMPARAISON des Dépenses restées à payer à la clôture de chacun des exercices 1841 et 1840 277

COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1842.

NOTE EXPLICATIVE. . . . . *Pag.* 280 à 290
TABLEAUX modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base à la situation provisoire du budget de l'exercice 1842. . . . . 292 à 295
SITUATION provisoire des recettes et des dépenses du budget de l'exercice 1842, au 1er janvier 1843 :
SITUATION provisoire des recettes. . . . . 298 à 305
SITUATION provisoire des dépenses. . . . . 306 à 343
RÉSULTAT général de la situation provisoire du budget de l'exercice 1842. 344

BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

ÉTAT des Recettes et des Payements faits à l'époque du 1er janvier 1843. . . . . 346 et 347

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

SITUATION financière, au 1er janvier 1843, des travaux extraordinaires régis par les lois des 17 mai 1837, 25 juin 1841 et 11 juin 1842. . . . . 350 à 359

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1814 À 1842.

BUDGETS de 1814 à 1829. { RÉSUMÉ de la Situation financière de chacun de ces Budgets. 363
DÉVELOPPEMENT, par exercice, de cette situation. . . . . 364 et 365
BUDGETS de 1830 à 1842. { RÉSUMÉ de la situation financière de chacun de ces Budgets. 367
DÉVELOPPEMENT, par exercice, de cette situation. . . . . 368 et 369
——— sur les recettes. . . . . 370 et 371
——— sur les dépenses. . . . . 372 et 373

BILAN ET SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1843.

NOTE EXPLICATIVE. . . . . 377 à 381
BILAN de l'Administration des finances, au 1er janvier 1843. . . . . 382 et 383
SITUATION générale de l'Administration des finances, au 1er janvier 1843. . . . . 384 et 385
DÉVELOPPEMENT des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables. 386
——— des Valeurs en route. 387
——— des Avances pour divers services. 388
——— des Créances administratives. 389
——— des Débets et Créances litigieuses poursuivis par l'agence judiciaire. . . 390
——— relatif à la Créance sur l'Espagne. 391
——— sur les Correspondants du Trésor. . . . . 392 et 393
——— sur les Correspondants des comptables des finances. 394

DÉVELOPPEMENT des Fonds particuliers des comptables des finances..... *Pag.* 395
——— relatif à l'avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France. *Ibid.*
——— sur les déficits et avances du Trésor..... 396 et 397
——— sur le résultat du service des Budgets et des fonds spéciaux pendant l'année 1842..... 398 et 399
TABLEAU présentant l'actif et le passif réels du Trésor public, au 1er janvier 1843... 400 et 401
——— présentant les mouvements de la Dette flottante pendant l'année 1842, et la situation de cette dette au 1er janvier 1843..... 402 et 403
DÉVELOPPEMENT sur les avances des Receveurs généraux, au 1er janvier 1843..... 404

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTES DE LA DETTE PUBLIQUE.

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

NOTE EXPLICATIVE..... 410 à 415
SITUATION des rentes 5 p. 0/0, au 1er janvier 1843..... 416 à 423
——— des rentes 3 p. 0/0, *idem*..... 424 et 425
——— des rentes 4 1/2 p. 0/0, *idem*..... 426
——— des rentes 4 p. 0/0, *idem*..... 427
ÉTAT présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, pendant les deux périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, et du 1er août 1830 au 1er janvier 1843..... 428 à 431
ÉTAT indiquant le classement, par catégories, des propriétaires de rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0, inscrites au 1er janvier 1843..... 432 et 433
SITUATION à l'époque du 1er janvier 1843, des rentes 5 p. 0/0 possédées par des établissements publics et particuliers, tant comme propriétaires que comme nus-propriétaires. 434 et 435
TABLEAU du mouvement dans la propriété des Rentes, pendant chacun des mois de l'année 1842, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles.... 436 et 437
DÉCOMPOSITION du mouvement ci-dessus, par mois et par catégories de propriétaires de rentes..... 436 à 439
NOTE sur les résultats définitifs de la liquidation de l'indemnité accordée par la loi du 27 avril 1825, aux anciens propriétaires dépossédés..... 440 et 441
SITUATION, au 1er janvier 1843, de l'emprunt de 150 millions en rentes 3 p. 0/0, négocié le 18 octobre 1841..... 442 et 443

COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

NOTE EXPLICATIVE..... 447 à 450
TABLEAU présentant l'origine et l'affectation des ressources que le Trésor public a dû mettre à la disposition de la caisse d'amortissement pendant l'année 1842..... 451
ÉTAT des fonds remis par le Trésor à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, pendant l'année 1842..... 452 et 453
DÉVELOPPEMENT, par mois, des rachats de la Caisse d'amortissement pendant l'année 1842..... 454

État de développement de la consolidation en rentes opérée en 1842, des bons du Trésor remis à la Caisse d'amortissement . . . . . *Pag.* 455

Tableau présentant la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes, au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin de la même année. 456 et 457

Tableau, par année et par origine, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1843 . . . . . 458 et 459

Tableau présentant les mêmes résultats par affectation de rentes . . . . . 460 et 461

État indicatif de l'origine, de la nature et du montant des rentes que possédait la Caisse d'amortissement au 1er janvier 1843, et situation du fonds d'amortissement à la même époque . . . . . *Ibid.*

Situation résumée des fonds de réserve de la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1843. 462 et 463

Développement, par mois et par nature de rentes, des fonds mis en réserve par la Caisse d'amortissement pendant l'année 1842 464

Tableau général des rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1843 465

Développement, par année, des rachats de la Caisse d'amortissement au 1er janvier 1843 . . . . . 466 à 469

Tableau du cours moyen des rentes à divers taux, d'après les bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1842 . . . . . 470 et 471

COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Note explicative . . . . . 475 à 477

Tableau présentant la Classification des Emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux 478

Situation, au 1er janvier 1843, des emprunts à rembourser matériellement par le Trésor 479

Tableau des charges supportées par les Budgets, jusqu'au 1er janvier 1843, pour les Emprunts applicables aux Ponts, canaux et travaux divers . . . . . 480 et 481

COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

Note explicative . . . . . 484 et 485

Situation, au 1er janvier 1843, des Capitaux de cautionnements en numéraire . . . . . 486 à 489

Tableau récapitulatif des mouvements des capitaux de cautionnements, depuis le 1er avril 1814, et situation analysée de ce service au 1er janvier 1843 . . . . . 490 et 491

COMPTE DES RENTES VIAGÈRES.

Note explicative 495

Développements sur les Rentes viagères, au 1er janvier 1843 . . . . . 496 et 497

COMPTES DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Note explicative . . . . . 500 et 501

Situation, au 1er janvier 1843, des Crédits accordés pour l'inscription des Pensions . . . 502 et 503

Situation des Pensions de toute nature inscrites au 1er janvier 1843 . . . . . 504 et 505

COMPTES DE DIVERS SERVICES.

COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

NOTE EXPLICATIVE. . . . . *Pag.* 511 à 513
ÉTAT général des opérations constatées, pendant l'année 1842, pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement. . . . . 514 et 515
SITUATION définitive de l'exercice 1838, au 1er janvier 1843. . . . . 516 et 517
SITUATION des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1843, sur l'exercice 1839. . . . . 518 et 519
——— sur l'exercice 1840. . . . . 520 et 521
——— sur l'exercice 1841. 522
ÉTAT général des Créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1843. 523
SITUATION générale des droits constatés et perçus sur les contributions et revenus de l'exercice 1841. . . . . 524 et 525

COMPTE EDS DÉBETS, DES CRÉANCES LITIGIEUSES ET DES PRÊTS AU COMMERCE.

NOTE EXPLICATIVE. . . . . 528 à 531
ÉTAT présentant la situation des débets au 1er janvier 1842, les accroissements et les atténuations qui ont eu lieu pendant l'année 1842, et la situation au 1er janvier 1843. . . . . 532 et 533
CLASSIFICATION, par période de Gouvernement; situation et appréciation des créances au 1er janvier 1843. . . . . 534 et 535
DÉVELOPPEMENT des Prêts effectués, et appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1843. . . . . 536 et 537

COMPTE DES OPÉRATIONS DES COMPTABLES DES FINANCES EN ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1842.

NOTE EXPLICATIVE. . . . . 540 et 541
ÉTAT général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1842. . . . . 542 et 543
RÉSUMÉ des Recettes et des Dépenses faites par les receveurs de l'Enregistrement, pendant l'année 1842. . . . . 544 et 545
RÉSUMÉ des Recettes et des Dépenses faites par les receveurs des Douanes et des Contributions diverses, pendant l'année 1842. . . . . 546 et 547
RÉSUMÉ des Recettes et des Dépenses de l'entreposeur des poudres à Alger. . . . . *Ibid.*
RÉSUMÉ des Recettes et des Dépenses faites par le trésorier payeur à Alger, pendant l'année 1842. . . . . 548 et 549
DÉVELOPPEMENT des Recettes et des Payements effectués sur le service des budgets pendant l'année 1842. . . . . 550 et 551
RÉCAPITULATION, par classes de comptables, des opérations de l'année 1842. . . . . 552 et 553
DÉVELOPPEMENT, pour le service colonial de l'Algérie, des opérations de l'année 1842, et Situation au 1er janvier 1843. 554
TABLEAU comparatif des recettes et des payements effectués pendant les années 1842 et 1841, pour le service des budgets et pour le service colonial. 555

COMPTE DE LA FABRICATION DES MONNAIES ET DES MÉDAILLES.

NOTE EXPLICATIVE . . . . . *Pag.* 558 à 561
TABLEAU du mouvement des matières d'or et d'argent entrées aux changes des ateliers monétaires pendant l'année 1842 . . . . . 562 et 563
ÉTAT GÉNÉRAL des Opérations des ateliers monétaires pendant l'année 1842 . . . . . 564 et 565
ÉTAT présentant les Recettes et les Prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des monnaies et des médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les exercices 1841 et 1842 . . . . . 566 et 567
DÉVELOPPEMENT, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du trésor public sur la fabrication des monnaies, pour les exercices 1841 et 1842 . . . . . 568 et 569
TABLEAU des espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal, jusqu'au 31 décembre 1842 . . . . . 570 et 571
TABLEAU des fabrications faites en monnaie de billon et de cuivre, de 1726 à 1815 . . 572 et 573
MOUVEMENT des médailles fabriquées pendant l'année 1842 . . . . . 574 et 575
RÉSULTAT, en espèces, des médailles et jetons vendus du 1er janvier au 31 décembre 1842 . . . . . *Ibid.*

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

NOTE EXPLICATIVE . . . . . 578 et 579
SITUATION, au 1er janvier 1843, des créances actives restant à recouvrer . . . . . 580 et 581
ÉTAT des Recettes faites, pendant l'année 1842, sur les fonds spéciaux provenant de l'ancien domaine extraordinaire, et de l'emploi qui a été fait du produit de ces recettes 582
ÉTAT des fonds affectés au payement des indemnités arriérées 583
SITUATION des immeubles provenant du Domaine extraordinaire, qui restaient à aliéner au 1er janvier 1843 . . . . . *Ibid.*

COMPTES DE DIVERS SERVICES EN LIQUIDATION.

LIQUIDATION de l'ancienne Liste civile 587
——— de l'ancienne compagnie des Salines et mines de Sel de l'Est . . . . . 588 à 591

FIN.

COMPTES
DE
FINA
18

Coll.
F°
16

COMPTE GÉNÉRAL
DES
FINANCES
—
1842

BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1750596